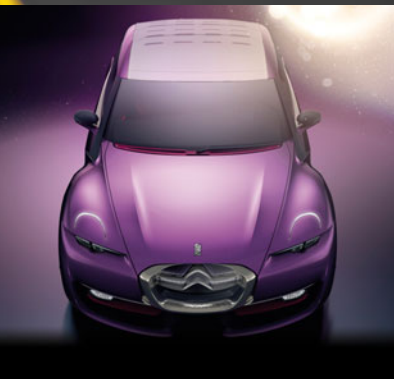


PSA PEUGEOT CITROËN



**DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
2009**



Document de référence 2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

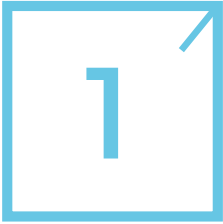
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le document contient l'ensemble des informations relatives au Rapport financier annuel.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	5	9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	93	
	Responsable du document de référence 2009	6		9.1. Situation financière	94	
	Attestation du responsable du document de référence 2009	6		9.2. Résultat opérationnel du Groupe pour l'exercice 2008 et l'exercice 2009	95	
	Responsable de l'information financière	6		9.3. Autres éléments du compte de résultat	101	
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7	10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	103	
	Responsables du contrôle des comptes	8		10.1. Informations sur le bilan et les ressources financières du Groupe	104	
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	9		10.2. Source et montant des flux de trésorerie consolidés et description de ces flux	106	
	Comptes de résultats consolidés	10		10.3. Financement et ressources de liquidité	108	
	Bilans consolidés	10		10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la société	109	
	Tableaux de flux de trésorerie consolidés	11		10.5. Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements	110	
4	FACTEURS DE RISQUES	13	11	INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	111	
	4.1. Risques de l'Émetteur	14		12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	117
	4.2. Gestion des risques	22		12.1. Informations sur les tendances et les objectifs	118	
	4.3. Couverture de risques – assurances	24		12.2. Informations sur le chiffre d'affaires du premier trimestre 2010	119	
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	25	13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	121	
	5.1. Histoire et évolution de la société	26		14	ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	123
	5.2. Investissements	27		14.1. Informations et renseignements sur les organes de direction et de surveillance	124	
	5.3. Développement Durable	28		14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction et de surveillance	133	
6	APERÇU DES ACTIVITÉS – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DIVISIONS	61		14.3. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance	134	
	6.1. Activité automobile	62		14.4. Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance	135	
	6.2. Faurecia	77		15	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	139
	6.3. Gefco	78		15.1. Rémunération du Directoire	140	
	6.4. Banque PSA Finance	80		15.2. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance	141	
	6.5. Peugeot Scooters	81		15.3. Montant des rémunérations et avantages versés en euros	142	
7	ORGANIGRAMME	83				
	7.1. Le Groupe	84				
	7.2. Les filiales et participations de la société	86				
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES OU ÉQUIPEMENTS	89				
	8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	90				
	8.2. Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par PSA Peugeot Citroën de ses immobilisations	92				

16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	151	21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	343
	16.1. Mandats des administrateurs et des dirigeants	152		21.1. Capital social	344
	16.2. Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages	152		21.2. Acte constitutif et statuts	351
	16.3. Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance	152	22	CONTRATS IMPORTANTS	355
	16.4. Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise	152		Contrat de prêt avec l'État	356
	16.5. Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne	153	23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	357
17	SALARIÉS	165	24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	359
	17.1. Notre engagement social	166		24.1. Documents accessibles au public	360
	17.2. Options d'achat d'actions	190		24.2. Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	361
	17.3. Actionnariat salarié	190	25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	363
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	191		TABLE DE CONCORDANCE	365
	18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009	192		Table de concordance avec les informations requises dans le rapport de gestion	366
	18.2. Droits de vote différents	193		Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel	367
	18.3. Informations sur le contrôle du capital social de la société	194			
	18.4. Changement de contrôle	194			
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	195			
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	196			
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS	199			
	20.1. Informations financières historiques	200			
	20.2. Informations pro forma	200			
	20.3. États financiers consolidés au 31 décembre 2009	201			
	20.4. États financiers de Peugeot S.A. au 31 décembre 2009	312			
	20.5. Vérification des informations historiques annuelles	340			
	20.6. Date des dernières informations financières	340			
	20.7. Informations financières intermédiaires et autres	340			
	20.8. Politique de distribution du dividende	341			
	20.9. Procédures contentieuses	341			
	20.10. Changement significatif et tendance	341			



PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du document de référence 2009 6

Responsable de l'information financière 6

Attestation du responsable
du document de référence 2009 6

Responsable du document de référence 2009

Philippe Varin

Président du Directoire de Peugeot S.A.

Attestation du responsable du document de référence 2009

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont les différentes rubriques sont mentionnées page 366 du présent Document de Référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en section 20.3.1 qui contient une observation.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentés dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.09-0309 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 187 et 188 dudit document, qui contient une observation.

Philippe Varin
Président du Directoire de Peugeot S.A.

Responsable de l'information financière

James Palmer

Directeur de la communication financière

Tél. : 01 40 66 54 59

2

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

<u>Responsables du contrôle des comptes</u>	8
Commissaires aux Comptes titulaires	8
Commissaires aux Comptes suppléants	8

Responsables du contrôle des comptes

→ Commissaires aux Comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

(Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Pierre Riou
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2003.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2010.

Mazars

(Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Loïc Wallaert
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2005.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2010.

→ Commissaires aux Comptes suppléants

Yves Nicolas

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2003.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2010.

Patrick de Cambourg

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2005.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2010.

3

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Comptes de résultats consolidés 10

Tableaux de flux de trésorerie consolidés 11

Bilans consolidés 10

Comptes de résultats consolidés

	2009				2008			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
Chiffre d'affaires	46 885	1 823	(291)	48 417	52 705	2 088	(437)	54 356
Résultat opérationnel courant	(1 187)	498	-	(689)	(7)	557	-	550
Produits et (charges) opérationnels non courants	(725)	(2)	-	(727)	(943)	(1)	-	(944)
Résultat opérationnel	(1 912)	496	-	(1 416)	(950)	556	-	(394)
Résultat net consolidé	(1 627)	353	-	(1 274)	(878)	358	-	(520)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(1 511)</i>	<i>350</i>	<i>-</i>	<i>(1 161)</i>	<i>(719)</i>	<i>356</i>	<i>-</i>	<i>(363)</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>	<i>(116)</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>(113)</i>	<i>(159)</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>(157)</i>
<i>(en euros)</i>								
Résultat net par action de 1 euro				(5,12)				(1,60)
Résultat net dilué par action de 1 euro				(5,12)				(1,60)

Bilans consolidés

Actif	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
Total des actifs non courants	21 515	357	(25)	21 847	21 617	361	(25)	21 953
Total des actifs courants	17 225	25 605	(556)	42 274	14 399	26 020	(645)	39 774
TOTAL ACTIF	38 740	25 962	(581)	64 121	36 016	26 381	(670)	61 727

Passif	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
Total des capitaux propres				12 447				13 259
Total des passifs non courants	13 323	479	-	13 802	9 506	474	-	9 980
Total des passifs courants	16 143	22 310	(581)	37 872	16 170	22 988	(670)	38 488
TOTAL PASSIF				64 121				61 727

Tableaux de flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2009				2008			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Résultat net consolidé	(1 627)	353	-	(1 274)	(878)	358	-	(520)
Marge brute d'autofinancement	977	365	-	1 342	2 342	439	-	2 781
Flux liés à l'exploitation	3 593	106	(129)	3 570	(585)	590	16	21
Flux liés aux investissements	(2 784)	-	(1)	(2 785)	(3 177)	(22)	-	(3 199)
Flux des opérations financières	4 979	(143)	105	4 941	695	(167)	42	570
Augmentation (diminution) de la trésorerie	5 800	9	(25)	5 784	(3 126)	337	59	(2 730)
Trésorerie nette au début de l'exercice	2 017	1 280	(90)	3 207	5 143	943	(149)	5 937
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	7 817	1 289	(115)	8 991	2 017	1 280	(90)	3 207



4

FACTEURS DE RISQUES

<u>4.1. Risques de l'Émetteur</u>	<u>14</u>	<u>4.2. Gestion des risques</u>	<u>22</u>
4.1.1. Risques relatifs aux marchés et activités de PSA Peugeot Citroën	14	4.2.1 Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	22
4.1.2. Risques industriels et environnementaux	17	4.2.2 Gestion des risques environnementaux	23
4.1.3. Risques relatifs à l'activité de Banque PSA Finance	18		
4.1.4. Risques relatifs aux marchés financiers	20	<u>4.3. Couverture de risques - assurances</u>	<u>24</u>
4.1.5. Risques juridiques et contractuels	21		

4.1. Risques de l'Émetteur

→ 4.1.1. Risques relatifs aux marchés et activités de PSA Peugeot Citroën

4.1.1.1. Risque lié à l'existence de cycles de marchés et risque pays

L'année 2009 est l'illustration de ce risque auquel peuvent être confrontés notamment les groupes automobiles mondiaux, qu'il s'agisse des constructeurs ou des équipementiers. Les résultats 2009 du Groupe illustrent ce risque lié au caractère cyclique du secteur automobile. Le Groupe a été impacté par la baisse des marchés automobiles mondiaux et a évolué dans un environnement très contrasté selon les pays.

Par ailleurs, les conditions économiques locales, régionales et internationales peuvent avoir un impact sur les activités industrielles et commerciales du Groupe, et donc sur les résultats financiers. Les périodes de faible activité économique ou de crise sont en effet susceptibles d'engendrer un ralentissement ou une baisse de la demande du marché automobile. Le Groupe pourrait en conséquence se trouver avec des niveaux de stocks trop importants et donc dans l'obligation de baisser sa production (de tels événements impactent la rentabilité et le cash flow libre du Groupe).

La présence du Groupe à l'international peut également l'exposer à l'instabilité des taux de change. De fortes variations des taux de change peuvent avoir une incidence sur la capacité à vendre sur certains marchés, et donc sur le

résultat des ventes dans les pays hors zone euro, du fait de la perte de valeur de la devise locale par rapport à l'euro.

Le Groupe doit également prendre en compte l'évolution de la réglementation internationale en matière de fiscalité et s'adapter à la spécificité de chaque pays où il est présent.

Hors Europe, le Groupe développe sa présence dans des marchés à forte croissance, en particulier en Chine, en Amérique latine et en Russie afin d'augmenter sa présence dans des zones de croissance structurelle du marché de l'automobile ; PSA Peugeot Citroën est donc un Groupe international exposé à la conjoncture économique, aux conditions et risques politiques et réglementaires spécifiques des pays dans lesquels il intervient. Afin de limiter ou d'anticiper au mieux ces risques, une organisation managériale spécifique, resserrée, réactive, impliquée et orientée sur les résultats et les *cash flows* a été mise en place, en Chine et en Amérique latine. Cette nouvelle organisation en zones géographiques permet notamment de renforcer les liens et de fluidifier les échanges entre les métiers et les fonctions centrales du Groupe. La proximité est un atout important face aux risques liés à l'internationalisation.

4.1.1.2. Risque lié au développement et au lancement et ventes de nouveaux véhicules

Les résultats de PSA Peugeot Citroën peuvent être impactés si le niveau des ventes de véhicules n'atteint pas l'objectif commercial visé. Lorsqu'un niveau de vente prévisionnel est revu à la baisse, le Groupe peut être amené à reconnaître une charge de perte de valeur sur les actifs immobilisés (investissement et frais de développement capitalisés qui sont amortis sur la durée de vie du véhicule) ou à reconnaître une provision destinée à couvrir les indemnités contractuelles à verser du fait du non-respect du volume d'achat minimum. En 2009, une charge complémentaire de 217 millions d'euros (138 millions d'euros en 2008) a ainsi été constatée à ce titre sur les immobilisations de la division Automobile du Groupe du fait d'une révision à la baisse des volumes et des marges sur les modèles concernés. Afin de réduire les risques liés au développement et au lancement de nouveaux véhicules, des initiatives ont été prises dans le cadre du plan de performance pour gagner en productivité et réduire ainsi les coûts et délais de développement de nouveaux modèles.

La meilleure prise en compte des exigences après-vente des clients dès la conception du véhicule (réparabilité, diagnosticabilité...) a contribué également à l'amélioration constante de la qualité des nouveaux modèles du Groupe.

Les délais de développement produit ont été raccourcis pour proposer à nos clients une offre augmentée et plus en adéquation avec les modes de consommation de nos clients. Par ailleurs, les innovations sont ciblées pour renforcer les performances, notamment en matière d'environnement.

Le risque technique lié à la qualité et sécurité des produits vendus peut amener les constructeurs automobiles à faire des campagnes de rappel de véhicules dans le but de corriger les anomalies détectées.

4.1.1.3. Risque induit par la réglementation actuelle ou future

Les activités industrielles et commerciales du groupe PSA Peugeot Citroën sont fortement réglementées, notamment en matière d'environnement et de sécurité.

Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus sévères, notamment dans les émissions de CO₂ et donc la consommation de nos véhicules. La réglementation CO₂ votée par le Parlement Européen le 17 décembre 2008 en est l'illustration. Le Groupe, leader sur le marché des véhicules à bas CO₂ poursuit son engagement en prenant les mesures adéquates pour adapter ses produits aux objectifs européens de limiter à 120 g/km les émissions moyennes du marché des véhicules neufs en Europe en 2015. Pour l'année 2009, le Groupe a vendu 750 000 véhicules émettant moins de 120g de CO₂/km en Europe et un million de véhicules vendus émettant moins de 130g de CO₂/km.

Octobre 2009 marque une nouvelle initiative environnementale de la Commission Européenne avec une proposition de règlement sur la réduction de CO₂ des véhicules utilitaires légers, un segment où le Groupe est leader européen avec 22,2 % du marché.

Afin de préserver la capacité du Groupe à anticiper l'évolution de la réglementation, le montant de la recherche et développement dans la division Automobile s'est élevé à 2,148 milliards d'euros en 2009.

En complément, veuillez vous reporter au chapitre 11 « Investissement et Recherche et Développement ».

4.1.1.4. Risque clients et concessionnaires

Le groupe PSA Peugeot Citroën finance l'essentiel de ses ventes via son entité de financement, Banque PSA Finance.

Banque PSA Finance finance 27,5 % des ventes du Groupe à des clients finaux. Le Groupe accorde une attention particulière à la sécurité des paiements des biens et services qu'il délivre à ses clients. Les relations avec les concessionnaires des marques Peugeot et Citroën sont gérées dans le cadre de l'organisation de financement des ventes. Les paiements des autres clients du Groupe font l'objet de mécanismes de sécurisation avec des contreparties de premier plan validées en comité de trésorerie. Par ailleurs, les règlements intragroupe font l'objet de manière appropriée de couverture du risque politique chaque fois que nécessaire.

Au titre de son activité commerciale de ventes de véhicules neufs assorties d'une option de reprise à un prix convenu (contrats de vente avec clause de rachat, dit *buy-back*), le Groupe peut être exposé à un risque non pris en compte lors de la conclusion du contrat, date à laquelle l'estimation

de la valeur de la revente finale du véhicule est déterminée pour fixer le plan d'amortissement des véhicules loués par le Groupe. Compte tenu de la faiblesse des marchés automobiles européens, cette valeur résiduelle des véhicules immobilisés a fait l'objet d'un examen attentif depuis la clôture 2008. La provision constituée au passif pour couvrir les risques additionnels encourus s'élève à 94 millions d'euros au 31 décembre 2009 (112 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Concernant les véhicules d'occasion, le risque éventuel porte sur la valeur nette des stocks si le montant des provisions passé s'avère insuffisant dans le cas où le marché se dégrade plus que prévu.

D'une manière générale, le contexte macroéconomique mais aussi la perception du client sur la qualité du produit ont une influence directe sur la valeur des stocks et peuvent conduire à une dépréciation d'actif.

4.1.1.5. Risque matières premières

Le Groupe peut être exposé aux variations du prix de certaines matières premières au niveau des coûts de production de la division Automobile et de Faurecia, soit par leurs achats directs, soit indirectement par l'impact de ces variations sur les coûts de leurs fournisseurs. Ces matières premières sont, soit des produits industriels négociés de gré à gré, tels que l'acier ou les matières plastiques, soit des produits cotés directement sur des marchés organisés, tels que l'aluminium, le cuivre, le plomb ou les métaux précieux, auquel cas les prix de transaction des matières ou composants achetés sont fixés par référence directe aux cours cotés sur ces marchés.

Les risques matières encourus par le Groupe sont suivis conjointement par la direction des achats et PSA International S.A. (PSAI) en charge des couvertures des risques de change et matières du Groupe. Les risques matières font l'objet d'une revue trimestrielle dans le cadre d'un Comité Métal présidé par le Directeur financier du Groupe.

Veuillez vous reporter à la Note 37.1 D figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3.6 ci-après.

4.1.1.6. Risque fournisseurs

Les risques liés à la qualité des fournisseurs, à leur solvabilité, leur pérennité et à la fiabilité des pièces qu'ils livrent font l'objet d'une surveillance étroite. La contribution des fournisseurs, à travers le développement et la fourniture de pièces représentant environ 70 % du prix de revient de fabrication des véhicules, est très impactante sur l'évolution du Groupe. Ainsi, la défaillance temporaire ou définitive de fournisseurs peut avoir des impacts pour le Groupe, les plus redoutés étant les interruptions de livraison de pièces pouvant conduire à des arrêts de production des usines ainsi que des retards dans le déroulement des projets véhicules, mécaniques ou industriels.

Pour ce faire, les fournisseurs sont sélectionnés selon sept principaux critères : la compétitivité, la qualité, l'aptitude à développer et à industrialiser de nouveaux produits, l'efficacité de la logistique, les capacités de recherche et développement, la présence à l'international et la pérennité.

Cette pérennité est appréciée sur les plans financier et stratégique, selon les axes suivants :

- situation financière ;
- examen de la stratégie et des perspectives de croissance ;
- évolution de la dépendance ;
- conformité aux exigences sociales et environnementales du référentiel Développement Durable.

Les stratégies d'achat par famille de produit ainsi que les choix fournisseurs sont soumis à l'approbation du comité de direction des achats sur la base des critères ci-dessus afin de renforcer toutes les dispositions préventives aux risques fournisseurs.

L'entité « Stratégie Industrielle et Risques Fournisseurs » de la direction des achats, créée depuis juillet 2007, a pour mission, notamment, de piloter les actions permettant de gérer (prévenir et sécuriser) les « risques fournisseurs » induits par des fournisseurs en difficulté financière ou liés à des restructurations industrielles.

Dans ce cadre, elle contribue à la continuité des projets et de la production des véhicules du groupe PSA Peugeot Citroën par le management préventif et curatif du « risque pérennité fournisseurs » d'un panel constitué de 500 groupes fournisseurs de pièces automobiles et 7 000 fournisseurs de prestations et de biens d'équipements.

En raison de la crise économique et financière touchant les fournisseurs, le Groupe a renforcé cette entité pluridisciplinaire composée de 40 personnes (acheteurs, financiers, logisticiens,

juristes, relations sociales...). Par ailleurs, les actions prises par le Groupe ont permis d'amortir les effets de cette crise sur ses fournisseurs par :

- l'injection de plus de 2 milliards d'euros dans la filière automobile, via la réduction des délais de paiements, l'engagement d'apport de capital au Fonds de Modernisation des Équipements Automobiles (FMEA) pour un montant de 200 millions d'euros, la recapitalisation de Faurecia, premier équipementier français pour 323 millions d'euros et des aides spécifiques consenties aux fournisseurs en difficulté ;
- l'implication active dans les travaux de plateforme automobile (PFA) avec plus de 30 personnes, avec l'objectif de renforcer la compétitivité des équipementiers automobiles ;
- la mise en place du Code de Performance et de Bonnes Pratiques. Les acteurs de la filière industrielle automobile française ont décidé de renforcer les relations de partenariat en son sein, notamment en vue de relever les défis de la mondialisation, d'améliorer la compétitivité du secteur et de préserver le tissu industriel et l'emploi. Un code de performance et de bonnes pratiques a été élaboré pour jouer un rôle régulateur et modérateur en rappelant certains principes généraux relatifs aux comportements dans les relations interentreprises.

De nouveaux engagements ont été pris dans ce sens pour :

- les pratiques contractuelles concernant les pièces, moules et outillages spécifiques, y compris l'interdiction pour le client d'exiger qu'une part minimale des productions du fournisseur ou sous-traitant, ou de ses achats soit réalisée dans des pays à bas coût sans justification économique objective fondée sur le prix rendu ;
- la propriété intellectuelle ;
- les conditions de règlement (pièces, moules et outillages mais aussi sur les coûts d'études des petites séries) ;
- le paiement des frais de recherche et de développement spécifiques et des moules et outillages spécifiques respectivement amortis dans le prix des pièces.

Enfin, les constructeurs français et leurs fournisseurs ont confirmé la nécessité de renforcer le dialogue dans l'ensemble de la filière industrielle de la construction automobile. À cette fin, une plateforme permanente de concertation et d'échanges entre donneurs d'ordre et fournisseurs de la filière industrielle de la construction automobile a été mise en place en avril 2009.

4.1.1.7. Risques spécifiques Faurecia

Filiale de PSA Peugeot Citroën, Faurecia est détenue à 57,43 % par le Groupe depuis le 8 février 2010.

Compte tenu de ce niveau de participation, le Groupe pourrait être amené à soutenir la situation financière de Faurecia.

Le Groupe s'est déjà vu dans une situation en 2008 où il s'est trouvé obligé de financer une partie du bilan de sa filiale, en contribuant à l'octroi d'une facilité de financement à hauteur de 250 millions d'euros.

4.1.1.8. Risque coopérations

PSA Peugeot Citroën a développé depuis plusieurs années une politique de coopération active d'une part dans le domaine des plates-formes véhicules avec Toyota, Fiat, Tofas et Mitsubishi, et d'autre part dans le domaine du développement et de la fabrication des organes (boîtes de vitesses et moteurs) avec Ford, BMW et Renault.

Le 1^{er} février 2010, Toyota a annoncé le rappel de huit modèles en Europe pour régler un dysfonctionnement potentiel de la pédale d'accélérateur. Pour les Peugeot 107 et Citroën C1, modèles issus de la coopération avec Toyota, et fabriqués dans une usine commune, PSA Peugeot Citroën a décidé, conformément à sa politique de qualité exigeante, de lancer une campagne identique. Ce rappel préventif a concerné moins de 10 % des Peugeot 107 et Citroën C1 en circulation en Europe, soit 97 000 véhicules.

Afin que la coopération soit équilibrée, les partenaires s'engagent sur un minimum d'enlèvement des productions concernées, et le non-respect de cet engagement entraîne le paiement de pénalités afin de compenser les frais de production restant à la charge du partenaire. Le cas échéant, les conséquences défavorables de ces engagements sont traduites dans les comptes consolidés dès que la mise en jeu de telles clauses apparaît probable, sous forme de dépréciation d'actifs et, si nécessaire, de provisions pour charges.

En complément, veuillez vous reporter à la Note 40.2 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3.6 ci-après.

→ 4.1.2. Risques industriels et environnementaux

Un sinistre touchant un site industriel du groupe PSA Peugeot Citroën, plus particulièrement s'il affecte un établissement de mécanique et brut, peut compromettre la production, ainsi que la commercialisation de centaines de milliers de véhicules et par là même générer plusieurs centaines de millions d'euros de pertes.

Face à un tel enjeu, PSA Peugeot Citroën a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste de prévention de ses risques industriels dont les objectifs sont de :

- prévenir les sinistres catastrophiques ;
- limiter au maximum les situations à risques, en atténuer les effets ;
- développer la capacité des organisations à faire face aux situations d'urgence et de crise ;
- promouvoir à tous les niveaux des organisations une culture de prévention des risques et de résilience face aux accidents ;
- optimiser le transfert des risques de forte intensité au marché de l'assurance.

Cette politique est déployée au travers d'un dispositif organisationnel composé d'une structure centrale de pilotage « Maîtrise des Risques & Assurances » qui anime un réseau de gestionnaires de risques basés dans les établissements. Elle prend vie, au niveau de chaque site par la mise en place de programmes de prévention, de formation et de protection adaptés au juste nécessaire.

Ces programmes visent à traiter différentes natures de risques identifiés tels que les risques d'incendie, d'explosion, les carences de fourniture, l'inondation, la grêle.

Cette politique de prévention a permis de réduire très sensiblement le nombre d'incidents, étant précisé qu'aucun sinistre majeur n'a été enregistré depuis son déploiement. Elle est d'ailleurs consacrée par les compagnies d'assurance : celles-ci ont en effet attribué le label « Risque Hautement Protégé » à la très grande majorité des surfaces identifiées comme les plus à risque.

Les risques industriels liés à la stratégie de développement international notamment en ce qui concerne l'installation de nouveaux sites de production et la politique d'acquisition hors d'Europe sont limités du fait de la réalisation d'études préalables, lesquelles tiennent compte à la fois des besoins prévisionnels de la *Business Unit* concernée, des disponibilités de plateformes, organes et sous ensembles communs au niveau Groupe (conception et capacités industrielles), d'éventuels partenariats ainsi que du contexte local.

Le Groupe attache une importance particulière à la maîtrise de l'impact environnemental des sites industriels. La prévention des nuisances et des risques environnementaux est intégrée dans l'exploitation courante des moyens de production et des équipements généraux. Un pilotage central des fonctions dédiées à l'environnement industriel est assuré au sein de la direction des relations institutionnelles par une entité spécifique qui assure également un reporting environnemental centralisé.

Les organisations dédiées à la gestion environnementale, en particulier dans les établissements industriels du secteur automobile, satisfont aux exigences de la norme ISO 14001 relative au management environnemental. À l'échelle mondiale, à fin 2009, toutes les usines du Groupe sont certifiées ISO 14001 dans le domaine automobile.

Un plan d'investissement annuel dédié à la réduction des nuisances et des risques environnementaux accompagne le déploiement du programme de certification. Par ailleurs, les projets industriels font l'objet d'un examen entre les concepteurs, le site industriel concerné, les experts des directions techniques et les spécialistes centraux de l'environnement afin d'identifier les enjeux et de déterminer les réponses à apporter.

Face aux risques liés à la sécurité physique et psychique des employés, le Groupe a signé une nouvelle politique de Santé et Sécurité au Travail. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au paragraphe 17.1.1 ci-après.

→ 4.1.3. Risques relatifs à l'activité de Banque PSA Finance

Banque PSA Finance assure le financement des véhicules neufs de marques Peugeot et Citroën et celui des véhicules d'occasion toutes marques vendus par les réseaux de distribution des deux marques. Elle finance les stocks de véhicules et de pièces de rechange des réseaux de distribution des deux marques. Elle propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements, crédit classique, location avec option d'achat, location longue

durée, et de services associés.

Les décisions d'octroi de financement de Banque PSA Finance sont totalement indépendantes du réseau de distribution et ne peuvent en aucun cas être influencées par ces derniers.

4.1.3.1. Risques liés au financement de Banque PSA Finance

Risque de change

Veuillez vous reporter à la Note 37.1.A figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3.6 ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Veuillez vous reporter à la Note 37.1.B figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3.6 ci-après.

Risque de contrepartie financière

Banque PSA Finance étant structurellement en position emprunteuse, les risques qu'elle porte sur des contreparties financières se limitent aux opérations de placement des fonds de la réserve de liquidité, aux autres excédents de trésorerie résiduelle, ainsi qu'à l'ensemble des dérivés (swaps et

swaptions) conclus dans le cadre des politiques de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.

Les placements sont réalisés soit sous forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit dans des OPCVM assortis de garanties bancaires couvrant le capital et les performances.

Chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une notation. Cette analyse est utilisée pour fixer les plafonds de limites acceptables. À chacune des contreparties sont associées des limites par nature d'opération (placements et dérivés), en montant et durée maximale. Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement.

Les produits dérivés sont traités systématiquement dans le cadre de conventions ISDA ou FBF et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus actives. Les dérivés sont conclus avec des contreparties de notation minimum A.

4.1.3.2. Risques de crédit

Banque PSA Finance est exposée aux risques relatifs à la solvabilité de ses débiteurs. Les décisions d'engagements vis-à-vis des réseaux de distribution, sont prises en interne, après examen approfondi du risque, par des comités de crédit dans chaque pays, et confirmées, en fonction de niveaux de délégation, par un comité de crédit central. Ces comités agissent dans le cadre de limites définies et contrôlées. L'octroi de financements à la clientèle finale, s'appuie sur des outils de score, dont les performances sont régulièrement contrôlées, les risques sur les clients d'importance unitaire significative étant gérés suivant des procédures analogues à celles décrites ci-dessus pour la gestion des risques sur les réseaux de distribution.

Compte tenu de la dégradation de la situation économique, Banque PSA Finance adapte ses dispositifs d'acceptation et renforce les moyens de ses structures de recouvrement.

Les risques d'impayés font systématiquement l'objet de dépréciations, pour l'activité clientèle finale, dès l'apparition d'un impayé, en fonction des données historiques de risques de pertes et de recouvrement. Pour l'activité de financement des réseaux de distribution, les risques individuels significatifs font l'objet, lorsqu'ils sont avérés, de provisions spécifiques.

4.1.3.3. Risques de liquidité

Veillez vous reporter à la Note 37.1.F figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3.6 ci-après.

4.1.3.4. Notation de la dette

Plusieurs facteurs importants déterminent la notation de la banque et/ou sont susceptibles, en cas de dégradation, d'affecter notre capacité à obtenir des financements à court et à long terme : le niveau et la volatilité de nos résultats, nos positions relatives sur les marchés sur lesquels nous opérons, notre diversification géographique et nos produits, nos politiques de gestion des risques et nos ratios financiers, notre coût du risque et le niveau du ratio de solvabilité européen de la banque. La détérioration de l'un des facteurs susmentionnés ou d'une combinaison de ces facteurs peut conduire les agences de notation à revoir notre notation à la baisse, ce qui pourrait avoir pour effet d'augmenter nos coûts de financement. Inversement, une amélioration de l'un de ces facteurs pourrait conduire les agences de notation à revoir à la hausse notre note de crédit.

Compte tenu de l'environnement très défavorable sur les marchés automobiles fin 2008 et pendant une grande partie de l'année 2009 qui a impacté de manière négative les résultats et le *cash-flow libre* de l'activité automobile du Groupe, ainsi que de l'assèchement des marchés financiers lié à la crise,

4.1.3.5. Bâle II

Banque PSA Finance a obtenu le 6 avril 2009 l'accord du Secrétariat général de la Commission bancaire pour l'utilisation de ses modèles de notation interne de la clientèle des particuliers (méthode avancée – IRBA) et des entreprises (flottes et réseaux – méthode fondation – IRBF). Ces modèles ont été développés par Banque PSA Finance dans 5 pays (France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne et Portugal).

4.1.3.6. Dispositif de contrôle interne

Conformément au règlement 97-02, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par Banque PSA Finance s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

les agences de notation ont revu à la baisse leurs notations de Banque PSA Finance, tout en continuant de souligner la robustesse des performances intrinsèques de la banque.

Standard & Poor's a abaissé ses notes de A-/A2 à BBB (perspective négative)/A2 le 6 mars 2009, mais a réaffirmé ces notations le 13 août 2009 en dépit de l'abaissement d'un cran décidé le 6 août sur Peugeot S.A.

Moody's, qui avait le 30 octobre 2008 mis la notation A3-stable/P2 de Banque PSA Finance sous surveillance négative pour tirer les conséquences de la dégradation brutale des marchés automobiles et de la fermeture des marchés financiers, a attendu plus d'un an, jusqu'au 23 novembre 2009, pour revoir sa notation à la baisse à Baa1 – négative/P2.

Les deux notations actuelles demeurent ainsi à un niveau *investment grade*, mais sont toutes les deux sous perspective négative et s'inscrivent à deux crans au-dessus de celles de Peugeot S.A..

Banque PSA Finance étend progressivement son dispositif aux autres sociétés financières selon un programme (2010-2012 : *roll-out*) communiqué à l'autorité de tutelle. En parallèle, dans le cadre de travaux de back-testing des modèles de notation interne, Banque PSA Finance travaille à l'amélioration continue de leur efficacité.

Banque PSA Finance a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La Charte de contrôle interne de la banque fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la banque.

→ 4.1.4. Risques relatifs aux marchés financiers

Le groupe PSA Peugeot Citroën, dans ses activités industrielles et commerciales, est exposé à des risques de change et à des risques de taux ainsi qu'à d'autres risques de marchés liés notamment aux variations des marchés actions. Le Groupe est également exposé aux risques de contrepartie et de liquidité.

4.1.4.1. Exposition aux variations de taux de change

Veillez vous reporter à la Note 37.1.A figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3.6 ci-après.

4.1.4.2. Exposition aux variations des taux d'intérêt

Veillez vous reporter à la Note 37.1.B figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3.6 ci-après.

4.1.4.3. Risque actions

Veillez vous reporter à la Note 37.1.C figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3.6 ci-après.

4.1.4.4. Risque de contrepartie

Veillez vous reporter à la Note 37.1.E figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3.6 ci-après.

4.1.4.5. Risque de liquidité

Veillez vous reporter à la Note 37.1.F figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3.6 ci-après.

4.1.4.6. Notation de la dette

Plusieurs facteurs importants déterminent notre notation et/ou sont susceptibles d'affecter notre capacité à obtenir des financements à court et à long terme : le niveau et la volatilité de nos résultats, nos positions relatives sur les marchés sur lesquels nous opérons, notre diversification géographique et produits, nos politiques de gestion des risques et nos ratios financiers, notamment le ratio d'endettement net sur fonds propres et le ratio du *cash-flow* opérationnel sur la dette nette. La détérioration de l'un des facteurs susmentionnés ou d'une combinaison de ces facteurs peut amener les agences de notation à revoir notre notation à la baisse, ce qui pourrait augmenter nos coûts de financement. Inversement, une amélioration de l'un de ces facteurs pourrait conduire les agences de notation à revoir à la hausse notre note de crédit.

Compte tenu de l'environnement très défavorable sur les marchés automobiles fin 2008 et pendant une grande partie de l'année 2009 qui a impacté de manière négative les

résultats et le *cash-flow* de l'activité automobile du Groupe, ainsi que de l'assèchement des marchés financiers lié à la crise, les agences de notation ont revu à la baisse leurs notations du Groupe.

Le 19 février 2009, Moody's Investor Services a abaissé les notes long terme et court terme de Peugeot S.A. à Baa3/P-3 et modifié de stable à négative la perspective. Le 23 novembre 2009, Moody's Investor Services a abaissé la note long terme de Banque PSA Finance de A3 à Baa1 et modifié de stable à négative la perspective.

Le 6 août 2009, Standard & Poor's a abaissé les notes long terme et court terme de Peugeot S.A. à BB+/B avec perspective négative. Après une mise sous surveillance des notations de Banque PSA Finance en juin 2009, Standard & Poor's a affirmé le 13 août 2009, ses notes long et court terme BBB/A2 et maintenu une perspective négative.

→ 4.1.5. Risques juridiques et contractuels

Le groupe PSA Peugeot Citroën est exposé à des risques juridiques liés à sa situation d'employeur, de concepteur et de distributeur de véhicules, d'acheteur de composants et de fournisseur de services.

Ces différents risques sont maîtrisés par la mise en œuvre de politiques de prévention dans les domaines de l'hygiène

et de la sécurité du travail, de l'environnement industriel, de la propriété industrielle et intellectuelle, de la sécurité des véhicules et de la qualité de ses produits ou services ainsi que par la sécurisation juridique des opérations réalisées par le Groupe.

4.1.5.1. Procédures judiciaires et d'arbitrage

À fin 2009, aucun des litiges dans lesquels sont impliquées les sociétés du Groupe n'a d'impact significatif sur les comptes de ce dernier.

Concernant les litiges clos au cours de l'exercice 2009, il convient de rappeler que le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes a mis un terme, en rendant le 9 juillet 2009 un jugement devenu définitif, au contentieux à l'occasion duquel la Commission avait, le 5 octobre 2005,

prononcé une amende de 49,5 millions d'euros contre Automobiles Peugeot et sa filiale néerlandaise, pour avoir mis en place des pratiques ayant pour objet ou pour effet de restreindre les ventes de véhicules à l'exportation. L'amende avait été payée par le Groupe. Or, aux termes de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes, l'amende a été réduite à 44,55 millions, et la différence, soit 4,95 millions d'euros majorée des intérêts, a été remboursée par la Commission Européenne.

4.1.5.2. Covenants de crédits

Les emprunts portés par les sociétés industrielles et commerciales – hors Faurecia – ne comportent pas de clauses spécifiques d'exigibilité anticipée liées au respect de ratios financiers ou à des notations de crédit minimales. Dans certains cas, les emprunts des sociétés industrielles et commerciales comportent des clauses imposant à la société emprunteuse de donner aux organismes prêteurs certaines garanties classiques dans le secteur Automobile. Il s'agit notamment :

- de clauses de *negative pledge* par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins certaines exceptions ;
- de clauses de *material adverse changes* en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques ;
- de clauses de *pari passu* prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;

- de clauses de *défauts croisés* qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, les emprunts BEI sont conditionnés à la réalisation des projets qu'ils financent et impliquent le nantissement minimum d'actifs financiers.

Les emprunts convertibles (OCEANE) sont soumis à des clauses standards telles que le maintien de la cotation des actions Peugeot S.A. ou Faurecia.

L'ensemble des clauses sont respectées en 2009.

4.1.5.3. Risques sociétés communes

Le Groupe a conclu des contrats de sociétés communes avec des entreprises de taille internationale ou des entreprises d'État. Le Groupe exerce dans chacune de ces entités une

influence soit prépondérante soit notable et ces opérations n'induisent pas de risques particuliers liés.

4.1.5.4. Risque de défaillance du système de contrôle interne

Les audits internes opérés au cours de l'exercice 2009 n'ont pas révélé de failles de contrôle interne ayant pu entraîner des risques substantiels. À chaque fois que les processus de contrôle nécessitaient un renforcement, des plans d'actions ont été mis en œuvre et seront eux-mêmes audités.

Il est rappelé que la Banque PSA Finance a renforcé l'ensemble de son contrôle interne en 2009.

4.1.5.5. Engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière

Veillez vous reporter à la Note 30 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3.6 ci-après.

4.1.5.6. Risque brevets

En mars 2009, le Groupe a été désigné comme le premier déposant français de brevets par l'institut national de la propriété intellectuelle. Cette première place témoigne de l'intensité d'innovation du Groupe. Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être amené à concéder, ou se voir concéder, des droits d'exploitation de brevets ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle, et prend alors toutes les mesures usuelles pour protéger ses droits.

La remise en cause de l'un quelconque de ses droits de propriété industrielle ou intellectuelle ne serait pas de nature à affecter significativement les résultats ou la situation financière de Peugeot S.A..

4.2. Gestion des risques

→ 4.2.1 Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Dans le cadre de la couverture des risques internes et externes auxquels le Groupe fait face, PSA Peugeot Citroën a mis en place des dispositifs de contrôle interne (organisations et procédures), qui visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire et le Comité de Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour animer et coordonner, au niveau du Groupe, les démarches de contrôle interne et pour assurer la cohérence d'ensemble des actions entreprises par chaque direction opérationnelle, une direction du contrôle interne a été créée fin

2008 au sein du Secrétariat Général. La nouvelle organisation, le processus d'animation et les évolutions de méthodologie de contrôle interne ont été mis en œuvre début 2009.

Au sein des sociétés du groupe PSA Peugeot Citroën, l'accent est mis plus particulièrement sur le contrôle interne comptable et financier, qui est un élément majeur du contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et concourt à la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Le contrôle interne comptable et financier est constitué par un dispositif spécifique défini et mis en œuvre par la direction financière en vue de répondre aux objectifs définis précédemment.

Le contrôle interne vise à assurer l'atteinte des objectifs cités, sans qu'il puisse être considéré cependant comme apportant une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

4.2.1.1 Risques opérationnels

Le Groupe s'est ainsi doté d'une organisation pour prévenir et gérer les risques opérationnels, qui a pour objectif de mettre en place les moyens de minimiser les conséquences d'événements pouvant compromettre son exploitation et de prévenir les risques de dysfonctionnement dans la conduite de ses projets ou dans la mise en œuvre de son organisation. Chaque direction opérationnelle est responsable de la bonne maîtrise des risques dans son périmètre de responsabilité.

Le Groupe assure la cohérence et la transversalité des actions menées au travers de la Direction du Contrôle Interne rattachée au Secrétariat Général. Pour les risques d'établissements susceptibles d'affecter les actifs corporels du Groupe et la continuité d'exploitation, cette direction s'appuie sur l'entité Maîtrise des Risques et Assurances, également rattachée au Secrétariat Général.

Ces entités élaborent les méthodes de recensement et d'évaluation des risques et participent à la définition et au contrôle des plans de maîtrise des risques; elles s'appuient sur un réseau de correspondants ou d'experts dans les directions ou établissements du Groupe qui sont chargés de déployer la politique de prévention et de suivre l'avancement des plans d'actions préventifs et correctifs. Dans ce cadre, les risques sont appréciés d'une manière détaillée au moyen d'une méthode unique et des programmes sont mis en œuvre annuellement pour les maîtriser. Les vulnérabilités potentielles sont ainsi identifiées en amont et les moyens de protection ou de prévention sont dimensionnés aux enjeux.

Les principaux risques opérationnels du Groupe sont ceux qui peuvent interrompre ou compromettre la continuité de son exploitation dans ses activités de conception, de production ou de distribution de ses produits, ou qui peuvent mettre en péril son personnel ou ses actifs matériels ou immatériels. Il s'agit en particulier des risques de détérioration des installations de recherche, des sites informatiques, des unités de production ou de distribution, par des événements climatiques ou humains, ou des risques d'atteinte à l'intégrité ou à la confidentialité des systèmes d'information et des données qu'ils contiennent, ainsi qu'à l'image de l'entreprise.

4.2.1.2 Politique de comportement

PSA Peugeot Citroën fonde son développement sur des principes d'action et de comportement socialement responsables, dans tous les pays où il est implanté et dans ses différentes branches d'activité. Ils constituent le fondement des rapports de confiance qui doivent exister entre l'entreprise, ses clients, ses fournisseurs et ses actionnaires ainsi qu'entre les

membres de son personnel. Cette Charte Éthique a pour but de formaliser ce corps de références communes essentielles, mais non exhaustives, afin que chacun dans le Groupe puisse s'y référer en toutes circonstances. Le développement de l'éthique et la citoyenneté s'inscrivent pleinement dans le développement responsable, ambition forte du Groupe.

→ 4.2.2 Gestion des risques environnementaux

4.2.2.1 Systèmes de gestion

L'analyse des risques environnementaux, menée conformément à la norme ISO 14001, permet d'identifier pour chaque site les Aspects Environnementaux Significatifs liés à l'activité du site, et à son intégration dans son environnement.

Cette analyse, régulièrement actualisée, permet de relever les enjeux majeurs de chaque usine et d'élaborer les plans

d'action, validés et suivis en revue de Direction, permettant de maîtriser ce risque.

Les audits réguliers, tant par des auditeurs internes que par des cabinets accrédités externes (UTAC, SGS, etc.), permettent de vérifier la bonne application du système de management environnemental.

4.2.2.2 Coopération avec les pouvoirs publics et la communauté

Les relations avec l'Administration et les parties prenantes s'intègrent selon trois modes.

D'une part les obligations réglementaires prévoient des informations régulières et structurées avec les différentes parties prenantes, notamment lors des évolutions significatives de l'activité des sites industriels. À ces éléments, s'ajoutent les relations plus fréquentes avec l'Administration en charge de l'Environnement industriel, laquelle inspecte régulièrement sur les sites la bonne application de la réglementation environnementale.

D'autre part, un rapport annuel complété du supplément Indicateurs de performance Développement Durable sont publiés pour présenter au grand public (document disponible sous internet) les axes de travail du Groupe dans le domaine de l'environnement industriel, les résultats environnementaux obtenus et les efforts accomplis dans ce domaine.

Enfin, dans le cadre de l'application de la norme ISO 14001, chaque site a développé une prise en compte de chaque demande des parties prenantes, et y apporte une réponse dans les meilleures conditions possibles.

4.2.2.3 Politique interne de maîtrise des risques professionnels

Dans le domaine environnemental, les risques professionnels sont relativement limités. L'industrie automobile utilise peu de produits dangereux, et les substances pouvant avoir un impact sur l'environnement sont mises en œuvre dans des secteurs bien définis de chaque site.

Dans ces conditions, des mesures constructives (ateliers sur rétentions, circulation de fluides polluants dans des réseaux aériens) permettent de limiter considérablement les risques. Pour les autres risques, l'application rigoureuse des consignes définies est audité régulièrement lors des tours de terrain des différents responsables d'atelier, dans le cadre de l'application du Système de Production PSA. Cette bonne mise en œuvre est confortée par les audits ISO 14001.

Au regard du règlement REACH, entré en vigueur le 1^{er} juin 2007 et visant à mettre en place un cadre réglementaire européen pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques, le Groupe est un utilisateur en aval. En effet, de ce fait et en concertation avec les autres constructeurs automobiles européens (regroupés au sein de l'ACEA – Association des Constructeurs Automobiles Européens) une action commune auprès de nos fournisseurs a été engagée pour nous assurer que ces derniers avaient bien pris en compte cette réglementation et pourraient donc fournir au Groupe les informations nécessaires dans le cas de notre utilisation de leurs substances.

Enfin, dans les scénarios de risques des sites industriels, l'implication des équipes environnementales locales permet la prise en compte des aspects environnementaux spécifiques (exemple confinement des eaux d'extinction incendie, etc.).

4.3. Couverture de risques – assurances

Avec l'appui de courtiers en assurance spécialisés dans la couverture des grands risques, la direction centrale des assurances du Groupe souscrit, auprès d'acteurs à la solvabilité financière reconnue, des programmes d'assurances à vocation mondiale. Il en est notamment ainsi pour :

- les Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation consécutives : le Groupe achète cinq lignes d'assurances pour une capacité globale de 1 500 millions d'euros – hors Faurecia. Ce programme comporte des franchises allant jusqu'à 10 millions d'euros par sinistre ;
- la « Responsabilité Civile » : dans le but de transférer sur les assureurs les conséquences pécuniaires pour le Groupe de dommages causés aux tiers, un programme d'assurance en quatre lignes est en vigueur pour une capacité globale de 250 millions d'euros. La franchise maximale applicable est ici de 0,5 million d'euros par sinistre ;
- le « Transport et stockage de véhicules sur parcs » : le Groupe dispose d'un schéma d'assurance en trois lignes nous couvrant jusqu'à 100 millions d'euros en cas de dommages subis par les véhicules stockés en plein air et jusqu'à 50 millions d'euros suite à des dommages causés à des pièces ou véhicules en cours de transport. Ce programme intervient après application de franchises de 0,3 million d'euros au maximum.

Certaines premières lignes de ces programmes d'assurance sont réassurées au sein d'une société filiale du Groupe. La société SARAL (SA de Réassurance Luxembourgeoise) est une société filiale à 100 % de Peugeot S.A.. Elle participe, aux côtés des assureurs et réassureurs traditionnels, à la couverture des seuls risques du groupe PSA Peugeot Citroën.

À ce titre, la société SARAL est particulièrement impliquée dans la couverture des risques opérationnels du Groupe à travers le monde tels que les risques de Dommages aux Biens et Pertes d'exploitation consécutives, les risques de Responsabilité automobile, les risques de Transport et stockage de véhicules sur parcs, les risques de Fraude.

Pour ces risques, SARAL est respectivement engagée à hauteur de 8 millions d'euros par sinistre et par an, 0,750 million d'euros par sinistre, 15 millions d'euros par sinistre et 25 millions d'euros par an, 0,8 million d'euros par sinistre et 1,6 million d'euros par an.

Elle dispose d'une protection en stop loss achetée auprès du marché international de la réassurance. Ainsi, au-delà d'un montant global de sinistres de 25 millions d'euros déclarés, cette protection permet à Saral de transférer sur un tiers la prise en charge des sinistres du Groupe.

La politique d'assurance du Groupe se résume donc à un transfert vers les assureurs des seuls risques d'intensité élevée et à une rétention par le biais des franchises et de la captive des risques d'intensité faible et modérée.

Notamment associée à une politique volontariste de prévention des risques, la politique d'assurance ainsi menée a permis en 2009, pour la sixième année consécutive, de revoir à la baisse le volume global des primes payées aux assureurs traditionnels.

5

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1.	Histoire et évolution de la société	26	5.3.	Développement Durable	28
5.1.1.	Dénomination de la société	26	5.3.1.	L'intégration de la démarche développement durable à la Vision du Groupe	28
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la société	26	5.3.2.	Préserver l'environnement et les ressources naturelles	29
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	26	5.3.3.	L'activité industrielle et l'environnement	39
5.1.4.	Siège social – Réglementation – Forme juridique	26	5.3.4.	Consommations et émissions de sites	42
5.1.5.	Événements importants dans le développement des activités de la société	26	5.3.5.	Sécurité routière	52
5.2.	Investissements	27	5.3.6.	Télématique et mobilité	55
			5.3.7.	Engagement sociétal	56

5.1. Histoire et évolution de la société

→ 5.1.1. Dénomination de la société

La dénomination de la société est Peugeot S.A..

Le nom générique de « PSA Peugeot Citroën » est utilisé pour désigner l'ensemble du Groupe constitué autour de la société holding Peugeot S.A..

→ 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la société

La société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 100 554. Son code APE est 7010Z.

→ 5.1.3. Date de constitution et durée de vie

La société a été créée en 1896. La durée de la société expirera le 31 décembre 2058, sauf les cas de dissolution ou de prorogation.

→ 5.1.4. Siège social – Réglementation – Forme juridique

Siège social et administratif :

75, avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris – France.

Le numéro de téléphone de la société est le +33 (0)1 40 66 55 11.

Législation :

Législation française.

Forme juridique :

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par le Code de commerce.

→ 5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la société

Fondée en 1896, la société a exercé une activité industrielle et commerciale jusqu'en 1965 au moment où, dans le cadre d'une réorganisation juridique et financière du Groupe, elle a été transformée en société holding, ses activités étant poursuivies par sa filiale Automobiles Peugeot.

En 1949, la société Gefco « les Groupages Express de Franche-Comté » a été créée par Peugeot afin d'assurer sa logistique amont et aval en matière de transport de voitures et de pièces.

En 1974, Peugeot S.A. a pris le contrôle de l'intégralité du capital de Citroën S.A., ces deux sociétés ayant ensuite fusionné en 1976.

En 1978, la société américaine Chrysler Corporation a apporté à Peugeot S.A. le contrôle de ses filiales industrielles et commerciales en Europe. L'activité de ces sociétés, poursuivie sous la marque Talbot, a été apportée, à la fin de 1980, à Automobiles Peugeot.

En 1979, ce dispositif a été complété par le rachat à Chrysler Financial Corporation de l'ensemble de ses filiales de financements commerciaux en Europe, opération qui a constitué une étape importante pour le développement des activités du Groupe dans ce domaine.

En 1987, Aciers et Outillages Peugeot et Cycles Peugeot forment Ecia et, après l'offre publique d'achat amicale sur les actions de l'équipementier Bertrand Faure en 1998, sa dénomination sociale devient Faurecia. Au premier semestre 2001, Faurecia a réalisé l'acquisition des activités automobiles de Sommer Allibert avec le soutien de Peugeot S.A.

PSA Finance Holding, dont les filiales assurent en Europe le financement des ventes de Peugeot et Citroën, a été transformée en banque en juin 1995. Sa dénomination est désormais Banque PSA Finance.

La réorganisation de la division Automobile, intervenue le 31 décembre 1998, a consisté à harmoniser les structures juridiques avec les nouveaux schémas d'organisation fonctionnelle mis en place depuis janvier 1998. Les sociétés Automobiles Peugeot et Automobiles Citroën ont apporté l'ensemble de leurs activités de développement et de fabrication de véhicules automobiles à la société Peugeot Citroën Automobiles, et leurs activités de conception et de fabrication de biens industriels à la société Process Conception Ingénierie.

En 2009, les activités de PSA Peugeot Citroën ont été semblables à celles exercées au cours de l'année précédente ; il n'y a pas eu d'événements importants survenus dans le développement des activités de la société.

5.2. Investissements

Veillez vous reporter au paragraphe 10.2.2.2 relatif aux flux d'investissements des activités industrielles et commerciales, ainsi qu'au chapitre 11 « Investissements et Recherche et Développement ».

5.3. Développement Durable

→ 5.3.1. L'intégration de la démarche développement durable à la Vision du Groupe

Le Directoire a défini, pour le Groupe, trois ambitions qui sont ses priorités opérationnelles et fixent le cap pour les 10 ans à venir.

Ces ambitions s'appuient sur une conviction : l'exigence d'un développement responsable. Pleinement intégrée à cette stratégie, la démarche développement durable du Groupe répond à une série d'engagements.

Être à l'avant-garde des produits et services

- Performance environnementale : enrichir l'offre de véhicules et de technologies :
 - 2009 et 2010, petits véhicules diesel < 99 g CO₂/km ;
 - 2010 : généralisation de la nouvelle technologie Stop & Start ;
 - Fin 2010 : véhicule électrique ;
 - 2011 : moteurs hybrides diesel sur 3008 et DS5 ;
 - 2011 : moteur 1 l essence < 99 g CO₂/km ;
 - 2012 : version hybride diesel *plug-in* de la 3008 (< 50 g CO₂/km).

Engagements DD : Véhicules sobres et décarbonés/éco-conception

- Une part croissante des véhicules faiblement émetteurs dans nos ventes ;
- Un choix attentif des matériaux entrant dans la composition de nos véhicules ;
- Design automobile : maintenir la dynamique produits et développer la valeur des marques Peugeot et Citroën, tout en accentuant leur différenciation ;
- Services : faire bénéficier nos clients de la connectivité embarquée, et leur proposer une offre globale de mobilité, au-delà de la vente d'un véhicule.

Engagement DD : Sécurité et mobilité

- Des équipements de sécurité largement diffusés, des services de mobilité sur mesure et des déplacements optimisés grâce à la télématique.

Être un acteur global

- Atteindre une taille critique en Amérique latine et en Asie, notamment en Chine ;
- Accélérer l'adaptation des modèles aux besoins des consommateurs non européens.

Engagement DD : Satisfaction de nos clients

- Des produits et services adaptés aux besoins des différents marchés, avec une qualité à la hauteur des attentes ;
- Internationaliser davantage le management.

Être une référence en matière d'efficacité opérationnelle

- Continuer le déploiement des processus lean dans toute l'entreprise.

Engagement DD : Management environnemental

- Une maîtrise croissante des impacts environnementaux des activités de production, du réseau commercial et de nos sites tertiaires ;
- Poursuivre l'ajustement des capacités du Groupe ;
- Redéfinir les relations avec les fournisseurs.

Engagement DD : Coopérations avec nos fournisseurs

- Des relations pérennes, mutuellement bénéfiques et respectueuses des critères de responsabilité sociale et environnementale.

S'appuyer sur un développement responsable

- Favoriser le développement professionnel ;
- Assurer bien-être, santé et sécurité ;
- Garantir la cohésion sociale.

Engagements DD : Respect des droits humains/Bien-être au travail

- Des principes d'action éthiques et respectueux des droits humains fondamentaux et de l'égalité des chances ;
- Un cadre de travail épanouissant pour nos salariés ;
- Développer l'éthique et la citoyenneté.

Engagement DD : Citoyenneté

- Une contribution supplémentaire à la société civile dans les domaines environnemental et sociétal.

→ 5.3.2. Préserver l'environnement et les ressources naturelles

Dès les phases de conception, les équipes de PSA Peugeot Citroën sont mobilisées pour limiter autant que possible l'impact de l'automobile sur l'environnement (maîtrise des consommations, des émissions de CO₂ et de polluants, utilisation raisonnée des ressources naturelles, meilleure

recyclabilité, etc.) et ce à chaque étape de son cycle de vie. Outre la conformité de ses véhicules aux réglementations environnementales des différents pays de commercialisation, ce travail d'éco-conception vise à assurer au Groupe une avance en matière de produits automobiles de l'avenir.

5.3.2.1. Effet de serre

Conscient de la responsabilité que le secteur automobile doit prendre pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre, le Groupe développe une offre de plus en plus sobre et décarbonée pour continuer à satisfaire les besoins croissants de mobilité individuelle (accès à l'emploi, l'éducation, la santé, etc.).

Grâce aux technologies développées ces dernières années (moteurs HDi, Stop & Start), le Groupe dispose d'un solide savoir-faire en matière de véhicules faiblement émetteurs de CO₂ :

- en 2009, il a vendu près d'un million de véhicules (947 000) émettant moins de 130 g de CO₂/km ;
- ses gammes actuelles incluent des versions émettant moins de 100 g de CO₂/km (Peugeot 207, Citroën C3 et DS3).

Continuer à réduire les émissions globales de CO₂ ne peut être obtenu par la commercialisation d'une solution unique. Pour cette raison, le Groupe développe plusieurs technologies complémentaires pour répondre aux différents besoins des clients dans le monde en termes d'usages et de prix, tout en réduisant les émissions de l'ensemble de ses gammes. Les travaux du Groupe portent en priorité sur :

- l'amélioration du rendement des moteurs thermiques essence et diesel et l'amélioration de l'efficacité énergétique globale des véhicules, notamment via l'optimisation des équipements et des éléments d'architecture du véhicule (boîtes de vitesses, pneus, climatisation, aérodynamisme, masse, etc.) ;
- le déploiement des technologies Stop & Start, hybrides diesel et hybrides rechargeables visant des ruptures fortes en matière d'émissions de CO₂ ;
- le lancement dès 2010 de véhicules électriques, à zéro émission (ZEV).

Le Groupe s'est fixé pour objectif de commercialiser chaque année 1 million de véhicules émettant moins de 120 g de CO₂/km en Europe à partir de 2012. Fin 2009, il a également dévoilé son ambition en Chine : réduire de 50 % les émissions de CO₂ de ses véhicules d'ici 2020, pour se placer à cette date au niveau prévu pour l'Europe, référence en la matière.

Réduction des consommations et des émissions des motorisations diesel et essence

PSA Peugeot Citroën poursuit l'optimisation des motorisations thermiques classiques afin de réduire leur consommation, et donc leurs émissions de CO₂. Le Groupe met en œuvre des solutions technologiques les plus récentes en matière d'architecture, d'alimentation et d'injection. Depuis une dizaine d'années, il est résolument engagé sur la voie du downsizing, consistant à diminuer la cylindrée du moteur et sa consommation, à prestations équivalentes.

Moteurs diesel

Le Groupe dispose d'un solide savoir-faire en matière de motorisations diesel qui, à performances égales, sont plus sobres et moins émettrices de CO₂ que leurs équivalents essence. Issue de la coopération avec Ford Motor Company, la famille de moteurs HDi à injection directe common rail allie un agrément de conduite remarquable et des émissions de CO₂ fortement réduites (- 20 % par rapport aux moteurs diesel remplacés). Grâce à ces avantages, les moteurs HDi figurent parmi les plus plébiscités en Europe où les motorisations diesel ont représenté plus de 45 % des ventes en 2009. Proposés dès 2000 avec le filtre à particules, les moteurs HDi font l'objet de constants efforts en matière de dépollution. En 2009, le Groupe a présenté un nouveau moteur HDi V6 3 l destiné à équiper les Citroën C5 et C6, ainsi que la Peugeot Coupé 407. Conforme aux normes anti-pollution Euro 5, cet

organe offre un gain de 15 % en matière d'émissions de CO₂ par rapport au moteur V6 2,7 l remplacé.

En 2009, PSA Peugeot Citroën a produit au total 1,27 million de moteurs HDi, et depuis 1998, plus de 13,7 millions.

La marque Peugeot a commercialisé en 2009 la 207 1,6 l HDi. Grâce à un package technique particulièrement performant (aérodynamique spécifique, calibration moteur optimisée), son niveau d'émission a été abaissé à 99 g/km de CO₂. La marque Citroën lancera également au premier trimestre 2010, sur le marché européen, des versions diesel de la DS3 et de la nouvelle C3 à 99 g/km de CO₂.

Moteurs essence

Depuis 2006, PSA Peugeot Citroën commercialise les moteurs 4 cylindres essence 1,4 litre et 1,6 litre développés conjointement avec BMW Group qui permettent une baisse de 10 à 15 % des émissions de CO₂ par rapport aux moteurs remplacés. À fin 2009, 1,3 million de moteurs ont déjà été produits dans le cadre de cette coopération.

En janvier 2010, les deux groupes ont annoncé une nouvelle phase de leur coopération portant sur le développement d'une nouvelle génération de moteurs 4 cylindres essence qui répondra à la norme Euro 6.

En parallèle, PSA Peugeot Citroën travaille sur le lancement, à partir de 2012, d'une nouvelle famille de moteurs 3 cylindres essence (1 litre et 1,2 litre). Il proposera ainsi des véhicules

essence émettant moins de 100 g de CO₂/km, sans technologie additionnelle.

Pour réduire les émissions de CO₂ de ses véhicules en Chine, le Groupe s'appuiera aussi sur le lancement de 6 nouveaux moteurs essence sur ce marché d'ici à 2020, à commencer par le nouveau moteur 2,3 litres VTEC introduit sur la C5.

Consommations de carburant et émissions de CO₂ des véhicules en 2009

15 familles de modèles Peugeot et Citroën sont dotées de versions inférieures à 130 g de CO₂/km.

Les gammes actuelles incluent également des versions émettant moins de 100 g de CO₂/km (Peugeot 207, Citroën C3 et DS3).

Dans la liste de véhicules ci-dessous, deux critères de sélection ont été retenus : les meilleures ventes et les performances environnementales. Pour chaque modèle, la version essence et la version diesel les plus performantes en termes d'émissions de CO₂ et de consommation de carburant sont représentées. En caractère gras, apparaissent les versions les plus vendues en France pour chaque modèle, en essence et en diesel. Dans un certain nombre de cas, les modèles les plus vendus sont aussi les plus sobres.

Peugeot

	Énergie	Cylindrée	Puissance	Consommation (l/100)			CO ₂	Bruit
	E/D	cm ³	kW	urbaine	Extra-urbaine	mixte	g/km	dBa
Peugeot 107								
1.0	E	998	50	5,5	3,9	4,5	106	70,0
1.4 HDi	D	1 398	40	5,3	3,4	4,1	109	71,2
Peugeot 1007								
1.4	E	1 360	54	8,6	5,2	6,5	153	73,2
1.6	E	1 587	80	8,6	5,4	6,6	156	72,6
1.4 HDi	D	1 398	50	5,6	3,9	4,5	120	73,7
Peugeot 206+								
1.1	E	1 124	44	8,0	4,5	5,7	135	71,4
1.4	E	1 360	55	9,1	4,8	6,3	150	71,9
1.4 HDi	D	1 398	50	5,4	3,5	4,2	110	71,4
Peugeot 207								
1.4 VTi	E	1 397	70	7,9	4,8	5,9	140	72,0
1.6 HDi 99 g	D	1 560	66	4,9	3,2	3,8	99	73,6
1.6 HDi	D	1 560	66	5,6	3,6	4,3	115	73,6
Peugeot 308								
1.6 VTi	E	1 598	88	9,3	5,2	6,7	159	73,9
1.6 HDi	D	1 560	66	5,8	3,8	4,6	120	73,2
Peugeot 3008								
1.6 VTi	E	1 598	88	9,8	5,6	7,1	165	73,3
1.6 HDi FAP	D	1 560	80	5,9	4,3	4,9	130	72,9
Peugeot 5008								
1.6 THP	E	1 598	115	9,8	5,7	7,1	167	72,9
1.6 HDi	D	1 560	80	6,5	4,5	5,3	140	74,7
Peugeot 407								
1.6 HDi FAP	D	1 560	80	6,4	4,1	4,9	129	73,5
Peugeot 407 Coupé								
2.0 HDi FAP 163 ch	D	1 997	120	6,9	4,5	5,4	140	73,6
2.0 HDi FAP 136 ch	D	1 997	100	7,8	4,8	5,9	156	73,7
Peugeot 4007								
2.2 HDi FAP	D	2 179	115	9,2	5,8	7,0	185	74,9
Peugeot 607								
2.0 HDi FAP	D	1 997	100	8,1	5,0	6,1	160	74,6
Peugeot 807								
2.0 HDi FAP 120 ch	D	1 997	88	8,8	5,8	6,9	182	74,6
2.0 HDi FAP 136 ch	D	1 997	100	9,0	6,0	7,1	188	73,3
Peugeot Bipper Tepee								
1.4 HDi	D	1 398	50	5,7	3,8	4,5	119	71,0
Peugeot Partner Tepee								
1.6 VTi	E	1 598	88	9,6	6,0	7,3	169	74,0
1.6	E	1 587	80	10,8	6,8	8,2	195	73,3
1.6 HDi	D	1 560	66	6,4	4,8	5,3	140	73,9
Peugeot Expert Tepee								
1.6 HDi FAP	D	1 560	66	8,4	6,6	7,2	194	74,4
2.0 HDi FAP	D	1 997	88	9,1	6,3	7,2	194	75,0
RCZ*								
1.6 THP	E	1 598	115	9,3	5,2	6,7	155	72,2
2.0 HDi FAP	D	1 997	120	6,8	4,5	5,3	139	73,6

* Commercialisation 1^{er} semestre 2010.

Citroën

	Énergie	Cylindrée	Puissance	Consommation (l/100)			CO ₂	Bruit
	E/D	cm ³	kW	urbaine	Extra-urbaine	mixte	g/km	dBa
Citroën C1								
1.0	E	998	50	5,5	3,9	4,5	106	70,0
HDi 55	D	1 398	40	5,3	3,4	4,1	109	71,2
Citroën C2								
1.1	E	1 124	44	7,5	4,8	5,8	138	72,9
HDi 70	D	1 398	50	5,3	3,7	4,3	113	73,8
Citroën C3 Classic								
1.1	E	1 124	44	7,6	5,0	6,0	140	73,5
HDi 70	D	1 398	50	5,3	3,8	4,4	115	72,9
Citroën C3								
1.4	E	1 360	54	8,0	5,0	6,1	140	73,8
VTi 95	E	1 397	70	7,6	4,8	5,8	134	73,9
HDi 90 FAP	D	1 560	68	4,7	3,3	3,8	99	72,1
Citroën DS3*								
VTi 95	E	1 397	70	7,6	4,8	5,8	134	73,9
HDi 90 FAP	D	1 560	68	4,7	3,3	3,8	99	72,1
Citroën C3 Pluriel								
1.4	E	1 360	54	9,1	5,4	6,8	160	73,8
HDi 70	D	1 398	50	5,7	4,2	4,7	125	72,6
Citroën C3 Picasso								
VTi 95	E	1 397	70	9,1	5,5	6,8	157	74,0
HDi 90	D	1 560	66	5,6	4,0	4,5	119	74,9
Citroën Nemo Combi								
1.4	E	1 360	54	8,3	5,6	6,6	155	70,0
HDi 70	D	1 398	50	5,7	3,8	4,5	119	71,0
Citroën Berlingo								
1.6 16v	E	1 587	66	10,8	6,8	8,2	195	73,3
VTi 120	E	1 598	88	9,6	6,0	7,3	169	74,0
HDi 92 FAP	D	1 560	66	6,4	4,8	5,3	140	73,9
HDi 92	D	1 560	66	7,0	5,0	5,7	149	74,2
Citroën Xsara Picasso								
1.6 16v	E	1 587	80	9,5	6,0	7,3	172	71,9
HDi 92	D	1 560	66	6,4	4,2	5,0	130	73,4
Citroën C4								
1.4 16v	E	1 360	65	8,7	5,2	6,4	153	71,6
HDi 92	D	1 560	66	5,6	3,7	4,4	115	74,1
Citroën C4 Picasso								
VTi 120	E	1 598	88	10,0	5,9	7,4	174	73,8
HDi 110 FAP	D	1 560	80	6,9	4,7	5,5	145	72,2
HDi 110 FAP	D	1 560	80	6,4	4,7	5,3	140	70,1
Citroën C5								
1.8 16v	E	1 749	92	10,8	6,2	7,9	188	72,1
THP 155	E	1 598	115	9,8	5,5	7,1	167	71,4
HDi 110 FAP	D	1 560	80	7,3	4,7	5,6	149	72,7
HDi 110 FAP	D	1 560	80	6,6	4,6	5,3	140	71,7
Citroën C6								
V6 HDi 240 FAP	D	2 993	177	10,2	5,8	7,4	195	72,8
HDi 173 FAP	D	2 179	125	8,7	5,4	6,6	175	75,0
Citroën C8								
HDi 120	D	1 997	88	8,9	5,6	6,8	175	74,0
HDi 138 FAP	D	1 997	100	8,7	5,4	6,6	179	73,4
Citroën C-Crosser								
HDi 160 FAP	D	2 179	115	9,2	5,8	7,0	185	74,9

* Commercialisation 1^{er} semestre 2010.

Utilisation de carburants alternatifs

Une meilleure maîtrise des émissions de CO₂ passe aussi par la recherche de carburants alternatifs à l'essence et au diesel (gaz naturel, GPL, biocarburants). Leurs bilans énergétique et environnemental dépendent fortement des spécificités de chaque marché.

Gaz naturel (GNV)

Le gaz naturel véhicules (GNV) fait aussi partie des énergies auxquelles a recours PSA Peugeot Citroën sur les marchés où le gaz constitue une alternative crédible au pétrole (Chine, Iran, Turquie, Argentine). L'emploi du GNV peut contribuer à réduire les émissions de CO₂ de - 20 % du réservoir à la roue par rapport à un moteur essence classique. D'autre part, les moteurs fonctionnant au gaz naturel offrent un bon rendement énergétique.

Le Groupe commercialise des véhicules utilitaires roulant au GNV (Peugeot Partner et Citroën Berlingo), ainsi que la C3 GNV destinée aux acheteurs particuliers. En 2009, ces véhicules étaient commercialisés dans un certain nombre de pays européens, et principalement vendus :

- en Italie, pour les Peugeot Partner, Citroën Berlingo et C3 GNV, auxquels s'ajoute la C4 Picasso adaptée au GNV en post-équipement ;
- aux Pays-Bas, pour la Citroën C3 GNV ;
- en France, pour les Citroën Berlingo et C3 GNV.

PSA Peugeot Citroën a signé en 2005 le troisième protocole GNV visant à développer cette filière en France.

En 2008, le Groupe a finalisé le développement d'un moteur bicarburant essence/GNV 1,6 l à vocation mondiale, et l'a introduit sur les marchés iranien (Peugeot 206 tricorps) et chinois.

Il travaille également sur le développement d'une version GNV des Peugeot Partner Origin et Citroën Berlingo First rallongées produites en Turquie, dans le cadre de sa coopération avec le constructeur Karsan. L'introduction de ces véhicules sur le marché turc et sur les marchés d'autres pays du Proche-Orient est prévue pour mi-2010.

Le Groupe commercialise en Argentine les Citroën Berlingo, C4 et Peugeot Partner, 207 et 307 équipées en seconde monte.

Gaz de pétrole liquéfié (GPL)

Produit inévitable issu des raffineries, voire des champs de gaz naturel, le GPL permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'essence (bilan du puits à la roue comparable au diesel), et émet un niveau très faible de particules, si bien qu'il bénéficie d'une taxation favorable dans certains pays (Italie, Pays-Bas, etc.) qui le rend attractif.

En Italie, Peugeot propose une version adaptée au GPL en post-traitement des Peugeot 206+, 207 et 207 SW.

Biocarburants (éthanol et biodiesel)

Le déploiement de biocarburants soulève une série de problématiques sociales et environnementales.

PSA Peugeot Citroën soutient le développement de biocarburants « durables », c'est-à-dire conformes à des critères en cours d'étude (par exemple, changement d'usage des sols) au niveau européen et au niveau mondial. Les biocarburants ainsi certifiés devront présenter un bilan environnemental, économique et social positif (selon la directive européenne 2009/28/CE « énergies renouvelables ») :

- s'assurer de leur contribution effective à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (minimum 35 % actuellement, et jusque 60 % en 2018) ;
- éviter un impact négatif sur les milieux naturels et la biodiversité ;
- permettre une diversification énergétique ;
- offrir de nouveaux débouchés au secteur agricole sans mettre en péril la sécurité alimentaire ;
- contribuer à la valorisation de la biomasse, etc.

L'éthanol et son dérivé l'ETBE (Éthyl Tertio Butyl Éther), issus de céréales ou de betterave en Europe ou de la canne à sucre au Brésil, sont des biocarburants qui peuvent être utilisés en mélange avec l'essence.

Le carburant SP95-E10, disponible en France depuis 2009, est un mélange d'essence sans plomb 95 avec 10 % d'éthanol d'origine agricole. Tous les véhicules essence du Groupe fabriqués depuis le 1^{er} janvier 2000 sont compatibles avec ce carburant.

PSA Peugeot Citroën a également développé des véhicules basés sur la technologie *flex-fuel*, acceptant les mélanges d'essence et d'éthanol à des proportions variables : jusqu'à 85 % d'éthanol dans l'essence en Europe (carburant E85), de 20 à 100 % d'éthanol au Brésil, premier marché du monde pour ce carburant et les véhicules *flex-fuel*. Le Groupe y commercialise des versions *flex-fuel* des Peugeot 206, Citroën C3, C4 et Xsara Picasso. En 2009, ces véhicules ont représenté plus de 65 % des véhicules essence vendus par le Groupe en Amérique latine (Argentine, Brésil et Paraguay), et près de 85 % au Brésil.

En 2009, des versions *flex-fuel* des Peugeot 308 et Citroën C4 et C5 étaient commercialisées dans plusieurs pays européens, et majoritairement vendues en Suède.

Constitués d'Esters Méthyliques d'Huiles Végétales (EMHV), les biodiesels sont fabriqués à partir des plantes oléagineuses comme le colza, puis incorporés en mélange au gazole, jusqu'à 7 % en Europe aujourd'hui à la pompe.

L'utilisation des biocarburants en mélange à des taux plus forts s'avère intéressante dans le cas des flottes captives, où la problématique de stockage de carburant et de ravitaillement est plus facile à résoudre. Le Groupe utilise ainsi du B30 (carburant avec 30 % de biodiesel incorporés en mélange au gazole) pour ses flottes internes depuis plus d'une décennie (de l'ordre de 700 véhicules parcourant environ 14 millions de km par an).

Tous les véhicules diesel du Groupe sont compatibles avec le biodiesel en mélange jusqu'à 30 % (sous réserve d'une qualité de carburant adéquate et d'un entretien du véhicule adapté : filtre à gazole, lubrifiant, etc.).

Le Groupe a participé à diverses études en Europe, notamment en France où il est membre associé de Partenaires Diester, mais également en Chine où il a conduit des études avec le CATARC (China Automotive Technology & Research Center), et au Brésil avec le laboratoire Ladetel. En 2009 s'est achevée la deuxième phase de l'étude menée conjointement entre PSA Peugeot Citroën et le laboratoire Ladetel, portant sur les propriétés des biodiesels brésiliens B30 fabriquées à partir de l'huile de soja, de ricin et de palme. Les tests ont été conduits sur six véhicules (206, Xsara Picasso, deux Peugeot Partner et deux Citroën Berlingo), chacun ayant parcouru 60 000 km sur une durée de trois ans. Deux de ces véhicules ont été utilisés par l'association GACC qui répond aux besoins de mobilité d'enfants atteints du cancer.

Biocarburants avancés

Envisager une utilisation plus large des biocarburants, tout en ayant un bilan social et environnemental positif, rend nécessaire le développement de « biocarburants avancés ». Ces derniers peuvent être issus de la valorisation de la biomasse (l'ensemble de la plante, culture non alimentaire, déchets organiques), ou encore de l'utilisation de micro-algues. PSA Peugeot Citroën s'implique dans leur mise au point en participant à des projets de recherche ou à des expérimentations.

En 2009, PSA Peugeot Citroën et EADS Innovation Works se sont associés au projet Shamash, portant sur la production de biocarburants lipidiques à partir de micro-algues fournies par la société Alpha Biotech. En plus de leur soutien financier, le Groupe et EADS Innovation Works apportent au projet leurs connaissances sur les normes et spécifications des carburants appliqués dans l'automobile et l'aéronautique. L'objectif est la production de quantités de biocarburant suffisantes en vue d'essais sur leurs propriétés physico-chimiques et sur leur compatibilité avec les moteurs actuels et futurs. Des essais moteurs seront ainsi réalisés par le Groupe en 2010. Le projet permettra également d'acquérir des données technico-économiques plus détaillées sur la réalisation de biocarburants à partir de micro-algues en France.

À partir de 2010, PSA Peugeot Citroën s'associe avec la Communauté urbaine de Lille, membre des réseaux européens Biogasmax et Biofuels Cities, pour une expérimentation portant sur l'usage du biogaz dans le secteur des transports. La Communauté urbaine de Lille gère l'ensemble de la chaîne, depuis la collecte des déchets municipaux, la méthanisation en biogaz, jusqu'à l'alimentation d'une flotte urbaine de 100 bus GNV en biogaz d'une qualité correspondant au standard de qualité édicté par GrDF l'exploitant du réseau de distribution de gaz naturel.

Par rapport au gaz naturel, énergie fossile importée, le biogaz représente une alternative renouvelable locale crédible. Un tel usage du biogaz permet une forte réduction globale des émissions de gaz à effet de serre, grâce :

- d'une part à la limitation des rejets dus à la méthanisation naturelle et contrôlée des déchets ;
- et surtout, grâce à la transformation, par combustion dans un moteur thermique, du méthane (CH₄) en CO₂ dont le pouvoir de réchauffement est 24 fois moindre, avec, dans le cas présent d'utilisation de biogaz, un méthane d'origine 100 % biologique.

En mettant à disposition du projet deux Citroën Berlingo GNV, le Groupe approfondit sa connaissance de la filière biogaz et vérifie la compatibilité de ses motorisations GNV avec cette ressource énergétique (vérification de la durabilité et du respect des normes d'émissions des véhicules), qui fait partie du panorama énergétique futur.

Déploiement de technologies de rupture : véhicules hybrides et électriques

La réponse aux enjeux environnementaux suscités par l'usage de l'automobile passe plus que jamais par la mise en œuvre de solutions technologiques permettant des ruptures fortes en termes de consommation et d'émissions de CO₂. Le déploiement prochain des solutions hybrides ou encore des véhicules zéro-émission doit permettre à PSA Peugeot Citroën de consolider sa position sur le segment des véhicules faiblement émetteurs de CO₂ en Europe, et d'étendre son savoir-faire à d'autres marchés.

Technologies hybrides

PSA Peugeot Citroën prépare activement le déploiement d'une série de technologies hybrides (associant un mode de propulsion thermique et électrique), marquant une avancée significative en matière de consommation et d'émissions de CO₂ (< 99 g/km), en particulier en circulation urbaine. Ainsi, le système Stop & Start sera progressivement étendu aux gammes Peugeot et Citroën à partir du deuxième semestre 2010. L'année 2011 verra la commercialisation de modèles équipés de la technologie full-hybride diesel HYbrid4, suivis en 2012 par les premiers véhicules hybrides rechargeables du Groupe.

STOP & START

Le système Stop & Start assure un arrêt automatique du moteur dès le passage à l'arrêt et au point mort (au feu rouge par exemple), et un redémarrage automatique instantané et sans bruit à la première sollicitation du conducteur. Résultat : jusqu'à 15 % de gain en CO₂ en ville. Compte tenu de ces caractéristiques et de son rapport coût-efficacité favorable, le Stop & Start apporte une réponse pertinente à la problématique de circulation automobile en milieu urbain, qui concentre aujourd'hui 75 % de la population européenne.

PSA Peugeot Citroën a introduit dès 2004 une première génération de cette technologie sur les Citroën C2 et C3. La deuxième génération – alternateur réversible plus performant et permettant la récupération d'énergie au freinage – sera introduite au deuxième semestre 2010 et déployée en 2011 sur la quasi-totalité des gammes Peugeot et Citroën en Europe, associée dans un premier temps avec un moteur diesel HDi (appellation commerciale e-HDi). Compte tenu des volumes prévus, son coût sera abordable pour le plus grand nombre. L'objectif du Groupe est de vendre, au cumul, un million de Stop & Start en 2013.

Lors du salon de Shenzhen (Chine) à fin 2009, le Groupe a présenté en première mondiale la nouvelle Citroën C-Quatre dotée de la technologie Stop & Start associée à un moteur essence. Développée par les équipes du China Tech Center de PSA Peugeot Citroën à Shanghai, elle fera l'objet de tests à grande échelle en 2010 en vue de sa commercialisation sur le marché local.

VÉHICULES HYBRIDES

La technologie hybride diesel du Groupe, baptisée HYbrid4, permettra une vraie rupture en matière de consommation et d'émissions de CO₂ sur le marché européen avec un gain de près de 35 % par rapport à un modèle diesel HDi de puissance équivalente. Elle bénéficie de la faible consommation des diesel HDi sur route et autoroute et de l'intérêt de l'hybridation électrique en zone urbaine ou périurbaine. Elle y ajoutera la possibilité d'un mode « traction intégrale » grâce au moteur électrique positionné sur le train arrière, et intégrera également le dispositif Stop & Start et un filtre à particules.

Dévoilée au Mondial de Paris 2008 sur les concept cars Peugeot Prologue et Citroën Hypnos, cette technologie sera introduite sur des véhicules « distinctifs » des marques Peugeot et Citroën, à commencer par les Peugeot 3008 HYbrid4, et Citroën DS5 HYbrid4. Commercialisées à partir de 2011, elles visent un niveau d'émissions de 99 g de CO₂/km.

Dans le cadre de sa politique de réduction des émissions de CO₂ des véhicules commercialisées en Chine, le Groupe a pour ambition d'introduire sur ce marché la technologie HYbrid4 associée à des motorisations essence d'ici à 2015.

VÉHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES

Le Groupe travaille sur un véhicule hybride « plug-in », à savoir rechargeable sur une simple prise électrique et caractérisé par sa polyvalence. Son pack de batteries renforcé permettra d'envisager des parcours en mode tout électrique pur de 15 à 50 km, distance répondant à l'utilisation quotidienne d'une majorité d'automobilistes. Il présente ainsi les avantages d'un véhicule électrique au quotidien et autorise, grâce à son moteur thermique d'appoint, tous les trajets de plus grande distance. Le Groupe effectuera des tests à grande échelle sur une première flotte d'une centaine de véhicules à partir de 2011, en vue de la commercialisation de cette technologie prévue à partir de 2012. À terme, le Groupe vise avec ces véhicules des émissions inférieures à 50 g de CO₂/km.

Véhicules zéro émission : propulsion électrique et pile à combustible

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Deux véhicules électriques urbains de nouvelle génération, Peugeot iOn et Citroën C-Zéro, issus de la coopération avec Mitsubishi Motors, seront commercialisés dès la fin de l'année 2010. Dotés d'un rayon d'action de 130 km, ces véhicules permettent de satisfaire 90 % des trajets quotidiens. Leur batterie lithium-ion, située sous le plancher, est rechargeable sur simple prise électrique en six heures, ou à 80 % de sa capacité en une demi-heure grâce à système de recharge rapide. Par ailleurs, ces citadines répondent à l'ensemble des attentes en matière d'habitabilité (4 places, espace de chargement de 166 l) et d'équipements de confort et de sécurité (ESP de série, 6 airbags, protection de la batterie contre les chocs). Pour assurer leur diffusion, le Groupe explore une gamme de prestations commerciales allant du simple achat jusqu'à une offre de leasing « all inclusive », ou encore une mise à disposition dans le cadre d'un achat de services de mobilité (autopartage). Le Groupe vise à assurer pour ces véhicules un coût à l'usage équivalent à celui d'un véhicule thermique. Il participera également à la mise place de systèmes de collecte, de réutilisation et de recyclage des batteries.

Cette offre est complétée par deux véhicules utilitaires électriques, Peugeot Partner Origin et Citroën Berlingo First, développés en coopération avec Venturi Automobiles. Destinés plus spécifiquement à des usages flottes, ces véhicules sont dotés d'un espace de chargement de 3 m³ et acceptent des charges allant jusqu'à 500 kg. Leur batterie ZEBRA (sodium-nickel chlorure) située sous le capot leur assure un rayon d'action de 100 km et peut se recharger sur simple prise électrique. 250 de ces véhicules ont été retenus par la Poste française dans le cadre d'un appel d'offre véhicule électrique.

VÉHICULES À PILE À COMBUSTIBLE

À plus long terme, le Groupe étudie les applications possibles de la technologie de la pile à combustible (PAC), qui repose sur l'utilisation de l'hydrogène comme vecteur d'énergie. En décembre 2009, il a présenté le démonstrateur Peugeot 307 CC FiSyPAC. Équipé de la technologie « Range Extender » avec la pile à combustible GENEPAC développée avec le CEA, il se situe au meilleur niveau mondial, avec une consommation de moins de 1 kg d'hydrogène aux 100 km.

Le Groupe est parvenu à quadrupler la durée de vie de la PAC et accroître son rendement de près de 20 % par rapport à 2006. Dans ce contexte, la perspective d'une industrialisation et d'une commercialisation de masse pourrait se concrétiser à l'horizon 2020-2025. Néanmoins la maturité technique et économique du véhicule hydrogène PAC est loin du stade industriel permettant une commercialisation en grande série. Bien que considérables, les progrès, se heurtent toujours à plusieurs freins, tels que le coût du système PAC et des batteries Lithium Ion, la durée de vie de la pile, et la mise en place d'une infrastructure de distribution d'hydrogène grand public.

Optimisation des équipements et de l'architecture du véhicule

Des gains supplémentaires en matière de consommation de carburant et d'émissions de CO₂ sont obtenus en agissant sur les différents organes et équipements du véhicule, ainsi que sur son architecture et aérodynamique. Toutes ces optimisations se font dans le respect de la « synthèse véhicule » : sécurité, tenue de route, confort, attractivité, équipements, etc.

Ces aspects sont également traités lors des développements spécifiques aux autres marchés hors Europe.

Équipements

Outre le travail sur les moteurs, l'efficacité énergétique globale des véhicules dépend également de l'optimisation des organes et équipements :

- l'adoption de boîtes manuelles pilotées sur certains modèles, permettant jusqu'à 5 % de gain de consommation ;
- pour la climatisation, l'optimisation des composants pour réduire la consommation d'énergie nécessaire à son fonctionnement (évaporateur, compresseur), et à plus long terme remplacement du R134a, gaz réfrigérant actuellement utilisé, par de nouvelles solutions, au moindre pouvoir de réchauffement ;

- pour les pneumatiques, la recherche du meilleur équilibre entre comportement dynamique (sécurité active) et faible résistance au roulement. Une réduction de 10 % de la résistance au roulement du pneu apporte en moyenne un gain de 2 g de CO₂. Le Groupe privilégie les pneumatiques à très basse résistance au roulement (TBRR), et généralise les témoins de sous-gonflage ;
- l'indicateur de changement de rapport, proposé sur les Peugeot 207 et 207 SW et les Citroën C3 et DS3. Il informe le conducteur du meilleur moment pour engager le rapport de vitesses supérieur, et favorise ainsi une éco-conduite ;
- un carnet d'entretien virtuel et un service d'éco-conduite, accessibles via Internet dans l'offre télématique eTouch proposée par Citroën.

Masse et aérodynamique

La masse a une influence directe sur la consommation de carburant d'un véhicule, donc sur ses émissions de CO₂. Une réduction de 100 kg apporte en moyenne un gain de 4 g de CO₂/km. Par conséquent, PSA Peugeot Citroën a fait de l'allègement un levier majeur pour réduire l'empreinte environnementale de ses modèles et vise à réduire la masse de véhicules en cours de développement de plus de 100 kg par rapport aux véhicules qu'ils remplacent, tout en respectant les objectifs de coûts et de prestations, en particulier la sécurité. Les équipes du Groupe accordent également une importance

au choix des matériaux composant le véhicule, à commencer par les métaux, qui représentent en moyenne près de 70 % de son poids total. Le Groupe étend, par exemple, l'usage des aciers à haute limite élastique présentant une forte rigidité. Chaque fois que cela est techniquement et économiquement possible, des gains de masse sont réalisés en privilégiant des matériaux à moindre densité (notamment en remplaçant l'acier par de l'aluminium ou par des plastiques). Le recours à des techniques d'assemblage innovantes est source de progrès supplémentaires. L'emboutissage à chaud ou encore la soudure au laser contribuent à l'allègement de la caisse tout en permettant une meilleure résistance aux chocs.

La performance d'un véhicule dépend également de ses caractéristiques aérodynamiques. Les moyens d'essais physiques (soufflerie) et numériques sont mis en œuvre pour diminuer le SCx, c'est-à-dire la résistance à l'air d'une voiture, tout en prenant en compte les autres paramètres – techniques, pratiques, esthétiques ou réglementaires – qui entrent en jeu dans la conception du véhicule (style, sécurité, stabilité, volume de rangement, refroidissement du moteur, évacuation de l'eau de pluie, l'acoustique, etc.). Une réduction de 5 dm² sur le SCx apporte un gain de 2,5 g de CO₂/km.

5.3.2.2. Qualité de l'air

Réduction des polluants atmosphériques des véhicules

Respect des réglementations Euro 4, Euro 5 et Euro 6

En Europe, les véhicules particuliers essence et diesel du Groupe respectent la réglementation Euro 5 pour les nouveaux modèles commercialisés depuis septembre 2009, et au moins la réglementation Euro 4 pour les autres. En 2011, tous les véhicules commercialisés par le Groupe respecteront la réglementation Euro 5.

Le règlement suivant, Euro 6, entrera en application au 1^{er} septembre 2014 pour les nouveaux modèles, et en septembre 2015 pour toutes les immatriculations de véhicules neufs.

Ces normes fixent des seuils pour les émissions de polluants réglementés (CO, HC, NO_x, particules).

Les normes Euro 5 et Euro 6 réduisent à des niveaux très faibles les seuils autorisés des particules et des oxydes d'azote (NO_x) émis par les véhicules diesel.

Dans les autres pays du monde, les véhicules commercialisés par PSA Peugeot Citroën respectent au minimum la réglementation en vigueur dans le pays de vente, et bénéficient des avancées techniques développées pour l'Europe.

Technologies de réduction des émissions atmosphériques sur les véhicules essence

Sur les véhicules essence, le Groupe met en œuvre des avancées technologiques de réduction des émissions à la source, telles que :

- l'injection directe essence ;
- le système de distribution VVT à calage variable en continu des arbres à cames d'admission et d'échappement.

Les avancées technologiques en matière de post-traitement des gaz d'échappement concernent essentiellement l'amélioration de l'efficacité du catalyseur « 3 voies » par un positionnement au plus près de la sortie du moteur, généralement dans l'espace sous-capot, et par l'utilisation de catalyseurs à haute densité de cellules, permettant notamment une meilleure montée en température du catalyseur.

Ces technologies s'accompagnent d'une gestion optimisée de l'allumage et de l'injection permettant de réduire les émissions à la source et de maximiser l'efficacité des moyens de post-traitement des gaz d'échappement.

Technologies de réduction des émissions atmosphériques sur les véhicules diesel

Le Groupe met en œuvre des avancées technologiques de réduction des émissions à la source, comme :

- l'accroissement des pressions du système d'injection *Common Rail*, tendance à la baisse des taux de compression ;

- l'amélioration de l'aérodynamique et la thermique des chambres de combustion, ECCS (Extreme Conventional Combustion System) ;
- le passage en taux variable du dispositif de recyclage des gaz d'échappement (EGR), permettant de mieux maîtriser les émissions de NO_x.

En matière de post-traitement des gaz d'échappement, le filtre à particule se généralise à l'ensemble des gammes Peugeot et Citroën.

Élimination des émissions de particules avec le filtre à particules

Le filtre à particules (FAP) est un système de post-traitement qui élimine les particules solides des gaz d'échappement avec une efficacité proche de 100 % quelle que soit leur taille. Il vient renforcer les performances écologiques de la motorisation diesel, et contribue activement à l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain. Lancé en 2000 par le Groupe, le FAP a établi un nouveau standard pour le diesel européen.

Les véhicules du Groupe équipés de FAP sont déjà en deçà des seuils de particules définis dans les normes Euro 5 et Euro 6.

Précurseur dans ce domaine, le Groupe a vendu au cumul 3,5 millions de véhicules diesel équipés de FAP à fin 2009 (dont plus de 3,3 millions avant même que la réglementation Euro 5 imposant cet équipement n'entre en vigueur en septembre 2009). Le FAP est désormais proposé sur l'intégralité des gammes diesel Peugeot et Citroën, à l'exception des Peugeot 107 et Citroën C1. En 2009, les véhicules équipés de FAP ont représenté plus de 37 % des véhicules diesel vendus par le Groupe dans le monde.

5.3.2.3. Utilisation des ressources et recyclage

Utilisation des matériaux

Démarche volontariste d'utilisation des « matériaux verts »

Soucieux d'optimiser son utilisation des ressources, le Groupe concentre une part essentielle de ses efforts de recherche sur les polymères qui représentent 20 % de la masse totale d'un véhicule. La majeure partie des autres matériaux (métaux, fluides, etc.) est déjà recyclable et largement recyclée.

PSA Peugeot Citroën déploie depuis 2008 un plan ambitieux visant à porter la part des matériaux dits « verts » à 20 % de la masse totale des polymères contenus dans un véhicule (hors pneumatiques) à l'horizon 2011, contre une moyenne de 6 % en 2007, et vise 30 % en 2015. Le Groupe classe sous cette appellation trois familles de matériaux : les matières plastiques recyclées, les matériaux d'origine naturelle (bois, fibres végétales, etc.), et les matériaux biosourcés (polymères non issus de la filière pétrochimique mais de ressources renouvelables). Leur emploi présente plusieurs avantages. Il permet de réduire l'utilisation des plastiques d'origine fossile et favorise le développement des filières de recyclage des matières plastiques, en élargissant leurs débouchés.

La troisième génération de FAP lancée pour Euro 5 est sans entretien.

De plus, la technologie FAP additive choisie par le Groupe conduit à des émissions de NO₂ (gaz irritant pour les voies respiratoires) nettement plus faibles en sortie d'échappement qu'avec la technologie catalysée. Ce bénéfice environnemental a été souligné par l'Afsset (agence française de sécurité sanitaire de l'environnement du travail).

Élimination des NO_x avec la SCR (*Selective catalytic reduction*)

Pour préparer l'avenir, PSA Peugeot Citroën développe une technologie de post-traitement permettant de réduire notablement les niveaux d'émissions d'oxydes d'azote (NO_x), les rendant compatibles avec les exigences réglementaires les plus sévères et contribuant à l'amélioration globale de la technologie diesel.

Dénommée SCR (*Selective Catalytic Reduction*), cette technologie est basée sur la réduction des NO_x par introduction d'un réducteur (urée) dans la ligne d'échappement en amont d'un catalyseur spécifique.

Intégrée dans une nouvelle architecture de dépollution incluant le filtre à particules, cette technologie permet l'optimisation du moteur en consommation et émissions de CO₂.

Les travaux du Groupe visent à optimiser le système dans toutes les conditions de vie, à assurer la durabilité, à vérifier son adéquation avec les attentes réglementaires et consommateurs et à en résoudre les contraintes d'industrialisation.

Une application large des matériaux verts nécessite la mise en place de filières d'approvisionnement solides, voire des recherches sur de nouveaux matériaux.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe mène un travail de sélection et de validation des matériaux présentant le meilleur compromis technico-économique, afin de constituer un portefeuille de solutions à disposition des projets de véhicules.

En 2009, le Groupe a étoffé ce portefeuille avec 13 nouvelles références de matériaux verts, représentant 33 % des matières homologuées en 2009.

PSA Peugeot Citroën s'implique dans de nombreux partenariats scientifiques visant à dynamiser la filière des biomatériaux et à développer leurs applications dans l'automobile.

PSA Peugeot Citroën poursuit le pilotage du projet MATORIA qui vise à développer de nouveaux matériaux plastiques injectables, issus de ressources renouvelables et répondant aux exigences techniques automobiles. Les travaux menés en 2009 permettent d'envisager la phase de pré-industrialisation en 2010.

De plus, le Groupe soutien financièrement la chaire Bioplastiques MINES ParisTech, notamment au travers de trois thèses.

Déploiement des matériaux verts sur les véhicules

Chaque projet véhicule a un objectif contractuel d'utilisation de matériaux verts.

La Citroën C3 Picasso illustre les progrès du plan « matériaux verts ». En effet, sur les 170 kg de polymères contenus dans ce véhicule (hors pneumatiques), environ 11 % sont issus des différentes familles de matériaux verts. Ainsi des fibres naturelles entrent dans la composition des tablettes arrière, des garnitures de coffre ou encore des panneaux de portes. Des plastiques recyclés issus de l'automobile servent, quant à eux, de matière première à la fabrication des pare-boue.

Sur la Peugeot 207, la pièce supportant les miroirs de rétroviseur est désormais réalisée en polypropylène renforcé de fibres de chanvre, en remplacement de la fibre de verre traditionnellement utilisée. Une analyse ce cycle de vie réalisée en 2009 par le cabinet EVEA a démontré un réel bénéfice environnemental de la pièce en polypropylène renforcé de fibres de chanvre, avec 4% de gain de masse, une réduction de 14% de la consommation d'énergie et des gaz à effet de serre, et une réduction de 43% de la consommation d'eau.

Sur le démonstrateur Citroën C3 Picasso e-HDi présenté début 2010, les matériaux verts représentent près de 20 %, avec l'utilisation de nouvelles pièces telles que les tapis de sol, mousses de sièges, enjoliveurs de roues ou encore réservoir de carburant.

Recyclage des véhicules hors d'usage

L'éco-conception pour un meilleur recyclage

En anticipant le recyclage dès la conception, PSA Peugeot Citroën vise à faciliter les opérations de démontage et dépollution des véhicules hors d'usage (VHU). Le Groupe renseigne les organismes chargés du démontage sur les procédés facilitant l'élimination des fluides, ou encore la neutralisation des éléments pyrotechniques du véhicule (airbags).

Les critères de sélection des matériaux entrant dans la composition des véhicules sont de plus en plus stricts et visent à favoriser les filières de valorisation et de recyclage.

Les moyens utilisés par le Groupe pour garantir un recyclage élevé comprennent :

- l'utilisation de matériaux connus pour leur aptitude au recyclage ;
- la réduction de la diversité des matières plastiques dans les véhicules afin de faciliter le tri post-broyage et d'optimiser le fonctionnement et la rentabilité des filières de récupération spécifiques ;
- l'utilisation d'une seule famille de plastique par grande fonction afin de pouvoir recycler l'intégralité d'un sous-ensemble, sans démontage préalable des différentes pièces ;
- le marquage normalisé de toutes les pièces plastiques afin de pouvoir en assurer l'identification, le tri et la traçabilité ;
- l'intégration de matières recyclées sur les véhicules neufs.

Cette démarche lui permet de garantir le respect du taux de valorisation de 95 %. À partir de 2008, cet élément fait partie intégrante de l'homologation des véhicules neufs mis sur le marché. La directive européenne 2005/64/CE relative au traitement des véhicules en fin de vie prévoit une homologation des véhicules sur leur aptitude à la valorisation et au recyclage. À ce titre, l'UTAC a délivré à PSA Peugeot Citroën le certificat attestant de la capacité du Groupe à mettre en place les process nécessaires pour répondre à cette exigence.

Les nouveaux modèles commercialisés par le Groupe sont recyclables et valorisables au moins à 95 % de leur poids moyen, selon la norme ISO en vigueur et les calculs réalisés par le Groupe. Il est ainsi possible de réutiliser ou recycler 85 % de la masse du véhicule, tandis que 10 % supplémentaires de sa masse se prêtent à une valorisation énergétique.

Depuis 2002, PSA Peugeot Citroën mobilise ses fournisseurs, afin qu'ils s'engagent à produire une attestation de conformité pour l'ensemble de leurs approvisionnements, ou un certificat de conformité pour chaque pièce fournie dans le cadre des projets de futurs véhicules. Au travers du consortium IDIS (International Dismantling Information System), il tient également à disposition des opérateurs de recyclage des notices de démontage des véhicules des marques du Groupe.

Le Groupe poursuit des travaux avec ses fournisseurs afin d'éliminer les quatre métaux lourds (Pb, Cd, Cr et Hg) et trouver des solutions techniques de substitution.

→ 5.3.3. L'activité industrielle et l'environnement

Une organisation et des principes forts

Sur le plan industriel le Groupe est engagé, depuis de nombreuses années, dans une politique de protection de l'environnement volontariste, afin que l'activité de chaque site industriel garantisse pour le voisinage, outre le respect de la réglementation nationale et locale, la protection des milieux naturels et la qualité de vie. Pour atteindre cet objectif, la stratégie industrielle du Groupe intègre la protection de l'environnement dans une perspective d'amélioration continue, fondée sur une organisation rigoureuse, une méthodologie structurée autour d'ISO 14001, l'allocation de moyens financiers significatifs et un Outil de Reporting et de Gestion Environnementale (dénommé ORGE) repensé entièrement en 2007, à partir de la base existante de données créée en 1989. C'est ainsi que le Groupe intervient efficacement sur les aspects environnementaux les plus significatifs de ses activités. Cette politique est mondiale.

La direction centrale des relations institutionnelles comporte un département consacré à l'environnement industriel, qui anime et coordonne l'action générale, gère l'application ORGE et dispose d'un budget d'investissement spécifique. Sur chaque site, un responsable de l'environnement s'appuie sur un service dédié et sur des correspondants désignés dans chaque atelier de l'établissement. Enfin, la direction technique dispose également de spécialistes en environnement qui viennent en assistance des usines, notamment lors des projets industriels. Ce sont ainsi environ 500 personnes qui sont impliquées directement dans la gestion quotidienne de l'environnement industriel du Groupe.

Une politique de certification active

Un système de management environnemental est en place sur tous les sites de production du Groupe. Il est fondé sur la norme internationale ISO 14001, laquelle est un standard de management et d'organisation reconnu. Elle vise à exprimer une politique environnementale, décrire les procédures suivies pour sa mise en œuvre, garantir la conformité réglementaire et tendre vers l'amélioration continue, principe de base de la bonne gestion de l'environnement.

Dans le cadre de la démarche ISO 14001, chaque salarié, qu'il soit sous contrat à durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée, mais aussi intérimaire ou stagiaire,

reçoit une formation ou une sensibilisation à l'environnement adaptée à sa fonction et à son activité. Cette initiative vaut également pour les prestataires extérieurs qui interviennent dans les usines.

Engagée depuis plus de dix ans, la démarche de certification est arrivée à maturité dans les usines, qui sont toutes certifiées ISO 14001. Elle se déploie maintenant sur d'autres établissements (centres techniques, centre de pièces de rechange et nouveau site de production).

CALENDRIER DE LA CERTIFICATION ISO 14001 DES SITES INDUSTRIELS

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2007
Mulhouse	Poissy	Aulnay	Caen	Metz	Saint-Ouen	Hérimoncourt*	Trnava
Sochaux	Trémery	Rennes	Charleville	Mangualde			Vesoul
	Madrid	Porto Real	Sept-Fons				La Garenne
	Buenos Aires		Valenciennes				
	Vigo						

* Site intégré au périmètre PCA à compter de 2005 (site certifié depuis 2001).

Nota 1 : Au-delà de ce périmètre, les cinq joint-ventures automobiles sont certifiées : TPCA situé à Kolín en République tchèque, DPCA situé dans le Hubei (Wuhan et Xiangfan) en Chine, Sevelnord situé à Hordain en France, Sevelsud situé à Val Di Sangro en Italie, la Française de Mécanique située à Douvrin en France.

Nota 2 : Le site d'Asnières a cessé son activité en 2009. Ce site n'est donc plus pris en compte dans le tableau ci-dessus.

Réduire les émissions de gaz dans l'atmosphère

Maîtrise des émissions de composés organiques volatils

Les émissions de composés organiques volatils (COV) des usines terminales de production automobile PSA s'établissent,

en France, à un niveau inférieur à 1 % du total des émissions de ces composés, toutes sources anthropiques confondues (source CITEPA : émission anthropique annuelle 2007, 1 199 kt).

La politique du Groupe en la matière est volontariste et se décline selon quatre axes :

- optimisation des ateliers en réduisant la consommation de peintures (et donc de solvants) par la mise en œuvre de matériel à meilleur rendement d'application, en choisissant des peintures à teneurs en solvants réduites et en recyclant les solvants usés ;
- mise en œuvre de technologies propres (peintures hydrodiluable, apprêts poudre) dans les nouveaux ateliers ;
- installation d'équipements de traitement de l'air par incinération des COV ;
- développement du partage d'expérience et de l'échange de bonnes pratiques entre les différentes usines du Groupe.

Le déploiement de ce plan d'action ambitieux a permis, d'une part, de diviser par plus de deux les émissions de COV par véhicule des usines de carrosserie du Groupe en moins de 15 ans et, d'autre part, de respecter pour chaque site

les valeurs limites fixées par la Directive Européenne sur la réduction des émissions de COV, entrée en application en octobre 2007.

En poursuivant la mise en œuvre systématique des meilleures technologies disponibles à un coût économique acceptable, le Groupe continue à améliorer ses performances et est passé sous la barre des 4 kg par véhicule en 2009.

Baisse des autres polluants réglementés

La substitution progressive des combustibles fortement soufrés par des combustibles à moindre teneur en soufre, puis par le gaz naturel, a permis de réduire au minimum les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) des installations de combustion du Groupe à l'échelle mondiale depuis 1995.

Sur la même période et le même périmètre, les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) ont également fortement diminué.

Maîtriser la consommation d'énergie

L'utilisation d'énergie est au cœur même des processus industriels de la construction d'automobiles (fonderie, refroidissement d'outils, cuisson des peintures, traitement thermique, etc.). Le Groupe s'attache à développer un plan de maîtrise de l'énergie sur l'ensemble de ses sites de production, en cohérence avec les meilleures techniques disponibles.

La cogénération, mise en place sur trois sites du Groupe, figure parmi les initiatives les plus remarquables ces dernières années.

Participation au système d'échange de quotas de CO₂

Pour la période 2008-2012, huit établissements (six en France et deux en Espagne), dans lesquels sont exploitées des installations de combustion de puissance supérieure à 20 MW, entrent dans le champ d'application du système d'échanges de quotas de CO₂ mis en place par la directive européenne n° 2003/87/CE modifiée.

Pour les huit sites concernés, les évolutions du mode d'affectation des quotas conduisent à une allocation en diminution de 18 % par rapport à la première période (2005-2007). Toutefois grâce au déploiement de la politique de maîtrise des consommations énergétiques, cette réduction des allocations n'a actuellement pas d'impact sur le Groupe qui reste « autosuffisant » en termes de quotas.

Réduire le prélèvement d'eau et les rejets dans l'eau

Économiser l'eau est un objectif majeur pour chaque site industriel. La généralisation du comptage, l'affichage des modes opératoires les plus économes et la mise en œuvre de système de recyclage sont la règle commune.

Cette politique a permis, depuis 1995, de diviser fortement la consommation d'eau par véhicule produit, contribuant ainsi à la préservation de la ressource.

Chaque site, raccordé au réseau public de traitement des eaux usées ou équipé en interne d'une installation complète d'épuration, suit également la qualité de ses rejets à partir d'indicateurs, définis dans les autorisations d'exploiter. Cette organisation permet de garantir une qualité des rejets aqueux acceptable pour le milieu récepteur. En particulier, les risques de pollution par eutrophisation et par acidification sont négligeables compte tenu des caractéristiques des effluents des sites automobiles du Groupe.

Réduire et valoriser au mieux les déchets

La politique mise en œuvre par le Groupe depuis plus de dix ans vise deux objectifs. D'une part réduire le poids de déchets produits par véhicule fabriqué, et d'autre part promouvoir le recyclage et la valorisation.

Depuis 1995 les résultats obtenus, hors déchets métalliques, sont les suivants :

- le poids de déchets par voiture produite a été réduit d'environ un tiers ;

- le taux de valorisation des déchets se stabilise autour de 83 % ;
- les autres filières d'élimination utilisées sont l'incinération sans récupération d'énergie et le traitement physico-chimique sur certains déchets liquides ou boueux et la mise en décharge, en constante régression.

Les déchets métalliques (tôles, copeaux, etc.) sont récupérés en quasi-totalité et trouvent des débouchés naturels en sidérurgie ou dans les fonderies du Groupe.

En tenant compte de ces déchets métalliques, le taux de valorisation global des déchets industriels du Groupe se stabilise à 94 %.

Autres aspects environnementaux

Connaître les sols pour mieux les protéger

Le Groupe s'attache à connaître les pollutions anciennes qui peuvent être présentes dans les sols de ses sites.

À l'instigation des pouvoirs publics, ou de sa propre initiative, le Groupe a procédé à des études de pollution des sols sur de nombreux sites. Après des investigations poussées, les experts ont conclu que certains sites étudiés appartenaient à la catégorie pour laquelle une autosurveillance est nécessaire. Au cas par cas des sites, ces analyses sont complétées de quelques actions ponctuelles de dépollution ou mesures de prévention. D'autres analyses de sol sont aussi réalisées dans le cadre des cessions ou acquisitions d'établissements industriels, mais également lors du désinvestissement de certaines installations.

Par ailleurs, le Groupe poursuit une politique rigoureuse de prévention de la pollution des sols, notamment en dotant les stockages de produits liquides de dispositifs de rétention et en limitant autant que possible la création de réseaux enterrés de transport de fluides.

Prise en compte de l'équilibre biologique et maîtrise des nuisances olfactives et sonores

L'activité de production automobile de PSA Peugeot Citroën ne présente pas intrinsèquement un haut risque pour l'environnement. Elle se caractérise cependant par la taille de ses sites, liée aux nécessités de production en très grande série.

Si la plupart des sites du Groupe sont implantés en zone industrielle périurbaine, aucun site n'est inclus dans un espace défini en tant que zone humide d'importance internationale (convention de Ramsar), ni en tant que zone réglementée pour la protection de la faune et de la flore (parcs nationaux, zones Natura 2000, réserves naturelles, etc.). Néanmoins quelques sites sont situés à proximité de certaines de ces zones. Mais cette proximité n'a pas de conséquence identifiée à ce jour sur les milieux concernés.

Les exigences d'équilibre et de préservation des milieux naturels, de la flore et de la faune, et les mesures à prendre pour la tranquillité des riverains sont appréciées et arrêtées à l'occasion des études d'impact ou des compléments d'études d'impact. Ces études, réalisées avant chaque installation nouvelle ou équipement nouveau, sont réglementairement soumises à l'avis du public et à l'approbation des autorités administratives.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Dans le cadre d'un contentieux opposant les acquéreurs successifs d'une ancienne usine de production à Levallois et le Groupe, une provision de 1 million d'euros a été constituée.

Indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire pour atteinte à l'environnement

À ce titre, le Groupe n'a eu à verser aucune indemnité en 2009.

Les autres divisions et l'environnement

Gefco

Gefco adhère au « Global Compact » de l'ONU. Regroupant de nombreuses entreprises citoyennes dans le monde, ce pacte contribue à l'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable et plus ouvert. Gefco s'engage ainsi à aligner ses pratiques commerciales et sa stratégie sur dix principes universels, concernant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, et à en promouvoir les principes.

Dans la conduite de ses activités, Gefco s'efforce de répondre aux exigences de ses clients en matière de développement durable, voire de les précéder. En effet, outre des gains de productivité et de compétitivité, il souhaite apporter aux industriels une réelle valeur ajoutée écologique. Gefco se donne les moyens d'atteindre cet objectif en agissant sur plusieurs tableaux. Tout d'abord, il mesure continûment l'impact global de ses activités sur l'environnement – consommation

d'énergie, production de déchets, etc. – grâce à un réseau mondial de 150 correspondants Environnement.

D'autre part, avec la signature de la charte « Objectif CO₂ » de l'ADEME (Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), Gefco s'engage à réduire ses émissions de dioxyde de carbone, selon plusieurs axes de progrès : accélérer la modernisation de sa flotte de camions, réduire la consommation de carburant, former les conducteurs à l'éco-conduite et repenser l'ingénierie des flux logistiques.

Ainsi, les bureaux d'études Gefco révisent en permanence les schémas de transport et logistique dans le but de définir le meilleur rapport « Coût/Qualité/Carbone ». Cela implique notamment un recours accru aux modes de transport alternatifs à la route, qui représentent aujourd'hui 25 % des flux traités par Gefco, contre 17 % pour la moyenne européenne du secteur. Plus spécifiquement, sur les 2,5 millions de véhicules

transportés en 2009, 30 % ont été traités par voie maritime et 25 % par voie ferroviaire.

Le respect de l'environnement passe aussi par la construction de plates-formes logistiques selon les normes NF Haute Qualité Environnementale.

Depuis 2008, Gefco dispose d'un système intranet permettant la collecte, le contrôle et la consolidation des données environnementales.

Marques Peugeot et Citroën

Une entité centrale anime et coordonne l'activité environnement pour le réseau commercial des marques Peugeot et Citroën. Dans chaque pays, il existe un correspondant par marque ou un pour les deux marques. Ils servent de relais pour déployer le management environnemental et permettent de suivre les réglementations et spécificités de chaque pays.

Depuis 2008, les marques Peugeot et Citroën disposent d'un système intranet permettant la collecte, le contrôle et la consolidation des données environnementales.

En outre, une attention particulière a été portée aux nouveaux bâtiments, avec la détermination de règles de construction pour les nouvelles concessions. Ces règles intègrent les aspects rendement énergétique du bâtiment, d'isolation, de chauffage et de ventilation, d'éclairage, de gestion de l'eau et des déchets et de recyclage.

Enfin, il existe des initiatives spécifiques à certains pays. Par exemple, Citroën France a mis en place une démarche environnementale appelée GreenPact. Son objectif est d'aider le réseau commercial hexagonal de la Marque à se conformer aux évolutions de la législation française et européenne et à toujours mieux maîtriser ses impacts environnementaux. Pour cela, GreenPact s'appuie sur une série complète d'outils de sensibilisation (site Internet, guide de l'environnement, magazine, newsletter, réunions, etc.) et facilite les contacts entre le réseau et d'autres acteurs spécialisés (organismes de collecte, de traitement de fluides frigorigènes, etc.).

→ 5.3.4. Consommations et émissions de sites

Les indicateurs environnementaux exposés ci-dessous correspondent à l'application des articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce. Les données reportées concernent les usines, les principaux sites d'études et les sites logistiques des sociétés consolidées par intégration globale du groupe PSA Peugeot Citroën, y compris les réseaux propres aux marques Peugeot et Citroën. Faurecia, société cotée dont Peugeot S.A. détient 70,86 % du capital (57,4 % à partir de février 2010) et qui dispose, compte tenu de son activité, d'une complète autonomie de gestion, établit et publie dans son propre rapport annuel les indicateurs relevant de son activité. Ses principaux indicateurs figurent dans ce qui suit à titre indicatif.

Pour les besoins de sa production et de ses salariés, PSA Peugeot Citroën consomme des matières premières, qui sont principalement :

- l'eau, pour remplir les fonctions telles que l'usinage, le lavage, le refroidissement, les sanitaires, etc. Tenant compte de la disponibilité locale de cette ressource, l'alimentation des sites se fait à partir du réseau de distribution public, ou de captages privés dans les nappes souterraines et les cours d'eau à proximité, le cas échéant ;
- les énergies (combustibles fossiles et énergie électrique, vapeur) dont l'utilisation est le cœur même de certains process (par exemple, le traitement thermique, la fonderie, la cuisson des peintures, etc.) ou encore, indispensable au chauffage, à l'éclairage, à la climatisation des locaux, etc.

L'utilisation de ces matières premières et des produits entrant dans les process de fabrication tels que la ferraille en fonderie, les tôles d'acier et d'aluminium en emboutissage ou tels que les produits de traitement de surface, les peintures, les fluides de coupe, les colles, les mastics, etc. génère des sous-produits que les sites du Groupe s'attachent à limiter et à maîtriser au mieux.

De même, pour leurs émissions dans l'air, l'eau, les sols.

Nota préalable : quelques ajustements des résultats 2007 et 2008 ont été réalisés pour tenir compte de précisions obtenues après la publication du document de référence. Ces modifications dès lors qu'elles entraînent un écart supérieur à 1 % de l'indicateur concerné sont commentées.

Nota sur le périmètre : Pour PCA, prise en compte des sites tertiaires de la région parisienne (Grande-Armée, Paris 17^e et Poissy Pôle Tertiaire) et du centre informatique de Bessoncourt à compter de 2009.

Nota : les précisions d'ordre méthodologique sont disponibles dans le supplément au rapport annuel « Indicateurs de performance développement durable » ainsi que sur le site internet dédié au développement durable du Groupe.

Prélèvement d'eau

(unité : m ³)		Eau de ville	Eau de surface	Eau souterraine	TOTAL
PCA	2009	2 232 974	3 632 252	4 465 777	10 331 003
	2008	2 611 790	4 036 944	4 943 993	11 592 727
	2007	2 703 266	4 534 027	5 069 449	12 306 742
AP/AC	2009	684 335	4 740	5 004	694 079
	2008	732 905	9 140	6 554	748 599
	2007	744 993	11 298	6 551	762 842
PCI	2009	1 987	-	-	1 987
	2008	2 684	-	-	2 684
	2007	4 104	-	-	4 104
PMTC	2009	16 132	0	-	16 132
	2008	12 914	11 604	-	24 518
	2007	10 817	12 280	-	23 097
Gefco	2009	128 240	100	26 441	154 781
	2008	201 060	286	28 079	229 425
	2007	231 183	291	25 702	257 176
TOTAL	2009	3 063 668	3 637 092	4 497 222	11 197 982
	2008	3 561 353	4 057 974	4 978 626	12 597 953
	2007	3 694 363	4 557 896	5 101 702	13 353 961
Faurecia	2009	1 127 576	1 159 318	365 152	2 652 046
	2008	1 368 065	944 179	415 166	2 727 410
	2007	1 409 523	906 093	518 739	2 834 355

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent à 90 % des sites en 2009 (93 % en 2007 et 84 % en 2008).

Les résultats de Gefco se rapportent à 76 % des sites en 2009 (84 % en 2007 et 70 % en 2008). Les sites qui n'ont pas renseigné ces informations sont pour la plupart des

implantations où Gefco est locataire. Les informations relatives aux consommations de fluides et d'énergie ont pu ne pas être disponibles car incluses dans les charges locatives.

Rejets bruts dans l'eau, sortie usine

(unité : kg/an)		DCO	DBO ₅	MES
PCA	2009	2 170 531	766 040	461 662
	2008	2 351 932	705 537	661 771
	2007	2 459 755	747 668	663 813
AP/AC	2009	nc	nc	nc
	2008	nc	nc	nc
	2007	nc	nc	nc
PCI	2009	nc	nc	nc
	2008	nc	nc	nc
	2007	nc	nc	nc
PMTC	2009	838	288	192
	2008	536	122	83
	2007	1 119	322	72
Gefco	2009	nc	nc	nc
	2008	nc	nc	nc
	2007	nc	nc	nc
TOTAL	2009	2 171 369	766 328	461 854
	2008	2 352 468	705 659	661 854
	2007	2 460 874	747 990	663 885
Faurecia	consolidation non disponible			

DCO = Demande Chimique en Oxygène ;

DBO₅ = Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours ;

MES = Matières En Suspension ;

nc = non concerné.

Commentaire :

Avant rejet au milieu naturel, les effluents aqueux font l'objet, pour 10 %, d'un traitement épuratoire complet *in situ*, et pour 90 %, d'un traitement complémentaire en station d'épuration collective.

Consommations énergétiques

Consommations directes d'énergie primaire

Nota : les indicateurs énergétiques sont exprimés ici dans une unité cohérente (MWh pci) par application de coefficients de conversion reconnus officiellement.

(unité : MWh pci)		Fioul HTS	Fioul BTS	Fioul TBTS	FOD	GN + GPL	Charbon	Coke
PCA	2009	-	-	26 789	11 494	2 014 738	-	88 807
	2008	-	-	8 313	13 242	2 305 628	-	122 936
	2007	-	-	50 990	14 717	2 408 351	-	117 188
AP/AC	2009	-	-	1 578	36 338	169 486	-	-
	2008	-	-	1 678	35 066	191 727	-	-
	2007	-	-	562	36 100	168 617	-	-
PCI	2009	-	-	-	-	3 420	-	-
	2008	-	-	-	-	4 458	-	-
	2007	-	-	-	-	4 880	-	-
PMTC	2009	-	-	-	16	23 660	-	-
	2008	-	-	-	29	23 113	-	-
	2007	-	-	-	2	24 214	-	-
Gefco	2009	-	-	-	3 539	50 999	-	-
	2008	-	-	-	3 924	50 832	-	-
	2007	-	-	-	18 386	41 954	-	-
TOTAL	2009	0	0	28 367	51 387	2 262 303	0	88 807
	2008	0	0	9 991	52 261	2 575 758	0	122 936
	2007	0	0	51 552	69 205	2 648 016	0	117 188
Faurecia	2009	4	43	2 032	8 467	527 184	-	-
	2008	4	103	980	10 174	650 863	-	-
	2007	12	85	983	9 363	650 865	-	-

Fioul HTS = Fioul Haute Teneur en Soufre ;

Fioul BTS = Fioul Basse Teneur en Soufre ;

Fioul TBTS = Fioul Très Basse Teneur en Soufre ;

FOD = Fioul domestique ;

GN = Gaz Naturel ;

GPL = Gaz de Pétrole Liquéfié.

La donnée de FOD PCA 2008 a été revue à la baisse (-35 %) après rectification de la donnée sur son site de Mulhouse. L'évolution de la consommation de Fioul TBTS entre 2007 et 2008 pour les marques Peugeot et Citroën s'explique par l'intégration dans le périmètre de sites fortement consommateurs. La consommation GPL de Gefco France était intégrée jusqu'en 2007 dans le catégorie FOD. La correction de cette attribution entraîne des évolutions notables entre 2007 et 2008 pour ces deux consommations.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent à 93 % des sites concernés par cet indicateur en 2009 (94 % en 2008, au global sur les énergies primaires et secondaires).

Les résultats Gefco se rapportent en moyenne à 93 % des sites concernés par cet indicateur en 2009 (78 % en 2007 et 88 % en 2008). Les sites qui n'ont pas renseigné ces informations sont pour la plupart des implantations où Gefco est locataire. Les informations relatives aux consommations de fluides et d'énergies ont pu ne pas être disponibles car incluses dans les charges locatives.

Pour Faurecia, le taux de couverture est de 100 % depuis 2007.

Consommations secondaires directes d'énergie

(unité : MWh)		Électricité	Vapeur
PCA	2009	2 386 040	262 130
	2008	2 601 683	275 393
	2007	2 794 310	296 636
AP/AC	2009	155 463	12 979
	2008	157 673	16 809
	2007	163 752	9 007
PCI	2009	1 104	-
	2008	1 473	-
	2007	2 138	-
PMTC	2009	10 196	-
	2008	13 849	-
	2007	16 155	-
Gefco	2009	40 760	-
	2008	65 927	-
	2007	49 289	-
TOTAL	2009	2 593 563	275 109
	2008	2 840 605	292 202
	2007	3 025 644	305 643
Faurecia	2009	870 879	17 459
	2008	1 063 532	19 876
	2007	1 080 257	22 151

Les données de vapeur PCA 2007 et 2008 ont été revues à la baisse (-8 %) après rectification des données sur son site de Rennes.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent à 94 % des sites concernés par cet indicateur en 2009 (94 % en 2008, au global sur les énergies primaires et secondaires).

Les résultats Gefco se rapportent en moyenne à 95 % des sites concernés par cet indicateur en 2009 (79 % en 2007 et 84 % en 2008). Les sites qui n'ont pas renseigné ces informations sont pour la plupart des implantations où Gefco est locataire. Les informations relatives aux consommations de fluides et d'énergies ont pu ne pas être disponibles car incluses dans les charges locatives.

Émissions atmosphériques directes issues de l'utilisation de combustibles

Nota : les émissions directes sont calculées à partir des consommations d'énergies en application de l'arrêté du 31 mars 2008 pour le CO₂ et de la circulaire du 15 avril 2002 pour les autres gaz.

Émissions directes de Gaz à Effet de Serre (GES)

(unité : t)		CO ₂	N ₂ O	CH ₄	TOTAL éq. CO ₂
PCA	2009	454 097	18,4	29,3	460 405
	2008	520 303	20,9	33,3	527 472
	2007	552 020	22,1	35,2	559 601
AP/AC	2009	45 086	1,7	2,7	45 679
	2008	49 343	1,9	3,0	50 002
	2007	44 483	1,7	2,6	45 069
PCI	2009	703	0,0	0,1	714
	2008	916	0,0	0,1	930
	2007	1 003	0,0	0,1	1 018
PMTC	2009	4 868	0,2	0,3	4 941
	2008	4 759	0,2	0,3	4 830
	2007	4 978	0,2	0,4	5 053
Gefco	2009	11 805	0,5	0,6	11 966
	2008	11 648	0,5	0,7	11 811
	2007	13 591	0,5	0,7	13 755
TOTAL	2009	516 559	20,8	32,9	523 703
	2008	586 969	23,5	37,3	595 046
	2007	616 075	24,5	38,9	624 495
Faurecia	2009	112 857	4,8	7,2	115 025
	2008	138 374	5,9	8,8	140 393
	2007	136 922	5,9	9,4	138 955

CO₂ = Dioxyde de carbone ;

N₂O = Protoxyde d'azote ;

CH₄ = Méthane.

Le calcul des émissions totales de GES exprimées en t éq. CO₂ s'effectue par l'application de coefficients (pouvoirs de réchauffement globaux) de, respectivement, 310 pour le N₂O et 21 pour le CH₄ (source : rapport IPCC, 1995).

Les émissions de gaz à effet de serre PCA 2008 ont été recalculées sur la base de la consommation de FOD actualisée.

Les taux de couverture pour Gefco et les marques Peugeot et Citroën correspondent à ceux des consommations directes d'énergie primaires.

Autres émissions directes

(unité : t)		SO ₂	NO ₂
PCA	2009	56,2	455,7
	2008	24,1	507,9
	2007	101,7	556,7
AP/AC	2009	15,6	50,7
	2008	15,4	55,1
	2007	13,7	49,8
PCI	2009	0,0	0,7
	2008	0,0	1,0
	2007	0,0	1,1
PMTC	2009	0,1	5,1
	2008	0,1	5,0
	2007	0,1	5,2
Gefco	2009	1,4	12,3
	2008	1,5	12,4
	2007	6,4	15,7
TOTAL	2009	73,3	524,5
	2008	41,1	581,3
	2007	121,9	628,4
Faurecia	2009	9,0	119,0
	2008	7,3	144,9
	2007	8,3	144,6

SO₂ = Dioxyde de soufre ;

NO₂ = Dioxyde d'azote.

Les émissions de SO₂ et NO₂ PCA 2008 ont été recalculées sur la base de la consommation de FOD actualisée.

Les taux de couverture pour Gefco et les marques Peugeot et Citroën correspondent à ceux des consommations directes d'énergie primaires.

Émissions indirectes de CO₂

Nota : les émissions indirectes sont calculées à partir des achats d'électricité et de vapeur en application de facteurs d'émission obtenus auprès des fournisseurs.

(unité : t)		CO ₂ indirect
PCA	2009	281 109
	2008	360 667
AP/AC	2009	Consolidation non disponible
	2008	Consolidation non disponible
PCI	2009	42
	2008	63
PMTC	2009	388
	2008	589
Gefco	2009	Consolidation non disponible
	2008	Consolidation non disponible
TOTAL	2009	281 539
	2008	361 318
Faurecia	2009	Consolidation non disponible
	2008	Consolidation non disponible

L'année 2008 est la première année de consolidation des émissions indirectes de CO₂ des sites PCA, PCI et PMT.

Les émissions de CO₂ indirect PCA 2008 ont été recalculées sur la base de la consommation de vapeur actualisée.

Émissions de COV des installations de peinture de carrosserie

		COV (t)	Ratio (kg/véh)
PCA	2009	7 589	3,76
	2008	9 505	4,13
	2007	11 136	4,39
PMTC	2009	7	-
	2008	12	-
	2007	101	-
TOTAL	2009	7 597	-
	2008	9 517	-
	2007	11 237	-

COV = Composés Organiques Volatiles.

Quantités de déchets traités par nature et par filières d'élimination

Périmètre PCA (hors déchets métalliques recyclés à près de 100 %)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Recyclage interne	Autres traitements	TOTAL
Spécifiques fonderie	2009	9 705	52 867	95 283	46	157 900
	2008	15 734	64 605	117 927	49	198 315
	2007	14 707	64 831	138 838	30	218 405
DIND	2009	13 496	69 147	1 832	1 352	85 828
	2008	18 373	83 143	1 985	402	103 904
	2007	19 397	87 069	3 705	1 547	111 719
DID	2009	4 788	19 313	-	20 067	44 168
	2008	6 570	26 716	-	23 473	56 759
	2007	6 392	31 470	-	22 968	60 830
TOTAL	2009	27 989	141 327	97 115	21 465	287 896
	2008	40 678	174 464	119 912	23 924	358 978
	2007	40 496	183 370	142 543	24 545	390 954

DIND = Déchets Industriels Non Dangereux ;

DID = Déchets Industriels Dangereux.

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (553 500 tonnes en 2009) qui sont recyclés à près de 100 %.

Périmètre AP/AC (hors déchets métalliques)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Autres traitements	TOTAL
DIND	2009	6 988	9 517	607	17 113
	2008	11 309	8 430	739	20 479
	2007	11 954	5 611	1 672	19 236
DID	2009	1 906	3 120	553	5 579
	2008	1 331	2 781	922	5 034
	2007	2 132	2 207	883	5 223
TOTAL	2009	8 894	12 638	1 160	22 692
	2008	12 640	11 211	1 661	25 512
	2007	14 085	7 819	2 555	24 459

DIND = Déchets Industriels Non Dangereux ;

DID = Déchets Industriels Dangereux.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent à 87 % des sites concernés par cet indicateur en 2009 (78 % en 2008). Les déchets dont le mode de traitement n'était pas connu ont été comptabilisés comme étant mis en décharge.

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (4 300 tonnes en 2009), dont 74 % ont été recyclés en 2009.

Périmètre PCI + PMTC (hors déchets métalliques recyclés à près de 100 %)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Autres traitements	TOTAL
Spécifiques fonderie	2009	-	-	107	107
	2008	-	-	227	227
	2007	-	-	407	407
DIND	2009	157	551	1	709
	2008	220	885	-	1 105
	2007	339	1 140	-	1 479
DID	2009	12	145	469	627
	2008	11	186	589	785
	2007	5	220	889	1 114
TOTAL	2009	168	697	577	1 442
	2008	231	1 070	816	2 117
	2007	344	1 361	1 296	3 001

DIND = Déchets Industriels Non Dangereux ;

DID = Déchets Industriels Dangereux.

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (270 tonnes en 2009) qui sont recyclés à près de 100 %.

Périmètre Gefco (hors déchets métalliques)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Autres traitements	TOTAL
DIND	2009	6 715	3 695	192	10 601
	2008	5 645	3 891	324	9 860
	2007	6 596	4 542	1 725	12 863
DID	2009	145	532	1 163	1 839
	2008	438	1 001	124	1 563
	2007	61	8	135	204
TOTAL	2009	6 859	4 227	1 354	12 441
	2008	6 083	4 892	448	11 423
	2007	6 657	4 550	1 860	13 067

DIND = Déchets Industriels Non Dangereux ;

DID = Déchets Industriels Dangereux.

Les résultats Gefco se rapportent en moyenne à 61 % des sites concernés par cet indicateur en 2009 (47 % en 2007 et 51 % en 2008).

Les sites qui n'ont pas renseigné ces informations sont pour la plupart des implantations de moindre importance à l'étranger où les déchets sont gérés par les services municipaux et dont les tonnages ne sont pas disponibles.

Les déchets dont le mode de traitement n'était pas connu ont été comptabilisés comme étant mis en décharge.

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (430 tonnes en 2009) qui sont recyclés à près de 95 %.

Périmètre Faurecia (hors déchets métalliques recyclés à près de 100 %)

(unité : t)		Mise en décharge	Valorisation	Recyclage interne	Autres traitements	TOTAL
DIND	2009	36 902	35 594	9 178	4 074	85 748
DID	2009	1 725	4 527	-	6 228	12 480
TOTAL	2009	38 627	40 121	9 178	10 302	98 228
	2008	71 093	44 220	9 387	16 990	141 690
	2007	64 362	33 222	7 085	10 959	115 628

DIND = Déchets Industriels Non Dangereux ;

DID = Déchets Industriels Dangereux.

En 2007 et 2008, la répartition entre les DIND et les DID n'était pas connue.

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (48 400 tonnes en 2009) qui sont recyclés à près de 100 %.

→ 5.3.5. Sécurité routière

La sécurité des différents usagers de la route figure depuis de nombreuses années en tête des priorités de PSA Peugeot Citroën. Cet engagement lui permet de positionner ses véhicules parmi les plus sûrs au niveau mondial.

La réponse à l'insécurité routière ne repose pas uniquement sur l'introduction de systèmes de sécurité de plus en plus sophistiqués à bord des véhicules, contribuant à

l'augmentation de leur masse, et donc de leur consommation. Elle dépend également de l'amélioration des infrastructures et de la sensibilisation et formation efficaces des automobilistes et autres usagers de la route.

Le Groupe privilégie des choix technologiques qui assurent à ses véhicules une réelle efficacité en matière de consommation et de sécurité, à un coût abordable au plus grand nombre.

Sécurité primaire : éviter l'accident

Liaisons au sol

Fort de son expertise reconnue dans le domaine des liaisons au sol (suspensions, direction, freins, etc.), le Groupe conçoit des voitures au comportement dynamique intrinsèquement sûr, qui corrigent autant que possible les fautes de conduite, les aléas d'infrastructures ou de météorologie.

Leur architecture garantit un comportement routier, une précision de direction et une puissance de freinage qui les classent parmi les meilleures sur le marché.

De plus, le Groupe déploie des aides à la conduite efficaces dans des situations d'urgence, telles que l'ABS (système de freinage à antiblocage de roues) généralisé à toutes les gammes, la répartition électronique de freinage, l'AFU (Assistance au Freinage d'Urgence) ou encore l'ESC (*Electronic Stability Control*), qui corrige la trajectoire du véhicule en situation de dérive pouvant conduire à une sortie de route.

Lancé en 2009, le système Grip Control est disponible sur les Peugeot 3008 et nouveau Partner, ainsi que sur les Citroën C4 Picasso, C5 et nouveau Berlingo. Ce système de contrôle de traction est composé de pneumatiques Michelin 16 pouces M+S (*Mud & Snow*) et d'un anti-patinage intelligent, intégré au sein du calculateur ESC (contrôle dynamique de stabilité) et gérant au mieux la motricité des roues avant. Cet équipement renforce la capacité du véhicule à faire face à des situations où l'adhérence

fait défaut. Cinq modes sont proposés au conducteur (standard ESC, neige, tout-chemin, sable et ESC Off.)

La détection de sous gonflage des pneumatiques permet de déceler un éventuel sous gonflage qui pourrait nuire à la stabilité du véhicule et donc à la sécurité des occupants. En incitant à corriger régulièrement le gonflage, ce système contribue à la diminution des bruits de roulement, de la consommation de carburant et de l'usure des pneumatiques.

Visibilité, vitesse et distances de sécurité

En complément, le Groupe propose, sur certains modèles, des innovations efficaces et pragmatiques :

- des optiques innovantes : éclairage directionnel statique dès le segment B, projecteurs directionnels xénon bi-fonction dans le haut de gamme, allumage automatique des feux de détresse en cas de forte décélération, feux de jour à diodes en série dès le deuxième niveau de finition de la Citroën DS3 commercialisée en 2010, etc. ;
- l'alerte de survitesse, déclenchant un avertisseur sonore et visuel lorsque le véhicule dépasse la vitesse de consigne programmée par le conducteur ;
- le limiteur de vitesse qui rend inactive la pédale d'accélérateur lorsque le conducteur tente d'aller au-delà de la vitesse maximum qu'il a programmée. Cependant, en cas de nécessité, un appui fort permet d'outrepasser

un point dur et de franchir la limite de vitesse fixée. PSA Peugeot Citroën est leader en Europe en équipement volontaire des véhicules en limiteurs de vitesse ;

- la fonction d'alerte d'inter-distance ou Distance Alert, notamment disponible sur le Peugeot 3008 et 5008, indiquant dans l'affichage tête haute le temps « inter-véhicule » qui sépare le véhicule du conducteur du véhicule suivi. Le conducteur peut programmer le temps en dessous duquel il souhaite être alerté ;
- l'AFIL (Alerte de Franchissement Involontaire de Ligne) qui prévient le conducteur d'une sortie de voie involontaire par une vibration du siège du côté de la ligne continue ou discontinue franchie.

Ergonomie et Interface Homme Machine (IHM)

La sécurité routière représente une préoccupation majeure lors de la conception des systèmes embarqués (assistance à la conduite, confort et info-divertissement) et des IHM (interfaces de commandes et de restitution des informations).

Outre la prise en compte des besoins et des exigences du conducteur pour assurer l'utilité et l'efficacité des systèmes, des critères de conception et des méthodes de validation robustes permettent d'assurer que l'utilisation de ces systèmes et de leurs IHM est facile (pas d'erreurs de manipulation) et sûre (pas de charge mentale, distraction, inattention, usages à risque ou inappropriés). Des travaux scientifiques réalisés en amont permettent d'enrichir le référentiel interne, pour faire face aux problématiques émergentes en ergonomie soulevées par les nouvelles technologies embarquées.

Les préoccupations environnementales motivent également le développement d'aides à la conduite favorisant un style de conduite éco-responsable.

L'affichage tête haute projette sur le pare-brise les informations relatives à la conduite (vitesse, navigation, etc.) dans le champ visuel direct du conducteur. Cette technologie évite la dispersion du regard et apporte une contribution notable en matière de sécurité grâce à une lecture directe et une assimilation plus rapide des informations. Le gain mesuré est de 0,5 seconde si l'on prend en considération les temps de détournement de regard et l'accommodation de la vue.

Sécurité secondaire : protéger pendant l'accident

Carrosserie

La sécurité secondaire constitue une priorité absolue dès la conception des véhicules Peugeot et Citroën. Quelle que soit la configuration des collisions – frontales, latérales, arrières ou encore retournement – les caractéristiques de résistance et d'absorption d'énergie des structures des véhicules permettent aux occupants de bénéficier d'une protection au meilleur niveau.

Les véhicules sont structurellement étudiés pour dissiper l'énergie d'un choc de façon programmée, grâce aux positionnements des voies d'effort et d'éléments déformables (crash box), tout en améliorant la réparabilité. L'habitacle est traité comme une véritable cellule de survie.

Spécifique à la silhouette cabriolet, le système de protection des occupants en cas de retournement est composé d'arceaux actifs, qui se déploient en cas de choc par un système pyrotechnique, et de tubes de renforts de montants de baie.

Airbags et autres équipements pyrotechniques

En complément des performances de structure pour diminuer les conséquences en cas de choc, les marques Peugeot et Citroën proposent jusqu'à 9 airbags :

- 2 airbags frontaux : ils adaptent, lors du déclenchement, leur pression et leur volume à la sévérité du choc frontal ;
- 2 airbags latéraux avant : ils protègent le thorax, le bassin et l'abdomen du conducteur et du passager avant ;
- 1 airbag de colonne de direction (ou airbag genoux) : il protège les membres inférieurs en réduisant les efforts sur les genoux et les tibias ;
- 2 airbags rideaux : ils protègent le côté de la tête des passagers avant et arrière ;

- 2 airbags latéraux arrière : ils protègent le thorax des passagers arrière en cas de choc latéral.

Chez Citroën, le volant à commandes centrales fixes offre un meilleur agrément de conduite et une sécurité accrue en permettant l'accès aux commandes sans retirer les mains du volant. Sa partie centrale étant fixe, le volant intègre un airbag optimisé dans sa forme pour une meilleure protection du conducteur.

Le capot actif se soulève automatiquement en cas de choc piéton grâce à un capteur et à un mécanisme pyrotechnique. Par ce biais, il joue le rôle d'amortisseur et réduit ainsi le risque de blessure sur la tête des piétons heurtés. Outre la Citroën C6, il équipe la Peugeot RCZ.

Moyens de retenue

Depuis les fixations ISOFIX, garantissant la bonne utilisation des sièges pour enfants, jusqu'aux ceintures à limiteurs d'effort et aux airbags adaptatifs sur certains modèles, tout est calculé pour que chaque passager bénéficie du meilleur niveau de protection, quels que soient son âge et sa place dans la voiture. Les limiteurs d'effort, équipant déjà les ceintures à l'avant, font progressivement leur apparition aux places arrière. Ils permettent de contrôler la retenue des occupants en limitant les contraintes sur le thorax, et de minimiser ainsi les blessures thoraciques et abdominales.

D'après le LAB (Laboratoire d'Accidentologie et de Biomécanique), pour l'année 2008, 23 % des tués en France ne portaient pas leur ceinture de sécurité. Ainsi, toutes les incitations à utiliser cet équipement présentent donc une réelle contribution à la sécurité.

Les témoins de non-bouclage de ceinture alertent le conducteur par un signal sonore et visuel lorsque l'une des ceintures n'est pas attachée. Les témoins de non-bouclage aux places arrière se généralisent également.

Résultats des tests Euro NCAP

L'ensemble des modèles du Groupe, et ce dès l'entrée de gamme, se situent au meilleur niveau mondial en sécurité secondaire, comme l'attestent les résultats obtenus aux crash-tests Euro NCAP (organisme indépendant d'évaluation des véhicules en protection des occupants).

À fin 2008, 13 véhicules du Groupe ont obtenu le score maximum de cinq étoiles en protection adulte aux crash-tests Euro NCAP.

La notation des tests Euro NCAP a évolué en 2009. Dans cette nouvelle notation, les véhicules testés reçoivent une note globale (« overall rating ») tenant compte des résultats en termes de protection des adultes, des piétons et des enfants, ainsi que de la présence d'équipements de sécurité. 7 véhicules du Groupe, testés selon ce nouveau protocole sévéré, ont obtenu le score maximum de cinq étoiles.

Sécurité tertiaire : alerter, protéger, secourir

Appel d'urgence

PSA Peugeot Citroën a joué un rôle précurseur et reste leader européen dans le domaine de la sécurité tertiaire, consistant à atténuer les effets des accidents en facilitant l'intervention des secours. Il est le seul constructeur généraliste à avoir déployé à grande échelle un appel d'urgence géo-localisé, sans abonnement ni limitation de durée.

En cas d'accident ou de malaise à bord d'un véhicule équipé d'un matériel télématique, les occupants sont mis en relation avec un plateau d'assistance spécialisé, automatiquement

lorsqu'un choc est détecté, ou suite au déclenchement manuel d'un appel par les occupants. Les services d'assistance s'adaptent à la langue des occupants.

Grâce à la géo-localisation et à la liaison mobile GSM embarqué, l'assistance localise avec précision le véhicule. Les délais d'intervention sont ainsi réduits et l'efficacité des secours améliorée.

Selon la Commission européenne, 2 500 vies pourraient être sauvées chaque année en Europe si tous les véhicules en étaient équipés.

	Cumul 2007*	Cumul 2008*	Cumul 2009*
Véhicules Peugeot et Citroën équipés de l'appel d'urgence Premium **	433 390	546 000	630 000
Appels transmis aux secours	1 840	2 700	3 300
Pays où le service appel d'urgence Premium est ouvert ***	France, Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Espagne, Pays-Bas, Portugal, Autriche.		

* Chiffres au cumul depuis le lancement en janvier 2003.

** Dans les pays où le service d'appel d'urgence « Premium » est ouvert, le véhicule alerte un plateau d'assistance dédié (IMA), qui transmet le dossier, après validation, aux secours en charge de la zone de l'accident. Dans tous les autres pays d'Europe, le véhicule compose le 112, numéro d'urgence européen.

*** L'ouverture du service premium en Suisse est prévue pour 2010.

120 000 véhicules Peugeot et Citroën supplémentaires équipés de l'appel d'urgence simple (appel du numéro d'urgence européen 112, non localisé GPS) circulent dans des pays européens où le service Premium n'est pas disponible. Au total, l'appel d'urgence équipe donc environ 750 000 véhicules Peugeot et Citroën en Europe.

Plus de 3 300 appels d'urgence ont déjà été transmis aux secours depuis le lancement du service en 2003.

Fiches de désincarcération

Pour faciliter l'intervention des secours, le Groupe élabore conjointement avec les équipes de secours françaises des fiches d'aide à la désincarcération pour chacun de ses modèles. Ces fiches sont régulièrement diffusées dans 27 pays en Europe.

→ 5.3.6. Télématique et mobilité

Télématique

Les nouveaux services proposés par PSA Peugeot Citroën dans le domaine télématique visent une mobilité plus efficace et respectueuse de l'environnement.

Peugeot et Citroën déploient depuis 2002 leurs services d'assistance autour des plates-formes télématiques communes RTx/NaviDrive, qui intègrent dans un même module des fonctions radio CD, téléphone GSM avec kit mains libres, aide à la navigation GPS et info trafic. Grâce à la géolocalisation, ces services procurent aux clients un important gain de temps suite au déclenchement d'une intervention (dépannage sur place, remorquage, etc.).

De plus, un service de gestion de flotte à distance a été développé et commercialisé depuis 2008 sous le nom de Active Fleet Data. Toutes les informations nécessaires à l'utilisation et à la maintenance sont rendues disponibles à distance (kilométrage au compteur, kilométrage avant révision, diagnostics mécaniques de la boîte de vitesses, du système antipollution, etc.), avec des alertes en temps réel par l'envoi d'un e-mail pour les informations touchant à la sécurité (niveau d'huile, plaquettes de frein usées, pneus sous-gonflés, etc.) Par ce biais, le service Active Fleet Data favorise l'entretien régulier du véhicule, au profit d'un impact environnemental réduit.

Service de mobilité

Mu by Peugeot

La marque Peugeot propose une offre de services de mobilité à la carte appelée Mu by Peugeot.

Cette offre inédite permet à chacun, client ou non de Peugeot, d'accéder à un bouquet de services de mobilité via une carte prépayée et rechargeable sur Internet.

Mu by Peugeot propose deux types de services :

- la location de produits ou accessoires de la gamme Peugeot. Le détenteur de la carte pourra ainsi louer ponctuellement un vélo, un scooter, une voiture, un véhicule utilitaire léger, un véhicule de remplacement (deux roues ou automobile), un accessoire de mobilité (GPS, coffre de toit, etc.) ;

Le déploiement des boîtiers télématiques autonomes va démocratiser les services connectés à bord des véhicules, en commençant par le lancement en 2010 de l'offre Peugeot Connect dans 10 pays d'Europe. Cette offre regroupe trois services à haute valeur ajoutée :

- Peugeot Connect SOS, pour l'appel d'urgence géolocalisé ;
- Peugeot Connect Assistance, pour l'assistance au dépannage ;
- Peugeot Connect Fleet, pour la gestion de flottes.

Même objectif chez Citroën où eTouch offre un bouquet de services comprenant les appels d'urgence et d'assistance, disponibles grâce à une carte SIM intégrée, mais aussi un carnet d'entretien virtuel et un service d'éco-conduite, accessibles via Internet.

Le service inédit Citroën Send-To-Car permet à l'utilisateur d'envoyer le résultat d'une recherche Google Maps effectuée depuis son ordinateur vers la plateforme NaviDrive 3D de son véhicule Citroën pour un guidage vers son point de destination ou une mise en contact téléphonique. Disponible depuis septembre 2009 en France et en Italie, ce service sera lancé en Allemagne avant fin 2010.

- les offres de mobilité proposées par les partenaires de la Marque. Par exemple, il est possible de réserver un billet de train ou d'avion, ou un week-end auprès d'un voyageur partenaire. Des stages de conduite, d'initiation à l'éco-conduite ou de perfectionnement peuvent aussi être réservés auprès du même centre d'appel.

Après une période pilote en France dans quatre villes françaises, l'offre se déploie progressivement dans plusieurs capitales européennes (Paris, Berlin, Bruxelles, Londres, Madrid, Rome, etc.) au cours du premier semestre 2010.

Citroën lancera de son côté une offre de mobilité en 2010.

→ 5.3.7. Engagement sociétal

Les actions de mécénat du Groupe et des marques

L'institut pour la ville en mouvement

L'Institut pour la Ville en Mouvement (IVM) de PSA Peugeot Citroën, créé en 2000 par le Groupe, initie et favorise des réflexions et expérimentations sur l'évolution des mobilités en milieu urbain. L'IVM associe dans ses projets des représentants du monde de l'entreprise, des chercheurs, des universitaires, des architectes, des urbanistes, des aménageurs, des transporteurs, des collectivités locales, des acteurs de la vie sociale, culturelle, et associative. Chaque partenaire est partie prenante sur un projet et contribue à la réalisation de la recherche-action soit par un financement, soit par la mise à disposition de ressources ou d'expertise.

PSA y a consacré un budget de 1 050 000 euros en 2009.

L'IVM organise un programme d'auditions publiques et de débat lancé en 2009, animées par un groupe d'experts européens, destinée à échanger avec des experts nord-américains sur le thème « changement climatique, Clean Tech et mobilités urbaines ». Ce dispositif original consiste à organiser un dialogue entre experts venant d'horizons différents afin de bâtir, en temps réel, et d'une séance à l'autre, un questionnement sur les mutations en cours. Il a débuté par une première séance en mai 2009 sur le thème « Changement climatique : nouveaux marchés, nouvelle économie ? », suivie par les séances suivantes : « Le paradoxe californien : laboratoire des mobilités urbaines ? », « Les plans climat, un levier pour les autorités locales ? » et « Les technologies de l'information sauveront-elles la planète USA ? ». Ce programme se poursuit en 2010.

Un projet sur « La Ville à domicile – Les nouveaux services mobiles » a été mis en place, et devrait déboucher en 2010 sur le lancement d'une expérimentation en France.

L'IVM a également mis en place un partenariat avec la Fondation EDF Diversiterre qui s'est concrétisé par l'exposition « Villes rêvées, villes durables ? », inaugurée en octobre 2009.

Suite au séminaire « les métiers du mouvement », une mission s'est rendue au Japon pour observer les modalités d'organisation urbaine du transport de marchandises.

L'IVM poursuit ses actions menées en Chine et en Amérique latine, avec :

- la réunion des comités scientifiques des chaires universitaires latino-américaine et chinoise sur l'innovation en Chine et sur l'équité sociale en Amérique latine ;
- la circulation de l'exposition « La rue est à nous... tous ! » à Buenos Aires, Rio de Janeiro, Bogota et Santiago.

Enfin, l'IVM a participé à l'édition de plusieurs ouvrages en 2009, avec notamment la parution du catalogue de l'exposition « Villes rêvées, villes durables ? » édité chez Gallimard, l'ouvrage « Où vont les taxis ? » de Richard Darbera

aux éditions Descartes et Cie, « Ganar la calle » aux éditions Infinito en brésilien et en espagnol ; le catalogue la Rue en édition chinoise, « La calle es nuestra... de todos nos » et les actes du colloque de Bogota aux éditions Uandes.

Autres projets corporate soutenus par le Groupe

Depuis plus de 10 ans, PSA Peugeot Citroën soutient le **Samu social de Paris**. Un engagement social et sociétal qui s'inscrit dans la politique du Groupe orientée vers le thème de l'accès à la mobilité, facteur de réinsertion, de lutte contre l'exclusion et de maintien du lien social. À ce titre, le Groupe assure la mise à disposition et l'entretien du parc automobile du dispositif maraudes du Samu social de Paris, soit 15 véhicules. Il prête également régulièrement des véhicules, notamment à l'occasion des renforts hivernaux. Par ailleurs, PSA Peugeot Citroën a fait don d'un véhicule dédié à l'équipe du Pôle d'Hébergement & de Réservation Hôtelière.

Le groupe PSA Peugeot Citroën est membre du Conseil d'Administration du Samu social de Paris.

PSA Peugeot Citroën est membre de la **Fondation Vilette-Entreprises**, dont la mission est de contribuer à la diffusion de la culture scientifique en tissant des liens entre les entreprises et les musées scientifiques et techniques. Dans le cadre de ce partenariat, le Groupe soutient le plan de rénovation des expositions permanentes de la Cité des Sciences et de l'Industrie qui seront renouvelées en 2010.

Pleinement engagé auprès des acteurs de la route pour continuer à faire reculer l'insécurité routière, le Groupe est co-fondateur de la **Fondation Sécurité Routière**. Créée en 2004 à l'initiative du ministère de la Recherche et reconnue d'utilité publique en 2005, elle est financée à la fois par des fonds publics et privés français (dont PSA Peugeot Citroën, Renault, Plastic Omnium). Comme toutes les fondations de recherche, elle associe le public et le privé afin d'identifier, de promouvoir et de financer des projets de recherche dans le domaine de la sécurité routière. C'est un lieu de rencontre original entre différents acteurs engagés dans cette mission d'intérêt public : représentants de l'État, représentants du secteur de la construction automobile, du secteur des transports collectifs et routiers, de fédérations professionnelles et du monde médical. En promouvant ces projets, la Fondation veut participer aux objectifs gouvernementaux de réduire à moins de 3 000, d'ici à 2012, le nombre de tués sur la route et de faire diminuer le nombre de blessés graves.

En 2009, PSA Peugeot Citroën a compté parmi les principales entreprises mécènes de l'**Année de la France au Brésil**. Au niveau institutionnel ou par l'intermédiaire de ses deux marques, le Groupe a parrainé 11 événements mettant l'accent sur les valeurs qui lui sont proches : design, innovation et engagement pour le développement durable.

Les initiatives portées par la marque Peugeot

La marque Peugeot poursuit son programme de mécénat scientifique « **Le puits de carbone Peugeot en Amazonie** » débuté en 1998. Ce programme consiste en la création d'un puits de carbone, c'est-à-dire un reboisement de grande ampleur des terrains dégradés et la reconstitution de la biodiversité, dans l'État du Mato Grosso au Brésil, avec l'étude de la relation entre reforestation et absorption du gaz carbonique atmosphérique.

Cette reforestation promeut la biodiversité des espèces végétales natives, et a pour but de reconstituer l'équilibre de l'écosystème. Ainsi, plus de deux millions d'arbres d'une cinquantaine d'espèces ont été réintroduits dans le cadre de ce projet, sur une surface totale de quelque 2 000 ha. L'Amazonie recèle plus de 50 % de la biodiversité terrestre de la planète. Sur les dix premières années d'existence, la quantité de CO₂ séquestrée est estimée à 53 000 tonnes, soit 5,1 tonnes de CO₂ par ha et par an en moyenne. La séquestration varie de 2 à 12 tonnes de CO₂/ha/an d'une parcelle à l'autre, selon le mode de plantation (espacement) et les essences plantées. Les calculs se basent sur la méthodologie AR/ACM0001 de l'IPCC (*International Panel of Experts on Climate Change*).

La pérennité de ce dispositif passe également par son intégration harmonieuse dans le tissu économique et social de la région. Elle s'exprime à travers la création d'emplois, facilitant une prise de conscience sur le devenir des forêts et l'importance de les préserver.

Appuyée par la communauté scientifique internationale, cette opération a été mise au point par Peugeot et exécutée par

l'ONF (Office national des forêts), en partenariat avec l'ONG franco-brésilienne Pro-Natura.

En 2009, Peugeot, l'ONF et l'État du Mato-Grosso ont signé un accord de mise en Réserve Privée du Patrimoine Naturel (RPPN). La réserve privée ainsi créée constituera un outil d'étude grandeur nature à la disposition de la communauté scientifique brésilienne et internationale. À l'intérieur de cette réserve, constituée de forêts naturelles sur une superficie de 1800 hectares, toute activité de coupe et de collecte est interdite.

La marque Peugeot a aussi poursuivi son prêt de véhicules auprès de **Solidarité Sida**, association qui a pour but de sensibiliser le grand public au sida et de récolter des dons pour la recherche médicale.

Les initiatives portées par la marque Citroën

En 2009, Citroën a décidé de s'impliquer auprès d'**Action contre la Faim** pour célébrer leurs anniversaires respectifs - 90 ans pour Citroën et 30 ans pour l'association Action contre la Faim. À cette occasion, Citroën a annoncé sa participation dans un premier projet au Burkina Faso visant à favoriser l'accès à l'eau potable dans les écoles de la Province de la Tapoa. Cet engagement s'inscrit dans la lignée des valeurs de la marque : partage, humanisme et optimisme.

Par ailleurs, à la demande de la marque Citroën, des **professeurs techniques « sans frontière »** tiennent régulièrement des actions ponctuelles de formation. Ainsi, sept missions ont été effectuées en 2009 par six professeurs, en quatre langues et dans sept pays (Cuba, Syrie, Jordanie, Cameroun, Mayotte, Tunisie et Liban).

Plans locaux de mécénat et d'actions sociétales des sites

Répartition des sommes engagées en 2009

Les Plans locaux de mécénat et d'actions sociétales (PLM) permettent aux sites de structurer les actions menées au bénéfice des communautés locales, du monde institutionnel et associatif et de l'ensemble des parties prenantes de leurs régions. Ils constituent un outil de dialogue interne et externe. Ces plans sont déployés autant en France qu'à l'étranger sur les sites industriels et établissements tertiaires.

Les axes de travail sont :

- l'environnement : actions en faveur de la préservation et de la réhabilitation des sites naturels, actions de sensibilisation, de formation ;
- la sécurité routière : sensibilisation au respect des règles, formation, information ;
- la mobilité urbaine : actions en faveur d'une mobilité sûre, propre, et accessible à tous ;
- le développement local : actions marquant l'ancrage dans les régions où le Groupe est implanté.

En 2009, les dépenses engagées dans les PLM ont été principalement affectées à des actions de développement local (45 %), suivi de la sécurité routière (25 %), l'environnement (20 %), et enfin par des actions autour du thème de la mobilité (10 %).

Agir pour la sécurité routière

La sensibilisation à la sécurité routière fait partie des axes prioritaires de l'engagement citoyen du Groupe. Ainsi, en 2009, les sites industriels et tertiaires français ont mené des actions de sensibilisation auprès des salariés et/ou des communautés locales, généralement en partenariat avec le monde éducatif et avec des organismes tels que la MACIF, les brigades de sapeurs pompiers, la Prévention Routière en France, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, etc. Les actions déployées sont par exemple :

- des stages de conduite sécurisée ou de remise à niveau à Rennes, Trémery et Vesoul ;
- des dons de véhicules pour procéder à des exercices de désincarcération à Trémery et Vélizy ;
- l'élaboration et la distribution de brochures d'information et de sensibilisation à Poissy, Valenciennes et Vélizy ;
- la distribution de kits composés d'un triangle de sécurité et d'un gilet à Mulhouse, Sochaux et Paris et la distribution d'éthylotests à La Garenne ;
- des expositions et animations (simulateurs de conduite, test de conduite sous l'emprise d'alcool, etc.), à Aulnay, La Garenne et Trémery ;
- l'organisation d'un concours sur la prévention routière à Saint-Ouen ;

- école de karting destinée aux enfants des salariés et des communautés voisines pour sensibiliser les jeunes aux risques routiers à Aulnay.

On note également des journées de sensibilisation à la sécurité routière auprès d'enfants à Trnava en Slovaquie et à Vigo en Espagne.

Les sites de Chine, du Brésil, et d'Argentine sont également très dynamiques.

En Argentine, en plus d'actions organisées pour les salariés (remise d'un pare-soleil incluant des conseils de sécurité routière), des initiatives ont été dédiées aux jeunes (comme le concours de dessin « *Creciendo Seguros* » sur la sécurité routière et le concours de courts-métrages pour améliorer la sécurité routière auprès des lycéens qui s'est accompagné d'une campagne à la télévision), ou à un large public (programme de formation « *Abriendo Caminos Seguros* » pour une conduite plus sûre).

Au Brésil, le Groupe sponsorise l'ONG mondiale GRSP (*Global Road Safety Partnership*) dans le cadre d'un programme de sécurité routière de la commune de Resende, avec l'élaboration de brochures distribuées dans la ville. Il soutient également les événements de la Semaine Nationale de la Circulation Automobile réalisés par le Département de la Circulation Automobile de l'État de Rio de Janeiro (DETRAN/RJ), avec des actions éducatives dans le domaine de la sécurité routière.

En Chine, le Groupe a participé à la conception d'une « caravane » de la sécurité routière qui réalise une campagne itinérante de sensibilisation des enfants des écoles maternelles chinoises. En 2009, cinq villes ont été visitées (à raison de cinq écoles et une concession), permettant ainsi à 4 000 enfants d'être formés par des ateliers (parcours à vélo sur un circuit, chants, jeu de l'oie de la sécurité routière, reconnaissance des panneaux par le dessin) et à 30 000 personnes de recevoir des brochures éducatives sur la sécurité routière.

Le Groupe poursuit son soutien à la campagne radiophonique pour un usage plus sûr de l'automobile : « 30 secondes pour la sécurité routière » diffusée sur la chaîne économique de la Radio Nationale Chinoise. Un spot radio sur la mise en garde contre les dangers de la conduite en état d'ivresse a été récompensé lors du 16^e Festival international de la publicité et a été diffusé sur la radio nationale de Chine.

Suite au concours qui s'est déroulé en 2008 en partenariat avec le *Chinese Center for Disease Control* (CDC), les publicités gagnantes ont été publiées en 2009 dans le journal *21st Century Business Herald*, avec pour but de sensibiliser le grand public chinois aux problèmes de la sécurité routière.

Le China CDC (*Chinese Center for Disease Control and Prevention*) conduit actuellement une nouvelle étude en coopération avec PSA Peugeot Citroën, portant sur les « différents types d'accidents de la circulation et les facteurs de risque d'accidents en Chine ». L'objectif est d'analyser les évolutions des traumatismes routiers en Chine, en tenant compte des différences géographiques. Parmi les facteurs étudiés figurent l'état du trafic, le niveau de développement économique et social de la région où l'accident a eu lieu, ou encore les mesures politiques en place. L'étude se propose

également de faire le point sur les améliorations apportées par le gouvernement chinois en la matière. Les résultats de cette étude seront publiés début 2010.

Enfin, on peut noter, toujours en Chine, la mise en place de formation à la sécurité routière pour les employés.

Environnement

En 2009, le Groupe a conduit diverses actions dans le domaine de l'environnement, parmi lesquelles :

- la participation à des manifestations événementielles sur l'environnement : organisation de Journées Environnement à la Garenne, partenariat avec l'association « Vive la Seine » à Poissy, participation à la journée mondiale de l'environnement à Trémery, soutien du festival des films sur le développement durable avec l'association Ekotop film à Trnava, participation à la Fondation de la Mairie de Vigo pour l'énergie pour la promotion de ressources énergétiques durables à Vigo, journée de l'eau, journée de l'environnement et journée de l'arbre à Porto Real ;
- l'aide à la mise en place de tri sélectif à Mulhouse, ou l'aide à la réhabilitation de réserves naturelles proches du site à Poissy.

Le Groupe profite de son savoir-faire en matière d'environnement pour mener des campagnes pédagogiques en faveur de sa préservation, comme :

- la création d'un journal destiné aux jeunes, des conférences et publications à Buenos Aires ;
- la participation à la semaine académique *Ecoidéias* à Porto Real ;
- le lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation baptisée « les éco-logiques » sur le site à La Garenne, et sous forme de minute de l'environnement (briefing trimestriel) et de la *Stop and Start attitude* (éteindre tout quand on termine sa journée) à Aulnay ;
- la formation et la présentation des métiers liés à l'environnement auprès d'étudiants à Mulhouse ;
- le programme d'éducation à l'environnement par l'observation de la faune et de la flore depuis une péniche, pour les enfants des écoles avoisinante, les salariés et leur famille à Poissy ;
- un quizz et des conseils pour préserver l'environnement à Trémery ;
- des affichages et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques, la présentation à des scolaires à Trnava ;
- l'accueil d'élèves autour des thèmes du tri des déchets et des économies d'énergie à Valenciennes.

De plus, des stages d'éco-conduite validés par la prévention routière Paris sont proposés à Vesoul, et des cours gratuits de « conduite efficace », sûre et éco-responsable, sont proposés à Vigo et impartis par l'Agence de l'Énergie en collaboration avec les auto-écoles de la ville.

En Chine, le Groupe soutient la campagne radiophonique sur un usage plus écologique de l'automobile : « 30 secondes pour l'environnement », analogue à la campagne « 30 secondes pour la sécurité routière ».

PSA Peugeot Citroën Argentine a poursuivi son soutien à l'ONG Cascos Verdes, qui encourage, à travers le programme « Crear Conciencia », l'intégration universitaire et sociale de jeunes souffrant de handicap mental par une formation spécifique de deux ans à la protection de l'environnement.

En plus de son engagement dans les questions sociétales liées à l'automobile, PSA Peugeot Citroën et sa joint venture DPCA se sont également engagés dans des actions caritatives en Chine et coopèrent avec la Fondation One. Au dernier trimestre 2009, pour chaque 307 achetée, Dongfeng Peugeot a reversé 100 yuans à la Fondation One qui investira ensuite cet argent dans des projets ayant trait à l'éducation et à la protection de l'environnement.

Favoriser la mobilité durable

La mobilité est un élément fondamental du développement de la société moderne, qui conditionne l'accès au travail, à la santé, à l'emploi, et à la culture. Favoriser une mobilité durable, c'est également favoriser l'accès de tous à la mobilité, veiller à l'équilibre entre tous les modes de transport, et promouvoir les technologies facilitant la fluidité du trafic automobile.

Des sites intranet destinés au covoiturage sont mis à disposition des salariés afin de leur faciliter l'accès sur leur lieu de travail, notamment dans les établissements d'Aulnay, Poissy pôle tertiaire et Rennes. D'autres services de covoiturage sont également à la disposition des salariés sur certains sites français ou européens.

En complément, le Groupe a poursuivi, par des prêts ou dons de véhicules, sa politique de soutien à des associations œuvrant pour la mobilité des personnes en difficultés, comme par exemple auprès du programme Rio Solidário au Brésil, ou encore par la participation au club des entreprises engagées pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées en Argentine, par le soutien de l'association « Fundacion síndrome de Down de Madrid » dont l'objectif est d'intégrer des personnes atteintes de trisomie 21 ou d'un handicap intellectuel au monde du travail, soutien de la fondation Avenir pour les enfants handicapés à Trnava, et participation auprès de Handyn'Action à Valenciennes.

De plus, les sites organisent des actions d'aide à la mobilité des personnes handicapées :

- récupération de bouchons plastiques au bénéfice d'associations d'handicapés (Buenos Aires, La Garenne, Paris, Poissy, Saint-Ouen, Trémery, Valenciennes, Vélizy) ;
- organisation de journées de sensibilisation sur le handicap (à Aulnay, Caen, La Garenne, Poissy, Rennes, Trémery, Valenciennes, Vélizy et Vesoul), avec par exemple la réalisation et distribution de plaquettes didactiques sur l'emploi des handicapés, la diffusion de courts-métrages de sensibilisation, organisation de parcours pour les salariés mis en situation de cécité ou de handicap moteur, accueil d'un chien guide, exposition de véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite, ateliers d'écriture en braille, rencontre avec des entreprises adaptées, etc. ;
- mise en place d'équipements ou travaux de réhabilitation des accès autour des sites pour une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite (Aulnay, Caen).

Développer l'ancrage territorial

En 2009, le Groupe a conduit diverses actions en faveur des communautés voisines des implantations industrielles et tertiaires, comme par exemple :

- conseil auprès de PME/PMI situées autour des sites industriels en termes d'environnement ou d'organisation industrielle à Mulhouse, Poissy, Rennes (Performance Bretagne), Sochaux (« Franche Comté entreprendre » et participation au pôle de compétitivité automobile) et Trémery (Partenaire Superforce Lorraine) ;
- participation à des projets d'éducation avec le monde éducatif à Aulnay, La Garenne, Madrid, Mulhouse, Rennes, Valenciennes, Vesoul et en Chine ;
- don de matériel informatique d'occasion à des écoles ou à des associations à Buenos Aires, Madrid, et en Chine ;
- dons de véhicules, de pièces de carrosseries et d'organes mécaniques ou encore de lots de pièces de rechange pour des besoins pédagogiques à Buenos Aires, Madrid, Mulhouse, Rennes, Trémery, Valenciennes, Vesoul et en Chine ;
- soutien d'associations locales à caractère social à Aulnay (Téléthon), à Rennes (Fondation de la deuxième chance, Fondation Agir Contre l'Exclusion), à Sochaux (association « semons l'espoir »), au Brésil (Fondation Porto Real), et à Madrid (association « SEMILLA »), à Buenos Aires (Marathon Hôpital Italien pour les enfants guéris du cancer, Fondation Camino a Jericó et Un Techo para mi país), ainsi qu'à Vigo et Mangualde ;
- soutien d'associations locales à caractère culturel ou sportif à Aulnay, Sept-Fons, Vesoul, Berlin, Buenos Aires, Madrid, Trnava et Vigo ;
- dons ou prêts de véhicules tout au long de l'année à diverses associations à Vélizy (association Trans-Forme), en région parisienne (Voiture&CO, Mission locale de Poissy), à Valenciennes et au Brésil (« Une journée pour faire la différence »), ;
- donation ou collecte de jouets à Madrid et Buenos Aires ;
- visites de sites pour les communautés avoisinantes (Aulnay, Charleville, Mulhouse, Poissy, Rennes, Sept-Fons, Sochaux, Valenciennes et Trnava).

Par ailleurs, des actions spécifiques sont menées par certains établissements.

En Slovaquie, le Groupe soutient une action « la main à la pâte » depuis plusieurs années destinée à promouvoir l'enseignement des sciences dans les écoles primaires.

Dans le cadre du partenariat entre le Groupe et la Fondation lochpe, l'usine brésilienne de Porto Real accueille, depuis mars 2008, l'école du projet Formare. Il s'agit de dispenser une formation professionnelle à des jeunes de la région, issus de familles à faibles revenus. La première promotion a conclu sa formation en 2009 et 20 jeunes supplémentaires ont été recrutés. PSA Peugeot Citroën donne la possibilité à des employés volontaires de l'usine d'assurer le rôle d'éducateurs pendant leurs horaires de travail. Outre la formation professionnelle dispensée par l'école, l'expérience au sein de l'entreprise contribue à préparer ces jeunes au marché du travail.

Le site de Madrid a parrainé émission de radio « Le regard du Sud » préparée par les écoles des alentours, traitant de sujets sur l'environnement et l'égalité homme-femme.

De plus, afin d'encourager les initiatives solidaires, deux établissements ont organisé les « Trophées Solidarités », concours visant à aider financièrement des salariés porteurs d'un projet, personnel ou associatif, de solidarité locale ou

internationale à retombées collectives, dont l'objet entre dans le cadre des catégories définies (écologie, éducation, insertion, mobilité, urgence/actualité). En 2009, 20 dossiers ont été déposés dans ces établissements (La Garenne en France et Madrid en Espagne), et cinq lauréats ont été récompensés et ont reçu une aide financière de PSA Peugeot Citroën pour la poursuite de leurs projets.



APERÇU DES ACTIVITÉS – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DIVISIONS

6.1. Activité automobile	62	6.3. Gefco	78
6.1.1. Les faits marquants de l'activité automobile	62	6.3.1. Les domaines d'expertise	78
6.1.2. Nos marchés	62	6.3.2. Les secteurs d'activité	79
6.1.3. Nos modèles de véhicules	63	6.3.3. Une présence mondiale	79
6.1.4. Quelques chiffres clés	65		
6.2. Faurecia	77	6.4. Banque PSA Finance	80
6.2.1. Les quatre activités clés	77	6.4.1. Activité de financement à la clientèle finale	80
6.2.2. Le dispositif de production	78	6.4.2. Activité de financement des réseaux de distribution	80
6.2.3. Les clients	78	6.4.3. Répartition géographique de la clientèle de Banque PSA Finance	81
		6.5. Peugeot Scooters	81

6.1. Activité automobile

→ 6.1.1. Les faits marquants de l'activité automobile

- Croissance de la part de marché mondiale à 5,1 % contre 5,0 % en 2008.
- 3 188 000 ventes de véhicules et éléments détachés, soit - 2,2 % dans un marché en baisse de 3,1 %.
- Progression de la part de marché en Europe^(*), avec une moyenne annuelle à 13,7 % et 14,3 % au dernier trimestre (13,5 % en 2008).
- Succès de l'ensemble des nouveaux modèles : Citroën C3 Picasso et nouvelle C3 et Peugeot 206+, 3008 et 5008.
- Renforcement de la position de leader européen des véhicules utilitaires légers, avec une part de marché en croissance à 22,2 % (19,7 % en 2008).
- 750 000 véhicules vendus émettant moins de 120 g de CO₂/km.
- Un million de véhicules vendus émettant moins de 130 g de CO₂/km.

L'année 2009 a été marquée par une nouvelle baisse des marchés automobiles mondiaux et par des situations extrêmement contrastées : contraste selon les zones géographiques (Europe* : - 5,3 %, dont France : + 5,3 % et Allemagne : + 19,9 %, Russie : - 49,5 %, Amérique latine : - 2,0 %, dont Brésil : + 12,4 %, Chine VP : + 53,9 %) et contraste dans l'année, avec un premier semestre très difficile et un second semestre marqué par le retour d'un marché mondial beaucoup plus favorable.

En Europe, grâce aux primes à la casse mises en place dans 13 pays européens, la situation des marchés s'est améliorée

pendant l'année (T1 : - 19,5 %, T2 : - 8,9 %, T3 : - 0,1 %, T4 : + 13,3 %).

Au premier semestre, le marché automobile mondial a été marqué par un ralentissement très fort (- 14,9 %). Seul le marché chinois (+ 24,9 %) et le marché brésilien (+ 4,1 %) ont représenté une exception à cette baisse généralisée.

Au troisième trimestre, le marché mondial s'est stabilisé (+ 2,4 %) grâce à la reprise progressive de la croissance sur le marché d'Europe occidentale (+ 3,6 %) et à la poursuite d'une croissance à un niveau exceptionnel en Chine (+ 74,7 %).

Au quatrième trimestre, la croissance est repartie à un rythme soutenu (+ 20,9 %) sur la plupart des marchés à l'exception notable des marchés d'Europe centrale et orientale ainsi que de la Russie qui continuent de décroître par rapport aux années précédentes.

Dans ce contexte, avec 3 188 000 ventes de véhicules et éléments détachés (1 841 500 Peugeot et 1 346 500 Citroën) vendus dans le monde en 2009, contre 3 260 400 en 2008, les ventes de PSA Peugeot Citroën reculent de 2,2 %.

Avec 2 845 800 unités (1 514 500 Peugeot et 1 331 300 Citroën) les ventes de véhicules montés baissent de 3,6 %.

En revanche, les ventes d'éléments détachés, soutenues par l'activité de la marque Peugeot, progressent significativement de 10,8 %, pour atteindre 342 200 unités, contre 308 800 en 2008.

→ 6.1.2. Nos marchés

L'information relative aux parts de marchés est issue des statistiques de L'association Auxiliaire de l'Automobile pour les pays d'Europe occidentale, et de divers organismes locaux pour les pays en dehors d'Europe occidentale.

Europe : position renforcée avec une part de marché à 13,7 %.

Sur un marché européen VP+VUL en chute de 5,3 % sur l'année 2009, les immatriculations de PSA Peugeot Citroën sont en recul de 3,8 %, à 2 192 000 unités (1 153 500 Peugeot et 1 038 500 Citroën). Sur la période, la part de marché du Groupe s'établit à 13,7 %, en croissance de 0,2 point par rapport à 2008. La position du Groupe s'est améliorée en fin d'année avec une part de marché en forte croissance au 4^e trimestre à 14,3 %.

2009 a été marquée par la mise en place en Europe de primes à la casse. Ces primes, adoptées par 13 pays, ont permis de soutenir significativement la demande, notamment en France et en Allemagne.

Le marché VUL en Europe a enregistré une forte baisse de 29,2 %. Dans cet environnement déprimé, PSA Peugeot Citroën a renforcé ses positions en portant sa part de marché à 22,2 %, contre 19,7 % en 2008. Le Groupe confirme et renforce ainsi son leadership sur ce segment.

En France, le Groupe atteint une part de marché de 32,2 % avec 850 700 véhicules immatriculés (VP +VUL), soit une croissance significative de + 7,1 % dans un marché en hausse de 5,3 %. La part de marché du Groupe progresse de 0,6 point sur l'ensemble de l'année et fait suite à une année 2008 où la croissance avait déjà été significative.

(*) Europe : Union européenne + Association européenne de libre échange + Croatie.

En Allemagne, la part de marché de PSA Peugeot Citroën s'établit à 6,3 %, en hausse significative de 0,6 point. Dans un marché fortement stimulé par les primes et en hausse de 19,9 %, les immatriculations du Groupe sont en progression de 31,8 %, à 249 800 unités, soit plus de 60 000 ventes supplémentaires.

En Espagne, dans un marché sinistré à - 20,2 % mais qui a rebondi au dernier trimestre (+ 26,6 %) suite à la mise en place de primes à la casse, les immatriculations de PSA Peugeot Citroën s'établissent à 205 600 unités, en baisse de 19,1 %. La part de marché du Groupe ressort à 19,4 % contre 19,1 % en 2008.

Au Royaume-Uni, le Groupe a poursuivi sa politique visant à limiter l'impact négatif sur sa rentabilité d'un taux de change livre/euro défavorable. Dans un marché en baisse de 9,9 %, les immatriculations du Groupe diminuent de 14 %, à 204 000 unités.

En Italie, le Groupe atteint une part de marché de 10,7 % avec 251 000 véhicules immatriculés (VP + VUL), soit une croissance de 6,9 % dans un marché en baisse de 2 %. La part de marché du Groupe progresse significativement de 0,9 point sur l'ensemble de l'année.

Europe centrale et orientale (hors Turquie), dans un contexte très difficile marqué par une forte baisse des marchés sur l'ensemble de l'année (- 30,5 % au S1, - 31,3 % au S2), les immatriculations du groupe PSA Peugeot Citroën s'établissent à 97 900 unités, en baisse comparable au marché à - 34,3 %. La part de marché est de 9,4 % sur l'année.

Cette baisse est en partie compensée par la croissance des volumes et de la part de marché du Groupe en Turquie. Dans un marché en hausse de 11,4 %, les immatriculations du Groupe progressent de 22,4 % à 43 300 unités. La part de marché s'établit à 7,9 % contre 7,2 % en 2008.

Les ventes hors Europe de PSA Peugeot Citroën progressent de 2,4 % et représentent 33,1 % des ventes contre 31,6 % en 2008.

En dehors d'Europe, les ventes de véhicules montés et d'ensembles d'éléments détachés du Groupe en 2009 s'établissent à 1 055 000 unités, en hausse de 2,4 %. Elles représentent sur l'année 33,1 % des ventes totales.

Chine : une année de forte croissance stimulée par les aides gouvernementales.

Soutenues par un marché automobile en forte croissance (+ 53,9 %), les ventes du Groupe progressent de 52 % à 272 200 unités. La part de marché du Groupe s'établit à 3,3 %. La dynamique du Groupe est positive grâce aux lancements réussis des Peugeot 207 bicorps et tricorps et des Citroën C-Quatre et C-Élysée. La part de marché du Groupe progresse à 3,5 % au quatrième trimestre. La Chine est désormais le 2^e marché du Groupe.

Amérique latine : une année difficile

À l'exception du Brésil (+ 12,4 %), l'ensemble des marchés a chuté en 2009. En moyenne, la baisse s'établit à 2 %. Dans ce contexte, les immatriculations du Groupe sont en retrait de 10 %, à 230 000 unités, soit une part de marché de 5,2 %.

Au Brésil, dans un marché qui s'est très bien comporté, les immatriculations du Groupe sont stables à 151 200 unités. Sur l'année, la part de marché atteint 5 %.

En Argentine, dans un marché en baisse de 14,2 %, les immatriculations du Groupe reculent de 19,1 % à 66 100 unités et sa part de marché s'établit à 13,4 %.

Russie : progression significative de la part de marché à 2,9 % sur un marché fortement impacté par la crise.

Dans un marché en très forte baisse (- 49,5 %), le Groupe parvient à limiter la baisse de ses immatriculations à - 30,2 %. La part de marché du Groupe progresse ainsi de 0,8 point sur la période. Le Groupe améliore ses positions malgré un taux de change défavorable.

→ 6.1.3. Nos modèles de véhicules

2009 a été marquée par le lancement de nouveaux modèles particulièrement bien accueillis par la clientèle et qui ont largement dépassé les prévisions d'immatriculations.

- La Citroën C3 Picasso, dont les ventes s'établissent à 86 000 unités.
- La Peugeot 3008, premier crossover Peugeot, enregistre 59 500 ventes.
- La Peugeot 206+, nouvelle entrée de gamme pour la marque Peugeot, est une réponse parfaitement adaptée au contexte économique et connaît depuis son lancement en mars un grand succès.

- Grâce à une gamme VUL au design attractif et bien positionnée, le Groupe résiste à la baisse des ventes du segment.
- Capitalisant sur sa gamme de moteurs à faibles émissions et consommations, le Groupe affiche en Europe des émissions moyennes de 135,8 g de CO₂/km en 2009 contre 140,1 g en 2008.

En 2009, PSA Peugeot Citroën a vendu près d'un million de véhicules émettant moins de 130 g de CO₂/km, confirmant ainsi son leadership dans ce domaine et 750 000 véhicules à moins de 120 g de CO₂/km.

Peugeot 107, 206, 207

La Peugeot 207 a été vendue à 411 100 exemplaires (- 12,2 %) et se positionne comme la deuxième meilleure vente sur son segment en Europe. Symbole de la performance de ce produit, la 207 CC a maintenu sa première place sur le marché européen des coupés cabriolets.

Le lancement de la Peugeot 206+, au printemps 2009, a permis à la marque de progresser en 2009 dans un environnement difficile.

Avec 781 900 ventes mondiales (+ 2,9 %), le couple 206 + 207 maintient un très haut niveau de ventes.

La 107, dont les ventes ont atteint 118 600 unités, a pleinement tiré avantage de son positionnement attractif, tant en termes de coût à l'usage maîtrisé que de faible niveau d'émissions de CO₂. Dans un contexte de marché en forte baisse, ses ventes mondiales sont en progression de 11,4 %.

La Peugeot 1007, dont la production a cessé en 2009, a été vendue à 5 200 unités, en net recul.

Peugeot 308

La Peugeot 308, qui a succédé à la 307 en septembre 2007 a totalisé 252 100 ventes. Sa gamme s'est enrichie d'une nouvelle silhouette, la 308 CC lancée en mars 2009. La part de marché de Peugeot a ainsi progressé de 0,1 point sur le segment du M1 en Europe de l'Ouest.

La Peugeot 307, lancée en Chine au 1^{er} trimestre 2008, a été vendue dans le monde à 93 600 unités.

Peugeot 3008 et 5008

Avec la Peugeot 3008 commercialisée en mai 2009, puis la 5008 en novembre 2009, la marque Peugeot a augmenté son taux de couverture de marché en lançant son premier crossover et son premier monospace compact. Avec 59 500

ventes, la 3008 a dépassé son objectif de ventes annuelles. La 5008 réalise un très bon démarrage avec 14 000 ventes en deux mois de commercialisation dans cinq pays.

Peugeot 407, 607, 807 et 4007

Quatre autres gammes viennent compléter l'offre de la gamme Peugeot (407, 607, 807, 4007). Les ventes de ces véhicules ont été en net repli dans un contexte de marché marqué par la forte baisse des segments du M2 et H.

La Peugeot 407 a été vendue à 39 500 unités, la Peugeot 4007 à 9 400 unités, la Peugeot 807 à 7 100 unités et la Peugeot 607 à 1 900 unités.

Citroën C1, C2, C3, C3 Picasso

Les ventes de la gamme compacte de Citroën progressent de 16,1 % à 483 100 unités en 2009. Les ventes de Citroën C1 augmentent de 9,6 % à 117 000 unités. Les ventes de la Citroën C2 ont atteint 52 400 unités, en baisse de 21,9 %. La Citroën C3 a été vendue à 226 700 unités, en recul de 6,1 % pour sa dernière année pleine de commercialisation. La nouvelle Citroën C3, lancée fin novembre 2009 en France et en Allemagne a déjà enregistré plus de 23 000 commandes. Elle sera commercialisée en 2010 dans l'ensemble des autres pays européens.

Nouveau véhicule de la gamme Citroën qui permet à la marque d'augmenter sa couverture du marché, la C3 Picasso, véritable voiture anti crise, rencontre un franc succès. En seulement 9 mois de commercialisation elle a été vendue à 86 500 exemplaires. Un résultat prometteur qui confirme la réussite des véhicules signés « Picasso ».

Citroën C4 Picasso

Pour la troisième année consécutive, les familles C4 Picasso (5 et 7 places) et Xsara Picasso permettent à la marque Citroën de maintenir sa position de leader du segment des

monospaces compacts en Europe occidentale, avec 197 800 ventes.

Citroën C4

La Citroën C4 (hors Picasso) a été vendue à 216 800 unités, en croissance de 11,4 %. La gamme C4 a bénéficié du renfort de

la C-Quatre lancée en Chine au 3^e trimestre 2008.

Citroën C5, C6, C8 et C-Crosser

Pour sa première année pleine de commercialisation et sur un segment fortement déprimé, la Citroën C5 dépasse ses objectifs de ventes à 87 500 unités.

Trois autres véhicules viennent compléter l'offre de la gamme Citroën. Dans un contexte de marché marqué par la forte

baisse des segments haut de gamme, leurs ventes sont en net repli. La Citroën C6 a été vendue à 1 500 unités, la Citroën C8 à 5 800 unités, la Citroën C-Crosser à 9 400 unités.

Véhicules utilitaires légers

Sur un marché très déprimé et très réactif à la crise économique, les ventes du Groupe s'établissent à 320 700 unités.

Le marché européen des véhicules utilitaires légers a enregistré une baisse de 29,2 %. Soutenu par sa gamme récente, le Groupe a résisté en gagnant 2,5 points de part

de marché et en confortant sa position de leader. Sa part de marché s'établit en 2009 à 22,2 % contre 19,7 % en 2008.

Les Citroën Nemo et Peugeot Bipper ont été vendus à 77 600 unités, les Citroën Berlingo et Peugeot Partner à 293 000 unités, les Citroën Jumpy et Peugeot Expert à 47 100 unités et les Citroën Jumper et Peugeot Boxer à 62 600 unités.

→ 6.1.4. Quelques chiffres clés

Groupe PSA Peugeot Citroën – Ventes mondiales consolidées

		2009	2008
Europe*	Peugeot	1 116 200	1 168 000
	Citroën	1 017 100	1 062 700
	PSA Peugeot Citroën	2 133 300	2 230 700
Russie	Peugeot	28 300	48 300
	Citroën	12 200	10 900
	PSA Peugeot Citroën	40 500	59 200
Amérique latine	Peugeot	139 900	166 400
	Citroën	92 400	96 900
	PSA Peugeot Citroën	232 300	263 300
Chine	Peugeot	111 600	77 100
	Citroën	160 600	102 000
	PSA Peugeot Citroën	272 200	179 100
Reste du monde	Peugeot	118 500	153 000
	Citroën	48 900	66 300
	PSA Peugeot Citroën	167 400	219 300
Total Véhicules montés (VM)	Peugeot	1 514 500	1 612 800
	Citroën	1 331 300	1 338 800
	PSA Peugeot Citroën	2 845 800	2 951 600
Total Éléments détachés (ED)	Peugeot	327 000	291 400
	Citroën	15 200	17 400
	PSA Peugeot Citroën	342 200	308 800
TOTAL VM + ED	Peugeot	1 841 500	1 904 100
	Citroën	1 346 400	1 356 200
	PSA Peugeot Citroën	3 188 000	3 260 400

* Europe : UE + AELE + Croatie.

Groupe PSA Peugeot Citroën - Ventes mondiales par modèle

<i>Voitures particulières et véhicules utilitaires légers</i>	2009	2008
Marque Peugeot		
107	118 600	106 500
1007	5 200	11 000
206	370 800	292 300
207	411 100	468 300
307	93 600	142 300
308	252 100	290 100
3008	59 500	400
5008	14 000	-
405	234 700	211 100
406	-	1 700
407	39 500	81 400
607	1 900	3 900
807	7 100	13 500
4007	9 400	13 700
Bipper	34 300	25 100
Partner	133 300	147 600
Expert	24 300	39 900
Boxer	31 900	55 300
RCZ	100	
TOTAL	1 841 500	1 904 100
- dont véhicules équipés de moteurs diesel	773 600	877 900
- dont véhicules particuliers	1 676 600	1 671 500
- dont véhicules utilitaires légers	164 900	232 600
Marque Citroën		
C1	117 000	106 700
C2	52 400	67 100
DS3	500	
C3	226 700	241 500
C3 Picasso	86 500	600
ZX	75 500	68 500
Xsara	54 000	76 000
C4	216 900	194 500
C4 Picasso	143 800	188 800
Xantia	12 500	14 100
C5	87 600	87 900
C6	1 500	2 800
C8	5 800	8 800
C-Crosser	9 400	12 300
Nemo	43 300	30 600
Berlingo	159 700	162 400
Jumpy	22 800	39 500
Jumper	30 700	54 000
TOTAL	1 346 400	1 356 200

- dont véhicules équipés de moteurs diesel	709 700	788 900
- dont véhicules particuliers	1 190 600	1 132 400
- dont véhicules utilitaires légers	155 800	223 900
TOTAL PSA PEUGEOT CITROËN	3 188 000	3 260 400
- dont véhicules équipés de moteurs diesel	1 483 300	1 666 800
- dont véhicules particuliers	2 867 200	2 803 900
- dont véhicules utilitaires légers	320 700	456 500

Immatriculations de voitures particulières sur les marchés européens

	2009 Volume	2008 Volume
France	2 268 700	2 050 300
Allemagne	3 807 200	3 090 000
Autriche	319 400	293 700
Belux	523 500	588 300
Danemark	112 200	150 100
Espagne	952 800	1 161 200
Finlande	88 300	139 600
Grèce	219 700	267 300
Irlande	57 500	151 600
Islande	2 100	9 000
Italie	2 156 800	2 162 100
Norvège	98 700	110 600
Pays-Bas	387 700	499 900
Portugal	161 000	213 400
Royaume-Uni	1 995 000	2 131 800
Suède	213 400	254 000
Suisse	266 000	288 600
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	13 631 400	13 561 600
Croatie	44 900	88 300
Hongrie	60 200	153 300
Pologne	320 200	320 000
République Tchèque	167 700	182 600
Slovaquie	74 700	70 000
Slovénie	58 000	71 600
TOTAL PECO	725 700	885 800
Pays Baltes	22 800	66 600
Bulgarie+Roumanie	155 200	314 800
Malte+Chypre	21 900	29 900
TOTAL EUROPE 30 PAYS	14 557 000	14 858 300

Immatriculations de véhicules utilitaires légers sur les marchés européens

	2009 Volume	2008 Volume
France	374 000	460 300
Allemagne	174 600	230 000
Autriche	25 700	32 900
Belux	57 400	72 500
Danemark	15 900	34 400
Espagne	107 500	167 000
Finlande	9 600	17 300
Grèce	14 900	22 800
Irlande	9 300	29 900
Islande	300	1 300
Italie	178 900	224 600
Norvège	24 500	36 100
Pays-Bas	51 600	85 000
Portugal	39 000	55 600
Royaume-Uni	194 700	299 500
Suède	27 900	39 800
Suisse	23 900	27 000
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	1 329 600	1 836 100
Croatie	4 800	9 300
Hongrie	10 600	21 600
Pologne	43 800	61 200
République Tchèque	13 300	20 700
Slovaquie	15 700	26 900
Slovénie	4 500	7 300
TOTAL PECO	92 600	147 000
Pays Baltes	2 600	8 400
Bulgarie+Roumanie	19 700	52 400
Malte+Chypre	3 500	5 200
TOTAL EUROPE 30 PAYS	1 448 000	2 049 000



Immatriculations de voitures particulières et véhicules utilitaires légers sur les marchés européens

	2009 Volume	2008 Volume
France	2 642 700	2 510 600
Allemagne	3 981 800	3 320 100
Autriche	345 100	326 600
Belux	580 900	660 800
Danemark	128 100	184 600
Espagne	1 060 300	1 328 200
Finlande	97 900	156 900
Grèce	234 600	290 100
Irlande	66 800	181 600
Islande	2 400	10 300
Italie	2 337 600	2 386 700
Norvège	123 200	146 700
Pays-Bas	438 700	584 900
Portugal	200 100	269 000
Royaume-Uni	2 189 700	2 431 300
Suède	241 300	293 800
Suisse	289 900	315 600
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	14 961 000	15 397 700
Croatie	49 700	97 500
Hongrie	70 800	174 800
Pologne	364 000	381 300
République Tchèque	181 000	203 200
Slovaquie	90 400	96 900
Slovénie	62 400	78 900
TOTAL PECO	818 300	1 032 700
Pays Baltes	25 500	75 000
Bulgarie + Roumanie	174 800	367 100
Malte+Chypre	25 400	34 800
TOTAL EUROPE 30 PAYS	16 005 000	16 907 300

Immatriculations de voitures particulières et véhicules utilitaires légers en Europe (30 pays) par constructeurs

Rang	Groupe	2009		2008	
		Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
1	VAG	3 238 400	20,2	3 296 000	19,5
2	PSA Peugeot Citroën	2 193 200	13,7	2 279 400	13,5
	• dont Citroën	1 039 100	6,5	1 071 900	6,3
	• dont Peugeot	1 154 100	7,2	1 207 600	7,1
3	Groupe Ford	1 671 900	10,4	1 707 200	10,1
4	Groupe Renault	1 563 600	9,8	1 596 200	9,4
5	Groupe Fiat	1 473 600	9,2	1 498 000	8,9
6	General Motors	1 366 100	8,5	1 570 100	9,3
7	Daimler AG	812 500	5,1	972 100	5,7
8	Groupe Toyota	812 300	5,1	913 600	5,4
9	Groupe BMW	711 700	4,4	827 300	4,9
10	Groupe Hyundai	615 000	3,8	525 900	3,1
11	Nissan	418 000	2,6	409 800	2,4
12	Groupe Suzuki	253 400	1,6	256 000	1,5
13	Honda	246 800	1,5	269 900	1,6
14	Mazda	217 600	1,4	254 900	1,5
15	Mitsubishi	117 700	0,7	151 100	0,9
16	Tata	101 300	0,6	125 900	0,7
17	Autres	84 100	0,5	96 300	0,6
18	Chrysler LLC	53 500	0,3	92 700	0,5
19	Subaru	43 600	0,3	51 100	0,3
20	Isuzu	10 600	0,1	13 800	0,1



Groupe PSA Peugeot Citroën – Immatriculations de voitures particulières sur les marchés européens

	2009		2008	
	Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
France	717 500	31,6	633 300	30,9
Allemagne	231 600	6,1	168 000	5,4
Autriche	28 900	9,1	25 200	8,6
Belux	94 000	17,9	109 000	18,5
Danemark	20 400	18,2	28 000	18,6
Espagne	169 600	17,8	205 100	17,7
Finlande	5 400	6,2	11 300	8,1
Grèce	13 500	6,1	20 200	7,6
Irlande	2 800	4,8	7 900	5,2
Islande	0	0,7	200	2,1
Italie	224 500	10,4	210 500	9,7
Norvège	6 400	6,5	7 500	6,7
Pays-Bas	49 700	12,8	64 600	12,9
Portugal	21 900	13,6	31 600	14,8
Royaume-Uni	175 000	8,8	200 100	9,4
Suède	12 100	5,7	19 800	7,8
Suisse	23 300	8,7	23 600	8,2
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	1 796 600	13,2	1 765 800	13,0
Croatie	6 200	13,8	11 500	13,1
Hongrie	3 400	5,6	10 300	6,7
Pologne	22 200	6,9	30 300	9,5
République Tchèque	14 300	8,5	17 100	9,4
Slovaquie	10 400	13,9	8 700	12,4
Slovénie	7 800	13,5	10 100	14,1
TOTAL PECO	64 300	8,9	88 100	10,0
Pays Baltes	1 900	8,1	4 900	7,4
Bulgarie + Roumanie	8 400	5,4	16 500	5,2
Malte+Chypre	1 400	6,4	2 000	6,6
TOTAL EUROPE 30 PAYS	1 872 500	12,9	1 877 300	12,6

Groupe PSA Peugeot Citroën - Immatriculations de véhicules utilitaires légers sur les marchés européens

	2009		2008	
	Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
France	133 300	35,6	160 800	34,9
Allemagne	18 200	10,4	21 500	9,3
Autriche	3 500	13,5	4 200	12,8
Belux	17 000	29,6	20 600	28,5
Danemark	2 400	15,3	4 900	14,1
Espagne	36 200	33,7	49 200	29,4
Finlande	600	6,5	1 100	6,3
Grèce	700	4,8	1 000	4,5
Irlande	900	9,9	2 300	7,7
Islande	0	0,9	100	4,3
Italie	26 800	15,0	24 200	10,8
Norvège	4 200	17,0	5 100	14,2
Pays-Bas	6 600	12,9	10 000	11,8
Portugal	10 100	25,8	12 100	21,8
Royaume-Uni	29 000	14,9	37 100	12,4
Suède	4 700	16,8	5 800	14,4
Suisse	4 200	17,6	4 400	16,3
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	298 500	22,5	364 500	19,9
Croatie	1 200	26,1	2 300	25,0
Hongrie	1 600	14,7	3 900	17,9
Pologne	7 400	16,8	11 900	19,4
République Tchèque	2 500	18,7	3 200	15,3
Slovaquie	2 900	18,2	4 500	16,9
Slovénie	1 600	35,6	2 100	28,7
TOTAL PECO	17 100	18,5	27 900	19,0
Pays Baltes	600	24,4	1 500	18,0
Bulgarie + Roumanie	4 100	20,8	7 600	14,6
Malte+Chypre	400	10,5	600	12,4
TOTAL EUROPE 30 PAYS	320 700	22,1	402 100	19,6



Groupe PSA Peugeot Citroën - Immatriculations de voitures particulières et véhicules utilitaires légers sur les marchés européens

	2009		2008	
	Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
France	850 700	32,2	794 200	31,6
Allemagne	249 800	6,3	189 500	5,7
Autriche	32 400	9,4	29 500	9,0
Belux	111 000	19,1	129 600	19,6
Danemark	22 800	17,8	32 800	17,8
Espagne	205 800	19,4	254 300	19,1
Finlande	6 100	6,2	12 400	7,9
Grèce	14 200	6,0	21 200	7,3
Irlande	3 700	5,5	10 200	5,6
Islande	0	0,7	200	2,4
Italie	251 300	10,8	234 700	9,8
Norvège	10 600	8,6	12 600	8,6
Pays-Bas	56 400	12,8	74 600	12,8
Portugal	32 000	16,0	43 700	16,3
Royaume-Uni	204 000	9,3	237 200	9,8
Suède	16 800	7,0	25 500	8,7
Suisse	27 500	9,5	28 000	8,9
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	2 095 100	14,0	2 130 300	13,8
Croatie	7 500	15,0	13 900	14,2
Hongrie	4 900	6,9	14 200	8,1
Pologne	29 600	8,1	42 200	11,1
République Tchèque	16 800	9,3	20 300	10,0
Slovaquie	13 200	14,6	13 200	13,6
Slovénie	9 400	15,0	12 200	15,5
TOTAL PECO	81 400	9,9	115 900	11,2
Pays Baltes	2 500	9,8	6 400	8,6
Bulgarie + Roumanie	12 400	7,1	24 100	6,6
Malte+Chypre	1 800	7,0	2 600	7,5
TOTAL EUROPE 30 PAYS	2 193 200	13,7	2 279 400	13,5

Marque Peugeot – Immatriculations de voitures particulières et véhicules utilitaires légers sur les marchés européens

	2009		2008	
	Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
France	444 100	16,8	426 200	17,0
Allemagne	138 000	3,5	103 500	3,1
Autriche	17 200	5,0	16 200	4,9
Belux	55 400	9,5	65 800	10,0
Danemark	12 700	9,9	18 100	9,8
Espagne	97 300	9,2	123 900	9,3
Finlande	3 500	3,6	6 300	4,0
Grèce	7 800	3,3	10 700	3,7
Irlande	2 400	3,6	6 400	3,5
Islande	0	0,6	100	0,9
Italie	126 600	5,4	105 500	4,4
Norvège	6 400	5,2	8 300	5,7
Pays-Bas	33 300	7,6	45 700	7,8
Portugal	16 200	8,1	22 700	8,4
Royaume-Uni	116 100	5,3	134 700	5,5
Suède	10 000	4,1	15 700	5,4
Suisse	13 400	4,6	15 500	4,9
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	1 100 600	7,4	1 125 200	7,3
Croatie	4 000	8,0	7 700	7,9
Hongrie	2 900	4,1	8 200	4,7
Pologne	16 500	4,5	22 700	6,0
République Tchèque	8 300	4,6	10 300	5,1
Slovaquie	7 000	7,8	6 800	7,0
Slovénie	4 200	6,7	5 900	7,5
TOTAL PECO	42 900	5,2	61 600	6,0
Pays Baltes	1 300	5,2	2 200	2,9
Bulgarie + Roumanie	8 100	4,6	16 900	4,6
Malte+Chypre	1 200	4,8	1 700	4,9
TOTAL EUROPE 30 PAYS	1 154 100	7,2	1 207 600	7,1



Marque Citroën – Immatriculations de voitures particulières et véhicules utilitaires légers sur les marchés européens

	2009		2008	
	Volume	Part de marché (%)	Volume	Part de marché (%)
France	406 600	15,4	368 000	14,7
Allemagne	111 800	2,8	86 000	2,6
Autriche	15 200	4,4	13 300	4,1
Belux	55 500	9,6	63 800	9,7
Danemark	10 200	7,9	14 700	8,0
Espagne	108 500	10,2	130 400	9,8
Finlande	2 600	2,6	6 100	3,9
Grèce	6 300	2,7	10 600	3,6
Irlande	1 300	1,9	3 700	2,1
Islande	3	0,1	200	1,5
Italie	124 700	5,3	129 200	5,4
Norvège	4 100	3,3	4 300	2,9
Pays-Bas	23 100	5,3	29 000	5,0
Portugal	15 800	7,9	21 000	7,8
Royaume-Uni	88 000	4,0	102 500	4,2
Suède	6 800	2,8	9 800	3,3
Suisse	14 000	4,8	12 500	4,0
TOTAL EUROPE OCCIDENTALE (18 PAYS)	994 500	6,6	1 005 100	6,5
Croatie	3 500	7,0	6 200	6,3
Hongrie	2 000	2,8	5 900	3,4
Pologne	13 100	3,6	19 500	5,1
République Tchèque	8 500	4,7	10 000	4,9
Slovaquie	6 200	6,9	6 400	6,6
Slovénie	5 200	8,3	6 300	8,0
TOTAL PECO	38 500	4,7	54 300	5,3
Pays Baltes	1 200	4,7	4 300	5,7
Bulgarie + Roumanie	4 300	2,5	7 200	2,0
Malte+Chypre	600	2,2	900	2,6
TOTAL EUROPE 30 PAYS	1 039 100	6,5	1 071 800	6,3

Groupe PSA Peugeot Citroën - Production par modèle

<i>Voitures particulières et véhicules utilitaires légers</i>	2009	2008
Marque Peugeot		
107	116 100	108 200
1007	4 800	10 400
206	364 800	303 400
207	386 400	480 400
307	84 300	137 500
308	233 700	304 100
3008	64 700	400
5008	21 900	50
405	220 300	194 800
406	-	1 600
407	33 300	82 000
607	900	4 600
807	6 200	13 400
4007	4 500	17 800
Bipper	32 300	29 500
Partner	120 500	156 700
Expert	19 000	44 100
Boxer	25 600	59 000
RCZ	150	
TOTAL	1 739 400	1 947 900
Marque Citroën		
C1	116 100	108 100
C2	49 100	65 200
DS3	1 700	
C3	233 400	238 600
C3 Picasso	91 700	1 600
ZX	76 000	59 200
Xsara	53 300	73 400
C4	207 300	197 900
C4 Picasso	133 800	191 800
Xantia	11 800	13 700
C5	82 800	98 600
C6	1 000	1 700
C8	5 300	8 400
C-Crosser	5 000	16 200
Nemo	42 000	33 500
Berlingo	147 600	171 400
Jumpy	20 000	41 000
Jumper	25 000	57 200
TOTAL	1 302 900	1 377 500
PSA Peugeot Citroën	3 042 400	3 325 400

6.2. Faurecia

Filiale PSA Peugeot Citroën, Faurecia ⁽¹⁾ est détenu à 57,4 % par le Groupe.

Équipementier automobile, Faurecia est concentré sur un nombre ciblé d'activités clefs de l'automobile. Dans chacun de ses métiers – Sièges d'automobiles, systèmes d'intérieur, extérieur d'automobiles et technologies de contrôle des émissions – Faurecia occupe une place parmi les trois leaders mondiaux.

Avec 190 sites de production dans 28 pays, Faurecia est actif sur l'ensemble des continents. Sa stratégie industrielle s'articule autour de deux axes. D'une part, être capable

d'accompagner les grands constructeurs automobiles dans leur stratégie mondiale, notamment sur les marchés émergents à forte croissance. D'autre part, optimiser en permanence la répartition mondiale de ses sites pour offrir à ses clients les meilleures performances de coûts et de qualité.

Faurecia emploie 52 000 salariés dans le monde.

En 2009, Faurecia a réalisé un chiffre d'affaires de 9 292 millions d'euros, à comparer à 12 017 millions d'euros en 2008 (pour plus de détails sur le chiffre d'affaires de Faurecia, veuillez vous reporter au paragraphe 9.2.3.2 ci-après).

→ 6.2.1. Les quatre activités clés

1. Sièges d'automobile

Faurecia conçoit et assemble des sièges et en fabrique les principaux composants que sont les armatures, les mécanismes de réglages, les mousses et les coiffes, les accessoires de confort et de sécurité. En 2009, cette activité représentait 49 % des ventes produit hors monolithes.

Architecte du siège, Faurecia oriente le design des structures de sièges autour de concepts produits et process, qui sont adaptés aux plates-formes des constructeurs.

2. Systèmes d'intérieur

Faurecia conçoit et produit des planches de bord, des consoles centrales et des panneaux de porte répondant aux attentes et aux besoins des constructeurs automobiles. Il leur offre les solutions les plus avancées en matière de sécurité des passagers, d'aménagement de l'espace intérieur ou de réduction du poids.

En matière d'acoustique, Faurecia propose à ses clients des produits optimisant la performance d'insonorisation (isolation et absorption). En 2009, cette activité représentait 28 % des ventes produit hors monolithes.

3. Extérieur d'automobile

Faurecia est l'un des premiers fournisseurs mondiaux de modules de bloc avant et de faces avant en matériaux composites. C'est aussi l'un des premiers fournisseurs de pare-chocs et de groupes motoventilateurs en Europe. En 2009, cette activité représentait 10 % des ventes produit hors monolithes.

Faurecia a signé le 4 février 2010 un accord en vue de l'acquisition des activités allemandes de Plastal, fournisseur de premier rang de pièces plastiques d'extérieur pour l'industrie automobile. Une fois l'opération finalisée, Plastal Allemagne rejoindra l'activité *Faurecia Automotive Exteriors* qui deviendra le nouveau leader européen des pièces d'extérieur automobile.

4. Technologies de contrôle des émissions

Faurecia développe, produit et commercialise des systèmes d'échappement complets répondant à toutes les exigences du marché. Pour satisfaire aux normes internationales, de plus en plus contraignantes, Faurecia travaille à réduire la pollution dès la phase de conception de ses produits et assiste les constructeurs dans leur recherche de nouvelles configurations moteur en ouvrant la voie de solutions technologiques

innovantes comme le filtre à particules Diesel. En 2009, cette activité représentait 13 % des ventes produit hors monolithes.

Avec l'acquisition d'Emcon Technologies qui a rejoint le 8 février 2010 Faurecia Émissions Control Technologies, Faurecia est devenu leader mondial des technologies de contrôle des émissions.

(1) Pour une information détaillée concernant Faurecia, veuillez vous reporter au site Internet www.faurecia.com.

→ 6.2.2. Le dispositif de production

Faurecia travaille aujourd'hui avec la quasi-totalité des constructeurs automobiles, ce qui nécessite une implantation internationale. Avec 190 usines dans 28 pays, Faurecia est actif sur l'ensemble des continents et est en mesure, pour chacun de ses clients, d'assurer pour un produit donné, la fabrication sur plusieurs continents suivant un process industriel préétabli et des standards de qualité uniques.

Les ventes produit hors monolithes 2009 de Faurecia par zone géographique se répartissent comme suit : 76 % en Europe,

12 % en Amérique du Nord, 7 % en Asie, 4 % en Amérique latine et 1 % dans les autres pays.

Le Groupe adapte son dispositif de production en fonction des besoins et des attentes des constructeurs. En conséquence, si les deux tiers de ses usines sont des sites de composants, implantés de manière à optimiser les coûts de fabrication et de logistique, un tiers d'entre elles fonctionnent en mode juste-à-temps.

→ 6.2.3. Les clients

En 2009, Faurecia a poursuivi la diversification de son portefeuille client, le Groupe Volkswagen devenant le premier client de Faurecia représentant 25 % des ventes produit hors

monolithes. PSA Peugeot Citroën représente 23 % des ventes produit hors monolithes de Faurecia, Renault Nissan 14 %, BMW 11 %, et Ford 11 %.

6.3. Gefco

Acteur majeur de la logistique, Gefco⁽¹⁾ est une filiale de PSA Peugeot Citroën détenue à 100 % par le Groupe.

Les services de Gefco couvrent toute la chaîne logistique : transport terrestre, transport maritime et aérien, logistique industrielle, gestion des contenants, préparation et distribution de véhicules neufs, douane et représentation fiscale. La mondialisation de l'industrie et la spécialisation des unités de production ont conduit Gefco à proposer ses expertises *supply chain* combinant différents services pour offrir des

solutions de *global sourcing*, de logistique industrielle amont, de gestion des contenants et de logistique aval automobile.

Gefco est présent directement dans 27 pays et emploie 10 000 salariés dans le monde.

Au 31 décembre 2009, Gefco a réalisé un chiffre d'affaires de 2 888 millions d'euros, à comparer à 3 536 millions à fin 2008 (pour plus de détails sur le chiffre d'affaires de Gefco, veuillez vous reporter au paragraphe 9.2.3.3 ci-après).

→ 6.3.1. Les domaines d'expertise

Transport terrestre *Inbound* et *Outbound*

L'offre de transport *Inbound* de Gefco s'appuie sur un savoir-faire développé dans trois métiers : le transport de lots, la messagerie, et le transport urgent sur mesure. Avec 150 agences reliées par 600 lignes internationales, Gefco dispose d'un des premiers réseaux de transport terrestre privé en Europe.

L'offre de transport *Outbound* de Gefco s'appuie sur un savoir-faire d'organisation de transport international et de

livraison des véhicules neufs depuis l'usine de production jusqu'à la concession automobile en s'appuyant sur un réseau international de plus de 75 centres de stockage et livraison de véhicules. Ces transports s'opèrent aussi bien par ensembles routiers que moyens ferroviaires grâce aux 4 000 wagons porte-voitures propriété de Gefco.

(1) Pour plus d'informations concernant Gefco, veuillez vous reporter au site internet www.gefco.net.

Transport maritime et aérien

Gefco conçoit et met en œuvre des solutions d'affrètement aérien ou maritime porte-à-porte. Les équipes Gefco livrent depuis le monde entier les différents composants nécessaires

à la production (compétence amont) et distribuent les produits fabriqués dans tous pays (compétence aval).

Logistique industrielle

La logistique industrielle couvre un réseau international de plateformes, permettant aux clients de Gefco de fiabiliser leurs processus d'approvisionnement et de distribution, d'optimiser continuellement les niveaux de stocks, de faciliter

leurs opérations de manutention et de réaliser des gains de surfaces sur leurs sites, et de réaliser des opérations à valeur ajoutée spécifiques.

Supports de manutention

Gefco décharge les entreprises de la gestion complexe des emballages industriels tels que bacs, conteneurs, palettes et coffes. Le Groupe propose plusieurs types de prestations telles que l'optimisation et planification de flux, le transport, le

lavage, la maintenance et la location d'emballages. Disposant d'un parc de 5 millions de supports de manutention, Gefco traite chaque année plus de 40 millions de flux à travers l'Europe.

Douane et représentation fiscale

Gefco fait bénéficier ses clients d'une expertise personnalisée, les accompagne dans la mise en place de processus sécurisés

et leur permet de bénéficier des avantages offerts par les réglementations internationales.

→ 6.3.2. Les secteurs d'activité

L'expertise de Gefco s'affirme dans les principaux secteurs industriels tels que les constructeurs automobiles, les équipementiers automobiles, les deux roues, les activités industrielles, l'hygiène et la beauté, l'électronique grand public, ainsi que la distribution spécialisée. Dans le secteur automobile, au-delà de son premier client PSA Peugeot

Citroën, Gefco bénéficie de la confiance de clients tels que BMW, General Motors, Ford, Nissan, Renault, Mercedes Benz.

En 2009, plus de 60 % du chiffre d'affaires de Gefco a été réalisé avec le groupe PSA Peugeot Citroën ; le chiffre d'affaires Groupe et Hors Groupe a connu un repli en volume/mix de - 15 %.

→ 6.3.3. Une présence mondiale

Grâce à un maillage mondial de partenaires, Gefco est aujourd'hui présent dans plus de 100 pays et possède en propre 27 filiales, disposant ainsi de 400 centres de profits.

En 2009, le repli des ventes a été sensiblement identique (-18 %) sur l'ensemble des pays/zones de présence de Gefco.

L'Europe de l'Ouest demeure le premier marché de Gefco, néanmoins c'est principalement hors d'Europe de l'Ouest, en Asie, en Europe Centrale et orientale, ainsi qu'en Amérique latine, que le développement du Groupe s'est fortement accéléré ces dernières années.

En 2009, Gefco s'est focalisé sur la préservation des parts de marché chez les grands clients et dans les différents secteurs industriels où le Groupe est bien ancré. Gefco s'est concentré sur les plans d'action afin de répondre aux défis de rentabilité et de cash posés par la crise, tout en s'assurant que le potentiel stratégique de l'entreprise ressorte intact de cette épreuve à fin 2009.

Gefco est effectivement prêt début 2010 à reprendre sur des bases solides son développement international.

6.4. Banque PSA Finance

Contrôlée à 100 % par PSA Peugeot Citroën, Banque PSA Finance⁽¹⁾ est étroitement associée à la politique commerciale des deux marques, Peugeot et Citroën.

Banque PSA Finance assure dans les 24 pays où elle est implantée, le financement des ventes des véhicules Peugeot et Citroën. Elle finance les stocks de véhicules et des pièces de rechange des réseaux de concessionnaires des deux marques, et propose à leurs clients une gamme complète de financements et de services associés. Les décisions d'octroi de financement de Banque PSA Finance sont totalement

indépendantes du réseau de distribution et ne peuvent en aucun cas être influencées par ces derniers.

Au 31 décembre 2009, le produit net bancaire de Banque PSA Finance s'est établi 944 millions d'euros contre 976 millions d'euros en 2008. L'encours global de crédit a représenté 22,4 milliards d'euros, en légère hausse par rapport à 2008 (22,3 milliards d'euros).

Pour une information détaillée sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant de Banque PSA Finance veuillez vous reporter au paragraphe 9.2.3.4 ci après.

→ 6.4.1. Activité de financement à la clientèle finale

L'activité de financement à la clientèle finale représente 80,6 % des encours totaux de Banque PSA Finance, soit 18 086 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 17 913 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La clientèle finale est composée de particuliers et d'entreprises auxquels Banque PSA Finance propose :

- des crédits pour l'acquisition des véhicules neufs et d'occasion ;
- de la location longue durée ;
- du *leasing* (véhicules sous clause de rachat et location courte durée) ;
- des services associés tels que l'assurance, l'entretien, ou l'extension de garantie.

Animée d'une préoccupation toujours forte de fidélisation du client final, Banque PSA Finance propose des produits de financement et de services diversifiés, ainsi que des offres packagées permettant de constituer, conjointement avec les deux marques, une offre de mobilité complète. En termes de prestations de services, la banque propose à sa clientèle finale des services financiers et automobile ainsi que des prestations d'assurance automobile.

En 2009, le taux de pénétration de Banque PSA Finance sur les ventes de véhicules neufs Peugeot et Citroën a atteint 27,5 % en hausse par rapport à 2008 (27,3 %).

→ 6.4.2. Activité de financement des réseaux de distribution

Au 31 décembre 2009, l'activité Réseaux de distribution représente 19,4 % du total des encours de Banque PSA Finance, soit 4 359 millions d'euros.

Banque PSA Finance intervient principalement dans le financement des stocks de véhicules neufs, de véhicules de démonstration et de pièces de rechange.

Partenaire financier des réseaux Peugeot et Citroën, Banque PSA Finance s'attache également à gérer, suivre et maîtriser le risque financier des concessionnaires.

(1) Pour une information détaillée concernant Banque PSA Finance, veuillez vous reporter au site internet www.banquepsafinance.com.

→ 6.4.3. Répartition géographique de la clientèle de Banque PSA Finance

Les principaux marchés de Banque PSA Finance se situent :

- en France ;
- en Europe occidentale : Allemagne, Autriche, Belgique et Luxembourg, Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suisse ;
- en Amérique latine : Argentine, Brésil, Mexique ;
- en Europe Centrale : Hongrie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie ;
- en Chine.

Soucieuse d'accompagner le développement des ventes de Peugeot et de Citroën, Banque PSA Finance poursuit

son développement à l'international en s'associant à des partenaires bancaires. Banque PSA Finance a acquis en septembre 2009 98 % de la filiale de crédit à la consommation de la société American International Group Inc, implantée en Russie, la société « AIG Bank (Rus) ». Cette filiale doit développer son activité opérationnelle au début de l'année 2010.

La répartition par pays des encours totaux de Banque PSA Finance est la suivante : France 36 %, Allemagne 15 %, Espagne 11 %, Italie 9 %, Royaume Uni 9 %, Benelux 5 %, autres pays européens 10 % et Amérique latine 5 %.

6.5. Peugeot Scooters

Dans un contexte économique mondial difficile, l'année 2009 a été marquée par une baisse importante du marché européen du scooter toutes cylindrées confondues.

Plus durement touché, le marché du 50 cm³ a enregistré une baisse de 21,3 %. Dans ce contexte, Peugeot Motocycles conserve sa place de deuxième constructeur européen avec des ventes en baisse de 25,8 %. Sa part de marché s'établit à 16,5 % contre 17,5 % en 2008.

Sur le marché des scooters de plus de 50 cm³, l'impact de la crise a été plus limité avec une baisse de 6,5 %. Une situation contrastée puisque seule l'Italie – plus gros marché d'Europe – progresse (+ 9,9 %) alors que dans le même temps les 4 autres pays majeurs (France, Espagne, Allemagne et Royaume-Uni) affichent des baisses allant de - 19,8 % à 25,5 %. Sur ce marché, Peugeot Motocycles se positionne au 7^e rang européen avec 3,2 % de part de marché.

Sur l'ensemble du marché de la mobilité urbaine, Peugeot Motocycles reste n° 1 en France toutes cylindrées confondues avec une part de marché de 18,8 %. En Europe, la Marque se positionne au 10^e rang des constructeurs.

Avec 98 000 unités écoulées en 2009, le volume de vente de Peugeot Motocycles a reculé de - 28 % en 2009. Son chiffre d'affaires s'élève à 146,4 millions d'euros, en retrait de 24,71 % par rapport à 2008.

En 2010, Peugeot Motocycles change de nom commercial et devient Peugeot Scooters. Un nom plus moderne et un logo plus dynamique en ligne avec l'ambitieux projet de la Marque Peugeot visant à déployer une offre de mobilité unique comprenant automobiles, scooters et vélos. Cette année, Peugeot commercialisera E-Vivacity, un scooter électrique éco-citoyen, emblématique de la mobilité urbaine de demain, ainsi que trois autres nouveautés qui viendront compléter une offre déjà riche de 18 gammes.





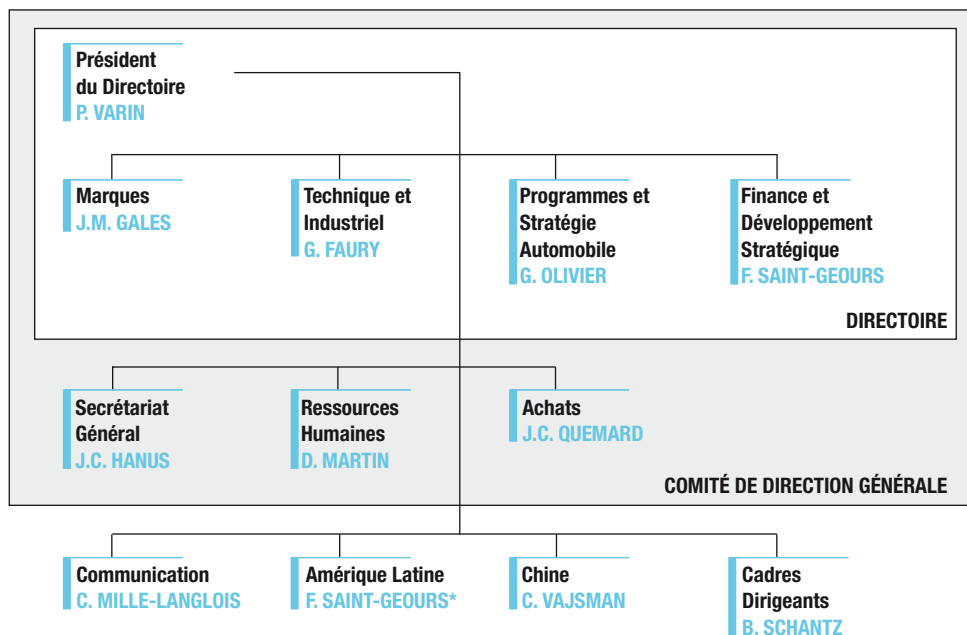
ORGANIGRAMME

7.1. Le Groupe	84	7.2. Les filiales et participations de la société	86
7.1.1. Organigramme fonctionnel du Groupe au 1 ^{er} avril 2010	84		
7.1.2. Fonctionnement du Groupe	84		
7.1.3. Relations société mère-filiales	85		

7.1. Le Groupe

→ 7.1.1. Organigramme fonctionnel du Groupe au 1^{er} avril 2010

Ci-dessous, l'organigramme fonctionnel simplifié du Groupe au 1^{er} avril 2010.



* Jusqu'à la nomination du nouveau directeur.

→ 7.1.2. Fonctionnement du Groupe

La direction exécutive du groupe PSA Peugeot Citroën est assurée par le Directoire, dont la présentation figure au chapitre 14.1.2 ci-après.

Le Directoire assume les fonctions de direction et de gestion. Il contribue à la définition, ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie, et définit les politiques au niveau du Groupe. Le Directoire rend les arbitrages et alloue les ressources.

Le Directoire s'appuie sur le Comité de Direction Générale, lequel est constitué des cinq membres du Directoire et de trois Directeurs rattachés au Président du Directoire : Secrétariat Général, Ressources humaines et Achats.

Outre ce Comité de Direction Générale, cinq Directeurs sont rattachés au Président du Directoire : Communication, Amérique latine, Chine, Cadres dirigeants et Démarche de progrès.

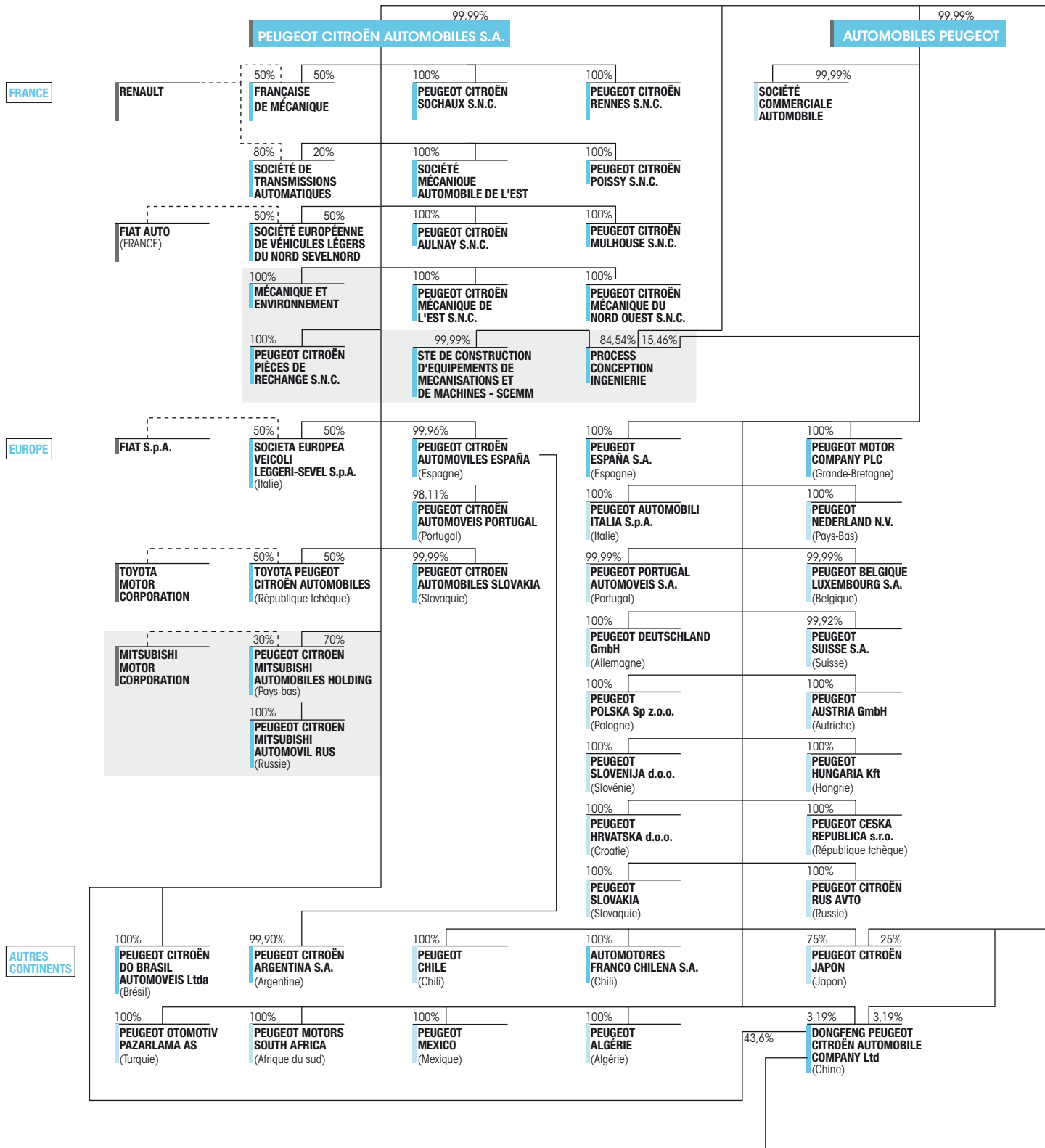
→ 7.1.3. Relations société mère-filiales

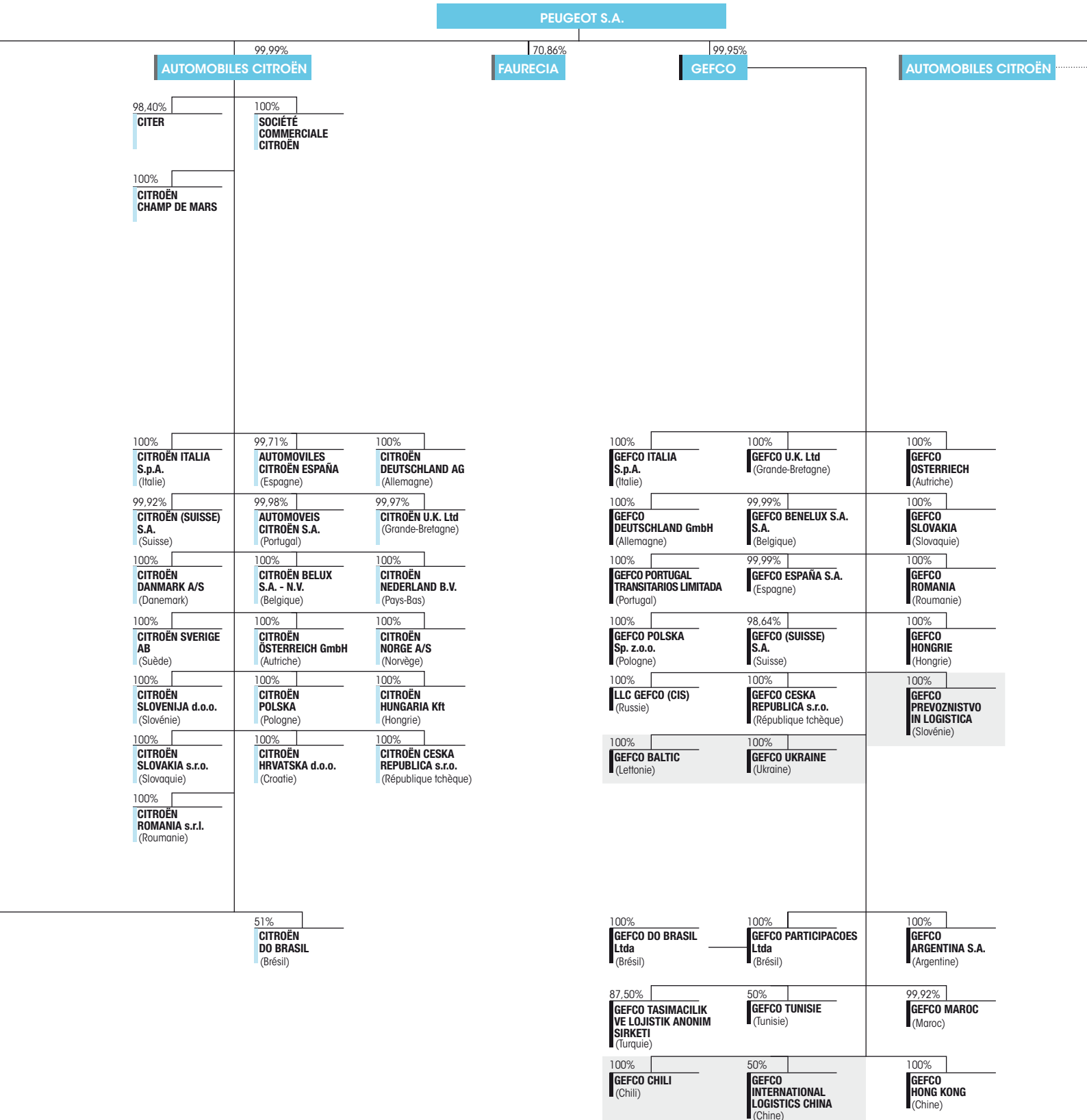
Peugeot S.A. est la holding du Groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles significatives.

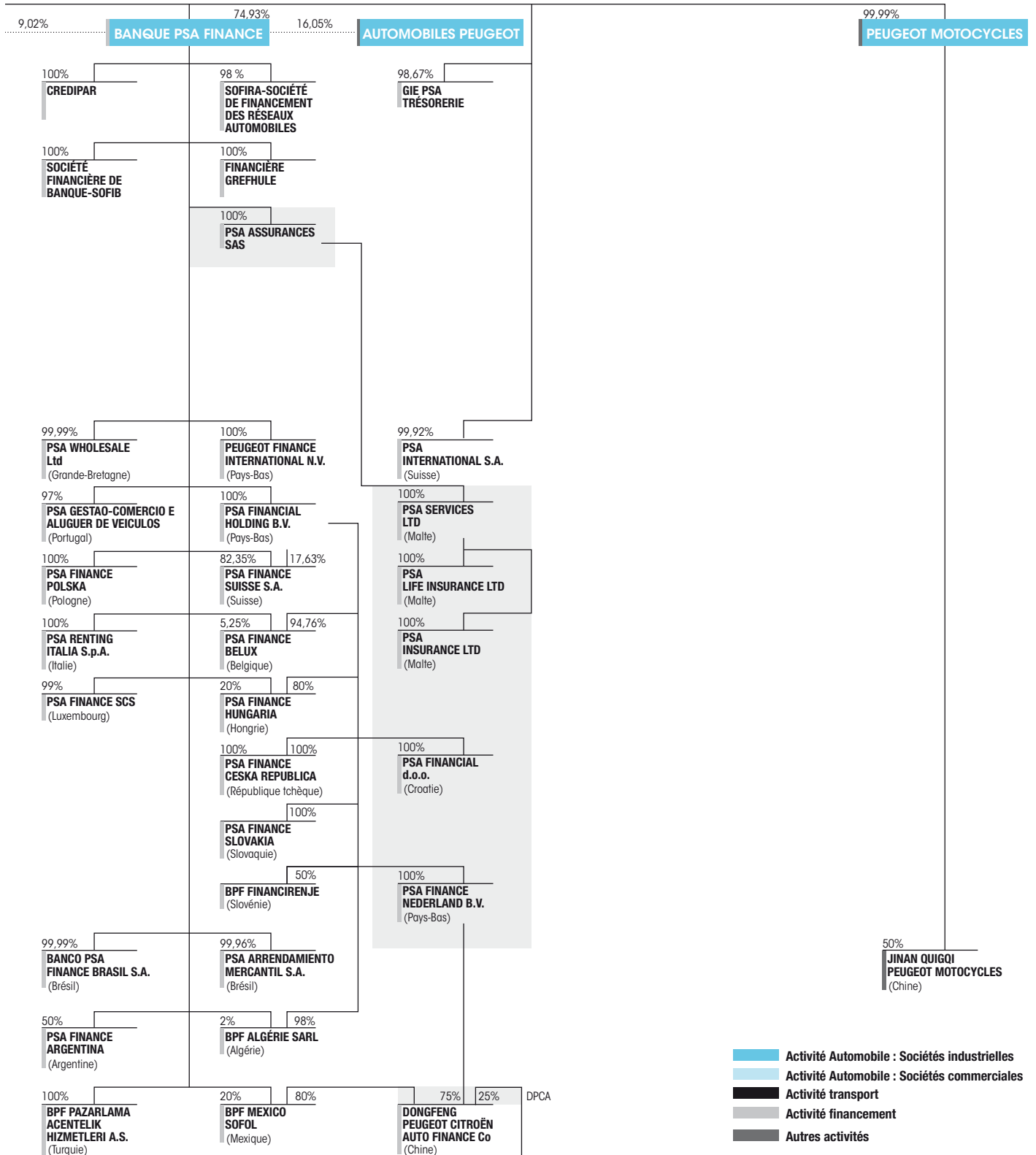
La société Peugeot S.A. entretient avec ses filiales des relations de type « Mère Filles », dont les principales caractéristiques

sont précisées dans les États financiers de Peugeot S.A. au chapitre 20.4. Vous pouvez vous référer à la Note 41 des États financiers consolidés pour le détail des transactions avec les parties liées.

7.2. Les filiales et participations de la société









PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES OU ÉQUIPEMENTS

8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	90
8.1.1.	Groupe PSA Peugeot Citroën – Outil industriel	90
8.1.2.	Groupe PSA Peugeot Citroën – Filiales communes avec d'autres constructeurs	91
8.1.3.	Pièces de rechange	92

8.2.	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par PSA Peugeot Citroën de ses immobilisations	92
------	---	----

8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée

La répartition géographique de la production du Groupe en 2009 est la suivante : Europe 84,3 %, Amérique du Sud 6,6 % et Asie 9,0 %.

→ 8.1.1. Groupe PSA Peugeot Citroën - Outil industriel

Usines terminales

Sites de montage	Modèles fabriqués au 31 décembre 2009	Production 2009
Aulnay (France)	C3 Classic, C3	218 700
Madrid (Espagne)	207, 207 CC, C3, C3 Pluriel	127 800
Mangualde (Portugal)	Berlingo, Partner	34 500
Mulhouse (France)	206 +, 308, C4	281 500
Buenos Aires (Argentine)	206, 207, 307, 307 Sedan, 308, C4, C4 Sedan, Berlingo, Partner	85 300
Poissy (France)	1007, 207, 207 SW, C3, DS3	174 500
Porto Real (Brésil)	206, 207, C3, Xsara Picasso	111 200
Rennes (France)	C5, C5 Tourer, C6, 407, 407 SW, 407 Coupé, 407 break, 607	120 600
Sochaux (France)	308, 308 CC, 308 SW, 308 break, 3008, 5008	275 000
Trnava (Slovaquie)	207, C3 Picasso	204 100
Vigo (Espagne)	Xsara Picasso, C4 Picasso, Grand C4 Picasso, Berlingo, Partner	384 900

Usines mécanique et bruts

Caen (France)	Liaisons au sol, transmissions, organes hydrauliques et emboutissage
Charleville (France)	Fonderie d'aluminium et de ferreux
Hérimoncourt (France)	Moteurs, boîtes de vitesses
Jeppener (Argentine)	Moteurs diesel HDi, liaisons au sol
Metz (France)	Boîtes de vitesses
Mulhouse mécanique (France)	Liaisons au sol
Mulhouse métallurgie (France)	Fonderie d'aluminium sous pression, forge acier, outillage
Porto Real (Brésil)	Moteurs flex-fuel et essence
Saint-Ouen (France)	Emboutissage et ferrage
Sept-Fons (France)	Fonderie de ferreux
Sochaux mécanique (France)	Amortisseurs et liaisons au sol
Trémery (France)	Moteurs essence et moteurs diesel HDi
Valenciennes (France)	Boîtes de vitesses

→ 8.1.2. Groupe PSA Peugeot Citroën – Filiales communes avec d'autres constructeurs

(SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009)

Filiales	Production	Production annuelle
FRANCE		
Française de Mécanique		
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Fonderie de ferreux	
50 % Renault	Moteurs : *TU + TUF	386 200
	*DV	306 000
	*D (Renault)	411 500
	*ES/L	1 500
	*EP	248 400
	TOTAL	1 353 400
Sevelnord		
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot 807	6 200
50 % Fiat	Peugeot Expert	19 000
	Citroën C8	5 300
	Citroën Jumpy	20 000
	Fiat Ulysse	1 700
	Fiat Scudo	17 800
	Lancia Phedra	2 000
	TOTAL	72 000
ÉTRANGER		
Società Europea Veicoli Leggeri (Italie)		
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot Boxer	25 600
50 % Fiat	Citroën Jumper	25 000
	Fiat Ducato	70 500
	TOTAL	121 100
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (Chine)		
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot 307 Sedan	64 800
50 % DongFeng Motors	Peugeot 206	38 900
	Citroën C-Triomphe	73 800
	Citroën Fukang, Citroën Elysée	76 000
	Citroën Xsara Picasso	1 500
	Citroën C2 Chine	5 100
	Citroën C5	2 800
	TOTAL	262 900
Toyota Peugeot Citroën Automobiles – TPCA (République Tchèque)		
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot 107	116 100
50 % Toyota Motor Corporation	Citroën C1	116 100
	Toyota Aygo	100 300
	TOTAL	332 500

→ 8.1.3. Pièces de rechange

Au 31 décembre 2009, douze magasins de pièces de rechange gèrent 230 000 références. Ils représentent près d'un million de mètres carrés de stockage :

- Koper (Slovénie) ;
- Melun (France) ;
- Moscou (Russie) ;
- Pinto (Espagne) ;
- Prégana (Italie) ;
- Spillern (Autriche) ;
- Tile Hill (Royaume-Uni) ;
- Vesoul (France) ;
- Barueri (Brésil) ;
- Natolin (Pologne) ;
- Pacheco (Argentine) ;
- Rieste (Allemagne).

8.2. Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par PSA Peugeot Citroën de ses immobilisations

Veillez vous reporter au chapitre 5.

9

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1.	Situation financière	94	9.3.	Autres éléments du compte de résultat	101
9.1.1.	Principes comptables	94	9.3.1.	Résultat opérationnel	101
9.1.2.	Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés	94	9.3.2.	Résultat Financier	101
9.2.	Résultat opérationnel du Groupe pour l'exercice 2008 et l'exercice 2009	95	9.3.3.	Impôts sur les résultats	102
9.2.1.	Chiffre d'affaires du Groupe	95	9.3.4.	Résultat net des sociétés mises en équivalence	102
9.2.2.	Résultat opérationnel courant du Groupe	96	9.3.5.	Résultat net consolidé	102
9.2.3.	Analyse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par division	96	9.3.6.	Résultat net consolidé – part du Groupe	102
			9.3.7.	Résultat net par action	102

9.1. Situation financière

Les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën sont présentés au titre des deux exercices 2009 et 2008. L'exercice 2007 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2009, sous le numéro D. 09-0309 et actualisé le 22 juin 2009, sous le numéro D. 09-0309-A01.

Cette section doit être lue conjointement avec les États financiers consolidés de l'exercice 2009.

→ 9.1.1. Principes comptables

Veillez vous reporter à la Note 1 – *Principes comptables* figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009.

→ 9.1.2. Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

Veillez vous reporter à la Note 2 – *Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés* figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009.

9.2. Résultat opérationnel du Groupe pour l'exercice 2008 et l'exercice 2009

→ 9.2.1. Chiffre d'affaires du Groupe

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires consolidé par activité pour les exercices 2008 et 2009.

(en millions d'euros)	2009	2008	%
Automobile	38 265	41 643	- 8,1 %
Faurecia	9 292	12 011	- 22,6 %
Gefco	2 888	3 536	- 18,3 %
Banque PSA Finance	1 823	2 088	- 12,7 %
Éliminations interactivités et autres activités	(3 851)	(4 922)	-
TOTAL	48 417	54 356	- 10,9 %

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires consolidé et sa répartition relative par zones géographiques.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Note 5.3 – *Zones géographiques* figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009.

(en millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires de PSA Peugeot Citroën	48 417	54 356
Contribution nette au chiffre d'affaires de PSA Peugeot Citroën		
Europe occidentale	79 %	76 %
Europe centrale et orientale	6 %	8 %
Amérique latine	7 %	7 %
Reste du monde	8 %	9 %
TOTAL	100 %	100 %

Sur l'ensemble de l'année 2009, le chiffre d'affaires du groupe PSA Peugeot Citroën est en recul de 10,9 % à 48 417 millions d'euros par rapport à 54 356 millions d'euros en 2008. Sur les six premiers mois de l'année, la baisse a été très prononcée à - 21,8 % résultat qui a reflété l'ampleur de la crise traversée par l'industrie automobile mondiale. Au second semestre, dans un contexte beaucoup plus favorable, le chiffre d'affaires a été en hausse de 2,6 %. L'année 2009 a en effet été marquée

par une nouvelle baisse des marchés automobiles mondiaux, mais avec une situation contrastée entre un premier semestre très difficile et un second semestre marqué par le retour d'un marché mondial à nouveau en croissance, supportée par les primes à la casse et notre dynamique produits (Cf. paragraphe 6.1.2 Nos marchés).

→ 9.2.2. Résultat opérationnel courant du Groupe

Le tableau ci-après indique le résultat opérationnel courant par activité pour les exercices 2008 et 2009.

(en millions d'euros)	2009	2008
Automobile	(1 257)	(225)
Faurecia	(92)	91
Gefco	102	127
Banque PSA Finance	498	557
Éliminations interactivités et autres activités	60	0
TOTAL	(689)	550

Le résultat opérationnel courant du Groupe pour 2009 s'établit à - 689 millions d'euros, soit - 1,4 % du chiffre d'affaires, à comparer à 550 millions d'euros et 1,0 % pour 2008. Cette baisse s'explique essentiellement par la chute des marchés automobiles et de la baisse consécutive des ventes du Groupe. L'ensemble des activités du Groupe ont été impactées négativement par ce contexte économique et de marché défavorable même si Gefco et Banque PSA Finance ont montré une très bonne capacité de résistance.

Sur l'ensemble de l'année, l'évolution du résultat opérationnel courant a été fortement contrastée entre le premier et le second semestre.

Au premier semestre, le résultat opérationnel courant du Groupe a fortement chuté à - 826 millions d'euros. La marge opérationnelle s'est située à - 3,5 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 3,7 % sur la même période de 2008. Cette baisse s'explique essentiellement par la chute des marchés automobiles et la baisse consécutive des ventes du Groupe.

Le résultat opérationnel courant du Groupe a progressé au second semestre, il s'établit à + 137 millions d'euros, soit 0,5 % du chiffre d'affaires comparé à - 565 millions d'euros et - 2,3 % pour le deuxième semestre 2008. Cette progression est liée principalement à la reprise de l'activité du Groupe dont les ventes mondiales ont progressé de 13,1 % au second semestre.

→ 9.2.3. Analyse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par division

9.2.3.1. Activité automobile

(en millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires	38 265	41 643
Résultat opérationnel courant	(1 257)	(225)
% du chiffre d'affaires	- 3,3 %	- 0,5 %

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'automobile, à 38 265 millions d'euros, est en recul de 8,1 % par rapport à 2008. Le chiffre d'affaires véhicules neufs, à 28 501 millions d'euros contre 31 642 millions d'euros en 2008, est en recul de 9,9 % sous l'effet, principalement, de la variation (- 7,2 %) des volumes de ventes de véhicules montés hors Chine (l'activité Chine étant consolidée par mise en équivalence), du mix produit (-2,2 %) avec l'augmentation du poids du segment B (effet prime à la casse notamment), de l'effet prix (- 1,4 %) ainsi que de l'effet change (- 1,8 %). Le mix géographique et les autres effets ont contribué positivement au chiffre d'affaires (respectivement + 1 % et + 1,7 %).

En 2009, le Groupe a été impacté par la baisse des marchés automobiles mondiaux et a évolué dans un environnement très contrasté selon les pays.

La dégradation a été particulièrement hétérogène en Europe occidentale. La mise en place des primes à la casse, adoptées par 13 pays, a permis de soutenir significativement la demande, notamment en France où la croissance avait déjà été significative en 2008, et en Allemagne. En revanche, les marchés en Espagne, malgré un rebond au dernier trimestre, et au Royaume-Uni, n'ont pas suivi la même évolution.

Le marché d'Europe centrale et orientale a été marqué par une forte baisse des marchés tout au long de l'année.

Hors Europe, si la Chine a connu une année de forte croissance stimulée par les aides gouvernementales et si la dynamique du Groupe est positive grâce à des lancements de véhicules réussis, l'Amérique latine a connu une nouvelle année difficile.

Dans cet environnement économique défavorable, le Groupe a disposé de leviers importants pour résister à la crise. En 2009, PSA Peugeot Citroën a su maintenir un rythme soutenu de lancements de nouveaux modèles et a su capitaliser sur ses points forts, notamment les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) en renforçant sa position de leader européen et les véhicules à faibles émissions de CO₂ (Voir paragraphe 6.1.1).

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant automobile à - 1 257 millions d'euros en 2009 et - 3,3 % du chiffre d'affaires est en baisse par rapport à 2008 (- 225 millions d'euros et - 0,5 % du chiffre d'affaires). Il a été affecté par la forte détérioration des marchés au premier semestre.

Les facteurs résultant de l'environnement économique ont pesé sur le résultat opérationnel courant automobile à hauteur de 1 346 millions d'euros. Ils n'ont pas été compensés par la performance du Groupe, positive de 314 millions d'euros.

Les facteurs ayant contribué à la variation du résultat opérationnel courant de la division Automobile sont les suivants :

Environnement économique

- La baisse des marchés et de la production a eu un impact négatif de 860 millions d'euros (- 1 270 millions d'euros au premier semestre et + 410 millions d'euros au second semestre). Les arrêts de production réalisés au 1^{er} semestre en réaction à la forte dégradation des marchés ont permis de réduire les stocks de véhicules, cependant cela a conduit à une sous-absorption des frais fixes. Le mix produit et géographique a eu un impact négatif de 145 millions d'euros lié principalement à la détérioration du marché des véhicules utilitaires et à la plus grande proportion de ventes de petites voitures. Le mix géographique a été en revanche favorable au Groupe du fait principalement de la croissance du marché français et de la bonne tenue des marchés d'Amérique latine.
- L'évolution des coûts de production ont eu un impact positif de 53 millions d'euros. La hausse des rémunérations

de 114 millions d'euros a été plus que compensée par la baisse du coût des matières premières qui a eu un effet positif de 161 millions d'euros.

- Les variations des cours des monnaies ont eu un effet négatif de 394 millions d'euros dû pour près de 50 % à la dépréciation de la livre par rapport à l'euro, pour 72 millions d'euros, à l'appréciation de l'euro par rapport au zloty, pour 71 millions d'euros, à l'appréciation de l'euro par rapport au rouble, pour 38 millions d'euros et à l'appréciation de l'euro par rapport à la livre Turque, pour 19 millions d'euros à l'appréciation de l'euro par rapport au real.

Performance du Groupe

- La hausse des moyens commerciaux, liée à un marché automobile extrêmement concurrentiel en période de crise, a été nettement supérieure à la hausse des tarifs des véhicules du Groupe. L'impact est globalement négatif de 578 millions d'euros ; il est à noter qu'une partie de cette dégradation est liée aux initiatives prises pour réduire les stocks.
- Les économies liées au réseau propre, aux dépenses de garantie, aux frais de structure et de marketing ont eu un impact positif de 230 millions d'euros dont 174 millions d'euros pour les frais de marketing.
- La performance commerciale du Groupe a eu un impact positif de 219 millions d'euros. La part de marché mondiale du Groupe a progressé de 5 % à 5,1 %. En Europe, principal marché du Groupe, sa position a progressé de 13,5 % à 13,7 %.
- Les économies liées aux achats (hors effet matières) et à la production sur les véhicules en vie série ont eu un impact positif de 295 millions d'euros. Hors dépenses de sécurisation fournisseurs qui ont été de 141 millions d'euros, ces économies se sont élevées à 436 millions d'euros.
- L'impact de la R&D est positif de 78 millions d'euros. Les frais de R&D bruts ont augmenté de 35 millions d'euros mais cette progression a été compensée par une augmentation des activations nettes et des amortissements de 67 millions d'euros ainsi que par des subventions liées aux nouvelles normes EURO V et VI de + 43 millions d'euros.

9.2.3.2. Faurecia

(en millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires	9 292	12 011
Résultat opérationnel courant	(92)	91
% du chiffre d'affaires	-1,0 %	0,8 %

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de Faurecia s'élève en 2009 à 9 292 millions d'euros à comparer à 12 011 millions d'euros en 2008, en baisse de 22,6 % et de 22,2 % à taux de change constants. Cette variation comprend une baisse à taux de change constants de 8,5 % des ventes d'outillages, de R&D et de prototypes, de 961 à 874 millions d'euros et une baisse de 42,9 % à taux de change constants des ventes de monolithes de 1 476 à 828 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires total hors monolithes et à taux de change constants est en baisse de 19,3 % en 2009.

Les ventes produits (livraisons hors monolithes, outillages, R&D et prototypes) sont de 7 590 millions d'euros en 2009, contre 9 574 millions d'euros en 2008, en retrait de 19,8 %. Le recul de ces ventes produits à données comparables est la résultante d'un premier semestre en baisse de 33,0 % et d'un second semestre en baisse de 2,1 % grâce à une reprise sensible de 12,9 % au quatrième trimestre.

Par zones géographiques, les ventes produits de l'exercice 2009 se répartissent comme suit :

- en Europe, les ventes produits s'établissent en 2009 à 5 787 millions d'euros à comparer à 7 289 millions d'euros en 2008. Elles baissent par rapport à 2008 de 19,1 % à données comparables. Après un premier semestre en recul de 33,6 %, le second semestre se redresse avec une baisse limitée à 2,1 % grâce à un retournement de l'activité au quatrième trimestre qui est en croissance de 12,9 % ;
- en Amérique du Nord, les ventes produits de l'exercice 2009 s'élèvent à 923 contre 1 475 millions d'euros en 2008 en baisse à taux de change constants de 38,1 %. Après un premier semestre en recul de 53,0 %, la baisse est de 18,2 % au second semestre ;
- en Amérique du Sud, les ventes produits s'établissent en 2009 à 282 millions d'euros en augmentation de 6,2 %. Elles sont en forte hausse en fin d'année avec un dernier trimestre en progression de 71,5 % permettant de réaliser au second semestre une croissance de 19,0 % ;
- en Asie, les ventes produits s'élèvent en 2009 à 537,3 millions d'euros en augmentation de 16,3 %. La croissance a été forte au second semestre avec une progression de 43,0 % sur le semestre et de 56,5 % au quatrième trimestre tirée principalement par la croissance de la Chine. Les ventes produits réalisées en Chine sont de 462 millions d'euros en 2009 dont 264,6 millions au second semestre, en croissance de 26 % sur l'année et de 53,2 % au second semestre.

Par activité, le chiffre d'affaires du secteur des modules de l'intérieur s'élève à 6 603 millions d'euros en 2009 en recul de 20,2 % à taux de change constants (effet de change négatif de 0,3 %) et de 6,2 % au second semestre. Hors ventes d'outillages, de R&D et prototypes, les ventes produits sont de 5 850 millions d'euros en 2009 contre 7 434 millions d'euros en 2008 en retrait à données comparables de 20,5 % avec un second semestre en recul de 2,1 %.

Le chiffre d'affaires du secteur des autres modules est en 2009 de 2 690 millions d'euros. Il recule de 27,3 % et de 26,6 % à taux de change constants (effet de change négatif de 0,7 %). Hors monolithes, le chiffre d'affaires est de 1 861 millions d'euros en baisse de 15,8 % à taux de change constants avec un recul de 1,2 % au second semestre. Hors ventes d'outillages, de R&D et prototypes, les ventes produits sont de 1 741 millions d'euros en retrait à données comparables de 18 % avec un second semestre en recul de 2,2 %.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2009 est une perte de 92 millions d'euros représentant 1,0 % du chiffre d'affaires à comparer à un résultat opérationnel courant positif de 91 millions d'euros en 2008.

Le second semestre 2009 enregistre un résultat opérationnel courant positif de 95 millions d'euros, soit 1,9 % du chiffre d'affaires, à comparer à un résultat de 0,9 million au second semestre 2008. Cela permet de compenser partiellement la perte du premier semestre qui s'élève à 187 millions d'euros. La perte du premier semestre est la conséquence de l'impact négatif très important de la baisse d'activité sur la marge, notamment au premier trimestre.

Par secteur d'activité :

- le secteur des modules de l'intérieur est en perte opérationnelle en 2009 de 38 millions d'euros, soit 2 % du chiffre d'affaires, à comparer à une perte opérationnelle de 25 millions d'euros en 2008 soit 0,3 % du chiffre d'affaires. Au second semestre, la marge opérationnelle est positive de 37 millions d'euros représentant 1,1 % du chiffre d'affaires alors qu'elle était en perte de 31 millions d'euros en 2008 ;
- pour le secteur des autres modules, le résultat opérationnel courant en 2009 positif de 39 millions d'euros et de 1,4 % du chiffre d'affaires se compare à une marge opérationnelle positive de 116 millions d'euros en 2008. Le second semestre 2009 enregistre une marge opérationnelle de 59 millions d'euros représentant 4,1 % du chiffre d'affaires. Elle était de 32 millions d'euros au second semestre 2008.

9.2.3.3. Gefco

(en millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires	2 888	3 536
Résultat opérationnel courant	102	127
% du chiffre d'affaires	3,5 %	3,6 %

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Gefco s'est élevé en 2009 à 2 888 millions d'euros, en recul de 18,3 % par rapport à 2008, la crise économique réduisant les besoins logistiques de ses clients. Les ventes de Gefco au groupe PSA Peugeot Citroën s'établissent à 1 842 millions d'euros. Les prestations vendues aux clients hors Groupe s'élèvent à 1 046 millions d'euros, en recul de 23,4 %. La baisse du chiffre d'affaires de Gefco correspond à celle des marchés de ses clients.

Résultat opérationnel courant

Malgré la chute de ses marchés Gefco a maintenu ses marges à un niveau similaire à 2008. Après un premier semestre assez difficile avec un résultat opérationnel courant à 7 millions d'euros, le programme de maîtrise des coûts a généré 95 millions d'euros lors du deuxième semestre avec des marges à 6,4 %.

9.2.3.4. Banque PSA Finance

(en millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires	1 823	2 088
Produit net bancaire	944	976
Résultat opérationnel courant	498	557
% du chiffre d'affaires	27,3 %	26,7 %

Chiffre d'affaires

Banque PSA Finance a su démontrer la robustesse de son modèle économique et afficher en conséquence des performances commerciales et financières solides.

Performances commerciales satisfaisantes puisque Banque PSA Finance a, cette année encore, accru sa part de marché dans le financement des ventes de véhicules neufs de marques Peugeot et Citroën, la portant de 27,3 % à 27,5 %, et confirmant ainsi son rôle de soutien actif aux ventes du constructeur. Le renforcement de l'intégration de Banque PSA Finance dans le dispositif commercial des marques reste un élément essentiel de la politique commerciale de la banque. Performances commerciales encore, que traduit la progression de 1,5 % du volume de financements de véhicules neufs et d'occasion, dépassant 860 000 unités.

La production totale de financements à la clientèle finale a porté en 2009 sur 860 509 véhicules neufs et d'occasion, en augmentation de + 1,5 % comparée à 2008, en dépit de fortes disparités d'un pays à l'autre liées au contexte de crise de marchés automobiles locaux.

Les plus fortes progressions en Europe occidentale ont concerné la Turquie (+ 16,1 %), la Belgique (+ 15,2 %), le Brésil (+ 12,4 %), l'Italie (+ 11,0 %) et l'Allemagne (+ 9,8 %), le Brésil devenant l'un des contributeurs les plus importants aux performances de Banque PSA Finance. En Hongrie, en Argentine et au Portugal dans un contexte de marchés automobiles très déprimés, les sociétés financières de Banque PSA Finance supportent des baisses importantes de leurs volumes de financements.

En montant, les financements consentis à la clientèle finale en 2009 s'établissent à 8 459 millions d'euros, contre 9 135 millions d'euros en 2008, en retrait de 7,4 %. Hors Europe de l'Ouest, la production en valeur enregistre une baisse de 10 %.

Les encours de crédit à la clientèle finale s'élèvent à 18 086 millions d'euros à fin décembre 2009, contre 17 913 millions d'euros à fin décembre 2008, en hausse de 1,0 %. La part hors d'Europe de l'ouest est en hausse de 23,0 % à 1 354 millions d'euros, soit une hausse cumulée de plus de 46 % en deux ans.

L'encours de financement aux réseaux de distribution s'établit à fin décembre 2009 à 4 359 millions d'euros, à comparer à 4 370 millions d'euros à fin décembre 2008, soit un léger retrait de 0,3 %. Cette baisse sensible des encours de crédit aux réseaux reflète les efforts importants entrepris par le groupe PSA Peugeot Citroën dans la gestion des stocks. Au total, l'encours de crédit de Banque PSA Finance est en hausse de 0,7 % pour s'établir à 22 445 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 22 283 millions d'euros à fin décembre 2008.

Le volume des contrats de l'activité de prestations de services et assurances ressort globalement en repli de 3,4 % en 2009, dû principalement à la baisse des volumes d'assurance automobile (- 8,4 %). Cette baisse traduit les effets de la crise sur le comportement de la clientèle. Les services financiers que sont les assurances emprunteurs demeurent les prestations les plus stables en volume.

(en millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Encours de crédit par nature de financement (y compris encours titrisés)		
• à la clientèle finale	18 086	17 513
• aux réseaux	4 359	4 370
TOTAL BANQUE PSA FINANCE	22 445	22 283

(en millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Encours de crédit (y compris encours titrisés)*		
• « Retail et Corporate & assimilés »	17 184	16 940
• De financement de stock à la clientèle « Corporate réseau »	5 261	5 343
TOTAL BANQUE PSA FINANCE	22 445	22 283
Encours de crédit (y compris encours titrisés)		
• Europe occidentale	20 625	20 761
• Hors Europe occidentale	1 820	1 494
TOTAL BANQUE PSA FINANCE	22 445	22 283

* Hors réévaluation des portefeuilles de taux.

Le chiffre d'affaires de Banque PSA Finance s'établit en 2009 à 1 823 millions d'euros, en retrait par rapport à 2008 (2 088 millions d'euros). Il enregistre la baisse d'activité sur les réseaux de distribution (réduction des stocks), et celle des revenus de placement en lien avec la baisse de la réserve de liquidité.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de Banque PSA Finance s'élève à 498 millions d'euros, à comparer à 557 millions d'euros en 2008.

De 2008 à 2009 :

- le produit net bancaire, à 944 millions d'euros contre 976 millions d'euros en 2008, est en léger retrait (- 3,3 %). Il enregistre notamment un « effet change » de - 16 millions d'euros sur les trois marchés les plus importants de la banque hors zone euro (Royaume-Uni, Brésil, Pologne). À devises constantes, le produit net bancaire aurait enregistré une baisse limitée à 1,6 %. Ce retrait très limité traduit le maintien de la marge financière à un très bon niveau, malgré les effets de la baisse d'activité subis dans le financement des réseaux ;
- la hausse des frais opérationnels est de 13 millions d'euros, dont 7 millions d'euros d'éléments exceptionnels et non récurrents, et 4 millions d'euros liés à l'extension des activités de Banque PSA Finance en Croatie, en Russie et à Malte ;
- le coût du risque courant est ressorti en 2009 à 122 millions d'euros, soit 0,50 % des encours nets moyens, niveau supérieur à celui enregistré en 2008 (114 millions d'euros).

Cette progression, limitée, du coût du risque trouve son origine dans deux principales causes :

- une hausse du coût du risque sur la clientèle finale de 23 millions d'euros, dont 7 millions d'euros du fait du segment « corporate flottes »,
- partiellement compensée par une baisse significative du coût du risque réseaux (- 9 millions d'euros).

La prise en compte de 10 millions d'euros d'éléments exceptionnels réduit le coût du risque à 112 millions d'euros, soit à 0,50 % des encours nets moyens.

Banque PSA Finance a accentué, tout au long de l'exercice 2009, les actions qu'elle avait engagées dès 2008 :

- une approche plus sélective de la clientèle la plus risquée ;
- le renforcement des critères d'éligibilité aux produits plus risqués, notamment par l'augmentation de l'apport comptant ;
- le renforcement des dispositifs de recouvrement, par l'augmentation des effectifs notamment.

2009 s'achève sur un renforcement des positions commerciales, une baisse limitée du produit net bancaire et un maintien du coût du risque à un niveau faisant référence (0,50 %).

Pour une information plus détaillée sur Banque PSA Finance, veuillez vous reporter au Rapport annuel de Banque PSA Finance disponible sur le site www.banquepsafinance.com.

9.3. Autres éléments du compte de résultat

→ 9.3.1. Résultat opérationnel

Les produits et charges opérationnels non courants s'établissent respectivement à 31 millions d'euros et - 758 millions d'euros à comparer à 10 millions d'euros et - 954 millions d'euros en 2008 et se composent de trois éléments principaux :

- fin 2008, dans le but de poursuivre l'amélioration de la compétitivité de ses usines en Europe, dans un contexte d'effondrement du marché automobile, le Groupe a annoncé un nouveau programme de départs volontaires dans l'activité automobile en France. En 2009 ce plan a été prolongé jusqu'au 31 mars 2010. Par ailleurs, Faurecia a mis en place un plan de restructurations. Les charges relatives à ces plans s'élèvent en 2009 à 354 millions d'euros, dont 206 millions d'euros pour l'automobile et 129 millions d'euros pour Faurecia ;
- la forte dégradation du marché automobile pendant le premier semestre a entraîné une charge complémentaire de 217 millions d'euros. Cette charge est constituée d'une dépréciation des actifs liés à certains véhicules

de 101 millions d'euros, d'une dotation aux provisions pour risques de 94 millions d'euros liée à des contrats comportant des engagements de volume d'achats (*take or pay*) et de 22 millions d'euros versés à ce titre au second semestre ;

- depuis le second semestre 2008, les nouvelles obligations de financement minimum des retraites sur les plans des filiales du Royaume-Uni ont entraîné des dotations complémentaires aux provisions d'un montant de 167 millions d'euros pour 2009 (voir la Note 30.1.E des États financiers consolidés).

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la Note 9 – *Produits et charges opérationnels non courants* figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel s'établit à - 1 416 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2009 par rapport à - 394 millions d'euros en 2008.

(en millions d'euros)	2009	2008
Automobile	(1 820)	(711)
Faurecia	(226)	(353)
Gefco	75	126
Banque PSA Finance	496	556
Autres activités et holding	59	(12)
TOTAL PSA PEUGEOT CITROËN	(1 416)	(394)

→ 9.3.2. Résultat Financier

Le résultat financier, correspondant au solde des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie, des charges de financement et des produits et charges à caractère financier, représente pour 2009 une charge de 520 millions d'euros, à comparer à une charge de 286 millions d'euros en 2008. Cette hausse importante s'explique essentiellement par :

- une forte baisse de 162 millions d'euros des produits financiers, intégralement liée à la baisse des taux sur le marché monétaire, les encours moyens placés étant demeurés équivalents d'une année sur l'autre ;
- l'augmentation de 148 millions d'euros des coûts de financement provient l'accroissement de l'endettement

brut, les conditions très onéreuses d'accès au marché financier ont été un facteur important de la hausse des coûts de financement ;

- la variation de la part inefficace des instruments financiers en réduction de 104 millions d'euros.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter aux Notes 10, 11 et 12 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009.

→ 9.3.3. Impôts sur les résultats

Le montant de l'impôt courant ressort à 217 millions d'euros du fait essentiellement que le Groupe est en situation de payer de l'impôt à l'étranger dans les filiales de Banque PSA Finance et de Faurecia. Le produit d'impôt différé de 806 millions d'euros constaté sur 2009 provient principalement des pertes enregistrées sur la période.

Le produit d'impôt s'établit ainsi à 589 millions d'euros.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la Note 13 dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009.

→ 9.3.4. Résultat net des sociétés mises en équivalence

Le résultat net des sociétés mises en équivalence pour l'exercice 2009 est un produit de 73 millions d'euros à comparer à un produit de 57 millions d'euros en 2008. Les sociétés mises en équivalence comprennent pour l'essentiel, d'une part, Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (DPCA), d'autre part, les coopérations avec d'autres constructeurs automobiles lorsqu'elles font l'objet d'une structure juridique spécifique, ce qui est le cas pour les coopérations avec Fiat, Toyota et Renault.

Après une prise en compte des retraitements et écritures de consolidation, la contribution de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (DPCA) aux résultats du Groupe est positive de 57 millions d'euros, à comparer à une contribution positive de 8 millions d'euros en 2008. Cette évolution est due à la hausse d'activité de DPCA avec un chiffre d'affaires en augmentation de 45 %. Le chiffre d'affaires de DPCA toutes activités s'est ainsi établi à 22 908 millions de yuans, contre 15 357 millions de yuans en 2008, en hausse de 49,2 % sur l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant de DPCA s'établit pour 2009 à 845 millions de yuans hors subvention gouvernementale, soit + 3,7 % du chiffre d'affaires à comparer à un résultat opérationnel courant de - 573 millions de yuans en 2008.

Hors exploitation, l'appréciation du yuan a permis d'enregistrer un écart de change de - 27 millions de yuans sur dettes en dollars et en euros, à comparer à + 447 millions de yuans en 2008.

Le résultat net social de DPCA est un profit net de 1 032,5 millions de yuans à comparer à un profit net de 102,1 millions de yuans en 2008.

La contribution de Toyota Peugeot Citroën Automobiles au résultat du Groupe s'élève à 22 millions d'euros à comparer à 29 millions d'euros en 2008. La contribution des sociétés issues de la coopération avec Fiat a été négative de 19 millions d'euros, à comparer à une contribution positive de 17 millions d'euros en 2008, essentiellement due à la baisse du résultat de Sevel Spa par rapport à 2008 en raison de la chute de son activité de 53 %.

Pour plus de détails sur le résultat net des sociétés mises en équivalence, veuillez vous référer à la Note 17 dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009.

→ 9.3.5. Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé est une perte de 1 274 millions d'euros en 2009 à comparer à une perte de 520 millions d'euros en 2008.

→ 9.3.6. Résultat net consolidé - part du Groupe

Le résultat net consolidé, part du Groupe, ressort à - 1 161 millions d'euros en 2009 à comparer à - 363 millions d'euros en 2008.

→ 9.3.7. Résultat net par action

Par action, le résultat net, part du Groupe, s'élève à - 5,12 euros, à comparer à - 1,60 euro en 2008 (voir la Note 14 des États financiers consolidés au 31 décembre 2009).

10

TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1. Informations sur le bilan et les ressources financières du Groupe	104	10.3. Financement et ressources de liquidité	108
10.1.1. Actif	104	10.3.1. Activités industrielles et commerciales	108
10.1.2. Provisions pour garantie	104	10.3.2. Banque PSA Finance	108
10.1.3. Engagements de retraites et assimilés	104		
10.1.4. Position financière nette des activités industrielles et commerciales et ratio d'endettement net	105	10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la société	109
10.1.5. Capitaux propres	105		
10.2. Source et montant des flux de trésorerie consolidés et description de ces flux	106	10.5. Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements	110
10.2.1. Flux de trésorerie consolidés	106		
10.2.2. Flux de trésorerie des activités industrielles et commerciales	106		
10.2.3. Trésorerie nette de clôture des activités de financement	108		

10.1. Informations sur le bilan et les ressources financières du Groupe

→ 10.1.1. Actif

Le total de l'actif s'élève à 64 121 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 61 727 millions d'euros à fin 2008. L'écart s'explique par :

- l'augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie, qui passe de 3 230 millions d'euros à 9 017 millions d'euros, issue majoritairement de la croissance des fonds contractés pour assurer les besoins de financements futurs du Groupe (voir Note 27 des Notes aux États financiers consolidés) ;
- en sens inverse, l'actif d'exploitation a diminué suite à l'effort engagé par le Groupe pour réduire significativement ses stocks dont la valeur est passée de 7 757 millions d'euros à 5 360 millions d'euros. Cette amélioration provient à hauteur de 2 137 millions d'euros de la réduction des stocks de véhicules neufs et d'occasion (voir la Note 23 des États financiers consolidés).

→ 10.1.2. Provisions pour garantie

L'amélioration constante de la qualité des nouveaux modèles du Groupe permet de revoir à la baisse la provision pour garantie. Au 31 décembre 2009, la provision pour garantie s'élevait à 841 millions d'euros, en baisse par rapport aux 939 millions d'euros provisionnés en 2008. Cette réduction

provient des reprises de provisions devenues sans objet et du moindre besoin de nouvelles provisions pour garantie sur les ventes de voitures neuves de l'exercice (voir la Note 29.2. des États financiers consolidés au 31 décembre 2009).

→ 10.1.3. Engagements de retraites et assimilés

Le déficit du Groupe lié aux engagements de retraites a peu augmenté, passant de - 819 millions d'euros au 31 décembre 2008 à - 823 millions d'euros en 2009 (voir la Note 30.1. E des États financiers consolidés).

Avant prise en compte des provisions pour financement minimum de retraites au Royaume-Uni, les montants constatés au bilan (provisions – actifs) sont passés de - 697 millions d'euros en 2008 à - 603 millions d'euros en 2009.

Compte tenu des provisions pour financement minimum, les provisions pour retraites au bilan sont de 810 millions d'euros fin 2009, contre 724 millions d'euros fin 2008, compensées par des actifs de 13 millions d'euros pour 2009, contre 2 millions d'euros fin 2008.

→ 10.1.4. Position financière nette des activités industrielles et commerciales et ratio d'endettement net

Les passifs financiers courants et non courants des activités industrielles et commerciales s'élèvent à 11 021 millions d'euros contre 6 309 millions d'euros au 31 décembre 2008 (voir la Note 31 des États financiers consolidés au 31 décembre 2009). Cette évolution s'explique principalement par la hausse des passifs financiers non courants et notamment l'augmentation des emprunts obligataires et des autres emprunts d'origine long terme.

La position financière nette des activités industrielles et commerciales au 31 décembre 2009 est négative, à - 1 993 millions d'euros, à comparer à une position financière nette négative de - 2 906 millions d'euros à fin 2008 (voir Note 38.1. des Notes aux États financiers consolidés). Cette évolution favorable favorisée par le succès de la mise en place du plan CASH 2009 s'explique par :

- Une génération de cash flow libre positif de 809 millions d'euros résultant principalement d'une réduction des stocks de 2 488 millions d'euros, d'une diminution des créances clients de 169 millions d'euros mais aussi d'une marge brute d'autofinancement positive de 977 millions d'euros. Les flux liés aux investissements, y compris les dépenses de R&D capitalisés s'établissent à 2 784 millions d'euros et démontrent que les efforts du Groupe pour concevoir et développer de nouveaux véhicules sont restés soutenus.
- Les dividendes nets reçus de 134 millions d'euros (dont 143 millions d'euros reçus de Banque PSA Finance)

Le ratio d'endettement net à la fin 2009 se situe à 16 %.

→ 10.1.5. Capitaux propres

À 12 447 millions d'euros au 31 décembre 2009, les capitaux propres du Groupe sont à un niveau inférieur à celui atteint à fin 2008 (13 259 millions d'euros), compte tenu principalement du résultat net négatif consolidé du Groupe de - 1 274 millions d'euros. Comme indiqué au « Tableau de variations des capitaux propres », les autres variations imputables aux actionnaires présents ou futurs sont positives et proviennent de la reconnaissance de la composante option des obligations convertibles pour 105 millions d'euros, et des variations de périmètre pour 129 millions d'euros, dont 133 millions d'euros de part de minoritaires dans l'augmentation de capital de Faurecia.

Le « Tableau des produits et charges comptabilisés », présenté après le compte de résultats consolidés, donne les détails des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, parmi lesquels les produits constitués par la variation de juste valeur des titres « disponibles à la vente » de

94 millions d'euros et par les écarts de change sur conversion des activités à l'étranger pour 135 millions d'euros.

Le résultat net négatif, part du Groupe s'élève à - 1 161 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, le capital social se compose de 234 049 142 actions d'une valeur nominale d'un euro. Le différentiel par rapport au nombre d'actions en circulation à fin 2008 provient de la conversion de 344 OCEANE en actions. Le Groupe détient 7 187 450 titres d'autocontrôle, qui lui permettent de couvrir ses besoins au titre des plans d'attribution de stock-options et dont certains en surnombre sont à affecter. En 2009, le Groupe n'a pas fait de rachat d'actions (voir Note 28.3. et 28.4. des États financiers consolidés au 31 décembre 2009).

10.2. Source et montant des flux de trésorerie consolidés et description de ces flux

→ 10.2.1. Flux de trésorerie consolidés

Pour une information détaillée, veuillez vous référer au tableau de *Flux de trésorerie consolidés* dans les États financiers consolidés au 31 décembre 2009.

→ 10.2.2. Flux de trésorerie des activités industrielles et commerciales

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie des activités industrielles et commerciales pour 2008 et 2009 :

(en millions d'euros)	Activités industrielles et commerciales	
	2009	2008
Résultat net consolidé	(1 627)	(878)
Marge brute d'autofinancement	977	2 342
Variation des actifs et passifs d'exploitation	2 616	(2 927)
Flux liés à l'exploitation	3 593	(585)
Flux liés aux investissements	(2 784)	(3 177)
Flux des opérations financières	4 979	695
Augmentation (diminution) de la trésorerie	5 800	(3 126)
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	7 817	2 017

10.2.2.1. Flux d'exploitation des activités industrielles et commerciales

La marge brute d'autofinancement des activités industrielles et commerciales s'établit à 977 millions d'euros en 2009, essentiellement générée au second semestre de l'exercice, contre 2 342 millions d'euros en 2008. La génération de marge brute d'autofinancement a été très limitée au premier semestre en raison de l'effondrement des marchés automobiles et d'une baisse consécutive des facturations. En revanche, le besoin en fonds de roulement des activités industrielles et commerciales a fortement baissé en 2009 (- 2 616 millions d'euros) après une augmentation de 2 927 millions d'euros

en 2008. Cette évolution du besoin en fonds de roulement s'explique principalement par la baisse massive des stocks de véhicules neufs et de véhicules d'occasion grâce aux actions menées par le Groupe et aux primes à la casse, ainsi que par une baisse des fournisseurs en 2008, mais constatée en 2009.

En conséquence, les flux liés à l'exploitation des activités industrielles et commerciales présentent un solde positif de 3 593 millions d'euros pour 2009.

Le tableau ci-dessous illustre les niveaux de stock de voitures neuves du Groupe et du réseau indépendant :

(en milliers d'unités)	31/12/2009	31/12/2008	30/06/2008	31/12/2007
Groupe	234	367	366	275
Réseau indépendant	206	261	301	329
TOTAL	440	628	667	604

La poursuite des actions mises en place en 2008, au niveau de l'outil industriel du Groupe, pour réduire les stocks a été une priorité absolue en 2009. Dans le cadre du plan Cash 2009, les stocks ont ainsi considérablement baissé dès le premier semestre, suite aux mesures de coupure de production et à

la politique de déstockage du Groupe. Le niveau de stock, en baisse de 30 % sur l'année, a été ainsi ramené à un niveau normal, soit 61 jours à fin décembre 2009.

10.2.2.2. Flux d'investissement des activités industrielles et commerciales

Les flux liés aux investissements des activités industrielles et commerciales s'établissent en 2009 à 2 784 millions d'euros, à comparer à 3 177 millions d'euros en 2008. Le Groupe a ainsi maintenu un niveau important d'investissements tout en le réduisant de 12,4 % dans le cadre du plan cash 2009 pour

faire face à la crise économique et financière mondiale. Les investissements s'élèvent au total à 2 679 millions d'euros, dont 1 082 millions d'euros de dépenses de développement capitalisées (voir la Note 8 des États financiers consolidés).

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Automobile	2 412	2 652
Faurecia	301	473
Gefco	13	49
Autres activités	58	3
TOTAL	2 784	3 177

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses de développement capitalisées (voir le Tableau des flux de trésorerie) :

(en millions d'euros)	2009	2008
Automobile	854	873
Faurecia	104	144
TOTAL R&D	958	1 017
Logiciels et autres	51	52
TOTAL	1 009	1 069

10.2.2.3. Flux des opérations financières des activités industrielles et commerciales

Les flux liés aux opérations financières des activités industrielles et commerciales s'établissent à + 4 979 millions d'euros contre 695 millions d'euros en 2008. En 2009, aucun dividende n'a été versé aux actionnaires de Peugeot S.A. au titre de l'exercice 2008, à comparer aux 342 millions

d'euros versés l'année précédente. La variation des actifs et passifs financiers des activités industrielles et commerciales est largement positive de 4 565 millions d'euros contre 929 millions d'euros en 2008 grâce aux nouveaux emprunts détaillés au paragraphe 10.3, ci-après.

10.2.2.4. Trésorerie nette de clôture des activités industrielles et commerciales

L'augmentation de trésorerie des activités industrielles et commerciales au 31 décembre 2009 s'établit à 5 800 millions d'euros, contre une utilisation de trésorerie de - 3 126 millions

d'euros en 2008. La trésorerie nette de clôture s'élève à 7 817 millions d'euros, contre 2 017 millions d'euros en 2008.

→ 10.2.3. Trésorerie nette de clôture des activités de financement

Banque PSA Finance a enregistré une baisse de la trésorerie générée par les flux d'exploitation qui s'élèvent en 2009 à 106 millions d'euros, contre 590 millions d'euros en 2008.

Banque PSA Finance a amélioré sa trésorerie de 9 millions d'euros, pour clore l'exercice avec 1 289 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie.

10.3. Financement et ressources de liquidité

→ 10.3.1. Activités industrielles et commerciales

Les activités industrielles et commerciales du Groupe présentent une trésorerie de clôture très supérieure à celle de l'exercice 2008. Les besoins en fonds de roulement au 31 décembre 2009 sont en diminution de 2 616 millions d'euros, contre une hausse de 2 927 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Compte tenu de l'environnement économique actuel, afin de répondre aux besoins généraux du Groupe et notamment de financer ses projets de développements existants ou futurs, le Groupe a poursuivi une politique de refinancement proactive et une politique de gestion prudente des liquidités.

Peugeot S.A. a conclu en mars 2009 un prêt à 5 ans avec l'État d'un montant de 3 milliards d'euros.

Peugeot Citroën Automobiles S.A. a conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en avril 2009 un prêt de 400 millions d'euros d'une durée de 4 ans remboursable à l'échéance.

Peugeot S.A. a procédé, le 23 juin 2009, à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 575 millions d'euros.

Peugeot S.A. a ensuite placé, le 10 juillet 2009, une émission obligataire de 750 millions d'euros d'une maturité de 5 ans.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du renforcement de la liquidité du Groupe et de l'étalement de sa dette.

Faurecia a procédé, le 26 novembre, à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 211 millions d'euros.

Faurecia a également renégocié au cours du premier semestre son crédit bancaire syndiqué de 1 170 millions d'euros. Cette facilité est désormais répartie en une tranche de 150 millions d'euros à échéance novembre 2011, d'une tranche de 435 millions à échéance novembre 2012 et d'une tranche de 585 millions d'euros à échéance novembre 2013. Une option d'extension exerçable par les banques permet d'étendre d'un an l'échéance de la tranche actuellement à échéance novembre 2012 et d'un ou deux ans l'échéance de la tranche actuellement à échéance novembre 2011.

Par ailleurs, Faurecia a signé avec un syndicat de banques françaises une facilité de crédit d'un montant de 205 millions d'euros à échéance 2011.

Pour une information plus détaillée, veuillez vous référer à la Note 31.1. des États financiers des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

→ 10.3.2. Banque PSA Finance

Le financement de Banque PSA Finance était assuré au 31 décembre 2009 à 26 % par des crédits bancaires tirés, à 46 % sur les marchés de capitaux et à 19 % par des titrisations placées dans les marchés et à 10 % par des financements d'origine publique (SFEF, BCE...).

En ce qui concerne les crédits, l'année 2009 a été marquée par un recours toujours important aux banques. Les principales d'entre elles ont largement assumé des renouvellements de lignes bilatérales confirmées à moyen terme et la poursuite régulière de tirages sur les lignes de crédit interbancaire à court terme. Outre les renouvellements de crédits bilatéraux

arrivant à échéance, Banque PSA Finance a pu renforcer son dispositif par deux crédits syndiqués importants. Ces opérations ont permis de consolider le niveau des ressources bancaires, tirées ou non tirées de 14 158 millions d'euros à fin 2008 à 13 172 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le recours aux émissions à moyen terme dans le cadre du programme EMTN de Banque PSA Finance et de PFI NV, peu élevées durant l'année 2008 du fait de la fermeture du marché pendant de longs mois, a pu reprendre dès le mois d'avril. Les quatre émissions ont porté sur 2 750 millions d'euros. L'encours d'émissions obligataires de Banque PSA Finance a ainsi été porté à 5 945 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 5 064 millions d'euros 31 décembre 2008.

Le marché des titrisations est demeuré fermé en 2009. Une nouvelle opération de titrisation portant sur 1 180 millions

d'euros de créances de ventes à crédit en Espagne a été structurée ; les parts ont été conservées en portefeuille et, pour celles notées « AAA », portées à l'escompte de la Banque Centrale Européenne dans des proportions variant jusqu'à 650 millions d'euros.

Enfin, le dispositif de financement de Banque PSA Finance a été complété au cours de l'année par, d'une part, des concours totalisant 621 millions d'euros, avec des maturités de trois ans pour l'essentiel, consentis par la société de Financement de l'Économie Française, en contrepartie de remise en garantie de prêts à la consommation en France et en Grande Bretagne, et d'autre part, par des financements reçus des autorités espagnoles dans le cadre du plan *Vehiculo Innovador Vehiculo Electrico*.

Sécurité de la liquidité

Banque PSA Finance a continué à rechercher le compromis le plus juste entre la sécurité de sa liquidité qui demeure la priorité continue et le surcoût lié à l'accroissement considérable des coûts de financement par rapport aux produits attendus sur les placements de sa liquidité.

La couverture de risque de liquidité à terme de la banque est restée solide. La part des financements tirés à durée initiale de douze mois et plus représente 73 % des financements au 31 décembre 2009 contre 75 % au 31 décembre 2008. Les refinancements sont mis en place avec des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit détail.

Au-delà des financements tirés, Banque PSA Finance dispose de lignes de crédit syndiqué non tirées pour 7 265 millions d'euros, avec des maturités réparties en quatre échéances : 1 510 millions en juillet 2011, 2 000 millions d'euros en juin 2012, 1 755 millions en juin 2013 et 2 000 millions d'euros en juin 2014. Ces lignes de crédit sont conclues auprès de syndicats de banques, constitués d'établissements bancaires

de tout premier plan. Par ailleurs des lignes de crédit bilatérales non tirées étaient à la disposition de la banque pour 650 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au total, le dispositif en place permet comme les années précédentes d'assurer au moins six mois de production gros et détail sur la base d'encours constants à la fin de l'année.

Les réserves de liquidité, constituées d'actifs de trésorerie disponibles à tout moment, ont été réduites tout au long de l'année du fait du « coût de portage » élevé : elles figurent pour 593 millions d'euros au 31 décembre 2009, la banque préférant conserver ses lignes de crédit non tirées en sécurité.

Au 31 décembre 2009, Banque PSA Finance disposait de réserves de financement permettant de couvrir pratiquement neuf mois de production.

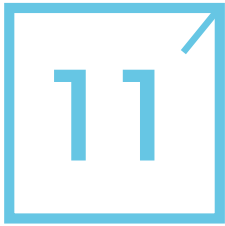
Pour une information détaillée veuillez vous reporter au rapport annuel de Banque PSA Finance disponible sur le site www.banquepsafinance.com.

10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la société

Veillez vous reporter à la Note 28.1 des États financiers consolidés.

10.5. Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements

Veillez vous reporter au paragraphe 10.3 ci-avant.



INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

11.1.	Réduire la consommation et respecter l'environnement	112	11.4.	Augmenter l'offre produit	115
11.2.	Améliorer la sécurité sous toutes ses formes	114	11.5.	Un niveau d'investissements maintenu pour préparer l'avenir	115
11.3.	Proposer une nouvelle vie à bord et un confort de plus en plus sensoriel	115			

Un savoir-faire automobile allié à des technologies utiles

Dans un secteur où l'offre produit devient extrêmement riche, l'innovation est l'occasion unique de créer les avantages concurrentiels indispensables à la croissance.

L'innovation est une priorité pour PSA Peugeot Citroën qui doit convaincre chaque jour des milliers de clients dans le monde de choisir ses produits parmi une offre abondante et ainsi faire la différence. Mais c'est aussi le levier majeur pour répondre aux évolutions des normes réglementaires, voire les anticiper et développer ainsi des avantages concurrentiels.

PSA Peugeot Citroën a ainsi été précurseur dans le domaine du filtre à particules (FAP) et a déjà commercialisé à ce jour plus de 3,5 millions de véhicules diesel équipés de FAP avant même que la réglementation Euro V imposant cet équipement n'entre en vigueur en septembre 2009.

Quatre centres de recherche et développement sont implantés en France, à Vélizy, Sochaux-Belchamp, La Garenne et Carrières-sous-Poissy. Des équipes en Chine et au Brésil sont également dédiées à la conception des véhicules locaux. Deux centres d'essais sont implantés à Belchamp et à la Ferté-Vidame. Enfin, le Groupe dispose d'un centre de style à Vélizy, l'ADN (*Automotive Design Network*). Il regroupe l'ensemble des studios de style et les équipes d'innovation et d'architecture véhicule (près de 1 000 personnes), soit tous les métiers de l'ingénierie automobile.

La voiture est le résultat d'une démarche de conception et de développement unique au sein du Groupe : plus de 16 000 ingénieurs et techniciens s'y consacrent chaque jour. Soutenus par un important budget – 2,148 milliards d'euros en 2009 dans la division automobile incluant les développements sur véhicules existants, 2,286 milliards d'euros pour le Groupe (*Note 8 des États financiers du Groupe au 31 décembre 2009 – Frais d'études, de recherche et de développement*) – les efforts consacrés à la R&D, permettent de préparer l'avenir, de proposer des concepts inédits, ainsi que des gammes riches et innovantes.

Pour créer cet avantage concurrentiel, PSA Peugeot Citroën est à l'écoute des besoins, exprimés ou latents, des clients et de la société. En parallèle, le Groupe cherche à assimiler et à intégrer dans ses projets automobiles les possibilités offertes par les nouvelles technologies dont l'évolution a été exponentielle ces dernières années. C'est en effet par le rapprochement de ces deux démarches que naissent les propositions d'innovation.

PSA Peugeot Citroën a ainsi défini les axes stratégiques d'innovation suivants, sur lesquels il concentre ses travaux :

→ 11.1. Réduire la consommation et respecter l'environnement

Le groupe PSA Peugeot Citroën est conscient de la responsabilité que l'industrie des transports doit prendre pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre.

Soucieux de s'inscrire dans un développement durable, PSA Peugeot Citroën consacre la moitié de ses efforts de recherches technologiques aux « clean technologies » dédiées à la réduction de la trace écologique de ses véhicules. Ces recherches recouvrent :

- la réduction de la consommation de carburant et des émissions des véhicules ;
- l'allègement des véhicules, spirale vertueuse à tous points de vue (consommation, réduction des besoins en matières premières) ;
- l'utilisation de matériaux verts (recyclables, recyclés, bio-sourcés).

La stratégie du Groupe privilégie une approche globale, seule capable de répondre aux enjeux de la décennie en termes de réduction des émissions de CO₂ du parc automobile. Dans cette optique et dès 2010, le Groupe déploie un large éventail de solutions technologiques adaptées aux usages des clients et articulées autour de trois grands axes.

1. Amélioration du rendement des moteurs thermiques essence et diesel et mise au point de nouveaux procédés de dépollution

Sur les moteurs diesel, la marque Peugeot a commercialisé en 2009 la Peugeot 207 1,6 l HDi. Grâce à un package technique particulièrement performant (aérodynamique spécifique, calibration moteur optimisée), son niveau d'émission a été abaissé à 99 g/km de CO₂. La marque Citroën lancera également au premier trimestre 2010, sur le marché européen, des versions diesel de la Citroën DS3 et de la nouvelle Citroën C3 à 99 g/km de CO₂.

Sur les moteurs essence, la nouvelle génération de moteurs 1,4 l et 1,6 l développée conjointement avec BMW a permis des gains significatifs, de l'ordre de 10 %, en matière de réduction de CO₂. À fin 2009, 1,3 million de moteurs ont déjà été produits dans le cadre de cette coopération.

PSA Peugeot Citroën et son partenaire ont signé le 27 janvier dernier à Paris, un accord pour une nouvelle étape dans leur coopération. Les deux sociétés se sont engagées à développer la prochaine génération de moteurs 4 cylindres essence qui répondra à la norme EURO 6.

En 2012, l'introduction d'une nouvelle famille de petits moteurs essence 1 litre 3 cylindres particulièrement économes permettra d'atteindre, sur un petit véhicule urbain, un niveau d'émissions de CO₂ inférieur à 99 g/km sans technologie additionnelle.

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au chapitre 5.3.2.1 ci-dessus.

2. Déploiement de technologies hybrides

Micro hybride

Dès le second semestre 2010, le Groupe lancera la seconde génération de la technologie Stop & Start. Elle sera déployée à partir de 2011 sur la quasi-totalité des gammes Peugeot et Citroën. Ce dispositif de deuxième génération permet jusqu'à 15 % de gain en CO₂ en ville.

Full Hybride diesel

La technologie de l'hybride diesel permettra une vraie rupture en matière de consommation et d'émissions de CO₂ sur le marché européen. Cette technologie bénéficie de la faible consommation des diesel HDi sur route et autoroute et de l'intérêt de l'hybridation électrique en zone urbaine ou périurbaine. Par rapport à une version diesel HDi de puissance équivalente, le gain est de l'ordre de 35 %.

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au chapitre 5.3.2.1 ci-dessus.

3. Lancement dès 2010 de véhicules électriques

Le véhicule électrique et l'hybride Rechargeable, constituent le troisième axe de la stratégie véhicule propre du Groupe.

Deux véhicules électriques urbains 4 places de nouvelle génération, Peugeot iOn et Citroën C-Zéro, disposant de batteries Lithium Ion et d'un rayon d'action de 130 km seront commercialisés dès la fin de l'année 2010. Cette offre est complétée par deux véhicules utilitaires Peugeot Partner et Citroën Berlingo destinée plus spécifiquement à des usages flottes. 250 de ces véhicules ont été retenus par la Poste française dans le cadre d'un appel d'offre véhicule électrique.

En parallèle, le Groupe travaille sur un véhicule hybride *plug-in*, à savoir rechargeable sur une simple prise électrique et caractérisé par sa polyvalence. Son pack de batteries renforcé permet d'envisager des parcours en mode tout électrique pur de 15 à 50 km, Le Groupe prévoit d'effectuer des tests à grande échelle sur une première flotte d'une centaine de véhicules à partir de 2011, en vue de la commercialisation de cette technologie prévue à partir de 2012. Le niveau d'émission visé est inférieur à 50g de CO₂/km.

Pour plus d'informations, veuillez vous reportez au chapitre 5.3.2.1 ci-dessus.

À plus long terme, le Groupe étudie les applications possibles des technologies susceptibles de réduire significativement les émissions de CO₂ :

- les chaînes de traction hybrides à dominante électrique, capables d'atteindre des niveaux de 30 g de CO₂/km ;
- l'utilisation du gaz naturel, dans différents cycles de combustion qui, associée à l'hybridation, peut donner des solutions efficaces pour les véhicules utilitaires légers ;
- la pile à combustible, qui repose sur l'utilisation de l'hydrogène comme vecteur d'énergie. PSA Peugeot Citroën a présenté le démonstrateur Peugeot 307 CC FiSyPAC à Lyon en décembre 2009. Cette technologie de type *Range Extender* utilisant la Pile à Combustible GENEPAC développée avec le CEA se situe au meilleur niveau mondial, avec moins de 1kg d'hydrogène aux 100 km.

Bien que considérables, les progrès, se heurtent toujours à plusieurs freins : le coût du système Pile à Combustible et des batteries Lithium Ion, la durée de vie de la Pile à Combustible, et la mise en place d'une infrastructure de distribution d'hydrogène grand public.

Ces recherches et avancées technologiques permettront au Groupe de proposer une voiture propre à chacun de ses

clients. Pour les clients qui restent dans et autour de villes encombrées, le Groupe propose le système Stop and Start. Pour les clients ayant besoin d'un véhicule polyvalent, le Groupe proposera à partir de 2011 le tout hybride ou un hybride rechargeable. Pour ceux qui parcourent des distances limitées et qui circulent dans des zones urbaines, le Groupe commercialisera dès cette année des solutions de véhicules électriques.

Le Groupe ambitionne ainsi de vendre en 2012 un million de véhicules avec un niveau de CO₂/km de moins de 120 g en Europe.

PSA Peugeot Citroën est d'ores et déjà un des leaders européens des véhicules à faible consommation et émission de CO₂. En 2009, le Groupe a vendu dans le monde près d'un million de véhicules (947 000) émettant moins de 130 g de CO₂/km. Sa part de marché en Europe occidentale sur le segment des véhicules particuliers émettant moins de 120 g de CO₂/km a atteint 20,9 % en 2009 et 31,4 % sur le segment des véhicules émettant moins de 110 g de CO₂/km. Le Groupe affiche en Europe des émissions moyennes de 135,8 g de CO₂/km en 2009 contre 140,1 g de CO₂/km en 2008.

Pour plus d'informations se reporter au chapitre 5.3 sur le développement durable.

→ 11.2. Améliorer la sécurité sous toutes ses formes

La protection des occupants d'un véhicule mais aussi de son environnement direct est une priorité pour le Groupe, qui développe les 3 aspects de la sécurité du produit automobile :

- la sécurité primaire ou la prévention de l'accident, grâce notamment à l'excellence des fondamentaux des véhicules (tenue de route, freinage, etc.) et au développement des systèmes d'assistance à la conduite (éclairage adaptatif, AFIL, limiteur de vitesse, etc.) ;
- la sécurité secondaire ou la protection des occupants en cas de choc, en faisant progresser les systèmes de protection et les structures des véhicules ;
- la sécurité tertiaire ou gestion de l'après-accident : le véhicule équipé de techniques télématiques innovantes peut, automatiquement lorsqu'un choc est détecté ou suite au déclenchement manuel, contacter les secours ou les services d'assistance, dans la langue du conducteur. Ce service d'appel d'urgence est géo-localisé, sans abonnement ni limitation de durée. Près de 630 000 voitures du Groupe sont ainsi déjà équipés de ce dispositif, qui couvre une dizaine de pays européens. PSA Peugeot Citroën, précurseur dans ce domaine nouveau de la sécurité, en reste le leader européen.

PSA Peugeot Citroën se situe aujourd'hui au meilleur niveau européen grâce à son approche de sécurité intégrée. Son expertise est également reconnue en matière de comportement routier. Quinze modèles du Groupe sont dotés du score maximum de cinq étoiles aux crash-tests Euro NCAP dont sept ayant obtenu le nouveau *Overall Rating 2009*. Un nouveau protocole sévéré a en effet été mis en place en 2009 par l'Euro NCAP. Sept véhicules du Groupe PSA Peugeot Citroën ont reçu la cotation maximale de cinq étoiles *Overall Rating 2009* Euro NCAP. Les tout nouveaux modèles Peugeot 5008 et Citroën DS3 faisaient l'objet de tests, publiés pour la première fois.

Pour les autres modèles, Citroën C5, C4 Picasso, et Peugeot 308 et 308CC, Euro NCAP a procédé à un calcul se basant sur leurs résultats publiés les années précédentes et intégrant les taux d'équipements en ESP et limiteurs de vitesse pris en compte aujourd'hui par le nouveau protocole. Euro NCAP confirme le niveau élevé de performance des véhicules Peugeot et Citroën puisque, malgré la nette sévère du protocole, ces quatre véhicules affichent toujours le score maximum de cinq étoiles. Cette performance inédite atteste des efforts réalisés par les équipes du groupe PSA Peugeot Citroën pour une mobilité responsable : plus propre et plus sûre.

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au chapitre 5.3.5 ci-dessus.

→ 11.3. Proposer une nouvelle vie à bord et un confort de plus en plus sensoriel

En faisant progresser l'accessibilité au véhicule, la modularité et la luminosité de l'habitacle, l'ergonomie des interfaces et en développant la voiture communicante, PSA Peugeot Citroën anticipe les attentes des automobilistes en leur proposant un nouveau mode de vie à bord.

La gamme Citroën atteste particulièrement de l'avance du Groupe dans ce domaine, les Citroën C3 et C4 Picasso et plus récemment la Citroën DS3, marquant une avance inégalée en

matière d'ouverture vitrée du poste de conduite.

La voiture de demain passe également par une redécouverte des sens, c'est-à-dire par un design poly-sensoriel permettant de faire évoluer la relation émotionnelle des passagers avec la voiture, et donc de leur offrir un environnement apte à générer plaisir et bien-être.

→ 11.4. Augmenter l'offre produit

Les automobilistes s'orientent de plus en plus vers des voitures différenciées, plus compactes et multi-usages (pick-up, monospace, coupé cabriolet...). Les petites voitures urbaines voient aussi leur demande progresser. Dans ce

contexte, PSA Peugeot Citroën veut proposer un nombre croissant de nouvelles silhouettes.

→ 11.5. Un niveau d'investissements maintenu pour préparer l'avenir

Dans un contexte difficile, le Groupe va poursuivre ses investissements et ses dépenses de R&D afin de préparer l'avenir. Le niveau des dépenses liées à l'activité automobile de 3,764 milliards d'euros en 2009 (3,817 milliards d'euros en 2008 et 3,507 milliards d'euros en 2007) sera maintenu à un niveau comparable en 2010. Ceci permettra au Groupe de poursuivre le développement des produits stratégiques, les solutions innovantes en termes de technologie et l'expansion géographique.

Le Groupe concentrera ses efforts sur le cœur de ses gammes en s'efforçant de réduire la diversité technique.

La dynamique de lancement de nouveaux produits se poursuivra en 2010. La Citroën DS3, la Peugeot RCZ et les véhicules électriques Citroën C-Zero et Peugeot Ion seront commercialisés en Europe. En Chine, la Citroën C5 et la Peugeot 408 seront lancés au 1^{er} trimestre. En Amérique latine, les lancements de la Peugeot 408 et de la 207 Pick up soutiendront les ventes du Groupe. D'autres modèles enrichiront également la gamme de Peugeot et Citroën d'ici la fin de l'année.

PSA Peugeot Citroën poursuivra la construction de sa nouvelle usine à Kaluga, en Russie. La première pierre a été posée le 10 juin 2008. En Chine, à Wuhan, une seconde usine a été inaugurée le 17 novembre 2009. Elle est dédiée à la fabrication des véhicules de la plateforme du segment de gamme moyenne.

Philippe Varin, Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën, a annoncé le 25 mars 2010 un investissement pour le Groupe de 530 millions d'euros au Brésil pour le développement de ses activités d'ici 2012.

Cet investissement sera destiné principalement au développement de nouveaux véhicules Peugeot et Citroën et de nouveaux moteurs. Il permettra également d'augmenter la capacité du centre de production de Porto Real.

Le Groupe a également annoncé le 12 avril 2010 un investissement de 175 millions d'euros d'ici 2013, dans son usine de La Française de Mécanique à Douvrin pour la production d'un nouveau moteur 3 cylindres essence turbo. PSA Peugeot Citroën a ainsi décidé d'étendre sa gamme de moteurs essence 3 cylindres en cours de développement en ajoutant cette version turbo aux versions atmosphériques.

12

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Informations sur les tendances
et les objectifs 118

12.2. Informations sur le chiffre
d'affaires du premier trimestre 2010 119

12.1. Informations sur les tendances et les objectifs

Une nouvelle donne de l'industrie automobile se dessine : croissance accélérée des marchés asiatiques, vieillissement de la population dans les pays développés, urbanisation croissante, préoccupation environnementale de plus en plus forte. Pour répondre à ces nouvelles tendances, PSA Peugeot Citroën s'est fixé trois ambitions : devenir un Groupe plus global, avec un coup d'avance en matière de produits et services, tout en étant une référence en efficacité opérationnelle, ces trois ambitions s'appuyant sur une culture du développement responsable.

Le Directoire de PSA Peugeot Citroën a présenté le 12 novembre 2009 le Plan de Performance pour 2010-2012 qui permettra au Groupe de renouer avec une croissance rentable.

L'objectif de ce plan de 3,3 milliards d'euros est de permettre à PSA Peugeot Citroën de combler l'écart de rentabilité avec ses cinq meilleurs concurrents. L'amélioration de la performance du Groupe proviendra à 45 % de sa dynamique commerciale mondiale et à 55 % de réductions de coûts.

- la dynamique commerciale du Groupe repose sur :
 - l'amélioration de la part de marché du Groupe en Europe grâce à une offensive produit et une plus forte présence dans le « B to B »,
 - une valorisation accrue des Marques grâce à leur nouvelle image : Créative Technologie pour Citroën et Motion & Emotion, présentée en janvier 2010, pour Peugeot,
 - l'enrichissement de l'offre de services au client,
 - l'augmentation de la pénétration du Groupe en Chine, en Amérique latine et en Russie grâce à une plus grande couverture de marché ;

- la réduction des coûts viendra de :
 - l'augmentation du taux d'utilisation des capacités de production (105 % vs 81 % en 2008),
 - l'amélioration de 20 % de la productivité industrielle et de la productivité en développement,
 - 400 millions d'euros d'économies dans les frais généraux,
 - le déploiement du système d'excellence PSA à tous les secteurs d'activité de l'entreprise.

Le Groupe aborde l'année 2010 dans une meilleure situation qu'en 2009, toutefois les marchés automobiles restent incertains et contrastés.

Le Groupe s'attend à une dégradation des marchés automobiles en Europe de l'ordre de 9 % sur l'année.

La part de marché du Groupe devrait continuer à progresser par rapport à 2009 grâce au plein effet des lancements réalisés ces derniers mois ainsi qu'aux lancements récents ou en cours comme la Citroën DS3 et la Peugeot RCZ.

Hors d'Europe, le marché chinois devrait maintenir une performance à deux chiffres tandis que l'Amérique latine devrait renouer avec la croissance, avec une performance à un chiffre. Le Groupe va poursuivre la croissance de ses ventes grâce à des marchés dynamiques, aux lancements en Chine de la Citroën C5, de la Peugeot 408, et en Amérique latine de la Peugeot Hoggar, la C3 Aircross et la Peugeot 408.

12.2. Informations sur le chiffre d'affaires du premier trimestre 2010

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2010 est en hausse de 27,5 % à 14,0 milliards d'euros.

Faits marquants du premier trimestre 2010 :

- Chiffre d'affaires Groupe en hausse de 27,5 % par rapport au T1 2009 (+22,8 % à périmètre constant) ;
- Chiffre d'affaires division Automobile en hausse de 22,4% par rapport au T1 2009 ;
- Croissance de la part de marché VP + VUL du groupe en Europe à 14,6 % au 1^{er} trimestre 2010 contre 13,5 % au T1 2009 ;
- Succès des nouveaux modèles Citroën C3, Peugeot 3008 et 5008 ;
- Amorce de reprise du marché VUL en Europe (+ 6 %) où le groupe conforte son leadership avec 22,7 % de part de marché ;
- Faurecia confirme son redressement avec un chiffre d'affaires en hausse par rapport au T1 2009 de 32,2% à périmètre constant et de 59,5% avec l'acquisition d'Emcon.

(en millions d'euros)	T1 2009	T1 2010	Variation	Variation à périmètre constant
Automobile	8 678	10 619	+22,4 %	+22,4 %
Faurecia *	2 008	3 202	+59,5 %	+32,2 %**
GEFCO	664	842	+26,7 %	+26,7 %
Banque PSA Finance	462	457	-1,1 %	-1,1 %
Autres activités et Éliminations inter-activités	(839)	(1 135)		
PSA PEUGEOT CITROËN	10 973	13 986	+27,5 %	+22,8 %

* Faurecia a consolidé Emcon à partir du 1^{er} janvier 2010 apportant un chiffre d'affaires de 533 millions d'euros.

** à taux de change constant.

Division automobile

Le chiffre d'affaires de la division Automobile au premier trimestre 2010 est en hausse de 22,4 % à 10 619 millions d'euros. Cette forte hausse s'explique essentiellement par la croissance des volumes liée à la bonne tenue des marchés et par les gains de part de marché réalisés par le groupe en Europe. Les ventes mondiales du Groupe s'élèvent à 914 000 unités représentant une hausse de 28,2 %. Le chiffre d'affaires généré par les ventes de véhicules neufs augmente de 26,6 %. Cette hausse a été impactée par différents facteurs : la croissance des volumes (+ 25,9 %), la variation du mix produit (+ 7 %), des prix nets (-2,5%), du taux de change (+ 1,9 %), du mix pays (-0,2 %) et des autres effets (- 5,5 %).

40,7 % à 2 534 millions d'euros et se répartit de manière assez homogène entre les différents métiers (+36,7 % sur les sièges d'automobiles, + 46,3 % sur les systèmes d'intérieurs, + 46,1 % sur les technologies de contrôle des émissions et +32,9 % sur les extérieurs d'automobiles).

Gefco

Le chiffre d'affaires de Gefco ressort à 842 millions d'euros, en hausse de 26,7 %. Cette hausse est liée particulièrement à la croissance du chiffre d'affaires avec le Groupe (+38,3%) mais aussi avec les équipementiers (+28%). La diversification de son portefeuille client lui a permis également de tirer pleinement parti de la reprise dans les autres secteurs industriels.

Faurecia

Faurecia confirme son redressement. À 3 202 millions d'euros, son chiffre d'affaires a augmenté de 59,5 % au premier trimestre. Cette croissance intègre 533 millions d'euros générés par l'acquisition d'Emcon, consolidé depuis le 1^{er} janvier 2010. A périmètre et taux de change constants, la croissance du chiffre d'affaires s'élève à 32,2 %. Le chiffre d'affaires lié aux ventes de produits est en hausse de

Banque PSA Finance

Le chiffre d'affaires de Banque PSA Finance est en très léger retrait (-1,1 %) à 457 millions d'euros. L'encours global de crédit a représenté 22,9 milliards d'euros, en hausse de 3,2 %. Le nombre de nouveaux contrats s'établit à 218 000 unités, en hausse de 0,9 %.

13

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

PSA Peugeot Citroën prévoit maintenant pour le premier semestre un résultat opérationnel courant largement positif pour le Groupe et positif pour sa division Automobile.

14

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1.	Informations et renseignements sur les organes de direction et de surveillance	124	14.3.	Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance	134
14.1.1.	Le Conseil de Surveillance	124	14.3.1.	Mission du Conseil de Surveillance	134
14.1.2.	Le Directoire et l'exécutif du Groupe	129	14.3.2.	Activité du Conseil de Surveillance en 2009	134
14.1.3.	Sanctions applicables aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	133	14.3.3.	Fonctionnement du Conseil de Surveillance	135
14.2.	Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction et de surveillance	133	14.4.	Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance	135
			14.4.1.	Le comité financier et d'audit	135
			14.4.2.	Le comité stratégique	136
			14.4.3.	Les Comités en charge des questions liées aux rémunérations, aux nominations et à la gouvernance	137

La société Peugeot S.A. a adopté depuis 1972 la forme de société à Conseil de Surveillance et Directoire, qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion, assumées par le Directoire, et les fonctions de contrôle, dévolues au Conseil de Surveillance. Cette séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

14.1. Informations et renseignements sur les organes de direction et de surveillance

→ 14.1.1. Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de douze membres, auxquels sont adjoints deux censeurs ; les membres du Conseil et les censeurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six ans. Les autres mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance et les censeurs figurent ci-dessous, de même que les dates de nomination et d'expiration des mandats en cours au sein du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A..

Il est rappelé qu'aux termes de la loi sur les sociétés commerciales, c'est l'Assemblée Générale des actionnaires qui est seule compétente pour révoquer un membre du Conseil de Surveillance.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit détenir au moins 25 actions Peugeot S.A..

Informations et renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au 31 décembre 2009

Thierry Peugeot

Président du comité des rémunérations
Membre du comité des nominations
et de la gouvernance
Membre du comité stratégique

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 19 décembre 2002
 Échéance du mandat en cours : 2010

Né le 19 août 1957

Adresse professionnelle :
 PSA Peugeot Citroën
 75, avenue de la Grande-Armée
 75016 Paris
 France

Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA

Au 31 décembre 2009, M. Thierry Peugeot est également :
 Vice-Président et Directeur général délégué d'Établissements Peugeot Frères,
 Administrateur de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP,
 Administrateur de La Française de Participations Financières – LFPP,
 Administrateur de Société Anonyme de Participations – SAPAR,
 Administrateur d'Immeubles et Participations de l'Est,
 Administrateur de Faurecia,
 Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle – CID,
 Administrateur d'Air Liquide,
 Représentant permanent de CID au Conseil d'Administration de LISI.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :
 Président d'Immeubles et Participation de l'Est.
 Administrateur d'AMC Promotion.
 Gérant de la SCI du Doubs.

Expertise et expérience professionnelle :
 M. Thierry Peugeot a exercé des fonctions de Directeur général d'entreprises, notamment du secteur automobile, et possède une expérience de gestion de sociétés à l'étranger.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 900 actions.

Jean-Philippe Peugeot

Président du comité des nominations
et de la gouvernance
Membre du comité des rémunérations
Membre du comité stratégique

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 16 mai 2001
 Échéance du mandat en cours : 2013

Né le 7 mai 1953

Adresse professionnelle :
 Établissements Peugeot Frères
 75, avenue de la Grande-Armée
 75016 Paris
 France

Vice-Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA

Au 31 décembre 2009, M. Jean-Philippe Peugeot est également :
 Président directeur général d'Établissements Peugeot Frères,
 Vice-Président de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP,
 Administrateur de La Française de Participations Financières – LFPP,
 Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est,
 Administrateur de Linedata Services.

Mandat expiré au cours des cinq dernières années :
 Président du Conseil d'Administration de Nutrition et Communication SAS.

Expertise et expérience professionnelle :
 M. Jean-Philippe Peugeot a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot. Il a notamment été Directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et Directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 150 actions.

Jean-Louis Silvant

Membre du comité des nominations
et de la gouvernance
Membre du comité des rémunérations
Membre du comité stratégique

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 mai 2006
 Échéance du mandat en cours : 2012

Né le 7 février 1938

Adresse professionnelle :
 La Martinerie
 35, rue de la Fontaine
 37370 Neuvy-le-Roi
 France

Vice-Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA

Au 31 décembre 2009, M. Jean-Louis Silvant est également :
 Président de la Closerie des Tilleuls,
 Gérant de Silvant-Invest,
 Administrateur de Peugeot Suisse,
 Administrateur de Résidéal Santé.

Mandat expiré au cours des cinq dernières années :
 Aucun.

Expertise et expérience professionnelle :
 M. Jean-Louis Silvant a intégré le groupe PSA Peugeot Citroën en 1961. Il a occupé de nombreux postes de direction, notamment dans les domaines de la production des ressources humaines et des Études, a été Directeur général adjoint de la société Peugeot de 1992 à 1998 et membre du comité exécutif du groupe PSA Peugeot Citroën de 1998 à 2002.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 150 actions.

Marc Friedel

Membre du comité financier et d'audit

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 26 juin 1996
 Échéance du mandat en cours : 2014

Né le 21 juillet 1948

Adresse professionnelle :
 1, rue Ballu
 75009 Paris
 France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :
 Représentant permanent de Sofinaction (Groupe CIC) au Conseil d'Administration de la société Nancéienne Varin-Bernier (SNVB),
 Membre du Conseil de Surveillance des Presses Universitaires de France.

Expertise et expérience professionnelle :
 M. Marc Friedel a été Président directeur général, de 1989 à 1999, de la société Berger-Levrault, société cotée à la Bourse de Paris. Il est actuellement retraité.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 150 actions.

Jean-Louis Masurel**Membre du comité financier et d'audit**

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 27 août 1987
Échéance du mandat en cours : 2011

Né le 18 septembre 1940

Adresse professionnelle :
Arcos Investissement
10 A, rue de la Paix
75002 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA**Au 31 décembre 2009, M. Jean-Louis Masurel est également :**

Président d'Arcos Investissement,
Vice-Président du Conseil de Surveillance de Oudart S.A.,
Administrateur de la société des Bains de Mer (Monaco),
Administrateur de Compagnie de Transports Financière et Immobilière – Cotrafi,
Administrateur de Oudart Gestion S.A.,
Administrateur de Gondrand (filiale de Cotrafi),
Administrateur de Banque J. Safra (Monaco),
Membre du Conseil de Surveillance de 21 Centrale Partners S.A.,
Gérant de Société des Vins de Fontfroide,
Président de SOGETEL.

Mandat expiré au cours des cinq dernières années :

Aucun.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Jean-Louis Masurel a exercé les fonctions de Vice-Président directeur général de Moët-Hennessy puis de LVMH de 1983 à 1989. Depuis 1995, il est administrateur et Président du comité financier de la société des Bains de Mer (Monaco).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 600 actions.

Jean-Paul Parayre**Président du comité financier et d'audit
Membre du comité stratégique**

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 11 décembre 1984
Échéance du mandat en cours : 2011

Né le 5 juillet 1937

Adresse professionnelle :
203, avenue de Molière
1050 Bruxelles
Belgique

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA**Au 31 décembre 2009, M. Jean-Paul Parayre est également :**

Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime,
Président du Conseil de Surveillance de Vallourec,
Administrateur de Bolloré S.A.,
Administrateur de Société Financière du Planier,
Gérant B Stena International Sarl.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de SDV Cameroun,
Administrateur de Stena Line,
Administrateur de Carillion plc,
Membre du Conseil Consultatif de V&M do Brasil.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Jean-Paul Parayre a exercé plusieurs fonctions de direction dans des groupes industriels et de services. Entre 1977 et 1984, il préside le Directoire de PSA Peugeot Citroën. Entre 1984 et 1990, il est Directeur général puis Président du Directoire de Dumez avant de devenir Vice-Président directeur général de Lyonnaise des Eaux Dumez de 1990 à 1992. Il intègre le groupe Bolloré en 1994 en tant que vice-président directeur général jusqu'en 1999. Il occupe également la fonction de Président directeur général de Saga entre 1996 et 1999. Depuis 2000, il est Président du Conseil de Surveillance de Vallourec.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 41 396 actions.

Robert Peugeot**Président du comité stratégique
Membre du comité des nominations et de la gouvernance
Membre du comité financier et d'audit**

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 6 février 2007
Échéance du mandat en cours : 2013

Né le 25 avril 1950

Adresse professionnelle :
FFP
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA**Au 31 décembre 2009, M. Robert Peugeot est également :**

Président directeur général de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP,
Président directeur général de Simante, SL.,
Membre du Conseil de Surveillance d'Hermès International,
Membre du Conseil de Surveillance d'IDI Emerging Markets S.A.,
Administrateur de SOFINA,
Administrateur de B-1998 SL,
Administrateur de FCC Construcción S.A.,
Administrateur de FCC S.A.,
Administrateur des Établissements Peugeot Frères,
Administrateur d'Imerys,
Administrateur d'Immeubles et Participations de l'Est,
Administrateur de La Française de Participations Financières – LFPF,
Administrateur de Sanef,
Administrateur de Holding Reignier S.A.,
Administrateur de WRG – Waste Recycling Group Limited,
Administrateur d'Alpine Holding,
Administrateur de Faurecia,
Administrateur de DKSH AG,
Gérant de SCI CHP Gestion,
Gérant de SCI Rodom,
Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance de Zodiac,
Représentant statutaire de FFP, à la Présidence de Financière Guiraud.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Taittinger,
Membre du Conseil de Surveillance de Citroën Deutschland Aktiengesellschaft et d'Aviva France,
Administrateur de l'IFP (Institut Français du Pétrole),
Administrateur de Société du Louvre – Groupe du Louvre,
Administrateur de Peugeot Automobiles United Kingdom Ltd,
Administrateur de Citroën Danemark A/S,
Administrateur d'Aviva Participations,
Administrateur du GIE de recherche et d'études PSA Renault,
Administrateur de Citroën UK Ltd.

Expertise et expérience professionnelle :

Après ses études à l'École Centrale de Paris et de l'INSEAD, Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA Peugeot Citroën et a été membre du Comité Exécutif du Groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la Qualité. Il est membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. depuis février 2007, membre du Comité Financier et en préside le Comité Stratégique depuis Décembre 2009.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 150 actions.

Henri Philippe Reichstul**Membre du comité stratégique**

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 23 mai 2007
Échéance du mandat en cours : 2013

Né le 12 avril 1949

Adresse professionnelle :
Av Pedroso de Morais, N° 1553,
8th floor,
05419-001 São Paolo, SP Brasil

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA**Au 31 décembre 2009, M. Henri Philippe Reichstul est également :**

Président directeur général de Brenco, Companhia Brasileira de Energia Renovavel,
Administrateur de Prisma Energy International,
Administrateur de Repsol YPF S.A..

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de TAM – Linhas Aéreas S.A.,
Holdings/Vivo,
Pao de Açucar Group.

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé en économie de l'université de São Paulo, post graduate work à Oxford, puis professeur d'économie dans l'enseignement supérieur, M. Henri Philippe Reichstul a exercé au Brésil plusieurs postes au sein de la haute fonction publique avant d'occuper divers postes de Président et administrateur de sociétés, dont la présidence de Petrobras (1999-2001).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 25 actions.

Marie-Hélène Roncoroni**Membre du comité financier et d'audit**

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 2 juin 1999
Échéance du mandat en cours : 2011

Née le 17 novembre 1960

Adresse professionnelle :
FFP
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA**Au 31 décembre 2009, Mme Marie-Hélène Roncoroni est également :**

Vice-Président de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP,
Administrateur de La Française de Participations Financières – LFPF,
Administrateur de Société Anonyme de Participations – SAPAR,
Administrateur des Établissements Peugeot Frères,
Administrateur d'Immeubles et Participations de l'Est,
Administrateur de SIMANTE SL,
Administrateur d'Assurances Mutuelles de France,
Représentant permanent de Société Anonyme de Participation – SAPAR au Conseil d'Administration de la société des Immeubles de Franche-Comté,
Représentant permanent de Immeubles de Franche-Comté au Conseil d'Administration de la société Anonyme Comtoise de Participation,
Représentant permanent de la société Assurances Mutuelles de France au Conseil d'Administration d'Azur – GMF Mutuelles d'Assurances Associées.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration de MMA IARD Assurances Mutuelles,
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration de MMA Vie Assurances Mutuelles,
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration de MMA IARD (S.A.),
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration MMA Vie (S.A.),
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration MMA Coopérations.

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômée de l'IEP Paris, Mme Marie-Hélène Roncoroni a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la direction financière du groupe PSA Peugeot Citroën durant 7 années.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 150 actions.

Geoffroy Roux de Bézieux**Membre du comité des nominations et de la gouvernance****Membre du comité des rémunérations**

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 23 mai 2007
Échéance du mandat en cours : 2013

Né le 31 mai 1962

Adresse professionnelle :
Virgin Mobile France
40, boulevard Henri Sellier
92150 Suresnes
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA**Au 31 décembre 2009, M. Geoffroy Roux de Bézieux est également :**

Président de Omer Telecom (Virgin Mobile),
Vice-Président du Conseil de Surveillance de Seloger.com,
Administrateur de Parrot S.A.,
Administrateur d'IMS – INTERNATIONAL METAL SERVICE.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Nocibé,
Administrateur de Fromagers Plus,
Administrateur de Micromania,
Administrateur de Budget Telecom.

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'ESSEC, M. Geoffroy Roux de Bézieux a exercé diverses fonctions au sein du Groupe L'Oréal de 1986 à 1996. Il est le Président fondateur de The Phone House, premier réseau indépendant de vente de téléphones mobiles, revendu à Carphone Warehouse dont il a été Directeur général Europe (2000-2003), puis Chief Operating Officer (2003-2006). Il est depuis 2006 Président fondateur de Omer Telecom (Virgin Mobile).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 1 000 actions.

Ernest-Antoine Seillière

Membre du comité des nominations et de la gouvernance

Membre du comité des rémunérations

Membre du comité stratégique

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 22 juin 1994

Echéance du mandat en cours : 2012

Né le 20 décembre 1937

Adresse professionnelle :
Wendel Investissement
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA

Au 31 décembre 2009, M. Ernest-Antoine Seillière est également :

Président du Conseil de Surveillance de Wendel,
Membre du Conseil de Surveillance de Hermès International S.A.,
Administrateur de Legrand,
Administrateur de Bureau Veritas,
Administrateur de Wendel-Participations,
Administrateur de Sofisamc (Suisse).

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Président directeur général de CGIP,
Président directeur général de Marine-Wendel,
Président directeur général de Legrand Holding,
Vice-Président du Conseil d'Administration de Cap Gemini.
Administrateur d'Editis,
Président directeur général de Société Lorraine de Participations Sidérurgiques – SLPS,
Président du Conseil de Surveillance de Oranje – Nassau Groep B.V.,
Membre du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas,
Membre du Conseil de Surveillance de Editis Holding,
Membre du Conseil de Surveillance de Gras-Savoie.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Ernest-Antoine Seillière a exercé divers postes de Président et administrateur de sociétés.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 600 actions.

Joseph F. Toot Jr

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 mai 2000

Echéance du mandat en cours : 2012

Né le 13 juin 1935

Adresse professionnelle :
2826 COVENTRY LN.N.W
Canton, OHIO 44708
United States

Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA

Au 31 décembre 2009, M. Joseph F. Toot Jr. est également :

Administrateur de Rockwell Automation.

Mandat expiré au cours des cinq dernières années :

Aucun.

Expertise et expérience professionnelle :

Ancien Chief Executive Officer de The Timken Company.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 150 actions.

François Michelin

Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance : 25 juillet 2006

Echéance du mandat en cours : 2012

Né le 15 juin 1926

Adresse professionnelle :
Pardevi
23, place des Carmes Déchaux
63040 Clermont-Ferrand
France

Censeur

Au 31 décembre 2009, M. François Michelin est également :

Président de Participation et Développement Industriels S.A. – Pardevi,
Gérant associé indéfiniment responsable de la Compagnie Financière Michelin (Suisse),
Vice-Président de l'ANSA.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Gérant commandité de Compagnie Générale des Établissements Michelin (CGEM),
Gérant commandité de Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM),
Associé indéfiniment responsable de Michelin Reifenwerke (MRW).

Expertise et expérience professionnelle :

Durant sa période à la gérance de la CGEM, Michelin est devenu l'un des trois premiers manufacturiers mondiaux alors qu'il était au dixième rang mondial.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 150 actions.

Roland Peugeot

Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance : 16 mai 2001

Echéance du mandat en cours : 2013

Né le 20 mars 1926

Adresse professionnelle :
Établissements Peugeot Frères
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Censeur

Au 31 décembre 2009, M. Roland Peugeot est également :

Président d'honneur d'Établissements Peugeot Frères,
Président d'honneur du Football Club Sochaux Montbéliard – FCSM,
Représentant permanent d'Établissements Peugeot Frères au Conseil d'Administration de LFPF – La Française de Participations Financières.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Société Foncière,
Administrateur de Financière et de Participations – FFP.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Roland Peugeot a occupé plusieurs postes de Président à l'intérieur du groupe PSA Peugeot Citroën, et notamment la présidence du Conseil de Surveillance de 1972 à 1998. Il a été membre du Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot de 1982 à 1996.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 20 041 actions.

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2009

Bertrand Peugeot

Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance : 8 juin 1999

Né le 30 octobre 1923

M. Bertrand Peugeot est décédé le 14 février 2009.

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Censeur

Au 14 février 2009, M. Bertrand Peugeot était également :
Administrateur de Paris Loire.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :
Administrateur de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP,
Administrateur des Établissements Peugeot Frères,
Administrateur de La Française de Participations Financières – LFPF.

Expertise et expérience professionnelle :
M. Bertrand Peugeot a occupé diverses fonctions de Président et administrateur de sociétés du groupe PSA Peugeot Citroën et notamment Président de Cycles Peugeot jusqu'en 1987, de Peugeot Motocycles jusqu'en 1989 et vice-président du Conseil de Surveillance de PSA Peugeot Citroën de 1972 à 1999.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 14 février 2009 : 492 actions.

→ 14.1.2. Le Directoire et l'exécutif du Groupe

Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance pour quatre ans. Les membres du Directoire peuvent être révoqués, conformément aux statuts de la société, par le Conseil de Surveillance et, conformément à la loi, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le 29 mars 2009, le Conseil de Surveillance a mis fin au mandat de membre et de Président du Directoire de M. Christian Streiff. M. Philippe Varin a été nommé Président du Directoire

à effet du 1^{er} juin 2009. M. Roland Vardanega, déjà membre du Directoire, a été nommé Président du Directoire par intérim pour la période du 30 mars 2009 au 31 mai 2009.

Le 17 juin 2009, un nouveau Directoire a été nommé par le Conseil de Surveillance pour une période de quatre ans. Ce Directoire est composé des membres suivants : M. Philippe Varin, Président, M. Jean-Marc Gales, M. Guillaume Faury, M. Grégoire Olivier et M. Frédéric Saint-Geours.

La direction exécutive du Groupe

La direction exécutive du groupe PSA Peugeot Citroën est assurée par le Comité de Direction Générale, composé des cinq membres du Directoire et de trois Directeurs rattachés au Président du Directoire : M. Jean-Claude Hanus (Secrétariat Général) ; M. Denis Martin (Ressources Humaines) et M. Jean-Christophe Quémard (Achats).

Outre ce Comité de Direction Générale, quatre Directeurs sont rattachés au Président du Directoire : Mme Liliane Lacourt, (Communication), M. Vincent Rambaud (Amérique latine), M. Claude Vajsman (Chine) et M. Bernd Schantz (Cadres Dirigeants).

À compter du 1^{er} mars 2010, Caroline Mille-Langlois a rejoint le Groupe PSA Peugeot Citroën. Elle a été nommée Directeur

de la Communication après le départ de Liliane Lacourt qui a pris sa retraite le 31 mars 2010 après 20 ans passés chez PSA Peugeot Citroën.

Caroline Mille-Langlois est rattachée au Président du Directoire, Philippe Varin.

À compter du 1^{er} avril 2010, Vincent RAMBAUD est nommé Directeur Général de la Marque Peugeot. Il était auparavant, depuis 2007, Directeur de la zone Amérique latine. Pour assurer la transition jusqu'à la nomination du Directeur de la Zone Amérique latine, la direction de la Zone Amérique latine sera placée sous l'autorité de Frédéric Saint-Geours pendant cette période.

Informations et renseignements sur les membres du Directoire

Mandats exercés au 31 décembre 2009**Philippe Varin**

Date du premier mandat au Directoire :
1^{er} juin 2009
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 8 août 1952
Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Président du Directoire de PEUGEOT SA**Au 31 décembre 2009, M. Philippe Varin est également :**

Administrateur de Banque PSA Finance,
Administrateur de Faurecia,
Administrateur de Gefco,
Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles S.A.,
Administrateur de PCMA Holding B.V.,
Administrateur non exécutif de BG Group PLC.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Tata Steel Europe Limited,
Administrateur de Tata Steel Limited,
Administrateur de Tata Steel UK Limited.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Philippe Varin, a occupé différents postes de responsabilité au sein du Groupe Pèchiney jusqu'à sa nomination comme Directeur de la Division Rhenalu, en 1995, puis Directeur du Secteur Aluminium et membre du Comité Exécutif en 1999. Il a été nommé en 2003 à la tête du Groupe sidérurgique anglo-néerlandais Corus.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 1 action**Jean-Marc Gales**

Date du premier mandat au Directoire :
21 avril 2009
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 16 août 1962
Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Membre du Directoire de PEUGEOT SA**Directeur des Marques du groupe PSA Peugeot Citroën****Au 31 décembre 2009, M. Jean Marc Gales est également :**

Président directeur général d'Automobiles Peugeot,
Président du Conseil d'Administration d'Automobiles Citroën,
Président du Conseil d'Administration de CITER,
Président du Conseil d'Administration de Peugeot Motocycles,
Représentant Permanent d'Automobiles Peugeot au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance.
Membre du Conseil de Surveillance de Citroën Nederland B.V.
Président du Conseil d'Administration de Citroën Italia SpA,
Président du Conseil d'Administration de Citroën (Suisse) SA.,
Vice-Président du Conseil de Surveillance de Citroën Deutschland,
Administrateur de Citroën Belux,
Administrateur de Citroën Italia SpA,
Administrateur de Automoviles Citroën España SA,
Administrateur de Citroën UK,
Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd,
Administrateur de Peugeot España SA.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Directeur Général d'Automobiles Citroën,
Président de Citroën UK,
Représentant permanent d'Automobiles Citroën au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Jean-Marc Gales a occupé différents postes de responsabilité et de direction dans le secteur automobile avant de devenir directeur des ventes mondiales de Mercedes Benz. Il a rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën en mars 2009 en qualité de Directeur Général d'Automobiles Citroën et membre du Directoire.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 0 action.**Grégoire Olivier**

Date du premier mandat au Directoire :
6 février 2007
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 19 octobre 1960
Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën ADN
Route Nationale 118
78140 Vélizy-Villacoublay
France

Membre du Directoire de PEUGEOT SA**Directeur Programmes et Stratégie Automobile du groupe PSA Peugeot Citroën****Au 31 décembre 2009, M. Grégoire Olivier est également :**

Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles,
Membre du Conseil de Surveillance de Wendel,
Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Président du Conseil d'Administration et Directeur général de Faurecia,
Président directeur général de Sagem Communication,
Président du Directoire de Sagem,
Membre du Directoire de Safran,
Vice-Président du comité de direction de Club Sagem,
Administrateur de Snecma, Sagem Défense et Sécurité, Imerys.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Grégoire Olivier a occupé plusieurs postes de direction générale au sein d'entreprises industrielles, avant de devenir Président-Directeur Général de Faurecia en 2006, puis directeur des programmes et membre du Directoire en 2007.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 0 action.

Guillaume Faury

Date du premier mandat au Directoire :
17 juin 2009

Échéance du mandat en cours : 2013

Né le 22 février 1968

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
Centre technique Vélizy A
Route de Gisy
78140 Vélizy-Villacoublay
France

Membre du Directoire de PEUGEOT SA
Directeur Technique et Industriel du groupe PSA Peugeot Citroën

Au 31 décembre 2009, M. Guillaume Faury est également :

Administrateur de Peugeot Citroën Automoviles España.

Administrateur de l'IAE d'Aix en Provence.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur d'APSYS (Groupe EADS),

Administrateur d'Eurocopter Deutschland GmbH,

Membre du Conseil de Surveillance d'Eurocopter Deutschland GmbH.

Président du Directoire de Segula Technologies.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Guillaume Faury a occupé plusieurs postes de responsabilités au sein d'Eurocopter et a été Président du Directoire de Segula Technologies. Il a rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën en mars 2009 en qualité d'adjoint au Directeur Technique et Industriel.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 0 action.

Frédéric Saint-Geours

Premier mandat au Directoire :

du 1^{er} juillet 1998 au 1^{er} janvier 2008

Nouveau mandat au Directoire à compter
du 17 juin 2009

Échéance du mandat en cours : 2013

Né le 20 avril 1950

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Membre du Directoire de PEUGEOT S.A.
Directeur Finance et développement Stratégique du groupe PSA Peugeot Citroën

Au 31 décembre 2009, M. Frédéric Saint-Geours est également :

Président directeur général de Banque PSA Finance,

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot Finance International NV.

Vice-Président de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd,

Vice-Président et Administrateur Délégué de PSA International S.A.,

Administrateur de Casino Guichard-Perrachon,

Administrateur de Gefco,

Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles S.A.,

Administrateur de PCMA Holding B.V.,

Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot Deutschland GmbH.

Administrateur de Peugeot España S.A,

Administrateur d'Automobiles Peugeot,

Directeur Général d'Automobiles Peugeot,

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot au Conseil d'Administration de Gefco,

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot au Conseil d'Administration

de Banque PSA Finance.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Frédéric Saint-Geours a occupé diverses fonctions au sein du groupe PSA Peugeot Citroën, dont celles de directeur financier du Groupe puis de directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot. Il a été directeur général d'Automobiles Peugeot et membre du Directoire de juillet 1998 à fin décembre 2007, puis conseiller du Président et membre du Comité de Direction Générale du groupe PSA Peugeot Citroën.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2009 : 1 570 actions.

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2009**Christian Streiff**

Date du premier mandat au Directoire :
6 février 2007
Fin du mandat de Président du Directoire :
29 mars 2009
Né le 21 septembre 1954
Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Ancien Président du Directoire de PEUGEOT SA

Jusqu'au 31 mars 2009, M. Christian Streiff était également :
Président du Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot,
Président directeur général d'Automobiles Citroën,
Vice-Président de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine),
Administrateur de Banque PSA Finance,
Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles,
Administrateur de Gefco,
Administrateur de Faurecia,
Administrateur de Thyssen-Krupp,
Administrateur de Continental AG,
Administrateur de PCMA Holding B.V.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Président directeur général d'Airbus Holding,
Président directeur général de Saint-Gobain Advanced Ceramics Corp,
Président directeur général de Carborundum Ventures Inc.,
Directeur général délégué de la Compagnie de Saint-Gobain,
Président du Conseil d'Administration de la société Européenne des Produits Réfractaires-SEPR,
Président du Conseil d'Administration de Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc.,
Président du Conseil d'Administration de Saint-Gobain Performance Plastics Corp.,
Président du Conseil d'Administration de Saint-Gobain Abrasivos S.A.,
Administrateur de PAM Colombia S.A.,
Administrateur de Grindwell Norton Ltd.,
Administrateur de Kure-Norton Ltd.,
Administrateur de Saint-Gobain Corporation,
Administrateur de Saint-Gobain Pipe Systems Plc,
Administrateur délégué de Saint-Gobain KK,
Gérant associé d'Argos Conseil.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Christian Streiff a effectué l'essentiel de sa carrière (1979-2005) dans le Groupe Saint-Gobain où il a acquis une très large expérience industrielle et internationale dans des métiers différents, tant en Europe (Allemagne, Italie) qu'aux États-Unis, au Brésil, en Chine. Il est devenu directeur général délégué de Saint-Gobain en 2004 puis Président d'Airbus en 2006.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 mars 2009 : 1 action.

Roland Vardanega

Date du premier mandat au Directoire :
6 février 2007
Fin du mandat de membre du Directoire :
17 juin 2009
Né le 27 juin 1943
Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
Centre technique Vélizy A Route de Gisy
78140 Vélizy-Villacoublay
France

Ancien membre du Directoire de PEUGEOT SA**Directeur Technique et Industriel****Président par intérim entre le 29 mars 2009 et le 31 mai 2009****Jusqu'au 17 juin 2009, M. Roland Vardanega était également :**

Président de Peugeot Citroën Automoviles Portugal SA,
Administrateur de Esso - SAF,
Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles,
Administrateur de Peugeot Citroën Automoviles España SA,
Administrateur de Peugeot Citroën Automoviles Portugal SA,
Administrateur de Résidence de Chantilly,
Administrateur de Résidéal Santé,
Administrateur de la Closerie des Tilleuls.
Mandataire de la Gérance de Société Mécanique Automobile de l'Est,
Mandataire de la Gérance de Peugeot Citroën Poissy,
Mandataire de la Gérance de Peugeot Citroën Sochaux S.N.C.,
Mandataire de la Gérance de Peugeot Citroën Mulhouse S.N.C.,
Mandataire de la Gérance de Peugeot Citroën Aulnay,
Mandataire de la Gérance de Peugeot Citroën Rennes,
Mandataire de la Gérance de Peugeot Citroën Mécanique du Nord Ouest,
Mandataire de la Gérance de Peugeot Citroën Mécanique de l'Est,
Gérant de Vardanega Invest.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Président de Societa Europea Veicoli Leggeri-Sevel Spa,
Président de Peugeot Citroën Automobiles UK Ltd,
Président de la Closerie des Tilleuls,
Administrateur de Société Européenne de Véhicules Légers du Nord- Sevelnord.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Roland Vardanega a intégré le groupe PSA Peugeot Citroën en 1967. Il a occupé de nombreux postes de direction, notamment dans les domaines de la production et des ressources humaines, et a été membre du comité exécutif du groupe PSA Peugeot Citroën de 1998 à 2007.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 mai 2009 : 0 action.

Jean-Philippe Collin

Date du premier mandat au Directoire :
1^{er} janvier 2008
Fin du mandat de membre du Directoire :
17 juin 2009
Né le 25 mai 1956
Adresse professionnelle :
Automobiles Peugeot
75, Avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Ancien Membre du Directoire de PEUGEOT SA

Jusqu'au 17 juin 2009, M. Jean-Philippe Collin est également :
Administrateur de Peugeot Motocycles,
Administrateur d'Automobiles Peugeot,
Directeur Général d'Automobiles Peugeot,
Administrateur de Peugeot España,
Représentant permanent d'Automobiles Peugeot au Conseil d'Administration
de Banque PSA Finance.

Mandat expiré au cours des cinq dernières années :
Président directeur général de Keymro.

Expertise et expérience professionnelle :
M. Jean-Philippe Collin a occupé plusieurs fonctions de responsabilité dans le domaine de la technologie, de la qualité et des achats chez IBM, Valeo puis Thomson avant de devenir, en 2004, directeur des achats du groupe PSA Peugeot Citroën. Il devient membre du Comité de Direction élargi du Groupe en février 2007. Il sera ensuite nommé directeur général d'Automobiles Peugeot et membre du Directoire le 1^{er} janvier 2008.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 17 juin 2009 : 0 action.

→ 14.1.3. Sanctions applicables aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

À la connaissance de la société, aucun mandataire social de Peugeot S.A. n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucune n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée

par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucune n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction et de surveillance

À la connaissance de la société, il n'y a aucun conflit d'intérêt entre les obligations envers Peugeot S.A. des mandataires sociaux et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations.

Aucun prêt, ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de mandataires sociaux par la société ou une société de son Groupe.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ni à sa famille.

En outre, les mandataires sociaux s'engagent à se conformer à la Charte de déontologie boursière mise en place en février 2010 qui stipule notamment que « tout Mandataire Social s'abstient de réaliser, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, une quelconque Transaction sur Titres pendant la période de 30 jours calendaires précédant la publication des comptes annuels et semestriels du Groupe et la publication de son chiffre d'affaires consolidé ».

Par ailleurs, certains mandataires sociaux sont soumis à des obligations de conservation dans le cadre des programmes d'options d'achat d'actions.

Le Conseil de Surveillance considère que sa composition reflète de manière appropriée la présence de l'actionnaire de référence constitué par le Groupe familial Peugeot dans le capital de Peugeot S.A..

Le Conseil de Surveillance comprend cinq membres qui représentent l'actionnaire de référence : M. Thierry Peugeot, M. Jean-Philippe Peugeot, M. Robert Peugeot, Mme Marie-Hélène Roncoroni et M. Marc Friedel. Mme Marie-Hélène Roncoroni est la sœur de M. Thierry Peugeot et MM. Thierry Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Robert Peugeot et Marc Friedel sont cousins issus de cousins germains. Il n'existe aucun lien familial entre les autres mandataires sociaux de Peugeot S.A..

M. Jean-Louis Masurel, M. Henri Philippe Reichstul, M. Geoffroy Roux de Bézieux, M. Ernest-Antoine Seillière et M. Joseph F. Toot Jr. n'ont aucun lien avec la société, son Groupe ou sa direction et apportent au fonctionnement du Conseil de Surveillance leur expérience de gestion dans un environnement international.

M. Jean-Louis Silvant est ancien membre du comité exécutif du groupe PSA Peugeot Citroën et fait bénéficier le Conseil de son expérience professionnelle acquise intégralement au sein du Groupe, notamment dans les domaines de la production et des ressources humaines.

M. Jean-Paul Parayre, ancien Président du Directoire de Peugeot S.A. et Président du Conseil de Surveillance de Valloirec, apporte sa contribution au Conseil de Surveillance grâce à sa connaissance de l'industrie automobile et du fonctionnement du Groupe, ainsi que des pratiques de la gouvernance anglo-saxonne.

En application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF publié dans sa version consolidée de décembre 2008, le Conseil de Surveillance a procédé à un examen de sa composition. Au regard de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, et par référence aux critères proposés dans le Code, le Conseil de Surveillance retient les critères d'indépendance proposés, à l'exception toutefois de celui concernant la durée limitée à douze ans pour les mandats successifs, ainsi que celui concernant le fait de ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, mandataire d'une société consolidée.

Il apparaît en effet au Conseil que l'expérience de l'industrie automobile acquise au Conseil est particulièrement souhaitable, s'agissant en particulier d'une activité reposant sur le moyen et le long terme et que le fait d'avoir été, à une époque récente, administrateur d'une société du Groupe n'emporte aucun risque quant aux conflits d'intérêts que les règles sur l'indépendance entendent prévenir. Il est précisé qu'aucun membre du Conseil de Surveillance n'exerce une fonction de direction générale ou une fonction salariée dans une société du Groupe.

En conséquence, le Conseil de Surveillance considère que peuvent être qualifiés d'indépendants MM. Jean-Louis Masurel, Henri Philippe Reichstul, Geoffroy Roux de Bézieux, Ernest-Antoine Seillière, Joseph F. Toot Jr, Jean-Louis Silvant et Jean-Paul Parayre.

Lorsque, dans le futur, des nominations de nouveaux membres du Conseil de Surveillance seront proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires, le Conseil de Surveillance, se fondant sur les travaux du comité des rémunérations et des nominations, apportera toute l'attention requise dans la sélection du ou des candidats retenus, notamment au regard des critères d'indépendance sus-indiqués.

14.3. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

→ 14.3.1. Mission du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie mise en œuvre par le Directoire est conforme aux orientations à long terme du Groupe, telles que le Conseil de Surveillance les a définies.

Le Conseil de Surveillance nomme le Directoire et peut mettre fin à son mandat. Conformément à la loi, il a une mission de contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre sur un ordre du jour établi par son Président.

→ 14.3.2. Activité du Conseil de Surveillance en 2009

Le Conseil de Surveillance s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2009 ; le taux de présence de ses membres aux réunions a été de 96 %.

Lors de chacune de ses réunions, le Conseil de Surveillance a pris connaissance du rapport du Directoire sur l'activité du Groupe en termes de qualité, ventes, production, résultats et ressources humaines ; les principales orientations de développement stratégique du Groupe ont été exposées.

Le Directoire a présenté le budget 2010 au Conseil de Surveillance lors de sa séance de décembre 2009.

Le Conseil de Surveillance a été tenu informé à chacune de ses séances des travaux de chacun de ses comités.

→ 14.3.3. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise notamment ses missions de contrôle permanent ainsi que les missions de contrôle périodique à l'occasion de l'examen du rapport d'activité du Directoire et de la présentation par le Directoire des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destiné à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le règlement rappelle que le Conseil de Surveillance doit, conformément à l'article 9 des statuts de Peugeot S.A., donner son autorisation préalable pour les actes suivants du Directoire :

- réaliser toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves ainsi que toute réduction de capital, autorisées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- réaliser toute émission d'obligations, convertibles ou non ;
- établir tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif ;
- passer ou dénoncer tout accord industriel ou commercial engageant l'avenir de la société Peugeot S.A. avec toute autre entreprise ayant un objet analogue ou connexe à celui de la société, et plus généralement réaliser toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du Groupe qu'elle contrôle.

En outre, le Directoire ne peut accomplir que sur décision prise à l'unanimité de ses membres ou, à défaut, sur autorisation préalable du Conseil de Surveillance, certains actes dépassant des seuils fixés par le Conseil de Surveillance à 50 millions d'euros pour l'achat, la vente, l'échange ou l'apport de tout immeuble d'exploitation et fonds de commerce de la société Peugeot S.A., 50 millions d'euros pour l'achat, l'acquisition ou cession de toute participation dans d'autres entreprises et représentant directement ou indirectement un investissement, une dépense ou une garantie de crédit ou de passif, immédiats ou différés et 100 millions d'euros pour tout emprunt, autre qu'obligataire, de Peugeot S.A..

Le règlement intérieur précise les modes d'information du Conseil de Surveillance, d'établissement de son ordre du jour, les missions de chacun des comités spécialisés du Conseil de Surveillance, ainsi que les obligations incombant aux membres du Conseil de Surveillance, notamment celles tenant à leur qualité d'initiés permanents.

Enfin, le Conseil de Surveillance est saisi de toutes les autorisations d'octroi de garanties que la société pourrait être amenée à fournir pour l'une quelconque de ses filiales, lorsque ces garanties portent sur des montants unitaires supérieurs à 25 millions d'euros ou dépassent un plafond global annuel de 125 millions d'euros (hors cautions douanières ou fiscales).

14.4. Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est assisté de comités spécialisés : le comité financier et d'audit, le comité stratégique et les comités en charge des questions liées aux rémunérations, aux nominations et à la gouvernance.

Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil de Surveillance. Ils n'ont donc qu'un pouvoir consultatif et émettent, dans leur domaine de compétence respectif, des propositions ou des avis qui sont portés à la connaissance du Conseil de Surveillance lors de ses réunions.

→ 14.4.1. Le comité financier et d'audit

Mission

Conformément à l'article 823-19 du Code de commerce, le comité financier et d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il assure, notamment, le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés

par les Commissaires aux Comptes et de l'indépendance de ces derniers. Par ailleurs, il donne son avis au Conseil de Surveillance sur les engagements hors bilan et sur tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil dont il est saisi, notamment en cas d'opérations ayant une incidence sur le capital. Dans le cadre de son suivi de l'efficacité du contrôle interne, il donne son avis sur le plan d'audit interne

pour l'année à venir et est informé des résultats des missions réalisées par l'audit interne en exécution de ce plan. Le comité financier et d'audit rend compte de l'exercice de ses missions lors de chaque réunion du Conseil de Surveillance.

Composition

Le comité financier et d'audit est composé de cinq membres, qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter :

- M. Jean-Paul Parayre, Président ;
- M. Marc Friedel ;

Activité en 2009

Le comité financier et d'audit a tenu sept réunions en 2009. Il s'est réuni avec les Commissaires aux Comptes et le Directeur financier du Groupe pour l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2008 ainsi que des comptes consolidés du premier semestre 2009, respectivement en février et en juillet 2009.

En février 2009, il a examiné le financement du Groupe pour 2009 et, dans ce cadre, les conditions du prêt de l'État français, puis, dans une seconde réunion, les prévisions financières de 2009 et les objectifs associés.

Le comité financier et d'audit, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, rencontre, comme le Président du Conseil de Surveillance, le responsable de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes, avec ou sans la présence des responsables opérationnels du Groupe.

- M. Jean-Louis Masurel ;
- M. Robert Peugeot ;
- Mme Marie-Hélène Roncoroni.

En avril, le Comité a revu les données prévisionnelles de 2009 et la politique financière du Groupe dans le contexte de la crise économique et financière.

En juin, le Comité a examiné les opportunités offertes par le marché obligataire et les orientations à suivre dans ce domaine.

En octobre, le Comité a examiné le plan à moyen termes du Groupe et les projets s'inscrivant dans ce cadre.

Enfin, en décembre, le Comité financier et d'audit a examiné le budget 2010, les perspectives stratégiques, et le plan d'audit interne pour 2010.

→ 14.4.2. Le comité stratégique

Mission

Ce comité, a pour mission de réfléchir à l'avenir à long terme et aux grandes orientations du Groupe. Dans ce cadre, il traite de tous les sujets d'importance stratégique et prend connaissance du plan stratégique à long terme proposé par le Directoire.

Il prépare notamment les délibérations, qui devront nécessiter une autorisation préalable du Conseil de Surveillance dans les domaines stratégiques, en application de l'article 9 des statuts.

Composition

Le comité stratégique est composé de sept membres qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter :

- M. Jean-Philippe Peugeot, Président ;
- M. Jean-Paul Parayre ;

- M. Robert Peugeot ;
- M. Thierry Peugeot ;
- M. Henri Philippe Reichstul ;
- M. Ernest-Antoine Seillière ;
- M. Jean-Louis Silvant.

Activité en 2009

Le comité stratégique s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2009. Lors de ces réunions, il a été traité principalement des perspectives stratégiques du Groupe et de son développement, du plan produit automobile du Groupe,

de la stratégie de développement de Gefco et de Faurecia et des principales orientations prises pour répondre à la crise financière et économique.

→ 14.4.3. Les Comités en charge des questions liées aux rémunérations, aux nominations et à la gouvernance

Lors de sa réunion du 15 Décembre 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de créer deux comités dorénavant distincts : un comité des nominations et de la gouvernance et un comité des rémunérations, qui se substituent au comité des rémunérations et des nominations.

14.4.3.1 Le Comité des rémunérations et des nominations (de janvier 2009 au 15 décembre 2009)

Mission

Ce comité est chargé de préparer les décisions du Conseil de Surveillance en ce qui concerne la rémunération des membres du Directoire, des membres du Conseil de Surveillance et des comités ainsi que, le cas échéant, l'attribution d'options d'achat d'actions aux membres du Directoire. Le comité se tient également informé de l'évolution des rémunérations et des attributions d'options d'achat d'actions aux autres dirigeants du Groupe.

Ce comité prépare les délibérations du Conseil de Surveillance en ce qui concerne les nominations de nouveaux membres du Directoire ou du Conseil ; il a ainsi pour mission de déterminer les critères de choix, de préparer la procédure de sélection et les propositions de nomination ou de renouvellement.

Composition

Le comité des rémunérations et des nominations est composé de quatre membres qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter :

- M. Thierry Peugeot, Président ;
- M. Jean-Philippe Peugeot ;

- M. Ernest-Antoine Seillière ;
- M. Jean-Louis Silvant.

Activité en 2009

Le comité des rémunérations et des nominations s'est réuni à huit reprises en 2009. Ses travaux ont notamment porté sur la détermination de la partie fixe de la rémunération du Directoire et la préparation des plans de succession des principaux dirigeants du Groupe. Le Comité a préparé les réunions du Conseil de Surveillance qui ont abouti à la cessation des fonctions de Président du Directoire de Christian Streiff,

à la nomination d'un Président intérimaire, en la personne de Roland Vardanega, puis à la nomination de Philippe Varin comme Président du Directoire et à la définition de ses conditions de rémunération.

Il a également préparé les nominations au Directoire de Jean-Marc Gales et de Frédéric Saint-Geours.

14.4.3.2 Le Comité des rémunérations et le Comité des nominations et de la gouvernance (depuis le 15 décembre 2009)

14.4.3.2.1 Le Comité des rémunérations

Mission

Ce comité est chargé de préparer les décisions du Conseil de Surveillance en ce qui concerne la rémunération des membres du Directoire, des membres du Conseil de Surveillance et des comités ainsi que, le cas échéant, l'attribution d'options

d'achat d'actions aux membres du Directoire. Le comité se tient également informé de l'évolution des rémunérations et des attributions d'options d'achat d'actions aux autres dirigeants du Groupe.

Composition

Le comité des rémunérations est composé de cinq membres qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter :

- M. Thierry Peugeot, Président ;
- M. Jean-Philippe Peugeot ;

- M. Ernest-Antoine Seillière ;
- M. Jean-Louis Silvant ;
- M. Geoffroy Roux de Bezieux.

Activité en 2009

Créé lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 15 décembre 2009, le Comité des rémunérations ne s'est pas réuni dans cette nouvelle formation au cours de l'exercice 2009.

14.4.3.2.2 Le Comité des nominations et de la gouvernance

Mission

Ce comité prépare les délibérations du Conseil de Surveillance en ce qui concerne les nominations de nouveaux membres du Directoire ou du Conseil ; il a ainsi pour mission de déterminer les critères de choix, de préparer la procédure de sélection et les propositions de nomination ou de renouvellement, de suivre les plans de remplacement des membres du Directoire.

Il suit l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées, l'ensemble des recommandations de place et celles des représentants des émetteurs et formule des avis ou des recommandations auprès du Conseil de Surveillance en matière de gouvernance.

Composition

Le comité des nominations et de la gouvernance est composé de six membres qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter :

- M. Jean-Philippe Peugeot, Président ;
- M. Thierry Peugeot ;

- M. Robert Peugeot ;
- M. Ernest-Antoine Seillière ;
- M. Jean-Louis Silvant ;
- M. Geoffroy Roux de Bezieux.

Activité en 2009

Créé lors de la réunion du Conseil de surveillance du 15 décembre 2009, le Comité des nominations et de la gouvernance ne s'est pas réuni dans cette nouvelle formation au cours de l'exercice 2009.

15

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

15.1. Rémunération du Directoire 140

Rémunération fixe et variable	140
Convention d'assurance collective	140
Contrat de travail	140
Options d'achat d'actions	141
Autres avantages	141

15.2. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance 141

15.3. Montant des rémunérations et avantages versés en euros 142

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social	142
Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations des membres du Directoire	144
Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	146

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social	147
--	-----

Tableau 5 : Option de souscription ou d'achat d'actions levée durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	148
--	-----

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social	148
--	-----

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	148
--	-----

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions information sur les options de souscription ou d'achat	149
---	-----

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	150
--	-----

Tableau 10 : Engagements de retraite concernant les membres du Directoire	150
---	-----

15.1. Rémunération du Directoire

→ Rémunération fixe et variable

Principes de rémunération

La rémunération de chacun des membres du Directoire est déterminée par le Conseil de Surveillance après examen des propositions du comité des rémunérations et des nominations.

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une partie fixe et une partie variable fondée sur le degré d'atteinte d'un certain nombre d'objectifs.

Les cinq membres du Directoire ont des objectifs qui leur sont communs et des objectifs qui sont en relation avec leurs fonctions exécutives respectives, chaque objectif étant qualifié et quantifié.

Le Président du Directoire a une part variable de rémunération de 0 à 110 % de sa rémunération fixe ; les autres membres du Directoire ont un plafond de rémunération variable de 100 % de leur rémunération fixe.

Le Conseil de Surveillance détermine en fin d'année la part fixe de la rémunération des membres du Directoire pour l'année suivante et, en début d'année, la part variable de cette rémunération sur la base de l'évaluation de l'atteinte au cours de l'année précédente, des objectifs fixés à chacun. Lors de ce même Conseil de début d'année, les objectifs de chacun des membres du Directoire pour l'année en cours sont déterminés.

Rémunérations relatives à l'exercice 2009

Pour 2009, la part fixe de la rémunération du Président du Directoire s'élève, sur une base annuelle à 1 300 000 euros. La part fixe de la rémunération des autres membres du Directoire s'élève, sur une base annuelle, à 618 000 euros.

Aucune rémunération variable n'a été attribuée aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2009.

→ Convention d'assurance collective

Chacun des membres du Directoire est susceptible de bénéficier, d'une convention d'assurance collective afin de compléter les régimes de retraite obligatoires et conventionnels jusqu'à un maximum de 50 % d'une rémunération de référence égale à la moyenne des trois meilleures rémunérations brutes, part variable incluse, des cinq dernières années d'activité de chaque bénéficiaire.

Ce complément de retraite est divisé en deux parties : une partie fixe qui complète les régimes de retraite obligatoires et conventionnels à hauteur de 30 % de la rémunération de référence et, au-delà, un complément de 2 % de la rémunération de référence par année de présence au sein du Groupe, sans pouvoir dépasser 20 %. Ce régime particulier est octroyé à la condition que le bénéficiaire ait occupé pendant au moins cinq ans une fonction de dirigeant et quitte le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite.

→ Contrat de travail

Aucun membre du Directoire ne bénéficie d'un contrat de travail qui revivrait à l'issue de la cessation de son mandat social.

→ Options d'achat d'actions

En 2009, le Directoire n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'achat d'actions.

Le détail des plans d'options d'achat d'actions antérieurs en vigueur au 31 décembre 2009, est exposé dans la Note 28.3 aux États financiers consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent Document de référence. Le tableau 5 ci-après

(paragraphe 15.3), précise qu'aucune option n'a été levée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009.

Faurecia met en place ses propres plans d'attribution d'options : en 2009, il n'y a eu aucun plan d'attribution d'options d'achat d'actions.

→ Autres avantages

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucun avantage en nature autre que la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Il n'existe aucun engagement donné en faveur des membres du Directoire, passés ou actuels, concernant des avantages dus à l'occasion de la cessation de leur mandat. Le détail des

rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux membres du Directoire au titre de leurs mandats pour l'exercice 2009 sont présentés dans les tableaux 1, 2 et 10 ci-après.

15.2. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que les censeurs, sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le montant des jetons de présence a été fixé jusqu'à nouvelle décision à 600 000 euros par l'Assemblée Générale de Peugeot S.A. du 28 mai 2008.

En 2009, chaque membre du Conseil de Surveillance bénéficie d'un montant de 20 000 euros et chaque censeur d'un montant de 15 000 euros. En outre, un montant de 10 000 euros est attribué à chaque membre d'un Comité, ce montant étant porté à 15 000 euros pour la présidence de chacun des Comités.

Le Président du Conseil de Surveillance a par ailleurs perçu pour 2009 une rémunération de 425 000 euros, inchangée par rapport à la rémunération 2007 et 2008, chacun des vice-présidents du Conseil de Surveillance percevant 30 000 euros.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui dispose d'un véhicule de fonction.

Le détail des rémunérations allouées à ses membres au titre de l'exercice 2009 ainsi que l'ensemble des engagements et avantages de toute nature consentis aux membres du Conseil de Surveillance figurent au présent chapitre 15 dans les tableaux ci-après.

Par ailleurs M. Thierry Peugeot, M. Jean-Philippe Peugeot, M. Robert Peugeot et Mme Marie-Hélène Roncoroni perçoivent une rémunération pour les fonctions ou les mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du groupe familial Peugeot ; ces rémunérations figurent dans le rapport de gestion de la société Foncière, Financière et de Participations – FFP.

15.3. Montant des rémunérations et avantages versés en euros

→ Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Philippe VARIN Président du Directoire	Exercice 2008	Exercice 2009
		01/06/2009 au 31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	777 830
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillés au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	-	777 830

Jean-Marc Galès Direction des marques	Exercice 2008	Exercice 2009
		21/04/2009 au 31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	432 569
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillés au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	-	432 569

Guillaume FAURY Direction Technique et Industrielle	Exercice 2008	Exercice 2009
		17/06/2009 au 31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	333 734
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillés au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	-	333 734

Grégoire Olivier Direction des programmes et de la stratégie automobile	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	806 620	630 700
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillés au tableau 4)	572 400	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	1 379 020	630 700

Frédéric Saint-Geours Direction financière et du développement stratégique	Exercice 2008	Exercice 2009
		17/06/2009 au 31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	350 087
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	-	350 087

Christian Streiff, Président du Directoire	Exercice 2008	Exercice 2009
		01/01/2009 au 29/03/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 053 020	274 254
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	1 335 600	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	2 388 620	274 254

Jean-Philippe COLLIN Directeur marque Peugeot	Exercice 2008	Exercice 2009
		01/01/2009 au 16/06/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	742 800	287 113
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	572 400	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	1 315 200	287 113

Gilles MICHEL, Directeur marque Citroën	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	744 820	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	572 400	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	1 317 220	-

Roland VARDANEGA Directeur technique et industriel	Exercice 2008	Exercice 2009
		01/01/2009 au 16/06/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	806 620	287 113
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	572 400	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	1 379 020	287 113

→ Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations des membres du Directoire

	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009 du 01/06/2009 au 31/12/2009	
	dus	versés	dus	versés
Philippe Varin Président du Directoire				
Rémunération fixe	-	-	758 333	758 333
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	-	-	18 000	18 000
Avantage en nature voiture	-	-	1 497	1 497
TOTAL	-	-	777 830	777 830

(1) M. Philippe VARIN a perçu une rémunération de 18 000 euros pour l'année 2009 au titre de son mandat d'administrateur de la société Faurecia.

	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009 du 21/04/2009 au 31/12/2009	
	dus	versés	dus	versés
Jean-Marc Galès Direction des marques				
Rémunération fixe	-	-	430 727	430 727
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature voiture	-	-	1 842	1 842
TOTAL	-	-	432 569	432 569

	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009 du 17/06/2009 au 31/12/2009	
	dus	versés	dus	versés
Guillaume Faury Direction technique et industrielle				
Rémunération fixe	-	-	332 409	332 409
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature voiture	-	-	1 325	1 325
TOTAL	-	-	333 734	333 734

	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
Grégoire Olivier Direction des programmes et de la stratégie automobile				
Rémunération fixe	618 000	618 000	618 000	618 000
Rémunération variable	185 400	522 000	-	185 400
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	-	-	10 000	10 000
Avantage en nature voiture	3 220	3 220	2 700	2 700
TOTAL	806 620	1 143 220	630 700	816 100

(1) M. Grégoire OLIVIER a perçu une rémunération de 10 000 euros pour l'année 2009 au titre de son mandat d'administrateur de la société Faurecia.

Frédéric Saint-Geours Direction financière et du développement stratégique	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009 du 17/06/2009 au 31/12/2009	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	-	-	332 409	332 409
Rémunération variable	-	330 000	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	-	-	16 500	16 500
Avantage en nature voiture	-	-	1 178	1 178
TOTAL	-	330 000	350 087	350 087

(1) M. Frédéric Saint-Geours a perçu une rémunération de 16 500 euros pour l'année 2009 au titre de son mandat d'administrateur de la société Faurecia

Christian Streiff Président du Directoire	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009 du 01/01/2009 au 29/03/2009	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	1 030 000	1 027 801	249 697	249 697
Rémunération variable	-	1 000 000	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	19 800	19 800	23 750	23 750
Avantage en nature voiture	3 220	3 220	807	807
TOTAL	1 053 020	2 050 821	274 254	274 254

(1) M. Christian STREIFF a perçu une rémunération de 19 800 euros pour l'année 2008 et 23 750 euros pour l'année 2009 au titre de son mandat d'administrateur de la société Faurecia

Jean-Philippe Collin Directeur marque Peugeot	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009 du 01/01/2009 au 16/06/2009	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	618 000	618 000	285 591	285 591
Rémunération variable	123 600	258 640	-	123 600
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature voiture	1 200	1 200	1 522	1 522
TOTAL	742 800	877 840	287 113	410 713

Gilles Michel Directeur marque Citroën	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	618 000	618 000	-	-
Rémunération variable	123 600	673 200	-	123 600
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature voiture	3 220	3 220	-	-
TOTAL	744 820	1 294 420	-	123 600

Roland Vardanega Directeur technique et industriel	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009 du 01/01/2009 au 16/06/2009	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	618 000	618 000	285 591	285 591
Rémunération variable	185 400	679 480	-	185 400
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature voiture	3 220	3 220	1 522	1 522
TOTAL	806 620	1 300 700	287 113	472 513

→ **Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Mandataires sociaux non-dirigeants	Montant versés	Montant versés
	au cours de l'exercice 2008	au cours de l'exercice 2009
Thierry Peugeot, Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	25 000	25 000
Autres rémunérations (présidence du Conseil de Surveillance)	425 000	425 000
Jean-Philippe Peugeot, vice-président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	25 000	25 000
Autres rémunérations (vice-présidence du Conseil de Surveillance)	30 000	30 000
Jean-Louis Silvant, vice-président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	20 000	20 000
Autres rémunérations (vice-présidence du Conseil de Surveillance)	30 000	30 000
Marc Friedel, membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	10 000	10 000
Jean-Louis Masurel, membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	10 000	10 000
Jean-Paul Parayre, membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	25 000	25 000
Robert Peugeot, membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	20 000	20 000
Autres rémunérations ⁽¹⁾	83 250	
Henri Philippe Reichstul, membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	10 000	10 000

Mandataires sociaux non-dirigeants	Montant versés	Montant versés
	au cours de l'exercice 2008	au cours de l'exercice 2009
Marie-Hélène Roncoroni, membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	10 000	10 000
Geoffroy Roux de Bézieux, membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Ernest-Antoine Seillière, membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	20 000	20 000
Joseph F. Toot, membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	20 000	20 000
Bertrand Peugeot, Censeur		
Jetons de présence	15 000	
François Michelin, Censeur		
Jetons de présence	15 000	15 000
Roland Peugeot, Censeur		
Jetons de présence	15 000	15 000
TOTAL	1 028 250	930 000

Monsieur Thierry PEUGEOT 13 000 euros pour l'année 2008 et 2009 au titre de son mandat d'administrateur de la société Faurecia.

Monsieur Robert PEUGEOT 13 000 euros pour l'année 2008, et 11 500 euros pour l'année 2009 au titre de son mandat d'administrateur de la société Faurecia.

(1) Le montant versé au cours de l'exercice 2008 correspond à une rémunération variable relative à l'exercice 2006 perçue par Monsieur Robert PEUGEOT en 2008 alors qu'il était membre du Directoire.

→ Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice

→ **Tableau 5 : Option de souscription ou d'achat d'actions levée durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Aucune option levée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009.

→ **Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Néant.

→ **Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Néant.

→ Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions information sur les options de souscription ou d'achat

Date du Directoire	05/10/2000	20/11/2001	20/08/2002	21/08/2003	24/08/2004	23/08/2005	23/08/2006	22/08/2007	20/08/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	709 200	798 600	860 100	996 500	1 004 000	943 000	983 500	1 155 000	1 345 000
Grégoire Olivier Direction des Programmes et de la Stratégie Automobile	-	-	-	-	-	-	-	60 000	60 000
Frédéric Saint-Geours Direction Financière et du Développement Stratégique	-	-	-	33 000	40 000	40 000	40 000	60 000	25 000
Point de départ d'exercice des options	05/10/2002	20/11/2004	20/08/2005	21/08/2006	24/08/2007	23/08/2008	23/08/2009	22/08/2010	20/08/2011
Date d'expiration	05/10/2008	20/11/2008	21/08/2009	21/08/2011	24/08/2012	23/08/2013	23/08/2014	22/08/2015	20/08/2016
Prix de souscription ou d'achats	35,45	46,86	46,28	39,09	47,59	52,37	41,14	60,43	33,08
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	526 093	389 400	317 800	289 393	12 000	10 000	15 000	-	-
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques	183 107	409 200	542 300	29 000	80 000	65 000	98 000	226 500	210 000
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	-	-	-	678 107	912 000	868 000	870 500	928 500	1 135 000

→ Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	-	-

→ Tableau 10 : Engagements de retraite concernant les membres du Directoire

	Contrat de Travail (maintenu mais suspendu pendant le mandat)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui ⁽¹⁾	Non	Oui	Non ⁽²⁾	Oui	Non
Dirigeants Mandataires Sociaux								
Philippe Varin Président du Directoire depuis le 01/06/2009		non	oui			non		non
Jean-Marc Galès Direction des marques depuis le 21/04/2009		non	oui			non		non
Guillaume Faury Direction technique et industrielle depuis le 17/06/2009		non	oui			non		non
Grégoire Olivier Direction des programmes et de la stratégie automobile depuis le 16/02/2007		non	oui			non		non
Frédéric Saint-Geours Direction financière et du développement stratégique depuis le 17/06/2009		non	oui			non		non

(1) Chacun des membres du Directoire bénéficie d'une convention d'assurance collective afin de compléter les régimes de retraite obligatoires et conventionnels jusqu'à un maximum de 50 % d'une rémunération de référence égale à la moyenne des trois meilleures rémunérations brutes, part variable incluse, des cinq dernières années d'activité de chaque bénéficiaire. Ce régime particulier est octroyé à la condition que le bénéficiaire ait occupé pendant au moins cinq ans une fonction de dirigeant (au sens de la Note 42 de l'annexe aux comptes consolidés) et quitte le Groupe pour partir en retraite.

(2) Il n'existe aucun avantage autre que ceux résultant des éléments décrits dans la colonne précédente.

16

FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

16.1.	Mandats des administrateurs et des dirigeants	152	16.5.	Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne	153
16.2.	Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages	152	16.5.1.	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur le contrôle interne	153
16.3.	Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance	152	16.5.2.	Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	164
16.4.	Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise	152			

16.1. Mandats des administrateurs et des dirigeants

Il convient de se reporter au chapitre 14.1 du présent document de référence.

16.2. Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

Il n'existe pas de contrat de service liant l'un quelconque des mandataires sociaux à Peugeot S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

16.3. Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance

Il convient de se reporter au chapitre 14.4 du présent document de référence.

16.4. Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 16 décembre 2008 a décidé d'adopter le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF après transposition pour application à une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. Les éléments particuliers d'application de ce code par la société figurent dans le Rapport du Président du Conseil de

Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Il convient de se reporter au chapitre 16.5.1 du présent document de référence.

16.5. Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe est mis en œuvre en prenant en compte tant le fonctionnement opérationnel du Groupe que sa structure juridique. Les dispositifs de contrôle du Groupe sont exposés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur le contrôle interne.

Le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance et le contrôle interne a été approuvé par les membres dudit Conseil lors du Conseil de Surveillance du 9 février 2010.

→ 16.5.1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur le contrôle interne

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1.1. Composition et missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. comprend douze membres et deux censeurs. Aucun membre du Conseil de Surveillance n'exerce de fonction salariée dans le groupe PSA Peugeot Citroën.

Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie mise en œuvre par le Directoire est conforme aux orientations à long terme du Groupe, telles que le Conseil de Surveillance les a définies.

Le Conseil de Surveillance nomme le Directoire et peut mettre fin à son mandat. Conformément à la loi, il a une mission de contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire et tient de l'article 9 des statuts de la société, la mission d'autoriser les opérations détaillées ci-dessous :

- réaliser toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves ainsi que toute réduction de capital, autorisées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- réaliser toute émission d'obligations, convertibles ou non ;
- établir tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif ;
- passer ou dénoncer tout accord industriel ou commercial engageant l'avenir de la société Peugeot S.A. avec toute autre entreprise ayant un objet analogue ou connexe à celui

de la société, et plus généralement réaliser toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du Groupe qu'elle contrôle.

En outre, le Directoire ne peut accomplir que sur décision prise à l'unanimité de ses membres ou, à défaut, sur autorisation préalable du Conseil de Surveillance, certains actes dépassant des seuils fixés par le Conseil de Surveillance à 50 millions d'euros pour l'achat, la vente, l'échange ou l'apport de tout immeuble d'exploitation et fonds de commerce de la société Peugeot S.A., 50 millions d'euros pour l'achat, l'acquisition ou cession de toute participation dans d'autres entreprises et représentant directement ou indirectement un investissement, une dépense ou une garantie de crédit ou de passif, immédiats ou différés et 100 millions d'euros pour tout emprunt, autre qu'obligataire, de Peugeot S.A.

Enfin, le Conseil de Surveillance est saisi de toutes les autorisations d'octroi de garanties que la société pourrait être amenée à fournir pour l'une quelconque de ses filiales, lorsque ces garanties portent sur des montants unitaires supérieurs à 25 millions d'euros ou dépassent un plafond global annuel de 125 millions d'euros (hors cautions douanières ou fiscales).

1.2. L'exercice des missions

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre sur un ordre du jour établi par son Président. Il

s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2009 ; le taux de présence de ses membres aux réunions a été de 96 %. Les délibérations du Conseil donnent lieu à l'établissement d'un procès verbal de séance résumant les débats et précisant les décisions prises.

Le Conseil de Surveillance a procédé début 2010 à l'évaluation de sa composition, son organisation et son fonctionnement. Le Conseil de Surveillance délibérera sur les résultats de cette évaluation lors de sa réunion d'avril.

1.3. Les comités

Le Conseil de Surveillance est assisté de trois comités, qui ont chacun établi leur règlement intérieur : le comité financier et d'audit, le comité stratégique et le comité des rémunérations et des nominations. Chaque réunion de comité donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu au Conseil de Surveillance.

Le comité financier et d'audit

Le comité financier et d'audit est composé de cinq membres qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter.

Il est présidé par un membre indépendant du Conseil de Surveillance, selon les critères d'indépendance retenus par le Groupe. Il comprend un autre membre indépendant présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable, conformément aux dispositions légales.

Conformément à l'article 823-19 du Code de commerce, le comité financier et d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il assure, notamment, le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux Comptes et de l'indépendance de ces derniers. Par ailleurs, il donne son avis au Conseil de Surveillance sur les engagements hors bilan et sur tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil dont il est saisi, notamment en cas d'opérations ayant une incidence sur le capital. Dans le cadre de son suivi de l'efficacité du contrôle interne, il donne son avis sur le plan d'audit interne pour l'année à venir et est informé des résultats des missions réalisées par l'audit interne en exécution de ce plan. Le comité financier et d'audit rend compte de l'exercice de ses missions lors de chaque réunion du Conseil de Surveillance.

Le comité financier et d'audit, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, rencontre, comme le Président du Conseil de Surveillance, le responsable de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes, avec ou sans la présence des responsables opérationnels du Groupe.

Le comité financier et d'audit a tenu sept réunions en 2009 avec un taux de participation de 97 %. Il s'est réuni avec les Commissaires aux Comptes et le Directeur financier du Groupe pour l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2008 ainsi que des comptes consolidés du premier semestre 2009, respectivement en février et en juillet 2009.

En février 2009, il a examiné le financement du Groupe pour 2009 et, dans ce cadre, les conditions du prêt de l'État français, puis, dans une seconde réunion, les prévisions financières de 2009 et les objectifs associés.

En avril, le comité a revu les données prévisionnelles de 2009 et la politique financière du Groupe dans le contexte de la crise économique et financière.

En juin, le comité a examiné les opportunités offertes par le marché obligataire et les orientations à suivre dans ce domaine.

En octobre, le comité a examiné le plan à moyen terme du Groupe et les projets s'inscrivant dans ce cadre.

Enfin, en décembre, le comité financier et d'audit a examiné le budget 2010, les perspectives stratégiques, et le plan d'audit interne 2010.

Le comité stratégique

Ce comité a pour mission de réfléchir à l'avenir à long terme et aux grandes orientations du Groupe. Dans ce cadre, il traite de tous les sujets d'importance stratégique et prend connaissance du plan stratégique à long terme proposé par le Directoire.

Il prépare notamment les délibérations, qui devront nécessiter une autorisation préalable du Conseil de Surveillance dans les domaines stratégiques, en application de l'article 9 des statuts.

Ce comité est aujourd'hui composé de sept membres qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. Il s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2009 avec un taux de participation de 97 %.

Lors de ces réunions, il a été traité principalement des perspectives stratégiques du Groupe et de son développement, du plan produit automobile du Groupe, de la stratégie de développement de Gefco et de Faurecia et des principales orientations prises pour répondre à la crise financière et économique.

Le comité des rémunérations et des nominations

Ce comité est chargé de préparer les décisions du Conseil de Surveillance en ce qui concerne la rémunération des membres du Directoire et celle des membres du Conseil de Surveillance et des comités ainsi que, le cas échéant, l'attribution d'options d'achat d'actions aux membres du Directoire. Le comité se tient également informé de l'évolution des rémunérations et des attributions d'options d'achat d'actions aux autres dirigeants du Groupe.

Ce comité prépare les délibérations du Conseil de Surveillance en ce qui concerne les nominations de nouveaux membres du Directoire ou du Conseil ; il a ainsi pour mission de déterminer les critères de choix, de préparer la procédure de sélection et les propositions de nomination ou de renouvellement.

Ce comité est composé de quatre membres qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. Il a délibéré huit fois en 2009 avec un taux de participation de 100 %. Ses travaux ont notamment porté

sur la détermination de la partie fixe de la rémunération du Directoire et la préparation des plans de succession des principaux dirigeants du Groupe.

Le comité a préparé les réunions du Conseil de Surveillance qui ont abouti à la cessation des fonctions de Président du Directoire de Christian Streiff, à la nomination d'un Président intérimaire, puis à la nomination de Philippe Varin comme Président du Directoire et à la définition de ses conditions de rémunération.

Il a également préparé les nominations au Directoire de Jean-Marc Gales et de Frédéric Saint-Geours.

En décembre 2009, le Conseil de Surveillance a décidé de créer deux comités dorénavant distincts : un comité des nominations et de la gouvernance et un comité des rémunérations, qui se substituent au comité des rémunérations et des nominations.

Il est en effet apparu au Conseil de Surveillance que, au-delà des questions de nominations qui restent essentielles, les questions de gouvernance, qui deviennent importantes, justifient la constitution d'un comité particulièrement attaché à ces deux questions. Par ailleurs la création d'un comité traitant exclusivement de la question des rémunérations permettra de suivre plus complètement les pratiques du marché et d'accroître son efficacité.

1.4. Les principes de rémunération du Conseil de Surveillance et du Directoire

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que les censeurs, sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance détermine en fin d'année la part fixe de la rémunération des membres du Directoire pour l'année suivante et, en début d'année, la part variable de cette rémunération en fonction du degré de réalisation des objectifs fixés pour l'année précédente. Lors de ce même conseil de début d'année, les objectifs déterminant la part variable de chacun des membres du Directoire pour l'année en cours sont arrêtés. Ces objectifs sont composés d'éléments communs à tous les membres du Directoire et d'éléments individuels qui sont en relation avec leurs fonctions exécutives respectives, chaque objectif étant qualifié et quantifié.

Cependant, au titre de 2009, aucune rémunération variable n'a été attribuée au Directoire, conformément aux engagements souscrits dans le contrat de prêt de l'État français au Groupe.

Lors du Conseil de Surveillance d'avril ayant nommé le nouveau Président du Directoire, il a été décidé que le Président du Directoire aurait une part variable de rémunération de 0 à 110 % de sa rémunération fixe ; les autres membres du Directoire ont un plafond de rémunération variable fixé à 100 % de leur rémunération fixe.

Chacun des membres du Directoire bénéficie, en outre, d'une convention d'assurance collective afin de compléter les régimes de retraite obligatoires et conventionnels.

Le dispositif consistant pour les membres du Directoire à bénéficier d'une suspension de leur contrat de travail à leur nomination a été supprimé en application des recommandations AFEP-MEDEF.

Il n'existe aucun engagement donné en faveur des membres du Directoire, passés ou actuels, concernant des avantages dus à l'occasion de la cessation de leur mandat.

Le Conseil de Surveillance décide également de l'attribution éventuelle d'options d'achat d'actions aux membres du Directoire et détermine conformément à la loi leurs modalités de conservation en cas d'exercice. Le Directoire, en plein accord avec le Conseil de Surveillance et dans les limites fixées par l'Assemblée Générale des actionnaires, a fixé pour règle, à compter de 2002, pour l'attribution éventuelle dans une année donnée d'options d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées, que le cours de référence de ce plan d'options serait la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse suivant la publication par Peugeot S.A. de ses résultats consolidés du premier semestre et de n'effectuer aucun rabais sur ce cours moyen.

Le Conseil de Surveillance a déterminé en juillet 2007, et conformément à la loi, les modalités de conservation par les mandataires sociaux des actions levées dans le cadre d'éventuels plans d'options d'achat d'action futurs ; il a fixé à 15 % de la plus-value variable théorique brute la valeur en actions Peugeot S.A. que chacun des membres du Directoire sera tenu de conserver jusqu'à la fin de son mandat à chaque fois qu'il opérera une vente d'actions acquises par levée d'options.

En 2009, le Directoire n'a bénéficié d'aucune attribution de stock-options.

Les délibérations du Conseil sur l'ensemble des questions touchant aux rémunérations sont dans chaque cas préparées par le comité des rémunérations et des nominations du Conseil de Surveillance.

1.5. Le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 16 décembre 2008 a décidé d'adopter le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF après transposition pour application à une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. Ce code peut être consulté au siège de Peugeot S.A. ou sur les sites internet de l'AFEP ou du MEDEF sous la forme de la version consolidée publiée en décembre 2008.

Peugeot S.A. applique les recommandations qui y figurent à l'exception des éléments suivants :

- au regard de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, le Conseil retient les critères d'indépendance proposés, à l'exception de celui concernant la durée limitée à douze ans pour les mandats successifs, ainsi que celui concernant le fait de ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, mandataire d'une société consolidée.

Il apparaît en effet que l'expérience de l'industrie automobile acquise au Conseil est particulièrement

souhaitable, s'agissant en particulier d'une activité reposant sur le moyen et le long terme et que le fait d'avoir été, à une époque récente, administrateur d'une société du Groupe n'emporte aucun risque quant aux conflits d'intérêts que les règles sur l'indépendance entendent prévenir. En 2009, Monsieur Jean-Paul Parayre, Monsieur Jean-Louis Masurel et Monsieur Ernest Antoine Seillière, qui sont membres du Conseil depuis plus de douze ans, sont donc considérés comme indépendants par le Conseil de Surveillance.

De même, Monsieur Jean-Louis Silvant est considéré comme indépendant, même s'il est resté administrateur de Peugeot Suisse, société dont les activités ne représentent qu'une faible part de l'activité automobile du Groupe.

Il est précisé qu'aucun membre du Conseil de Surveillance n'exerce une fonction de direction générale ou une fonction salariée dans une société du Groupe.

Par dérogation aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF concernant la part de membres indépendants dans les comités (deux tiers au minimum pour le comité financier et d'audit et « part majoritaire » pour le comité des rémunérations et des nominations), la composition du comité financier et d'audit et du comité des rémunérations et des nominations prend en compte la présence au sein du Conseil de l'actionnaire de référence constitué par le Groupe familial Peugeot.

- la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est fixée à six ans et non à quatre ans comme le propose le code ; le Conseil fait observer à cet égard que la durée du mandat du Directoire est de quatre ans et qu'il apparaît qu'un organe de surveillance et de contrôle

doit avoir la stabilité nécessaire à l'exercice efficace de sa mission ;

- il n'a pas été instauré de partie variable dans les jetons de présence, liée à l'assiduité aux séances du Conseil et des comités. Le taux de participation aux séances du Conseil de Surveillance est de 96 % en 2009 et de 98 % en 2008 et le taux de participation aux différents comités s'échelonne de 97 % à 100 %. En outre, suivant l'activité du Groupe et de manière permanente, les membres du Conseil sont sollicités hors des réunions, notamment par le Président du Conseil de Surveillance, ou prennent l'initiative de lui faire part de leurs avis ou recommandations.

1.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales de Peugeot S.A.

Chaque actionnaire de Peugeot S.A. peut participer aux Assemblées Générales de la société sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. L'article 11 des statuts relatif aux Assemblées Générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation.

1.7. Publication des informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont publiés dans le document de référence au titre des informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (cf. pages 366 et 367).

2. Procédures de contrôle interne

2.1. Objectifs et limites du contrôle interne du groupe PSA Peugeot Citroën

Dans le cadre de la couverture des risques internes et externes auxquels le Groupe fait face, PSA Peugeot Citroën a mis en place des dispositifs de contrôle interne (organisations et procédures), qui visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Au sein des sociétés du groupe PSA Peugeot Citroën, l'accent est mis plus particulièrement sur le contrôle interne comptable et financier, qui est un élément majeur du contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et concourt à la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Le contrôle interne comptable et financier est constitué par un dispositif spécifique défini et mis en œuvre par la direction financière en vue de répondre aux objectifs définis précédemment.

Le contrôle interne vise à assurer l'atteinte des objectifs cités, sans qu'il puisse être considéré cependant comme apportant une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

2.2. Cadre de référence utilisé par PSA Peugeot Citroën

Le groupe PSA Peugeot Citroën, dans le périmètre défini au paragraphe 2.3, s'est fixé pour objectif de posséder un dispositif de contrôle interne correspondant au cadre de référence de l'AMF et à son guide d'application. Cet objectif s'applique d'une part aux processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée et d'autre part à l'organisation générale des directions opérationnelles du Groupe.

L'année 2009 a vu la mise en place de la nouvelle démarche de contrôle interne faisant suite à la création de la direction du contrôle interne en octobre 2008.

D'une manière générale, les directions opérationnelles et de supports de la division Automobile détiennent des référentiels

de procédures destinés à garantir la pérennité des modes de fonctionnement et la conformité des modes opératoires aux bonnes pratiques identifiées. Ces directions disposent également d'évaluations des risques auxquels elles sont confrontées et des contrôles compensatoires mis en œuvre. Ces bases d'informations et d'analyses sont mises à jour régulièrement.

2.3. Périmètre d'application du cadre de référence

Le contrôle interne du Groupe est mis en œuvre en prenant en compte tant le fonctionnement opérationnel du Groupe que sa structure juridique.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place, décrites dans le présent rapport, se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe PSA Peugeot Citroën.

Trois sociétés utilisent des cadres de références particuliers soit en raison de leur domaine d'activité et de la réglementation stricte qui y est attachée (Banque PSA Finance), soit en raison de la mise en place d'un référentiel propre répondant à leur organisation décentralisée (Faurecia et Gefco). Ces trois entités ne sont donc pas intégrées dans le périmètre d'application du cadre de référence.

Banque PSA Finance

Conformément au règlement 97-02, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par Banque PSA Finance s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

Banque PSA Finance a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne de la banque fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la banque.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE PERMANENT

Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ceux-ci se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Ces contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

Le contrôle permanent

Contrôle de 2^e niveau, ses différentes missions, couvertes par trois départements, concernent le contrôle de la conformité, le contrôle des risques opérationnels et le contrôle de la comptabilité et des prestations assurées par le groupe PSA Peugeot Citroën pour le compte de Banque PSA Finance, c'est-à-dire Finance/Trésorerie et Informatique.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire, et s'assure à ce titre de la prise en compte des évolutions de la réglementation notamment dans les systèmes d'information.

Les missions du contrôle des risques opérationnels portent sur l'appréciation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels dans les structures de la banque, ainsi que chez les prestataires, et sur l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans les structures de la banque. Ce département contrôle notamment l'exécution régulière par les opérationnels des contrôles clés de 1^{er} niveau effectués sur les risques identifiés comme majeurs.

Le département du contrôle des risques opérationnels relevant de la comptabilité, des prestations informatiques, du refinancement et de la trésorerie assure le contrôle récurrent de l'ensemble de ces activités. Il a notamment développé pour la comptabilité le contrôle sur certificat, document signé des responsables financiers des filiales et succursales de la banque attestant à l'issue de chaque clôture de l'exécution et du résultat des contrôles clés sur les risques comptables majeurs.

Ces départements disposent de la cartographie des risques, outil recensant les principaux risques auxquels la banque est exposée. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle de Banque PSA Finance, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques, les dispositifs de contrôle de 1^{er} niveau et le résultat de ces contrôles, ainsi que le résultat des contrôles de 2^e niveau et enfin le risque résiduel.

Fonction management du risque

Rattachée à la direction du Contrôle Général, elle a la responsabilité de la mesure et de la surveillance globale des risques financiers auxquels la Banque est exposée. Elle en assure le suivi consolidé et contribue à leur pilotage.

Elle intègre dans le pilotage global des risques de la Banque les éléments afférant aux piliers II et III du dispositif de Bâle.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le contrôle périodique, contrôle de 3^e niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il exerce son activité sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'essentiel des organisations et entités de la banque, y compris la sous-traitance.

LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF PAR LES ORGANES DÉLIBÉRANT ET EXÉCUTIF

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif notamment par la tenue de comités.

Le Conseil d'administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du comité d'audit, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le comité d'audit se réunit au minimum quatre fois par an.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine au moyen notamment de la réunion de contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

LA BASE ORGANISATIONNELLE DU CONTRÔLE INTERNE DE LA BANQUE

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers. Ceux-ci s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Celles-ci concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre de comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales, les principales orientations de la banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment :

- les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque ;
- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés dans un comité de crédit Groupe ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement et de la gestion du risque de taux de la banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

Faurecia

Le Conseil d'Administration de Faurecia est composé de dix administrateurs. Trois d'entre eux sont indépendants au sens du code du gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Six représentent directement les intérêts de l'actionnaire majoritaire Peugeot S.A. Monsieur Yann Delabrière exerce les fonctions de Président et Directeur général depuis le 16 février 2007. Afin d'aider le Conseil d'Administration dans sa mission, deux comités ont été créés en 2003, (i) le comité des nominations et des rémunérations qui a notamment pour mission de préparer les décisions du Conseil concernant la rémunération des mandataires sociaux, l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, la préparation de la procédure de sélection et les propositions de nomination ou de renouvellement des administrateurs, et (ii) le comité d'audit, dont le rôle est de procéder à un examen détaillé de l'élaboration des comptes semestriels et annuels, des opérations financières significatives et à la revue du tableau de bord financier du Groupe. Un comité stratégique a été

créé par le conseil d'administration du 15 octobre 2009 ; ce comité a pour mission de préparer les délibérations du conseil relatives aux orientations stratégiques du Groupe et, dans ce cadre, d'émettre des propositions, avis et recommandations sur des projets d'acquisitions de nouvelles activités, de cession d'actifs du Groupe ou des projets de sociétés communes.

Le contrôle interne est régi par un ensemble de procédures, accessibles par tous les personnels du Groupe à travers le réseau intranet, concernant notamment le contrôle des programmes qui vise à suivre, en conception puis en fabrication, les contrats de fourniture d'équipements complexes à un constructeur automobile, et le contrôle comptable et financier, qui a pour objectif de garantir le bon traitement de l'information financière et comptable et d'assurer ainsi à l'entreprise la réactivité nécessaire.

Le groupe Faurecia est doté d'un département d'audit interne qui a vocation à promouvoir un niveau d'efficacité optimal de l'ensemble des systèmes de contrôle interne financier. En 2009, Faurecia a poursuivi l'amélioration de son contrôle interne via un développement de l'activité d'audit interne visant à s'assurer de la mise en œuvre des bonnes pratiques.

Gefco

Le contrôle interne fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise de Gefco. Le Groupe a retenu la définition du contrôle interne établie par le cadre de référence de l'AMF en janvier 2007.

Le contrôle interne de Gefco s'exerce à chaque niveau de l'organisation – en agence, au siège des filiales et au siège du Groupe – et dans les différentes activités du Groupe. Il intègre des aspects comptables, financiers et opérationnels.

LE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

Les processus comptables et de gestion, au cœur du contrôle interne comptable et financier de Gefco, représentent un ensemble d'activités permettant de transformer les opérations économiques en informations comptables et de gestion. Ils incluent un système de production comptable, d'arrêté des comptes et de revues de gestion reposant sur les normes et principes retenus par le groupe PSA Peugeot Citroën.

Chaque agence est organisée en centre de profit et établit un compte de résultat mensuel. À ce titre, elle est garante que les prestations réalisées sont correctement enregistrées et facturées. Les contrôles mis en œuvre portent notamment sur la tarification, la marge commerciale, les frais de personnel et les frais d'exploitation.

Chaque filiale agrège les comptes d'exploitation de ses agences et s'assure que les flux financiers sont conformes aux standards en vigueur dans le Groupe.

Enfin, le siège du Groupe contrôle les comptes et les résultats de chaque filiale en s'appuyant sur un système d'information – SAP – couvrant 95 % des activités de Gefco.

Les contrôles permettant de garantir la qualité de l'information comptable et financière reposent notamment sur des critères

de réalité, d'exhaustivité, d'exactitude et de respect des classifications.

LE CONTRÔLE INTERNE OPÉRATIONNEL

Le contrôle interne implique au quotidien chaque salarié et chaque manager au travers de la bonne réalisation des activités conformément aux standards définis, de l'appréciation permanente de l'efficacité des processus et de la mise en œuvre d'actions de progrès.

Chaque année, une campagne d'évaluation est menée dans l'ensemble du Groupe afin d'apprécier l'efficacité du contrôle interne. Il s'agit pour chaque manager d'apprécier la conduite des activités dont il a la responsabilité en s'appuyant sur un cadre structuré de réflexion. Les informations ainsi collectées permettent la mise en œuvre d'actions de progrès à tous les niveaux de l'entreprise.

En 2009, la méthodologie de revue retenue intègre les recommandations de PSA Peugeot Citroën concernant l'identification et le suivi des risques. La campagne réalisée au troisième trimestre a impliqué vingt-sept filiales et près de 300 agences. Les informations obtenues ont permis l'élaboration d'un compte-rendu détaillé constituant le support préalable à la définition d'actions de progrès.

Les résultats du contrôle interne opérationnel et les actions engagées par chaque entité font également l'objet d'une revue lors des missions menées par la direction de l'Audit dans l'ensemble du Groupe.

Enfin, Gefco a poursuivi en 2009 le projet initié l'année précédente destiné à améliorer ses processus administratifs – au travers notamment de l'élaboration de nouveaux standards et du renforcement des systèmes d'information – contribuant directement à l'efficacité du contrôle interne.

2.4. Description des dispositifs du contrôle interne mis en place au niveau des différentes directions

2.4.1. Organisation

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE DES DIVISIONS DU GROUPE

La société Peugeot S.A. a adopté depuis 1972 la forme de société à Conseil de Surveillance et Directoire qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle dévolues au Conseil de Surveillance, qui s'appuie pour préparer ses décisions sur trois comités spécialisés (cf. paragraphe 1.3). Cette séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise. Dans le cadre de cette organisation, le contrôle interne relève de la direction générale assurée par le Directoire.

Les activités de la division Automobile sont structurées autour de directions opérationnelles disposant des compétences et ressources adéquates à l'accomplissement de leur mission. Pour assurer la pertinence des dispositifs mis en place et dans un souci de responsabilisation et d'adhésion des équipes vis-à-vis des problématiques de contrôle interne,

le groupe PSA Peugeot Citroën a choisi de placer au cœur de chaque direction la responsabilité de son contrôle interne opérationnel. Ainsi, chacune dispose d'un ou plusieurs salariés en charge de l'animation, de la mise à jour et du suivi du contrôle interne.

Cette organisation opérationnelle et décentralisée est coordonnée et soutenue par des départements fonctionnels transversaux.

Le Secrétaire Général, sous la responsabilité duquel est placée la fonction contrôle interne, est membre du Comité de Direction Générale du Groupe et directement rattaché au Président du Directoire.

Le Directeur du contrôle interne est rattaché hiérarchiquement au Secrétaire Général. Il anime la démarche générale d'identification et de gestion des risques présentée au paragraphe 2.4.3, ci-après, ainsi que celle de contrôle interne au sein du Groupe (à l'exception de BPF et Faurecia, qui disposent de leurs propres dispositifs) et présente à la direction générale les résultats des procédures mises en œuvre. Pour les risques d'établissements qui concernent principalement les risques liés aux actifs corporels, il s'appuie sur l'entité Maîtrise des Risques et Assurances, qui anime un processus spécifique à ces risques. Le Directeur de cette entité est également rattaché hiérarchiquement au Secrétaire Général.

Le Directeur de l'audit interne est rattaché hiérarchiquement au Secrétaire Général. Il a autorité hiérarchique sur l'audit interne central, et autorité fonctionnelle sur l'ensemble des autres services d'audit du Groupe (Banque PSA Finance et Gefco). Il a un accès direct au Président du Directoire, ce qui lui confère une totale indépendance vis-à-vis de l'ensemble des directions du Groupe. Il rend compte également deux fois par an au comité financier et d'audit du Conseil de Surveillance.

Le plan d'audit interne annuel est réalisé à partir de l'identification et de l'évaluation de la couverture des risques. Le plan, défini en toute indépendance par l'audit interne, est soumis pour examen à la direction générale. En 2009, l'audit interne a réalisé 75 missions dont les conclusions générales ont été transmises à la direction générale du Groupe et aux auditeurs externes pour les rapports d'audits comptables et financiers.

Point clef pour l'atteinte des objectifs de PSA Peugeot Citroën, la gestion des investissements est assurée par la direction des programmes et la direction financière. Les analyses financières et de gestion sont menées de manière à s'assurer que les opérations d'investissement sont conformes aux objectifs du Groupe en termes de performance et de rentabilité. Ces analyses sont présentées aux membres du Comité de Direction Générale pour validation.

Enfin, la structure générale des délégations et des subdélégations de pouvoirs prend en compte l'organisation mise en place dans le Groupe. Afin de conférer des pouvoirs aux personnes disposant de l'autorité, des moyens et de la compétence dans leur domaine d'activité, les choix opérés prennent en considération les fonctions exercées d'une part, et les niveaux hiérarchiques d'autre part. Les pouvoirs

précisent les rôles et les responsabilités, ainsi que les réglementations auxquelles il faut veiller et les pratiques qu'il convient de mettre en œuvre.

ORGANISATION RELATIVE À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le contrôle interne comptable et financier est centralisé à la direction financière qui a nommé un coordinateur en charge de son animation et de son suivi.

L'élaboration des états financiers consolidés du Groupe est un processus assuré par la direction de la comptabilité et la direction de la consolidation (en charge également des normes comptables du Groupe). La direction de la comptabilité s'assure de la justification et de la validation des comptes sociaux et des comptes retraités en liaison avec les directions opérationnelles et la direction du contrôle de gestion (co-validation systématique). La direction de la consolidation établit mensuellement de manière complète les comptes consolidés du Groupe, qui répondent à la fois aux besoins de gestion interne et aux besoins de publication externe.

Le contrôle de gestion au sein du Groupe repose sur un maillage de la fonction à trois niveaux :

- une direction centrale qui a autorité sur l'ensemble du dispositif et qui assure la normalisation des règles et des standards de gestion (méthodologies, procédures, outil, planning) ;
- la gestion de chacune des divisions du Groupe, déclinée pour la division Automobile en ses principales entités (marques, production, recherche et développement) ;
- la gestion de chaque unité opérationnelle, telle qu'usine de production ou filiale commerciale pour la division Automobile.

2.4.2. Diffusion interne d'informations sur les normes et procédures

INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES DES DIVISIONS DU GROUPE

Chaque direction opérationnelle, de nature commerciale ou industrielle, a mis en place des bases d'informations générales et de description des modes de fonctionnement qui permettent aux salariés de disposer des informations nécessaires pour la correcte réalisation des tâches de leur périmètre. Chacune de ces bases est accessible via l'intranet du groupe PSA Peugeot Citroën.

Ainsi, au sein de la division Automobile, dans le cadre de certification ISO des Systèmes de Management de la Qualité, la direction technique et industrielle a mis en place des procédures et des modes opératoires qui visent d'une manière générale à une correcte adéquation entre les responsabilités des salariés et le flux d'information nécessaire pour ces responsabilités. L'ensemble de ces données est référencé dans un site intranet « Cascade » disponible pour tous les salariés.

Enfin, une Charte éthique, qui formalise les principes d'action et de comportement auxquels chacun dans le Groupe doit se conformer, est à la disposition des membres du personnel sur

le site intranet du Groupe depuis mars 2003 et est en cours de mise à jour.

INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES

La direction financière dispose d'un référentiel technique et organisationnel « Nordic » comprenant : les normes comptables et de consolidation Groupe, les bonnes pratiques comptables, les normes de comptabilité intégrée, les normes de gestion finance, les normes de financement et trésorerie et les normes liées à la fiscalité. Ce référentiel est accessible à tous les salariés du Groupe de manière à garantir l'uniformisation de l'application des normes. Chaque nature de norme dispose d'un correspondant responsable de la mise à jour.

En particulier, le référentiel de bonnes pratiques comptables a été créé par la direction de la comptabilité de façon à démultiplier l'application des bonnes pratiques identifiées au sein du Groupe en termes de qualité comptable et de contrôle interne. Il est lui aussi accessible à l'ensemble des salariés du Groupe.

L'établissement des comptes consolidés est basé sur des réunions périodiques d'informations et de validation entre les différentes directions actrices (comptabilité, contrôle de gestion, consolidation). Les états financiers des filiales sont mis à disposition à l'aide du logiciel Magnitude implanté dans toutes les filiales consolidées afin de garantir la sécurité et la traçabilité des données. En matière de piste d'audit, les procédures d'archivage et de sauvegarde des données informatisées permettent de respecter la traçabilité de l'information.

Pour la bonne information en interne des managers, les résultats mensuels font l'objet d'un reporting, établi à chaque niveau par les entités de contrôle de gestion sur la base des comptes consolidés mensuels complets du Groupe et examiné mensuellement par la direction générale.

2.4.3. Système visant à recenser et analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques

L'identification des risques, leur évaluation et celle des dispositifs de contrôle associés sont menées en continu par les différentes directions du Groupe, en France comme à l'étranger, au niveau des unités significatives de la division Automobile et des filiales hors automobile (à l'exception de Faurecia et de ses filiales, qui ont entrepris une démarche spécifique) : services centraux, unités de production, filiales commerciales d'importation, succursales de vente, directions financières locales, comptabilités établissements...

Cette démarche conduit, tant au niveau de chaque direction opérationnelle qu'au niveau du Groupe, à l'élaboration d'une cartographie des principaux risques, ainsi qu'à une appréciation de leur degré de maîtrise et à la définition des plans d'actions nécessaires. La démarche de contrôle interne mise en place se caractérise comme suit :

- démarche de prévention et de maîtrise des risques en amélioration continue, opérationnelle, pragmatique, orientée plans d'action et résultats ;

- sous la responsabilité des directions pilotant leurs lignes hiérarchiques (atteinte des objectifs favorisée, expertise métiers) ;
- animation transversale et assistance par des correspondants contrôle interne de direction, rattachés fonctionnellement à la direction du contrôle interne ;
- fondée sur les dispositifs en place : Système Management Qualité ou similaire, processus, procédures, bonnes pratiques métiers ;
- libre expression des entités actrices, sans questionnaire central, aidée par quelques supports simples (typologie des risques, grille d'évaluation d'impact, échelle de maturité du dispositif de contrôle interne) et convergeant vers un livrable unique : la fiche de risque ;
- primauté de l'impact économique sur les autres impacts : client-image, juridique, RH ;
- évaluation de la maturité du dispositif de contrôle interne existant et cible ;
- suivi des plans d'action (prévention et maîtrise des risques, maturité du dispositif de contrôle) ;
- outil de reporting et de consolidation spécifiquement développé et adapté au besoin ;
- cycle d'animation mensuel par les directions avec suivi des principaux risques et des plans d'action associés ;
- reporting mensuel au Comité de Direction Générale des principaux risques du Groupe et des plans d'action associés ;
- reporting trimestriel au Comité de Direction Générale du portefeuille global de risques et de son évolution.

La gestion des risques susceptibles d'affecter les actifs corporels du Groupe et par là même la continuité des activités est mise en œuvre à partir d'un processus dédié dit Processus de Gestion des Risques en Établissement, processus conçu par l'entité « Maîtrise des risques et assurances ». Cette entité met l'expertise dont elle dispose dans différents domaines, tels que l'incendie, les risques naturels, la sûreté, au service d'un réseau de risk managers d'établissement, qu'elle anime dans l'application du processus.

En ce qui concerne la gestion des risques de marché, principalement assurée par la direction financière, les risques identifiés (change, taux, actions, matières premières, contreparties et liquidité) et la politique suivie par le Groupe pour gérer ces risques sont précisés dans la Note 37 de l'annexe des comptes consolidés qui détaille également les couvertures mises en place au 31 décembre de chacun des derniers exercices.

Les autres facteurs de risques sont décrits en section 4 du document de référence et les procédures mises en place pour les contrôler sont précisées, ci-après.

2.4.4. Activités de contrôle

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES DES DIVISIONS DU GROUPE

Chaque direction opérationnelle a mis en place les contrôles nécessaires pour couvrir les principaux risques identifiés dans la cartographie de ses risques.

Afin de couvrir les risques de pilotage des projets de développement et d'industrialisation des nouveaux véhicules,

la direction des programmes et de la stratégie automobile s'appuie sur un processus complet de conception et de développement, le schéma opérationnel de développement, qui est régulièrement mis à jour. Pour chaque projet véhicule sont définis des objectifs de prestations produit, de rentabilité, de qualité et de délais. La réalisation de ces objectifs est suivie par des jalons, au cours desquels la direction générale réalise une revue de l'ensemble des indicateurs permettant le suivi de la tenue des objectifs tant financiers que techniques. De plus, la direction de la qualité a autorité pour autoriser la commercialisation de chaque véhicule produit et pour faire procéder aux contrôles et aux modernisations des véhicules éventuellement défectueux qui auraient déjà été livrés aux réseaux ou aux clients. Pour les véhicules commercialisés ou en projet, elle s'assure de leur conformité à la réglementation, notamment en matière d'environnement et de sécurité.

En ce qui concerne les risques liés aux coopérations, la direction financière et du développement stratégique a mis en place un dispositif de contrôle des réalisations des engagements réciproques des partenaires, conformément à leurs accords.

Pour ce qui a trait à la fabrication, le contrôle interne de la direction technique et industrielle s'appuie sur trois piliers : le système de production PSA, le Processus de Gestion des Risques d'Établissements et le Contrôle de Gestion Économique Industriel. Ces trois composantes permettent de couvrir l'ensemble des risques majeurs identifiés au sein de la direction technique et industrielle. Le contrôle interne est intégré dans l'animation opérationnelle de la direction technique et industrielle et un suivi est assuré tout au long de l'année. De plus, chacun des trois systèmes de contrôle interne est audité régulièrement de façon à vérifier la bonne application des dispositions de contrôle, juger de leur pertinence et émettre le cas échéant des recommandations.

Ainsi, les unités terminales sont, en ce qui concerne la qualité, certifiées ISO 9001/2000 par l'UTAC, pour répondre aux exigences de l'annexe X de la directive européenne 2001/116. La quasi-totalité des sites industriels est certifiée ISO 14001 pour la protection de l'environnement. Elles assurent l'amélioration permanente de la sécurisation de l'outil industriel ; ils motivent et forment l'ensemble de leur personnel au respect des règles de sécurité. Des démarches d'ergonomie sont engagées dès la conception des produits et des moyens de production pour améliorer les conditions de travail dans les ateliers.

En ce qui concerne le commerce, le contrôle interne des deux marques Peugeot et Citroën s'appuie sur la description des procédures de contrôle visant à couvrir les risques liés aux processus opérationnels dans les directions centrales, les filiales d'importation et les points de vente et s'articule autour d'un pilotage opérationnel par la direction générale, relayé dans chaque direction, filiale et point de vente, et d'un système de contrôle et d'amélioration continue. Chaque entité dispose d'un Plan de Qualité de Service détaillant les plans d'action en cours et visant à l'amélioration du contrôle interne et de l'organisation en général. Ces suivis de PQS sont animés et contrôlés par les directions centrales du commerce. Pour améliorer la performance des réseaux propres, les filiales de vente détail ont été rattachées à une entité unique dont le Directeur rapporte au Directeur général des marques Peugeot et Citroën.

La direction des achats s'appuie sur une forte expertise en analyse des coûts de production et des prix matières ainsi que sur une connaissance approfondie des marchés mondiaux, lui permettant d'animer la mise en concurrence et maîtriser la relation fournisseurs, dans le cadre de sa politique d'achat. Une attention particulière est portée sur les risques fournisseurs, notamment dans les domaines de la logistique et de la défaillance d'entreprise. Ainsi, la direction des achats a centralisé dans un service unique la sécurisation industrielle et le risque financier fournisseur à partir de juillet 2007. Ce service a pour mission de veiller, à partir de l'analyse des états financiers des fournisseurs (*rating* financier) et des informations des acheteurs, à la couverture des risques pouvant être engendrés par la défaillance d'un sous-traitant.

Les engagements contractuels sont pris vis-à-vis des fournisseurs. Les commandes, réceptions et factures sont enregistrées de manière systématique. Des moyens de paiement pour régler les fournisseurs ne sont émis qu'après vérification que les factures sont conformes aux commandes et à la réglementation en vigueur et si elles reflètent les réceptions.

La conformité des factures émises, d'une part aux réglementations en vigueur (douanières, fiscales...) tant du pays d'origine que de celui de destination, et d'autre part, aux clauses contractuelles (prix, incoterm, transfert de propriété...) est vérifiée par des contrôles applicatifs ou manuels. Des inventaires périodiques ou tournants permettent de s'assurer de l'exhaustivité de la facturation des marchandises livrées.

Les ventes de véhicules et de pièces de rechange de la division Automobile dans les pays où Banque PSA Finance est présente sont réalisées au comptant, Banque PSA Finance assurant le financement éventuellement demandé par les clients. Dans les autres cas, une norme définit les conditions de règlements (délais de paiement et encours de financement) à appliquer par la division Automobile aux différents clients en fonction du type de flux facturé (voitures neuves, voitures d'occasion, pièces de rechange, éléments détachés, organes...). En outre, la politique définie par le Groupe en matière de sécurisation des paiements vise à éviter tout risque de crédit. Un reporting mensuel permet de s'assurer de leur respect.

L'organisation du Groupe repose sur une centralisation des décisions de financement et des relations bancaires. La continuité de ces activités, même en cas de survenance d'un sinistre majeur, est assurée par l'existence de salles de *back-up*.

Au niveau de la direction générale, la gouvernance de la sécurité informatique est assurée par la Commission Sécurité des Systèmes d'Information. La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information du Groupe PSA, validée conjointement par la direction des systèmes d'information et le Secrétariat Général, fait l'objet des amendements nécessaires en fonction des évolutions techniques et réglementaires. Cette politique concerne les branches automobiles et financement ; elle est cohérente avec les bonnes pratiques recommandées dans la norme ISO 27001. Les règles sont déployées au travers d'un réseau transversal aux différentes directions.

À partir des analyses de risques et des audits internes ou externes menés régulièrement au sein du Groupe, la direction des systèmes d'information, en liaison avec les directions Métier, conduit des actions relatives à la sécurité selon trois axes : amélioration de l'administration des droits (séparation des tâches, revues périodiques des droits, réduction du nombre des intervenants...) ; réponse aux besoins d'ouverture de nos systèmes à des tiers, ces besoins étant induits par un fonctionnement en « Entreprise Étendue » ; poursuite des activités essentielles des branches automobiles et financement en cas de sinistre majeur dans l'un des centres informatiques du Groupe.

Ces plans d'action concourent au respect des réglementations bancaire et financière.

PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La direction financière est responsable des procédures de contrôle interne utiles à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière publiée. Afin de garantir l'atteinte des objectifs du contrôle interne dans son domaine, la direction financière met en œuvre chaque année plusieurs campagnes d'identification des risques, de leur couverture et des procédures de contrôle liées.

La consolidation des comptes est réalisée par une équipe dédiée. L'ensemble des sociétés consolidées transmettent chaque mois à cette équipe dédiée leurs états financiers détaillés établis conformément aux normes du Groupe (compte de résultat, bilan, tableau de trésorerie et états analytiques) pour intégration aux comptes consolidés. Chaque filiale est responsable de l'établissement régulier d'un état de rapprochement entre ses capitaux propres sociaux et ses capitaux propres établis conformément aux normes du Groupe et cet état est contrôlé par l'équipe de consolidation. Toutes les écritures de consolidation sont contrôlées et tracées. Une analyse globale des variations des principaux postes de compte de résultat, bilan ou tableau des flux de trésorerie consolidés est réalisée et diffusée chaque mois à la direction générale.

La fiabilité des données transmises par les filiales est contrôlée à la fois par leurs équipes de contrôle de gestion et par les équipes de synthèse comptable au sein de la direction centrale de la consolidation.

Les engagements hors bilan sont identifiés au sein de chacune des sociétés du Groupe et sont transmis au service de consolidation des comptes.

Les dispositifs de contrôle des actifs sont basés sur des inventaires annuels des stocks détenus par PSA Peugeot Citroën, mais aussi par des inventaires des immobilisations corporelles détenues sur les sites du Groupe, organisés par rotation une fois tous les trois ans. Ces inventaires sont réalisés selon des procédures strictes en termes de séparation des tâches et de contrôle des comptages, qui en garantissent la fiabilité.

Afin de garantir le maintien et l'amélioration de la qualité comptable et du contrôle interne au sein de la direction financière, il a été institué pour chaque service comptable de la division Automobile un « plan de qualité comptable ». Ce dernier rassemble l'ensemble des plans d'actions menés en

interne afin de mettre en œuvre les recommandations issues des audits internes et externes mais aussi les améliorations identifiées par les équipes elles-mêmes. Tous les trimestres, une réunion de suivi du plan de qualité comptable est présidée par le Directeur financier du Groupe, durant laquelle les opérationnels décrivent l'avancée des plans d'actions.

L'information financière mise par le Groupe à la disposition de tiers procède des états financiers consolidés du Groupe, arrêtés par le Directoire et soumis au Conseil de Surveillance, et des analyses de gestion de ces états financiers.

Le système de contrôle de gestion du Groupe comprend également l'établissement et l'analyse détaillée des prix de revient de fabrication des produits automobiles et l'analyse de leur évolution ainsi que le contrôle et l'analyse des marges par produit ; l'ensemble de ces éléments est mis à disposition des responsables opérationnels pour orienter leur gestion.

Enfin, les orientations de placement et de financement ainsi que l'évaluation de l'ensemble des risques de contreparties auxquelles le Groupe est exposé du fait de ses opérations sur les marchés financiers sont validées par la direction financière.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

Le groupe PSA Peugeot Citroën est exposé à des risques juridiques liés à sa situation d'employeur, de concepteur et de distributeur de véhicules, d'acheteur de composants et de fournisseur de services.

Ces différents risques sont maîtrisés par la mise en œuvre de politiques de prévention dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité du travail, de l'environnement industriel, de la propriété industrielle et intellectuelle, de la sécurité des véhicules et de la qualité de ses produits ou services ainsi que par la sécurisation juridique des opérations réalisées par le Groupe.

La direction juridique du Groupe assure l'élaboration ou la vérification des engagements contractuels pris par le Groupe et s'assure de leur conformité avec les dispositions légales et réglementaires qui peuvent les régir ; elle est en charge de l'organisation de la défense des intérêts du Groupe dans les litiges qui peuvent l'opposer à des tiers.

Le Groupe a deux équipes dédiées en matière de propriété intellectuelle : l'une en charge de la propriété industrielle du Groupe et l'autre en charge des marques.

2.4.5. Animation et surveillance interne

La surveillance permanente et l'examen régulier du fonctionnement du système de contrôle interne sont du ressort du Directoire s'appuyant, le cas échéant, sur la fonction d'audit interne, qui lui rend compte des résultats de ses contrôles. Le comité financier et d'audit du Conseil de Surveillance est informé des principaux résultats des audits menés dans le cadre de revues régulières ou à l'initiative du Directeur de l'audit interne.

Chaque direction opérationnelle est responsable de la bonne maîtrise des risques dans son périmètre de responsabilité. Les risques de non-qualité des produits et services sont eux animés par la direction de la qualité (DQ). Ces directions sont dotées d'équipes d'auditeurs qualité menant des contrôles dédiés visant à apprécier la couverture des risques.

Le suivi des autres risques est placé sous la responsabilité de chacune des directions du Groupe. Au niveau de chaque direction opérationnelle, un responsable est ainsi en charge de l'animation du dispositif de contrôle interne et de ses évolutions.

La direction du contrôle interne assure la cohérence des actions entreprises au niveau de chaque direction opérationnelle, anime et coordonne, au niveau du Groupe, les démarches de contrôle interne menées dans chaque direction. Pour sa vision consolidée, cette direction s'appuie en particulier sur l'entité Maîtrise des Risques et Assurances pour tous les risques pouvant affecter les actifs du Groupe et la continuité d'exploitation.

L'audit interne à travers ses missions permet de s'assurer de la pertinence et du caractère opérationnel du contrôle interne. Dans cette optique, les audits à thème du plan d'audit 2010 ont été établis en retenant les domaines présentant les risques majeurs, quel que soit le niveau de maîtrise des dispositifs de contrôle ressortant de l'identification des risques de contrôle interne.

2.5. Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport

Les diligences mises en œuvre pour établir ce rapport ont principalement consisté à :

- recenser l'ensemble des pratiques existant au sein des directions opérationnelles du Groupe concernant l'existence de procédures et la réalisation d'analyses des risques ainsi que leur mise à jour périodique ;
- vérifier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne du Groupe avec les principes généraux posés par le cadre de référence du contrôle interne établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- de manière plus détaillée, s'assurer, au niveau de la direction financière et avec le soutien des équipes comptables, de consolidation, de communication financière et de gestion, que les processus de production et d'arrêté des comptes du Groupe respectent les critères de qualité définis pour chaque catégorie d'opérations par le guide d'application intégré au cadre de référence.

→ 16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Peugeot SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Riou

Mazars
Loïc Wallaert

17

SALARIÉS

17.1. Notre engagement social	166	17.2. Options d'achat d'actions	190
17.1.1. Améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail	166	17.2.1. Politique d'attribution	190
17.1.2. Développer et valoriser les ressources humaines	169	17.2.2. Options d'achat d'actions	190
17.1.3. Renforcer la cohésion sociale	172	17.3. Actionnariat salarié	190
17.1.4. Un développement éthique	174	17.3.1. Le plan d'épargne Groupe	190
17.1.5. Indicateurs sociaux (loi NRE)	178	17.3.2. La participation des actionnaires salariés dans le capital	190

17.1. Notre engagement social

→ 17.1.1. Améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail

La Sécurité et la Santé au Travail : notre Première exigence

La politique Santé et Sécurité au Travail est définie et portée au plus haut niveau de l'entreprise. Le 12 janvier 2010, le Comité de Direction Générale a signé la nouvelle politique de sécurité et de santé qui s'applique à tous les établissements du Groupe.

Chaque salarié, ainsi que toute personne intervenant dans les sites du Groupe, doit travailler en toute sécurité, sans risque pour sa santé. C'est une condition essentielle à un développement responsable du Groupe qui repose sur le respect et la considération à l'égard des personnes. Il ne peut y avoir de progrès continu de l'entreprise sans garantir la sécurité et la santé des salariés.

Cette exigence repose sur l'implication de chaque manager dans la mise en application du Système de Management de la Sécurité et la Santé au Travail, quelle que soit son activité.

L'ensemble des actions et des décisions du Groupe s'inscrivent dans l'évaluation et la maîtrise systématique des risques. Trois comportements guident les actions du Groupe en matière de prévention : l'exemplarité, la vigilance et la réactivité.

Un progrès continu au travers d'un nouveau Système de Management de la Sécurité et la Santé au Travail

PSA Peugeot Citroën a mis en place un référentiel des exigences sécurité et santé applicables dans toutes les entités et filiales du Groupe quel que soit le pays d'implantation. Ce référentiel, intégré dans le système d'excellence PSA, contient 22 exigences définissant les points de vigilance et de contrôle.

Le nouveau Système de Management de la Sécurité et de la Santé est déployé à l'aide d'une « feuille de route » permettant d'évaluer les résultats par rapport aux objectifs à atteindre et d'appliquer les meilleures pratiques. Des formations transversales permettent d'assurer aux managers l'appropriation des connaissances nécessaires à la mise en pratique de la prévention dans le cadre de ce Système de Management de Sécurité et de Santé au Travail.

Pour compléter le dispositif, des audits sécurité et santé sont menés et permettent de s'assurer de la bonne mise en pratique des principes. Plus de 40 audits ont été menés en 2009 par les équipes centrales, en complément des audits locaux couvrant toutes les filiales.

Exemples d'outils et d'applications du Système de Management de la Sécurité et la Santé au Travail (SMST)

- L'Observation Préventive « STOP » permet aux managers de développer leurs capacités à détecter les situations ou comportements à risque (mauvaise position du salarié pour la réalisation d'une opération, non port des protections individuelles, etc.). Cet outil renforce les échanges avec les salariés et facilite l'appropriation de la démarche de prévention. Lors d'audits, deux membres de l'encadrement se rendent sur un poste de travail préalablement défini.

Ils réalisent une observation de la situation de travail et identifient les éléments susceptibles de provoquer un incident. Les deux auditeurs échangent alors avec le salarié afin de l'aider à identifier les comportements qui lui permettront de renforcer ses pratiques de sécurité. Cette démarche est largement répandue dans les sites industriels et sera progressivement étendue aux sites commerciaux à partir de 2010.

- La démarche de mise en place des *Safety Gates* ou standards de zones, vise à permettre l'installation à des endroits stratégiques des sites, des rappels visibles des règles de sécurité. À l'entrée des sites et des bâtiments, ces signalétiques indiquent les règles à respecter, particulièrement celles liées au port des protections individuelles et aux conditions de circulation dans les ateliers. Le principe de ces standards de zones est d'inciter toutes les personnes intervenantes (salariés, intérimaires, entreprises extérieures et visiteurs) à s'autocontrôler avant de pénétrer dans la zone.
- Le site de Trémery (France) est le site le plus avancé du Groupe dans la démarche de mise en œuvre du SMST. Grâce à une application rigoureuse et permanente de ces principes, les résultats de ce site sont remarquables et permettent pour la seconde année consécutive d'obtenir un taux de fréquence des accidents avec arrêt inférieur à 1 point contre 3,43 points pour l'ensemble du Groupe. L'engagement de l'ensemble des salariés de ce site est visible. Le Groupe a pour ambition d'atteindre le même niveau d'appropriation du Système de Management de la Sécurité et la Santé au Travail sur l'ensemble de ses sites, dans les trois prochaines années.

Les mêmes exigences en matière de sécurité pour toute personne intervenant dans les sites du Groupe

La sécurité concerne toutes les personnes qui travaillent dans les sites du Groupe PSA Peugeot Citroën, y compris les salariés des entreprises prestataires. Sans se substituer à leur responsabilité juridique, le Groupe s'assure que ces entreprises respectent les règles de sécurité et demande aux entreprises prestataires d'appliquer ses exigences dans le cadre du Système de Management de la Sécurité au Travail.

Un effort important a été engagé avec les entreprises de travail temporaire, dans le cadre de la charte sur le travail temporaire. Depuis janvier 2010, le Groupe a décidé d'intégrer, dans le suivi des résultats sécurité, les salariés des entreprises de travail temporaire.

Une ambition et des résultats

Le Groupe considère que la seule cible acceptable est de travailler sans accident, et qu'il ne peut y avoir de progrès sans sécurité des salariés. En 2009, le taux de fréquence des accidents avec arrêt (TF1) dans le monde, est de 3,43 points

(4,63 points avec les intérimaires) soit une réduction de moitié en cinq ans. PSA Peugeot Citroën a pour ambition de diviser par trois le taux de fréquence des accidents du travail dans les trois ans.

Une politique active en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité

La maîtrise des risques à l'égard des salariés constitue une priorité. PSA Peugeot Citroën a ciblé plusieurs risques majeurs : le risque chimique, le risque routier et la prévention des troubles musculo-squelettiques. La prévention des risques psychosociaux, considérée également comme une priorité, est prise en compte dans une démarche plus globale de bien-être au travail.

sa mission tout en préservant sa santé. La démarche inclut notamment :

- la charge cognitive au travers du traitement de l'information ;
- les marges de manœuvre sur le poste de travail ;
- la qualité de vie au travail ;
- la perception du salarié de son travail, de ses relations avec ses collègues, de sa hiérarchie, etc.

Prévenir les troubles musculo-squelettiques

Dans les sites industriels, la priorité est de réduire les charges physiques et posturales en réduisant le nombre de postes « lourds ». Celle-ci est essentielle dans la prévention des maladies professionnelles, telles les troubles musculo-squelettiques (TMS). Ces démarches s'appuient sur une Méthode d'Évaluation du Travail et des Organisations, appelée METEO, qui intègre les méthodologies ergonomiques, dès les phases projets de développement de véhicules, d'organes et d'investissements industriels. L'ensemble de la démarche est assurée par des équipes pluridisciplinaires, composées de médecins du travail, d'ingénieurs, de techniciens sécurité, d'ergonomes et de managers. De 2005 à fin 2009, la proportion des postes « lourds » est passée de 18 % à 10 %, tandis que la part des postes « légers » est passée de 37 % en 2005 à 51 % fin 2009. Le Groupe a pour ambition de poursuivre cette réduction : l'objectif pour 2012 est de réduire la part des postes « lourds » à 8 % et d'atteindre 58 % de postes « légers ».

En 2009, l'ensemble des ergonomes du Groupe ont été formés à l'évaluation de la charge globale des postes de travail. En 2010, l'objectif est de déployer une démarche globale intégrée dans le Système de Management de la Sécurité au Travail.

Maîtriser les risques chimiques

Au-delà des exigences réglementaires (réglementation REACH, réglementation CLP, etc.) auxquelles le Groupe se conforme avec rigueur, PSA Peugeot Citroën a engagé une démarche de prévention du risque chimique qui s'articule autour de trois axes :

- la prévention du risque toxicologique lié à l'utilisation des produits ou des préparations ;
- la prévention des risques liés aux pollutions générées par les différents process ;
- une veille pluridisciplinaire qui permet d'anticiper les impacts des produits ou substances sur les plans de la santé, de l'environnement, de la réglementation et des process.

La diminution des charges cognitives et mentales

PSA Peugeot Citroën souhaite accompagner l'évolution des organisations en prenant en compte et en améliorant les impacts cognitifs, socio-organisationnels et psychiques de l'activité, des postes et des environnements de travail sur les salariés. L'objectif est d'évaluer la charge mentale au poste de travail et de permettre au salarié de continuer à effectuer

L'ensemble de la démarche est assuré par des équipes pluridisciplinaires, composées de médecins du travail, médecins toxicologues, préventeurs, responsables environnement, ingénieurs sécurité et métiers, etc. afin d'appliquer des mesures de prévention qui répondent au mieux aux besoins de la protection des salariés.

Prévenir les risques routiers

De par son métier de constructeur automobile, PSA Peugeot Citroën attache une importance particulière à la prévention du risque routier. En collaboration avec les partenaires sociaux, le Groupe a élaboré en 2008 une charte de prévention du risque routier professionnel qui définit les principes à respecter. Cette charte indique notamment aux salariés les règles d'utilisation de véhicules dans le cadre de missions professionnelles ou lors du trajet entre le domicile et le lieu de travail.

En 2009, les établissements du Groupe ont sensibilisé leurs salariés au risque routier en lien avec les pouvoirs publics,

par exemple via la conception d'un stand dédié à la sécurité routière, la mise en place de simulateurs de conduite et de voitures tonneaux, l'organisation de conférences, des essais de simulateurs de conduite deux roues, la distribution de plaquettes, etc.

En étroite collaboration avec des associations locales de prévention routière, le Groupe s'est fixé également pour mission d'améliorer la sécurité routière au travers de la sensibilisation des usagers dans ses pays d'implantation en particulier en Europe, en Chine et au Brésil où le Groupe mène de nombreuses actions.

Développer le bien-être au travail

PSA Peugeot Citroën entend assurer à ses salariés un environnement et des conditions de travail correspondant aux meilleurs standards internationaux. C'est dans ce cadre que le Groupe a lancé en 2009, une démarche globale dans tous les pays, visant à développer le bien-être au travail de ses salariés.

La prévention des risques psychosociaux

Le Groupe a choisi de mener les démarches de prévention des risques psychosociaux par la voie du dialogue social. Ainsi, un accord sur l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux a été signé en octobre 2009. Cet accord s'inscrit dans la continuité des actions engagées dès 2007, avec la réalisation d'un audit du stress au travail. Les principaux résultats obtenus par cette étude avaient montré que les niveaux de stress, d'anxiété et de dépression des personnes interrogées étaient inférieurs aux données du panel de référence et à celles issues d'études internationales. Néanmoins, le Groupe avait décidé d'élaborer des plans d'actions en liaison avec les organisations syndicales.

Avec ce nouvel accord, le Groupe déploie en France, puis progressivement dans tous les pays, un dispositif d'évaluation et de suivi du stress professionnel. Ce dernier permet de mesurer le niveau de stress, ses conséquences sur la santé, ainsi que les facteurs professionnels contribuant à son apparition.

En France, près de 10 000 salariés volontaires ont rempli en toute confidentialité des questionnaires permettant de mesurer leur stress au travail. Cette évaluation permet de construire des analyses collectives servant de base à l'élaboration des plans de prévention et, si nécessaire, des suivis individuels en liaison avec les médecins du travail.

Pour compléter le processus, des mesures d'écoute et d'aide individualisée sont mises en place ou renforcées (coordination étroite avec les services de santé au travail, sensibilisation et vigilance des managers, suivi et traitement des plaintes pour harcèlement et discrimination, mise en place de cellules de veille pour détecter et résoudre les situations de détresse, mise en relation avec des psychologues, etc.).

Dans de nombreux pays, tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède, les managers sont sensibilisés aux facteurs de stress et aux mesures de prévention des risques psychosociaux.

Une mesure permanente en faveur du bien-être au travail

Depuis fin 2009, PSA Peugeot Citroën mesure en permanence le bien-être au travail de ses salariés, au travers du dispositif d'Évaluation de Suivi du Stress et au travers des cellules de veille qui rassemblent tous les éléments d'alerte en vue de déceler les situations à risque. Ce reporting est intégré depuis 2010, dans le reporting mensuel de la direction générale. Des enquêtes de satisfaction des salariés sont également réalisées.

L'ensemble des indicateurs permettent, au regard des facteurs et des situations à risque détectés, de construire et de déployer des plans d'actions. À titre d'exemple, suite à une enquête menée auprès des salariés en Slovaquie en juin 2009, huit groupes de travail ont été constitués pour développer les actions destinées à améliorer la satisfaction des salariés.

Mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle

PSA Peugeot Citroën propose des formules d'aménagement individualisé conciliant vie professionnelle et vie personnelle et familiale. Dans la mesure du possible, le Groupe répond favorablement, aux demandes des salariés souhaitant travailler à temps partiel. Ces aménagements individualisés s'effectuent en conciliant les souhaits des salariés et le bon fonctionnement des services. Ces formules de temps partiel, répondent également à des situations légales ou médicales. Des solutions adaptées sont donc recherchées : temps partiel à la journée ou demi-journée, temps partiel en heures, etc.

Le temps partiel est choisi et non imposé par le Groupe. En 2009, 9 015 salariés du Groupe travaillent à temps partiel dans le monde.

Afin de faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, de nouvelles initiatives dans le domaine des services de proximité sont proposées aux salariés : conciergerie d'entreprise, agences de voyages, installations de lavage de voitures, mise en place de lignes de bus, accompagnement pour réaliser diverses démarches administratives, etc. Le Groupe s'investit également dans les solutions d'accueil des enfants des salariés. Ainsi, différents sites ont obtenu des places en crèche et garderie, d'autres se sont mobilisés dans des projets d'ouverture de crèches en lien avec les collectivités locales.

Par ailleurs, la vie associative est encouragée : les associations sportives (football, gymnastique, yoga, etc.), culturelles (cours de langues, Arts plastiques, etc.) ou caritatives (soutiens aux associations, comme par exemple au Brésil où le Groupe a participé à une campagne de don de cadeaux de Noël auprès de 219 enfants des orphelinats de São Paulo en 2009) sont très actives. Le Groupe compte ainsi plus de 80 associations sportives et culturelles au sein de l'entreprise.

Une politique de santé active

La santé des salariés est une composante essentielle de la performance humaine et économique de l'entreprise. Pour préserver la santé des salariés, le Groupe a mis en place un « plan santé ».

Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'hygiène et de santé

Les services médicaux de PSA Peugeot Citroën sont impliqués dans la lutte contre certaines pathologies et le diagnostic de facteurs de risques extraprofessionnels, susceptibles d'affecter la santé des salariés. Ces services sont en veille permanente dans le dépistage de l'hépatite C ou de certains cancers. Ils mettent en place des actions de prévention sanitaire, comme la vaccination antigrippale ou

Améliorer les conditions de vie au travail

Dans toutes les filiales et sur tous les sites, quelle que soit l'activité, le Groupe s'attache à créer un environnement de travail agréable et sécurisé. PSA Peugeot Citroën veille à la mise en place d'aménagements optimaux, tels que l'offre d'espaces de travail et de repos, etc. C'est dans cet objectif que des chartes spécifiques aux établissements précisent les règles d'implantation et d'aménagement des espaces de travail (sanitaire, luminosité, disposition des bureaux, etc.).

l'aide au sevrage tabagique. Par ailleurs, un plan a été conçu afin de préserver la santé des salariés et de maintenir l'activité du Groupe en cas de pandémie de la grippe A H1N1 (mesures d'hygiène à observer, comportements à adopter en cas de détection de personnes infectées, etc.).

Des campagnes de sensibilisation sur l'hygiène alimentaire, l'obésité, et les bienfaits de l'activité physique ont également été engagées. En France, le programme SANTAL+ donne aux salariés des conseils nutritionnels. En Italie, la « Campagna Salute Peugeot » sensibilise les salariés sur l'alimentation, l'alcool, les drogues, les méfaits du tabac, l'activité physique et le stress. D'autres campagnes sont également engagées dans d'autres pays.

→ 17.1.2. Développer et valoriser les ressources humaines

Face à la crise économique et financière qui a entraîné une réduction des volumes de ventes, PSA Peugeot Citroën a fait preuve de responsabilité et de réactivité. Ainsi, des mesures ont été prises pour que le Groupe s'adapte à un niveau d'activité en baisse, tout en préservant la cohésion sociale au travers de plans de redéploiement des emplois et des compétences fondés sur le volontariat, de dispositifs d'activité

partielle indemnisée et de mobilités intersites. La baisse des effectifs de la division Automobile s'établit à 8 525 salariés sur l'année 2009. Au global, les effectifs du Groupe ont diminué de près de 15 480 personnes sur l'année (y compris Gefco et Faurecia). Ces réductions d'effectifs ont été menées rapidement, sans heurt ni conflit et de façon responsable.

Une gestion responsable de l'emploi

Une adaptation des structures préalablement négociée

Dans le cadre du redéploiement des emplois et des compétences, l'ajustement des structures, résultant de la forte réduction des volumes de ventes, a été mené par des mesures fondées sur le volontariat. Des dispositifs accélérant les départs à venir (départs en retraite à taux plein, départs pour projets professionnels, congés de reconversion professionnelle, mobilités interne ou externe, etc.), tout en évitant les ruptures brutales et le recours aux préretraites ont ainsi été mis en place.

Préalablement négociées avec les organisations syndicales (ex : accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en France), ces mesures ont principalement concerné la France, l'Espagne, la Slovaquie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Portugal ainsi que le Brésil et l'Argentine.

Exemples de plans de réduction des effectifs :

- en France : 5 800 salariés ont adhéré à une mesure de redéploiement des emplois et des compétences (ex : mobilité, départ volontaire sans recourir à l'assurance chômage). En 2009, 2 115 salariés ont quitté le Groupe dans le cadre d'un projet personnel ou d'un congé de reconversion et 776 dans le cadre de la retraite à taux plein. Par ailleurs, 1 686 salariés ont eu une mobilité ;
- en Slovaquie : un plan de réduction et de reclassement des effectifs a été mis en œuvre. 119 salariés ont été reclassés en interne, 39 salariés ont quitté l'entreprise (avec un nouvel emploi dans la région).

Des mesures alternatives au chômage

Le recours à l'activité partielle de longue durée constitue une mesure alternative au chômage et aux licenciements pour motif économique. En France, en avril 2009, le Groupe a signé

un accord novateur permettant de former les salariés durant les jours non travaillés, avec une indemnisation maintenue à 100 %. En septembre 2009, un nouvel accord a été signé sur l'indemnisation et la formation durant le chômage partiel, dans le cadre de la nouvelle convention avec l'État sur « l'Activité Partielle de Longue Durée ». Il prévoit une rémunération garantie de 75 % du brut les jours chômés (soit environ 95 % du net sur le mois), le maintien dans l'emploi des salariés concernés et l'organisation de formations durant ces périodes d'inactivité. Cet accord s'inscrit dans la continuité de celui du 10 avril 2009.

Le Groupe préserve ainsi l'emploi malgré la crise, tout en développant les compétences des salariés pour préparer l'avenir. En France, le recours à ces dispositions sur le premier semestre 2009 a représenté 5,5 millions d'heures indemnisées, soit l'équivalent de près de 3 400 emplois préservés sur la même période.

Tous les sites de production hors France ont également eu recours à des journées non travaillées. Les accords de modulation (bourse d'heures, par exemple) ont permis le maintien des rémunérations.

Pour faire face aux déséquilibres d'activités entre les sites, et pour favoriser la solidarité intersites, une politique de mobilité temporaire ou définitive a été déployée en 2009. En France, le nombre de mobilités temporaires est passé de 300 au 30 septembre 2008, à 1 200 au cours du premier semestre 2009. Préservant les emplois, cette politique a permis de redéployer les emplois et les compétences entre les sites en évitant le recours aux heures de chômage et aux licenciements.

Une politique d'insertion des jeunes maintenue

Soucieux de préparer l'avenir, PSA Peugeot Citroën souhaite attirer et intégrer les jeunes. Pour ce faire, le Groupe a lancé en juin 2009 un ambitieux programme d'intégration de jeunes en alternance. Ce programme vise à la fois à préparer les compétences dont l'entreprise aura besoin dans l'avenir (dans des domaines, des métiers et des qualifications très divers), et à répondre aux enjeux sociaux et sociétaux actuels : donner aux jeunes de réelles perspectives d'avenir et d'intégration dans le monde du travail en leur permettant de découvrir

les métiers et les valeurs d'un grand groupe industriel. Un important volet de ce programme est également consacré à l'insertion des jeunes peu ou pas qualifiés. Il leur propose des parcours de professionnalisation avec un minimum de 150 heures de formation dans l'année.

En 2009, l'intégration des jeunes dans l'entreprise s'est concrétisée par l'accueil de plus de 3 300 stagiaires et par la conclusion de 2 460 contrats d'alternance (contrats de professionnalisation, apprentissage). À l'horizon de l'été 2010, PSA Peugeot Citroën a pour ambition d'accueillir, en France, 2 000 contrats d'alternance, 2 100 contrats de professionnalisation, 3 000 stagiaires et 200 Volontaires Internationaux en Entreprise, soit un objectif de 7 300 jeunes en insertion professionnelle.

Valoriser l'emploi et la motivation des seniors

Pour PSA Peugeot Citroën, la question de l'emploi des seniors qui représentent près de 30 % des effectifs de la division Automobile, ne doit pas faire l'objet d'un traitement à part des autres catégories. Au contraire, elle participe à la politique globale de l'emploi et de développement des compétences du Groupe, qui garantit l'égalité des chances et de traitement, et anticipe les évolutions démographiques.

C'est dans ce cadre qu'en France, des accords en faveur de l'emploi et de la motivation des seniors ont été signés en janvier 2010. Ils visent notamment à favoriser la diversité des âges au sein des équipes, maintenir des évolutions salariales et promotionnelles motivantes, adapter les conditions de travail à la présence de salariés plus âgés, aménager les fins de carrière et la transition activité/retraite. L'objectif est de mieux reconnaître la place des seniors dans l'entreprise et de considérer leur expérience comme un avantage pour la réussite du Groupe. La coexistence des générations est également un atout pour la cohésion sociale et l'efficacité économique. C'est en ce sens que la question du maintien dans l'emploi et de la motivation des seniors doit être liée à celle de l'intégration professionnelle des jeunes afin d'anticiper les évolutions démographiques et préparer le renouvellement des générations. Ainsi, le Groupe sollicite les salariés seniors pour accueillir et accompagner les jeunes au travers de fonctions de tutorat/parrainage.

Préparer une nouvelle dynamique des emplois et des compétences

PSA Peugeot Citroën mène une politique d'emplois et de compétences visant à préparer les métiers de l'automobile de demain.

La gestion prospective par filière métiers

Depuis 2005, 21 filières métiers ont été mises en place dans le Groupe. Les filières donnent une vision prospective sur l'évolution à 5 ans, des emplois, des métiers et des compétences. Elles déterminent pour chacun de leurs métiers, les plans d'actions concernant le recrutement, l'expertise, la formation, la reconversion professionnelle, la mobilité, la localisation géographique et l'internationalisation.

Des démarches prospectives partagées avec les partenaires sociaux

Dans les principaux pays, des observatoires des métiers, des emplois et des compétences permettent d'échanger avec les partenaires sociaux sur la vision prospective et qualitative des métiers et des compétences du Groupe (les métiers stratégiques, les diagnostics quantitatifs, les évolutions technologiques ou organisationnelles, les mesures d'adaptation mises en œuvre, etc.).

Ces instances permettent au Groupe d'anticiper, en concertation avec les partenaires sociaux, la transformation des métiers, de mieux gérer les compétences et de donner

aux salariés une visibilité sur les évolutions de carrière et les futures mutations industrielles et technologiques.

La gestion et la promotion des experts

Pour maintenir et améliorer sa compétitivité dans tous ses domaines d'activité, le Groupe a renforcé la politique d'expertise (officialisée par une charte diffusée en décembre 2008) et a valorisé les carrières d'experts. Cela permet à ces derniers d'évoluer dans un domaine identifié comme stratégique. En 2009, 24 maîtres experts, 147 experts et 240 spécialistes ont été nommés dans le Groupe. 11 nationalités sont représentées dans ces nominations.

Développer les compétences individuelles

Le Groupe cherche à améliorer continuellement la gestion individuelle des carrières et des compétences. L'objectif est d'offrir aux managers des outils et des supports opérationnels pour gérer leurs équipes, mais aussi de proposer aux salariés des carrières motivantes en lien avec les besoins du Groupe.

Dynamiser la gestion individuelle des carrières

PSA Peugeot Citroën place les compétences au centre des choix d'évolution professionnelle et de formation. Ce mode de gestion des compétences permet de clarifier les perspectives de carrière des salariés et de mieux anticiper les besoins du Groupe, tant en termes d'expertise que d'évolution d'emploi. Les possibilités d'évolution de carrière sont examinées annuellement lors des comités carrières. Des plans de remplacement sont également organisés dans chaque Direction du Groupe, afin de construire les parcours professionnels des salariés.

Le Groupe donne la priorité aux ressources humaines internes, et aide chaque salarié à construire un parcours professionnel personnalisé. L'utilisation d'outils fondés sur l'évaluation des compétences exercées et de la performance individuelle a été généralisée. Ainsi, un nouvel entretien individuel a été mis en place. Cet entretien est un moment privilégié de la relation managériale. Il a pour objectif de formaliser avec chaque salarié les objectifs et résultats attendus sur l'année à venir ainsi que les comportements nécessaires à la maîtrise de la fonction. Il permet aussi d'échanger sur les attentes réciproques du salarié et du manager et de faire le point sur les perspectives de carrière du salarié (mobilité, orientation, formation, etc.). En 2009, 87 % des cadres ont eu un entretien individuel. Par ailleurs, pour aider la mobilité professionnelle, une nouvelle offre de formation plus pertinente et plus lisible. Elle permet aux responsables hiérarchiques et aux salariés d'identifier les formations les plus adaptées au regard des exigences de la fonction et des compétences associées. De même, un dispositif de transition professionnelle d'un poste vers un nouveau poste ou nouveau métier avec un accompagnement formation a été créé. Près de 20 % des cadres ont eu une mobilité en 2009 et 5 700 mobilités géographiques ont été réalisées au cours de l'année.

La gestion et la promotion de l'expertise vise à assurer au Groupe une compétitivité durable en développant et en pérennisant l'expertise sur les domaines d'activité qui constituent le cœur de compétences du Groupe. Les acteurs de l'expertise sont les garants dans le temps du maintien du niveau d'excellence du référentiel de connaissances. Il leur appartient d'apporter leur contribution, sur les quatre axes que sont la prospective métier, le conseil technique opérationnel et l'innovation, la transmission des savoirs et la représentation externe.

Anticiper les plans de remplacement des postes stratégiques

En complément des comités carrières qui permettent d'échanger sur les possibilités d'évolution de carrière et de mobilité des salariés, le Groupe a mis en place des comités de plans de remplacement sur les postes les plus stratégiques. Ces instances permettent une meilleure gestion prévisionnelle des compétences.

Préparer et développer les compétences de demain par la formation

Les métiers de l'automobile évoluent rapidement, au rythme des changements technologiques et techniques. Les innovations impliquent des adaptations industrielles et organisationnelles. La formation au sein du Groupe répond à deux grands enjeux : maintenir l'employabilité de chacun des salariés tout au long de la vie professionnelle et favoriser leur progression.

L'entreprise souhaite informer les salariés sur l'évolution de leurs métiers, pour leur permettre d'anticiper leur développement professionnel. Différents dispositifs sont prévus pour les aider à construire leur parcours professionnel : gestion par « filières-métiers », entretien individuel, entretien d'objectifs, bilan professionnel, bilan de compétences, accès aux postes à pourvoir en interne par intranet, etc. Le Groupe propose également à tous les salariés un large éventail de formations qui contribuent au renforcement des compétences et aux opportunités de carrière. Près de 4 400 stages de formation sont proposés. Ils sont structurés par filière et par métier, dans le cadre d'une offre de formation professionnalisante. La formation est donc conçue comme un investissement qui passe par une responsabilisation de chacun des salariés dans le choix des formations, par une individualisation des parcours de formation et par une liaison forte avec le processus de développement des compétences nécessaires dans les filières et les métiers. En 2009, 2,68 millions d'heures de formation ont été dispensées à l'ensemble des salariés, représentant une moyenne de 21,1 heures de formation par salarié.

Accompagner et favoriser l'internationalisation du Groupe

PSA Peugeot Citroën mobilise sur la scène internationale des experts et des managers dont les compétences et les profils sont représentatifs de la diversité mondiale et des particularités des marchés sur lesquels le Groupe veut se développer. Pour favoriser les parcours de carrière internationaux et assurer une continuité de gestion, une filiale Peugeot Citroën « Gestion Internationale » a été créée. L'internationalisation du Groupe a pour objectif de :

- mobiliser des experts et des managers représentatifs de la diversité mondiale ;
- permettre des parcours professionnels permettant d'appréhender les enjeux internationaux générés par la globalisation économique ;
- donner la possibilité aux personnels locaux, d'exercer davantage de responsabilités dans le Groupe.

Création de l'Université Groupe

Le Groupe s'est donné comme ambition en 2009, de construire un plan de formation mondial en 2010 et de créer une « Université Groupe ». Cette Université a pour vocation d'être le creuset des savoirs du Groupe et de permettre à chaque salarié de s'approprier le « socle » constitué par les

valeurs, les connaissances, les comportements essentiels, en cohérence avec la Vision et les ambitions du Groupe. En 2009, des formations sur le management, le lean, la qualité et l'anglais ont été déployées.

→ 17.1.3. Renforcer la cohésion sociale

Premier atout de l'entreprise, les femmes et les hommes de PSA Peugeot Citroën contribuent chaque jour à sa performance et à sa compétitivité.

De dimension internationale, la politique sociale du Groupe vise à favoriser la cohésion sociale autour de valeurs fortes de solidarité, de tolérance et d'engagement.

Au cœur de cette politique, le dialogue social s'appuie sur une information et une participation des salariés et donne lieu

à une pratique contractuelle dense dans tous les pays. Il se concrétise par la signature de nombreux accords, innovants et toujours précurseurs, ouverts sur les évolutions de la société et du monde qui nous entoure. Cette politique contractuelle reflète la volonté du Groupe d'étendre les meilleures pratiques de ressources humaines à toutes ses entités et de promouvoir des principes forts tels que le respect des droits humains, l'égalité des chances, la diversité des équipes, la santé et la sécurité de chaque salarié.

Une politique de dialogue social

PSA Peugeot Citroën veille au respect de la liberté d'association et de représentation des salariés, à l'indépendance et au pluralisme des organisations syndicales dans tous ses établissements.

Le Comité Européen élargi

Le Comité Européen est une instance de dialogue et d'échanges privilégiée entre la direction et les représentants du personnel. Cette instance permet d'aborder la stratégie du Groupe, ses résultats et ses perspectives. Le Comité Européen du Groupe a été élargi aux représentants des organisations syndicales de pays répondant au critère d'effectifs défini dans l'accord du Comité Européen soit l'Argentine et le Brésil. Leurs deux représentants sont invités aux réunions plénières en tant qu'observateurs.

Le Comité Européen et son bureau, le Comité de Liaison, ont été réunis à sept reprises en 2009. À cette occasion, les membres du Comité Européen ont assisté à différentes présentations telles que : les enjeux et défis du secteur automobile, les marchés et les plans produits PSA Peugeot Citroën en Chine et en Amérique latine, mais aussi la gestion économique chez PSA Peugeot Citroën. Par ailleurs, le bilan de l'application de l'accord cadre mondial 2006-2009 a été présenté à l'ensemble de ces membres.

Ces instances qui favorisent le dialogue social en Europe et en Amérique du Sud, font partie intégrante de la politique contractuelle du Groupe. Elles permettent à la Direction Générale d'entendre les préoccupations, les attentes, les propositions des salariés, mais également d'engager les concertations nécessaires à la réalisation des grands projets transversaux.

Le Comité Paritaire Stratégique International

Ce Comité est une instance de diagnostic, de dialogue et d'échanges entre la direction et les organisations syndicales françaises et élargi depuis 2008 aux organisations syndicales non françaises. Il permet d'approfondir des sujets liés à la situation de l'entreprise et à son évolution, à court et moyen termes. Les sujets concernent par exemple, les produits, les marchés, la concurrence, les partenariats et coopérations, le développement international, etc., tous thèmes et orientations susceptibles d'avoir un impact sur l'emploi.

Réuni deux fois en 2009, le Comité a abordé des sujets aussi variés que la politique commerciale, les véhicules hybrides ou les coopérations.

Une forte dynamique contractuelle

Les changements majeurs prévus par le Groupe font l'objet de procédures d'information et de consultation auprès des organisations syndicales et instances représentatives du personnel.

Des rémunérations compétitives et équitables

Préserver le pouvoir d'achat des salariés, rémunérer la performance, pratiquer des rémunérations compétitives et équitables au regard des marchés du travail, associer à la création de valeur ceux qui y contribuent : la politique de rémunération de PSA Peugeot Citroën répond aux mêmes objectifs, dans tous les pays où le Groupe est implanté.

En 2009, plus de 20 accords salariaux ont été signés avec les partenaires sociaux en Autriche, Argentine, Brésil, France, Royaume-Uni, Slovaquie. S'ils veillent au maintien du pouvoir d'achat des salariés, en particulier pour les bas salaires, ces accords prévoient également des mesures individuelles supplémentaires.

Au-delà des mesures d'augmentations générales, les augmentations individuelles sont déterminées chaque année pour toutes les catégories professionnelles en fonction de l'évaluation de la performance, des niveaux de maîtrise des fonctions et des évolutions professionnelles.

Un suivi rigoureux des processus de recrutement et d'évolution professionnelle permet d'assurer l'absence de discrimination fondée sur l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, la grossesse ou la maternité, les caractéristiques génétiques, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le nom de famille ou en raison de l'état de santé ou du handicap.

Des dispositifs de rémunération variable individuelle existent pour tous les salariés au travers de l'intéressement auquel s'ajoute une rémunération complémentaire pour les cadres occupant des postes à responsabilité ayant une contribution

En 2009, 150 accords d'entreprise ont été conclus (dont 120 à l'international) sur des sujets variés portant tant sur les principales transformations de l'entreprise que sur les conditions d'emploi des salariés : organisation du temps de travail, évaluation et prévention du stress professionnel, classification et évolution de carrière, emploi et motivation des seniors, formation professionnelle et indemnisation durant les périodes chômées, mise en place de l'activité partielle de longue durée, etc. Ces accords ont toujours été signés de façon largement majoritaire.

Des organisations du travail négociées

PSA Peugeot Citroën pratique des durées de travail toujours inférieures ou égales aux durées légales et professionnelles. Dans la plupart des pays, et partout où la législation le permet, la durée du travail s'apprécie dans le cadre de la modulation pluriannuelle.

déterminante sur les résultats. Ces compléments de rémunération traduisent la volonté de favoriser la culture du résultat et d'adopter des pratiques cohérentes et compétitives avec les marchés.

Par ailleurs, afin d'associer les femmes et les hommes du Groupe aux résultats de l'entreprise et de les soutenir plus efficacement dans leurs projets personnels, PSA Peugeot Citroën propose une offre diversifiée d'épargne salariale dans différents pays.

Le personnel associé aux résultats du Groupe

Afin d'associer les salariés aux résultats des dispositifs d'intéressement au résultat opérationnel est mis en place pour l'ensemble des salariés en conformité avec les législations locales. Au titre de l'année 2009, 11 millions d'euros (division Automobile, Financement, Transport et Logistique) seront distribués en 2010 aux salariés au titre des dispositifs de participation et d'intéressement. Ces résultats s'inscrivent dans un contexte très défavorable marqué par une dégradation de l'environnement économique.

Des dispositifs de retraite supplémentaire

Pour préparer l'avenir des salariés, PSA Peugeot Citroën met en place des régimes de retraite supplémentaires à cotisations définies dans tous les pays où il est implanté et où cela peut s'avérer nécessaire compte tenu du niveau des retraites obligatoires et des pratiques du marché. De tels dispositifs ont déjà été mis en place en Allemagne, Brésil, Espagne, France, Japon, Pays-Bas, République tchèque, Slovaquie et au Royaume-Uni.

Gérés par des commissions paritaires sous des formes locales, ces systèmes n'ont pas vocation à se substituer aux régimes de retraite par répartition là où ils existent. Leur but est, entre autres, de procurer aux bénéficiaires un supplément de retraite leur permettant de combler la baisse prévisible du taux de remplacement et d'harmoniser les avantages de retraite des différentes filiales, dans chaque pays.

Un haut niveau de protection sociale

Dans tous les pays où il est implanté, PSA Peugeot Citroën met en place des systèmes de prévoyance couvrant au minimum les risques liés au décès, à l'invalidité et à l'incapacité. Des régimes collectifs de couverture santé avec contribution de l'employeur existent dans plusieurs pays. En 2009, en Slovaquie une couverture assurance vie, décès, invalidité a été mise en place. En Russie, un plan décès invalidité et couverture santé a également été mis en place par le Groupe.

→ 17.1.4. Un développement éthique

La responsabilité sociale du Groupe

PSA Peugeot Citroën fonde son développement sur des principes d'action et de comportement socialement responsable, dans tous les pays où il est implanté et dans ses différentes branches d'activités.

Le respect des droits de l'homme : une valeur fondamentale pour le Groupe

Par son adhésion au Global Compact en 2003, PSA Peugeot Citroën s'est engagé à respecter et à promouvoir ses dix principes, inspirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux dans le travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Par sa politique, il s'engage auprès des salariés à respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Un accord cadre mondial

En 2006, le Groupe a signé un accord cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise. Cet accord, qui intègre notamment les principes développés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, a été signé par la FIOM (Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie) et la FEM (Fédération européenne des métallurgistes) ainsi qu'avec les organisations syndicales des principaux pays. Cet accord s'applique à toutes les filiales des divisions Automobile, Financement ainsi que Transport et Logistique, soit 110 filiales. Il s'applique ainsi dans 31 pays et sur 4 continents. La signature de cet accord engage

l'entreprise et près de 85 organisations syndicales dans le monde.

Par cet accord, le Groupe s'engage sur le respect des droits humains fondamentaux et à l'excellence des pratiques de ressources humaines. Il s'engage également à partager ces exigences avec ses partenaires et à prendre en compte l'impact de son activité sur ses régions d'implantation.

Associées dès le début, les filiales sont fortement impliquées. Elles sélectionnent annuellement trois plans d'actions prioritaires sur lesquelles elles souhaitent accentuer leurs efforts. Elles animent également le dialogue social sur ces thèmes auprès des organisations syndicales locales et les invitent, chaque année, à donner leur avis, sur l'évaluation de la filiale dans ces domaines, la sélection et la réalisation des plans d'actions.

Pour compléter et renforcer la démarche, des audits internes et externes sont effectués auprès des filiales afin de vérifier la bonne application de l'accord. Entre 2007 et 2009, 20 % des filiales ont été auditées.

Au terme des trois premières années d'application, un bilan a été réalisé en juin 2009, démontrant ainsi la bonne appropriation de l'accord. Entre 2006 et 2009, le nombre de filiales appliquant l'ensemble des engagements a augmenté de 10 points portant à 87 % le pourcentage des filiales ayant une appropriation complète de l'accord.

Les 14 engagements de l'Accord Cadre Mondial	% des filiales respectant les engagements en 2009
1. Non-complicité dans la violation des droits humains	91 %
2. Liberté d'association et reconnaissance effective du droit à la négociation collective	80 %
3. Abolition effective du travail des enfants	97 %
4. Élimination de la discrimination et promotion de l'égalité des chances	96 %
5. Lutte contre la corruption	92 %
6. La sécurité, les conditions de travail et la santé	97 %
7. Développement des compétences de demain par la formation continue	96 %
8. Des voies de participation pour les salariés	90 %
9. Une approche sociale des évolutions d'activité	89 %
10. Rémunérations	96 %
11. Protection sociale	91 %
12. Des organisations de travail négociées	93 %
13. Des exigences sociales partagées avec les fournisseurs, sous-traitants et réseaux de distribution	71 %
14. Prise en compte de l'impact de l'activité de l'entreprise sur le territoire d'implantation	92 %

L'accord a donné lieu à des actions concrètes dans la plupart des filiales. Ainsi, pour favoriser l'élimination de pratiques discriminatoires et promouvoir l'égalité des chances, les managers en Turquie, au Japon, en Belgique et dans d'autres pays ont reçu une formation sur l'évaluation objective des salariés lors de l'élaboration des rémunérations. Dans le cadre de mesures destinées à encourager l'initiative des salariés, les établissements de Hongrie, du Portugal, ainsi que Gefco Allemagne, et Gefco Argentine ont mis en place des dispositifs de recueil des suggestions des salariés.

Le bilan a également mis en lumière deux points d'amélioration à mettre en œuvre :

- l'aide aux filiales : un guide des bonnes pratiques a été déployé en janvier 2010, expliquant les attentes de l'accord et donnant des exemples concrets de plans d'actions. Il a reçu un accueil favorable auprès de l'ensemble des filiales ;
- la communication auprès des salariés : une nouvelle communication a été engagée début 2010 pour renforcer la visibilité de l'accord et la connaissance de son contenu par les salariés.

Prévention contre le harcèlement, la discrimination et les violences au travail

PSA Peugeot Citroën condamne les manquements graves de respect portant atteinte aux droits et à la dignité des personnes, les mauvais traitements verbaux ou physiques, les harcèlements de toute nature, les violences au travail et la discrimination. Ces agissements sont passibles de sanction et font l'objet de mesures de prévention dans tous les pays. Une communication a été effectuée auprès des salariés et une sensibilisation a été donnée auprès de nombreux managers. Les salariés victimes ou témoins de cas de harcèlement, discrimination et violences au travail peuvent en référer auprès des services de ressources humaines où, en cas de difficulté à utiliser les voies classiques de recours, ils peuvent donner l'alerte, sous couvert d'anonymat, auprès d'un responsable identifié en charge des questions de diversité et/ou de harcèlement.

Une procédure commune de suivi a été instaurée dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, avec une adaptation des cadres légaux dans tous les pays. Pour chaque situation identifiée, une remontée d'information à la fonction ressources humaines doit être opérée et une enquête est effectuée. En 2009, 83 cas de harcèlement, discrimination et violences au travail ont été remontés au niveau de la Direction des ressources humaines Groupe. Le Groupe montre ainsi, que de tels comportements ne doivent pas avoir leur place dans l'entreprise.

Un engagement pour lutter contre les violences conjugales

PSA Peugeot Citroën sensibilise les citoyens au phénomène des violences conjugales. Dans ce cadre, le Groupe a signé en France en novembre 2009 un protocole de prévention et de lutte contre les violences conjugales. Ce protocole s'inscrit dans la continuité des actions initiées en Espagne, avec la signature en 2005 d'un accord sur les violences domestiques.

Ce protocole, destiné à favoriser les partenariats entre les acteurs publics et l'entreprise, s'inscrit dans le prolongement de l'accord sur l'emploi féminin et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes lors de son renouvellement en novembre 2007.

Par ce protocole, le Groupe s'engage à :

- relayer auprès des salariés les campagnes nationales de prévention et de lutte contre les violences conjugales ;
- sensibiliser et former les professionnels des services RH, des services sociaux et médicaux de l'entreprise aux situations de violences conjugales ;
- accueillir, écouter et orienter les victimes de violences conjugales.

Cet engagement reflète la conviction du Groupe de s'appuyer sur un développement responsable, et de promouvoir, dans

l'ensemble de ses entités, le principe fort que constitue le respect des droits humains.

Assurer l'égalité des chances et promouvoir la diversité

Le Groupe entend appliquer et promouvoir, au-delà des règles légales, les meilleures pratiques de ressources humaines et lutte contre les attitudes intolérantes vis-à-vis des différences. Ce souci de défense des minorités, permet la mise en œuvre de standards dont peuvent bénéficier l'ensemble des salariés et concours à un enrichissement global pour l'entreprise.

Promouvoir la diversité consiste à recruter, faire travailler ensemble et faire évoluer les meilleurs talents, sans distinction sur l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, la grossesse ou la maternité, les caractéristiques génétiques, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le nom de famille ou en raison de l'état de santé ou du handicap.

Le Groupe lutte contre le racisme, la xénophobie et l'homophobie et, plus généralement, contre l'intolérance à l'égard des différences. Sur l'ensemble des pays, une sensibilisation à ces thèmes a été organisée auprès des équipes d'encadrement.

En France, en Espagne et au Royaume-Uni, des observatoires paritaires de la diversité et de l'égalité ont été mis en place pour s'assurer de la bonne application des accords. En France, l'Observatoire de la diversité vérifie que la répartition des augmentations individuelles et des promotions est équivalente à la représentation des différentes catégories faisant l'objet d'un suivi (nationalité étrangère, salariés de plus de 50 ans, handicapés, etc.). Cette démarche a été élargie à tous les pays, dans le cadre de l'accord cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

Le 30 mars 2009, la municipalité de Cologne a remis à Citroën Allemagne, un prix d'honneur pour son engagement en faveur de la diversité. En France, le Groupe PSA Peugeot Citroën est l'une des premières entreprises à obtenir le nouveau label Diversité créé par le gouvernement. Cette distinction a été remise le 10 avril 2009 par le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. L'obtention de ce label récompense la politique en faveur de l'égalité des chances mise en œuvre dans le Groupe depuis la signature, en 2003 de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et de l'accord sur la diversité et la cohésion sociale signé en 2008.

Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'accord de 2003, renouvelé en 2008, renforce les actions menées en faveur de l'égalité professionnelle en apportant des améliorations sur quatre axes :

- poursuivre le développement de l'emploi féminin au travers de l'embauche de femmes dans une proportion au moins équivalente à celle des candidatures reçues. Développer les coopérations avec les organismes éducatifs pour

orienter les jeunes femmes vers les études liées aux métiers de l'automobile ;

- garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, et les mêmes possibilités d'évolution promotionnelle avec si besoin des repositionnements salariaux en cas d'écart constatés ;
- favoriser la mixité des métiers et des parcours professionnels identiques grâce aux actions volontaristes engagées dans tous les sites et toutes les filières, dans les domaines de la gestion des carrières, de la formation et de la mobilité ;
- améliorer les conditions de travail en conciliant vies professionnelle et personnelle.

Une méthodologie de suivi a été mise en œuvre dans l'ensemble des établissements du Groupe afin de garantir la bonne application de l'accord. Au niveau de chaque site, une Commission Égalité est en mesure d'évaluer l'application locale de l'accord, et de définir des actions prioritaires en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour son site.

Depuis 2002, le taux de féminisation du Groupe est passé de 17,6 % à 21,9 %. Première entreprise labellisée « Égalité professionnelle » par le ministère de la Cohésion sociale et de la Parité, PSA Peugeot Citroën a pour ambition de poursuivre sa politique en faveur de l'égalité professionnelle.

La diversité des talents

La diversité des équipes représente un atout pour la performance économique de l'entreprise : le Groupe doit s'entourer de profils variés, reflétant la société et son environnement. Elle est une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique. Elle facilite également la confrontation des idées, ouvre des perspectives nouvelles et renforce la performance par une créativité accrue.

Dans sa recherche permanente d'un développement responsable, PSA Peugeot Citroën mène une politique en faveur de la diversité des équipes et veille au respect des différences.

La diversité des équipes représente un enjeu sociétal : on ne peut laisser certaines catégories de personnes à l'écart du monde du travail. Le Groupe souhaite renforcer l'intégration des jeunes sans expérience professionnelle, des « seniors », des non diplômés, des personnes issues de l'immigration, des personnes handicapées, et développer l'emploi féminin.

Pour favoriser la diversité des talents, PSA Peugeot Citroën veille à ce qu'aucune étape du recrutement ne soit discriminatoire, favorise la diversité dans le management de l'entreprise, garantie une égalité de traitement pour tous dans l'évolution professionnelle. Dans ce cadre, une structure de pilotage et de contrôle a été créée en France : l'Observatoire de la diversité et de l'égalité. À partir de 2010, cette démarche sera étendue progressivement dans tous les autres pays.

Illustration des actions favorisant la diversité des talents :

- Autriche : un projet de vie en commun des religions et des cultures a été lancé au sein du magasin de pièces de rechange de Spillern. Le projet est réalisé en coopération avec l'association islamique d'Autriche et le Directeur des études du département de théologie catholique

de l'université de Vienne. L'objectif est de favoriser le rapprochement entre les communautés chrétiennes et musulmanes ;

- Royaume-Uni, Espagne et Pays-Bas : un livret « Manager la diversité et l'égalité des chances au sein de PSA Peugeot Citroën » est disponible pour tous les salariés du Groupe.

Donner aux personnes handicapées toute leur place dans le monde du travail

PSA Peugeot Citroën favorise l'emploi et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés. En France, dans la division Automobile, l'emploi des personnes handicapées, complété par les contrats de sous-traitance avec le secteur adapté ou protégé, représente un taux d'emploi de 8 %, soit un pourcentage supérieur au taux national légal de 6 %. En 2009, le Groupe compte 6 050 salariés handicapés (divisions Automobile, Financement, Transport et Logistique).

De nombreux accords sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées ont été conclus et mis en œuvre. Dans ce cadre, diverses actions ont été menées telles que l'organisation d'une journée *Handicap alternance job dating* afin de recruter des personnes handicapées en contrat d'alternance pour les sites tertiaires de la région parisienne. Soucieux de renforcer son engagement dans ce domaine, le Groupe s'associe également à des forums métiers et recrutements avec des partenaires (jobekia, tremplin entreprise, l'adapt, etc.).

Un audit social à l'échelle mondiale

Déployée à l'échelle internationale, la politique sociale de PSA fait l'objet d'un suivi régulier. PSA Peugeot Citroën considère l'audit social comme un outil de contrôle au service de

l'amélioration continue des processus internes, pour garantir l'application de la politique sociale du Groupe. Il a pour objectif de s'assurer du niveau de conformité aux exigences légales ou réglementaires, aux engagements contractuels ainsi qu'aux principes de responsabilité sociale du Groupe. 24 personnes à plein temps réalisent des missions d'audit social, et 115 personnes dans le monde y contribuent. Ce système d'audit interne est complété par des audits extérieurs sur la conformité des informations sociales et sur le respect des engagements en matière de responsabilité sociale.

La démarche d'audit donne une place importante à l'autoévaluation par les sites, les pays ou les directions. Dans ce cadre, l'auditeur :

- procède à des missions d'audit ciblées sur les thèmes retenus prioritaires ;
- oriente les directions et établissements dans leurs démarches d'autoévaluation ;
- établit, à cet effet, des grilles d'audit ;
- décide avec les sites de la mise en œuvre rapide des actions correctives nécessaires.

Au cours de l'année 2009, près de 70 sites ou entités ont été audités. Les thèmes traités concernaient notamment l'application de l'accord cadre mondial sur la responsabilité sociale du Groupe, les procédures de recrutement et la non-discrimination, le recours à la prestation de service, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la diversité, la cohésion sociale, la sécurité et la santé au travail.

Par les actions préconisées à l'issue des missions, puis leur suivi à fréquence régulière, l'audit social stimule une démarche de progrès permanent.

Éthique et citoyenneté

PSA Peugeot Citroën a construit son développement sur la base de valeurs et de principes d'action et de comportements citoyens et éthiques mis en œuvre par ses dirigeants et ses salariés. Ils constituent le fondement des rapports de confiance qui doivent exister entre l'entreprise, ses clients, ses fournisseurs et ses actionnaires, ainsi qu'entre les salariés. Dans un souci de formaliser les valeurs éthiques que le Groupe entend suivre, une Charte éthique a été élaborée en 2003. Chaque salarié peut s'y référer dans l'exercice de ses responsabilités et notamment lorsqu'il est confronté à des questions, des dilemmes ou des situations pour lesquelles il

n'est pas sûr de pouvoir respecter les principes d'action ou de comportements du Groupe.

En 2009, PSA Peugeot Citroën a mis en place un groupe de travail afin d'actualiser cette Charte. En 2010, une communication sera réalisée afin d'expliquer la nouvelle Charte éthique à l'ensemble des salariés. Le Groupe a pour objectif de faire de cette Charte un repère pour tous les salariés, et en particulier pour les managers. Pour cela, une action de déploiement, de sensibilisation et de formation des principes éthiques est en construction.

Valeurs et comportements managériaux

Pour progresser, PSA Peugeot Citroën s'est donné une Vision pour les dix prochaines années. Cette Vision est le reflet du futur tel que le Groupe l'envisage. Elle donne le cap et amène chacun à travailler différemment et à rechercher en équipe, les solutions inaccessibles individuellement. Pour assurer la convergence des actions, il est nécessaire que les managers comprennent et partagent avec leurs équipes cette Vision. À cette fin, le Groupe procède à des travaux permettant de

déterminer les valeurs et les comportements que doivent adopter les managers. En 2009, 12 comportements ont été sélectionnés, représentant des leviers pour réaliser les ambitions du Groupe, incarner ses valeurs et dépasser les limites actuelles de la culture PSA Peugeot Citroën. Ces 12 comportements permettront de faire entrer dans le quotidien les valeurs de l'entreprise.

→ 17.1.5. Indicateurs sociaux (loi NRE)

Déployée à l'échelle internationale, la politique sociale de PSA Peugeot Citroën fait l'objet d'un suivi régulier. Les informations fournies chaque année par l'ensemble des filiales du Groupe dans le monde, via un outil de reporting social dédié, permettent de répondre aux exigences de la loi NRE.

Les indicateurs sociaux détaillés ci-dessous correspondent à l'application du décret n° 2002-221 du 20 février 2002. Ils ont été établis sur le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale du groupe PSA Peugeot Citroën, hors Faurecia (division Équipements automobiles du Groupe) – à l'exception des tableaux relatifs à l'emploi (effectifs et recrutements).

Faurecia, société cotée dont Peugeot S.A. détient 70,86 % du capital (57,4 % à partir de février 2010) et qui dispose, compte tenu de son activité, d'une complète autonomie de gestion,

établit et publie, dans son propre document de référence, les indicateurs relevant de son activité et de sa politique de ressources humaines.

Le périmètre « Automobile » regroupe la division Automobile et la société holding Peugeot S.A.

Les « Autres activités » sont SCEMM, PMTC France, PMTC Allemagne, PMTC Italie.

La politique sociale présentée dans le chapitre 17.1. « Notre engagement social » est complétée par les indicateurs sociaux du chapitre 17.1.5. Par ailleurs, des informations complémentaires sont présentes dans le rapport Indicateurs de performance développement durable, supplément au Rapport Annuel, ainsi que sur le site internet développement durable du Groupe.

17.1.5.1. Effectifs

La crise économique et financière a entraîné une forte réduction des volumes de vente. Cette situation a conduit l'entreprise à adapter ses effectifs au niveau d'activité sur ces dernières années. Dans tous les pays, ces réductions d'effectifs ont été menées tout en préservant la cohésion sociale au travers

de plans de redéploiement des emplois et des compétences préalablement négociés avec les organisations syndicales, ou issus d'accords sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec un accompagnement fort des salariés concernés.

Effectif du Groupe

Effectifs inscrits en CDI et CDD sur trois ans par division

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

	2009	2008	2007
Automobile	121 365	129 890	134 345
Banque PSA Finance	2 470	2 390	2 330
Gefco	9 335	10 060	9 980
Faurecia	52 065	58 140	59 765
Autres activités	985	1 220	1 430
TOTAL	186 220	201 700	207 850

Les abréviations CDI et CDD signifient respectivement « contrat de travail à durée indéterminée » et « contrat de travail à durée déterminée ».

Effectifs inscrits en CDI et CDD sur trois ans par zone géographique

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

	2009	2008	2007
France	101 330	108 620	113 710
Europe hors France	59 790	66 050	68 540
Hors Europe	25 100	27 030	25 600
TOTAL	186 220	201 700	207 850

Près de 46 % des effectifs travaillent aujourd'hui hors de France (32 % en Europe et 14 % hors Europe).

Effectifs inscrits en CDI et CDD par catégorie socioprofessionnelle et par zone géographique

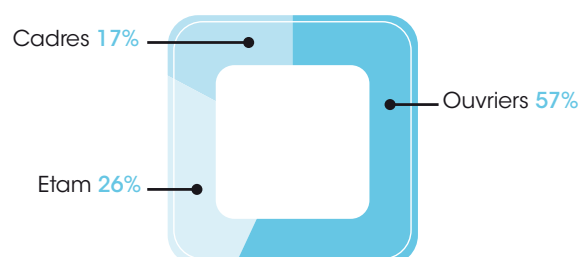
(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

	France			Europe hors France			Hors Europe			TOTAL		
	Ouvriers	ETAM	Cadres	Ouvriers	ETAM	Cadres	Ouvriers	ETAM	Cadres	Ouvriers	ETAM	Cadres
Automobile	45 325	20 140	15 620	16 715	10 005	3 870	5 270	2 860	1 560	67 310	33 005	21 050
Banque PSA Finance	0	490	320	0	1 270	270	0	70	50	0	1 830	640
Gefco	1 645	2 250	770	1 060	2 360	275	450	490	35	3 155	5 100	1 080
Faurecia	7 855	2 770	3 200	16 765	3 885	3 275	9 695	1 860	2 760	34 315	8 515	9 235
Autres activités	515	275	155	0	35	5	0	0	0	515	310	160
TOTAL	55 340	25 925	20 065	34 540	17 555	7 695	15 415	5 280	4 405	105 295	48 760	32 165

- Sont considérés dans la catégorie « Cadres » les ingénieurs et managers ayant une évaluation de poste équivalente aux cadres en France.
- Sont considérés dans la catégorie « ETAM » les employés, techniciens et agents de maîtrise.

Répartition des effectifs inscrits en CDI et CDD par catégorie socioprofessionnelle

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2009)



Recrutements

Recrutements en CDI

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	TOTAL
Automobile	2009	975	1 340	1 045	3 360
	2008	1 995	3 155	1 695	6 845
	2007	1 320	2 605	2 870	6 795
Banque PSA Finance 2009	2009	40	105	10	155
	2008	45	170	10	225
	2007	20	130	5	155
Gefco 2009	2009	30	300	220	550
	2008	315	875	580	1 770
	2007	305	765	400	1 470
Faurecia 2009	2009	80	1 280	4 640	6 000
	2008	625	5 405	4 160	10 190
	2007	740	4 975	4 540	10 255
Autres activités 2009	2009	10	0	0	10
	2008	0	0	0	0
	2007	15	10	0	25
TOTAL 2009	2009	1 135	3 025	5 915	10 075
	2008	2 980	9 605	6 445	19 030
	2007	2 400	8 485	7 815	18 700

Répartition des recrutements en CDI par catégorie socioprofessionnelle

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

	France			Europe hors France			Hors Europe			TOTAL		
	Ouvriers	ETAM	Cadres	Ouvriers	ETAM	Cadres	Ouvriers	ETAM	Cadres	Ouvriers	ETAM	Cadres
Automobile	175	460	340	620	565	160	625	335	80	1 420	1 360	580
Banque PSA Finance	0	35	0	0	95	10	0	10	5	0	140	15
Gefco	5	15	10	95	175	25	55	160	10	155	350	45
Faurecia	30	20	35	1 065	170	45	4 065	315	255	5 160	505	335
Autres activités	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	5	5
TOTAL	210	535	390	1 780	1 005	240	4 745	820	350	6 735	2 360	980

Recrutements en CDD

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre 2009)

	France	Europe hors France	Hors Europe	TOTAL
Automobile	2 080	2 825	65	4 970
Banque PSA Finance	25	180	0	205
Gefco	80	85	10	175
Faurecia	335	1 580	2 765	4 680
Autres activités	25	0	0	25
TOTAL	2 545	4 670	2 840	10 055

Les départs

Répartition des départs CDI et CDD par tranche d'âge et par sexe

(Périmètre Groupe, hors Faurecia et hors Gefco, situation au 31 décembre 2009)

	<20 ans		20/29 ans		30/39 ans		40/49 ans		> 50 et +		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Démissions	40	5	1 400	265	995	250	380	90	460	100	3 275	710
Licenciements individuels	10	5	240	40	305	85	195	40	550	80	1 300	250
Rupture de contrat pour motif économique	30	0	280	60	700	145	410	85	1 315	275	2 735	565
Autres départs : retraites, décès, etc.	0	0	95	5	20	25	60	10	1 565	280	1 740	320
TOTAL	80	10	2 015	370	2 020	505	1 045	225	3 890	735	9 050	1 845

H : Hommes.

F : Femmes.

Répartition des départs CDI et CDD par zone géographique

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre 2009)

	France	Europe hors France	Hors Europe	TOTAL
Démissions	1 440	1 485	1 580	4 505
Licenciements individuels	605	925	400	1 930
Rupture de contrat pour motif économique	2 165	980	375	3 520
Autres départs : retraites, décès, etc.	1 345	770	35	2 150
TOTAL	5 555	4 160	2 390	12 105
Taux de départ	6,3 %	11,6 %	22,1 %	9,0 %

En 2009, le taux de départ est de 9 % pour le Groupe (hors Faurecia). Il intègre notamment les départs dans le cadre du plan de redéploiement des emplois et des compétences.

Il est calculé en rapportant l'ensemble des départs CDI et CDD (les démissions, les départs pour motif économique, les licenciements individuels et le taux de départ naturel : retraites, décès, etc.) à l'effectif total CDI et CDD du Groupe (hors Faurecia).

Heures supplémentaires

Heures supplémentaires

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	TOTAL
Automobile	2009	688 495	977 060	672 835	2 338 390
	2008	969 920	815 035	1 656 370	3 441 325
	2007	1 416 330	1 408 955	1 774 030	4 599 315
Banque PSA Finance	2009	13 040	28 945	5	41 990
	2008	12 240	22 545	0	34 785
	2007	1 175	19 255	50	20 480
Gefco	2009	182 860	205 320	128 335	516 515
	2008	195 515	212 925	181 260	589 700
	2007	335 210	183 445	144 630	663 285
Autres activités	2009	6 300	0	0	6 300
	2008	10 615	0	0	10 615
	2007	16 050	0	0	16 050
TOTAL	2009	890 695	1 211 325	801 175	2 903 195
	2008	1 188 290	1 050 505	1 837 630	4 076 425
	2007	1 768 765	1 611 655	1 918 710	5 299 130

Dans la plupart des pays, le temps de travail s'apprécie dans un cadre de modulation, annuelle ou pluriannuelle selon les pays.

La baisse des activités du Groupe au cours de l'année 2009, a engendré une baisse globale du nombre d'heures supplémentaires.

Les salariés d'entreprises extérieures intervenant chez PSA Peugeot Citroën

Nombre de salariés d'entreprises extérieures intervenant dans les sites en équivalent temps plein

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	TOTAL
Automobile	2009	5 875	2 185	2 600	10 660
	2008	6 130	2 590	4 750	13 470
	2007	7 130	2 660	4 900	14 690
Banque PSA Finance	2009	30	35	35	100
	2008	25	40	35	100
	2007	0	60	0	60
Gefco	2009	245	260	75	580
	2008	220	265	95	580
	2007	365	705	60	1 130
Autres activités	2009	20	0	0	20
	2008	20	0	0	20
	2007	25	0	0	25
TOTAL	2009	6 170	2 480	2 710	11 360
	2008	6 395	2 895	4 880	14 170
	2007	7 520	3 425	4 960	15 905

Sont comptabilisés les postes à caractère permanent qui concerne les prestations dites annuelles.

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Plan de redéploiement des emplois et des compétences en France

(Périmètre France, division automobile, situation au 31 décembre)

	Ouvriers	ETAM	Cadres	TOTAL
Projet Personnels	504	237	237	978
Congé de reclassement	590	331	216	1 137
Départ volontaire en retraite	378	157	241	776
TOTAL	1 472	725	694	2 891

Dans le cadre de ce plan, 1 686 salariés ont eu une mobilité interne.

	Ouvriers	ETAM	Cadres	TOTAL
Mobilités internes	264	353	1 069	1 686

Plan de redéploiement des emplois et des compétences hors France

En 2009, des plans de redéploiement des emplois et des compétences ont été mis en place principalement en Espagne, en Slovaquie, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Portugal, ainsi qu'au Brésil et en Argentine. Ainsi, dans le cadre de ces plans, près de 2 600 salariés ont adhéré à une mesure d'aide aux départs volontaires et ont quitté le Groupe en 2009.

En Espagne, des plans de départs volontaires ont été mis en place. 220 salariés ont adhéré à ces plans à Madrid et 300 à Vigo. De même, 139 salariés ont quitté le Groupe au Portugal et 250 au Brésil. En Argentine, 1 300 postes occupés par des salariés en contrat de travail à durée déterminée n'ont pas été renouvelés. Ces salariés ont reçu des indemnités cofinancées

par l'entreprise et les pouvoirs publics. En Slovaquie, un plan de réduction et de reclassement des effectifs a été mis en œuvre. 119 salariés ont été reclassés en interne et 39 salariés ont quitté l'entreprise (avec un nouvel emploi dans la région). Des plans similaires ont été menés dans d'autres pays. Chacun de ces plans a été préalablement négocié avec les organisations syndicales locales. Ils ont été précédés et suivis par des mesures visant à limiter le recours au licenciement : fermeture d'équipe de nuit (par exemple au Brésil), recours à des journées chômées (par exemple en Espagne), réduction de cadence (par exemple au Portugal), signature d'une clause de priorité de réembauche (par exemple au Brésil où des salariés ayant quitté l'entreprise dans le cadre du plan de départ en 2009 avec une clause de priorité de réembauche ont réintégré le Groupe début 2010).

17.1.5.2. Organisation du temps de travail

Salariés à temps plein

Dans tous les pays, le Groupe pratique des durées de travail toujours inférieures ou égales aux durées légales et professionnelles.

Salariés à temps partiel

Un salarié à temps partiel est un salarié dont la durée normale de travail, calculée sur une base hebdomadaire ou en moyenne

sur une période d'emploi pouvant aller jusqu'à un an, est inférieure à celle d'un travailleur à temps plein comparable.

Chaque fois que cela est possible, l'entreprise répond favorablement aux demandes des salariés souhaitant travailler à temps partiel. Ces aménagements individualisés s'effectuent en conciliant les souhaits des salariés et le bon fonctionnement des services. Des solutions adaptées sont donc recherchées : temps partiel à la journée ou demi-journée, temps partiel en heures, travail une semaine sur deux, etc.

Effectifs inscrits en CDI et CDD à temps partiel

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	TOTAL
Automobile	2009	2 815	5 335	20	8 170
	2008	2 940	5 130	10	8 080
	2007	3 060	5 275	0	8 335
Banque PSA Finance	2009	40	285	0	325
	2008	45	240	0	285
	2007	40	215	0	255
Gefco	2009	305	175	0	480
	2008	290	175	0	465
	2007	260	175	0	435
Autres activités	2009	40	0	0	40
	2008	25	5	0	30
	2007	90	5	0	95
TOTAL	2009	3 200	5 795	20	9 015
	2008	3 300	5 550	20	8 870
	2007	3 450	5 670	0	9 120

Au 31 décembre 2009, le Groupe (hors Faurecia) comptait 9 015 salariés travaillant à temps partiel dans le monde (dont près de 2 040 à mi-temps), répartis en un pourcentage de 44 % de femmes et de 56 % d'hommes. Ce pourcentage

élevé pour les hommes est essentiellement dû au nombre important de retraites partielles pour les hommes en Espagne (sur les 1 871 salariés à temps partiel âgés de plus de 50 ans en Espagne, 1 827 sont des hommes).

Absentéisme et ses motifs

Heures d'absences rémunérées hors congés

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

		France		Europe hors France		Hors Europe		TOTAL	
		Absences maladies	Autres absences	Absences maladies	Autres absences	Absences maladies	Autres absences	Absences maladies	Autres absences
Automobile	2009	3 949 325	907 960	1 690 580	926 740	417 285	279 075	6 057 190	2 113 775
	2008	4 209 145	976 715	1 760 045	736 225	550 145	52 520	6 519 335	1 765 460
	2007	4 398 975	982 850	1 815 755	676 030	328 915	51 095	6 543 645	1 709 975
Banque PSA Finance	2009	28 880	20 020	73 275	54 800	145	150	102 300	74 970
	2008	34 035	21 870	50 380	30 205	0	720	84 415	52 795
	2007	30 835	13 375	78 645	34 430	115	590	109 595	48 395
Gefco	2009	228 855	58 490	228 965	58 030	10 655	8 950	468 475	125 470
	2008	238 830	92 305	184 405	79 830	8 595	5 945	431 830	178 080
	2007	286 495	166 020	166 180	34 495	7 855	6 340	460 530	206 855
Autres activités	2009	90 690	8 035	2 445	280	0	0	93 135	8 315
	2008	86 905	7 815	2 840	95	0	0	89 745	7 910
	2007	83 890	12 960	2 520	1 625	0	0	86 410	14 585
TOTAL	2009	4 297 750	994 505	1 995 265	1 039 850	428 085	288 175	6 721 100	2 322 530
	2008	4 568 915	1 098 705	1 997 670	846 355	558 740	59 185	7 125 325	2 004 245
	2007	4 800 195	1 175 205	2 063 100	746 580	336 885	58 025	7 200 180	1 979 810

Au total, on compte 9 043 630 heures d'absences rémunérées hors congés, dont 6 721 100 heures d'absences maladies, 884 415 heures d'absences maternité, 550 530 heures d'absences liées aux accidents et 887 590 heures pour divers motifs.

Sur près de 240 millions d'heures travaillées, l'absentéisme global s'établit autour de 3,7 %.

17.1.5.3. Rémunérations

Masse salariale

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

En 2009, les rémunérations versées par les sociétés du Groupe, à l'exclusion de Faurecia, ont représenté 4 530 800 milliers d'euros et les charges sociales afférentes ont représenté 1 762 334 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	France	Europe hors France	Hors Europe	TOTAL
2009	4 619 340	1 419 552	254 242	6 293 134
2008	4 776 909	1 492 919	269 504	6 539 331
2007	5 114 073	1 569 748	210 104	6 893 925

Dans les pays où il est implanté, le Groupe vise à préserver le pouvoir d'achat, rémunérer la performance, pratiquer des rémunérations compétitives au regard des marchés du travail et à associer à la création de valeur ceux qui y contribuent.

En 2009, plus de 20 accords salariaux ont été signés avec les organisations syndicales. S'ils veillent au maintien du pouvoir d'achat, en particulier pour les bas salaires, ces accords prévoient également des mesures individuelles supplémentaires au bénéfice des salariés les plus performants.

Comparaison entre le salaire minimum pratiqué par le Groupe et le salaire minimum légal du pays

(Périmètre Groupe, hors Faurecia et Gefco, situation de l'année 2009, base indice 100)

Pays	Ratio salaire minimum pratiqué par le Groupe/ salaire minimum légal du pays	Nature du salaire minimum légal du pays
Allemagne	141	Salaire minimum régional
Autriche	NA	Pas de salaire minimum légal
Argentine	153	Salaire minimum légal (vital y mobil del pais)
Belgique	120	Salaire minimum de la CP218
Brésil	238	Salaire minimum légal pays
Espagne	133	Salaire minimum légal pays
Royaume-Uni	100	Salaire minimum pays (référence personnes > 22 ans)
France	108	Smic
Italie	112	Salaire minimum de la branche
Pays-Bas	117	Salaire minimum pays (référence personnes > 23 ans)
Pologne	157	Salaire minimum légal pays
Portugal	101	Salaire minimum légal pays
Slovaquie	193	Salaire minimum légal pays
Suisse	NA	Pas de salaire minimum légal, ni accord de branche
République Tchèque	256	Salaire minimum légal pays

L'information est donnée pour les pays représentatifs de l'organisation de PSA Peugeot Citroën, où le Groupe (hors Faurecia) compte plus de 300 salariés.

Le ratio est calculé par rapport au salaire minimum légal en vigueur dans le pays (quand celui-ci existe) et ne tient pas compte des spécificités pratiquées pour certaines régions.

Intéressement

Afin d'associer les salariés aux résultats, des dispositifs d'intéressement au résultat opérationnel du Groupe sont mis en place pour l'ensemble des salariés.

Plan d'épargne salariale

PSA Peugeot Citroën a mis en place une offre diversifiée d'épargne salariale dans différents pays. Les plans d'épargne salariale constituent des supports d'investissement qui peuvent être alimentés par des versements volontaires des salariés.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Personnel féminin inscrit en CDI et CDD

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

L'accord sur le développement de l'emploi féminin et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, signé le 12 novembre 2003 et renouvelé en 2007, concrétise les engagements du Groupe en la matière. Ainsi, le choix a été fait de prendre l'année 2002 comme année de référence.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution 2002/2009
Ouvriers	16 235	16 295	19 105	19 060	21 065	22 365	21 635	19 980	+ 23,1 %
ETAM	14 420	15 510	16 655	16 395	16 175	15 650	15 610	14 600	+ 1,2 %
Cadres	4 245	4 580	5 325	5 945	6 320	6 255	6 310	6 155	+ 45,0 %
TOTAL	34 900	36 385	41 085	41 400	43 560	44 270	43 555	40 735	+ 16,7 %

Évolution du taux de féminisation des effectifs inscrits en CDI et CDD

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Part des femmes	17,6 %	18,2 %	19,8 %	19,8 %	20,6 %	21,3 %	21,6 %	21,9 %

Le taux de féminisation atteint 19,1 % pour les ingénieurs et cadres, 29,9 % pour les ETAM et 19 % pour les ouvriers.

Part des femmes dans l'effectif cadres par tranche d'âge

(Périmètre Groupe, situation au 31 décembre)

	<30 ans	30/39	40/49	>= 50
Effectif femmes cadres	875	2 925	1 545	810
Effectif total cadres	2 930	12 435	10 360	6 440
PART DES FEMMES CADRES	29,9 %	23,5 %	14,9 %	12,6 %

Chez les cadres, la part des femmes âgées de moins de 30 ans atteint 29,9 % contre 12,6 % chez les cadres de plus de 50 ans.

Direction exécutive du Groupe

(Périmètre Groupe, hors Faurecia et hors Gefco, situation au 31 décembre)

La direction exécutive du Groupe compte 12 personnes, dont une femme.

La population dite des « cadres supérieurs » est constituée des membres de la direction exécutive, complétée des cadres dirigeants ou supérieurs ayant en charge la déclinaison et la mise en œuvre de la stratégie des politiques et programmes du Groupe.

Cadres supérieurs

(Périmètre Groupe, hors Faurecia et hors Gefco, situation au 31 décembre)

	< 30 ans	30/49 ans	>= 50 ans	TOTAL
Hommes	0	381	317	698
Femmes	0	19	22	41
TOTAL	0	400	339	739

Nationalité	Nombre de personnes	Pourcentage
Française	633	85,7 %
Espagnole	30	4,1 %
Anglaise	16	2,2 %
Argentine	13	1,8 %
Belge	11	1,5 %
Allemande	8	1,1 %
Italienne	7	0,9 %
Brésilienne	5	0,7 %
Suisse	5	0,7 %
Portugaise	2	0,3 %
Autrichienne	2	0,3 %
Néerlandaise	2	0,3 %
Polonaise	1	0,1 %
Marocaine	1	0,1 %
Canadienne	1	0,1 %
Luxembourgeoise	1	0,1 %
Danoise	1	0,1 %
TOTAL	739	100 %

17.1.5.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Comité Européen élargi, une instance à dimension internationale

Instauré en 1996, le Comité de Groupe assure la représentation de tous les salariés en Europe ainsi qu'au Brésil et en Argentine. Instance privilégiée d'information des représentants du personnel, le Comité de Groupe permet d'aborder la stratégie de l'entreprise, ses résultats et ses perspectives.

Il est également associé à la politique contractuelle, notamment à travers l'application de l'accord cadre mondial sur la responsabilité sociale.

Le Comité Paritaire Stratégique International

Ce Comité a été élargi en 2008 aux principales organisations syndicales non françaises (accord signé le 19 juin 2008 avec IG Metall, T&GWU, SIT-FSI, UGT et CC-OO). Instance de

diagnostic, de dialogue et d'échanges, ce Comité permet d'approfondir des sujets liés à la situation et à l'évolution de l'entreprise, aux politiques et aux stratégies mises en œuvre (les produits, les marchés, les évolutions technologiques, les nouveaux projets d'implantation à l'international, etc.).

Une forte dynamique contractuelle

En 2009, 150 accords d'entreprise ont été conclus (dont 120 à l'international) sur des sujets variés portant sur les principales transformations de l'entreprise ou les conditions d'emploi des salariés : organisation du temps de travail, évaluation et prévention du stress professionnel, classification et évolution de carrière, emploi et motivation des seniors, formation professionnelle et indemnisation durant les périodes chômées, mise en place de l'activité partielle de longue durée, etc. Ces accords ont toujours été signés de façon très majoritaire.

17.1.5.5. Conditions d'hygiène et de sécurité

La politique de PSA Peugeot Citroën a été formalisée dans l'accord cadre mondial sur la responsabilité sociale dans lequel le Groupe s'engage à appliquer les meilleurs standards et pratiques en matière de conditions de travail et fait de la santé et de la prévention sécurité une priorité. Par ailleurs,

le Groupe a déployé une nouvelle politique de sécurité et de santé applicable dans tous les établissements du Groupe. Se référer au chapitre 17.1.1, dans le paragraphe « Améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail ».

17.1.5.6. Formation

Nombre d'heures de formation par zone géographique

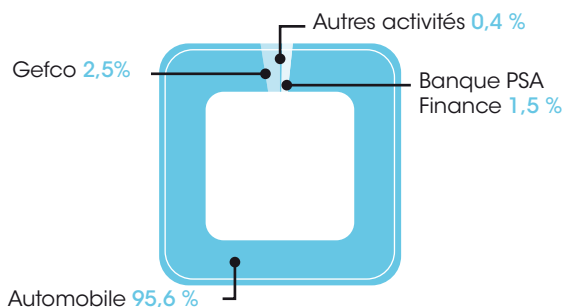
(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

	Nombre d'heures total de formation (en milliers d'heures)			Nombre d'heures moyen de formation par salarié		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
France	1 750	1 665	1 515	18,0	17,9	18,0
Europe hors France	1 143	890	905	28,3	23,1	27,9
Hors Europe	719	380	260	67,1	31,3	24,9
TOTAL	3 612	2 935	2 680	24,4	20,4	21,1

La moyenne des heures de formation par salarié représente 21.1 heures de formation durant l'année 2009. 86 650 salariés ont ainsi reçu au moins une formation dans l'année. Près de 2,7 millions d'heures de formation ont été dispensées dans le Groupe, représentant un montant de près de 107 millions d'euros.

Répartition des dépenses de formation par division

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)



Pourcentage des salariés ayant eu un entretien individuel

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation de l'année 2009)

% de salariés ayant eu un entretien individuel	France	Europe hors France	Reste du monde	TOTAL
Ouvriers	86,0 %	72,1 %	38,4 %	78,7 %
ETAM	72,0 %	72,3 %	56,0 %	70,8 %
Cadres	88,1 %	87,0 %	80,1 %	87,3 %
TOTAL	82,6 %	74,2 %	50,4 %	77,8 %

L'entretien individuel a pour objectif de formaliser avec chaque salarié les objectifs et résultats attendus sur l'année à venir ainsi que les comportements nécessaires à la maîtrise de la fonction. Il permet aussi d'échanger sur les attentes réciproques du salarié et du manager et de faire le point sur les perspectives de carrière du salarié.

17.1.5.7 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Personnel handicapé

(Périmètre Groupe, hors Faurecia, situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	TOTAL
Automobile	2009	5 260	500	35	5 795
	2008	5 515	515	55	6 085
	2007	5 890	635	55	6 580
Banque PSA Finance	2009	10	15	0	25
	2008	5	15	0	20
	2007	5	15	0	20
Gefco	2009	140	40	0	180
	2008	100	45	0	145
	2007	125	50	0	175
Autres activités	2009	50	0	0	50
	2008	65	0	0	65
	2007	95	0	0	95
TOTAL	2009	5 460	555	35	6 050
	2008	5 685	575	55	6 315
	2007	6 115	700	55	6 870

Dans le monde, le Groupe (hors Faurecia) emploie 6 050 salariés handicapés. La notion de salarié handicapé est définie par les différentes législations locales.

En France, dans la division Automobile, l'emploi des personnes handicapées, complété par les contrats de sous-traitance

avec le secteur adapté ou protégé, représente un taux d'emploi de 8 %, soit un pourcentage supérieur au taux national légal de 6 %.

À titre indicatif, Faurecia emploie 970 salariés handicapés, non compris dans ce tableau.

17.1.5.8. Œuvres sociales

L'ensemble des sociétés et des sites appartenant au Groupe contribue aux activités sociales et culturelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie au travail, en fonction des opportunités nationales et locales.

Plus de 245 millions d'euros ont été versés en 2009 dans le Groupe (divisions Automobile, Financement, Transport et Logistique) au titre des avantages sociaux. Représentant

plus de 3,8 % de la masse salariale, cette somme comprend les versements de l'employeur au titre du logement, des transports, de la restauration, des services médicaux et sociaux, des conciergeries d'entreprise, des crèches, des mutuelles, des couvertures de prévoyance et des subventions aux Comités d'Entreprise et d'Établissement pour l'organisation des œuvres sociales.

17.1.5.9. Importance de la sous-traitance

Se référer au chapitre 17.1.4, dans le paragraphe « Un développement éthique ».

17.2. Options d'achat d'actions

→ 17.2.1. Politique d'attribution

Veillez vous reporter au chapitre 15.1 ci-dessus.

→ 17.2.2. Options d'achat d'actions

Veillez vous reporter au paragraphe 15.1 ci-dessus.

17.3. Actionnariat salarié

→ 17.3.1. Le plan d'épargne Groupe

PSA Peugeot Citroën a mis en place une offre diversifiée d'épargne salariale dans différents pays. Les plans d'épargne salariale constituent des supports d'investissement qui peuvent être alimentés par des versements volontaires des salariés et les placements de quote-part de participation et/ou d'intéressement.

→ 17.3.2. La participation des actionnaires salariés dans le capital

Part du capital détenu par les salariés dans le cadre des dispositifs d'actionnariat salarié dans le monde

(France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Portugal)

	2009	2008	2007
Taux	2,80	2,76	2,52

Plus de 44 500 salariés ou anciens salariés du Groupe sont actionnaires de Peugeot S.A.

18

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital
et des droits de vote
au 31 décembre 2009 192

18.2. Droits de vote différents 193

18.3. Informations sur le contrôle
du capital social de la société 194

18.4. Changement de contrôle 194

18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009

Le Groupe familial Peugeot dont la composition est précisée dans le tableau ci-après détient, au 31 décembre 2009, 30,30 % du capital de la société et 45,73 % des droits de vote exerçables.

Principaux actionnaires identifiés ⁽¹⁾	31/12/2009				31/12/2008				31/12/2007			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	6 923 760	2,96	4,56	4,45	6 923 760	2,96	4,64	4,53	6 923 760	2,96	4,72	4,62
La Française de Participations Financières (LFPF)	12 156 000	5,19	8,00	7,82	12 156 000	5,19	7,64	7,47	12 156 000	5,19	7,33	7,18
Foncière, Financière et de Participations (FFP) ⁽²⁾	51 792 738	22,13	33,15	32,39	51 792 738	22,13	32,79	32,02	51 792 738	22,11	33,33	32,65
Comtoise de Participation	36 000	0,02	0,02	0,02	36 000	0,02	0,02	0,02	36 000	0,02	0,02	0,02
Groupe familial Peugeot	70 908 498	30,30	45,73	44,68	70 908 498	30,30	45,10	44,04	70 908 498	30,27	45,40	44,48
Autres Individuels ⁽³⁾	14 908 642	6,37	5,11	4,99	14 246 389	6,09	4,89	4,78	10 797 076	4,61	3,80	3,72
Salariés	6 546 866	2,80	4,00	3,90	6 468 981	2,76	3,80	3,71	5 900 338	2,52	2,01	1,97
Groupe BNP Paribas	2 641 800	1,13	1,74	1,70	2 641 800	1,13	1,77	1,73	2 641 800	1,13	1,80	1,76
Autres institutionnels français	50 849 816	21,72	16,75	16,36	55 383 993	23,66	18,56	18,12	41 207 290	17,59	14,04	13,75
Autres institutionnels étrangers	81 006 070	34,61	26,67	26,06	77 210 923	32,99	25,88	25,27	96 727 582	41,29	32,95	32,28
Autodétention	7 187 450	3,07	-	2,31	7 188 214	3,07	-	2,35	6 097 714	2,60	-	2,03
TOTAL	234 049 142	100	100	100	234 048 798	100	100	100	234 280 298	100	100	100

(1) Sources : Euroclear France et Phoenix Investor Relations.

(2) Créée en 1929, la société Foncière, Financière et de Participations est, aux côtés des autres sociétés du Groupe familial et à la suite de la réorganisation du groupe Peugeot en 1966, le premier actionnaire. La participation de 22,13 % dans le capital du groupe PSA Peugeot Citroën est l'actif historique et essentiel de FFP. Elle s'intègre dans la participation du groupe familial Peugeot, premier actionnaire de Peugeot S.A. avec 30,30 % du capital.

(3) Comptes individuels.

Répartition des droits de vote théoriques au 31 décembre 2009

Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique », sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autocontrôle). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuils de participation.

Identification des actionnaires (article 7 des statuts)

La société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Rachats d'actions

Le Groupe détient 7 187 450 titres d'autocontrôle au 31 décembre 2009, soit 3,07 % du capital, qui lui permettent de couvrir ses besoins au titre des plans d'attribution de stock-options et dont certains en surnombre sont à affecter. En 2009, le Groupe n'a pas fait de rachat d'actions.

Pour plus de détails, veuillez vous référer aux Notes 28.3 et 28.4 des États financiers consolidés au 31 décembre 2009.

Annulation d'actions

Il n'a été procédé à aucune annulation d'actions en 2009.

18.2. Droits de vote différents

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins.

Ce dispositif a été maintenu lors de la transformation en 1972 de la société en société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 29 juin 1987 a porté la durée de détention de deux à quatre ans. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit

de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Il est rappelé que, conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, sauf si ce transfert résulte d'une succession, d'une liquidation de communauté entre époux ou d'une donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

18.3. Informations sur le contrôle du capital social de la société

Autres actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

À la connaissance de Peugeot S.A., aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Peugeot S.A..

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

18.4. Changement de contrôle

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre les sociétés composant le Groupe familial Peugeot. Ces sociétés ont toutefois signé un engagement de conservation de leurs actions Peugeot S.A. dans les termes des articles 787-B et 885-I bis du Code général des impôts.



OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Rapport spécial des Commissaires
aux Comptes sur les conventions
et engagements réglementés 196

Veuillez vous reporter à la Note 41 des États financiers consolidés figurant au chapitre 20.3.

Par ailleurs, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés est présenté ci-dessous.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

→ Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

→ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2009

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2009.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Caution et garantie consenties envers la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre du financement de 400 millions d'euros octroyé à Peugeot Citroën Automobiles SA

Par délibération du 10 février 2009, le Conseil de surveillance a autorisé la conclusion avec la Banque Européenne d'Investissement (« la BEI ») d'une convention de cautionnement et d'une convention de nantissement de compte-titres dans le cadre d'un financement de 400 millions d'euros octroyé par cette banque à la société Peugeot Citroën Automobiles SA (« PCA ») sur une durée maximale de 7 ans.

Par ces conventions, votre société s'est portée caution solidaire de sa filiale PCA, envers la BEI, pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires, dues par PCA au titre du financement accordé par la BEI, d'une part, et s'est engagée à nantir en faveur de la BEI un compte-titres en garantie des obligations de paiement et de remboursement de PCA, d'autre part, le nantissement devant couvrir 20% de 110% de l'encours du financement. Une commission de caution annuelle de 0,12% est facturée par votre société à PCA en rémunération du cautionnement solidaire accordé. La commission perçue à ce titre par Peugeot SA sur l'exercice 2009 s'est élevée à 330 667 euros.

Messieurs Streiff, Olivier et Vardanega étaient intéressés à ces conventions lors de leur autorisation en leur qualité de membres du Directoire de Peugeot SA et de membres du Conseil d'administration de PCA.

Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux

Lors de sa séance du 29 mars 2009, le Conseil de surveillance a pris les décisions suivantes concernant la présidence du Directoire de la société :

- Révocation de Monsieur Christian Streiff ;
- Nomination de Monsieur Roland Vardanega à effet du 29 mars 2009 et jusqu'au 31 mai 2009 ;
- Nomination de Monsieur Philippe Varin à effet du 1^{er} juin 2009 et jusqu'au 6 février 2011 et fixation de la rémunération fixe correspondante au titre de 2009 à 1 300 000 euros, sur une base annuelle et sans bonus, étant précisé que pour les années suivantes un bonus pouvant aller jusqu'à 110% de la rémunération fixe, éventuellement révisée par le Conseil de surveillance lorsqu'il le jugera approprié, pourra s'ajouter à la rémunération fixe sur la base de la réalisation d'objectifs fixés en début d'année.

Lors de sa séance du 21 avril 2009, le Conseil de surveillance a nommé Monsieur Jean-Marc Gales comme membre du Directoire.

Lors de sa séance du 17 juin 2009, le Conseil de surveillance a mis fin aux fonctions de membre et président du Directoire de Monsieur Philippe Varin et de membres du Directoire de Messieurs Jean-Philippe Collin, Jean-Marc Gales, Grégoire Olivier et Roland Vardanega, puis a décidé de nommer pour une durée de quatre ans Messieurs Philippe Varin, Jean-Marc Gales, Guillaume Faury, Grégoire Olivier et Frédéric Saint-Geours membres du Directoire et de conférer la qualité de président du Directoire à Monsieur Philippe Varin.

Ces décisions ont été accompagnées des conventions suivantes relatives aux engagements pris envers les membres du nouveau Directoire :

- Octroi à chacun des membres du Directoire n'en bénéficiant pas déjà (Messieurs Varin, Gales et Faury) de la couverture offerte par la convention d'assurance collective souscrite pour les cadres dirigeants du groupe afin de compléter les régimes de retraite obligatoires et conventionnels jusqu'à un plafond de 50% d'une rémunération de référence égale à la moyenne des rémunérations brutes, part variable incluse, des trois meilleures années au cours des cinq dernières années d'activité de chaque bénéficiaire. Le bénéfice de ce régime n'est cependant acquis qu'à la condition d'avoir occupé une fonction de cadre dirigeant dans le groupe pendant au moins 5 ans, notamment ;
- Confirmation du maintien du bénéfice de cette même couverture en ce qui concerne Messieurs Olivier et Saint-Geours ;
- Confirmation de la rupture définitive du contrat de travail antérieur envers chacun des nouveaux membres du Directoire du fait du renouvellement complet du Directoire intervenu le 17 juin 2009 et conformément à la décision en ce sens prise par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 21 avril 2009.

Tous les membres du Directoire sont intéressés à ces conventions et engagements.

Conventions et engagements précédemment approuvés dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2009

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, précédemment approuvés, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Mise en œuvre en 2009 des engagements antérieurement pris au bénéfice des mandataires sociaux

Les conventions relatives aux engagements pris au bénéfice des anciens membres du Directoire ont eu une application directe au cours de l'exercice 2009 sur les aspects suivants :

- Messieurs Streiff, Vardanega et Collin ont chacun retrouvé le bénéfice de leur contrat de travail antérieur jusqu'à leur départ de la société dans les conditions précisées dans le tableau ci-après. Nous rappelons qu'en application des dispositions de l'article 225-42-1 du Code de commerce, la reprise du contrat de travail antérieur des membres du Directoire avait été soumise à la condition de l'obtention effective par le membre du Directoire concerné d'une prime variable moyenne sur la durée de son mandat au moins égale à 60% de la moyenne de sa rémunération fixe calculée sur la même période, cette disposition ayant été approuvée par l'assemblée générale du 28 mai 2008. Constatant que cette condition n'était remplie pour aucun des membres du Directoire révoqués en 2009, le Conseil de surveillance a néanmoins décidé la reprise de chacun des contrats de travail suspendus, considérant que la durée réduite du mandat social exercé ne permettait pas d'avoir une appréciation correcte de la condition de performance prévue et constituait ainsi une circonstance autorisant dérogation.

Bénéficiaire	Montant de la nouvelle rémunération annuelle brute à la reprise du contrat de travail	Date de reprise des effets du contrat de travail	Date d'expiration du contrat de travail
Christian Streiff	1 735 569 €	30 mars 2009	31 octobre 2009
Roland Vardanega	974 960 €	17 juin 2009	31 décembre 2009
Jean-Philippe Collin	745 413 €	17 juin 2009	31 mars 2010

- A l'expiration de son contrat de travail, Monsieur Vardanega a perçu en décembre 2009 une indemnité brute de départ à la retraite de 706 958 euros. Par ailleurs, il est le seul membre du Directoire sortant remplissant les conditions requises pour bénéficier de la convention d'assurance collective souscrite pour les cadres dirigeants du groupe afin de compléter les régimes de retraite obligatoires et conventionnels. Il est en droit de percevoir des allocations de retraite au titre de ce régime depuis le 1^{er} janvier 2010.

Prêt consenti par Peugeot SA à sa filiale Faurecia

Le Conseil de surveillance de Peugeot SA avait autorisé lors de sa séance du 21 octobre 2008 l'octroi d'un prêt au profit de sa filiale Faurecia pour un montant maximum de 250 millions d'euros aux mêmes conditions de taux d'intérêt et de durée (deux tranches de trois et cinq ans) que le crédit bancaire accordé à Faurecia.

Au cours de l'exercice 2009, les trois tirages effectués en 2008 sur ce prêt par Faurecia ont été remboursés et quarante-deux nouveaux tirages ont été effectués par Faurecia dont trente-neuf ont été remboursés avant le 31 décembre 2009. A cette date, le montant utilisé par Faurecia au titre de ce prêt s'élève à 128 millions d'euros correspondant aux trois tirages effectués en 2009 et remboursables en 2010. Le montant des intérêts comptabilisés en produits financiers au titre de l'exercice 2009 s'élève à 9 375 milliers d'euros et le montant des intérêts effectivement encaissés sur cet exercice s'élève à 9 527 milliers d'euros.

Avals, cautions et garanties

Les avals, cautions et garanties antérieurement donnés par votre société et restant en vigueur sont résumés dans le tableau ci-dessous qui précise le montant des encours garantis au 31 décembre 2009 ainsi que les rémunérations perçues au cours de l'exercice.

Nature	Bénéficiaire de la garantie	Bénéficiaire du Prêt	Montant initial du prêt dans sa devise d'origine	En cours sous garantie au 31.12.09	Rémunération au cours de l'exercice
Caution solidaire et irrévocable et garantie par nantissement de titres	B.E.I	GIE Vulcain Energie	1 300 000 000 FRF	7 000 000 GBP	18 796 €
Caution solidaire et irrévocable	JBIC	TPCA	78 750 000 €	52 500 000 €	47 088 €
Caution solidaire et irrévocable	JBIC	TPCA	78 750 000 €	0 €	7 756 €

Participation aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement du Groupe

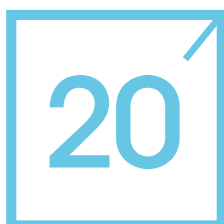
Les sommes reçues au titre de la participation des filiales aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement du Groupe se sont élevées pour l'exercice 2009 à 120 178 013 euros.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Loïc Wallaert

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Riou



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

20.1. Informations financières historiques	200	20.5. Vérification des informations historiques annuelles	340
Pour l'exercice 2008	200	20.5.1. Rapports des Commissaires aux Comptes	340
Pour l'exercice 2007	200		
20.2. Informations <i>pro forma</i>	200	20.6. Date des dernières informations financières	340
20.3. États financiers consolidés au 31 décembre 2009	201	20.7. Informations financières intermédiaires et autres	340
20.3.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	201		
20.3.2. Comptes de résultats consolidés	204	20.8. Politique de distribution du dividende	341
20.3.3. États consolidés des produits et charges comptabilisés	206		
20.3.4. Bilans consolidés	208	20.9. Procédures contentieuses	341
20.3.5. Tableaux de flux de trésorerie consolidés	210		
20.3.6. Variations des capitaux propres consolidés	212	20.10. Changement significatif et tendance	341
20.3.7. Notes aux états financiers consolidés	213		
20.4. États financiers de Peugeot S.A. au 31 décembre 2009	312		
20.4.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	312		
20.4.2. Commentaires sur les comptes et le bilan de la société Peugeot S.A.	314		
20.4.3. Comptes de résultats	316		
20.4.4. Tableaux de flux de trésorerie	317		
20.4.5. Bilan au 31 décembre 2009	318		
20.4.6. Notes annexes aux comptes de Peugeot S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	320		
20.4.7. Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	337		
20.4.8. Filiales et participations au 31 décembre 2009	338		

20.1. Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

→ Pour l'exercice 2008

Les comptes consolidés figurent des pages 190 à 297 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 187 et 188 du document de référence de l'exercice 2008 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés

Financiers en date du 24 avril 2009, sous le numéro de dépôt D. 09-0309 et actualisé le 22 juin 2009, sous le numéro D.09-0309-A01.

→ Pour l'exercice 2007

Les comptes consolidés figurent des pages 160 à 254 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure à la page 310 dans le document de référence de l'exercice

2007 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 23 avril 2008, sous le numéro de dépôt D. 08-0281.

20.2. Informations *pro forma*

Sans objet.

20.3. États financiers consolidés au 31 décembre 2009

→ 20.3.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Peugeot S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui indique les nouveaux textes comptables appliqués par votre société pour la première fois en 2009, ainsi que sur la note 2 de l'annexe qui précise les modifications apportées aux comptes antérieurement publiés, en particulier du fait de la première application rétrospective de l'interprétation IFRIC 14 relative au dispositif de plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies prévu par la norme IAS 19 sur les retraites (Note 2.1).

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique pesant fortement sur le secteur automobile et également caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables appliqués par votre société, nous avons, notamment, examiné les modalités d'inscription à l'actif et d'amortissement des frais de développement décrites dans la Note 1.12 A de l'annexe ainsi que les modalités de traitement comptable des ventes de véhicules neufs avec clause de rachat (Note 1.5.A.a de l'annexe) ;
- comme indiqué dans la Note 1.11 de l'annexe, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an, selon les modalités précisées en Note 1.14 qui concernent également les autres éléments de l'actif immobilisé. En 2009, les tests ainsi réalisés ont conduit à enregistrer une dépréciation complémentaire des actifs affectés à deux unités génératrices de trésorerie de la division Automobile et à constater une provision pour risques correspondant à l'estimation d'indemnités contractuelles à verser (Note 9.1). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié la conformité de l'approche retenue avec le référentiel IFRS ainsi que la correcte application des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur décrites dans l'annexe. Nous avons également examiné la documentation disponible comprenant notamment les prévisions de flux de trésorerie et les autres hypothèses retenues ;

- enfin, lors de l'arrêté de ses comptes consolidés, votre société est également conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses sur d'autres thèmes dont les plus significatifs sont identifiés en Note 1.4 de l'annexe. Pour l'ensemble de ces thèmes, nous avons examiné la documentation disponible et la traduction chiffrée des hypothèses retenues et avons procédé à l'appréciation de la cohérence des hypothèses et du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Loïc Wallaert

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Riou

→ 20.3.2. Comptes de résultats consolidés

	2009			TOTAL
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Chiffre d'affaires (Note 6)	46 885	1 823	(291)	48 417
Coûts des biens et services vendus	(40 156)	(992)	291	(40 857)
Frais généraux et commerciaux	(5 966)	(333)	-	(6 299)
Frais d'études, de recherche et de développement (Note 8)	(1 950)	-	-	(1 950)
Résultat opérationnel courant	(1 187)	498	-	(689)
Produits opérationnels non courants (Note 9)	30	1	-	31
Charges opérationnelles non courantes (Note 9)	(755)	(3)	-	(758)
Résultat opérationnel	(1 912)	496	-	(1 416)
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie (Note 10)	85	-	-	85
Charges de financement (Note 11)	(491)	-	-	(491)
Produits à caractère financier (Note 12)	206	2	-	208
Charges à caractère financier (Note 12)	(319)	(3)	-	(322)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(2 431)	495	-	(1 936)
Impôts courants	(72)	(145)	-	(217)
Impôts différés	803	3	-	806
Impôts sur les résultats (Note 13)	731	(142)	-	589
Résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 17)	73	-	-	73
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(1 627)	353	-	(1 274)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(1 511)</i>	<i>350</i>	<i>-</i>	<i>(1 161)</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>	<i>(116)</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>(113)</i>
<i>(en euros)</i>				
Résultat net – part du Groupe – par action de 1 euro (Note 14)				(5,12)
Résultat net – part du Groupe – dilué par action de 1 euro (Note 14)				(5,12)

	2008			
<i>(en millions d'euros)</i>	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Chiffre d'affaires (Note 6)	52 705	2 088	(437)	54 356
Coûts des biens et services vendus	(44 146)	(1 211)	437	(44 920)
Frais généraux et commerciaux	(6 521)	(320)	-	(6 841)
Frais d'études, de recherche et de développement (Note 8)	(2 045)	-	-	(2 045)
Résultat opérationnel courant	(7)	557	-	550
Produits opérationnels non courants (Note 9)	10	-	-	10
Charges opérationnelles non courantes (Note 9)	(953)	(1)	-	(954)
Résultat opérationnel	(950)	556	-	(394)
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie (Note 10)	247	-	-	247
Charges de financement (Note 11)	(343)	-	-	(343)
Produits à caractère financier (Note 12)	234	2	-	236
Charges à caractère financier (Note 12)	(423)	(3)	-	(426)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(1 235)	555	-	(680)
Impôts courants	(156)	(137)	-	(293)
Impôts différés	456	(60)	-	396
Impôts sur les résultats (Note 13)	300	(197)	-	103
Résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 17)	57	-	-	57
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(878)	358	-	(520)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(719)</i>	<i>356</i>	<i>-</i>	<i>(363)</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>	<i>(159)</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>(157)</i>
<i>(en euros)</i>				
Résultat net – part du Groupe – par action de 1 euro (Note 14)				(1,60)
Résultat net – part du Groupe – dilué par action de 1 euro (Note 14)				(1,60)

→ 20.3.3. États consolidés des produits et charges comptabilisés

(en millions d'euros)	2009		
	Avant impôt	Produit (charge) d'impôt ⁽¹⁾	Après impôt
Résultat net consolidé	(1 866)	592	(1 274)
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	(8)	4	(4)
<i>Dont évaluation reprise en résultat net</i>	(26)	10	(16)
<i>Dont évaluation directe par capitaux propres</i>	18	(6)	12
Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente »	96	(2)	94
<i>Dont évaluation reprise en résultat net</i>	-	-	-
<i>Dont évaluation directe par capitaux propres</i>	96	(2)	94
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	135	-	135
Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres	223	2	225
<i>dont part des sociétés mises en équivalence</i>	2	-	2
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	(1 643)	594	(1 049)
<i>Dont part des actionnaires de Peugeot S.A.</i>			(922)
<i>Dont part des minoritaires</i>			(127)

(1) Le produit (charge) d'impôt au résultat net inclut un montant de 3 millions d'euros correspondant à l'impôt des sociétés mises en équivalence.

Les produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres correspondent à toutes les variations de capitaux propres résultant de transactions avec les tiers non actionnaires.

(en millions d'euros)	2008		
	Avant impôt	Produit (charge) d'impôt ⁽¹⁾	Après impôt
Résultat net consolidé	(609)	89	(520)
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	(38)	5	(33)
<i>Dont évaluation reprise en résultat net</i>	<i>(92)</i>	<i>32</i>	<i>(60)</i>
<i>Dont évaluation directe par capitaux propres</i>	<i>54</i>	<i>(27)</i>	<i>27</i>
Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente »	(150)	2	(148)
<i>Dont évaluation reprise en résultat net</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dont évaluation directe par capitaux propres</i>	<i>(150)</i>	<i>2</i>	<i>(148)</i>
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	(214)	-	(214)
Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres	(402)	7	(395)
<i>Dont part des sociétés mises en équivalence</i>	<i>25</i>	<i>-</i>	<i>25</i>
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	(1 011)	96	(915)
<i>Dont part des actionnaires de Peugeot S.A.</i>			<i>(751)</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>			<i>(164)</i>

(1) Le produit (charge) d'impôt au résultat net inclut un montant de - 6 millions d'euros correspondant à l'impôt des sociétés mises en équivalence.

→ 20.3.4. Bilans consolidés

Actif	31 décembre 2009			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
Écarts d'acquisition (Note 15)	1 237	75	-	1 312
Immobilisations incorporelles (Note 15)	4 440	95	-	4 535
Immobilisations corporelles (Note 16)	13 425	35	-	13 460
Titres mis en équivalence (Note 17)	785	14	-	799
Titres de participation (Note 18)	46	9	-	55
Autres actifs financiers non courants (Note 19)	836	46	(25)	857
Autres actifs non courants (Note 20)	268	1	-	269
Actifs d'impôts différés (Note 13)	478	82	-	560
Total des actifs non courants	21 515	357	(25)	21 847
Actifs d'exploitation				
Prêts et créances des activités de financement (Note 21)	-	22 653	(93)	22 560
Titres de placement des activités de financement (Note 22)	-	786	-	786
Stocks (Note 23)	5 360	-	-	5 360
Clients des activités industrielles et commerciales (Note 24)	1 855	-	(162)	1 693
Impôts courants (Note 13)	153	27	(20)	160
Autres débiteurs (Note 25)	1 665	850	(101)	2 414
	9 033	24 316	(376)	32 973
Actifs financiers courants (Note 26)	349	-	(65)	284
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 27)	7 843	1 289	(115)	9 017
Total des actifs courants	17 225	25 605	(556)	42 274
TOTAL ACTIF	38 740	25 962	(581)	64 121

Passif	31 décembre 2009			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
Capitaux propres (Note 28)				
Capital social				234
Titres d'autocontrôle				(303)
Réserves et résultats nets – Part du Groupe				12 381
Intérêts minoritaires				135
Total des capitaux propres				12 447
Passifs financiers non courants (Note 31)	9 268	-	-	9 268
Autres passifs non courants (Note 32)	2 552	-	-	2 552
Provisions non courantes (Note 29)	960	26	-	986
Passifs d'impôts différés (Note 13)	543	453	-	996
Total des passifs non courants	13 323	479	-	13 802
Passifs d'exploitation				
Dettes des activités de financement (Note 33)	-	21 061	(206)	20 855
Provisions courantes (Note 29)	2 369	30	-	2 399
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	8 424	-	(10)	8 414
Impôts courants (Note 13)	103	30	(20)	113
Autres créanciers (Note 34)	3 494	1 189	(262)	4 421
	14 390	22 310	(498)	36 202
Passifs financiers courants (Note 31)	1 753	-	(83)	1 670
Total des passifs courants	16 143	22 310	(581)	37 872
TOTAL PASSIF				64 121

31 décembre 2008

Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
1 237	75	-	1 312
4 061	96	-	4 157
14 064	41	-	14 105
732	14	-	746
48	13	-	61
848	46	(25)	869
152	1	-	153
475	75	-	550
21 617	361	(25)	21 953
-	22 495	(136)	22 359
-	1 182	-	1 182
7 757	-	-	7 757
2 001	-	(146)	1 855
189	35	(17)	207
1 897	1 028	(256)	2 669
11 844	24 740	(555)	36 029
515	-	-	515
2 040	1 280	(90)	3 230
14 399	26 020	(645)	39 774
36 016	26 381	(670)	61 727

31 décembre 2008

Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
			234
			(303)
			13 194
			134
			13 259
4 491	-	-	4 491
2 793	-	-	2 793
901	24	-	925
1 321	450	-	1 771
9 506	474	-	9 980
-	21 864	(118)	21 746
2 053	27	-	2 080
8 428	-	(11)	8 417
76	27	(17)	86
3 795	1 070	(399)	4 466
14 352	22 988	(545)	36 795
1 818	-	(125)	1 693
16 170	22 988	(670)	38 488
			61 727

→ 20.3.5. Tableaux de flux de trésorerie consolidés

	2009			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
Résultat net consolidé	(1 627)	353	-	(1 274)
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie :				
• Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur (Note 35.5)	3 194	12	-	3 206
• Dotations nettes aux provisions ⁽¹⁾	301	3	-	304
• Variation des impôts différés	(801)	(2)	-	(803)
• Résultats sur cessions et autres	24	(1)	-	23
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	(47)	-	-	(47)
Réévaluation par capitaux propres et couverture sur endettement	229	-	-	229
Variation des véhicules donnés en location ⁽²⁾	(296)			(296)
Marge brute d'autofinancement	977	365	-	1 342
Variations des actifs et passifs d'exploitation (Note 35.2)	2 616	(259)	(129)	2 228
Flux liés à l'exploitation	3 593	106	(129)	3 570
Cessions de sociétés consolidées	-	-	-	-
Cessions de titres de participation	1	-	-	1
Acquisitions de sociétés consolidées	-	-	-	-
Acquisitions de titres de participation	(8)	(7)	-	(15)
Cessions d'immobilisations corporelles	90	15	-	105
Cessions d'immobilisations incorporelles	9	1	-	10
Investissements en immobilisations corporelles	(1 670)	(10)	-	(1 680)
Investissements en immobilisations incorporelles	(1 009)	(9)	-	(1 018)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(114)	-	-	(114)
Autres	(83)	10	(1)	(74)
Flux liés aux investissements	(2 784)	-	(1)	(2 785)
Dividendes versés :				
• Aux actionnaires de Peugeot S.A.	-	-	-	-
• Intragroupe	143	(143)	-	-
• Aux minoritaires des filiales intégrées	(10)	-	-	(10)
(Acquisitions) Cessions de titres d'autocontrôle	-	-	-	-
Variations des autres actifs et passifs financiers (Note 35.4)	4 565	-	105	4 670
Autres ⁽³⁾	281	-	-	281
Flux des opérations financières	4 979	(143)	105	4 941
Mouvements de conversion	12	46	-	58
Augmentation (diminution) de la trésorerie	5 800	9	(25)	5 784
Trésorerie nette au début de l'exercice	2 017	1 280	(90)	3 207
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE (NOTE 35.1)	7 817	1 289	(115)	8 991

(1) Dotations nettes aux provisions courantes reclassées de « Variations des actifs et passifs d'exploitation » à « Dotations nettes aux provisions ». Ce dernier poste n'intégrait jusqu'à présent que les dotations aux provisions non courantes (voir Note 2.2).

(2) Variation des véhicules donnés en location reclassée des « flux d'investissement » vers les « flux d'exploitation » conformément au « Plan d'amélioration annuel 2008 des normes IFRS » (voir Note 2.2).

(3) Dont en 2009 :

- composante option de conversion de l'OCEANE Peugeot S.A. pour 125 millions d'euros (voir Note 31.1) et part des minoritaires dans l'augmentation de capital de Faurecia pour 133 millions d'euros (voir Note 4) ;
- composante option de conversion de l'OCEANE Faurecia pour 23 millions d'euros (voir Note 31.1).

2008			
Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
(878)	358	-	(520)
3 664	15	-	3 679
(102)	3	-	(99)
(455)	63	-	(392)
124	-	-	124
(37)	-	-	(37)
70	-	-	70
(44)	-	-	(44)
2 342	439	-	2 781
(2 927)	151	16	(2 760)
(585)	590	16	21
-	-	-	-
-	-	-	-
(2)	-	-	(2)
(25)	(12)	-	(37)
69	10	-	79
9	-	-	9
(2 080)	(14)	-	(2 094)
(1 069)	(11)	-	(1 080)
(1)	-	-	(1)
(78)	5	-	(73)
(3 177)	(22)	-	(3 199)
(342)	-	-	(342)
168	(168)	-	-
(17)	(2)	-	(19)
(43)	-	-	(43)
929	-	42	971
-	3	-	3
695	(167)	42	570
(59)	(64)	1	(122)
(3 126)	337	59	(2 730)
5 143	943	(149)	5 937
2 017	1 280	(90)	3 207

→ 20.3.6. Variations des capitaux propres consolidés

	Capital social	Titres d'auto-contrôle	Réserves hors écarts d'évaluation	Écarts d'évaluation – Part du Groupe			Capitaux propres – part du Groupe	Capitaux propres – intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
				Couvertures des flux futurs	Titres « disponibles à la vente »	Écarts de conversion			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2007	234	(271)	13 985	43	188	66	14 245	310	14 555
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	(363)	(26)	(148)	(214)	(751)	(164)	(915)
Valorisation des options d'achat d'actions	-	-	16	-	-	-	16	1	17
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	6	6
Titres d'autocontrôle	-	(32)	(11)	-	-	-	(43)	-	(43)
Dividendes versés (1,50 euro par action de 1 euro)	-	-	(342)	-	-	-	(342)	(19)	(361)
Au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾	234	(303)	13 285	17	40	(148)	13 125	134	13 259
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-	(1 161)	(5)	94	150	(922)	(127)	(1 049)
Valorisation des options d'achat d'actions	-	-	11	-	-	-	11	1	12
Variations de périmètre et autres ⁽²⁾	-	-	3	-	-	(3)	-	129	129
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante option de conversion des obligations convertibles (Note 31.1)	-	-	98	-	-	-	98	7	105
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	(9)	(9)
AU 31 DÉCEMBRE 2009	234	(303)	12 236	12	134	(1)	12 312	135	12 447

(1) Après application rétrospective de la nouvelle interprétation IFRIC 14 (voir Note 2.1).

(2) Ce poste comprend notamment la part des minoritaires dans l'augmentation de capital de Faurecia (133 millions d'euros – voir Note 4).

→ 20.3.7. Notes aux états financiers consolidés

GÉNÉRALITÉS	214	Note 23	Stocks	250	
Note 1	Principes comptables	214	Note 24	Client des activités industrielles et commerciales	250
Note 2	Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés	224	Note 25	Autres débiteurs	250
Note 3	Périmètre de consolidation	225	Note 26	Actifs financiers courants	251
Note 4	Opérations en capital de Faurecia	226	Note 27	Trésorerie et équivalents de trésorerie	252
Note 5	Information sectorielle	226			
			BILANS – PASSIF	252	
COMPTES DE RÉSULTATS	229	Note 28	Capitaux propres	252	
Note 6	Chiffre d'affaires	229	Note 29	Provisions courantes et non courantes	257
Note 7	Coûts opérationnels courants par nature	229	Note 30	Engagements de retraites et assimilés	258
Note 8	Frais d'études, de recherche et de développement	230	Note 31	Passifs financiers courants et non courants et activités industrielles et commerciales	264
Note 9	Produits et charges opérationnels non courants	230	Note 32	Autres passifs non courants	267
Note 10	Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	234	Note 33	Dettes des activités de financement	268
Note 11	Charges de financement	234	Note 34	Autres créanciers	270
Note 12	Produits et charges à caractère financier	234			
Note 13	Impôts sur les résultats	235	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	270	
Note 14	Résultat net par action	237	Note 35	Notes annexes aux tableaux de flux de trésorerie consolidés	270
			Note 36	Instruments financiers	273
BILANS – ACTIF	238	Note 37	Gestion des risques de marché	278	
Note 15	Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	238	Note 38	Position financière nette des activités industrielles et commerciales	293
Note 16	Immobilisations corporelles	239	Note 39	Rentabilité des capitaux employés	294
Note 17	Titres mis en équivalence	241	Note 40	Engagements donnés hors bilan et passifs éventuels	295
Note 18	Titres de participation	244	Note 41	Transactions avec les parties liées	297
Note 19	Autres actifs financiers non courants	245	Note 42	Rémunération des dirigeants	297
Note 20	Autres actifs non courants	246	Note 43	Événement postérieur à la clôture	298
Note 21	Prêts et créances des activités de financement	247	Note 44	Honoraires des Commissaires aux Comptes	299
Note 22	Titres de placement des activités de financement	249	Note 45	Liste des Sociétés consolidées au 31 décembre 2009	300

Préambule :

Les comptes consolidés de l'exercice 2009 y compris les notes aux états financiers ont été arrêtés par le Directoire de Peugeot S.A. le 4 février 2010, à l'exception des notes 42 et 43 qui tiennent compte des événements survenus jusqu'au Conseil de Surveillance du 9 février 2010.

Note 1 Principes comptables

Les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2009, en date de clôture des comptes ⁽¹⁾.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Nouveaux textes d'application obligatoire

Au 31 décembre 2009, les nouveaux textes d'application obligatoire dans l'Union européenne et appliqués pour la première fois par le groupe PSA Peugeot Citroën sont les suivants :

- *IAS 23 révisée : Coûts d'emprunt ;*
- *IAS 1 révisée : Présentation des états financiers ;*
- *Plan d'amélioration annuel 2008 des normes IFRS ;*
- *IFRIC 14 : IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ;*
- *Amendement IFRS 7 : Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers.*

Cet amendement requiert plus d'information :

- sur les échéances de flux de trésorerie contractuels relatives aux passifs financiers ;
- sur le caractère observable ou non des données sous-jacentes à l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Le Groupe a enrichi ses annexes en conséquence.

Le Groupe avait déjà appliqué par anticipation au 31 décembre 2007, la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable obligatoirement au 1^{er} janvier 2009 et adoptée par l'Union européenne dès novembre 2007.

Textes appliqués par anticipation

Le Groupe n'a anticipé aucun des nouveaux textes adoptés par l'Union européenne en date de clôture qui ne sont applicables qu'aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation

Les textes suivants seront applicables au Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- *IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises* : la norme révisée introduit de nombreux changements pouvant impacter significativement le mode de comptabilisation des regroupements d'entreprise intervenant à compter du 1^{er} janvier 2010. Les principaux changements sont notamment la comptabilisation immédiate en charges des frais de transaction, la possibilité d'opter lors de chaque regroupement pour le goodwill complet, une nouvelle comptabilisation des ajustements de prix et potentiellement la reconnaissance de plus d'immobilisations incorporelles et corporelles. En cas de regroupement sur 2010, cette nouvelle norme pourrait avoir un effet significatif sur les comptes du Groupe dès 2010. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en charges des coûts d'acquisition 2009 relatifs à des rapprochements d'entreprises avec prise de contrôle envisagés pour 2010 ;
- *IAS 27 révisée – Comptes individuels et comptes consolidés* : la norme révisée change significativement le mode de comptabilisation des variations de périmètre. Toute variation de pourcentage d'intérêt impliquant la perte ou l'acquisition du contrôle d'une entité entraînera désormais un impact en résultat sur la base d'une cession de l'intégralité de la part précédemment détenue. A contrario, les opérations n'affectant pas le contrôle ne se traduiront que par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du Groupe et la part hors Groupe. En cas de regroupement sur 2010, cette nouvelle norme pourrait avoir un effet significatif sur les comptes du Groupe dès 2010 ;
- *Amendement 2008 de la norme IAS 39 – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture* : cet amendement d'IAS 39 précise dans quelle mesure certaines expositions sont éligibles à la comptabilité de couverture. D'application rétrospective, ce texte ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes.

Le Groupe ne sera pas concerné par les autres textes adoptés par l'Union européenne en date de clôture.

Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1^{er} janvier 2010.

La Loi de finances pour 2010 votée en décembre 2009, introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET

(1) Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

comprend deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5 % de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

Dès lors que la valeur ajoutée dégagée par les activités françaises du Groupe est beaucoup plus importante que le résultat imposable de ces mêmes activités (ceci étant particulièrement vrai pour les années 2008 et 2009, périodes au cours desquelles le résultat fiscal de l'intégration fiscale française a été déficitaire, alors que la valeur ajoutée était positive) la qualification donnée à la CET par le Groupe est celle d'une charge opérationnelle plutôt que d'un impôt sur le résultat. En conséquence, la CET due à partir de 2010 sera classée en résultat opérationnel tout comme la taxe professionnelle l'était jusqu'en 2009.

1.1. Consolidation

Le nom générique PSA Peugeot Citroën est utilisé pour désigner l'ensemble du Groupe constitué par la société mère Peugeot S.A. et toutes ses filiales.

Peugeot S.A. et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Peugeot S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable sont mises en équivalence.

Sont consolidées les sociétés qui dépassent l'un des seuils suivants :

- chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros ;
- total du bilan supérieur à 20 millions d'euros ;
- endettement total supérieur à 5 millions d'euros.

Les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en titres de participation conformément aux principes généraux décrits en Note 1.15.B(a). La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les engagements de rachat sur intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes financières selon les principes explicités en Note 1.15.E.

1.2. Conversion des états financiers des filiales étrangères

A. Cas général

La devise fonctionnelle du Groupe est l'euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés. Les filiales ont très généralement pour devise de

fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture ; leur compte de résultat est converti mois par mois au taux moyen de chaque mois. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés. Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

B. Cas particuliers

Certaines filiales, hors zone Euro, réalisent l'essentiel de leurs transactions en Euro, qui est alors reconnu comme leur devise de fonctionnement. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique et les éléments monétaires au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées immédiatement en résultat.

1.3. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat opérationnel courant pour les transactions commerciales de toutes les sociétés et pour les opérations de financement du groupe Banque PSA Finance ;
- en produits sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières réalisées par les sociétés industrielles et commerciales.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits en Note 1.15.D. En conséquence, les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

L'écart de réévaluation constaté est comptabilisé :

- en résultat opérationnel courant pour les transactions commerciales réalisées par toutes les sociétés et pour les opérations de financement du groupe Banque PSA Finance ;
- en produits sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières réalisées par les sociétés industrielles et commerciales ;
- directement en capitaux propres pour les transactions futures (pour la part efficace des couvertures). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat lorsque les opérations couvertes impactent le compte de résultat. La variation de valeur de la part inefficace des couvertures de flux futurs est comptabilisée, en résultat, en produits (ou en charges) à caractère financier.

1.4. Utilisations d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- engagements de retraites ;
- provisions (notamment pour garantie des véhicules neufs, restructuration et litiges) ;
- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- valeur recouvrable des créances de financement des ventes, des stocks et autres créances ;
- juste valeur des instruments financiers dérivés ;
- actifs d'impôts différés ;
- programmes d'incitation aux ventes.

1.5. Chiffre d'affaires

A. Activités industrielles et commerciales

(a) Division automobile

Le chiffre d'affaires des activités industrielles et commerciales comprend les ventes de biens et services, constituées en particulier par les ventes et locations de véhicules.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », les ventes de véhicules neufs sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété ; celle-ci correspond généralement à la date de leur mise à disposition à des concessionnaires indépendants ou à celle de la livraison pour les ventes directes à la clientèle finale.

Les refacturations de charges effectuées dans le cadre d'opérations pour lesquelles le Groupe est considéré comme un simple intermédiaire ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires. Il en est de même des ventes de matières premières, pièces et organes mécaniques aux sous-traitants et destinés à être rachetés sans marge.

Lorsque les ventes de véhicules neufs sont assorties d'une option de reprise à un prix convenu (contrats de ventes avec clause de rachat), elles ne sont pas enregistrées en chiffre d'affaires lors de la livraison des véhicules, mais comptabilisées comme des locations, dès lors qu'il est probable que cette option sera exercée. Ce principe s'applique :

- quelle que soit la durée de la garantie de rachat accordée ;
- que ces ventes soient réalisées directement avec la clientèle finale ou financées par Banque PSA Finance et ses filiales.

La différence entre le prix de vente du véhicule neuf et le prix de rachat convenu est reconnue linéairement comme un loyer sur la durée du contrat. Le véhicule objet du contrat est immobilisé pour son coût de revient, et amorti linéairement sur la durée du contrat, sous déduction de sa valeur résiduelle, correspondant à sa valeur de revente estimée comme véhicule d'occasion. L'éventuel bénéfice complémentaire de cession finale est constaté sur la période sur laquelle intervient la vente du véhicule d'occasion. Si la marge nette globale est une perte, elle est provisionnée dès la conclusion du contrat avec clause de rachat.

(b) Division équipement automobile

Dans la division équipement automobile, des études sont engagées et des outillages spécifiques sont fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules pour un programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client.

Les conditions de reconnaissance des produits des activités ordinaires définies par IAS 18 ne sont pas réunies lorsque les études et les outillages sont payés au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées. Dans ce cas, les études et les outillages ne peuvent pas être considérés comme vendus. Les études sont comptabilisées en immobilisations incorporelles (voir Note 1.12.A) et les outillages en immobilisations corporelles (voir Note 1.13.A).

En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus pour les études et les outillages sont enregistrés en stocks et travaux en cours. Le chiffre d'affaires est constaté au rythme des étapes techniques validées par le client.

B. Activités de financement

Les sociétés de financement du Groupe ont pour activité le financement des réseaux commerciaux et de la clientèle finale de l'activité automobile. Les financements sont réalisés sous la forme de crédits classiques ou d'opérations de crédit-bail, de locations avec option d'achat ou de locations longue durée. Ces financements sont traités comme des crédits financiers et figurent au bilan pour un montant correspondant à l'engagement financier net du groupe Banque PSA Finance (voir Note 1.15.A). Les revenus financiers dégagés sur ces financements des ventes sont comptabilisés sur la durée des crédits selon une méthode actuarielle qui permet de constater un taux d'intérêt constant sur la période.

1.6. Programmes d'incitation aux ventes

Les coûts des programmes, décidés ou à venir, sont déduits des résultats sur la période de l'enregistrement des ventes. Ils sont provisionnés sur la base de l'historique des trois derniers mois, pays par pays. Ceux d'entre eux dont le montant variable est lié au chiffre d'affaires sont enregistrés en diminution de celui-ci.

Le Groupe réalise certaines opérations promotionnelles sous forme de bonifications d'intérêts sur des crédits accordés à des conditions inférieures aux conditions habituelles du marché. La charge correspondante est constatée lors de la vente.

1.7. Frais généraux et commerciaux

Les frais généraux et commerciaux comprennent uniquement les frais généraux de structure, les moyens commerciaux indirects et la garantie.

Garantie

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des véhicules et des pièces de rechange au moment de leur vente aux réseaux indépendants ou à la clientèle finale. Les produits résultant de la vente aux clients de contrats d'extension de garantie ou d'entretien sont reconnus sur la durée de la prestation fournie.

1.8. Frais d'étude, de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés lorsqu'ils remplissent certaines conditions décrites en Note 1.12.A.

En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement autres que ceux décrits en Note 1.12.A, sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.9. Résultat opérationnel et résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Ce résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description spécifique en note annexe (Note 9) :

- les frais de rationalisation et les coûts liés aux départs anticipés de personnel ;
- les variations de la provision à long terme constituée en application de l'interprétation IFRIC 14 pour couvrir les obligations de financement minimal de certains régimes de retraite pour la part excédant la valeur actuelle des prestations pour services rendus correspondante estimée selon la norme IAS 19 ;
- les pertes et profits relatifs à des événements très exceptionnels ainsi que les variations de provisions constituées pour faire face à ce type d'événements.

1.10. Coûts d'emprunt

À compter du 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles nécessitant au moins 12 mois de préparation avant leur mise en service sont intégrés à la valeur brute de ces actifs dits « qualifiés ». Les stocks du Groupe ne répondant pas à la définition d'un actif qualifié au sens de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt », leur valeur brute n'est pas ajustée à ce titre.

Lorsqu'un actif qualifié est financé par un emprunt spécifique, le coût supplémentaire pris en compte dans sa valeur brute correspond aux intérêts effectivement comptabilisés sur la période, net des produits perçus sur les fonds non encore utilisés.

Lorsqu'un actif qualifié ne bénéficie pas d'un emprunt spécifique, le coût d'emprunt capitalisé correspond au taux d'endettement général moyen sur la période du secteur d'activité auquel est rattaché l'actif.

1.11. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS_3 « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles d'actifs engendrant conjointement des flux de trésorerie indépendants. Dans les cas où un écart d'acquisition se rattache en outre à une zone géographique distincte et à l'intérieur d'un secteur opérationnel, un test de perte de valeur est réalisé à ce niveau de détail plus fin. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la Note 1.14. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les écarts d'acquisition se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des

« Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

1.12. Immobilisations incorporelles

A. Frais d'étude et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

La valeur brute des frais de développement activés inclut les coûts d'emprunt (cf. Note 1.10).

(a) Division Automobile

Les frais de développement des véhicules et organes mécaniques (moteurs et boîtes de vitesses), supportés entre le jalon d'engagement du projet (correspondant au choix du style pour les véhicules), et le passage en production de présérie en ligne, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces frais sont amortis à partir de l'accord de fabrication en série sur leur durée d'utilité plafonnée à sept ans pour les véhicules et sur dix ans pour les organes. Les dépenses immobilisées incluent notamment le coût des personnels affectés aux projets, le coût des prototypes et les prestations externes facturées au titre du projet considéré. Ces dépenses excluent tous les coûts indirects imputables aux activités de recherche et développement notamment les loyers, les amortissements des bâtiments et les coûts d'utilisation des systèmes informatiques. Par ailleurs, les dépenses immobilisées incluent la part des dépenses de développement supportée par le Groupe dans le cadre des coopérations (l'autre part étant refacturée aux partenaires). Toutes les dépenses de développement facturées au Groupe par ses partenaires de coopérations sont aussi immobilisées. À compter de 2007, l'ensemble des coûts de développement organes destinés à répondre aux nouvelles normes antipollution sont suivis par projet et sont également immobilisés.

(b) Division Équipement automobile

Des études sont engagées pour chaque programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client. Les études sont parfois payées au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées. Dans ce cas, les coûts encourus entre l'acceptation par le client de la proposition commerciale et la mise en production série des pièces ou modules en question, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces coûts sont amortis au rythme des livraisons de pièces au client, avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur cinq ans. En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus sont enregistrés en stocks et travaux en cours.

Les autres frais de développement et d'étude sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus (voir Note 1.8).

B. Autres immobilisations incorporelles produites ou acquises

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. La valeur brute des projets d'une durée minimum de 12 mois inclut en outre les coûts d'emprunt (cf. Note 1.10) L'ensemble de ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilité estimée des logiciels, qui varie de quatre à douze ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

Les autres immobilisations incorporelles (brevets et marques essentiellement) sont amorties sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilité prévue, sans excéder vingt ans.

1.13. Immobilisations corporelles

A. Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses immobilisées incluent la part d'outillages spécifiques supportée par le Groupe dans le cadre des coopérations nette des refacturations aux partenaires. Toutes les dépenses d'outillages spécifiques facturées au Groupe par ses partenaires sont également immobilisées.

Le coût des emprunts est inclus dans le coût des immobilisations nécessitant un minimum de 12 mois de préparation avant leur mise en service (cf. Note 1.10)

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus.

Les immobilisations données en location comprennent les véhicules loués à des particuliers par les sociétés de location du Groupe et les véhicules vendus avec clause de rachat retraités selon les principes énoncés en Note 1.5.A.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

B. Amortissement

(a) Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, notamment celui des véhicules donnés en location par le Groupe, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

(en années)

Constructions	20-30
Matériels et outillages	4-16
Matériels informatiques	3-4
Matériels de transport et de manutention	4-7
Agencements et installations	10-20

(b) Outillages spécifiques

Dans la division automobile, ils sont amortis sur la durée de vie estimée des modèles correspondants, qui est généralement plus courte que la durée de vie technique des matériels concernés, en raison de la cadence de remplacement des modèles.

Dans la division équipement automobile, ils sont amortis au rythme des livraisons de pièces au client avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur trois ans.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions d'arrêt de fabrication d'un véhicule ou d'un organe mécanique.

1.14. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Ce test consiste le plus souvent à estimer la valeur d'utilité de ces immobilisations. Il est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat de l'exercice ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

La division automobile regroupe des UGT Véhicules correspondant chacune à un modèle de véhicule. Les

immobilisations qui sont rattachées à une UGT Véhicule comprennent les outillages et autres moyens industriels spécifiques servant à la fabrication d'un modèle et les frais de développement immobilisés liés à ce modèle (voir Note 1.12.A). Les UGT Véhicules et tous les autres actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) constituent l'UGT Division Automobile.

Dans la division équipement automobile, une UGT correspond à un programme. Chaque UGT Programme inclut les immobilisations incorporelles (correspondant aux coûts de développement) et corporelles affectables à un contrat client. Les UGT ainsi définies sont regroupées en activités (Sièges d'automobile, Systèmes d'intérieur, Extérieurs d'automobile anciennement dénommé « bloc avant », Technologies de contrôle des émissions anciennement dénommé « Système d'Échappement) auxquelles sont attribués les actifs de support et les écarts d'acquisition qui les concernent.

Au sein du groupe Banque PSA Finance, les actifs immobilisés exploités dans un pays considéré constituent un ensemble homogène d'actifs (UGT).

Pour les sociétés du groupe Gefco, les actifs corporels et incorporels sont alloués à deux UGT : Automotive et Intégration Logistique.

1.15. Actifs et passifs financiers

A. Définitions

Les actifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent des prêts et créances, des titres disponibles à la vente, des titres de transaction et des actifs comptabilisés selon l'option juste valeur. Ils sont inscrits au bilan dans les postes suivants : les titres de participation (Note 18), les autres actifs financiers non courants (Note 19), les prêts et créances des activités de financement (Note 21), les titres de placement des activités de financement (Note 22), les clients des activités industrielles et commerciales (Note 24), les actifs financiers courants (Note 26), et la trésorerie (Note 27).

Le Groupe n'utilise pas la catégorie d'actifs « détenus jusqu'à l'échéance ».

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent les emprunts comptabilisés au coût amorti et des passifs financiers comptabilisés selon l'option juste valeur. Ils sont inscrits au bilan dans les postes suivants : les passifs financiers courants et non courants (Note 31), les dettes des activités de financement (Note 33) et les fournisseurs.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe PSA Peugeot Citroën a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, les titres à livrer ou les titres à recevoir sont comptabilisés dès la date de transaction.

La norme IAS 39 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers » a été adoptée en partie seulement par l'Union européenne. Cependant, le groupe PSA Peugeot Citroën n'est pas concerné par les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture de juste valeur d'un portefeuille de taux d'intérêt qui ont été rejetées par l'Union européenne.

B. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

(a) Titres de participation

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés qui ne sont ni consolidées, ni mises en équivalence. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

(b) Prêts et créances

Ils incluent les créances rattachées à des participations, les prêts « aides à la construction », les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition, surcotes ou décotes. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

(c) Titres de placement

Ils sont, suivant leur nature, classés en titres « disponibles à la vente » ou en titres « comptabilisés selon l'option juste valeur ».

(C1) TITRES DE PLACEMENT « DISPONIBLES À LA VENTE »

Ils correspondent à des actions cotées sur les marchés financiers que le Groupe a l'intention de conserver durablement ou cessibles à court terme. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont généralement enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Seule la contrepartie des pertes de valeurs jugées durables ou significatives est enregistrée au compte de résultat.

(C2) TITRES DE PLACEMENT « COMPTABILISÉS SELON L'OPTION DE JUSTE VALEUR »

Ces titres sont :

- des titres à revenu fixe faisant l'objet d'une couverture par des swaps de taux ;
- ou des titres à revenus variables sans couverture.

Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de juste valeur des swaps associés.

(d) Prêts et créances des activités de financement

Ils correspondent aux encours de crédit nets accordés par Banque PSA Finance à sa clientèle. De ce fait, au-delà du capital restant dû majoré des créances rattachées, les encours de crédit incluent, hors effet de l'application de la comptabilité de couverture :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les frais de dossiers restant à étaler qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer l'encours financé.

Les intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel retiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

De manière générale, les encours de crédit font l'objet de couverture du risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture entraîne la réévaluation à la juste valeur de la partie couverte des encours. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat, où elle est compensée par la variation symétrique de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité (voir 1.15.D Instruments dérivés).

Les encours de crédit font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'un indicateur révélateur de risque, c'est-à-dire dès le premier impayé. La perte de valeur est évaluée par comparaison de la valeur nette comptable de la créance avec les flux de recouvrement estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif du crédit.

Pour les encours de crédits à la clientèle finale :

- une perte de valeur est constatée sur les encours sains dès le premier jour d'impayé ; elle est appréciée en fonction de la probabilité de passage de l'encours restant dû en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées ;
- la perte de valeur sur les encours douteux est évaluée en fonction d'un taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur la base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

Pour les autres encours de crédits (essentiellement aux réseaux de distribution), dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de leur déclassement en créances douteuses du fait de leur âge (plus de 91 jours sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 451 jours), les pertes de valeur sont calculées au cas par cas. En cas de risque aggravé, un déclassement peut être fait avant le délai de 91 jours.

(e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ils comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ses composants sont évalués à leur juste valeur. Les découverts bancaires ne sont pas inclus dans la trésorerie.

C. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

(a) Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Ceux couverts par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une réévaluation partielle sur la part couverte, liée à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des swaps.

Les emprunts dont le taux contractuel dépend de données économiques relatives au Groupe sont considérés selon la norme IAS 39 comme des emprunts à taux fixe, au TIE calculé à l'origine. En cas de nouvelle prévision des données économiques sous-jacentes au calcul de ce TIE, ce dernier reste inchangé tandis que la valeur de la dette au bilan est ajustée en contrepartie des charges financières.

Les obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) émises par le Groupe sont comptabilisées en distinguant deux composantes :

- une composante dette comptabilisée au coût amorti calculé à l'aide d'un taux d'intérêt de marché estimé pour un emprunt obligataire non convertible équivalent. Elle est comptabilisée nette de sa quote-part de frais d'émission ;
- une composante option de conversion comptabilisée en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre la valeur d'émission de l'OCEANE et la composante dette. Elle est comptabilisée nette de sa quote-part de frais d'émission et des impôts différés correspondant.

La comptabilisation en capitaux propres de l'option de conversion est imposée du fait qu'elle est à parité fixe (montant fixe d'actions remis contre un montant fixe d'obligations). Sa valeur n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification de la durée de vie estimée de l'OCEANE. Elle sera en revanche ajustée en cas de demandes de conversions. Un impôt différé passif est en outre calculé sur la base de la valeur brute de l'option et est également reconnu en capitaux propres.

Les emprunts à taux bonifiés obtenus par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2009 font l'objet d'un retraitement lorsque celui-ci est significatif : le coût amorti de l'emprunt est calculé à l'aide d'un TIE reflétant un taux de marché et appliqué à des flux de trésorerie futurs, tandis que la subvention est comptabilisée conformément à la norme IAS 20, selon sa

finalité, comme une subvention d'investissement (voir 1.13.A) ou d'exploitation.

(b) Passifs financiers « comptabilisés selon l'option de juste valeur »

De façon exceptionnelle, l'option de comptabilisation des passifs financiers à la juste valeur est exercée dans la mesure où elle rend plus claire la présentation des états financiers ; c'est-à-dire quand elle permet de comptabiliser de façon symétrique la variation de valeur des dettes et celle des dérivés qui en couvrent économiquement le risque de taux. Dans ce cas, la valeur de ces dettes prend en compte le coût du risque propre à l'émetteur.

D. Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

(a) Cas général

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

(b) Instruments de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture, soit dans une relation de juste valeur, soit des flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux d'intérêt ou de change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts, lorsque ces derniers impactent le compte de résultat. La part efficace

des variations de juste valeur des couvertures d'achats de matières premières n'impactent pas le coût d'entrée des stocks de matières premières.

E. Engagements de rachat de minoritaires

En application de la norme IAS 32, les engagements de rachat des parts des minoritaires dans des filiales du Groupe sont enregistrés en passifs financiers au bilan. La contrepartie de cette dette financière est reconnue en déduction des capitaux propres hors Groupe à hauteur de la valeur comptable des intérêts minoritaires concernés, et en déduction des capitaux propres part du Groupe pour l'excédent éventuel.

La dette est réévaluée à chaque clôture à la valeur actuelle de remboursement, c'est-à-dire à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. Toute variation de valeur est comptabilisée en capitaux propres. Lorsque la dette provient d'un engagement datant de moins de 12 mois, le montant des sommes versées par le partenaire minoritaire est réputé représenter la valeur de la dette à la clôture.

1.16. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Leur coût est déterminé selon la méthode du « premier entré – premier sorti ». Il incorpore l'ensemble des frais variables directs et indirects de production, et les frais fixes dans la limite de la capacité normative de production de chaque site de fabrication. Les stocks du Groupe n'exigeant pas une longue période de préparation avant d'être vendus, aucun coût d'emprunt n'est inclus dans leur coût de fabrication.

La valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus est le prix de vente estimé en tenant compte des conditions de marché et le cas échéant de sources d'information externes, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (moyens commerciaux variables directs, frais de remise en l'état non facturés aux clients pour les véhicules et autres biens d'occasion...).

Au sein de la division équipement automobile, dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client, des études sont engagées et des outillages spécifiques sont fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules pour un programme. En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus pour les études et les outillages sont enregistrés en stocks et travaux en cours et le chiffre d'affaires est constaté au rythme des étapes techniques validées par le client.

1.17. Créances commerciales

Les créances des sociétés industrielles et commerciales font l'objet d'une provision pour dépréciation dans la mesure où le Groupe estime être en risque de ne pas recouvrer ces créances. Les indices de perte de valeur probable qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont :

l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur.

1.18. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés ; les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que s'ils ont une chance raisonnable de se réaliser.

Pour ce qui est des participations dans les filiales ou les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ;
- et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

En application de ce principe :

- pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt est reconnu seulement à hauteur des impôts de distribution sur les dividendes que le Groupe a prévu de faire verser par ses filiales l'année suivante ;
- pour les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt de distribution est reconnu sur toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres ;
- les gains d'impôts courants générés par des provisions ou cessions internes ne sont pas annulés par des passifs d'impôts différés, sauf si la différence est temporaire, notamment dans le cas où la cession de la filiale concernée est envisagée.

1.19. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

1.20. Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (Note 30.1). Le Groupe offre ces avantages

à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations est prise en compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode du corridor : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour leur part excédant le plus grand de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Les fonds externes sont appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite y compris la partie non reconnue du fait de l'étalement des écarts actuariels. Ainsi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés, générant un actif en « _Autres valeurs immobilisées ». La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés.

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le Groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme

IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté (Note 30.2) ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis d'Amérique, la couverture des frais médicaux (Note 30.3).

1.21. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe dans le cadre de plans dénoués en instruments de capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi, soit à la date de décision du Directoire approuvant l'ouverture du plan. Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe estime correspondre à leur durée de vie moyenne. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement (comme un amortissement) entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Lorsqu'un bénéficiaire d'un plan, quitte le Groupe en perdant ses droits sur les options d'achat et de souscriptions d'actions précédemment détenues, un produit est constaté en résultat correspondant à l'annulation des charges précédemment constatées.

Inversement, si la date de départ d'un bénéficiaire est avancée par rapport aux prévisions d'origine, cela conduit à l'accélération du plan d'amortissement de ses options.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. En conséquence, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont ni évalués, ni comptabilisés.

1.22. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Note 2 Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

2.1. Engagements de retraite : provision au titre des obligations de financement minimum (IFRIC 14)

IFRIC 14 « IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » (voir Note 1) s'applique de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ainsi qu'aux exercices antérieurs présentés. Le Groupe n'ayant pas d'engagement supplémentaire à constater au titre d'IFRIC 14 avant 2008, aucun ajustement n'a été apporté aux états financiers de 2007.

En revanche, le Groupe a de nouveaux engagements à compter du second semestre 2008 relatifs à une obligation de financement minimum sur les plans des filiales du Royaume-Uni pour lesquels les fonds versés ne sont pas remboursables de façon inconditionnelle. Ces nouvelles obligations se sont traduites par une diminution du résultat net de 20 millions d'euros sur le second semestre 2008, se décomposant en une charge opérationnelle non courante supplémentaire de 27 millions d'euros et une diminution de 7 millions d'euros de la charge d'impôt.

(en millions d'euros)	31/12/2008 publié en février 2009 (avant correction IFRIC 14)			31/12/2008 corrigé publié en février 2010 (après correction IFRIC 14)	
	Activités industrielles et commerciales	Total Groupe	Retraitement IFRIC 14	Activités industrielles et commerciales	Total Groupe
Résultat opérationnel courant	(7)	550	-	(7)	550
Résultat opérationnel	(923)	(367)	(27)	(950)	(394)
Résultat net consolidé	(858)	(500)	(20)	(878)	(520)
Résultat net consolidé – part du Groupe	(699)	(343)	(20)	(719)	(363)
Résultat net par action de 1 euro		- 1,51			- 1,59

En conséquence, les provisions non courantes inscrites au passif du bilan consolidé au 31 décembre 2008 ont augmenté de 25 millions d'euros compte tenu d'un écart de conversion de 2 millions d'euros.

L'entrée en application de cette nouvelle interprétation normative a eu pour impact une revalorisation de la provision de 167 millions d'euros en 2009 (voir Note 9.6).

2.2. Reclassification des flux au tableau de flux de trésorerie

Flux relatifs aux locations

Un amendement relatif au « Plan d'amélioration annuel 2008 des normes IFRS » a eu pour conséquence une reclassification

des flux relatifs aux locations (activités de location de véhicules et de ventes avec clause de rachat), antérieurement présentés en flux d'investissements, vers les flux opérationnels au sein du Tableau de Flux de Trésorerie Consolidés.

Flux relatifs aux provisions courantes

Afin de se conformer aux pratiques de place, le Groupe a décidé de traiter dans son tableau de flux de trésorerie les variations de provisions courantes de manière identique aux variations de provisions non courantes. Ainsi, les flux de variations de provisions courantes, antérieurement présentés sur la ligne « Variations des actifs et passifs d'exploitation » figurent désormais sur la ligne « Dotations nettes aux provisions » et sont ainsi intégrés au calcul de Marge Brute d'Autofinancement.

Note 3 Périimètre de consolidation
3.1. Nombre de sociétés consolidées

	31/12/2009	31/12/2008
Intégration globale		
Sociétés industrielles et commerciales	295	287
Sociétés de financement	41	37
	336	324
Mise en équivalence		
Sociétés industrielles et commerciales	36	37
Sociétés de financement	1	1
	37	38
NOMBRE DE SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE	373	362

3.2. Évolution durant l'exercice

	2009
Nombre de sociétés à l'ouverture	362
Nouvelles sociétés :	21
• Automobile	7
• Équipement automobile	5
• Transport et logistique	3
• Financement et assurances	6
Sociétés cédées ou déconsolidées	(2)
Sociétés absorbées et autres	(8)
NOMBRE DE SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE	373

Les modifications intervenues durant l'exercice 2009 n'ont eu, ni individuellement ni globalement, d'impact significatif sur les données consolidées du Groupe.

Elles concernent en particulier la création de deux ensembles appelés à un développement sur les prochains exercices :

Partenariat industriel en Russie

Le Groupe a créé en partenariat avec Mitsubishi Motor Corporation une société en Russie, destinée à produire pour les deux groupes des véhicules de gamme moyenne. La

construction du centre de production a commencé sur le site de Kaluga dans la région de Moscou.

Activité assurances

Le groupe Banque PSA Finance, en soutien et en complément de ses activités de financement, a décidé de développer une branche assurances au travers de trois sociétés spécialisées (une holding et deux compagnies, l'une vie, l'autre non-vie) dont l'activité n'en est qu'à ses débuts.

Note 4 Opérations en capital de Faurecia

Augmentation de capital de Faurecia

En mai 2009, Faurecia a procédé à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 455 millions d'euros à laquelle Peugeot S.A. a souscrit à hauteur de sa quote-part, soit 322 millions d'euros et les minoritaires à hauteur de 133 millions d'euros. Suite à cette opération, la participation de Peugeot S.A. est demeurée inchangée à 70,86 % du capital de Faurecia.

Au niveau du groupe PSA, cette opération s'est traduite par un apport en trésorerie, à hauteur du montant souscrit par les minoritaires, avec une contrepartie en réserves hors Groupe. Les charges afférentes à l'opération, d'un montant de 9 millions d'euros (dont part Groupe 6 millions d'euros), sont comptabilisées en « Produits et charges à caractère financier ».

Emission d'une OCEANE par Faurecia

Le 26 novembre 2009, Faurecia a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 211 millions d'euros (voir Note 31.1).

Accord en vue de l'acquisition d'EMCON Technologies

Au quatrième trimestre 2009, Faurecia a signé un accord en vue de l'acquisition du groupe EMCON Technologies auprès d'EMCON Holdings, une société de portefeuille de One Equity Partners LP 11, branche private equity de JP Morgan Chase & Co. EMCON Technologies est un leader de l'industrie des technologies de contrôle des émissions. Les autorisations requises auprès des autorités de la concurrence, notamment en Europe et aux États-Unis, ont été obtenues début 2010.

L'apport à Faurecia de 100 % du Groupe EMCON Technologies par EMCON Holdings a été rémunéré par l'émission par Faurecia en faveur d'EMCON Holdings de 20 918 224 actions d'apport qui représentent 18,95 % du capital et 16,41 % des droits de vote de Faurecia. Il a conduit en outre Faurecia à reprendre certaines dettes d'EMCON Holdings pour un montant total de 22,3 millions de dollars US.

Cet apport a été soumis aux actionnaires de Faurecia lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2010.

Les frais liés à l'acquisition ont essentiellement été comptabilisés en charges sur l'exercice 2009, pour un montant de 7 millions d'euros.

À l'issue de l'apport, PSA Peugeot Citroën demeurera actionnaire de référence de Faurecia à hauteur de 57,4 % du capital.

Note 5 Information sectorielle

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

5.1. Secteurs d'activité

Le Groupe est géré en cinq secteurs principaux :

- la division Automobile qui regroupe principalement les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des voitures particulières et véhicules utilitaires de marque Peugeot et de marque Citroën ;
- la division Équipement automobile, constituée du groupe Faurecia spécialisé dans les métiers des systèmes d'intérieur, des sièges d'automobile, d'extérieurs d'automobile et des technologies de contrôle des émissions ;
- la division Transport et logistique, constituée du groupe Gefco spécialisé dans la logistique et le transport de véhicules et de marchandises ;

- la division activités de Financement, qui correspond au groupe Banque PSA Finance, assure le financement des ventes aux clients des marques Peugeot et Citroën ainsi que celui de leurs réseaux de distribution ;
- les autres activités du Groupe incluent notamment celle de la société Peugeot S.A., tête de groupe, et de Peugeot Motocycles.

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante. Faurecia et Banque PSA Finance établissant des comptes consolidés publiés, la présentation du résultat de leur secteur va jusqu'au résultat net. Pour les autres secteurs, du fait d'une gestion commune de la trésorerie et de l'impôt dans certains pays, seuls le résultat opérationnel et le résultat des mises en équivalence sont présentés pour chaque secteur. La colonne « Éliminations et réconciliations » regroupe les éliminations internes au Groupe, ainsi que les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe.

Toutes les relations commerciales interactives sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des clients extérieurs au Groupe.

(en millions d'euros)	2009						TOTAL
	Automobile	Équipement automobile	Transport et logistique	Financement	Autres activités	Éliminations et réconciliations	
Chiffre d'affaires net							
• de l'activité (hors Groupe)	38 250	7 432	1 046	1 532	157	-	48 417
• ventes interactivités (Groupe)	15	1 860	1 842	291	119	(4 127)	-
TOTAL	38 265	9 292	2 888	1 823	276	(4 127)	48 417
Résultat opérationnel courant	(1 257)	(92)	102	498	54	6	(689)
Frais de rationalisation	(206)	(130)	(18)	-	-	-	(354)
Pertes de valeur des UGT	(217)	-	-	-	(1)	-	(218)
Autres produits et (charges) opérationnels non courants	(140)	(4)	(9)	(2)	-	-	(155)
Résultat opérationnel	(1 820)	(226)	75	496	53	6	(1 416)
Produits sur prêts, titres de placements et trésorerie		12		-		73	85
Charges de financement		(147)		-		(344)	(491)
Produits et (charges) à caractère financier		(31)		(1)		(82)	(114)
Résultat financier	-	(166)	-	(1)	-	(353)	(520)
Impôts sur les résultats		(36)		(142)		767	589
Résultat net des sociétés mises en équivalence	62	11	-	-	-	-	73
Résultat net consolidé		(417)		353			(1 274)
Actifs sectoriels	27 210	4 828	999	25 961	(2 354)	(1 347)	55 297
dont titres mis en équivalence	749	31	-	14	5	-	799
Passifs sectoriels	(17 353)	(2 825)	(741)	(22 788)	1 503	1 469	(40 735)
Capitaux employés (Note 39.1)	9 857	2 003	258	3 173	(851)	122	14 562
Investissements (hors ventes avec clause de rachat)	2 382	276	20	19	1	-	2 698
Dotations aux amortissements	(2 576)	(489)	(55)	(12)	-	-	(3 132)

(en millions d'euros)	2008						TOTAL
	Automobile	Équipement automobile	Transport et logistique	Financement	Autres activités	Éliminations et réconciliations	
Chiffre d'affaires net							
• de l'activité (hors Groupe)	41 621	9 532	1 365	1 651	187	-	54 356
• ventes interactivités (Groupe)	22	2 479	2 171	437	89	(5 198)	-
TOTAL	41 643	12 011	3 536	2 088	276	(5 198)	54 356
Résultat opérationnel courant	(225)	91	127	557	3	(3)	550
Frais de rationalisation (1)	(335)	(166)	(1)	-	(10)	-	(512)
Pertes de valeur des UGT	(138)	(265)	-	-	(2)	-	(405)
Autres produits et (charges) opérationnels non courants	(13)	(13)	-	(1)	-	-	(27)
Résultat opérationnel	(711)	(353)	126	556	(9)	(3)	(394)
Produits sur prêts, titres de placements et trésorerie		15		-		232	247
Charges de financement		(129)		-		(214)	(343)
Produits et (charges) à caractère financier		(81)		(1)		(108)	(190)
Résultat financier	-	(195)	-	(1)	-	(90)	(286)
Impôts sur les résultats		(29)		(197)		329	103
Résultat net des sociétés mises en équivalence	53	8	(2)	-	(2)	-	57
Résultat net consolidé		(569)		358			(520)
Actifs sectoriels	28 617	5 185	1 053	26 381	(1 218)	(1 579)	58 439
dont titres mis en équivalence	686	40	1	14	5	-	746
Passifs sectoriels	(17 211)	(2 940)	(730)	(23 462)	490	1 569	(42 284)
Capitaux employés (Note 39.1)	11 406	2 245	323	2 919	(728)	(10)	16 155
Investissements (hors ventes avec clause de rachat)	2 620	483	45	25	1	-	3 174
Dotations aux amortissements	(2 656)	(465)	(56)	(15)	-	-	(3 192)

(1) Les frais de rationalisation des secteurs « Automobile » et « Équipement automobile » comprennent respectivement 79 millions d'euros et 3 millions d'euros de dépréciations d'actifs.

Depuis 2008, du fait d'une réorganisation interne, les activités de conception de biens d'équipements industriels ont été transférées du secteur « Autres activités » au secteur « Automobile ». Ce changement n'a eu aucune incidence significative sur les données chiffrées de la division Automobile.

5.2. Rapprochement avec le bilan consolidé

(en millions d'euros)	2009	2008
Actifs sectoriels à la clôture	55 297	58 439
Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	811	823
Actifs financiers courants ⁽¹⁾	284	515
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	7 729	1 950
Actifs au bilan consolidé	64 121	61 727
Passifs sectoriels à la clôture	40 735	42 284
Capitaux propres	12 447	13 259
Passifs financiers non courants	9 268	4 491
Passifs financiers courants ⁽¹⁾	1 671	1 693
Passifs au bilan consolidé	64 121	61 727

(1) Y compris éliminations.

5.3. Zones géographiques

Les postes ci-dessous sont ventilés, pour le chiffre d'affaires, par zone de commercialisation à la clientèle et pour les investissements et les actifs, par zone d'implantation des sociétés consolidées.

Conformément à la norme IFRS 8, les actifs non courants à présenter par zone géographique sont les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les excédents versés sur engagements de retraite.

(en millions d'euros)	2009				TOTAL
	Europe Occidentale	Europe Centrale et Orientale	Amérique latine	Reste du monde	
Chiffre d'affaires	38 384	2 845	3 236	3 952	48 417
Actifs non courants hors impôts différés et financiers	16 013	956	977	305	18 251

(en millions d'euros)	2008				TOTAL
	Europe Occidentale	Europe Centrale et Orientale	Amérique latine	Reste du monde	
Chiffre d'affaires	41 429	4 314	3 617	4 996	54 356
Actifs non courants hors impôts différés et financiers	16 332	1 028	707	346	18 413

Note 6 Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Ventes de biens	44 310	49 969
Prestations de services	2 575	2 736
Activités de financement	1 532	1 651
TOTAL	48 417	54 356

Note 7 Coûts opérationnels courants par nature

Conformément à la norme IAS 1 révisée, les charges liées aux avantages au personnel et les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont explicitées ci-dessous. Les autres coûts opérationnels courants sont suivis par division de façon appropriée à chacune d'elle et ne permet pas une présentation homogène par nature au niveau Groupe.

Frais de personnel

Les frais de personnel inscrit à l'effectif des sociétés du Groupe se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Automobile	(5 668)	(5 904)
Équipement automobile	(1 833)	(2 059)
Transport et logistique	(391)	(406)
Financement	(129)	(123)
Autres activités	(105)	(106)
TOTAL	(8 126)	(8 598)

Le détail des charges liées aux plans d'option d'achat d'actions est donné en Note 28.3.D, celui des charges de retraites en Note 30.1.D.

Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements inclus dans le résultat opérationnel courant concernent les actifs suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Frais de développement	(746)	(738)
Autres immobilisations incorporelles	(64)	(61)
Outillages spécifiques	(780)	(786)
Autres immobilisations corporelles	(1 542)	(1 607)
TOTAL	(3 132)	(3 192)

La dotation aux amortissements enregistrée est affectée par l'effet de la réduction des durées d'utilité estimées de certains actifs. Ce changement d'estimation a entraîné un accroissement de la charge d'amortissement de l'exercice 2009 de 61 millions d'euros par comparaison au plan d'amortissement antérieurement pris en compte (76 millions d'euros pour l'exercice 2008).

Note 8 Frais d'études, de recherche et de développement

(en millions d'euros)	2009	2008
Total des dépenses engagées	(2 286)	(2 372)
Frais de développement activés ⁽¹⁾ (Note 15.1)	1 082	1 065
Frais non activés	(1 204)	(1 307)
Amortissement des frais de développement activés (Note 15.1)	(746)	(738)
TOTAL	(1 950)	(2 045)

(1) Les frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » ne figurent pas parmi les frais de développement activés indiqués ci-dessus.

Les pertes de valeurs sur frais de développement activés sont indiquées en Note 9.

Note 9 Produits et charges opérationnels non courants

(en millions d'euros)	2009	2008
Résultat de cession de biens immobiliers (Note 9.5)	30	7
Autres produits opérationnels non courants	1	3
PRODUITS OPÉRATIONNELS NON COURANTS	31	10
Perte de valeur des UGT de la division Automobile (Note 9.1)	(217)	(138)
Perte de valeur des UGT et autres dépréciations du groupe Faurecia (Note 9.2)	-	(268)
Provisions pour risques et charges du groupe Faurecia	-	(2)
Perte de valeur des UGT des autres secteurs (Note 9.3)	(1)	(2)
Frais de rationalisation des structures (Note 9.4)	(354)	(512)
Provision pour obligation de financement minimum des retraites (Note 9.6)	(167)	(27)
Autres charges opérationnelles non courantes	(19)	(5)
CHARGES OPÉRATIONNELLES NON COURANTES	(758)	(954)

9.1. Perte de valeur des UGT de la division Automobile

Conformément au principe énoncé en Note 1.14, la valeur comptable de chaque UGT Véhicule et de l'UGT globale division Automobile a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché et la valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux futurs de trésorerie actualisés calculés à partir des données issues du Plan à Moyen Terme (PMT 2010-2012) et du plan stratégique à dix ans pour les véhicules en développement. La sensibilité aux hypothèses de volume a été appréciée en tenant compte d'une possible diminution des volumes de 10 %. Pour les deux UGT dépréciées, le test prend en compte les dernières estimations de volumes attendus.

En 2009, l'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un coût moyen du capital après impôts de 8 % déterminé en 2009 en suivant la méthode mise en œuvre en 2006 par un expert indépendant. Ce taux repose sur des taux de marché et une prime de risque de 5 % en ligne avec les données historiques. Le taux d'actualisation ainsi déterminé est identique à celui pratiqué en 2008.

En 2008, les tests effectués avaient conduit à déprécier les actifs immobilisés de deux UGT véhicules, à hauteur de 136 millions d'euros due à la baisse des volumes constatée sur les modèles concernés. Au 31 décembre 2008, la valeur nette comptable des actifs spécifiques non dépréciés de ces deux UGT véhicules s'élevait à 112 millions d'euros.

À fin décembre 2009, les tests effectués conduisent à constater une charge complémentaire de 217 millions d'euros en résultat, comme à fin juin 2009. Elle est constituée d'une dépréciation intégrale des actifs de ces deux UGT pour 101 millions d'euros, d'une dotation aux provisions pour risques de 94 millions d'euros correspondant à l'estimation d'indemnités contractuelles à verser du fait du non-respect d'engagements de volumes d'achats minimum futurs et de 22 millions d'euros versés à ce titre au second semestre. La dépréciation est due à une révision à la baisse des volumes et des marges sur les modèles concernés.

Pour l'ensemble des autres UGT, le Groupe a également réalisé des tests de sensibilité aux hypothèses clés sur la base de l'augmentation de 1 % du taux d'actualisation, de la diminution des marges de 300 euros par véhicule et d'une

baisse de volumes adaptée à chaque UGT. La baisse de valeur d'utilité consécutive à ces variations d'hypothèses ne remettrait pas en cause la valorisation des actifs au bilan.

9.2. Perte de valeur des UGT et autres dépréciations du groupe Faurecia

UGT au sein de Faurecia

Conformément au principe énoncé en Note 1.14, la valeur comptable de chaque groupe d'actifs a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché et la valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux futurs de trésorerie actualisés, issus des dernières prévisions, pour chacun des groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (Plan à Moyen Terme établi pour la période 2009-2013, révisé en fin d'année 2009).

Ce PMT prévoit ainsi une reprise progressive des volumes à partir de 2010. Il intègre également l'impact favorable des réductions de coûts réalisées dans le cadre du plan Challenge 2009.

La principale hypothèse affectant la valeur d'utilité est le niveau de résultat opérationnel courant notamment dans la valeur terminale. La marge 2013 ressort à 4 %.

L'extrapolation des prévisions de la dernière année du plan à moyen terme (2013), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance de 1,5 % apprécié en fonction des prévisions d'évolution du marché automobile par les analystes. Ce taux est identique à celui retenu pour la réalisation du test de l'exercice précédent.

Un expert indépendant a été consulté pour déterminer le coût moyen pondéré du capital utilisable pour actualiser les flux de trésorerie futurs. Le calcul spécifique qu'il a établi a pris en compte pour la détermination des paramètres de marché un échantillon de 11 sociétés du secteur des équipementiers automobiles (8 sociétés européennes et 3 sociétés américaines). Compte tenu de ces paramètres et d'une prime de risque de marché comprise entre 5,25 % et 5,75 %, le coût moyen du capital après impôts utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 9 % (8,6 % en 2008).

Fin 2008, l'ajustement de la valeur d'utilité de l'activité systèmes d'intérieur, lié à la dégradation conjoncturelle du marché automobile en Europe et aux États-Unis, avait conduit à constater pour cette activité une dépréciation intégrale des écarts d'acquisition résiduels qui s'élevaient à 248 millions d'euros.

Le test réalisé fin 2009 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition affectés aux trois UGT ci-dessous dont la valeur au bilan consolidé est présentée en Note 15.2.

La sensibilité du résultat du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2009 de la valeur d'utilité des groupes d'actifs portant le principal écart d'acquisition est reflétée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Marge du test ⁽¹⁾	Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 0,5 %	Taux de croissance à l'infini - 0,5 %	Taux de résultat opérationnel courant de la valeur terminale - 0,5 %
Sièges d'automobile	801	(136)	(111)	(166)
Technologies de contrôle des émissions	331	(53)	(44)	(81)
Extérieur d'automobile	82	(15)	(12)	(34)

(1) Marge du test = valeur d'utilité - valeur nette comptable.

Les baisses des valeurs d'utilité qui seraient consécutives aux simulations ci-dessus prises isolément ne remettraient pas en cause la valorisation des écarts d'acquisition au bilan.

de trésorerie actualisés des activités de Faurecia. Le test réalisé fin 2009 a permis de confirmer la valeur au bilan de l'écart d'acquisition affecté à cette UGT dont la valeur au bilan consolidé est présenté en Note 15.2.

UGT Faurecia chez PSA Peugeot Citroën

Le goodwill Faurecia a été testé à partir de la quote-part du groupe PSA Peugeot Citroën dans la somme des flux futurs

La sensibilité du résultat du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2009 de la valeur d'utilité du goodwill Faurecia est reflétée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Marge du test ⁽¹⁾	Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 0,5 %	Taux de croissance à l'infini - 0,5 %	Taux de résultat opérationnel courant de la valeur terminale - 0,5 %
	987	(186)	(152)	(271)

(1) Marge du test = valeur d'utilité - valeur nette comptable.

Les baisses des valeurs d'utilité qui seraient consécutives aux simulations ci-dessus prises isolément ne remettraient pas en cause la valorisation des écarts d'acquisition au bilan.

9.3. Perte de valeur des UGT des autres secteurs

Les actifs de la société Peugeot Motocycles ont également fait l'objet d'une dépréciation en 2009 suite à de nouvelles estimations sur les activités de la société. La dépréciation

comptabilisée sur 2009 s'élève à 1 million d'euros affectée uniquement à des immobilisations corporelles.

Les tests ont été réalisés en utilisant une valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux futurs de trésorerie actualisés, issus des dernières prévisions à moyen terme 2010-2012 de l'entreprise projetées à l'infini avec un taux de croissance nul. L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un coût moyen pondéré du capital après impôts de 9,7 %, identique à celui utilisé en 2008.

9.4. Frais de rationalisation des structures

A. Ventilation par nature

(en millions d'euros)	2009	2008
Départs anticipés de certains salariés ⁽¹⁾	1	(4)
Coûts de réduction d'effectifs	(357)	(397)
Coûts d'arrêt de production et autres coûts de fermeture	2	(111)
TOTAL	(354)	(512)

(1) Départs anticipés de certains salariés relatifs aux accords d'entreprise signés en 1999 pour la division Automobile et en 2001 pour la division Équipement automobile. Les effectifs concernés à la clôture de l'exercice 2009 sont de 1 387 personnes, dont 51 au titre du groupe Faurecia.

B. Ventilation par secteur

(en millions d'euros)	2009	2008
Automobile	(206)	(335)
Équipement automobile	(129)	(166)
Transport et logistique	(19)	(1)
Financement	-	-
Autres activités	-	(10)
TOTAL	(354)	(512)

Division Automobile

Les frais de rationalisation de la division Automobile s'élèvent à 206 millions d'euros et s'expliquent principalement par les éléments ci-après :

EN FRANCE :

En 2009, le dispositif d'adaptation des effectifs de 2008 (Plan de Redéploiement des Emplois et des Compétences – PREC) a été prolongé jusqu'au 31 mars 2010, en particulier pour les ouvriers professionnels et pour les salariés du site de Rennes fortement touché par la baisse des marchés du segment haut de gamme. L'annonce au Comité Central d'Entreprise (CCE) a été faite le 25 juin 2009. À fin décembre 2009, une actualisation des coûts et des effectifs s'est traduite par la comptabilisation d'une charge nette estimée complémentaire de 160 millions d'euros. L'effectif ainsi concerné par ce plan PREC s'élève au total à 5 691 personnes (5 271 adhésions + 420 personnes prévisionnelles au titre du prolongement du PREC).

Les frais de rationalisation de 2008 comprenaient :

- 105 millions d'euros pour 3 630 départs volontaires dans le cadre du PREC présenté au CCE du 2 décembre 2008. Il consistait, sur la base du volontariat, à accélérer des départs qui auraient eu lieu dans les mois ou les années futures ;
- 9 millions d'euros pour 297 départs volontaires dans le cadre du PREC présenté au CCE du 15 janvier 2008. Il consistait à ne pas remplacer les départs en retraite et les départs volontaires et à aider les salariés qui souhaitaient recourir aux mesures de mobilité interne ou externe ;
- 38 millions d'euros au titre de l'actualisation des coûts et des effectifs relatifs au plan 2007 (52 personnes supplémentaires sur un effectif initial estimé de 6 217 personnes).

Les coûts relatifs à ces trois plans tiennent compte d'une réduction des engagements de retraite de 62 millions d'euros (42 millions d'euros en 2008).

EN EUROPE :

Le coût des réductions d'effectif dans les autres pays d'Europe s'élève à 59 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 71 millions en 2008.

Division Équipement automobile (groupe Faurecia)

Les frais de rationalisation du groupe Faurecia s'élèvent à 129 millions d'euros. Ils comprennent des coûts de restructuration pour 119 millions d'euros et des coûts de sortie d'actifs pour 10 millions d'euros. Les coûts de restructuration concernent 4 282 personnes pour 2009 et concernent principalement l'Amérique du Nord.

Ils s'élevaient à 165 millions d'euros en 2008.

Division Transport et logistique

En France, la direction de Gefco SA a mis en place en juin 2009 un dispositif PREC validé avec les organisations syndicales. Au 31 décembre 2009, une charge de restructuration de 11 millions d'euros a été constatée couvrant un effectif prévisionnel de 262 départs et également des coûts de fermeture.

En Royaume-Uni, le plan de restructuration de Gefco s'élève à 6 millions d'euros.

Autres activités

Le 2 octobre 2008, la direction de Peugeot Motocycles avait présenté au Comité Central d'Entreprise un projet de redéploiement des emplois et des compétences. Le dispositif a été ouvert en novembre 2008 pour une durée de 6 mois. Au 31 décembre 2008, le Groupe avait constaté au titre de cette opération une charge nette estimée de 6 millions d'euros pour un effectif de 200 personnes.

En 2009, aucun frais de rationalisation n'a été constaté dans les « Autres activités ».

C. Effectifs de la période concernés par les plans de réduction d'effectifs

Les effectifs de la période concernés par les plans de réduction d'effectifs correspondent, soit aux effectifs afférents aux nouveaux plans, soit aux effectifs complémentaires relatifs aux anciens plans. Ces derniers correspondent à la différence entre l'effectif total estimé concerné par ces plans et les effectifs estimés pris en compte à la clôture de l'exercice précédent.

(en nombre de personnes)	2009	2008
France ⁽¹⁾	2 957	6 471
Royaume-Uni	215	230
Allemagne	382	1 186
Autres pays d'Europe	1 889	2 280
Autres pays hors Europe	3 454	1 105
TOTAL	8 897	11 272

(1) En 2009, les effectifs France de 2 957 personnes incluent 2 061 personnes au titre du PREC de la division Automobile qui s'ajoutent aux 3 630 personnes de 2008, soit au total 5 691 personnes.

9.5. Résultat de cession de biens immobiliers

Il n'y a pas eu de cessions individuellement significatives au cours des exercices 2009 et 2008. En 2009, elles se rattachent à la division Automobile pour 21 millions d'euros et à Faurecia pour 7 millions d'euros.

9.6. Provision pour obligation de financement minimum des retraites

Le Groupe a de nouveaux engagements depuis le second semestre 2008 relatifs à une obligation de financement minimum sur les plans des filiales du Royaume-Uni pour lesquels les fonds versés ne sont pas remboursables de façon inconditionnelle (voir Note 2 - « Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés »).

Ces nouvelles obligations se sont traduites, au titre de 2008, par une provision non courante évaluée à 27 millions d'euros. Pour 2009, cette provision a été ajustée afin de prendre en compte le dernier plan de financement minimum issu de nouvelles négociations avec les Trustees ainsi que les nouvelles hypothèses d'évaluation des retraites au sens de la norme IAS 19, compte tenu des valeurs d'actualisation et d'inflation déterminées à la clôture 2009 (voir Note 30.1.B). La dotation complémentaire de 2009 s'élève à 167 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Contrairement aux modalités reconnues pour la reconnaissance des engagements de retraite, les principes édictés par IFRIC 14 imposent la reconnaissance en résultat de l'intégralité de la variation de la provision lorsque la comptabilisation des engagements de retraite suit la méthode dite du « corridor » de la norme IAS 19 (voir Note 1.20). Compte tenu de la volatilité de cet effet en résultat, de son caractère imprévisible et compte tenu également qu'il s'agit d'une provision à très long terme, l'impact de la variation de provision a été classé en produits et charges opérationnels non courants.

Note 10 Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie

Les produits financiers sur prêts correspondent aux intérêts de la période déterminés selon la méthode définie en Note 1.15.B (b).

(en millions d'euros)	2009	2008
Produits financiers sur prêts	12	13
Produits financiers sur trésorerie	56	253
Réévaluation des titres de placement « comptabilisés selon l'option juste valeur »	16	(20)
Résultat sur instruments de taux associés aux placements	1	1
TOTAL	85	247

Note 11 Charges de financement

Les frais financiers sur autres emprunts correspondent aux intérêts de la période déterminés selon la méthode définie en Note 1.15.C (a).

(en millions d'euros)	2009	2008
Frais financiers sur autres emprunts	(401)	(218)
Frais financiers sur découverts bancaires	(33)	(72)
Frais financiers sur location financement	(21)	(20)
Résultat de change sur opérations financières	(28)	(16)
Résultat des couvertures sur emprunts ⁽¹⁾	-	(1)
Autres	(8)	(16)
TOTAL	(491)	(343)

(1) Le résultat des couvertures sur emprunts correspond à la réévaluation des emprunts liés à la variation des taux d'intérêts et à la réévaluation des instruments de couverture tels que définis en Note 1.15.C (a).

Note 12 Produits et charges à caractère financier

(en millions d'euros)	2009	2008
Rendement attendu des actifs financiers sur engagements de retraite	134	169
Autres produits financiers	74	67
PRODUITS À CARACTÈRE FINANCIER	208	236
Effet de l'actualisation sur engagements de retraite	(189)	(197)
Variation de la part inefficace des instruments financiers ⁽¹⁾	(16)	(120)
Autres frais financiers	(117)	(109)
CHARGES À CARACTÈRE FINANCIER	(322)	(426)

(1) En 2008, la part inefficace des instruments financiers concernait Faurecia à hauteur de - 62 millions d'euros dont - 38 millions d'euros relatifs aux couvertures de change et - 24 millions d'euros relatifs aux couvertures de taux. La charge liée au change incluait pour - 22 millions d'euros une variation de valeur intrinsèque d'instruments optionnels qui contribuent économiquement à la couverture du risque de change sur les transactions futures, mais qui n'avaient pas pu être qualifiés de couverture selon les règles définies par la norme IAS 39. En conséquence, cette perte potentielle n'avait pu être imputée sur les capitaux propres et avait du être reconnue en résultat dès 2008. La baisse de valeur des instruments de taux d'intérêt correspondait principalement à la variation de valeur intrinsèque d'instruments qui économiquement correspondaient à des instruments de couverture de taux, mais qui ne pouvaient pas, au 31 décembre 2007, être qualifiés de couverture au regard de la norme IAS 39. Cette baisse de valeur sur 2008 avait eu pour contrepartie un encaissement de différentiels de taux d'intérêt pour 20 millions d'euros, en résultat financier.

Note 13 Impôts sur les résultats
13.1. Évolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	2009					
	Ouverture	Charge	Capitaux propres	Règlements	Conversion et autres	Clôture
Impôts courants						
Actif	207					160
Passif	(86)					(113)
	121	(217)	-	157	(14)	47
Impôts différés						
Actif	550					560
Passif	(1 771)					(996)
	(1 221)	806	(41)	-	20	(436)
(en millions d'euros)	2008					
	Ouverture	Charge	Capitaux propres	Règlements	Conversion et autres	Clôture
Impôts courants						
Actif	162					207
Passif	(169)					(86)
	(7)	(293)	-	418	3	121
Impôts différés						
Actif	465					550
Passif	(2 053)					(1 771)
	(1 588)	396	8	-	(37)	(1 221)

13.2. Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

(en millions d'euros)	2009	2008
Impôts courants		
Impôts sur les bénéfices	(214)	(288)
Impôts sur distributions intragroupe effectuées	(3)	(5)
Impôts différés		
Impôts différés de l'exercice	954	535
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	(148)	(139)
TOTAL	589	103

A. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Le 1^{er} janvier 2005, la société Peugeot S.A. a renouvelé son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun

prévu à l'article 223 A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale. Outre la France, les pays concernés pour Faurecia sont l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Portugal. Pour les autres activités, les pays concernés sont l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni et le Japon.

B. Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée en Note 1.18.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition

égal à 3,3 % de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 %.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %.

13.3. Réconciliation entre l'impôt au taux légal en France et l'impôt du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2009	2008
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	(1 936)	(680)
Taux d'impôt légal en France pour l'exercice	34,4 %	34,4 %
Impôt théorique calculé au taux d'impôt légal en France pour l'exercice	667	234
Différences permanentes	35	(68)
Résultat taxable à taux réduit	34	39
Crédits d'impôts	17	29
Différences de taux à l'étranger et autres	(16)	8
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	(148)	(139)
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	589	103
Taux effectif d'impôt Groupe	- 30,4 %	- 15,1 %

Les crédits d'impôt recherche ayant le caractère de subvention sont classés en résultat opérationnel courant.

En 2008, les différences permanentes intégraient l'effet négatif de la perte de valeur sur écart d'acquisition des UGT du groupe Faurecia, qui est sans effet d'impôt.

Les actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur concernent essentiellement le groupe Faurecia.

13.4. Impôts différés actifs et passifs

(en millions d'euros)	2009	2008
• Crédits d'impôts		
Crédits d'impôts avant compensation	9	10
Crédits d'impôts du groupe d'intégration fiscale France compensés ⁽¹⁾	(8)	(9)
Total crédits d'impôts	1	1
• Impôts différés actifs sur déficits		
Valeur brute avant compensation	2 501	1 475
Dépréciations d'actifs	(112)	(90)
Actifs sur déficits non reconnus à l'origine	(668)	(606)
Déficit du groupe d'intégration fiscale France compensé ⁽¹⁾	(1 565)	(715)
Autres impôts différés actifs compensés	(80)	(3)
Total impôts différés actifs sur déficits	76	61
• Autres impôts différés actifs	483	488
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	560	550
Impôts différés passifs avant compensation ⁽²⁾	(2 569)	(2 495)
Actifs d'impôts différés sur déficits et crédits d'impôts compensés dans le groupe d'intégration fiscale France ⁽¹⁾	1 573	724
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(996)	(1 771)

(1) La compensation consiste à présenter au bilan une position nette d'impôt différé au sein du groupe d'intégration fiscale France, les impôts différés actifs étant couverts par les impôts différés passifs.

(2) Avant compensation des actifs d'impôt différés sur déficit et crédits d'impôt du groupe d'intégration fiscale France.

Note 14 **Résultat net par action**

Le résultat net par action part du Groupe et le résultat net dilué par action part du Groupe figurent en bas de page des comptes de résultats consolidés. Ils se déterminent de la manière suivante :

14.1. Résultat net par action – part du Groupe

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé compte tenu des différentes évolutions du capital social, corrigées des détections par le Groupe de ses propres actions.

14.2. Résultat net dilué par action – part du Groupe

Le résultat net par action après effet dilutif, est calculé suivant la méthode du « rachat d'actions ». Il est calculé en prenant en compte la levée des options d'achat d'actions et de la conversion des OCEANE. Les effets du calcul sont les suivants :

A. Effet sur le nombre moyen d'actions

	2009	2008
Nombre moyen d'actions de 1 euro en circulation	226 861 055	227 614 235
Effet dilutif suivant la méthode du « rachat d'actions » des :		
• plans d'options d'achat d'actions (Note 28.2)	-	-
• OCEANE en circulation (Note 31.1)	-	n/a
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS APRÈS DILUTION	226 861 055	227 614 235

Compte tenu des caractéristiques des plans (Note 28.3), de l'OCEANE de Peugeot S.A. (voir Note 31.1) et du cours moyen de l'action Peugeot S.A., il n'y a aucun effet de dilution potentielle sur le nombre d'actions en 2009.

B. Effet de la conversion des OCEANE sur le résultat net consolidé – part du Groupe

	2009	2008
Résultat net consolidé – part du Groupe	(1 161)	(363)
Annulation de la charge financière nette d'impôt de l'OCEANE de Peugeot S.A.	14	N/A
Effet de la dilution chez Faurecia	-	N/A
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (SIMULANT LA CONVERSION DE L'OCEANE)	(1 147)	(363)

Faurecia a émis en novembre 2009 une OCEANE (voir Note 31.1) à laquelle le groupe PSA Peugeot Citroën a décidé de ne pas souscrire et qui est donc, comme les plans d'options d'achats d'actions Faurecia, sans effet potentiel futur sur le nombre d'actions Faurecia qu'il détient.

Au 31 décembre 2009, comme l'effet dilutif chez Faurecia est nul sur le résultat net par action, il n'y a pas d'effet dilutif chez Peugeot S.A. à ce titre.

Note 15 Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

15.1. Évolutions de la valeur nette comptable

(en millions d'euros)	2009			
	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Logiciels et autres	Immobilisations incorporelles
Valeur brute				
À l'ouverture de l'exercice	1 823	8 293	1 497	9 790
Acquisitions et augmentations ⁽¹⁾	-	1 110	60	1 170
Sorties	-	(139)	(20)	(159)
Changement de périmètre et autres	2	(22)	12	(10)
Écart de conversion	(2)	16	1	17
À la clôture de l'exercice	1 823	9 258	1 550	10 808
Amortissements et pertes de valeur				
À l'ouverture de l'exercice	(511)	(4 500)	(1 133)	(5 633)
Dotations	N/A	(746)	(64)	(810)
Pertes de valeur	-	(2)	-	(2)
Sorties	N/A	138	12	150
Changement de périmètre et autres	-	17	6	23
Écart de conversion	-	-	(1)	(1)
À la clôture de l'exercice	(511)	(5 093)	(1 180)	(6 273)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	1 312	3 793	364	4 157
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 312	4 165	370	4 535

(1) Dont 28 millions de frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (voir Note 1.10).

(en millions d'euros)	2008			
	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Logiciels et autres	Immobilisations incorporelles
Valeur brute				
À l'ouverture de l'exercice	1 826	7 312	1 451	8 763
Acquisitions et augmentations	-	1 065	63	1 128
Sorties	-	(43)	(19)	(62)
Changement de périmètre et autres	-	(20)	5	(15)
Écart de conversion	(3)	(21)	(3)	(24)
À la clôture de l'exercice	1 823	8 293	1 497	9 790
Amortissements et pertes de valeur				
À l'ouverture de l'exercice	(263)	(3 697)	(1 087)	(4 784)
Dotations	N/A	(738)	(61)	(799)
Pertes de valeur	(248)	(116)	-	(116)
Sorties	N/A	39	15	54
Changement de périmètre et autres	-	7	(2)	5
Écart de conversion	-	5	2	7
À la clôture de l'exercice	(511)	(4 500)	(1 133)	(5 633)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	1 563	3 615	364	3 979
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 312	3 793	364	4 157

15.2. Détail des écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur nette		
Faurecia	187	187
Activités de Faurecia :		
• Sièges d'automobile	793	793
• Technologie de contrôle des émissions	151	151
• Extérieur d'automobile	96	96
Peugeot Automotiv Pazarlama AS (Popas)	10	10
Crédipar	75	75
TOTAL	1 312	1 312

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition affectés aux UGT du secteur Équipement automobile sont commentés en Note 9. Les tests de perte de valeur 2009 et 2008 sur le goodwill Popas affecté à une UGT spécifique de la division

Automobile et le goodwill Crédipar affecté à une UGT spécifique du secteur Financement ont confirmé les valeurs au bilan en date de clôture.

Note 16 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	2009						TOTAL
	Terrains et constructions	Matériel et outillages	Véhicules donnés en location ⁽²⁾	Matériel de transport et de manutention	Agencements, installations et autres	Encours	
Valeur brute							
À l'ouverture de l'exercice	6 810	26 905	2 808	330	937	1 245	39 035
Acquisitions et augmentations ⁽¹⁾	119	744	-	17	20	808	1 708
Sorties	(127)	(929)	-	(25)	(52)	-	(1 133)
Changement de périmètre et autres	232	938	10	4	(30)	(1 182)	(28)
Écart de conversion	43	124	39	1	2	19	228
À la clôture de l'exercice	7 077	27 782	2 857	327	877	890	39 810
Amortissements et pertes de valeur							
À l'ouverture de l'exercice	(3 561)	(20 136)	(340)	(244)	(649)	-	(24 930)
Dotations	(309)	(1 858)	(86)	(22)	(47)	-	(2 322)
Pertes de valeur ⁽³⁾	24	(96)	-	-	-	-	(72)
Sorties	96	899	-	15	47	-	1 057
Changement de périmètre et autres	(53)	36	6	-	38	-	27
Écart de conversion	(12)	(90)	(5)	-	(3)	-	(110)
À la clôture de l'exercice	(3 815)	(21 245)	(425)	(251)	(614)	-	(26 350)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	3 249	6 769	2 468	86	288	1 245	14 105
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 262	6 537	2 432	76	263	890	13 460

(1) Y compris immobilisations corporelles acquises en location financement. À compter de 2009, des frais financiers ont été activés pour 13 millions d'euros au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (voir Note 1.10).

(2) Le mouvement « Autres » du poste « Véhicules donnés en location » comprend les variations nettes de l'exercice (acquisitions diminuées des sorties), dans la mesure où pour l'essentiel ces mouvements n'engendrent pas de mouvement de trésorerie.

(3) La reprise de provision de 24 millions d'euros résulte de la mise à jour des biens déclassés dans le cadre de la réorganisation des sites industriels français de la division Automobile.

(en millions d'euros)	2008						TOTAL
	Terrains et constructions	Matériel et outillages	Véhicules donnés en location ⁽²⁾	Matériel de transport et de maintenance	Agencements, installations et autres	Encours	
Valeur brute							
À l'ouverture de l'exercice	6 682	26 047	2 923	362	980	1 377	38 371
Acquisitions et augmentations ⁽¹⁾	237	1 685	-	27	33	189	2 171
Sorties	(99)	(846)	-	(30)	(50)	-	(1 025)
Changement de périmètre et autres	85	216	28	(25)	(18)	(276)	10
Écart de conversion	(95)	(197)	(143)	(4)	(8)	(45)	(492)
À la clôture de l'exercice	6 810	26 905	2 808	330	937	1 245	39 035
Amortissements et pertes de valeur							
À l'ouverture de l'exercice	(3 340)	(19 057)	(342)	(266)	(670)	-	(23 675)
Dotations	(281)	(1 949)	(87)	(24)	(52)	-	(2 393)
Pertes de valeur	(34)	(89)	-	-	-	-	(123)
Sorties	73	815	-	18	46	-	952
Changement de périmètre et autres	(15)	(11)	71	26	21	-	92
Écart de conversion	36	155	18	2	6	-	217
À la clôture de l'exercice	(3 561)	(20 136)	(340)	(244)	(649)	-	(24 930)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	3 342	6 990	2 581	96	310	1 377	14 696
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 249	6 769	2 468	86	288	1 245	14 105

(1) Y compris immobilisations corporelles acquises en location financement.

(2) Le mouvement « Autres » du poste « Véhicules donnés en location » comprend les variations nettes de l'exercice (acquisitions diminuées des sorties), dans la mesure où pour l'essentiel ces mouvements n'engendrent pas de mouvement de trésorerie.

Les véhicules donnés en location comprennent les véhicules loués à des particuliers par les sociétés de location du Groupe, et les véhicules vendus avec clause de rachat retraités selon les principes énoncés en Note 1.5.A.

Ils se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Véhicules sous clause de rachat	2 056	2 210
Véhicules donnés en location courte durée	376	258
TOTAL VALEUR NETTE	2 432	2 468

Note 17 Titres mis en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont très généralement des sociétés industrielles et commerciales qui ont pour objet de produire soit des pièces et équipements destinés à la construction automobile soit des véhicules complets.

17.1. Évolution de la valeur d'équivalence

(en millions d'euros)	2009	2008
À l'ouverture de l'exercice	746	737
Dividendes et transferts de résultat	(25)	(20)
Quote-part du résultat net	73	57
Entrées en consolidation	-	7
Augmentation/(Diminution) de capital	1	(68)
Variations de périmètre et autres	3	7
Écart de conversion	1	26
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	799	746
Dont écart d'acquisition Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	61	62

17.2. Quote-part des capitaux propres des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	31/12/2009	31/12/2008
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	22	21
Société de Transmissions Automatiques	20 %	3	3
Coopération avec Fiat			
Sevelnord	50 %	95	88
Gisevel	50 %	26	22
Sevelind	50 %	17	19
Sevel SpA	50 %	64	94
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	112	85
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile ⁽¹⁾	50 %	402	347
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company	25 %	14	14
Autres			
Autres hors Faurecia		13	13
Sociétés du groupe Faurecia		27	40
TOTAL		795	746

(1) Y compris écart d'acquisition Dongfeng Peugeot Citroën Automobile (voir Note 17.1).

La quote-part des capitaux des sociétés mises en équivalence se décompose en 799 millions d'euros de quote-parts de capitaux propres positives classées en « Titres mis en équivalence » et - 4 millions d'euros de quote-parts négatives classées en « Provisions non courantes ».

17.3. Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	2009	2008
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	1	(2)
Société de Transmissions Automatiques	20 %	-	-
Coopération avec Fiat			
Sevelnord	50 %	8	15
Gisevel	50 %	4	4
Sevelind	50 %	(2)	(1)
Sevel SpA	50 %	(29)	(1)
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	22	29
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	50 %	57	8
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company	25 %	-	-
Autres			
Autres hors Faurecia		1	(3)
Sociétés du groupe Faurecia		11	8
TOTAL		73	57

17.4. Quote-part des éléments financiers caractéristiques des sociétés mises en équivalence

A. Information globale

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux employés		
Immobilisations corporelles	1 449	1 575
Besoin en fonds de roulement	(345)	(83)
Autres capitaux employés ⁽¹⁾	137	97
TOTAL	1 241	1 589
Investissements en immobilisations corporelles		
	156	379
Position financière nette		
Dettes à long et moyen terme	(195)	(300)
Autres éléments financiers	(251)	(543)
TOTAL	(446)	(843)

(1) Les principaux postes de bilan compris dans les autres capitaux employés au 31 décembre 2009 concernent des immobilisations incorporelles pour 198 millions d'euros et des provisions pour 106 millions d'euros.

La forte baisse du besoin en fonds de roulement des sociétés mises en équivalence est due à l'accroissement de l'activité de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile et à la renégociation par cette dernière des conditions de règlement de certains de ses fournisseurs.

B. Détail par société des éléments significatifs

(a) Capitaux employés

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	31/12/2009	31/12/2008
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	126	109
Société de Transmissions Automatiques	20 %	6	9
Coopération avec Fiat			
Sevelnord	50 %	160	112
Gisevel	50 %	22	24
Sevelind	50 %	17	18
Sevel SpA	50 %	259	340
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	179	209
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	50 %	439	728
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company	25 %	14	14
Autres			
Autres hors Faurecia		7	4
Sociétés du groupe Faurecia		12	22
TOTAL		1 241	1 589

La diminution des capitaux employés des sociétés mises en équivalence provient principalement de la baisse des capitaux employés de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile, pour qui le besoin en fonds de roulement a fortement décru (voir Note 17.4.A ci-dessus).

(b) Position financière nette

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	31/12/2009	31/12/2008
Coopération avec Renault			
Française de Mécanique	50 %	(104)	(88)
Société de Transmissions Automatiques	20 %	(3)	(6)
Coopération avec Fiat			
Sevelnord	50 %	(65)	(24)
Gisevel	50 %	4	(2)
Sevelind	50 %	-	1
Sevel SpA	50 %	(195)	(246)
Coopération avec Toyota			
Toyota Peugeot Citroën Automobiles	50 %	(67)	(124)
Coopération avec Dongfeng			
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile	50 %	(37)	(381)
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company	25 %	-	-
Autres			
Autres hors Faurecia		6	9
Sociétés du groupe Faurecia		15	18
TOTAL		(446)	(843)

La baisse de l'endettement financier net des sociétés mises en équivalence provient essentiellement de Dongfeng Peugeot Citroën, (voir Note 17.4.A ci-dessus).

Note 18 Titres de participation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.15.B (a).

18.1. Détail

<i>(en millions d'euros)</i>	Dernier % de détention	31/12/2009	31/12/2008
Football Club de Sochaux Montbéliard	100 %	14	14
Concessionnaires non consolidés (Automobile)		12	13
Granat (Transport et logistique)	100 %	6	13
PSA Assurance SAS (consolidée à compter du 01/01/2009)	100 %	-	9
Bank PSA Finance Rus	98 %	7	-
Portefeuille du groupe Faurecia		11	2
Autres titres		5	10
TOTAL		55	61

18.2. Évolution

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Valeur brute		
À l'ouverture de l'exercice	87	67
Acquisitions et augmentations	14	37
Cessions	(3)	-
Changement de périmètre et autres	(17)	(17)
Écart de conversion	-	-
À la clôture de l'exercice	81	87
Provisions		
À l'ouverture de l'exercice	(26)	(17)
Dotations	(9)	(12)
Reprises	6	-
Changement de périmètre et autres	3	3
Écart de conversion	-	-
À la clôture de l'exercice	(26)	(26)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	61	50
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	55	61

Note 19 Autres actifs financiers non courants

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.15.B (b) pour les prêts et créances, en Note 1.15.B (c1) pour les titres de placement « disponibles à la vente », en Note 1.15.B (c2) pour les titres de placement « comptabilisés selon l'option juste valeur », et en Note 1.15.D pour les instruments dérivés.

	2009				TOTAL
	Prêts et créances	Titres de placement		Instruments dérivés	
		« disponibles à la vente »	« comptabilisés selon option juste valeur »		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeur brute					
À l'ouverture de l'exercice	231	104	416	223	974
Acquisitions et augmentations	16	17	50	-	83
Cessions	-	-	(154)	-	(154)
Revalorisations	-	96	28	(22)	102
Transferts en actifs financiers courants ⁽¹⁾	(12)	-	(25)	(9)	(46)
Conversion et variation de périmètre	-	-	4	-	4
À la clôture de l'exercice	235	217	319	192	963
Provisions					
À l'ouverture de l'exercice	(105)	-	-	-	(105)
Dotations nettes de l'exercice	(1)	-	-	-	(1)
À la clôture de l'exercice	(106)	-	-	-	(106)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	126	104	416	223	869
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	129	217	319	192	857
<i>Dont sociétés industrielles et commerciales</i>					<i>836</i>

(1) Les titres de placement « comptabilisés selon l'option juste valeur » transférés en actifs financiers courants correspondent à des titres de créances négociables dont l'échéance à fin 2009 était inférieure à un an.

La valeur des titres disponibles à la vente comprend une plus-value latente de 136 millions d'euros à la clôture (40 millions d'euros à l'ouverture).

(en millions d'euros)	2008				TOTAL
	Prêts et créances	Titres de placement		Instruments dérivés	
		« disponibles à la vente »	« comptabilisés selon option juste valeur »		
Valeur brute					
À l'ouverture de l'exercice	227	254	724	59	1 264
Acquisitions et augmentations	18	-	43	-	61
Cessions	-	-	(97)	-	(97)
Revalorisations	-	(150)	(27)	164	(13)
Transferts en actifs financiers courants ⁽¹⁾	(14)	-	(224)	-	(238)
Conversion et variation de périmètre	-	-	(3)	-	(3)
À la clôture de l'exercice	231	104	416	223	974
Provisions					
À l'ouverture de l'exercice	(96)	-	-	-	(96)
Dotations nettes de l'exercice	(9)	-	-	-	(9)
À la clôture de l'exercice	(105)	-	-	-	(105)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	131	254	724	59	1 168
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	126	104	416	223	869
<i>Dont sociétés industrielles et commerciales</i>					<i>848</i>

(1) Les titres de placement « comptabilisés selon l'option juste valeur » transférés en actifs financiers courants correspondent à des titres de créances négociables dont l'échéance à fin 2008 était inférieure à un an.

La valeur des titres disponibles à la vente comprend une plus-value latente de 40 millions d'euros à la clôture (191 millions d'euros à l'ouverture).

Note 20 Autres actifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Excédents versés sur engagements de retraite (Note 30)	13	2
Parts FMEA	57	-
Dépôts de garantie et autres	199	151
TOTAL	269	153

Le Groupe détient une participation dans le fonds commun de placement à risques dénommé « Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles » qui s'élève à 57 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le Groupe s'est engagé à hauteur de 200 millions d'euros dans ce fonds. Ces parts, classées en titres « disponibles à la vente » en application d'IAS 39, sont évaluées à leur juste valeur (voir Note 1.15.B). Elles sont comptabilisées en Autres actifs non courants compte tenu de l'indisponibilité long terme de ces fonds.

Note 21 Prêts et créances des activités de financement

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.15.B (d).

21.1. Analyse des créances

Suite à l'application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, par Banque PSA Finance, les postes de prêts et créances sont désormais ventilés selon les nouveaux segments de BPF. Les chiffres de 2008 ont également été reventilés conformément à ce nouveau découpage.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Encours net « Retail et Corporate & assimilés »		
Vente à crédit	9 594	9 564
Location longue durée	4 653	4 480
Location avec option d'achat	2 665	2 543
Autres créances	212	223
Comptes ordinaires et autres	60	130
Total encours net « Retail et Corporate & assimilés »	17 184	16 940
Encours net de financement de stock à la clientèle « Corporate réseaux »		
Financement aux réseaux	4 359	4 370
Autres créances	592	619
Autres	310	354
Total encours net de financement de stock à la clientèle « Corporate réseaux »	5 261	5 343
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	208	212
Éliminations	(93)	(136)
TOTAL	22 560	22 359

Les créances sur la clientèle finale représentent les crédits accordés aux clients des marques Peugeot et Citroën, par les sociétés de Financement, pour l'acquisition de véhicules automobiles.

Les crédits aux réseaux de distribution comprennent les créances des sociétés des marques Peugeot et Citroën sur leurs réseaux de concessionnaires et certains importateurs européens, cédées aux sociétés de Financement du Groupe, et les crédits accordés par ces dernières aux réseaux, pour financer leur besoin en fonds de roulement.

Les crédits à la clientèle finale comprennent 4 710 millions d'euros de créances de financement Automobile titrisées non décomptabilisées au 31 décembre 2009 (4 312 millions d'euros au 31 décembre 2008) : le groupe Banque PSA Finance a procédé à plusieurs opérations de titrisation par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Créances (FCC) à compartiments « Auto ABS » créé en juin 2001 et d'un véhicule de loi italienne « Auto ABS S.r.l. » créé en juillet 2007. Le 30 juillet 2008, la succursale allemande de Banque PSA Finance a cédé 1 milliard d'euros de créances de financement automobile au compartiment 2008-1 du Fonds Commun de Créances Auto ABS. Le compartiment a émis des obligations prioritaires notées AAA/Aaa (970 millions d'euros), des obligations subordonnées notées A/Aa3 (30 millions d'euros)

et des parts résiduelles souscrites par la succursale allemande de Banque PSA Finance (10 000 euros).

Le 21 avril 2009, la succursale espagnole de Banque PSA Finance a cédé 1 180 millions d'euros de créances de financement Automobile au Compartiment 2009-1 du Fonds de Titrisation d'Actifs Auto ABS. Le compartiment a émis des obligations prioritaires notées AAA (1 050 millions d'euros), des obligations subordonnées notées A (83 millions d'euros) et B (47 millions d'euros). Ces obligations ont été intégralement souscrites par Banque PSA Finance. Les obligations prioritaires ont été données en pension auprès de la Banque Centrale Européenne pour un montant de 650 millions d'euros après décote.

Les compartiments du FCC et du véhicule de loi italienne constituent des entités *ad hoc*, consolidées par intégration globale, dans la mesure où les revenus des parts et obligations résiduelles revenant aux filiales de Banque PSA Finance comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le résultat opérationnel courant des entités *ad hoc*).

Le montant inscrit au passif en titres émis, correspondant à ces opérations de titrisation, est présenté en Note 33 « Dettes des activités de financement ».

21.2. Créances cédées par la division Automobile

L'encours des créances de la division Automobile cédées aux sociétés de Financement dont elle prend en charge le coût de financement, s'élève à la fin de l'exercice à :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
	2 801	2 347

Les coûts de financement correspondant aux créances cédées sont inscrits dans les « Frais Généraux et Commerciaux » des activités industrielles et commerciales pour :

(en millions d'euros)	2009	2008
	(151)	(276)

21.3. Échéanciers des prêts et créances

(en millions d'euros)	31/12/2009					TOTAL
	Ventes à crédit	Location avec option d'achat	Location longue durée	Financement de stocks aux réseaux	Autres ⁽¹⁾	
Non réparti	467	127	164	144	240	1 142
0 à 3 mois	1 013	216	581	2 155	134	4 099
3 mois à 6 mois	911	206	464	1 066	54	2 701
6 mois à 1 an	1 766	413	940	1 058	125	4 302
1 à 5 ans	5 570	1 746	2 671	8	408	10 403
+ 5 ans	200	57	0	0	36	293
Total créances brutes	9 927	2 765	4 820	4 431	997	22 940
Dépôts de garantie	-	-	(55)	(49)	-	(104)
Dépréciations	(237)	(53)	(57)	(23)	(21)	(391)
TOTAL CRÉANCES NETTES	9 690	2 712	4 708	4 359	976	22 445

(1) Autres créances y compris les « comptes ordinaires » et les « éléments intégrés au coût amorti ».

(en millions d'euros)	31/12/2008					TOTAL
	Ventes à crédit	Location avec option d'achat	Location longue durée	Financement de stocks aux réseaux	Autres ⁽¹⁾	
Non réparti	374	113	179	104	348	1 118
0 à 3 mois	954	162	578	2 384	146	4 224
3 mois à 6 mois	1 126	157	451	813	52	2 599
6 mois à 1 an	1 959	356	859	718	133	4 025
1 à 5 ans	5 230	1 767	2 513	410	437	10 357
+ 5 ans	195	82	59	17	39	392
Total créances brutes	9 838	2 637	4 639	4 446	1 155	22 715
Dépôts de garantie	-	-	(59)	(57)	-	(116)
Dépréciations	(192)	(46)	(39)	(19)	(20)	(316)
TOTAL CRÉANCES NETTES	9 646	2 591	4 541	4 370	1 135	22 283

(1) Autres créances y compris les « comptes ordinaires » et les « éléments intégrés au coût amorti ».

21.4. Provisions pour dépréciation des créances

Encours net « Retail et Corporate & assimilés »

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances saines sans impayés	16 464	16 246
Créances saines avec impayés	438	448
Créances douteuses	634	481
Total encours brut « Retail et Corporate & assimilés »	17 536	17 175
Éléments intégrés au coût amorti	59	105
Dépôts de garantie	(55)	(59)
Dépréciations créances saines avec impayés	(40)	(43)
Dépréciations créances douteuses	(316)	(238)
Dépréciations	(356)	(281)
TOTAL ENCOURS NET « RETAIL ET CORPORATE & ASSIMILÉS »	17 184	16 940
Dotations aux provisions	(114)	(108)
Reprises pour utilisation	43	60

Encours net « Corporate réseaux »

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances saines sans impayés	5 166	5 324
Créances douteuses	183	111
Total encours brut « Corporate réseaux »	5 349	5 435
Éléments intégrés au coût amorti	(4)	-
Dépôts de garantie	(49)	(57)
Dépréciations créances douteuses	(35)	(35)
TOTAL ENCOURS NET « CORPORATE RÉSEAUX »	5 261	5 343
Dotations aux provisions	(27)	(29)
Reprises pour utilisation	28	24

Note 22 Titres de placement des activités de financement

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.15.B (c2).

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Parts d'OPCVM et titres de créances négociables ⁽¹⁾	-	450
Autres titres de placement	786	732
TOTAL	786	1 182

(1) Jusqu'en 2008, ce poste constituait une partie de la réserve de liquidité de Banque PSA Finance. Celle-ci, désormais constituée uniquement en trésorerie et équivalent de trésorerie, s'élève à 68 millions d'euros au 31 décembre 2009 (voir Note 27.2).

Les placements sont constitués principalement de certificats de dépôts à court terme détenus par les fonds de titrisation.

Note 23 Stocks

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	706	(156)	550	789	(136)	653
Produits semi-ouvrés et encours	651	(48)	603	676	(46)	630
Marchandises et véhicules d'occasion	1 034	(181)	853	2 016	(314)	1 702
Produits finis et pièces de rechange	3 530	(176)	3 354	4 952	(180)	4 772
TOTAL	5 921	(561)	5 360	8 433	(676)	7 757

La baisse des stocks du Groupe provient à hauteur de 2 137 millions d'euros de la réduction des stocks de véhicules de la division Automobile.

Note 24 Client des activités industrielles et commerciales

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Clients et effets en portefeuille	2 044	2 153
Provisions pour créances douteuses	(189)	(152)
Position aux bornes des activités industrielles et commerciales	1 855	2 001
Élimination des opérations avec les activités de Financement	(162)	(146)
TOTAL	1 693	1 855

Les créances sur les concessionnaires de l'activité Automobile, cédées aux sociétés de Financement du Groupe sont exclues de ce poste et figurent au bilan consolidé à la rubrique « Prêts et créances des activités de financement » (voir Note 21.2).

Par ailleurs, Faurecia a conclu un contrat de cession de créances commerciales, renouvelable annuellement, permettant de céder à un groupe d'institutions financières une partie des postes

clients. L'encours de créances cédées et décomptabilisées s'élève à 99 millions d'euros au 31 décembre 2009 (88 millions d'euros au 31 décembre 2008). Le dépôt subordonné inscrit en diminution de la dette financière de Faurecia s'élève à 41 millions d'euros au 31 décembre 2009 (22 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Note 25 Autres débiteurs

25.1. Activités industrielles et commerciales

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	1 090	1 031
Personnel	57	64
Fournisseurs débiteurs	160	159
Instruments dérivés ⁽¹⁾	50	249
Charges constatées d'avance	95	108
Débiteurs divers	213	286
TOTAL	1 665	1 897

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir contre les risques de change sur ses créances et dettes d'exploitation réalisées ou planifiées.

25.2. Activités de financement

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	32	35
Instruments dérivés ⁽¹⁾	249	526
Comptes de régularisation	266	165
Débiteurs divers	303	302
TOTAL	850	1 028

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir essentiellement contre les risques de taux sur les dettes et créances de financement.

Note 26 Actifs financiers courants

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.15.B (b) pour les prêts et créances, (c1) pour les titres de placement « disponibles à la vente », (c2) pour les titres de placement « comptabilisés selon l'option juste valeur », et en Note 1.15.D pour les instruments dérivés.

(en millions d'euros)	2009			
	Prêts et créances	Titres de placement comptabilisés selon l'option « juste valeur »	Instruments dérivés	TOTAL
À l'ouverture de l'exercice	242	249	24	515
Acquisitions et augmentations	132	-	3	135
Cessions	(181)	(249)	(4)	(434)
Revalorisations	-	-	(2)	(2)
Transferts ⁽¹⁾	12	25	9	46
Conversion et variation de périmètre	24	-	-	24
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	229	25	30	284
<i>Dont sociétés industrielles et commerciales</i>				349

(1) Les titres de placement comptabilisés selon l'option juste valeur transférés en actifs financiers courants correspondent à des titres de créances négociables dont l'échéance à fin 2009 était inférieure à un an.

En 2009, la baisse des titres de placements est due au remboursement de titres EMTN (*Euro Medium Term Note*) pour 249 millions d'euros, arrivés à échéance.

(en millions d'euros)	2008			
	Prêts et créances	Titres de placement comptabilisés selon l'option « juste valeur »	Instruments dérivés	TOTAL
À l'ouverture de l'exercice	497	948	38	1 483
Acquisitions et augmentations	122	-	4	126
Cessions	(399)	(921)	-	(1 320)
Revalorisations	-	(2)	(18)	(20)
Transferts ⁽¹⁾	14	224	-	238
Conversion et variation de périmètre	8	-	-	8
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	242	249	24	515
<i>Dont sociétés industrielles et commerciales</i>				515

(1) Les titres de placement comptabilisés selon l'option juste valeur transférés en actifs financiers courants correspondent à des titres de créances négociables dont l'échéance à fin 2008 était inférieure à un an.

En 2008, la baisse de la valeur des prêts et créances courants était due au remboursement des prêts du GIE PSA Trésorerie pour un montant de 300 millions d'euros. La baisse des titres de placements est due à la cession d'OPCVM pour 652 millions d'euros et à l'amortissement total de titres EMTN (*Euro Medium Term Note*) pour 270 millions d'euros.

Note 27 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » correspond à la définition donnée en Note 1.15.B (e) et comprend :

27.1. Activités industrielles et commerciales

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Parts d'OPCVM et titres de créances négociables	6 774	1 135
Comptes courants bancaires et caisses	1 069	905
Total activités industrielles et commerciales	7 843	2 040
Part déposée auprès des activités de Financement	(115)	(90)
TOTAL	7 728	1 950

Les fonds reçus issus des passifs financiers contractés pour assurer les besoins de financement futurs du Groupe ainsi que l'excédent de flux de trésorerie dégagé par les flux d'exploitation ont été placés en trésorerie.

Au 31 décembre 2009, les placements sont composés à hauteur de 3 205 millions d'euros d'OPCVM monétaires, de 2 608 millions d'euros d'autres titres de créances négociables et pour 800 millions d'euros de bons monétaires au jour le jour.

27.2. Activités de financement

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur établissements de crédit ^{(1) (2)}	1 190	1 271
Comptes courants des banques centrales et valeurs reçues à l'encaissement ⁽²⁾	99	9
TOTAL	1 289	1 280

(1) Au 31 décembre 2009, ce poste comprend notamment des comptes ordinaires débiteurs pour 605 millions d'euros représentatifs notamment des derniers prélèvements clientèle de la période.

(2) L'excédent de liquidité du groupe Banque PSA Finance, qui s'élève à 652 millions d'euros au 31 décembre 2009, est constitué de prêts interbancaires pour 562 millions d'euros et de dépôts sur les comptes de banques centrales pour 90 millions d'euros.

Note 28 Capitaux propres

28.1. Politique de gestion du capital

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS. Elle consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel ou futur ainsi que de la distribution de dividendes.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe.

La part des minoritaires est principalement constituée de la part des actionnaires hors-groupe de Faurecia. Elle varie essentiellement en fonction des évolutions des réserves du groupe Faurecia (résultat net et réserves de conversion, notamment) et pourrait évoluer de façon exceptionnelle en cas

d'achats, de cessions ou de toute autre opération volontaire en capital de Peugeot S.A. sur Faurecia. Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans Faurecia est stable depuis 2001.

Toutefois, l'accord envisagé en vue de l'acquisition d'EMCON Technologies (voir Note 4) devrait avoir une incidence sur la répartition des réserves de Faurecia entre la part Groupe et la part des minoritaires au sein de la consolidation du groupe PSA Peugeot Citroën.

Les capitaux propres part du Groupe comprennent le capital social de Peugeot S.A., diminué des titres d'autocontrôle détenus, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les différents secteurs d'activité du Groupe.

La gestion des capitaux propres vise à sécuriser les ressources permanentes du Groupe et à optimiser le coût du capital. On constate que le niveau de capitaux propres consolidés est proche des capitaux employés :

(en millions d'euros)	2009	2008
Capitaux employés (Note 39.1)	14 562	16 155
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	12 447	13 259

Les capitaux propres du Groupe ne sont soumis au respect d'aucun ratio financier. Par ailleurs, Banque PSA Finance se conforme aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en sa qualité d'établissement de crédit, notamment en matière de ratios prudentiels.

Au 31 décembre 2009, le capital du Groupe est détenu à hauteur de 30,3 % par le groupe familial Peugeot, correspondant à un droit de vote effectif de 45,7 % et un droit de vote théorique de 44,7 % en cas de levée de toutes les options d'achats.

Le Groupe a mené jusqu'en 2008 une politique de rachat de ses propres titres en vue :

- soit de réduire le capital de la société ;
- soit d'attribuer des actions à des salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés lors de l'exercice d'options d'achat d'actions ;

- soit de remettre des actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital.

Pour couvrir ses besoins au titre des plans d'attribution de stock-options, le Groupe a procédé à des rachats d'actions durant la période de fixing du cours d'exercice des options. Par ailleurs, des achats sont faits en fonction des opportunités offertes sur les marchés et uniquement lorsque la trésorerie du Groupe le permet. Compte tenu de la situation économique, aucune acquisition n'a été opérée en 2009.

En outre, le Groupe procède à des augmentations de capital au gré des demandes de conversion des détenteurs de parts d'OCEANE émises par Peugeot S.A. (voir Note 28.2).

28.2. Composition et évolution du capital

Le capital au 31 décembre 2009 est fixé à 234 049 142 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 11 des statuts, toutes les actions inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

(en euros)	2009	2008
Capital en début d'exercice	234 048 798	234 280 298
OCEANE converties en actions	344	N/A
Titres annulés	-	(231 500)
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	234 049 142	234 048 798

28.3. Options d'achat d'actions par certains salariés

A. Caractéristiques des plans

Le Directoire de Peugeot S.A. a consenti, chaque année de 1999 à 2008, au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix unitaire convenu. Compte tenu de la division du nominal des actions en 2001, les caractéristiques actuelles des plans dont la date d'expiration est postérieure à 2008 sont les suivantes :

	Date de décision du Directoire	Date de maturité	Date d'expiration	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options accordées
Plan 2000	05/10/2000	05/10/2002	04/10/2008	154	35,46	709 200
Plan 2001	20/11/2001	20/11/2004	19/11/2008	147	46,86	798 600
Plan 2002	20/08/2002	20/08/2005	20/08/2009	178	46,28	860 100
Plan 2003	21/08/2003	21/08/2006	20/08/2011	184	39,09	996 500
Plan 2004	24/08/2004	24/08/2007	23/08/2012	182	47,59	1 004 000
Plan 2005	23/08/2005	23/08/2008	22/08/2013	169	52,37	953 000
Plan 2006	23/08/2006	23/08/2009	22/08/2014	92	41,14	983 500
Plan 2007	22/08/2007	22/08/2010	21/08/2015	169	60,43	1 155 000
Plan 2008	22/08/2008	22/08/2011	19/08/2016	194	33,08	1 345 000

Aucun plan n'a été octroyé en 2009.

Au 31 décembre 2009, le cours de l'action est de 23,67 euros.

B. Évolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options (actions de 1 euro) en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	2009	2008
Total à l'ouverture de l'exercice	6 527 907	5 866 214
Options distribuées	-	1 345 000
Options levées	-	(23 000)
Options radiées	(619 000)	(93 200)
Options non exercées à l'échéance	(516 800)	(567 107)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 392 107	6 527 907
<i>Dont options pouvant être exercées</i>	<i>3 328 607</i>	<i>3 098 907</i>

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31/12/2009	31/12/2008
Plan 2002	-	525 300
Plan 2003	678 107	689 107
Plan 2004	912 000	963 000
Plan 2005	868 000	919 000
Plan 2006	870 500	945 500
Plan 2007	928 500	1 141 000
Plan 2008	1 135 000	1 345 000

C. Valorisation moyenne pondérée des options et des actions attachées

(en euros)	2009	
	Prix d'exercice de l'option	Valeur de l'action
Valeur à l'ouverture de l'exercice	45,7	
Options distribuées	-	-
Options levées	-	-
Options radiées	46,6	18,3
Options non exercées à l'échéance	46,3	20,7
VALEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	45,4	

D. Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en Note 1.21, les plans ont été évalués comme suit :

Tant chez Peugeot S.A. que chez Faurecia, aucun plan n'a été octroyé en 2009.

(en millions d'euros)	Plan 2009	Plan 2008
Valorisation initiale		
Peugeot S.A.	n/a	13
Faurecia	n/a	2
TOTAL	n/a	15

Charge de l'exercice (en millions d'euros)	2009			2008
	Peugeot S.A.	Faurecia	TOTAL	TOTAL
Plan 2004	-	-	-	1
Plan 2005	-	-	-	3
Plan 2006	1	1	2	3
Plan 2007	4	1	5	10
Plan 2008	4	1	5	3
Plan 2009	n/a	n/a	n/a	n/a
TOTAL	9	3	12	20

Hypothèses	2009	2008
Peugeot S.A.		
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)		33,26
Volatilité		40 %
Taux zéro coupon		4,52 %
Prix d'exercice (en euros)	n/a	33,08
Durée de l'option (en années) ⁽¹⁾		6
Taux de dividende		4,51 %
Juste valeur de l'option (en euros)		9,54
Faurecia		
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)		33,10
Volatilité		30 %
Taux zéro coupon		3,86 %
Prix d'exercice (en euros)	n/a	33,78
Durée de l'option (en années) ⁽¹⁾		4
Taux de dividende		0,00 %
Juste valeur de l'option (en euros)		12,07

(1) La durée de l'option représente la durée moyenne d'exercice constatée.

28.4. Titres d'autocontrôle

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales ordinaires, des actions de la société Peugeot S.A. ont été rachetées par le Groupe.

La part du capital social détenu a évolué de la façon suivante :

A. Nombre d'actions détenues

<i>(en nombre d'actions)</i>	Autorisations	2009	2008
		Réalisations	Réalisations
Détentions à l'ouverture		7 188 214	6 097 714
Achat d'actions			
Assemblée Générale ordinaire du 23 mai 2007	16 000 000	-	-
Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2008	17 000 000	-	1 345 000
Assemblée Générale ordinaire du 3 juin 2009	16 000 000	-	-
Annulation d'actions			
Assemblée Générale extraordinaire du 23 mai 2007	10 % du capital	-	-
Assemblée Générale extraordinaire du 28 mai 2008	10 % du capital	-	(231 500)
Assemblée Générale extraordinaire du 3 juin 2009	10 % du capital	-	-
Ventes d'actions			
Levées d'options d'achat		(764)	(23 000)
DÉTENTIONS À LA CLÔTURE		7 187 450	7 188 214
Couverture des plans d'options en cours (Note 28.3.B)		5 392 107	6 527 907
Couverture des plans d'options futurs		1 278 543	660 307
Titres en surnombre à affecter		516 800	-

B. Évolution en valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
À l'ouverture de l'exercice	(303)	(271)
Acquisitions de l'exercice	-	(44)
Annulation de titres	-	11
Levées d'options d'achat	-	1
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(303)	(303)

28.5. Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe

Les différents éléments constituant les réserves consolidées, qui comprennent le résultat de l'exercice, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Réserve légale de Peugeot S.A.	28	28
Autres réserves et résultats sociaux de Peugeot S.A.	7 120	6 583
Autres réserves et résultats consolidés	5 233	6 583
TOTAL	12 381	13 194

Les autres réserves et résultats sociaux de Peugeot S.A. comprennent :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Réserves distribuables		
Libres d'impôt sur les sociétés	6 052	5 515
Après déduction d'un complément d'impôt ⁽¹⁾	1 068	1 068
TOTAL	7 120	6 583
Impôt dû sur distribution	169	169

(1) Il s'agit de la part de la réserve des plus-values à long terme que le Groupe n'a pas décidé de transférer avant le 31 décembre 2006, et qui reste soumise à l'imposition complémentaire.

28.6. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires concernent essentiellement les actionnaires de Faurecia ainsi que ceux de certaines de ses filiales.

Note 29 Provisions courantes et non courantes

29.1. Provisions non courantes

A. Détail par nature

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Retraites (Note 30.1)	810	724
Départs anticipés de certains salariés	29	55
Personnel hors retraites	118	118
Risques véhicules hors d'usage	18	17
Autres	11	11
TOTAL	986	925

Les provisions retraites incluent 175 millions de Livres Sterling (soit 194 millions d'euros) provisionnés au titre de l'obligation de financement minimum (IFRIC 14 – voir Note 2.1)

B. Évolutions

(en millions d'euros)	2009	2008
À l'ouverture de l'exercice	925	1 132
Variations par résultat		
Dotations	310	156
Utilisations	(204)	(226)
Reprises de provisions	(54)	(54)
	52	(124)
Autres variations		
Écart de conversion	19	(89)
Variation de périmètre et autres	(10)	6
TOTAL À LA CLÔTURE	986	925

Les reprises de provisions portent essentiellement sur les retraites et sont liées au dispositif d'adaptation des effectifs (voir Note 9.4).

29.2. Provisions courantes

A. Détail par nature

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Garantie ⁽¹⁾	841	939
Litiges commerciaux et autres litiges	373	234
Restructuration	359	419
Pertes futures sur contrats ⁽²⁾	157	26
Contrats de ventes avec clause de rachat (buy-back)	189	112
Autres	480	350
TOTAL	2 399	2 080

(1) La provision pour garantie concerne notamment les ventes de véhicules neufs, dont la durée contractuelle est généralement de deux ans. Elle est comptabilisée à hauteur des appels en garantie prévus ; le remboursement attendu au titre des recours fournisseurs est comptabilisé à l'actif en « débiteurs divers » (Note 25).

(2) En 2009, les pertes futures sur contrat intègrent notamment 94 millions d'euros de provisions pour risques correspondant à l'estimation d'indemnités contractuelles à verser du fait du non-respect d'engagements de volumes d'achats minimum futurs (voir Note 9.1).

B. Évolutions

(en millions d'euros)	2009	2008
À l'ouverture de l'exercice	2 080	2 161
Variations par résultat		
Dotations	1 568	1 470
Utilisations	(1 043)	(1 041)
Reprises de provisions	(259)	(424)
	266	5
Autres variations		
Écart de conversion	45	(88)
Variation de périmètre et autres	8	2
TOTAL À LA CLÔTURE	2 399	2 080

La baisse constatée des dépenses de garantie a permis, sur la base d'une expérience confirmée, de reprendre en 2009 la provision à hauteur de 188 millions d'euros.

Note 30 Engagements de retraites et assimilés

30.1. Engagements de retraites

A. Description des régimes

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de ses cotisations. La charge correspondant aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice. Pour les régimes à

prestations définies, les principaux pays concernés sont la France et le Royaume-Uni.

En France, les régimes à prestations définies, encore en vigueur, concernent les indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives, le régime de retraites complémentaires des ingénieurs et cadres pour la partie non externalisée en 2002 qui garantit un niveau de retraites, tous régimes confondus égal au maximum à 60 % des derniers salaires (20 actifs et 2 750 allocataires) et le régime de l'ancienne filiale du groupe Chrysler en France (Talbot), régime fermé en 1981 qui couvre 2 450 actifs et 16 000 allocataires à fin 2009.

Les membres des organes de direction bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire, à deux conditions : la

première est d'avoir occupé pendant une durée minimum des fonctions de membre des organes de direction ; la deuxième est d'achever sa carrière au sein de l'entreprise. Ce régime garantit un niveau de retraite, tous régimes confondus (régimes légaux et complémentaires) fonction de l'ancienneté dans le Groupe et au maximum égal à 50 % du salaire de référence déterminé sur la base des trois meilleures années au cours des cinq dernières années d'activité, avec droit à réversion au profit du conjoint.

Au Royaume-Uni, il existe quatre régimes à prestations définies gérés dans le cadre de *trusts*. Ces régimes sont fermés aux salariés embauchés postérieurement à mai 2002. Ils couvrent au 31 décembre 2009, 22 900 bénéficiaires dont 1 500 actifs, 9 600 anciens salariés et 11 800 allocataires et

garantissent un niveau de retraites qui équivaut au maximum à 66 % des derniers salaires.

Le dispositif de retraite sur-complémentaire dont bénéficient les cadres du groupe Faurecia en France est constitué :

- d'un régime à cotisations définies relatif aux tranches A et B du salaire et dont le taux de cotisation varie en fonction de l'ancienneté du salarié au sein de Faurecia ;
- d'un régime à prestations définies relatif à la tranche C du salaire.

Les droits résultant d'un ancien dispositif à prestations définies ont toutefois été maintenus pour certaines populations (cadres ayant plus de 53 ans et 10 ans d'ancienneté au 31 décembre 2005).

B. Hypothèses retenues

Les taux utilisés au cours des deux derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite à la clôture sont les suivants :

	Zone euro	Royaume-Uni
Taux d'actualisation		
2009	5,00 %	5,85 %
2008	5,50 %	6,00 %
Taux d'inflation		
2009	2,00 %	3,50 %
2008	2,00 %	3,00 %
Taux de rendement attendu		
2009	5,25 %	6,00 %
2008	5,25 %	7,00 %

À chaque clôture, le Groupe détermine son taux d'actualisation sur la base des taux les plus représentatifs du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie avec une durée équivalente à celle de ses engagements.

Les obligations d'entreprises de première catégorie sont des obligations qui ont atteint l'un des deux plus hauts degrés de classification d'une agence de notation reconnue (par exemple, AA ou AAA selon Moody, ou Standard & Poors).

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. En France, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation plus 1,0 % pour 2009, et de l'inflation plus 0,5 % pour les années suivantes. Au Royaume-Uni, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation plus 1,5 %.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Sensibilité aux hypothèses : une variation de 0,25 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation – taux d'inflation) entraînerait une variation des engagements de 2,3 % sur la France et de 4,2 % sur le Royaume-Uni.

Les taux de rendement attendus sont déterminés en fonction de l'allocation des actifs, de la maturité des engagements couverts et des projections de rendement attendus compte tenu des évolutions passées.

Une augmentation (diminution) de 1 % du rendement attendu sur les actifs de couverture des retraites conduirait à augmenter (diminuer) le produit financier annuel constaté sur l'exercice 2009 de 12 millions d'euros sur la France et 11 millions d'euros sur le Royaume-Uni.

C. Informations sur les actifs financiers

L'allocation des fonds est la suivante :

	31/12/2009		31/12/2008	
	Actions	Obligations	Actions	Obligations
France	35 %	65 %	23 %	77 %
Royaume-Uni	54 %	46 %	53 %	47 %

Les rendements réels des fonds sur 2009 ont été de + 9,3 % sur les fonds français et de + 16,3 % sur les fonds du Royaume-Uni. En France, il s'agit, pour les actions, de portefeuilles de gestion purement indicielle représentative de l'indice DJ Eurostoxx tandis que la gestion obligataire est cantonnée à des risques gouvernementaux de premier plan dans l'Union européenne.

Au Royaume-Uni, la gestion actions est essentiellement « benchmarkée » sur les principaux indices du Royaume-Uni, d'Europe, des États-Unis et du Japon. La gestion obligataire qui porte sur des obligations en livres sterling sur des risques d'état et d'entreprises est mesurée sur les principaux indices obligataires.

En France, le groupe PSA Peugeot Citroën n'a pas décidé, à la clôture, des contributions qui pourraient être versées dans les fonds sur l'exercice suivant.

En 2009, les actifs dédiés au régime complémentaire des dirigeants de Peugeot S.A. ont été dotés à hauteur de 35 millions d'euros.

Au Royaume-Uni, le nouveau cadre législatif sur les retraites impose depuis 2008, une révision des modalités de calcul de la contribution patronale annuelle. Le versement du Groupe a été revu en conséquence en 2008 et en 2009 pour le principal régime à prestations définies et pour deux autres régimes à prestations définies en 2009. De ce fait, la contribution au titre de 2009 s'élève à 100 millions de Livres Sterling. Elle est estimée à 101 millions de Livres Sterling au titre de 2010 avant prise en compte des négociations relatives au financement 2010.

D. Évolution sur l'exercice

Hors obligation de financement minimum (IFRIC 14)

(en millions d'euros)	2009				2008			
	France	Royaume-Uni	Autres pays	TOTAL	France	Royaume-Uni	Autres pays	TOTAL
Valeur actuelle des prestations pour services rendus								
À l'ouverture de l'exercice	(1 563)	(1 212)	(453)	(3 228)	(1 622)	(1 688)	(458)	(3 768)
Coût des services rendus	(43)	(11)	(10)	(64)	(44)	(16)	(11)	(71)
Actualisation de l'année	(85)	(79)	(25)	(189)	(85)	(88)	(24)	(197)
Prestations servies sur l'exercice	125	52	25	202	164	106	26	296
Écarts actuariels								
• en valeur	(91)	(94)	(16)	(201)	(5)	69	13	77
• en % des engagements	5,8 %	7,8 %	3,5 %	6,2 %	0,3 %	4,1 %	2,8 %	2,0 %
Écart de conversion	-	(97)	1	(96)	-	405	-	405
Variations de périmètre et autres	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-
Effets des fermetures et modifications de régimes	63	-	-	63	29	-	1	30
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(1 594)	(1 441)	(479)	(3 514)	(1 563)	(1 212)	(453)	(3 228)
Couverture des engagements								
À l'ouverture de l'exercice	1 242	943	224	2 409	1 400	1 388	235	3 023
Rendement attendu des fonds	61	64	9	134	69	90	10	169
Écarts actuariels								
• en valeur	11	78	(5)	84	(111)	(201)	(19)	(331)
• en % des actifs de couverture	0,9 %	8,3 %	2,2 %	3,5 %	7,9 %	14,5 %	8,1 %	10,9 %
Écart de conversion	-	74	-	74	-	(320)	-	(320)
Dotations employeur	49	115	13	177	37	56	14	107
Prestations servies sur l'exercice	(121)	(51)	(15)	(187)	(153)	(70)	(15)	(238)
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets des fermetures et modifications de régimes	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 242	1 223	226	2 691	1 242	943	224	2 409
Éléments différés								
À l'ouverture de l'exercice	110	43	(31)	122	(10)	(88)	(39)	(137)
Nouveaux éléments différés	80	16	21	117	116	132	6	254
Amortissements des éléments différés	(12)	-	(1)	(13)	4	1	2	7
Conversion et autres variations	-	3	-	3	-	(4)	-	(4)
Effets des fermetures et modifications de régimes	(9)	-	-	(9)	-	2	-	2
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	169	62	(11)	220	110	43	(31)	122

Provision pour obligation de financement minimum (IFRIC 14)

(en millions d'euros)	2009				2008			
	France	Royaume-Uni	Autres pays	TOTAL	France	Royaume-Uni	Autres pays	TOTAL
À l'ouverture de l'exercice	-	(25)	-	(25)	-	-	-	-
Dotation de l'exercice	-	(169)	-	(169)	-	(25)	-	(25)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	-	(194)	-	(194)	-	(25)	-	(25)

E. Réconciliation des postes de bilan

(en millions d'euros)	31/12/2009				31/12/2008			
	France	Royaume-Uni	Autres pays	TOTAL	France	Royaume-Uni	Autres pays	TOTAL
Valeur actuelle des prestations pour services rendus	(1 594)	(1 441)	(479)	(3 514)	(1 563)	(1 212)	(453)	(3 228)
Juste valeur des actifs financiers	1 242	1 223	226	2 691	1 242	943	224	2 409
Surplus ou (déficit)	(352)	(218)	(253)	(823)	(321)	(269)	(229)	(819)
Écarts actuariels	169	62	(11)	220	110	43	(31)	122
(Provisions) actifs nets avant obligation de financement minimum	(183)	(156)	(264)	(603)	(211)	(226)	(260)	(697)
Provision pour financement minimum	-	(194)	-	(194)	-	(25)	-	(25)
(PROVISIONS) ACTIFS NETS RECONNUS AU BILAN	(183)	(350)	(264)	(797)	(211)	(251)	(260)	(722)
Dont provisions	(196)	(350)	(264)	(810)	(213)	(251)	(260)	(724)
Dont actifs	13	-	-	13	2	-	-	2
Part des régimes non fondés	1,2 %	0,0 %	19,0 %	3,1 %	1,3 %	0,0 %	18,0 %	3,2 %

Avec l'entrée en vigueur en 2009 de l'interprétation IFRIC 14 (principes explicités en Note 1.20), le Groupe, n'ayant pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds, a comptabilisé une provision de 194 millions d'euros à fin 2009 (25 millions d'euros à fin 2008) au titre de l'échéancier de financement des services passés négocié avec les *Trustees* des régimes à prestations définies du Royaume-Uni. La hausse des paiements inscrits à cet échéancier résulte essentiellement de la prise en compte par les *Trustees* de la baisse significative des actifs de couverture constatée sur le premier semestre, période de référence ayant servi de base aux négociations, conformément aux règlements des régimes.

La contrepartie de cette provision est enregistrée en « Produits ou charges opérationnelles non courants » et en « Écarts de conversion ».

La valeur actuelle des prestations pour services rendus des sociétés françaises comprend les engagements pris vis-à-vis des membres des organes de direction (définis en Note 42) à hauteur de 18,9 millions d'euros au titre des

retraites complémentaires et 1,2 million d'euros au titre des indemnités de départ à la retraite. Le coût des services rendus correspondant à ces deux régimes, pour l'exercice 2009 s'élève à 3,2 millions d'euros.

La loi de Financement de la Sécurité Sociale 2010 a été publiée au JO le 27 décembre 2009. Les principales mesures impactant les engagements de retraites du Groupe concernent les régimes de retraites chapeau et s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2010 au plan de retraites complémentaires des membres des organes de direction du Groupe : la taxe de 6 % sur les contributions versées au plan est portée à 12 % et une taxe additionnelle de 30 % est due au premier euro sur les rentes liquidées à partir du 1^{er} janvier 2010 excédant huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Ces nouvelles mesures ont été prises en compte dans le calcul des engagements de retraite à la clôture et, en vertu du principe de permanence des méthodes, l'impact à la hausse de 7 millions d'euros a été assimilé à un écart actuariel comme tous les effets des lois Fillon antérieures.

DONNÉES HISTORIQUES

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Valeur actuelle des prestations pour services rendus	(3 514)	(3 228)	(3 768)
Juste valeur des actifs financiers	2 691	2 409	3 023
Surplus ou (déficit)	(823)	(819)	(745)
Écarts d'expérience sur engagements			
• France	(18)	(22)	41
• en % des engagements	1,2 %	1,8 %	9,1 %
• Royaume-Uni	4	(6)	29
• en % des engagements	0,3 %	0,5 %	6,4 %
• Autres pays	7	3	7
• en % des engagements	0,4 %	0,2 %	1,5 %
TOTAL ÉCARTS D'EXPÉRIENCE SUR ENGAGEMENTS	(7)	(25)	77

F. Charges comptabilisées

Ces charges sont comptabilisées :

- en « Frais généraux et commerciaux » pour le coût des services rendus et les amortissements des éléments différés ;
- en « Produits ou en charges à caractère financier » pour respectivement le rendement attendu des fonds et l'actualisation des droits acquis ;
- en « Produits ou en charges opérationnels non courants » pour les effets liés principalement aux restructurations et aux variations de provisions à long terme constituées en application d'IFRIC 14 (voir Note 1.9).

Les charges de retraite sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

(en millions d'euros)	2009				2008			
	France	Royaume-Uni	Autres pays	TOTAL	France	Royaume-Uni	Autres pays	TOTAL
Coût des services rendus	(43)	(11)	(10)	(64)	(44)	(16)	(11)	(71)
Amortissements des éléments différés	(12)	-	(1)	(13)	4	1	2	7
Actualisation des droits acquis	(85)	(79)	(25)	(189)	(85)	(88)	(24)	(197)
Rendement attendu des fonds	61	64	9	134	69	90	10	169
Effets des fermetures et modifications de régimes ⁽¹⁾	54	-	-	54	29	2	-	31
Total (avant provision pour obligation de financement minimum)	(25)	(26)	(27)	(78)	(27)	(11)	(23)	(61)
Variation de provision pour obligation de financement minimum (IFRIC 14)	-	(167)	-	(167)	-	(27)	-	(27)
TOTAL	(25)	(193)	(27)	(245)	(27)	(38)	(23)	(88)

(1) Effets des fermetures et modifications de régime

Les dispositifs d'adaptation des effectifs mis en place fin 2008 et prolongés en 2009 (voir Note 9.4) ont conduit à une reprise complémentaire sur les engagements de retraite en 2009 à hauteur de 49 millions d'euros, correspondant aux personnes partant en départs volontaires pour projets personnels et congés de reclassement.

Par ailleurs, compte tenu des départs réellement constatés, un montant de 10 millions d'euros (dont 6 millions provisionnés à fin 2008) a été versé aux personnes ayant adhéré au dispositif (projet professionnel personnel ou congé de reclassement) afin de compenser financièrement la perte définitive de certains droits à retraite supplémentaire qui avaient été externalisés en 2002 par le versement d'une prime unique à un organisme d'assurance. Devenu sans objet du fait de la perte des droits, un montant identique de 10 millions d'euros a été versé par l'organisme d'assurance dans un contrat destiné à couvrir les indemnités de fin de carrière des salariés du Groupe. Au titre du dispositif de 2009, un montant complémentaire de 8 millions a été comptabilisé.

Les plans de restructuration de Faurecia ont conduit à une reprise des provisions pour engagements de retraite à hauteur de 2 millions d'euros.

G. Prestations prévues pour 2010

Les prestations à verser aux intéressés au titre des retraites durant l'année 2010 sont évaluées à 183 millions d'euros.

30.2. Primes liées à l'ancienneté

Le Groupe évalue ses engagements liés aux primes accordées et versées aux salariés sous réserve de certaines conditions d'ancienneté, notamment à l'occasion de la remise des médailles du travail en France. La valeur de ces engagements est calculée en appliquant la méthode des hypothèses utilisées pour les évaluations des compléments de retraite et indemnités de départ décrites dans la Note 30.1.B ci-dessus. Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes consolidés.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Sociétés françaises	44	42
Sociétés étrangères	19	18
TOTAL	63	60

30.3. Frais médicaux

En complément des engagements de retraite, certaines sociétés du groupe Faurecia, principalement aux États-Unis, ont l'obligation de prendre en charge des frais médicaux concernant leur personnel. Cet engagement, entièrement provisionné, a été évalué en prenant pour hypothèse un taux d'augmentation des coûts médicaux aux États-Unis de 9 % en 2009 et 2008, et s'élève à :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
	26	27

Note 31**Passifs financiers courants et non courants et activités industrielles et commerciales**

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.15.C pour les emprunts et autres passifs financiers hors instruments dérivés, dont les propres principes sont définis en Note 1.15.D.

(en millions d'euros)	Valeur bilan au 31/12/2009		Valeur bilan au 31/12/2008	
	Coût amorti ou juste valeur		Coût amorti ou juste valeur	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾	633	13	-	-
Emprunts obligataires	3 030	71	2 651	-
Fonds de participation des salariés	20	7	23	6
Emprunts sur locations financement	362	149	347	83
Autres emprunts d'origine long terme	5 200	223	1 470	183
Autres financements à court terme et découverts bancaires	-	1 198	-	1 392
Instruments dérivés	23	9	-	29
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	9 268	1 670	4 491	1 693

(1) Le coût amorti de l'OCEANE s'entend après comptabilisation séparée en capitaux propres de l'option de conversion en actions.

31.1. Opérations de refinancement

Afin de répondre aux besoins généraux de financement du Groupe et notamment de financer ses projets de développement existants ou futurs, le groupe PSA Peugeot Citroën a poursuivi une politique de refinancement proactive et une politique de gestion prudente des liquidités. Les principales opérations de refinancement sur la période ont été :

Prêt accordé par l'État

Peugeot S.A. a conclu en mars 2009 avec l'État un prêt d'une durée de 5 ans d'un montant total de 3 milliards d'euros. Le prêt, mis à disposition fin avril 2009, porte intérêt à un taux fixe initial de 6 %, ce taux étant ensuite susceptible d'être augmenté d'une partie variable indexée sur la rentabilité du Groupe. Il ne pourra excéder 9 %.

Le prêt est remboursable en totalité au cinquième anniversaire de sa date de mise à disposition, toutefois le Groupe dispose de la faculté de procéder au remboursement par anticipation de tout ou partie du prêt à compter de fin avril 2011. L'utilisation de cette faculté entraînerait la mise en œuvre d'une clause de taux de rendement actuariel minimum garanti fixé à 6 % pour chacune des deux premières années, puis majoré de 0,04 % le premier jour de chaque mois calendaire à compter du 1^{er} mai 2011. Ce prêt ne fait pas l'objet de couverture spécifique.

Prêt accordé par la BEI

Peugeot Citroën Automobiles S.A. a conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en avril 2009 un prêt de 400 millions d'euros, d'une durée de 4 ans remboursable à l'échéance et portant intérêt à un taux variable (Euribor 3 mois + 179 points de base). Ce nouvel emprunt BEI ne fait pas l'objet de couverture spécifique. Cet emprunt, comme les autres emprunts auprès de la BEI, est conditionné à la réalisation des projets qu'il finance et implique le nantissement minimum d'actifs financiers. Au 31 décembre 2009, des actions Faurecia et des OAT sont nanties à ce titre par Peugeot S.A.

Ce prêt étant un prêt à taux bonifié, il a été comptabilisé sur la base d'un taux marché estimé à 5,90 % conformément aux principes explicités en Note 1.15.C (a). Le coût amorti de l'emprunt à l'origine s'élève ainsi à 362 millions d'euros, faisant ressortir une subvention d'investissement de 38 millions d'euros.

Émission obligataire Peugeot S.A.

Le 10 juillet 2009, Peugeot S.A. a émis un emprunt obligataire de 750 millions d'euros d'une maturité de 5 ans, portant un coupon annuel de 8,38 %. Cette opération s'inscrit dans le cadre du renforcement de la liquidité du Groupe et de l'étalement de sa dette.

Émission d'une OCEANE par Peugeot S.A.

Le 23 juin 2009, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant

nominal de 575 millions d'euros. Les 22 908 365 obligations émises sont à échéance du 1^{er} janvier 2016 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,45 %. Le prix d'émission s'élève à 25,10 euros par obligation. Le souscripteur peut convertir ses obligations en actions à tout moment depuis le 1^{er} juillet 2009 à raison d'une action pour une obligation. Au 31 décembre 2009, 1 108 obligations ont été converties. Par ailleurs Peugeot S.A. pourra, à compter du 1^{er} janvier 2013, rembourser de façon anticipée l'OCEANE à un prix égal au pair majoré des intérêts courus, si le cours de l'action dépasse 130 % de la valeur nominale des obligations.

Conformément aux principes comptables explicités en Note 1.15.C (a), l'OCEANE a été comptabilisée en distinguant deux composantes :

- la composante dette comptabilisée au coût amorti pour 441 millions d'euros net de sa quote-part de frais d'émission ;
- la composante option comptabilisée en capitaux propres pour un montant de 125 millions d'euros net de sa quote-part de frais d'émission. L'impact en capitaux propres est de 82 millions d'euros nets d'impôts.

Émission d'une OCEANE par Faurecia

Le 26 novembre 2009, Faurecia a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 211 millions d'euros. Les 11 306 058 obligations émises sont à échéance du 1^{er} janvier 2015 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,50 %. Le prix d'émission s'élève à 18,69 euros par obligation. Le souscripteur peut convertir ses obligations en actions à tout moment depuis le 26 novembre 2009 à raison d'une action pour une obligation. Au 31 décembre 2009, aucune obligation n'a été convertie. Par ailleurs Faurecia pourra, à compter du 15 janvier 2013, rembourser de façon anticipée l'OCEANE à un prix égal au pair majoré des intérêts courus, si le cours de l'action dépasse 130 % de la valeur nominale des obligations.

Conformément aux principes comptables explicités en Note 1.15.C (a), l'OCEANE de Faurecia a été comptabilisée à l'émission en distinguant deux composantes :

- la composante dette comptabilisée au coût amorti pour 184 millions d'euros net de sa quote-part de frais d'émission ;
- la composante option comptabilisée en capitaux propres pour un montant de 23 millions d'euros net de sa quote-part de frais d'émission.

Cette dernière composante est répartie Groupe/hors Groupe selon le pourcentage de détention de Peugeot S.A. dans Faurecia.

Crédit syndiqué de Faurecia

Outre l'augmentation de capital mentionnée en Note 4, Faurecia a renégocié au cours du premier semestre son crédit bancaire syndiqué de 1 170 millions d'euros. Cette facilité est désormais répartie en une tranche de 150 millions d'euros à échéance novembre 2011, d'une tranche de 435 millions à échéance novembre 2012 et d'une tranche de 585 millions d'euros à échéance novembre 2013.

Une option d'extension exercable par les banques permet d'étendre d'un an l'échéance de la tranche actuellement à échéance novembre 2012 et d'un ou deux ans l'échéance de la tranche actuellement à échéance novembre 2011.

Autres opérations de refinancement de Faurecia

Faurecia a par ailleurs signé avec un syndicat de banques françaises une facilité de crédit d'un montant de 205 millions d'euros à échéance janvier 2011. Cette facilité comporte les mêmes clauses restrictives en matière de ratios financiers consolidés de Faurecia que le crédit syndiqué (voir 37.1.F).

31.2. Caractéristiques des emprunts obligataires et autres emprunts

(en millions d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2009		Monnaie d'émission	Échéance
	Non courants	Courants		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia)				
Obligataire convertible 2009 - 575 M EUR	449	13	EUR	T1/2016
Faurecia				
Obligataire convertible 2009 - 211 M EUR	184	-	EUR	T1/2015
TOTAL EMPRUNTS CONVERTIBLES	633	13		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia)				
Emprunt obligataire 2009 - 750 M EUR	740	29	EUR	T3/2014
Emprunt obligataire 2003 - 600 M EUR	702	10	EUR	T3/2033
Emprunt obligataire 2001 - 1 500 M EUR	1 588	23	EUR	T3/2011
Faurecia				
Emprunt obligataire 2005 - 300 M EUR ^{(2) (3)}	-	9	EUR	T4/2010
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	3 030	71		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia) – (emprunts en euros)				
Emprunt d'État 2009 - 3 000 M EUR	3 064	124	EUR	T2/2014
Emprunts BEI ⁽¹⁾ - 400 M EUR	368	2	EUR	T2/2013
Emprunts BEI ⁽¹⁾ - 125 M EUR	125	-	EUR	T4/2011
Emprunts BEI ⁽¹⁾ - 250 M EUR	250	-	EUR	T4/2014
Emprunts FDES ⁽¹⁾ - Zéro coupon	24	-	EUR	T1/2020
Emprunts divers - Espagne	99	9	EUR	2011 à 2024
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia) – (emprunts en devises)				
Autres emprunts	401	70	nc	nc
Faurecia				
Crédit syndiqué – France ⁽³⁾	87	-	EUR	T4/2011
Crédit syndiqué – France ⁽³⁾	252	-	EUR	T4/2012
Crédit syndiqué – France ⁽³⁾	263	-	EUR	T4/2013
Club deal	205	-	EUR	T1/2011
Autres emprunts	62	18	EUR	nc
TOTAL AUTRES EMPRUNTS D'ORIGINE LT	5 200	223		

(1) BEI : Banque Européenne d'Investissement ; FDES : Fonds de Développement Économique et Social.

(2) Faurecia avait émis en 2005 un emprunt obligataire de 300 millions à échéance octobre 2010. Du fait de la rupture des covenants au 30 juin 2009, les porteurs de cet emprunt obligataire ont eu la faculté d'en demander le remboursement anticipé. Sur le montant initial émis, 291 millions d'euros ont été remboursés en août 2009.

(3) Ces contrats contiennent des clauses restrictives, notamment en matière de ratios financiers. Ces clauses sont présentées en Note 37.1.F.

31.3. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

(en millions d'euros)	Monnaie d'émission	Solde au bilan 31/12/2009	Solde au bilan 31/12/2008
Billets de trésorerie	EUR	199	147
Crédits à court terme	N/A	582	806
Banques créditrices	N/A	391	416
Paiements émis ⁽¹⁾	N/A	26	23
TOTAL		1 198	1 392

(1) Il s'agit de paiements en attente de débit des comptes de banque, leur échéance correspondant à un jour bancaire non ouvré. Leur contrepartie est une augmentation de la trésorerie à l'actif.

31.4. Dettes sur locations capitalisées

La valeur actualisée des loyers futurs incluse en autres emprunts, et concernant des contrats de location financement, est la suivante par échéance :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
2009	-	142
2010	175	131
2011	99	78
2012	76	26
2013	64	16
Années ultérieures	146	118
	560	511
Moins frais financiers inclus	(49)	(81)
VALEUR ACTUALISÉE DES LOYERS FUTURS	511	430

Note 32 Autres passifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes sur véhicules sous clause de rachat	2 543	2 782
Autres dettes à long terme	9	11
TOTAL	2 552	2 793

Note 33 Dettes des activités de financement

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont définis en Note 1.15.C.

33.1. Dettes financières par nature

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres émis par les FCC dans le cadre des titrisations (Note 21)	3 841	4 561
Autres emprunts obligataires	413	413
Autres dettes constituées par un titre	9 105	8 049
Dettes envers les établissements de crédit	7 288	8 549
	20 647	21 572
Dettes envers la clientèle	414	292
	21 061	21 864
Dettes envers les activités industrielles et commerciales	(206)	(118)
TOTAL	20 855	21 746

Le poste « autres dettes constituées par un titre » comprend principalement des EMTN pour 5 399 millions d'euros et des billets de trésorerie pour 3 434 millions d'euros.

33.2. Opérations de refinancement

Opération de titrisation

Le 21 avril 2009, la succursale espagnole de Banque PSA Finance a procédé à une opération de titrisation de créances. Le poste « Dettes envers les établissements de crédit » comprend 650 millions d'euros d'emprunts auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) garanti par des titres donnés en pension (voir Note 21).

Émissions d'EMTN à taux fixe par Banque PSA Finance

Banque PSA Finance a procédé en 2009 à plusieurs émissions d'EMTN à taux fixe :

- en mai 2009, pour 750 millions d'euros (8,50 %) à échéance mai 2012 et 750 millions d'euros (6,375 %) à échéance novembre 2010 ;
- en septembre 2009, pour 500 millions d'euros (3,75 %) à échéance mars 2011 ;
- en octobre 2009, pour 750 millions d'euros (3,625 %) à échéance octobre 2011.

Prêts accordés par la SFEF

Banque PSA Finance a conclu, dans le cadre de la loi de finances rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 pour le financement de l'économie, plusieurs prêts long terme avec la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) d'un montant total de 1 105 millions d'euros, d'une durée variant de 2 à 5 ans. Ces nouveaux emprunts sont swapés à taux variable.

Prêt accordé par l'ICO

La succursale espagnole de Banque PSA Finance a obtenu, dans le cadre du plan VIVE (*Vehiculo Innovador Vehiculo Electrico*) un prêt de 174 millions d'euros d'une durée de 5 ans de l'*Instituto de Crédito Oficial* (ICO).

Autres opérations de refinancement

Banque PSA Finance a signé le 10 juillet avec un groupe de banques une ligne de crédit syndiqué d'un montant de 1 510 millions d'euros à échéance juillet 2011.

À la même date, Banque PSA Finance a bénéficié d'un prêt à taux variable de 420 millions de livres sterling à échéance 3 ans.

Le 15 décembre 2009, afin de compléter son dispositif de refinancement, Banque PSA Finance a signé un nouveau crédit syndiqué de 1 755 millions d'euros pour une durée de 3,5 ans.

33.3. Échéancier

(en millions d'euros)	31/12/2009				
	Titres émis par les FCC	Emprunts obligataires	Autres dettes constituées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	TOTAL
0 à 3 mois	224	-	3 736	2 997	6 957
3 mois à 1 an	1 019	-	2 582	1 999	5 600
1 à 5 ans	2 598	413	2 787	2 118	7 916
+ 5 ans	-	-	-	174	174
TOTAL	3 841	413	9 105	7 288	20 647

(en millions d'euros)	31/12/2008				
	Titres émis par les FCC	Emprunts obligataires	Autres dettes constituées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	TOTAL
0 à 3 mois	87	-	3 354	3 564	7 005
3 mois à 1 an	153	-	1 927	2 166	4 246
1 à 5 ans	3 379	413	2 759	2 819	9 370
+ 5 ans	942	-	9	-	951
TOTAL	4 561	413	8 049	8 549	21 572

33.4. Devises de remboursement

Les emprunts obligataires, ainsi que les titres émis par les Fonds Communs de Créances dans le cadre des titrisations, sont remboursables exclusivement en euros. Les autres dettes s'analysent comme suit par devise de remboursement :

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Autres dettes constituées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Autres dettes constituées par un titre	Dettes envers les Établissements de crédit
EUR	8 985	5 769	7 095	7 232
GBP	-	658	157	376
USD	-	-	-	-
JPY	30	-	733	-
BRL	90	665	64	552
CHF	-	76	-	74
CZK	-	2	-	124
Autres	-	118	-	191
TOTAL	9 105	7 288	8 049	8 549

Note 34 Autres créanciers

34.1. Activités industrielles et commerciales

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	661	781
Personnel	860	864
Organismes sociaux	476	500
Fournisseurs d'immobilisations	180	296
Clients créditeurs	515	402
Instruments dérivés ⁽¹⁾	43	233
Produits constatés d'avance	348	436
Créditeurs divers	411	283
TOTAL	3 494	3 795

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir contre les risques de change sur ses créances et dettes d'exploitation réalisées ou planifiées. L'échéancier de ces instruments est indiqué dans la Note 37 « Gestion des risques de marché ».

34.2. Activités de financement

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Personnel et organismes sociaux	76	56
Instruments dérivés ⁽¹⁾	426	420
Comptes de régularisation	453	403
Créditeurs divers	234	191
TOTAL	1 189	1 070

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir contre les risques de taux sur les dettes et créances de financement. L'échéancier de ces instruments est indiqué dans la Note 37 « Gestion des risques de marché ».

Note 35 Notes annexes aux tableaux de flux de trésorerie consolidés

35.1. Trésorerie nette présentée aux tableaux de flux

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie (Note 27.1)	7 843	2 040
Paiements émis (Note 31.3)	(26)	(23)
Trésorerie nette des activités industrielles et commerciales	7 817	2 017
Trésorerie nette des activités de financement (Note 27.2)	1 289	1 280
Élimination des opérations réciproques ⁽¹⁾	(115)	(90)
TOTAL	8 991	3 207

(1) L'élimination des opérations réciproques est consécutive à la cession des créances de la division Automobile aux sociétés de Financement le dernier jour du mois. L'entrée de trésorerie est reconnue le jour de la cession chez le cédant et le lendemain dans la société de Financement.

35.2. Détail des flux liés à l'exploitation

A. Activités industrielles et commerciales

(en millions d'euros)	2009	2008
(Augmentation) Diminution des stocks	2 488	(1 076)
(Augmentation) Diminution des clients	169	804
Augmentation (Diminution) des fournisseurs	(23)	(2 015)
Variation des impôts	49	(97)
Autres variations	(67)	(543)
	2 616	(2 927)
Flux vers les activités de financement	210	(123)
TOTAL	2 826	(3 050)

B. Activités de financement

(en millions d'euros)	2009	2008
(Augmentation) Diminution des créances de financement des ventes	235	66
(Augmentation) Diminution des placements à court terme	410	2 196
Augmentation (Diminution) des dettes financières	(1 199)	(2 115)
Variation des impôts	11	(28)
Autres variations	284	32
	(259)	151
Flux vers les activités industrielles et commerciales	(339)	139
TOTAL	(598)	290

35.3. Détail de la variation des postes de bilan des activités industrielles et commerciales

(en millions d'euros)	2009					
	Ouverture	Flux d'exploitation	Changement de périmètre et autres	Écart de conversion	Réévaluation par capitaux propres	Clôture
Stocks	(7 757)	2 488	3	(94)	-	(5 360)
Clients	(2 001)	169	(27)	4	-	(1 855)
Fournisseurs	8 428	(23)	(1)	20	-	8 424
Impôts	(113)	49	-	14	-	(50)
Autres débiteurs	(1 897)	229	41	(30)	(8)	(1 665)
Autres créanciers	3 795	(359)	(2)	60	-	3 494
	455	2 553	14	(26)	(8)	2 988
Flux vers les activités de financement	(97)	186	24	-	-	113
TOTAL	358	2 739	38	(26)	(8)	3 101

(en millions d'euros)	2008					
	Ouverture	Flux d'exploitation	Changement de périmètre et autres	Écart de conversion	Réévaluation par capitaux propres	Clôture
Stocks	(6 913)	(1 076)	(42)	274	-	(7 757)
Clients	(2 857)	804	8	44	-	(2 001)
Fournisseurs	10 600	(2 015)	-	(157)	-	8 428
Impôts	(11)	(97)	-	(5)	-	(113)
Autres débiteurs	(1 782)	(145)	(13)	48	(5)	(1 897)
Autres créanciers	4 241	(268)	(79)	(98)	(1)	3 795
	3 278	(2 797)	(126)	106	(6)	455
Flux vers les activités de financement	26	(123)	3	(3)	-	(97)
TOTAL	3 304	(2 920)	(123)	103	(6)	358

35.4. Variations des autres actifs et passifs financiers des activités industrielles et commerciales

(en millions d'euros)	2009	2008
Augmentation des emprunts	5 191	982
Remboursement des emprunts et conversions d'obligations	(681)	(999)
(Augmentation) Diminution des actifs financiers non courants	56	291
(Augmentation) Diminution des actifs financiers courants	249	921
Augmentation (Diminution) des passifs financiers courants	(250)	(266)
	4 565	929
Flux vers les activités de financement	105	42
TOTAL	4 670	971

35.5. Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur aux tableaux de flux

(en millions d'euros)	2009	2008
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (Note 7.2)	(3 132)	(3 192)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition (Note 15.1)	-	(248)
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles (Note 15.1)	(2)	(116)
Pertes de valeur des immobilisations corporelles (Note 16)	(72)	(123)
TOTAL	(3 206)	(3 679)

Note 36 Instruments financiers

A. Instruments financiers inscrits au bilan

	31/12/2009		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>							
Titres de participation	55	55	-	55	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	857	857	319	217	129	-	192
Autres actifs non courants	269	269	33	57	179	-	-
Prêts et créances des activités de financement	22 560	22 211	-	-	22 560	-	-
Titres de placement des activités de financement	786	786	786	-	-	-	-
Clients des activités industrielles et commerciales	1 693	1 693	-	-	1 693	-	-
Autres débiteurs	2 414	2 414	-	-	2 137	-	277
Actifs financiers courants	284	284	25	-	229	-	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 017	9 017	9 017	-	-	-	-
ACTIFS	37 935	37 586	10 180	329	26 927	-	499
Passifs financiers non courants ⁽¹⁾	9 268	9 671	-	-	-	9 245	23
Autres passifs non courants (Note 32)	9	9	-	-	9	-	-
Dettes des activités de financement	20 855	20 838	-	-	-	20 855	-
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	8 414	8 414	-	-	8 414	-	-
Autres créanciers	4 421	4 421	-	-	3 968	-	453
Passifs financiers courants	1 670	1 670	-	-	-	1 661	9
PASSIFS	44 637	45 023	-	-	12 391	31 761	485

(1) Les justes valeurs des OCEANE émises respectivement par Peugeot S.A. (726 millions d'euros) et Faurecia (214 millions d'euros) correspondent aux valeurs de cotation des emprunts à la date de clôture et intègrent donc à la fois les composantes dettes comptabilisées au coût amorti et les composantes options comptabilisées en capitaux propres.

	31/12/2008		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>							
Titres de participation	61	61	-	61	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	869	869	416	104	126	-	223
Autres actifs non courants	153	153	34	-	119	-	-
Prêts et créances des activités de financement	22 359	22 003	-	-	22 359	-	-
Titres de placement des activités de financement	1 182	1 182	1 182	-	-	-	-
Clients des activités industrielles et commerciales	1 855	1 855	-	-	1 855	-	-
Autres débiteurs	2 669	2 669	-	-	2 066	-	603
Actifs financiers courants	515	515	249	-	242	-	24
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 230	3 230	3 230	-	-	-	-
ACTIFS	32 893	32 537	5 111	165	26 767	-	850
Passifs financiers non courants	4 491	3 914	-	-	-	4 491	-
Autres passifs non courants (Note 32)	11	11	-	-	11	-	-
Dettes des activités de financement	21 746	21 755	-	-	-	21 746	-
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	8 417	8 417	-	-	8 417	-	-
Autres créanciers	4 466	4 466	-	-	4 007	-	459
Passifs financiers courants	1 693	1 651	-	-	-	1 664	29
PASSIFS	40 824	40 214	0	0	12 435	27 901	488

Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidative. La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est donc basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par le Groupe sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

Les principales méthodes d'évaluation à la juste valeur retenues sont les suivantes :

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture du risque de taux et du risque de change, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Les dérivés de couverture du risque matières font l'objet d'une évaluation externe. Tous les instruments financiers de cette classe sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine, selon les critères définis en Note 1.15.

Les titres de participation et les titres de placement sont, conformément à la norme IAS 39, comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan (voir Notes 1.15.B (a) et (c)).

La juste valeur des titres de participation correspond au coût d'acquisition, en l'absence d'un marché actif.

Les titres de placement classés en « Actifs disponibles à la vente » et présentés en « Autres actifs financiers non

courants » sont évalués selon les cours de Bourse de clôture s'agissant d'actions cotées sur marchés actifs.

Les « Autres actifs non courants » classés en « Actifs disponibles à la vente » correspondent aux parts que le Groupe détient dans le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles, un Fonds Commun de Placement à Risques créé sous l'impulsion de l'État dans le cadre du Pacte Automobile signé le 9 février 2009. Ces parts sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur liquidative en date de clôture. Leur valeur liquidative reflète la juste valeur des investissements réalisés par le fonds. Sur les 12 premiers mois suivant leur acquisition, lorsque les investissements réalisés par le fonds ne sont pas cotés, leur juste valeur est estimée à leur coût, ajustée le cas échéant en cas de survenance d'un événement postérieur défavorable. Au-delà de cette période, leur juste valeur sera estimée par la méthode des multiples de résultats.

Les prêts et créances de financement sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). De manière générale, ils font l'objet de couverture du risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture entraîne la réévaluation à la juste valeur de la partie couverte des encours. La marge liée aux encours de crédit est donc exclue de la réévaluation ainsi opérée. La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires ont été octroyés à la date de clôture.

Les dettes des activités industrielles et commerciales et les dettes des activités de financement sont comptabilisées au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les

passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ils sont réévalués à la juste valeur pour la part liée à l'évolution des taux d'intérêt. La juste valeur des passifs financiers présentée ci-dessus est déterminée en intégrant les données de marché et la valeur du risque de crédit du Groupe à la clôture. Depuis 2008, le Groupe n'a plus de passifs financiers comptabilisés selon l'option juste valeur.

La juste valeur des créances et des dettes fournisseurs des activités industrielles et commerciales est assimilée à leur valeur au bilan, y compris des éventuelles dépréciations (voir Note 1.17), compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement.

Il en est de même pour la « Trésorerie » et équivalents de trésorerie ».

B. Information sur les actifs et passifs financiers comptabilisés en juste valeur

(en millions d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Instruments dérivés	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Titres de participation	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	192	217
Autres actifs non courants	-	-	-
Titres de placement des activités de financement	-	-	-
Autres débiteurs	-	-	-
Actifs financiers courants	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	5 514	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Titres de participation	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	192	127	-
Autres actifs non courants	-	33	-
Titres de placement des activités de financement	-	786	-
Autres débiteurs	277	-	-
Actifs financiers courants	30	25	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	-	3 503	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Titres de participation	-	-	55
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres actifs non courants	-	-	57
Titres de placement des activités de financement	-	-	-
Autres débiteurs	-	-	-
Actifs financiers courants	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	499	10 180	329

(1) Correspond à des placements de trésorerie classiques du type certificats de dépôts, billets de trésorerie et bons monétaires.

<i>(en millions d'euros)</i>	Instruments dérivés	Juste valeur par résultat
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif		
Autres créanciers	-	-
Passifs financiers courants	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché		
Autres créanciers	(453)	-
Passifs financiers non courants	(23)	-
Passifs financiers courants	(9)	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché		
Autres créanciers	-	-
Passifs financiers courants	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	(485)	-

ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

<i>(en millions d'euros)</i>	2009
Juste valeur à l'ouverture des actifs financiers (niveau 3)	61
Variation en « produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres »	-
Variation en résultat de la période ⁽¹⁾	(4)
Achats/entrées en consolidation	55
Sortie/Cession	-
Reclassement d'un autre niveau de la hiérarchie de juste valeur	-
JUSTE VALEUR À LA CLÔTURE DES ACTIFS FINANCIERS (NIVEAU 3)	112

C. Effet en résultat des instruments financiers

(en millions d'euros)	2009	Ventilation par classe d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Activités industrielles et commerciales						
Total produit d'intérêts	12	-	-	12	-	-
Total charge d'intérêts	(455)	-	-	-	(455)	-
Réévaluation ⁽¹⁾	-	72	-	-	(28)	(44)
Résultat de cession et dividendes	6	-	6	-	-	-
Dépréciation nette	(1)	-	-	(1)	-	-
Total activités industrielles et commerciales	(438)	72	6	11	(483)	(44)
Activités de financement						
Total produit d'intérêts	1 582	-	-	1 582	-	-
Total charge d'intérêts	(584)	-	-	-	(584)	-
Réévaluation ⁽¹⁾	(213)	12	-	(8)	(26)	(191)
Dépréciation nette	(112)	-	-	(112)	-	-
Total activités de financement	673	12	-	1 462	(610)	(191)
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	235	84	6	1 473	(1 093)	(235)

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

(en millions d'euros)	2008	Ventilation par classe d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Activités industrielles et commerciales						
Total produit d'intérêts	13	-	-	13	-	-
Total charge d'intérêts	(310)	-	-	-	(310)	-
Réévaluation ⁽¹⁾	96	233	-	-	(16)	(121)
Résultat de cession et dividendes	14	-	14	-	-	-
Dépréciation nette	(9)	-	-	(9)	-	-
Total activités industrielles et commerciales	(196)	233	14	4	(326)	(121)
Activités de financement						
Total produit d'intérêts	1 736	-	-	1 736	-	-
Total charge d'intérêts	(1 121)	-	-	-	(1 121)	-
Réévaluation ⁽¹⁾	157	102	-	276	(52)	(169)
Dépréciation nette	(98)	-	-	(98)	-	-
Total activités de financement	674	102	-	1 914	(1 173)	(169)
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	478	335	14	1 918	(1 499)	(290)

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

Pour les activités de financement, l'ensemble des résultats dégagés par les actifs et passifs financiers définis par IAS 39 est comptabilisé en résultat opérationnel courant.

Note 37 Gestion des risques de marché

37.1. Politique de gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, le groupe PSA Peugeot Citroën est exposé à des risques de change et à des risques de taux ainsi qu'à d'autres risques de marché liés notamment aux variations des prix des matières premières et aux variations des marchés actions. Le Groupe est également exposé aux risques de contrepartie et de liquidité.

A. Risque de change

Gestion du risque de change des activités industrielles et commerciales

Les sociétés industrielles et commerciales gèrent leurs positions de change sur les transactions en devises, avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités monétaires. La gestion du risque de change de la division Automobile est centralisée pour l'essentiel au sein de PSA International S.A. (PSAI) sous la responsabilité de la direction générale. Dans le cadre de sa gestion, PSAI ne souscrit que des produits standards régis par les conventions internationales (ISDA).

Cette gestion consiste principalement, pour la division Automobile, à couvrir toutes les expositions au risque de change dès l'enregistrement des factures libellées en devises. La durée d'exposition entre l'émission de la facture et le règlement est systématiquement couverte avec des contrats à terme ferme.

Au sein du Groupe, la gestion du risque de change est basée sur un principe de facturation des entités de production aux entités de commercialisation dans la monnaie locale de ces dernières (sauf cas exceptionnel ou contrainte réglementaire). Ces facturations inter-sociétés font également l'objet, de manière systématique, de couvertures de change à terme via la filiale spécialisée PSAI. Les prêts intragroupe en devise des sociétés industrielles et commerciales font également l'objet de couverture par PSAI.

Les hypothèses de variation des devises concernées prises pour effectuer ce test sont, entre autres, les suivantes :

	USD	YEN	CZK	GBP	CHF
Hypothèses de variation par rapport à l'euro	10,0 %	12,0 %	9,0 %	9,0 %	5,0 %

Faurecia couvre de façon centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen principalement d'opérations à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Faurecia couvre ses positions commerciales au moyen, soit d'instruments dérivés, soit par la mise en place d'un prêt libellé dans la même devise que celle d'exposition de la filiale. Les transactions futures sont

Le Groupe effectue essentiellement des opérations de couverture de change optionnelle dans le cadre de ses transactions sur flux futurs en devise. De telles couvertures sont mises en place ponctuellement par PSAI en concertation avec la direction financière du Groupe. Elles consistent, dans la majorité des cas, à acheter des options qui jouent le rôle d'assurance. Le paiement de la prime représente le risque maximum.

Dans ce cadre, PSAI a mis en place des couvertures sous forme d'achat d'options pour des opérations futures en yens. Les options d'achat de yens ont assuré un taux de change maximum sur les achats de voitures pour 2008 et jusqu'en septembre 2009 dans le cadre de la coopération avec Mitsubishi. En 2009, le Groupe n'a pas contracté de nouvelles couvertures sur le yen. Toutes ces couvertures sur transactions futures hautement probables ont été qualifiées de couverture de flux futurs au sens IAS 39.

Le Groupe n'a pas de couverture d'investissement net à l'étranger.

Dans le cadre de son activité propre, PSAI effectue dans des limites strictes et contrôlées, des transactions hors couverture sur des produits de change. Ces opérations, qui sont les seules de cette nature réalisées par les sociétés du groupe PSA Peugeot Citroën ont des effets peu significatifs sur le résultat consolidé du Groupe.

Le principe de cadrage de ce risque est d'appliquer au portefeuille existant des évolutions simulées des conditions de marché (en niveau de spot et en niveau de volatilité). Les paramètres d'évolution retenus dépendent des volatilités historiques à 10 jours ouvrés constatées sur l'année écoulée et de l'évolution de la volatilité implicite. Ces paramètres sont mis à jour ou confirmés au moins deux fois par an ou en cas d'évolution forte des marchés. Le *stress testing* défavorable effectué sur le portefeuille existant au 31 décembre 2009 a conclu à un impact non significatif sur le résultat du Groupe.

couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets et validés par la direction. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de *cash flow hedge*. Les filiales hors de la zone euro bénéficient de prêts intragroupe dans leur monnaie de fonctionnement. Ces prêts étant refinancés en euros, le risque de change est couvert au moyen de swaps.

La position nette des activités industrielles et commerciales dans les principales devises étrangères est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009						
	GBP	YEN	USD	PLN	CHF	RUB	Autres
Total actifs	291	21	568	50	28	81	345
Total passifs	(323)	(123)	(191)	(4)	-	-	1
POSITION NETTE AVANT GESTION	(32)	(102)	377	46	28	81	346
Instruments financiers dérivés	37	102	(359)	(50)	(28)	(81)	(361)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	5	-	18	(4)	-	-	(15)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008						
	GBP	YEN	USD	PLN	CHF	RUB	Autres
Total actifs	93	24	432	59	15	215	192
Total passifs	(228)	(40)	(255)	(84)	-	-	(106)
POSITION NETTE AVANT GESTION	(135)	(16)	177	(25)	15	215	86
Instruments financiers dérivés	129	16	(171)	54	(15)	(215)	(92)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(6)	-	6	29	-	-	(6)

Sensibilité aux variations des principales devises :

Le Groupe est essentiellement exposé, après gestion, au risque de change sur son activité Équipement automobile. La sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2009 résultant d'une variation de chaque devise de risque par rapport à l'euro se présente comme suit pour les principales devises auxquelles est exposé le Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	USD	CZK	CAD	MXN	GBP	PLN	Autres
Hypothèses de variation par rapport à l'euro	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	N/A
Impact sur le résultat avant impôt	(20)	5	11	3	(8)	6	5
Impact sur les capitaux propres	1	(1)	-	-	(1)	(2)	-

Gestion du risque de change des activités de financement

La politique suivie n'autorise pas de position de change opérationnelle. Entité par entité, les passifs sont adossés sur les actifs dans les mêmes devises par utilisation, lorsqu'il y a lieu, d'instruments financiers appropriés. Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (*cross currency swap*, *swap de devises*, *change à terme*).

Le Groupe n'a pas de couverture d'investissement net à l'étranger.

La position nette des activités de financement dans les principales devises étrangères est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009					
	GBP	YEN	MXN	PLN	CHF	Autres
Total actifs	1 532	-	63	155	253	182
Total passifs	(474)	(30)	-	-	-	(50)
POSITION NETTE AVANT GESTION	1 058	(30)	63	155	253	132
Instruments financiers dérivés	(1 056)	30	(63)	(155)	(253)	(132)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	2	-	-	-	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2008					
	GBP	YEN	USD	PLN	CHF	Autres
Total actifs	1 200	3	-	164	277	70
Total passifs	(163)	(735)	-	-	(7)	(1)
POSITION NETTE AVANT GESTION	1 037	(732)	-	164	270	69
Instruments financiers dérivés	(1 037)	732	-	(164)	(270)	(69)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	-	-	-	-	-	-

Compte tenu de la politique de couverture, le résultat et les capitaux propres du Groupe ne seraient pas impactés de manière significative par une variation de devises sur les activités de financement.

B. Risque de taux

Gestion du risque de taux des activités industrielles et commerciales

Les créances et dettes commerciales sont à court terme et leur valeur n'est pas affectée par le niveau des taux intérêts.

Les excédents et besoins de trésorerie des activités industrielles et commerciales, hors Équipement automobile, sont pour l'essentiel centralisés auprès du GIE PSA Trésorerie qui place les excédents nets sur les marchés financiers. Ces placements sont indexés sur des taux variables.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales, hors Équipement automobile, correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Alors que les emprunts contractés jusqu'en 2008 avaient été transformés en taux variables, ceux contractés en 2009 ont été conservés à taux fixe afin de conserver le bénéfice des taux fixes qui se sont établis à des niveaux historiquement bas.

Faurecia gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie de Faurecia, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement. Les principales composantes de la dette de Faurecia étant à taux variable, la politique de couverture mise en œuvre a pour objectif de limiter l'effet de la variation des taux courts sur le résultat du Groupe. Cette couverture se fait essentiellement au moyen d'options de taux plafond (CAP) et d'autres structures optionnelles, en euros et en dollars et de façon plus limitée au moyen de swaps. Ces couvertures mises en place permettent de couvrir l'essentiel des intérêts d'emprunts payables en 2010 ainsi qu'une partie de ceux payables en 2011.

Depuis 2008, une partie des instruments dérivés de Faurecia ont pu, pour la première fois, être qualifiés de couverture selon les règles définies par la norme IAS 39. Les autres instruments dérivés achetés par Faurecia, bien qu'ils correspondent économiquement à une couverture du risque de taux sur l'endettement financier, ne sont pas qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39.

La couverture de flux de trésorerie sur le risque de taux concerne exclusivement Faurecia.

La position nette de risque de taux pour les activités industrielles et commerciales est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009				TOTAL
	Du jour le jour à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans		
Total actifs	Tx fixe Tx variable	862 7 429	116 -	106 -	1 084 7 429
Total passifs	Tx fixe Tx variable	(291) (2 920)	(5 617) -	(1 632) -	(7 540) (2 920)
POSITION NETTE AVANT GESTION	TX FIXE TX VARIABLE	571 4 509	(5 501) -	(1 526) -	(6 456) 4 509
Instruments financiers dérivés	Tx fixe Tx variable	(658) (1 632)	1 588 -	702 -	1 632 (1 632)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TX FIXE TX VARIABLE	(87) 2 877	(3 913) -	(824) -	(4 824) 2 877

(en millions d'euros)	31/12/2008				TOTAL
	Du jour le jour à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans		
Total actifs	Tx fixe Tx variable	153 2 636	133 -	94 -	380 2 636
Total passifs	Tx fixe Tx variable	(121) (3 003)	(1 961) -	(764) -	(2 846) (3 003)
POSITION NETTE AVANT GESTION	TX FIXE TX VARIABLE	32 (367)	(1 828) -	(670) -	(2 466) (367)
Instruments financiers dérivés	Tx fixe Tx variable	- (2 351)	1 611 -	740 -	2 351 (2 351)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TX FIXE TX VARIABLE	32 (2 718)	(217) -	70 -	(115) (2 718)

Les tests de sensibilité mis en œuvre, en prenant pour hypothèse une hausse ou une baisse de 1 % du niveau moyen des taux montrent que l'effet positif ou négatif sur le résultat avant impôt peut être estimé à 15 millions d'euros au 31 décembre 2009 (24 millions d'euros sur 2008).

Gestion du risque de taux des activités de financement

Banque PSA Finance, qui consent aux clients de l'activité Automobile du Groupe des prêts à taux fixe, se refinance essentiellement avec des ressources indexées à taux révisable. La politique de Banque PSA Finance vise à neutraliser l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif.

La mise en œuvre de cette politique est suivie par le comité de refinancement de Banque PSA Finance et animée par la trésorerie centrale du Groupe. Des limites de risques accompagnent la stratégie volontariste de couverture du risque de taux des encours de crédit : une limite de 3 % d'encours non couverts par pays et par tranches semestrielles de maturité du portefeuille est permise afin de tenir compte de

la difficulté à ajuster exactement les flux d'encours à couvrir avec des dérivés.

En ce qui concerne l'actif, la couverture des encours de crédits amortissables à taux fixes est assurée par la mise en place, dès leur accord, de swaps de taux d'intérêt opérés sur le marché financier ; dans la pratique, les swaps sont effectués à la fin de chaque période décadaire. Les crédits aux réseaux de concessionnaires sont accordés par référence à des taux court terme et la réserve de liquidité est elle-même également investie en référence à ces mêmes taux.

En ce qui concerne le passif, tout nouvel emprunt sensible au risque de taux est également couvert par la mise en place de dérivés adaptés, ainsi les ressources financières de la banque sont elles aussi indexées sur une structure de taux révisables à trois mois.

Afin d'assurer un coût maximum de refinancement pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle finale, Banque PSA Finance procède de manière occasionnelle à des couvertures optionnelles (options de swaps de taux d'intérêt). Au 31 décembre 2009, une partie de la production de crédit en 2010 est ainsi couverte par des swaptions portant sur 1 263 millions d'euros.

La position nette de risque de taux pour les sociétés de financement est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009				
	Du jour le jour à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	TOTAL	
Total actifs	Tx fixe Tx variable	6 786 7 279	10 511 -	- -	17 297 7 279
Total passifs	Tx fixe Tx variable	(2 213) (15 946)	(2 606) -	(9) -	(4 828) (15 946)
POSITION NETTE AVANT GESTION	TX FIXE TX VARIABLE	4 573 (8 667)	7 905 -	(9) -	12 469 (8 667)
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Tx fixe Tx variable	(4 017) 8 604	(4 281) -	9 -	(8 289) 8 604
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TX FIXE TX VARIABLE	556 (63)	3 624 -	- -	4 180 (63)

(1) Dont deux swaps en position ouverte isolée pour un montant de 315 millions d'euros, sans impact significatif sur le compte de résultat.

(en millions d'euros)	31/12/2008				
	Du jour le jour à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	TOTAL	
Total actifs	Tx fixe Tx variable	6 799 7 658	10 329 -	- -	17 128 7 658
Total passifs	Tx fixe Tx variable	(1 796) (18 019)	(1 752) -	(55) -	(3 603) (18 019)
POSITION NETTE AVANT GESTION	TX FIXE TX VARIABLE	5 003 (10 361)	8 577 -	(55) -	13 525 (10 361)
Instruments financiers dérivés	Tx fixe Tx variable	(4 181) 9 561	(5 435) -	55 -	(9 561) 9 561
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TX FIXE TX VARIABLE	822 (800)	3 142 -	- -	3 964 (800)

C. Risque actions

Le risque actions est le risque de prix lié à une variation défavorable du prix des titres de capital détenus.

Les hypothèses de variation sont fixées en fonction des volatilités historiques et implicites moyennes constatées sur le CAC 40 sur l'exercice écoulé.

(en millions d'euros)	31/12/2009	
	Titres de placement « disponibles à la vente »	Titres de placement « comptabilisés selon l'option juste valeur »
Position Bilan (Autres actifs financiers non courants)	217	76
Sensibilité au résultat	-	(15)
Sensibilité en capitaux propres	(43)	N/A
Hypothèse de variation défavorable	20 %	20 %

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	
	Titres de placement « disponibles à la vente »	Titres de placement « comptabilisés selon l'option juste valeur »
Position Bilan (Autres actifs financiers non courants)	104	37
Sensibilité au résultat	-	(7)
Sensibilité en capitaux propres	(21)	N/A
Hypothèse de variation défavorable	20 %	20 %

D. Risque matières premières

Les risques matières encourus par le Groupe sont suivis conjointement par la direction des achats et PSA International S.A. (PSAI) en charge des couvertures des risques de change et matières du Groupe. Les risques matières font l'objet d'une revue trimestrielle dans le cadre d'un Comité Métal présidé par le Directeur financier du Groupe. Le Comité Métal suit les résultats des couvertures en place, fait le point sur chacune des matières premières cotées pouvant avoir un impact significatif sur le résultat opérationnel du Groupe et arrête des niveaux cibles de couverture en volume et en prix, sur un horizon pouvant aller jusqu'à 3 ans. La réalisation d'une opération de couverture de flux futurs est subordonnée à sa qualification à la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39. Elle doit être en outre autorisée au préalable par le Président du Directoire.

Les coûts de production de la division Automobile et de Faurecia sont exposés aux variations de prix de certaines matières premières, soit par leurs achats directs, soit indirectement par l'impact de ces variations sur les coûts de leurs fournisseurs. Ces matières premières sont, soit des produits industriels négociés de gré à gré, tels que l'acier ou les matières plastiques, soit des produits cotés directement sur des marchés organisés, tels que l'aluminium, le cuivre, le plomb ou les métaux précieux, auquel cas les prix de transaction des matières ou des composants achetés sont fixés par référence directe aux cours cotés sur ces marchés.

En 2008 et en 2009, le Groupe a couvert une partie de son risque matières premières (sur les métaux) à l'aide d'instruments financiers tels que des achats d'options, des collars et des swaps. Ces couvertures sont liées à des opérations physiques d'achat pour les besoins de la production, le Groupe ne prenant aucune position spéculative sur les matières premières.

Sur l'exercice 2009, les opérations de couverture de matières premières ont concerné des achats d'aluminium, de platine et de palladium. Elles ont été qualifiées de couverture de flux futurs au sens d'IAS 39.

Si les prix de l'aluminium augmentaient (baisseraient) de 30 % et les prix du platine/palladium augmentaient (baisseraient) de 35 %, l'impact des instruments de couverture détenus à la clôture 2009 aurait été une hausse (baisse) de 31 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2009. Tous les instruments de couverture de risque matières étant qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens IAS 39, le résultat du Groupe en 2009 n'est pas sensible aux variations de juste valeur de ces instruments de couverture qui auraient résulté des évolutions de prix de matières couvertes.

Les hypothèses de variation des prix des matières premières ont été fixées en fonction des volatilités historiques et implicites moyennes constatées sur les marchés des matières couvertes sur l'exercice écoulé.

E. Risque de contrepartie

Risque de contrepartie des activités industrielles et commerciales

Le Groupe accorde une attention particulière à la sécurité des paiements des biens et services qu'il délivre à ses clients. Les relations avec les réseaux de distribution des marques Peugeot et Citroën sont gérées dans le cadre de l'organisation de financement des ventes de Banque PSA Finance décrite ci-dessous. Les paiements des autres clients du Groupe font l'objet de mécanismes de sécurisation avec des contreparties de premier plan validées en comité de trésorerie. Par ailleurs, les règlements intragroupe font l'objet de manière appropriée de couverture du risque politique chaque fois que nécessaire.

Les autres risques de contrepartie portent sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change ou de taux. Pour ces deux types d'opérations, ne sont retenus que des partenaires de premier plan validés en comité de trésorerie. Les risques sont encadrés par un dispositif de limites : leur montant et leur maturité sont plafonnés selon des critères intégrant notamment le résultat d'une analyse financière propre, la notation des agences et le montant des capitaux propres.

Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties validées, soit dans des OPCVM. Les placements en titres de créances négociables portent essentiellement sur des titres émis par des établissements financiers, et dans une moindre mesure par des entreprises non financières. Le choix des OPCVM est limité par des minima de rating et des maxima de maturité des sous-jacents ; et le montant des placements est plafonné en fonction de l'encours sous gestion.

Les opérations de produits dérivés sont négociées dans des accords cadres ISDA ou FBF et font, pour les contreparties les plus actives, l'objet de procédures d'appels de marge ajustés toutes les semaines.

Risque de contrepartie des activités de financement

Banque PSA Finance est exposée aux risques relatifs à la solvabilité de ses débiteurs. Les décisions d'engagements vis-à-vis des réseaux de distribution, sont prises en interne, après examen approfondi du risque, par des comités de crédit

dans chaque pays, et confirmées, en fonction de niveaux de délégation, par un comité de crédit central. Ces comités agissent dans le cadre de limites définies et contrôlées. L'octroi de financements à la clientèle finale, s'appuie sur des outils de score, dont les performances sont régulièrement contrôlées, les risques sur les clients d'importance unitaire significative étant gérés suivant des procédures analogues à celles applicables à la gestion des risques sur les réseaux de distribution.

Compte tenu de la dégradation de la situation économique, Banque PSA Finance adapte ses dispositifs d'acceptation et renforce les moyens de ses structures de recouvrement. La banque s'appuie sur une organisation éprouvée et

structurée, disposant de puissants outils de gestion déployés dans l'ensemble de l'Europe occidentale. Dans le cas des sociétés financières implantées en Europe centrale ou en Amérique Latine, la banque s'appuie sur les structures de ses partenaires, à l'animation desquelles elle participe à partir de ses propres entités locales.

Les risques d'impayés font systématiquement l'objet de dépréciations, pour l'activité clientèle finale, dès l'apparition d'un impayé, en fonction des données historiques de risques de pertes et de recouvrement. Pour l'activité de financement des réseaux de distribution, les risques individuels significatifs font l'objet, lorsqu'ils sont avérés, de provisions spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des encours sains avec impayés et non dépréciés des activités de financement :

ÉCHÉANCIER DES ENCOURS SAINS AVEC IMPAYÉS NON DÉPRÉCIÉS

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Échéance ≤ 90 jours	121	107
Échéance comprise entre 90 jours et 180 jours	29	30
Échéance comprise entre 180 jours et 1 an	109	116
Échéance > 1 an	1	90
TOTAL	260	343

Les encours *corporate*, lorsqu'ils présentent des impayés supérieurs à 90 jours, voire 270 jours pour les collectivités territoriales, ne sont pas déclassés en créances douteuses lorsque les impayés résultent d'incidents ou de litiges non liés à des problèmes de solvabilité des débiteurs.

En matière de concentration des risques, Banque PSA Finance veille en permanence à maintenir dans des limites appropriées ses expositions les plus importantes au risque de crédit et se situe en deçà des seuils réglementaires. Hors groupe PSA Peugeot Citroën, les 10 plus fortes expositions pondérées représentent 731 millions d'euros contre 766 millions en 2008.

Banque PSA Finance étant structurellement en position emprunteuse, les autres risques qu'elle porte sur des contreparties financières se limitent aux opérations de placement des fonds de la réserve de liquidité, aux autres excédents de trésorerie résiduelle, ainsi qu'à l'ensemble des dérivés (swaps et swaptions) conclus dans le cadre des politiques de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.

Les placements sont réalisés soit sous forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit dans des OPCVM assortis de garanties bancaires couvrant le capital et les performances.

Chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une notation. Cette analyse est utilisée pour fixer les plafonds de limites acceptables. À chacune des contreparties sont associées des limites par nature d'opération (placements et dérivés), en montant et durée maximale. Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement. Les

produits dérivés sont traités systématiquement dans le cadre de conventions ISDA ou FBF et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus actives. Les dérivés sont conclus avec des contreparties de notation minimum A.

F. Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité des activités industrielles et commerciales

Au 31 décembre 2009, les sociétés industrielles et commerciales génèrent un endettement net de 1 993 millions d'euros (voir Note 38). Les passifs financiers non courants représentent l'essentiel de cet endettement net et comprennent des emprunts obligataires pour un montant de 3 030 millions d'euros et d'autres emprunts long terme pour 5 200 millions d'euros pour lesquels le remboursement du nominal intervient à partir de fin 2011.

Le Groupe envisage de refinancer l'emprunt obligataire de 1 500 millions d'euros arrivant à échéance 2011 par une ou plusieurs nouvelles émissions. Le refinancement des autres principaux emprunts arrivant à échéance entre 4 et 5 ans (emprunt de l'État de 3 milliards et emprunt obligataire de 750 millions d'euros) sera examiné en fonction de la position financière du Groupe le moment venu.

Par ailleurs, Peugeot S.A. et le GIE PSA Trésorerie disposent d'une ligne de crédit confirmée non tirée de 2 400 millions d'euros au 31 décembre 2009, à échéance mars 2011 (voir Note 38.2). Cette ligne de crédit n'est soumise à aucune condition de tirage particulière. Le Groupe sollicitera ses banques pour le renouvellement de cette ligne de crédit, au moins pour une large partie.

L'ensemble de ces échéances et des décisions de refinancement sont à mettre en regard des disponibilités de trésorerie des sociétés industrielles et commerciales

du Groupe qui, au 31 décembre 2009, atteignent plus de 7 milliards d'euros (voir Note 27.1).

ÉCHÉANCIER CONTRACTUEL DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Le tableau ci-après présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables ou indexés sont fixés sur la base des données de marchés à la clôture.

(en millions d'euros)	Valeur actif	Valeur passif	Échéancier contractuel non actualisé				
			0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-5 ans	> 5 ans
PASSIFS FINANCIERS							
Emprunts obligataires – hors intérêts							
S ^{tés} industrielles et commerciales – hors Faurecia		(3 479)	-	-	-	(2 250)	(1 175)
Faurecia		(193)	-	-	(9)	-	(211)
Intérêts sur emprunts obligataires							
S ^{tés} industrielles et commerciales – hors Faurecia		(75)	(13)	-	(200)	(585)	(722)
Faurecia		-	(2)	(2)	(4)	(33)	-
Autres emprunts à long terme – hors intérêts							
S ^{tés} industrielles et commerciales – hors Faurecia		(4 410)	(23)	(9)	(50)	(4 023)	(309)
Faurecia		(887)	(18)	-	-	(869)	-
Intérêts sur autres emprunts à long terme							
S ^{tés} industrielles et commerciales – hors Faurecia		(126)	(4)	(185)	(7)	(754)	-
Faurecia		-	(13)	(13)	(26)	(89)	-
Autres financements à court terme							
Emprunts sur locations financement		(511)	-	-	(175)	(239)	(146)
Fonds de participation des salariés		(27)	-	-	(7)	(20)	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS							
Instruments dérivés de taux							
• dont dérivés en couverture de juste valeur	219	-	(16)	(3)	108	168	499
• dont dérivés en couverture de flux futurs	-	(15)	-	-	(1)	(10)	-
• dont trading ⁽¹⁾	-	(6)	-	-	(2)	(5)	-
Instruments dérivés de change							
• dont dérivés en couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
• dont dérivés en couverture de flux futurs	1	-	1	-	-	-	-
• dont trading ⁽²⁾	33	(54)	(14)	(9)	(2)	(1)	-
Instruments dérivés matières							
• dont dérivés matières en couverture de flux futurs	19	-	3	6	10	-	-
TOTAL	272	(11 064)	(1 380)	(215)	(365)	(8 710)	(2 064)

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Correspond à la juste valeur des instruments financiers de couverture économique des dettes ou titres de placement.

(2) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Conformément à IAS 21 les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

COVENANTS

Le crédit syndiqué et la facilité de crédit de Faurecia contiennent des clauses restrictives en matière de dette nette maximale et de ratios financiers consolidés sur le groupe Faurecia. Ces ratios financiers font l'objet d'une communication semestrielle.

Leurs valeurs au 31 décembre sont présentées ci-dessous :

Nature du ratio		Rappel		Nouvelles limites contractuelles		
		31/12/2008	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2010	≥30/06/2011
Endettement net ajusté */EBITDA **	maximum	3,50	4,75	4,50	4,00	3,50
EBITDA **/intérêts nets	minimum	4,50	4,00	4,00	4,25	4,50

* Endettement net ajusté : endettement net consolidé de Faurecia + ajustements relatifs à certains engagements donnés, selon définition du contrat de crédit (hypothèques, dettes cautionnées).

** EBITDA : Résultat Opérationnel Courant de Faurecia, majoré des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles.

Les autres emprunts portés par les sociétés industrielles et commerciales ne comportent pas de clauses spécifiques d'exigibilité anticipée liées au respect de ratios financiers ou à des notations de crédit minimales. Dans certains cas, les emprunts des sociétés industrielles et commerciales comportent des clauses imposant à la société emprunteuse de donner aux organismes prêteurs certaines garanties classiques dans le secteur Automobile. Il s'agit notamment :

- de clauses de « *negative pledge* » par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins certaines exceptions ;
- de clauses de « *material adverse changes* » en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques ;
- de clauses de « *pari passu* » prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de « défauts croisés » qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, les emprunts BEI sont conditionnés à la réalisation des projets qu'ils financent et impliquent le nantissement minimum d'actifs financiers.

Les emprunts convertibles (OCEANE) sont soumis à des clauses standards telles que le maintien de la cotation des actions Peugeot S.A. ou Faurecia.

L'ensemble des clauses sont respectées en 2009.

Gestion du risque de liquidité des activités de financement

Banque PSA Finance s'appuie sur une structure de capital adéquate, accompagnée par la mise en réserve d'une partie significative de ses résultats, qui se traduit par de solides ratios de solvabilité confortés par la qualité des actifs de la banque.

Son financement est assuré avec une diversification aussi large que possible des sources de liquidité, une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit, ainsi qu'une couverture complète des expositions aux risques de change et de taux. La sécurité de liquidité est assurée par des lignes de crédit confirmées syndiquées non tirées (voir Note 38.2), et dans une moindre mesure par la constitution de réserves de liquidités. Cette stratégie a permis à Banque PSA Finance d'assurer sans affaiblir sensiblement sa situation de liquidités, le financement de son activité opérationnelle, dans le contexte de forte perturbation des marchés financiers.

Les refinancements sont mis en place avec des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit détail. Au-delà des financements tirés, les lignes de crédit non tirées pour 7 962 millions d'euros et réparties en quatre échéances jusqu'en 2014 sont conclues auprès de syndicats de banques de tout premier plan. Par ailleurs la banque dispose également de lignes de crédit bilatérales non tirées (653 millions d'euros).

Au total, le dispositif en place permet comme les années précédentes d'assurer plus de six mois de production gros et détails sur la base d'encours constants à la fin de l'année.

ÉCHÉANCIER CONTRACTUEL DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le principe retenu pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actifs et de passifs, ventilé par échéances contractuelles d'encaissement et de remboursement, conformément aux durées restant à courir retenues dans le calcul du ratio de liquidité consolidé de Banque PSA Finance. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances. Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

	31/12/2009	Non réparti	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-5 ans	> 5 ans
Actif							
Trésorerie	1 289	-	1 289	-	-	-	-
Titres de placement des sociétés de financement	786	-	709	77	-	-	-
Instruments dérivés ⁽¹⁾	249	249	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	46	46	-	-	-	-	-
Prêts et créances des activités de financement	22 653	855	4 099	2 701	4 302	10 403	293
TOTAL DES POSITIONS ACTIVES	25 023	1 150	6 097	2 778	4 302	10 403	293
Passif							
Instruments dérivés ⁽¹⁾	(426)	(426)	-	-	-	-	-
Dettes des activités de financement	(21 061)	-	(7 349)	(2 295)	(3 325)	(7 916)	(176)
TOTAL DES POSITIONS PASSIVES	(21 487)	(426)	(7 349)	(2 295)	(3 325)	(7 916)	(176)

(1) les réciprociétés avec les sociétés industrielles et commerciales sont essentiellement à court terme

COVENANTS

Outre l'existence des clauses classiques des sociétés industrielles et commerciales, des clauses spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans de nombreux contrats de Banque PSA Finance. Elles prévoient l'obligation de conserver le statut de banque et donc de respecter les ratios réglementaires qui s'imposent à toute banque française.

37.2. Instruments de couverture des activités industrielles et commerciales

Une description des différents types de couverture et leur comptabilisation sont décrites dans la Note 1.15.D (b).

A. Information sur les notionnels couverts et sur la valeur des instruments de couverture des activités industrielles et commerciales

(en millions d'euros)	31/12/2009					
	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
• Contrats de change à terme	-	-	19	19	-	-
• Options de change	-	-	-	-	-	-
• Swaps de devises	-	-	524	524	-	-
Couverture de flux futurs :						
• Contrats de change à terme	1	-	136	136	-	-
Trading ⁽¹⁾	33	(54)	5 431	5 315	116	-
Dont réciprociétés	21	-	-	-	-	-
Total risque de change	34	(54)	6 110	5 994	116	-
Risque de taux						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de taux	219	-	2 100	-	1 500	600
Couverture de flux futurs						
• Options de taux	-	(11)	1 657	1 137	520	-
Trading ⁽²⁾	-	(10)	2 231	1 758	473	-
Dont réciprociétés	-	-	-	-	-	-
Total risque de taux	219	(21)	5 988	2 895	2 493	600
Risque matières						
Couverture de flux futurs :						
• Swaps	19	-	78	78	-	-
• Options	-	-	-	-	-	-
Total risque matières	19	-	78	78	-	-
TOTAL	272	(75)	12 176	8 967	2 609	600
dont :						
Total couvertures de juste valeur	219	-	2 643	543	1 500	600
Total couvertures de flux futurs	20	(11)	1 871	1 351	520	-

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Conformément à IAS 21, les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

(2) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Correspond à la juste valeur des instruments financiers de couverture économique des dettes ou titres de placement.

(en millions d'euros)	31/12/2008					
	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
• Contrats de change à terme	2	-	38	38	-	-
• Options de change	3	-	39	39	-	-
• Swaps de devises	5	-	540	540	-	-
Couverture de flux futurs :						
• Options de change	17	-	433	433	-	-
Trading ⁽¹⁾	235	(236)	2 881	2 841	40	-
Dont réciprociétés	-	(190)				
Total risque de change	262	(236)	3 931	3 891	40	-
Risque de Taux						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de taux	223	-	2 100		1 500	600
Couverture de flux futurs						
• Swaps de taux	-	(12)	2 837	1 415	1 422	-
Trading ⁽²⁾	15	(16)	2 393	1 175	1 218	-
Dont réciprociétés	-	-				
Total risque de taux	238	(28)	7 330	2 590	4 140	600
Risque matières						
Couverture de flux futurs :						
• Swaps	-	-	-	-	-	-
• Options	-	-	-	-	-	-
Total risque matières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	500	(264)	11 261	6 481	4 180	600
dont :						
Total couvertures de juste valeur	233	-	2 717	617	1 500	600
Total couvertures de flux futurs	17	(12)	3 270	1 848	1 422	-

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Conformément à IAS 21 les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

(2) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Correspond à la juste valeur des instruments financiers de couverture économique des dettes ou titres de placement.

B. Informations sur les impacts résultat et capitaux propres des instruments de couverture des activités industrielles et commerciales

Impact des couvertures de flux futurs

(en millions d'euros)	2009	2008
Variation de part efficace en capitaux propres	18	(11)
Variation de part inefficace en résultat	(13)	(45)
Recyclage de part efficace en coût des biens et services vendus	6	74
Recyclage de part efficace en charges de financement	-	-
Recyclage de part efficace en autres produits et charges à caractère financier	-	-

Impact des couvertures de juste valeur

(en millions d'euros)	2009	2008
Réévaluation en résultat des emprunts couverts	28	(174)
Réévaluation en résultat des couvertures sur emprunts	(22)	167
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	6	(7)

Le résultat des couvertures sur emprunts présenté en Note 11 enregistre également le résultat des couvertures non traitées en comptabilité de couverture selon les règles définies par IAS 39.

37.3. Instruments de couverture des activités de financement

Les différents types de couverture et leur comptabilisation sont décrits dans la Note 1.15.D (b).

A. Information sur les notionnels couverts et sur la valeur des instruments de couverture des activités de financement

Pour une lecture plus facile des états financiers, les notionnels de sens contraire ont été nettés. Une information est cependant donnée en bas de page.

(en millions d'euros)	31/12/2009					
	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de devises	4	(17)	1 773	1 747	26	-
Risque de taux						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de couverture des emprunts	24	-	888	420	468	-
• Swaps de couverture des EMTN/BMTN	25	-	3 625	1 516	2 100	9
• Swaps de couverture des obligations ⁽¹⁾	158	(158)	-	-	-	-
• Swaps de couverture des certificats de dépôt	-	-	58	58	-	-
• Swaps de couverture des autres dettes représentées par un titre	2	-	39	39	-	-
• Swaps de couverture de l'encours détail	1	(204)	12 899	6 011	6 888	-
• Produits à recevoir/(charges à payer) sur swaps de couverture	22	(37)	-	-	-	-
Couverture de flux futurs :						
• Options de swaps	3	(1)	1 263	1 263	-	-
Trading ⁽²⁾	10	(9)	315	-	315	-
TOTAL	249	(426)	20 860	11 054	9 797	9
Dont réciprocity		(16)				
Total couvertures de juste valeur	236	(416)	19 282	9 791	9 482	9
Total couvertures de flux futurs	3	(1)	1 263	1 263	-	-

(1) Ce poste inclut des swaps de couverture fermés au niveau consolidé pour un montant de 3 891 millions d'euros.

(2) Des swaps d'un montant de 1 240 millions d'euros se neutralisent au sein d'un portefeuille homogène et comprennent essentiellement des swaps symétriques mis en place lors des opérations de titrisation. Il reste au 31 décembre 2009 deux swaps en position ouverte isolée pour un montant de 315 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2008					
	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de devises	329	(1)	2 372	2 318	54	-
Risque de taux						
Couverture de juste valeur :						
• Swaps de couverture des emprunts	11	-	1 176	475	701	-
• Swaps de couverture des EMTN/BMTN	12	(3)	1 587	712	866	9
• Swaps de couverture des obligations ⁽¹⁾	130	(130)	-	-	-	-
• Swaps de couverture des certificats de dépôt	2	-	508	508	-	-
• Swaps de couverture des autres dettes représentées par un titre	1	-	46	-	-	46
• Swaps de couverture de l'encours détail	2	(209)	12 886	5 882	7 004	-
• Produits à recevoir/(charges à payer) sur swaps de couverture	39	(77)	-	-	-	-
TOTAL	526	(420)	18 575	9 895	8 625	55
<i>Dont réciprocités</i>	172	(4)				
Total couvertures de juste valeur	526	(420)	18 575	9 895	8 625	55
Total couvertures de flux futurs	-	-	-	-	-	-

(1) Le poste inclut des swaps de couverture fermés au niveau consolidé pour un montant de 4 251 millions d'euros.

Il n'y a pas de swaps en position ouverte isolée. Des swaps d'un montant de 310 millions d'euros se neutralisent au sein d'un portefeuille homogène et comprennent essentiellement des swaps symétriques mis en place lors des premières opérations de titrisation.

B. Informations sur les impacts résultat et capitaux propres des instruments de couverture des activités de financement

Impact des couvertures de flux futurs

(en millions d'euros)	2009	2008
Variation de part efficace en capitaux propres	-	12
Variation de part inefficace en résultat	(1)	(8)
Recyclage de part efficace en coût des biens et services vendus	20	33

Afin de garantir un coût maximum de refinancement pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle (Vente de crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) qui seront accordés en euros aux deuxième et troisième trimestres 2010, Banque PSA Finance a acheté et vendu des options de swaps de taux d'intérêt à échéance des deuxième et troisième trimestres 2010.

Impact des couvertures de juste valeur

(en millions d'euros)	2009	2008
Réévaluation en résultat des encours clientèle	(8)	276
Réévaluation en résultat des couvertures d'encours clientèle	7	(281)
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	(1)	(5)
Réévaluation en résultat des passifs financiers	(27)	(53)
Réévaluation en résultat des couvertures de passifs financiers	28	53
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	1	-

Note 38 Position financière nette des activités industrielles et commerciales
38.1. Détail

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Position aux bornes des sociétés industrielles et commerciales		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 843	2 040
Autres actifs financiers non courants	836	848
Actifs financiers courants	349	515
Passifs financiers non courants	(9 268)	(4 491)
Passifs financiers courants	(1 753)	(1 818)
(ENDETTEMENT NET) POSITION FINANCIÈRE NETTE AUX BORNES DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	(1 993)	(2 906)
Dont position hors Groupe	(2 115)	(2 896)
Dont position vis-à-vis des sociétés de financement	122	(10)

38.2. Lignes de crédit

Le groupe PSA Peugeot Citroën bénéficie, dans le cadre des lignes de crédits renouvelables dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 2014, de possibilités d'emprunts dans les limites suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Peugeot S.A. et GIE PSA Trésorerie ⁽¹⁾	2 400	2 400
Faurecia ⁽²⁾	1 375	1 170
Groupe Banque PSA Finance ⁽³⁾	7 915	6 000
LIGNES DE CRÉDITS CONFIRMÉES	11 690	9 570

(1) À échéance mars 2011.

(2) En trois tranches à échéances novembre 2011, novembre 2012 et novembre 2013 (voir Note 31.1 – « Crédit syndiqué de Faurecia »).

(3) Dont 4 000 millions d'euros en deux tranches d'égal montant, à échéances juin 2012 et juin 2014 et 653 millions d'euros à échéances long terme. Échéances des nouvelles lignes commentées en Note 33.2.

Peugeot S.A., le GIE PSA Trésorerie et le groupe Banque PSA Finance n'utilisent pas ces possibilités d'emprunt.

Seule Faurecia utilise les siennes à hauteur de :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
UTILISATIONS DE FAURECIA	807	906

Note 39 Rentabilité des capitaux employés

39.1. Capitaux employés

Les capitaux employés correspondent aux moyens que l'entreprise met en œuvre pour ses activités opérationnelles. Leur définition diffère entre les activités industrielles et commerciales et les activités de financement.

Sont considérés comme capitaux employés :

- l'ensemble des actifs non financiers, nets des passifs non financiers, des sociétés industrielles et commerciales, tels qu'ils figurent au bilan consolidé du Groupe ;
- l'actif net des activités de financement.

Les capitaux employés s'établissent en conséquence comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Écarts d'acquisition	1 237	1 237
Immobilisations incorporelles	4 440	4 061
Immobilisations corporelles	13 425	14 064
Titres mis en équivalence	785	732
Titres de participation	46	48
Autres actifs non courants	268	152
Actifs d'impôts différés	478	475
Stocks	5 360	7 757
Clients des activités industrielles et commerciales	1 855	2 001
Créances d'impôts courants	153	189
Autres débiteurs	1 665	1 897
Autres passifs non courants	(2 552)	(2 793)
Provisions non courantes	(960)	(901)
Passifs d'impôts différés	(543)	(1 321)
Provisions courantes	(2 369)	(2 053)
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	(8 424)	(8 428)
Passifs d'impôts courants	(103)	(76)
Autres créanciers	(3 494)	(3 795)
Actif net des activités de financement	3 173	2 919
Réciprocités	122	(10)
TOTAL	14 562	16 155

39.2. Résultat économique

Le résultat économique est constitué du résultat net avant prise en compte :

- des charges de financement ;
- des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie ;
- des plus et moins-values nettes de titres de placement ;
- des impôts correspondants aux éléments ci-dessus.

Un taux d'impôt égal au taux effectif du Groupe pour chaque opération est appliqué pour déterminer le résultat économique net d'impôts à rapporter aux capitaux employés.

Le résultat économique s'établit en conséquence comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Résultat net consolidé	(1 274)	(520)
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	(85)	(247)
Charges de financement	491	343
Plus-value nette sur cessions de titres de placement	-	-
Impôts sur produits et charges financiers	(93)	6
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE, NET D'IMPÔTS	(961)	(418)

39.3. Rentabilité des capitaux employés

La rentabilité instantanée des capitaux employés, rapport du résultat économique au total des capitaux employés à la clôture de l'exercice s'établit en conséquence comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
	(6,6 %)	(2,6 %)

Note 40 Engagements donnés hors bilan et passifs éventuels

40.1. Opérations spécifiques

Les engagements de retraite non inscrits au bilan correspondent aux écarts actuariels différés (Note 30.1.E) en conformité avec la méthode du corridor (Note 1.20).

40.2. Autres opérations

Pour les opérations courantes, le Groupe est engagé à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Activités industrielles et commerciales		
Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs immobilisés ⁽¹⁾	983	1 203
Commandes d'études et assimilés	9	6
Engagements de location non résiliables	832	854
Avals, cautions et garanties donnés	233	281
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués ⁽²⁾	288	148
	2 345	2 492
Activités de financement		
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit	50	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 563	1 356
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle et d'établissement de crédit ⁽³⁾	1 897	722
	3 510	2 078

(1) Ce poste inclut 144 millions d'euros au titre d'engagement d'acquisition de titres FMEA (Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles).

(2) Dont OAT nanties en faveur de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

(3) L'augmentation des engagements est principalement due aux créances données en garantie d'une part à la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF), dans le cadre de la loi de finances rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 pour le financement de l'économie et d'autre part à la Bundesbank par la succursale allemande de Banque PSA Finance.

Le Groupe est engagé dans des litiges survenus dans le cadre normal de ses activités. Le Groupe considère, sur la base des informations disponibles à ce jour, qu'il est peu probable que ces litiges entraînent une sortie de ressource sans contrepartie.

Le Groupe s'est engagé à porter sa contribution au Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles à hauteur d'une enveloppe globale de 200 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, le Groupe a déjà versé 57 millions d'euros dans ce fonds (voir Note 20).

Pour accélérer son développement et réduire ses coûts, le groupe PSA Peugeot Citroën bénéficie de coopérations mises en œuvre avec d'autres constructeurs et portant sur le développement en commun d'organes mécaniques ou de véhicules. Ces accords permettent le partage des dépenses projet, apportant des économies d'échelles bénéfiques en terme de compétitivité.

Afin que la coopération soit équilibrée, les partenaires s'engagent sur un minimum d'enlèvement des productions

concernées, et le non-respect de cet engagement entraîne le paiement de pénalités afin de compenser les frais de production restant à la charge du partenaire. Le cas échéant, les conséquences défavorables de ces engagements sont traduites dans les comptes consolidés dès que la mise en jeu de telles clauses apparaît probable, sous forme de dépréciation d'actifs et, si nécessaire, de provisions pour charges.

En mai 2008, le groupe PSA Peugeot Citroën, associé à Mitsubishi Motors Corporation (MMC) qui participe au projet à hauteur de 30 %, a annoncé la construction en Russie d'une nouvelle usine d'une capacité de production annuelle initialement prévue de 160 000 véhicules et ramenée à 125 000 véhicules pour tenir compte des évolutions récentes du marché russe, avec un ajustement associé des investissements. La construction a commencé en juin 2008 sur le site de Kaluga situé à 180 kms au Sud-Ouest de Moscou, la production de véhicules à partir de sous-ensembles (SKD) étant prévue en 2010.

40.3. Détail des actifs nantis, gagés ou hypothéqués

ÉCHÉANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	Date d'échéance	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations corporelles	Indéfinie	12	12
Immobilisations financières			
	2009	-	32
	2010	14	11
	2011	45	33
	2012	-	-
	> 2012	217	60
		276	136
	Total	288	148
TOTAL DU BILAN		64 121	61 727
	Pourcentage	0,4 %	0,2 %

Note 41 Transactions avec les parties liées
41.1. Entreprises associées

Il s'agit des entreprises détenues entre 20 % et 50 % sur lesquelles PSA Peugeot Citroën exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ce sont en majorité des sociétés industrielles et commerciales qui ont pour objet de produire soit des pièces et équipements destinés à la construction automobile soit des véhicules complets.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Prêts à long terme	9	9
Créances d'exploitation	406	257
Dettes d'exploitation	(913)	(944)
Crédits à court terme	(10)	(49)

Les transactions d'achats et ventes réalisées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2009	2008
Achats	(3 817)	(4 927)
Ventes	673	869

41.2. Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Il n'existe pas d'opération significative conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire détenant plus de 5 % du capital de Peugeot S.A.

Note 42 Rémunération des dirigeants

(en millions d'euros)	2009	2008
Montants des rémunérations allouées		
• aux organes de direction	5,6	9,3
• aux membres du Conseil de Surveillance	0,9	0,9
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES	6,5	10,2
Charge résultant de l'évaluation des options d'achat d'actions (Note 1.21)	3,6	7,3
TOTAL	10,1	17,5

La direction du Groupe est assurée par le Directoire.

Du 6 février 2007 au 16 juin 2009, les Membres du Directoire avec les autres Membres de la direction générale et les dirigeants rattachés directement au Président du Directoire, ont constitué le Comité de Direction élargi.

Les dirigeants du Groupe ainsi définis ont constitué les organes de direction du Groupe.

Depuis le 17 juin 2009, les membres du Directoire, avec les autres Membres de la direction générale, constituent le Comité

de direction générale. Les membres de ce comité constituent les organes de direction du Groupe.

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales. Aucune partie variable n'a été octroyée au Directoire au titre de 2009.

Les bonus relatifs à l'année 2009 et à l'année 2008 sont compris dans les montants indiqués ci-dessus. Ils ont été provisionnés respectivement sur les exercices 2009 et 2008.

Les options d'achat d'actions de la société Peugeot S.A. attribuées dans l'exercice et lors des plans consentis depuis 1999 sont présentées ci-dessous. Les options d'achat d'actions détenues à la clôture par les membres des organes de direction, sont de :

<i>(en nombre d'options)</i>	2009	2008
Options d'achat d'actions attribuées dans l'exercice	-	715 000
Options d'achat d'actions détenues à la clôture	579 000	2 258 000

Les membres des organes de direction du Groupe bénéficient du régime de retraite supplémentaire décrit en Note 30.1.A et 30.1.F.

Par ailleurs, les membres des organes de direction n'ont bénéficié d'aucun avantage à long terme en dehors du régime de retraite supplémentaire évoqué ci-dessus, ni de paiements directs en action, ni d'indemnités de fin de contrat en tant que dirigeant.

Note 43 Événement postérieur à la clôture

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2009 et jusqu'au 4 février 2010, date d'arrêté des comptes par le Directoire, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, autres que ceux décrits ci-après :

L'apport à Faurecia de 100 % du Groupe EMCON Technologies par EMCON Holdings a été approuvé par les actionnaires de Faurecia lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 février 2010. Cette date correspond également à la date d'émission des titres et à la date d'acquisition.

L'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs d'EMCON est en cours de réalisation.

Par ailleurs, à la date d'arrêté des comptes, le groupe PSA Peugeot Citroën est toujours en discussion avec Mitsubishi Motors Corporation afin d'examiner les possibilités d'élargissement de leurs relations.

Note 44 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers		Mazars		Ernst & Young (Faurecia)	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit						
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
• Émetteur	0,5	0,4	0,2	0,1	-	-
• Filiales intégrées globalement	7,2	7,1	2,5	2,1	3,2	3,0
<i>dont France</i>	3,8	3,6	1,6	1,2	0,9	0,9
<i>dont Étranger</i>	3,4	3,5	0,9	0,9	2,3	2,1
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes						
• Émetteur	-	-	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	0,4	0,6	-	-	-	-
<i>dont France</i>	0,2	0,4	-	-	-	-
<i>dont Étranger</i>	0,2	0,2	-	-	-	-
Sous total	8,1	8,1	2,7	2,2	3,2	3,0
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridiques, fiscales, sociales	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL	8,1	8,1	2,7	2,2	3,2	3,0
Dont Faurecia	1,6	1,7	-	-	3,2	3,0
Hors Faurecia	6,5	6,4	2,7	2,2	-	-

Les auditeurs du groupe PSA Peugeot Citroën sont PricewaterhouseCoopers et Mazars. Le groupe Faurecia dispose de ses propres auditeurs, qui sont PricewaterhouseCoopers et Ernst & Young.

Note 45 Liste des Sociétés consolidées au 31 décembre 2009

Sociétés	I/E	% consolidé
HOLDING ET AUTRES ACTIVITÉS		
Peugeot S.A. Paris – France	I	-
Grande Armée Participations Paris – France	I	100
PSA International S.A. Genève – Suisse	I	100
G.I.E. PSA Trésorerie Paris – France	I	100
Financière Pergolèse Paris – France	I	100
D.J. 06 Paris – France	I	100
Société Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise – Saral Luxembourg – Luxembourg	I	100
Peugeot Motocycles Mandeure – France	I	100
Peugeot Motocycles Italia S.p.A. Milan – Italie	I	100
Peugeot Motocycles Deutschland GmbH Morfelden – Allemagne	I	100
Jinan Quigqi Peugeot Motorcycles Jinan – Chine	E	50
AUTOMOBILE		
Process Conception Ingénierie S.A. Meudon – France	I	100
PCI do Brasil Ltda Rio de Janeiro – Brésil	I	100
Société de Construction d'Équipements de Mécanisations et de Machines – SCEMM Saint-Étienne – France	I	100
Peugeot Citroën Automobiles S.A. Vélizy-Villacoublay – France	I	100
Peugeot Citroën Sochaux S.N.C. Sochaux – France	I	100
Peugeot Citroën Mulhouse S.N.C. Sausheim – France	I	100
Peugeot Citroën Aulnay S.N.C. Aulnay-Sous-Bois – France	I	100
Peugeot Citroën RENNES S.N.C. Chartres-de-Bretagne – France	I	100
Peugeot Citroën Poissy S.N.C. Poissy – France	I	100
Peugeot Citroën Mécanique du Nord-Ouest S.N.C. Paris – France	I	100
Peugeot Citroën Mécanique du Grand Est S.N.C. Paris – France	I	100
Société Mécanique Automobile de l'Est Trémery – France	I	100
Mécanique et Environnement Hérimoncourt – France	I	100
Société européenne de Véhicules Légers du Nord – Sevelnord Paris – France	E	50
Società Europea Veicoli Leggeri – Sevel S.p.A. Atessa – Italie	E	50
SNC PC.PR Paris – France	I	100
G.I.E. PSA Peugeot Citroën Paris – France	I	100

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

Sociétés	I/E	% consolidé
Gisevel Paris – France	E	50
Sevelind Paris – France	E	50
Française de Mécanique Douvrin – France	E	50
Société de Transmissions Automatiques Barlin – France	E	20
Peugeot Citroën Automoviles España S.A. Pontevedra – Espagne	I	100
Peugeot Citroën Logistic Deutschland GmbH Sarrebruck – Allemagne	I	100
PSA Services Deutschland GmbH Offenbach Am Main – Allemagne	I	100
PSA Services SRL Milan – Italie	I	100
PCMA Holding Amsterdam – Pays-Bas	I	70
PCMA Automotiv RUS Kaluga – Russie	I	70
Peugeot Citroën Automobiles UK Coventry – Royaume-Uni	I	100
Peugeot Citroën Automoveis Mangualde – Portugal	I	98
Toyota Peugeot Citroën Automobiles Czech s.r.o. Kolin – République tchèque	E	50
PCA Logistika CZ Kolin – République tchèque	I	100
PCA Slovakia s.r.o. Trnava – Slovaquie	I	100
Peugeot Citroën Trnava s.r.o. Trnava – Slovaquie	I	100
Peugeot Citroën do Brasil Automoveis Ltda Rio de Janeiro – Brésil	I	100
Peugeot Citroën Comercial Exportadora Rio de Janeiro – Brésil	I	100
Peugeot Citroën Argentina S.A. Buenos Aires – Argentine	I	100
Cisa Buenos Aires – Argentine	I	100
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles CY Ltd Wuhan – Chine	E	50
Wuhan Shelong Hongtai Automotive KO Ltd Wuhan – Chine	E	10
PCA (China) Automotive Drive Co Beijin – Chine	I	100
Automobiles Peugeot Paris – France	I	100
Peugeot Motor Company PLC Coventry – Royaume-Uni	I	100
Société Commerciale Automobile Paris – France	I	100
Société Industrielle Automobile de Champagne – Ardennes Cormontreuil – France	I	100
Peugeot Moteur et Systèmes Paris – France	I	100
Société Industrielle Automobile de Provence Marseille – France	I	100
Grands Garages du Limousin Limoges – France	I	100
Peugeot Saint-Denis Automobiles Saint-Denis – France	I	100
Peugeot Media Production Bobigny – France	I	100

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

Sociétés	I/E	% consolidé
Peugeot Belgique Luxembourg S.A. Nivelles – Belgique	I	100
S.A. Peugeot Distribution Service N.V. Schaerbeek – Belgique	I	100
Peugeot Nederland N.V. Utrecht – Pays-Bas	I	100
Peugeot Deutschland GmbH Sarrebruck – Allemagne	I	100
Peugeot Bayern GmbH Munich – Allemagne	I	100
Peugeot Berlin Brandenburg GmbH Berlin – Allemagne	I	100
Peugeot Niederrhein GmbH Dusseldorf – Allemagne	I	100
Peugeot Main/Taunus GmbH Francfort – Allemagne	I	100
Peugeot Sudbaden GmbH Sarrebruck – Allemagne	I	100
Peugeot Hanse GmbH Hambourg – Allemagne	I	100
Peugeot Nordhessen GmbH Lohfendel – Allemagne	I	100
Peugeot Hannover GmbH Hanovre – Allemagne	I	100
Peugeot Rheinland GmbH Cologne – Allemagne	I	100
Peugeot Rein-Neckar GmbH Rein-Neckar – Allemagne	I	100
Peugeot Saartal GmbH Sarrebruck – Allemagne	I	100
Peugeot Sachsen GmbH Dresde – Allemagne	I	100
Peugeot Schwaben GmbH Stuttgart – Allemagne	I	100
Peugeot Weser-Ems GmbH Brème – Allemagne	I	100
Peugeot Mainz Wiesbaden GmbH Wiesbaden – Allemagne	I	100
Peugeot Automobili Italia S.p.A. Milan – Italie	I	100
Peugeot Milan Milan – Italie	I	100
Peugeot Gianicolo S.p.A. Rome – Italie	I	100
Robins & Day Ltd Coventry – Royaume-Uni	I	100
Boomcite Ltd Coventry – Royaume-Uni	I	100
Aston Line Motors Ltd Coventry – Royaume-Uni	I	100
Melvin Motors (Bishopbriggs) Ltd Coventry – Royaume-Uni	I	100
Warwick Wright Motors Chiswick Ltd Coventry – Royaume-Uni	I	100
Rootes Ltd Coventry – Royaume-Uni	I	100
Economydrive Cars Coventry – Royaume-Uni	I	100
Peugeot España S.A. Madrid – Espagne	I	100
Hispanomocion S.A. Madrid – Espagne	I	100
Peugeot Portugal Automoveis S.A. Lisbonne – Portugal	I	100

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

Sociétés	I/E	% consolidé
Peugeot Portugal Automoveis Distribuição Lisbonne – Portugal	I	99
Peugeot (Suisse) S.A. Berne – Suisse	I	100
Lowen Garage AG Berne – Suisse	I	97
Peugeot Austria GmbH Vienne – Autriche	I	100
Peugeot Autohaus GmbH Vienne – Autriche	I	100
Peugeot Citroën Rus Moscou – Russie	I	100
Peugeot Polska S.p.z.o.o. Varsovie – Pologne	I	100
Peugeot Ceska Republica s.r.o. Prague – République Tchèque	I	100
Peugeot Slovakia s.r.o. Bratislava – Slovaquie	I	100
Peugeot Bratislava Bratislava – Slovaquie	I	100
Peugeot Hungaria Kft Budapest – Hongrie	I	100
Peugeot Slovenija d.o.o. P.z.d.a. Ljubljana – Slovénie	I	100
Peugeot Hrvatska d.o.o. Zagreb – Croatie	I	100
Peugeot Otomotiv Pazarlama AS – Popas Istanbul – Turquie	I	100
Tekoto Motorlu Tastlar Istanbul Istanbul – Turquie	I	100
Tekoto Motorlu Tastlar Ankara Ankara – Turquie	I	100
Tekoto Motorlu Tastlar Bursa Bursa – Turquie	I	100
Peugeot Algérie S.p.A. Alger – Algérie	I	100
Stafim Tunis – Tunisie	E	34
Stafim – Gros Tunis – Tunisie	E	34
Peugeot Chile Santiago du Chili – Chili	I	97
Automotores Franco Chilena S.A. Santiago du Chili – Chili	I	100
Peugeot Mexico S.A.de CV Mexico – Mexique	I	100
Servicios Auto. Franco Mexicana Mexico – Mexique	I	100
Peugeot Citroën Japan KK Co. Ltd Tokyo – Japon	I	100
Peugeot Tokyo Tokyo – Japon	I	100
Peugeot Motors South Africa Ltd Johannesburg – Afrique du Sud	I	100
Automobiles Citroën Paris – France	I	100
Société Commerciale Citroën Paris – France	I	100
Citroën Champ de Mars Paris – France	I	100
Citroën Dunkerque Paris – France	I	100
Citer Paris – France	I	98

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

Sociétés	I/E	% consolidé
Société Nouvelle Armand Escalier Antibes – France	I	100
Centrauto Sarcelles – France	I	100
Prince S.A. Aulnay-Sous-Bois – France	I	100
Citroën Argenteuil Bois-Colombes – France	I	100
Citroën Orléans Olivet-La-Source – France	I	100
Cie Picarde de Logistique Automobile Beauvais – France	I	98
Sté Cle Distribution Pièces de Rechanges – SCPR Paris – France	I	100
Citroën Belux S.A. – N.V. Bruxelles – Belgique	I	100
Citroën Nederland B.V. Amsterdam – Pays-Bas	I	100
Citroën Deutschland AG Cologne – Allemagne	I	100
Citroën Commerce GmbH Cologne – Allemagne	I	100
Citroën Italia S.p.A. Milan – Italie	I	100
Citroën U.K.Ltd Coventry – Royaume-Uni	I	100
Citroën Sverige AB Vallingby – Suède	I	100
Citroën Danmark A/S Copenhague – Danemark	I	100
Citroën Norge A/S Skaarer – Norvège	I	100
Citroën (Suisse) S.A. Genève – Suisse	I	100
Citroën Osterreich GmbH Vienne – Autriche	I	100
Automoveis Citroën S.A. Lisbonne – Portugal	I	100
Automoviles Citroën España Madrid – Espagne	I	100
Comercial Citroën S.A. Madrid – Espagne	I	97
Autotransporte Turístico Espanol S.A. (Atesa) Madrid – Espagne	I	99
Garaje Eloy Granollers S.A. Granollers – Espagne	I	99
Motor Talavera Talavera – Espagne	I	100
Rafael Ferriol S.A. Alboraya – Espagne	I	99
Citroën Hungaria Kft Budapest – Hongrie	I	100
Citroën Polska S.p.z.o.o. Varsovie – Pologne	I	100
Citroën Slovenija d.o.o. Komer – Slovénie	I	100
Citroën – Hrvatska d.o.o. Zagreb – Croatie	I	100
Citroën Slovakia s.r.o. Bratislava – Slovaquie	I	100
Citroën Ceska Republica s.r.o. Prague – République Tchèque	I	100

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

Sociétés	I/E	% consolidé
Citroën Romania s.r.l. Bucarest – Roumanie	I	100
Citroën do Brasil São Paulo – Brésil	I	51
ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE		
Faurecia Boulogne-Billancourt – France	I	71
Faurecia Investments Boulogne-Billancourt – France	I	71
Financière Faurecia Boulogne-Billancourt – France	I	71
Société Foncière pour l'Équipement Automobile SFEA Boulogne-Billancourt – France	I	71
Faurecia Sièges d'Automobile SAS Boulogne-Billancourt – France	I	71
Faurecia Systèmes d'Échappement Boulogne-Billancourt – France	I	71
Comingest Nanterre – France	I	71
Faurecia Services Groupe Boulogne-Billancourt – France	I	71
Faurecia Global Purchasing Boulogne-Billancourt – France	I	71
Siemar Sandouville – France	I	71
Faurecia Industries Boulogne-Billancourt – France	I	71
Trecia Etupes – France	I	71
Siebrét Redon – France	I	71
Sielest Pulversheim – France	I	71
Siedoubs Montbeliard – France	I	71
Sienor Lieu Saint Amand – France	I	71
Sieto Somain – France	I	71
Société de Textile de L'Ostrevant Sotexo Somain – France	I	71
ECSA – Études et Construction de Sièges pour l'Automobile Crevin – France	I	71
EAK – Composants pour l'Automobile S.A.S Valentigney – France	I	36
EAK – Composants pour l'Automobile SNC Valentigney – France	I	36
Faurecia Automotive Holdings Nanterre – France	I	71
Faurecia Bloc Avant Nanterre – France	I	71
Faurecia Intérieur Industrie SNC Nanterre – France	I	71
Faurecia Exhaust International Nanterre – France	I	71
Faurecia Automotive Industrie SNC Nanterre – France	I	71
Automotive Sandouville Nanterre – France	I	71
Cockpit Automotive Systems Douai Douai – France	E	36

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

Sociétés	I/E	% consolidé
SAS Automotive France Nanterre – France	E	36
STE Automobile du Cuir de Vesoul Vesoul – France	I	71
Société Internationale de Participations S.I.P. Bruxelles – Belgique	I	71
Faurecia Industrie N.V. Gent – Belgique	I	71
SAS Automotive N.V. Gent – Belgique	E	36
Faurecia AST Luxembourg S.A. Eselborn – Luxembourg	I	71
Faurecia Autositze GmbH & Co. KG Stadthagen – Allemagne	I	71
Faurecia Kunststoffe Automobilsysteme GmbH Ingolstadt – Allemagne	I	71
Faurecia Abgastechnik GmbH Furth – Allemagne	I	71
Leistritz Abgastechnik Stollberg GmbH Pfaffenhain – Allemagne	I	71
Faurecia Automotive GmbH Frankfort – Allemagne	I	71
Faurecia Innenraum Systeme GmbH Hagenbach – Allemagne	I	71
SAS Autosystemtechnik GmbH & Co. KG Karlsruhe – Allemagne	E	36
SAS Autosystemtechnik Verwaltung GmbH Karlsruhe – Allemagne	E	36
Faurecia Netherlands Holding B.V. Roermond – Pays-Bas	I	71
Faurecia Automotive Seating B.V. Roermond – Pays-Bas	I	71
Faurecia Exhaust Systems AB Torsas – Suède	I	71
Faurecia Interior Systems Sweden AB Torsas – Suède	I	71
United Parts Exhaust Systems AB Torsas – Suède	I	71
Faurecia Asientos Para Automovil España S.A. Madrid – Espagne	I	71
Asientos de Castilla Leon S.A. Madrid – Espagne	I	71
Asientos de Galicia SL Vigo – Espagne	I	71
Asientos Del Norte S.A. Vitoria – Espagne	I	71
Industrias Cousin Freres SL Burlada – Espagne	I	36
Tecnoconfort Pampelune – Espagne	I	36
Faurecia Sistemas de Escape España S.A. Vigo – Espagne	I	71
Faurecia Automotive España SL Madrid – Espagne	I	71
Faurecia Interior Systems España S.A. Valence -Espagne	I	71
Faurecia Interior Systems Salc España SL Valence -Espagne	I	71
Cartera E Inversiones Enrich S.A. Madrid – Espagne	I	71
Componentes de Vehiculos de Galicia Porrino – Espagne	E	36

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

Sociétés	I/E	% consolidé
Copo Iberica Vigo – Espagne	E	36
SAS Autosystemtechnik S.A. Pampelune – Espagne	E	36
Valencia Modulos de Puerta SL Valence – Espagne	I	71
Faurecia Assentos de Automovel Limitada Saint Jean de Madere – Portugal	I	71
Faurecia Sistemas de Escape Portugal Lda Concelho de Braganca – Portugal	I	71
Sasal Saint Jean de Madere – Portugal	I	71
Vanpro Assentos Lda Palmela – Portugal	E	36
Faurecia Sistemas de Interior Portugal Componentes Para Automovel S.A. Palmela – Portugal	I	71
SAS Autosystemtechnik de Portugal Unipessoal Ltda Palmela – Portugal	E	36
Eda – Estofagem de Assentos Lda Palmela – Portugal	I	71
Faurecia Automotiv Seating UK Ltd Coventry – Royaume-Uni	I	71
Faurecia Midlands Ltd Coventry – Royaume-Uni	I	71
SAI Automotive Fradley Ltd Fradley – Royaume-Uni	I	71
SAI Automotive Washington Ltd Washington – Royaume-Uni	I	71
SAS Automotive Ltd Oxfordshire – Royaume-Uni	E	36
Faurecia Fotele Samachodowe S.p.z.o.o. Grojec – Pologne	I	71
Faurecia Walbrzych Sp.z.o.o. Walbrzych – Pologne	I	71
Faurecia Gorzow S.p.z.o.o. Gorzow – Pologne	I	71
Faurecia Legnica S.p.z.o.o. Legnicza – Pologne	I	71
Faurecia Systemy Kierownicze S.p.z.o.o. Walbrzych – Pologne	I	71
Faurecia Seating Talmaciu s.r.o. Talmaciu – Roumanie	I	71
Euro Auto Plastik Mioveni – Roumanie	I	71
Faurecia Technoplast Automotive Nijni Novgorod – Russie	I	43
Faurecia Automotiv Development Moscou – Russie	I	71
Arced d.o.o. Novo Mesto – Slovaquie	E	36
Faurecia Interior Systems Bratislava s.r.o. Bratislava – Slovaquie	I	71
Faurecia Slovakia s.r.o. Bratislava – Slovaquie	I	71
Faurecia Leather Kosice s.r.o. Bratislava – Slovaquie	I	71
SAS Automotive s.r.o. Bratislava – Slovaquie	E	36
Faurecia Magyarország Kipufogo – Rendszer Kft Vasvar – Hongrie	I	71
Faurecia Exhaust Systems s.r.o. Bakov – République Tchèque	I	71

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

Sociétés	I/E	% consolidé
Faurecia Lecotex AS Tabor – République Tchèque	I	71
Faurecia Interior Systems Bohemia s.r.o. Mlada Boleslav – République Tchèque	I	71
SAS Autosystemtechnik s.r.o. Mlada Boleslav – République Tchèque	E	36
Faurecia Components Pisek Mlada Boleslav – République Tchèque	I	71
Faurecia Automotive Czech Republic Mlada Boleslav – République Tchèque	I	71
Faurecia Équipement Automobile Maroc Kenitra – Maroc	I	71
Teknik Malzeme Ticaret Ve Sanayi A.S. Bursa – Turquie	E	36
Faurecia Polifleks Otomotiv Sanayi Ve Ticaret A.S. Istanbul – Turquie	I	71
Société Tunisienne d'Équipements Automobiles Ben Arous – Tunisie	I	71
Faurecia Azin Pars Kianabane Bronze – Iran	I	71
A I Manufacturers Port Elizabeth – Afrique du Sud	I	71
Faurecia Automotive Seatings Canada Ltd Montreal – Canada	I	71
Faurecia USA Holdings Inc. Wilmington – États-Unis d'Amérique	I	71
Faurecia Automotive Seating Inc. Troy – États-Unis d'Amérique	I	71
Faurecia Exhaust Systems Inc. Wilmington – États-Unis d'Amérique	I	71
Faurecia Interior Systems USA Detroit Inc. Detroit – États-Unis d'Amérique	I	71
SAS Automotive USA Inc. Michigan – États-Unis d'Amérique	E	36
Faurecia Automotive do Brasil Ltda Quatro-Barras – Brésil	I	71
Faurecia Sistemas de Escapamento do Brasil Ltda São Paulo – Brésil	I	71
SAS Automotive do Brasil Ltda São Jose dos Pinhais PR – Brésil	E	36
Faurecia Sistemas de Escape Argentina S.A. Buenos Aires – Argentine	I	71
Faurecia Argentina Buenos Aires – Argentine	I	71
SAS Automotriz Argentina S.A. Buenos Aires – Argentine	E	36
Faurecia Duroplast Mexico S.A. de CV Puebla – Mexique	I	71
Servicios Corporativos de Personal Especializado S.A. de CV Puebla – Mexique	I	36
Faurecia Interior Systems Mexico S.A. de CV Mexico – Mexique	I	71
Faurecia Exhaust Mexicana S.A. de CV Mexico – Mexique	I	71
Exhaust Services Mexicana S.A de CV Mexico – Mexique	I	71
SAS Auto Systems SA de CV Mexico – Mexique	E	36
SAS Auto Systems & Services Mexico – Mexique	E	36
Faurecia Japon KK Tokyo – Japon	I	71
Faurecia Nhk Co. Ltd Tokyo – Japon	E	36

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

Sociétés	I/E	% consolidé
Cfxas – Changchun Faurecia Xuyang Automotive Seating Co. Ltd Changchun – Chine	I	43
Faurecia (Shanghai) Automotive Systems Shanghai – Chine	I	71
Shanghai Honghu Ecia Exhaust Systems Company Ltd – Scheesc Sanghai – Chine	I	36
Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) Co. Ltd Wuhan – Chine	I	36
Faurecia Exhaust Systems Changchun Changchun – Chine	I	36
Faurecia (Wuxi) Seating Components Co. Ltd Wuxi – Chine	I	71
Faurecia (Wuhan) GSK Automotive Seating Co. Ltd Wuhan – Chine	I	36
Faurecia (Changchun) Automotive Systems Co. Ltd Changchun – Chine	I	71
Faurecia (Shanghai) Managementy Cy Ltd Shanghai – Chine	I	71
Faurecia Shanghai Business Consulting Cy Shanghai – Chine	I	71
Faurecia Exhaust Systems Qingdao Shanghai – Chine	I	71
Faurecia (Wuhu) Exhaust Systems Wuhu – Chine	I	71
Faurecia (China) Holding Co. Ltd Shanghai – Chine	I	71
Faurecia (Wuhan) Automotive Seatings Wuhan – Chine	I	71
Faurecia JIT and Sequencing Korea Busan – Corée	I	71
Daeki Faurecia Corp Shiheung City – Corée	I	71
Kwang Jing Faurecia Shiheung City – Corée	E	36
Fesk – Faurecia Exhaust System Korea Shiheung City – Corée	I	71
Faurecia Trim Korea Shiheung City – Corée	I	71
Faurecia Automotive Seating India Private Ltd Bangalore – Inde	I	71
Peugeot Exhaust Systems Rayong Bangkok – Thaïlande	I	71
Faurecia Exhaust Systems South Africa (Pty) Ltd Johannesburg – Afrique du Sud	I	71
Faurecia Interior Systems South Africa (Pty) Ltd Port Elisabeth – Afrique du Sud	I	71
SAS Automotive R.S.A. (Pty) Ltd Port Elisabeth – Afrique du Sud	E	36
TRANSPORT ET LOGISTIQUE		
Gefco Courbevoie – France	I	100
Gefco Benelux S.A. Ath – Belgique	I	100
Gefco Deutschland GmbH Morfelden – Allemagne	I	100
Gefco Suisse S.A. Fahy – Suisse	I	99
Gefco Osterreich GmbH Vienne – Autriche	I	100
Gefco Italia S.p.A. Milan – Italie	I	100
Gefco U.K. Ltd Londres – Royaume-Uni	I	100

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

Sociétés	I/E	% consolidé
Gefco España S.A. Madrid – Espagne	I	100
Gefco Portugal Transitarios Ltd Lisbonne – Portugal	I	100
LLC Gefco (Cis) Moscou – Russie	I	100
Gefco Baltic Riga – Lettonie	I	100
Gefco Ukraine Kiev – Ukraine	I	100
Gefco Polska S.p.z.o.o. Varsovie – Pologne	I	100
Gefco Ceska Republica s.r.o. Prague – République Tchèque	I	100
Gefco Slovakia s.r.o. Bratislava – Slovaquie	I	100
Gefco Romania Bucarest – Roumanie	I	100
Gefco Hongrie Budapest – Hongrie	I	100
Gefco Prevoznistvo in Logistica Koper – Slovénie	I	100
Algai Moscou – Russie	I	51
Gefco Tasimacilik Ve Lojistik AS Istanbul – Turquie	I	100
Gefco Tunisie Tunis – Tunisie	E	50
Gefco Maroc Casablanca – Maroc	I	100
Gefco Participações Ltda Rio de Janeiro – Brésil	I	100
Gefco do Brasil Ltda Rio de Janeiro – Brésil	I	100
Gefco Argentina S.A. Buenos Aires – Argentine	I	100
Gefco Chile SA Santiago – Chili	I	100
Gefco International Logistics China CO. Ltd Beijin – Chine	I	100
Gefco Hong Kong Hong Kong – Chine	I	100
FINANCEMENT ET ASSURANCES		
Banque PSA Finance Paris – France	I	100
PSA Assurances SAS Paris – France	I	100
Société Financière de Banque – Sofib Levallois-Perret – France	I	100
Sofira – Société de Financement des Réseaux Automobiles Levallois-Perret – France	I	100
Société Nouvelle de Développement Automobile – SNDA Paris – France	I	100
SAS Financière Greffhule Paris – France	I	100
Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – Credipar Levallois-perret – France	I	100
Gie Foncier Crédi-par Levallois-Perret – France	I	100
Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV Levallois-Perret – France	I	100
PSA Finance Belux Bruxelles – Belgique	I	100

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

Sociétés	I/E	% consolidé
PSA Finance SCS Luxembourg – Luxembourg	I	100
PSA Finance Nederland B.V. Rotterdam – Pays-Bas	I	100
PSA Financial Holding B.V. Rotterdam – Pays-Bas	I	100
Peugeot Finance International N.V. Rotterdam – Pays-Bas	I	100
FCC Auto ABS – Compartiment 2004.01 Francfort – Allemagne	I	100
FCC Auto ABS – Compartiment locatif 2006.01 Paris – France	I	100
FCC Auto ABS – Compartiment 2007.01 Paris – France	I	100
FCC Auto ABS – Compartiment 2008.01 Francfort – Allemagne	I	100
FCC Auto ABS – Compartiment 2009.01 Madrid – Espagne	I	100
PSA Factor Italia S.p.A. Milan – Italie	I	100
PSA Renting Italia S.p.A. Milan – Italie	I	100
SPV Auto Italy 2007 Milan – Italie	I	100
PSA Wholesale Ltd Londres – Royaume-Uni	I	100
Vernon Wholesale Investments Co. Ltd Londres – Royaume-Uni	I	100
PSA Finance Suisse S.A. Ostermudigen – Suisse	I	100
Psa Gestão Comercio e Aluger de Veiculos Lisbonne – Portugal	I	97
PSA Finance Polska Varsovie – Pologne	I	100
PSA Finance Hungaria Rt Budapest – Hongrie	I	100
PSA Finance Ceska Republika s.r.o. Prague – République Tchèque	I	100
PSA Finance Slovakia s.r.o. Bratislava – Slovaquie	I	100
BPF Financiranje d.o.o. Ljubljana – Slovénie	I	100
PSA Services Ltd Ta'xbiex – Malte	I	100
PSA Life Insurance Ltd Ta'xbiex – Malte	I	100
PSA Insurance Ltd Ta'xbiex – Malte	I	100
BPF Algérie Alger – Algérie	I	100
BPF Pazarlama A.H.A.S. Istanbul – Turquie	I	100
Banco PSA Finance Brasil S.A. São Paulo – Brésil	I	100
PSA Finance Arrendamiento Comercial São Paulo – Brésil	I	100
PSA Finance Argentina S.A. Buenos Aires – Argentine	I	50
BPF Mexico S.A. de CV Mexico – Mexique	I	100
PSA Financial d.o.o. Zagreb – Croatie	I	100
Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Finance Company Wuhan – Chine <i>Dont 12,5 % via Dongfeng Peugeot Citroën Automobile</i>	E	87,5

I : Intégration globale - E : Mise en équivalence

20.4. États financiers de Peugeot S.A. au 31 décembre 2009

→ 20.4.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Peugeot SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles, principes et estimations comptables :

La Société détermine à chaque clôture la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières selon les méthodes décrites en notes 1C, 1D de l'annexe et constate des provisions pour dépréciation lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, comme précisé en notes 3 et 5 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes décrites dans l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des estimations retenues pour leur mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, et compte-tenu des précisions apportées par renvoi au rapport de gestion de la société cotée Foncière, Financière et de Participations – FFP sur les rémunérations et avantages versés par les sociétés du groupe familial Peugeot à certains mandataires sociaux de votre société, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Riou

Mazars
Loïc Wallaert

→ 20.4.2. Commentaires sur les comptes et le bilan de la société Peugeot S.A.

La société Peugeot S.A., société centrale du groupe PSA Peugeot Citroën, n'exerce pas d'activité industrielle ou commerciale. Elle assure, pour les sociétés du Groupe, des fonctions d'état-major et de contrôle et elle fournit des services pour l'ensemble desquels elle est rémunérée par une redevance forfaitaire. Cette redevance est facturée aux filiales directes de Peugeot S.A. sur la base du chiffre d'affaires consolidé de la division concernée.

Ses actifs sont constitués :

- des titres représentant ses participations dans des filiales directes ;
- de prêts consentis au GIE PSA Trésorerie, ceci permettant de mettre à disposition des filiales de la division Automobile les emprunts consentis sur la tête de Peugeot S.A. ;
- et d'immeubles de bureaux loués à des filiales.

Peugeot S.A. est également la société pivot pour l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe contrôlées à plus de 95 %.

Résultats

Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation, qui comprennent essentiellement les redevances perçues des principales filiales et les revenus du patrimoine immobilier, se sont élevés à 145 millions d'euros en 2009, contre 102 millions d'euros en 2008.

Les redevances, calculées comme un pourcentage du chiffre d'affaires des divisions opérationnelles du Groupe, sont destinées à couvrir les charges d'exploitation supportées par la société dans ses fonctions d'état-major et s'élèvent à 120 millions d'euros, contre 88 millions d'euros en 2008. La hausse est essentiellement destinée à couvrir le financement complémentaire en 2009 du fonds de retraite des actifs dédié aux dirigeants à hauteur de 35 millions d'euros. Les loyers encaissés s'élèvent à 7 millions, identiques à 2008.

Les charges d'exploitation correspondant principalement aux coûts salariaux et aux autres achats et charges externes, ont représenté 130 millions d'euros, contre 83 millions en 2008.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en solde positif de 15 millions d'euros à comparer à un solde positif de 20 millions en 2008.

Résultat financier

Les produits financiers sont essentiellement constitués des revenus des titres de participation.

Les produits des participations ont représenté 531 millions d'euros, contre 420 millions d'euros en 2008. Ils comprennent 166 millions d'euros de produits financiers issus des prêts accordés au GIE trésorerie (cf. Note 4).

Le montant des autres produits financiers s'élève à 35 millions d'euros, contre 121 millions d'euros en 2008 du fait de la baisse de la rémunération des placements financiers.

Les dotations financières aux amortissements et provisions sont égales à 65 millions d'euros, contre 615 millions d'euros en 2008. Elles sont composées principalement de dotations

sur dépréciation de titres, dont le détail est expliqué Note 3.B de l'annexe des comptes annuels.

Les frais financiers, s'élèvent à 185 millions d'euros, contre 39 millions d'euros en 2008. La hausse provient de la charge d'intérêts sur les nouveaux emprunts (cf. Note 12).

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier est positif de 475 millions d'euros, contre un résultat négatif de 89 millions d'euros en 2008.

Résultat net

Compte tenu d'un produit net d'impôt sur les résultats de 47 millions d'euros, déterminé conformément aux règles de l'intégration fiscale de Peugeot S.A. et de ses filiales contrôlées à plus de 95 %, le résultat net de la société s'établit en un bénéfice de 537 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 48 millions d'euros en 2008.

Bilan

Actif

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations constituent la majeure partie des actifs immobilisés.

Le montant brut au 31 décembre 2009 est égal à 5 892 millions d'euros contre 5 537 millions d'euros en 2008. Les dépréciations relatives aux titres de participation s'élèvent à 891 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 889 millions d'euros en 2008. Ces mouvements sont décrits dans la Note 3 – point B de l'annexe des comptes annuels.

Le montant net des titres de participation au 31 décembre 2009 s'élève ainsi à 5 001 millions d'euros, contre 4 648 millions d'euros en 2008.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 4 619 millions d'euros en valeur net, contre 194 millions d'euros fin 2008. La hausse provient des prêts consentis au GIE PSA Trésorerie pour 4 325 millions d'euros (cf. Note 4).

L'actif circulant est principalement composé des Placements de trésorerie (3 167 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 3 026 millions d'euros en 2008) commentés en Note 8 de l'annexe des comptes annuels ainsi que des Valeurs mobilières de placement (471 millions d'euros de valeur nette au 31 décembre 2009) détaillées en Note 7 de l'annexe des comptes annuels et incluant les actions propres détenues. Les 7 187 450 actions propres en portefeuille au 31 décembre 2009 comprennent 5 392 107 titres réservés aux plans d'options d'achat, 1 278 543 titres destinés à des attributions ultérieures et 516 800 titres en surnombre à affecter, étant précisé qu'au cours de l'exercice 2009 le Groupe n'a pas acquis d'actions de la société Peugeot S.A. dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 juin 2009.

Passif

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2009 s'établissent à 7 827 millions d'euros, contre à 7 290 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le Conseil de Surveillance du 20 avril 2010 a décidé de ne pas proposer la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2009.

Aucun plan d'achat d'actions n'a été octroyé au cours de l'exercice 2009.

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 867 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 734 millions d'euros en 2008. Elles sont détaillées en Note 6 de l'annexe des comptes annuels et correspondent principalement aux impôts susceptibles d'être reversés à certaines filiales comme précisé en Note 11 de l'annexe des comptes annuels.

Les emprunts et dettes assimilés s'établissent à 4 508 millions d'euros, contre 37 millions d'euros en 2008. La hausse est due à la souscription des nouveaux emprunts (cf. Note 12).

Parmi les 148 millions d'euros de dettes sur immobilisations et comptes rattachés, 143 millions d'euros répondent à la partie non appelée de l'engagement pris dans le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles (cf. Note 5).

Compte tenu du fait que Peugeot S.A. est une holding, le compte fournisseurs est non significatif. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 9 millions d'euros.

Peugeot S.A. règle ses fournisseurs à 30 jours fin de mois à compter de la date de la facture, ce qui est en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Économie.

Décomposition par échéances des dettes envers les fournisseurs :

Au 31 décembre 2009, les dettes envers les fournisseurs s'élèvent à 1,507 millions d'euros, rapprochées comme suit des montants figurant dans les états financiers :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif : 9,291 millions d'euros ;
- moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique : 7,784 millions d'euros ;

soit : 1,507 millions d'euros.

La décomposition de ce montant par échéances est précisée ci-après :

(en milliers d'euros)	Échu	0 à 30 jours	30 à 60 jours	> à 60 jours*	TOTAL
Factures fournisseurs					
Hors Groupe	141	105		350	596
Groupe	212	699			911
TOTAL	353	804		350	1 507

* Accord spécifique de règlement.

Les dettes diverses incluent, pour 154 millions d'euros, les dettes auprès des principales filiales françaises du Groupe, constituées selon les mécanismes du régime d'intégration fiscale pour l'application duquel la société Peugeot S.A. joue le rôle de pivot.

Pour toute information relative aux événements postérieurs à la clôture, veuillez vous reporter à la Note 25 figurant des États financiers de Peugeot S.A..

→ 20.4.3. Comptes de résultats

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits d'exploitation	144,7	102,1
Charges d'exploitation	(129,9)	(82,6)
Résultat d'exploitation (Note 16)	14,8	19,5
Produits financiers de participations	531,3	419,5
Autres intérêts et produits assimilés	34,8	121,3
Reprises sur provisions et transferts de charges	158,8	24,4
Produits financiers	724,9	565,2
Dotations financières aux amortissements et provisions	(65,0)	(615,3)
Intérêts et charges assimilés	(184,5)	(38,6)
Charges financières	(249,5)	(653,9)
Résultat financier	475,4	(88,7)
Résultat courant avant impôts	490,2	(69,2)
Produits exceptionnels	3,6	2,9
Charges exceptionnelles	(3,5)	(7,9)
Résultat exceptionnel	0,1	(5,0)
Impôts sur les sociétés (Note 18)	46,7	121,7
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	537,0	47,5

→ 20.4.4. Tableaux de flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net de l'exercice	537,0	47,5
Variations nettes des provisions (Note 6)	50,9	718,6
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés		-
Marge brute d'autofinancement	587,9	766,1
Variation du besoin en fonds de roulement	(5,2)	136,5
Flux financiers liés à l'exploitation	582,7	902,6
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Cessions de titres de participation	-	-
Acquisitions de titres de participation (Note 3.A)	(354,3)	(1,5)
Flux financiers liés aux investissements	(354,3)	(1,5)
Dividendes versés	-	(342,3)
(Acquisitions)/cessions d'actions propres (Note 7.A)	-	(43,5)
Augmentation/(diminution) des autres dettes long terme (Note 12)	4 317,6	-
(Augmentation)/ diminution des prêts et créances long terme (Note 4)	(4 259,0)	(225,1)
Variation autres actifs et passifs financiers	(141,5)	3,0
Flux des opérations financières	(82,9)	(607,9)
Variation de la trésorerie	145,5	293,2
Trésorerie au début de l'exercice	3 020,0	2 726,8
Trésorerie en fin d'exercice	3 165,5	3 020,0
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Placements de trésorerie (Note 8)	3 165,6	3 019,7
Banques débitrices	(0,1)	0,3
Banques créditrices		-
TOTAL	3 165,5	3 020,0

→ 20.4.5. Bilan au 31 décembre 2009

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2009			31/12/2008
	Montants bruts	Amortissements et dépréciations	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	0,1	-	0,1	0,1
Immobilisations corporelles	35,0	(26,8)	8,2	8,1
Immobilisations financières				
Participations (Note 3)	5 891,7	(891,1)	5 000,6	4 647,6
Créances rattachées à des participations (Note 4)	4 645,3	(25,9)	4 619,4	194,4
Autres titres immobilisés (Note 5)	200,0	-	200,0	-
Prêts et autres immobilisations financières	2,2	(1,0)	1,2	1,1
	10 739,2	(918,0)	9 821,2	4 843,1
Total actif immobilisé (Note 2)	10 774,3	(944,8)	9 829,5	4 851,3
Actif circulant				
Créances clients	27,8	-	27,8	-
Autres créances, avances et acomptes versés	183,1	-	183,1	206,5
Valeurs mobilières de placement (Note 7)	470,9	(132,7)	338,2	169,8
Placements de trésorerie (Note 8)	3 166,5	-	3 166,5	3 025,9
Banques, caisses et comptes rattachés	0,2	-	0,2	0,3
Total actif circulant	3 848,5	(132,7)	3 715,8	3 402,5
Charges constatées d'avance	0,3	-	0,3	0,2
Primes de remboursement des emprunts (Note 12)	7,4	(0,7)	6,7	
TOTAL DE L'ACTIF	14 630,5	(1 078,2)	13 552,3	8 254,0

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux		
Capital social (Note 9)	234,0	234,0
Écarts de réévaluation	444,8	444,8
Réserves		
Réserves et report à nouveau	6 610,6	6 563,1
Résultat de l'exercice	537,0	47,5
Provisions réglementées	0,7	0,7
Total capitaux propres (Note 10)	7 827,1	7 290,1
Provisions (Note 6)	867,3	734,5
Emprunts et dettes assimilées		
Autres emprunts obligataires (Note 12)	1 337,7	
Emprunts et dettes financières (Note 12)	3 170,5	37,3
	4 508,2	37,3
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9,2	2,2
Dettes fiscales et sociales	31,8	22,5
	41,0	24,7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (Note 5)	147,9	4,5
Dettes diverses	154,1	162,9
Total dettes	4 851,2	229,4
Produits constatés d'avance	6,7	-
TOTAL DU PASSIF	13 552,3	8 254,0

→ 20.4.6. Notes annexes aux comptes de Peugeot S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

GÉNÉRALITÉS	321	RÉSULTAT	333
Note 1	Règles et méthodes comptables	321	Note 16
			Détail des produits et charges d'exploitation au 31 décembre 2009
			333
			Note 17
			Chiffre d'affaires
			333
			Note 18
			Impôts sur les sociétés
			334
BILAN	323	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	334
Note 2	Actif Immobilisé au 31 décembre 2009	323	Note 19
			Engagements financiers
			334
Note 3	Participations	324	Note 20
			Engagements de retraite
			335
Note 4	Créances rattachées à des participations	325	Note 21
			Situation fiscale latente
			335
Note 5	Autres titres immobilisés	325	Note 22
			Rémunérations des dirigeants
			335
Note 6	Provisions inscrites au bilan au 31 décembre 2009	326	Note 23
			Effectifs moyens
			336
Note 7	Valeurs mobilières de placement	327	Note 24
			Droit individuel à la formation
			336
Note 8	Placements de trésorerie	328	Note 25
			Événements postérieurs à la clôture
			337
Note 9	Composition du capital social	329	
Note 10	Variation des capitaux propres	329	
Note 11	Provision pour économie d'impôt à reverser	329	
Note 12	Emprunts et dettes assimilées	330	
Note 13	Échéances des créances et des dettes au 31 décembre 2009	331	
Note 14	Produits à recevoir et charges à payer	332	
Note 15	Éléments concernant les entreprises liées et les participations au 31 décembre 2009	332	

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont le total est de 13 552,3 millions d'euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 537,0 millions d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Les notes n° 1 à 25 présentées ci-après en millions d'euros,

font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 4 février 2010 par le Directoire de Peugeot S.A. à l'exception de la Note 25 qui tient compte des événements survenus jusqu'au Conseil de Surveillance du 9 février 2010.

Les comptes de la société Peugeot S.A. sont inclus dans les comptes consolidés du groupe PSA Peugeot Citroën.

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivante :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

Ce poste est constitué par le coût d'acquisition des marques Panhard et Panhard & Levassor. Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations. Ces amortissements sont comptabilisés, au bilan en minoration de l'actif, et, au compte de résultat en dotation d'exploitation aux amortissements.

Les principales durées de vie retenues sont :

- | | |
|--|-------------|
| • constructions | 20 – 30 ans |
| • installations générales et agencements | 10 ans |
| • mobilier de bureau | 10 ans |

C. Participations

Depuis l'exercice 2007, Peugeot S.A. a pris l'option de comptabiliser les frais d'acquisitions dans le coût d'achat des titres.

Avant cette date, la valeur brute des participations était constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires à l'exception des titres de participation acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Les participations sont estimées à leur valeur d'utilité, fondée généralement sur la quote-part de capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Pour les sociétés retenues dans la consolidation des comptes du groupe PSA Peugeot Citroën, les capitaux propres sont les capitaux propres consolidés ou retraités, établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risques est constituée.

D. Autres titres immobilisés

Les parts de Fonds Commun de Placement à Risques sont comptabilisées en Autres titres immobilisés pour l'intégralité du montant souscrit par contrepartie des Dettes sur immobilisations et comptes rattachés. Cette dette s'éteint au fur et à mesure des versements effectués. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur liquidative des parts est inférieure à leur valeur brute comptable.

E. Prêts et créances

Les prêts et créances sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de perte probable.

F. Valeurs mobilières de placement

Les actions propres affectées à la couverture des plans d'options d'achat, sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement à leur coût d'achat.

Les titres sont affectés dans des sous catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée des options d'achat par les bénéficiaires.

Les titres affectés aux plans d'options d'achat dont l'exercice est probable, font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif si le prix d'exercice est inférieur à la valeur comptable. La probabilité de levée d'option s'apprécie plan par plan, compte tenu des dispositions de chaque plan. La reconnaissance de la provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires. La charge correspondante est présentée au compte de résultat en charge de personnel par transfert de charges.

Les titres qui ne sont pas affectés aux plans d'options dont l'exercice est probable, font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable.

L'ensemble de ces méthodes est conforme au PCG 99-03 tel que modifié par le règlement n° 2008-15 du 4 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables pris en pension. Les intérêts perçus en rémunération sont comptabilisés en produits financiers.

G. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent principalement les plus-values réinvesties sur titres de participation (ancien article 40 du Code général des impôts).

H. Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts ne font pas l'objet d'une inscription à l'actif du bilan de Peugeot S.A. et sont constatés en charges en totalité dès l'année d'émission.

Les emprunts obligataires non convertibles dont la valeur nominale est supérieure au montant encaissé par la société Peugeot S.A., font l'objet d'une prime d'émission amortie sur la durée de l'emprunt.

L'OCEANE (Obligations à option de Conversion ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes) donne droit aux porteurs de demander la conversion de leurs obligations en actions de la société, l'émetteur ayant la possibilité de leur

attribuer soit des actions nouvelles soit des actions déjà existantes rachetées sur le marché. Elles sont comptabilisées initialement en emprunts obligataires pour leur valeur nominale. La valeur de la dette est diminuée du montant nominal des obligations converties durant l'exercice, l'écart entre la valeur nominale de l'obligation convertie et la valeur de l'action étant comptabilisée en prime de conversion.

I. Engagements de retraite

La société Peugeot S.A. accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite et des compléments de retraite à travers des régimes à cotisations ou à prestations définies.

La société Peugeot S.A. n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe (cf. Note 20).

J. Impôts sur les sociétés

Le 1^{er} janvier 2005, Peugeot S.A. a renouvelé son option pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

Pour la société Peugeot S.A., l'effet d'impôt au titre de l'exercice, inscrit au compte de résultat est composé :

- du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires ;
- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédits d'impôts, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- du produit d'impôt correspondant aux éventuels remboursements des filiales bénéficiaires, ayant antérieurement obtenues des reversements d'économie d'impôt ;
- des régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- de la provision pour économie d'impôt à reverser (cf. Note 11) ;
- et des provisions pour risques constituées pour faire face aux charges nettes d'impôt estimées, consécutives aux contrôles fiscaux périodiques des filiales.

K. Changements de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 2 Actif Immobilisé au 31 décembre 2009

A. Immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles				
		Marques	Constructions			Autres immobilisations
			Terrains	sur sol propre	installations générales et agencements	
Valeur brute au début d'exercice	0,1	8,1	21,0	5,8	0,1	
Augmentations						
Diminutions	-	-	-	-	-	
Valeur brute en fin d'exercice	0,1	8,1	21,0	5,8	0,1	
Valeur d'origine hors réévaluation ⁽¹⁾	0,1	5,5	10,9	5,0	-	
Amortissement au début d'exercice	-	-	(21,0)	(5,8)	-	
Augmentations	-	-	-	-	-	
Diminutions	-	-	-	-	-	
Amortissement en fin d'exercice	-	-	(21,0)	(5,8)	-	
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	0,1	8,1	-	-	0,1	

(1) Réévaluation légale de 1976.

B. Immobilisations financières

(en millions d'euros)	Immobilisations financières			
	Titres de participations (Note 3)	Créances rattachées à des participations (Note 4)	Autres titres immobilisés (Note 5)	Prêts
Valeur brute au début d'exercice	5 537,4	225,4	-	2,1
Augmentations	354,3	4 650,5	200,0	0,1
Diminutions	-	(230,6)	-	-
Valeur brute en fin d'exercice	5 891,7	4 645,3	200,0	2,2
Valeur d'origine hors réévaluation ⁽¹⁾	5 434,3	4 628,8	-	2,1
Dépréciations au début d'exercice	(889,8)	(31,0)	-	(1,0)
Augmentations	(7,3)	(25,9)	-	-
Diminutions	37,0	-	-	-
Autres mouvements	(31,0)	31,0	-	-
Dépréciations en fin d'exercice	(891,1)	(25,9)	-	(1,0)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	5 000,6	4 619,4	200,0	1,2

(1) Réévaluation légale de 1976.

Note 3 Participations

A. Valeurs brutes

Au cours de l'exercice, Peugeot S.A. a souscrit à l'augmentation de capital des filiales :

- Peugeot Motocycles pour un montant de 31 millions d'euros, par capitalisation de l'avance accordée en 2008 ;
- Faurecia : au cours du deuxième trimestre 2009, Faurecia a procédé à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 455 millions d'euros à laquelle Peugeot S.A. a souscrit à hauteur de sa quote-part, soit 322 millions d'euros. À l'issue de l'augmentation de capital, la participation de Peugeot S.A. Demeure inchangée à 70,86 % du capital de Faurecia.

B. Valeurs d'inventaire

1) Faurecia

Après prise en compte des 300 millions d'euros de dépréciation enregistrés fin 2008, les titres Faurecia ont une valeur nette comptable fin 2009 de 1 286 millions d'euros, soit 20,3 euros par action contre 55,7 euros par action au 31 décembre 2008, cette baisse de la valeur unitaire nette de l'action s'expliquant par les conditions de réalisation de l'augmentation de capital du mois de mai 2009 (émission de 8 actions nouvelles pour trois existantes, au prix unitaire de 7 euros), opération suivie par Peugeot S.A. à hauteur de sa participation existante.

À fin décembre 2009, les titres Faurecia ont fait l'objet d'un nouveau test de valeur. Leur valeur d'utilité a été déterminée en retenant la quote-part du total des valeurs d'utilité de chacune des activités du groupe Faurecia après couverture de la dette de Faurecia. Celles-ci correspondent à la somme des flux futurs de trésorerie issus des dernières prévisions, actualisés à 9,00 %. Ce test a confirmé le niveau de provision inscrit au bilan.

Le cours de Bourse de l'action Faurecia au 31 décembre 2009 est de 15,40 euros, soit une valeur boursière totale de la participation détenue dans Faurecia par Peugeot S.A. De 976 millions d'euros.

Sensibilité du test de valeur : une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation ou une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini (hypothèses actuellement fixées à 1,50 %) conduirait à une dépréciation supplémentaire des titres

Faurecia de, respectivement, 91 millions d'euros et 56 millions d'euros. Une diminution de 0,5 point du ratio de résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires retenu dans le test pour estimer la valeur terminale entraînerait une majoration de la dépréciation des titres Faurecia de 175 millions d'euros.

2) Grande Armée Participations

La valeur des titres de cette filiale a été déterminée sur la base de ses capitaux propres retraités pour prendre en compte les plus-values latentes sur les titres disponibles à la vente, plafonnées, de manière prudente, à 80 % du cours moyen des 6 derniers mois, pour parer à la volatilité des marchés. Le dividende de 10,7 millions d'euros encaissé de cette filiale, augmente le produit net de l'exercice avant impôt à 47,7 millions d'euros.

3) Peugeot Motocycles

Au 31 décembre 2009, la valeur comptable des titres est totalement dépréciée. La provision pour risque complémentaire a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice de 11,9 millions d'euros, après une nouvelle avance sur augmentation de capital accordée en décembre 2009 pour 25,9 millions d'euros. À la clôture, la provision pour risque constituée sur cette filiale s'élève à 12,3 millions d'euros, à hauteur de l'avance de trésorerie obtenue du Groupe.

4) Process Conception Ingénierie

Au 31 décembre 2009, la valeur comptable des titres de cette filiale a été déterminée sur la base des capitaux propres consolidés du sous-Groupe PCI. Une dépréciation complémentaire a été comptabilisée sur l'exercice d'un montant de 7,3 millions d'euros ramenant la valeur nette des titres à 41,1 millions d'euros. À la clôture, la dépréciation constituée sur cette filiale s'élève à 129,2 millions d'euros.

C. Nantissement de titres

Des titres de participation sont nantis au profit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en garantie de prêts accordés par cet établissement à des filiales du Groupe.

Au 31 décembre 2009, 4 695 000 titres Faurecia font ainsi l'objet d'un nantissement.

Note 4 Créances rattachées à des participations

1) Faurecia

En date du 26 novembre 2008, Peugeot S.A. a accordé une ligne de crédit à sa filiale Faurecia pour un montant maximum de 250 millions d'euros. Ce prêt est utilisable en deux tranches d'égal montant, l'une à échéance de novembre 2011 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire exerçables par Peugeot S.A., et l'autre à échéance de novembre 2013.

Les conditions de cette ligne de crédit sont corrélées avec celles du crédit de 1 170 millions d'euros accordé par un syndicat de banques à Faurecia, de sorte que les tirages effectués par Faurecia auprès de Peugeot S.A. doivent l'être pour des montants proportionnels à ceux tirés sur le crédit bancaire syndiqué, aux mêmes taux et pour les mêmes durées.

À la clôture, le montant des tirages effectués par Faurecia s'élève à 128 millions d'euros et les intérêts perçus sur l'exercice en rémunération de ce prêt sont de 9,3 millions d'euros.

2) PMTC

L'avance de 31 millions d'euros, consentie en décembre 2008 à la société Peugeot Motocycles, a été utilisée pour souscrire à l'augmentation de capital de cette filiale (Note 3.A). Suite à la capitalisation de l'avance, la dépréciation constituée au 31 décembre 2008 pour 31 millions d'euros a été reclassée sur le poste titres de participations (Note 6).

En décembre 2009, la société Peugeot S.A. a accordé à sa filiale Peugeot Motocycles, une nouvelle avance sur augmentation de capital pour un montant de 25,9 millions d'euros. Cette avance a été totalement dépréciée sur l'exercice (Note 6).

3) GIE PSA Trésorerie

Au cours de l'exercice 2009 Peugeot S.A. a décidé de consentir au GIE PSA TRÉSORERIE les prêts décrits ci-dessous :

- prêt d'une durée de 5 ans d'un montant total de 3 000 millions d'euros, correspondant à l'emprunt contracté par Peugeot S.A. auprès de l'État pour un même montant. Ce prêt porte intérêt à un taux fixe initial de 6,00 % ; ce taux étant ensuite susceptible d'être augmenté d'une partie variable indexée sur la rentabilité du Groupe. Il ne pourra excéder 9,00 %.
- En cas de remboursement par anticipation du prêt de l'État, le GIE PSA TRÉSORERIE sera tenu de rembourser par anticipation le prêt, à hauteur du montant remboursé au titre du prêt de l'État.
- prêt d'une durée de 6 ans d'un montant total de 575 millions d'euros, correspondant à l'émission de l'OCEANE de Peugeot S.A. en juin 2009. Ce prêt porte intérêt à un taux fixe nominal annuel de 4,45 %. En cas de rachat ou de remboursement par anticipation des obligations émises dans le cadre de l'Émission Obligatoire Convertible, le GIE PSA TRÉSORERIE sera tenu de rembourser par anticipation le prêt obtenu.
- prêt d'une durée de 5 ans d'un montant total de 750 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un emprunt obligataire par Peugeot S.A. en juillet 2009. Ce prêt porte intérêt à un taux fixe initial de 8,38 %. En cas de rachat ou de remboursement par anticipation des obligations émises dans le cadre de l'Émission Obligatoire, le GIE PSA TRÉSORERIE sera tenu de rembourser par anticipation le prêt.

À la clôture, 166,3 millions d'euros d'intérêts courus ont été comptabilisés au titre de ces prêts.

Note 5 Autres titres immobilisés

Peugeot S.A. détient des parts dans le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles, un Fonds Commun de Placement à Risques créé sous l'impulsion de l'État dans le cadre du Pacte Automobile signé le 9 février 2009. Ces parts sont évaluées à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur liquidative en date de clôture. Leur valeur liquidative reflète la juste valeur des investissements réalisés par le fonds : lorsque ceux-ci ne sont pas cotés, leur juste valeur est estimée à leur coût sur les 12 premiers mois suivant leur acquisition, ajustée le cas échéant en cas de survenance d'un événement postérieur défavorable ; au-delà, elle sera estimée par la méthode des multiples de résultats.

Fiscalement, les titres relèvent des dispositions fiscales prévues pour les FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque) et bénéficient à ce titre du régime des plus ou moins values à long terme.

Les parts de Fonds Commun de Placement à Risques non appelées au 31 décembre 2009 s'élèvent à 143,4 millions d'euros et sont comptabilisées en Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (Note 1.D).

Note 6 Provisions inscrites au bilan au 31 décembre 2009

Nature des provisions (en millions d'euros)	Ouverture	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	Clôture
Provisions réglementées						
Plus-values réinvesties	0,7	-	-	-	-	0,7
Provisions						
Provision pour économie d'impôt à reverser (Note 11)	677,2	146,9	-	-	-	824,1
Provisions pour litiges	26,5	0,6	-	-	-	27,1
Autres provisions	30,8	0,6	(3,4)	(11,9)	-	16,1
	734,5	148,1	(3,4)	(11,9)	-	867,3
Dépréciations des immobilisations financières						
Titres de participations (Note 3.B)	889,8	7,3	-	(37,0)	31,0	891,1
Créances rattachées à des participations (Note 4)	31,0	25,9	-	-	(31,0)	25,9
Autres titres immobilisés (Note 5)	-	-	-	-	-	-
Prêts	1,0	-	-	-	-	1,0
	921,8	33,2	-	(37,0)	-	918,0
Dépréciations de l'actif circulant						
Valeurs mobilières de placement (Note 7.A)	211,5	-	-	(78,8)	-	132,7
TOTAL	1 868,5	181,3	(3,4)	(127,7)	-	1 918,7
Dont dotations et reprises :						
• d'exploitation		-	-	-	-	-
• financières		33,9	-	(127,7)	-	-
• exceptionnelles		-	(3,4)	-	-	-
• d'impôts sur résultat (Note 18)		147,6	-	-	-	-
• sur écart de réévaluation (Note 3)		-	-	-	-	-

Le poste autres provisions comprend principalement la provision pour risque sur la filiale Peugeot Motocycles d'un montant de 12,3 millions d'euros à la clôture de l'exercice (Note 3.B).

Note 7 Valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement (en millions d'euros)	Actions propres (Note 7.A)	Autres valeurs mobilières de placement (Note 7.B)
Valeur brute au début d'exercice	302,9	78,1
Augmentations	-	89,9
Diminutions	-	-
Valeur brute en fin d'exercice	302,9	168,0
Dépréciations au début d'exercice	211,5	-
Augmentations	-	-
Diminutions	(78,8)	-
Dépréciations en fin d'exercice	132,7	-
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	170,2	168,0

A. Actions propres

Mouvements de l'exercice

Depuis l'exercice 2008 les actions propres détenues et affectées aux plans d'options d'achat fait l'objet d'un classement sur le poste valeur mobilières de placement. Elles sont évaluées à une valeur nette de 170,2 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Durant l'exercice 2009, la société Peugeot S.A. n'a pas acquis d'actions propres. Aucun plan d'options d'achat n'a été ouvert sur l'exercice.

Au cours de l'exercice :

- aucune levée d'option n'a été exercée ;
- 619 000 options ont été radiées suite à des départs des bénéficiaires et ont été attribuées à des plans futurs ;
- 516 800 options n'ont pas été levées à l'échéance du plan de l'exercice 2002.

Situation au 31 décembre 2009

À la clôture, la société possède 7 187 450 actions pour 302,9 millions d'euros. Le total de ces titres se répartit en 5 392 107 titres réservés à la couverture des plans des exercices 2003 à 2008, 1 278 543 titres destinés à des plans futurs et 516 800 titres en surnombre à affecter.

L'exercice de l'ensemble des options d'achat à la clôture n'est pas probable, le cours moyen de Bourse du mois de décembre 2009 de 23,68 euros étant inférieur au prix d'exercice des plans en cours.

Une reprise de dépréciation de 78,8 millions d'euros a été constatée sur l'ensemble des titres détenus, ramenant la valeur nette comptable des titres à la valeur de marché. La reprise de l'exercice vient diminuer la dépréciation de 211,5 millions d'euros constatée sur les actions propres à la clôture de l'exercice précédent. Le montant total de cette dépréciation s'élève au 31 décembre 2009 à 132,7 millions d'euros.

Plans d'options d'achat d'actions

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes, compte tenu de la division du nominal par six en 2001 :

	Date de décision du Directoire	Date de maturité	Date d'expiration	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options accordées
Plan 2000	05/10/2000	05/10/2002	04/10/2008	154	35,46	709 200
Plan 2001	20/11/2001	20/11/2004	19/11/2008	147	46,86	798 600
Plan 2002	20/08/2002	20/08/2005	20/08/2009	178	46,28	860 100
Plan 2003	21/08/2003	21/08/2006	20/08/2011	184	39,09	996 500
Plan 2004	24/08/2004	24/08/2007	23/08/2012	182	47,59	1 004 000
Plan 2005	23/08/2005	23/08/2008	22/08/2013	169	52,37	953 000
Plan 2006	23/08/2006	23/08/2009	22/08/2014	92	41,14	983 500
Plan 2007	22/08/2007	22/08/2010	21/08/2015	169	60,43	1 155 000
Plan 2008	20/08/2008	20/08/2011	19/08/2016	194	33,08	1 345 000

(en nombre d'options)	31/12/2009	31/12/2008
Total à l'ouverture de l'exercice	6 527 907	5 866 214
Options attribuées	-	1 345 000
Options levées	-	(23 000)
Options radiées	(619 000)	(93 200)
Options non exercées à l'échéance	(516 800)	(567 107)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 392 107	6 527 907
Dont options pouvant être exercées	3 328 607	3 098 907

Par ailleurs, les membres des organes de direction n'ont bénéficié d'aucun avantage à long terme en dehors du régime de retraite supplémentaire (Note 20), ni de paiements directs en actions, ni d'indemnités de fin de contrat en tant que dirigeant.

B. Autres valeurs mobilières de placement

La totalité des titres de créances négociables détenus par Peugeot S.A. au 31 décembre (Obligations Assimilables du Trésor) sont pris en pension dans le cadre de nantissements au profit de la Banque Européenne d'Investissement en

garantie de prêts accordés par cet établissement à des filiales du Groupe.

Ces pensions de titres (à échéances trimestrielles renouvelables) sont comptabilisées en autres valeurs mobilières de placement, pour un montant au 31 décembre 2009 de 168,0 millions d'euros.

Note 8 Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie correspondent aux excédents de liquidités confiés à la gestion du GIE PSA Trésorerie, organisme de centralisation de la trésorerie des filiales industrielles et commerciales du Groupe. Ces fonds sont disponibles immédiatement pour les besoins de trésorerie quotidiens de la société Peugeot S.A. et rémunérés sur la base de l'EONIA Moyen Mensuel depuis mai 2009.

Ces liquidités sont utilisées par le GIE PSA Trésorerie pour couvrir les besoins de trésorerie des filiales du Groupe. Les placements externes sont constitués de parts d'OPCVM monétaires bénéficiant d'une garantie de capital et de rendement, de certificats de dépôt à court terme et de bons monétaires au jour le jour.

Au 31 décembre 2009, les fonds placés auprès du GIE PSA Trésorerie s'élèvent à 3 165,6 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 0,9 million d'euros d'intérêts à percevoir.

Note 9 Composition du capital social

(en nombre d'actions)	31/12/2009	31/12/2008
Capital social au début de l'exercice	234 048 798	234 280 298
Augmentations de capital	344	(231 500)
CAPITAL SOCIAL À LA FIN DE L'EXERCICE	234 049 142	234 048 798

Les augmentations de capital de 344 euros ont été réalisées suite aux demandes de conversion d'obligations en actions dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible (OCEANE) émis par Peugeot S.A. (Note 12).

Au 31 décembre 2009, le capital social de Peugeot S.A. se compose de 234 049 142 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Note 10 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2008	Décision d'affectation AGO du 03/06/2009	Réduction de capital	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2009
Capital social	234,0	-	-	-	234,0
Écarts de réévaluation ⁽¹⁾					-
Immobilisations corporelles	2,6	-	-	-	2,6
Titres de participation	442,2	-	-	-	442,2
	444,8	-	-	-	444,8
Réserves et report à nouveau					
Réserve légale	27,8	-	-	-	27,8
Réserves de plus values à long terme	1 068,5	-	-	-	1 068,5
Autres réserves	4 751,4	-	-	-	4 751,4
Report à nouveau	715,4	47,5	-	-	762,9
	6 563,1	47,5	-	-	6 610,6
Résultat de l'exercice	47,5	(47,5)	-	537,0	537,0
Provisions réglementées	0,7	-	-	-	0,7
TOTAL	7 290,1	-	-	537,0	7 827,1

(1) Réévaluation légale de 1976.

Note 11 Provision pour économie d'impôt à reverser

Une provision pour impôt à reverser figure au bilan arrêté au 31 décembre 2009 pour 824,1 contre 677,2 millions d'euros au 31 décembre 2008. Une dotation complémentaire de 146,9 millions d'euros a été comptabilisée en 2009. Cette provision a pour origine les économies d'impôt provenant de l'utilisation, par la société Peugeot S.A., des déficits fiscaux

de ses filiales intégrées hors celles qui n'ont plus d'activité ou qui ne dégageront pas de bénéfices suffisants pour absorber leurs déficits. Cette provision sera reprise dans les années à venir, au fur et à mesure que les filiales intégrées, à l'origine des déficits utilisés au niveau du Groupe, redeviendront bénéficiaires.

Note 12 Emprunts et dettes assimilées

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Autres emprunts obligataires	1 337,7	
Emprunts et dettes financières	3 170,5	37,3
TOTAL	4 508,2	37,3

Afin de répondre aux besoins généraux de financement du Groupe et notamment de financer ses projets de développement existants ou futurs, le groupe PSA Peugeot Citroën a poursuivi une politique de refinancement proactive et une politique de gestion prudente des liquidités :

Prêt accordé par l'État

Peugeot S.A. a conclu en mars 2009 avec l'État un prêt d'une durée de 5 ans d'un montant total de 3 000 millions d'euros. Le prêt, mis à disposition fin avril 2009, porte intérêt à un taux fixe initial de 6,00 %, ce taux étant ensuite susceptible d'être augmenté d'une partie variable indexée sur la rentabilité du Groupe :

Il ne pourra excéder 9,00 %.

Le prêt est remboursable en totalité au cinquième anniversaire de sa date de mise à disposition, mais le Groupe dispose de la faculté de procéder au remboursement par anticipation de tout ou partie du prêt à compter de fin avril 2011. L'utilisation de cette faculté entraînerait la mise en œuvre d'une clause de taux de rendement actuariel minimum garanti fixé à 6,00 % pour chacune des deux premières années, puis majoré de 0,04 % le premier jour de chaque mois calendaire à compter du 1^{er} mai 2011. Ce prêt ne fait pas l'objet de couverture spécifique.

Émission d'une OCEANE

Le 23 juin 2009, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 575 millions d'euros. Les 22 908 365 obligations émises sont à échéance du 1^{er} janvier 2016 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,45 %. Le prix d'émission s'élève à 25,10 euros par obligation. Le souscripteur peut convertir ses obligations en actions à tout moment à compter du 1^{er} juillet 2009 à raison d'une action pour une obligation. Au 31 décembre 2009, 1 108 obligations ont été converties. Par ailleurs Peugeot S.A. pourra, à compter du 1^{er} janvier 2013, rembourser de façon anticipée l'OCEANE à un prix égal au pair majoré des intérêts courus, si le cours de l'action dépasse 130 % de la valeur nominale des obligations.

Émission obligataire Peugeot S.A.

Le 10 juillet 2009, Peugeot S.A. a émis un emprunt obligataire de 750 millions d'euros d'une maturité de 5 ans, portant un coupon annuel de 8,38 % et assorti d'une prime de remboursement d'un montant initial de 7,4 millions d'euros comptabilisée à l'actif du bilan. Cette prime fait l'objet d'un amortissement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus. Cette opération s'inscrit dans le cadre du renforcement de la liquidité du Groupe et de l'étalement de sa dette.

À la clôture, 166,3 millions d'euros d'intérêts courus ont été comptabilisés au titre de ces emprunts.

Note 13 Échéances des créances et des dettes au 31 décembre 2009

État des créances (en millions d'euros)	Montants bruts	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	4 645,3	192,3	4 453,0
Prêts	2,2	-	2,2
Actif immobilisé	4 647,5	192,3	4 455,2
Créances clients	27,8	27,8	-
Autres créances, avances et acomptes versés			
• Impôt sur les sociétés	122,5	122,5	-
• Autres	60,6	60,6	-
Total	183,1	183,1	-
Placements de trésorerie	3 166,5	3 166,5	-
Actif circulant	3 377,4	3 377,4	-
Charges constatées d'avance	0,3	0,3	-
TOTAL	8 025,2	3 570,0	4 455,2

Au 31 décembre 2009, les créances dont l'échéance est de plus de 5 ans s'élèvent à 575 millions d'euros et concernent exclusivement le prêt au GIE PSA Trésorerie en lien avec l'emprunt obligataire convertible (OCEANE).

État des dettes (en millions d'euros)	Montants bruts	À moins d'un an	À plus d'un an
Emprunts et dettes assimilées	4 508,2	183,7	4 324,5
Dettes d'exploitation	41,0	41,0	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	147,9	76,0	71,9
Groupe et associés	153,2	153,2	-
Autres	0,9	0,9	-
Dettes diverses	154,1	154,1	-
TOTAL DETTES	4 851,2	454,8	4 396,4
Produits constatés d'avance	6,7	1,4	5,2

Au 31 décembre 2009, les dettes dont l'échéance est de plus de 5 ans s'élèvent à 575 millions d'euros et concernent exclusivement l'emprunt obligataire convertible (OCEANE).

Les dettes sur immobilisations sont composées pour 143,4 millions d'euros des versements FMEA non appelés au 31 décembre 2009.

Les produits constatés d'avance concernent l'étalement de la refacturation de la prime de remboursement de l'emprunt obligataire de 750 millions d'euros.

Note 14 Produits à recevoir et charges à payer

Montants des produits à recevoir et charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations (Note 4)	166,3	0,4
Autres créances	0,1	1,3
Valeurs mobilières de placement	-	0,4
Placements de trésorerie	1,0	6,2
TOTAL	167,4	8,3

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Charges à payer		
Emprunts et dettes assimilées (Note 12)	166,3	
Fournisseurs	7,7	1,5
Dettes fiscales et sociales	16,7	15,7
Autres dettes	0,3	0,5
TOTAL	191,0	17,7

Note 15 Éléments concernant les entreprises liées et les participations au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Montants concernant les entreprises liées ⁽¹⁾
Postes du bilan	
Actif	
Participations	5 891,7
Créances rattachées à des participations	4 645,3
Clients	27,8
Autres créances	52,7
Placements de trésorerie	3 166,5
Passif	
Emprunts et dettes financières	16,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,5
Autres dettes	153,2
Postes du compte de résultat	
Charges financières	16,9
Produits de participation	365,0
Autres produits financiers	200,3

(1) Entreprises entrant dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Peugeot Citroën, y compris les sociétés mises en équivalence.

Les autres liens de participation de la société Peugeot S.A. ne comprennent aucun montant significatif.

Note 16 Détail des produits et charges d'exploitation au 31 décembre 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	140,7	97,4
Autres produits	-	0,1
Transferts de charges	4,0	4,6
Produits d'exploitation	144,7	102,1
Autres achats et charges externes	(63,6)	(16,3)
Impôts, taxes et versements assimilés	(7,2)	(5,1)
Salaires et traitements	(42,6)	(43,9)
Charges sociales	(15,2)	(15,9)
Autres charges	(1,3)	(1,4)
Charges d'exploitation	(129,9)	(82,6)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14,8	19,5

Note 17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se répartit comme suit :

A. Par secteurs d'activité

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Prestations de services	133,7	90,8
Loyers immobiliers	7,0	6,6
TOTAL	140,7	97,4

Les prestations de services sont composées essentiellement d'une participation aux frais d'études, de gestion et de fonctionnement du Groupe facturées par la société mère à ses filiales.

B. Par zones géographiques

La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

Note 18 Impôts sur les sociétés

Le régime fiscal de Groupe (cf. Note 1.J) aboutit à l'effet suivant sur le poste d'impôts sur les bénéfices :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôts dus à Peugeot S.A. par les filiales intégrées bénéficiaires	61,5	96,9
Retour d'économie d'impôt, antérieurement versée par Peugeot S.A., par les filiales intégrées bénéficiaires	42,0	60,7
Effet d'impôt société Peugeot S.A. seule	90,5	86,9
Régularisation sur charge d'impôt d'exercices antérieurs	(0,3)	2,6
Variation de la provision pour économie d'impôt à reverser (cf. Note 11)	(146,9)	(128,7)
Variation de la provision pour risques fiscaux	(0,1)	3,3
EFFET NET D'IMPÔT	46,7	121,7

Note 19 Engagements financiers

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements reçus		
Crédit syndiqué ⁽¹⁾	2 400,0	2 400,0
Caution bancaire ⁽²⁾	52,8	52,8
TOTAL	2 452,8	2 452,8
Engagements donnés		
Avals et cautions accordés en garantie d'emprunts contractés par :		
• Filiales de Peugeot S.A. ⁽³⁾	3 080,0	2 740,4
• Autres entreprises		14,3
Autres engagements donnés en faveur de :		
• Filiales de Peugeot S.A. ⁽⁴⁾	388,0	274,0
TOTAL	3 468,0	3 028,7
Ces engagements concernent les filiales et autres entreprises liées pour :		
• Engagements reçus	52,8	52,8
• Engagements donnés	3 358,2	3 014,4

(1) Crédit syndiqué de 2 400 millions d'euros à échéance de mars 2011. Aucun tirage n'a été effectué depuis sa mise en place.

(2) Garanties en faveur de l'administration fiscale dans le cadre de procédures de contentieux.

Les engagements donnés comprennent :

- (3) pour 2 100 millions d'euros, les garanties données par Peugeot S.A. dans le cadre de l'émission par le GIE PSA Trésorerie de deux d'emprunts obligataires de 1 500 millions d'euros et 600 millions d'euros, respectivement à échéance de 2011 et 2033. L'essentiel des autres cautions porte sur des emprunts contractés par des filiales auprès de la Banque Européenne d'Investissement ;
- (4) pour 260,0 millions d'euros, l'équivalent des en-cours de financement des filiales du Groupe auprès de Banque PSA Finance au 30 novembre 2009, pour lesquels Peugeot S.A. s'est engagé à se substituer aux dites filiales, en cas de défaillance ;
- pour 128 millions d'euros, le solde de la ligne de crédit non utilisée que Peugeot S.A. a accordé à sa filiale Faurecia, pour un montant maximum de 250 millions d'euros (Note 4).

Engagements reçus

Il n'y a plus d'engagement hors bilan au titre de la cession SCMPL. Par contre, un risque résiduel a été provisionné à hauteur de 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Note 20 Engagements de retraite

Les salariés de la société Peugeot S.A. bénéficient de compléments de retraite qui sont versés annuellement aux retraités, ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. La société offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Les régimes à prestations définies encore en vigueur concernent les indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective et le régime de retraites complémentaires des ingénieurs et cadres pour la partie non externalisée en 2002, qui garantit un niveau de retraites tous régimes confondus égal au maximum à 60 % des derniers salaires. Les membres des organes de direction bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire, à deux conditions : la première est d'avoir occupé pendant une durée minimum des fonctions de membre des organes de direction ; la deuxième est d'achever sa carrière au sein de l'entreprise. Ce régime garantit un niveau de retraite, tous régimes confondus (régimes légaux et complémentaires) fonction de l'ancienneté dans le Groupe et au maximum égal à 50 % du salaire de référence déterminé sur la base des trois meilleures années au cours des cinq dernières années d'activité, avec droit à réversion au profit du conjoint.

Au 31 décembre 2009, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 94,7 millions d'euros et comprend les engagements pris vis-à-vis des membres des organes de direction à hauteur de 20,1 millions d'euros.

Ces montants ne font pas l'objet de provision et sont couverts à hauteur de 77,1 millions d'euros par des versements dans des fonds externes.

La loi de Financement de la Sécurité Sociale 2010 a été publiée au JO le 27 décembre 2009. Les principales mesures impactant les engagements de retraites de Peugeot S.A. concernent les régimes de retraites chapeau et s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2010 au plan de retraites complémentaires des membres des organes de direction du Groupe : la taxe de 6,00 % sur les contributions versées au plan est portée à 12,00 % et une taxe additionnelle de 30,00 % est due au premier euro sur les rentes liquidées à partir du 1^{er} janvier 2010 excédant huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Ces nouvelles mesures ont été prises en compte dans le calcul des engagements de retraite à la clôture et elles ont eu pour conséquence une augmentation de 7 millions d'euros de la valeur actuelle des prestations pour services rendus.

Note 21 Situation fiscale latente

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges se traduisent par un produit latent d'impôt différé de 52,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La société Peugeot S.A. n'a pas utilisé la faculté, offerte par la loi de finance rectificative n° 2004 - 1485 du 30 décembre

2004, de transférer avant le 31 décembre 2006, la partie de ses réserves de plus values à long terme excédant 200 millions d'euros ; ceci en exonération des compléments d'impôts, sous réserve du paiement d'une taxe libératoire de 2,5 %. À la clôture, le montant des réserves de plus values à long terme potentiellement soumises à une imposition complémentaire, s'élève à 1 068,5 millions d'euros (Note 10).

Note 22 Rémunérations des dirigeants

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Montants des rémunérations allouées :		
• aux organes de direction	5,6	9,3
• aux membres du Conseil de Surveillance	0,9	0,9
TOTAL	6,5	10,2

La direction du Groupe est assurée par le Directoire.

Du 6 février 2007 au 16 juin 2009, les Membres du Directoire avec les autres Membres de la direction générale et les dirigeants rattachés directement au Président du Directoire, ont constitué le Comité de Direction élargi.

Les dirigeants du Groupe ainsi définis ont constitué les organes de direction du Groupe.

Depuis le 17 juin 2009, les membres du Directoire, avec les autres Membres de la direction générale, constituent le Comité

de direction générale. Les membres de ce comité constituent les organes de direction du Groupe.

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales. Aucune partie variable n'a été octroyée au Directoire au titre de 2009.

Les bonus relatifs à l'année 2009 et à l'année 2008 sont compris dans les montants indiqués ci-dessus. Ils ont été provisionnés respectivement sur les exercices 2009 et 2008.

Les options d'achat d'actions de la société Peugeot S.A. attribuées dans l'exercice et lors des plans consentis depuis 1999 sont présentées ci-dessous. Les options d'achat d'actions détenues à la clôture par les membres des organes de direction, sont de :

<i>(en nombre d'options)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Options d'achat d'actions attribuées dans l'exercice	-	715 000
Options d'achat d'actions détenues à la clôture	579 000	2 258 000

Les membres des organes de direction du Groupe bénéficient du régime de retraite supplémentaire décrit à la Note 20.

Par ailleurs, les membres des organes de direction n'ont bénéficié d'aucun avantage à long terme en dehors du régime de retraite supplémentaire évoqué ci-dessus, ni de paiements directs en action, ni d'indemnités de fin de contrat en tant que dirigeant.

Note 23 Effectifs moyens

<i>(en nombre)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	275	291
Etams	59	64
TOTAL	334	355

Note 24 Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004 - 391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, la société Peugeot S.A. accorde à ses salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de leur utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Le groupe PSA Peugeot Citroën a conclu un accord sur la formation tout au long de la vie professionnelle le 15 avril 2005 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans le Groupe. Conformément à la loi, chaque salarié bénéficie d'un crédit de droits pédagogiques de vingt heures

par an. Les droits acquis depuis 1999 au titre des dispositifs antérieurs à l'accord sont maintenus et la limite cumulée est portée à cent cinquante heures. L'accord ouvre la possibilité d'utiliser ces droits durant le temps de travail, lorsque l'organisation du travail le permet.

Le nombre d'heures accumulées non consommées à la clôture s'élève à 32 883 heures.

Aucun droit n'a été provisionné à la clôture, en application de l'avis n° 2004 - F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Note 25 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2009 et jusqu'au 4 février 2010, date d'arrêté des comptes par le Directoire, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, autres que ceux décrits ci-après :

L'apport à Faurecia de 100 % du groupe EMCON Technologies par EMCON Holdings a été approuvé par les actionnaires de Faurecia lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 février 2010. Cette date correspond également à la date d'émission des titres et à la date d'acquisition.

L'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs d'EMCON est en cours de réalisation.

À l'issue de l'apport, Peugeot S.A. Demeure actionnaire de référence de Faurecia à hauteur de 57,4 % du capital.

Par ailleurs, à la date d'arrêté des comptes, le groupe PSA Peugeot Citroën est toujours en discussion avec Mitsubishi Motors Corporation afin d'examiner les possibilités d'élargissement de leurs relations.

→ 20.4.7. Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

	2009	2008	2007	2006	2005
I – SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a - Capital social ⁽¹⁾	234 049 142	234 048 798	234 280 298	234 618 266	234 618 266
b - Nombre d'actions émises	234 049 142	234 048 798	234 280 298	234 618 266	234 618 266
II – RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE					
a - Produits des activités courantes hors taxes	706 891 796	638 330 276	837 261 848	777 903 611	957 902 589
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	393 686 214	518 965 886	740 999 549	730 770 923	818 698 967
c - Participation des salariés (charge de l'exercice)	-	-	-	-	-
d - Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	46 841 128	121 708 369	67 780 191	130 753 783	64 458 584
e - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	537 011 853	47 527 964	525 580 339	747 728 148	904 989 653
f - Dividendes ⁽⁴⁾			351 420 447	316 734 659	316 734 659
III – RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION ⁽³⁾					
a - Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amort et provisions	1,88	2,74	3,45	3,67	3,76
b - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	2,29	0,20	2,24	3,19	3,86
c - Dividende attribué à chaque action ⁽⁴⁾ :					
- Dividende net distribué		0	1,50	1,35	1,35
- Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) ⁽³⁾	-	-	-	-	-
REVENU GLOBAL	-	-	-	-	-
IV – PERSONNEL					
a - Effectif moyen des salariés	334	355	390	453	480
b - Montant de la masse salariale	35 889 698	38 514 763	37 018 614	38 983 986	40 292 304
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	15 272 699	15 865 706	18 133 174	14 338 277	18 890 052

(1) Entre 2004 et 2008, les mouvements sur le capital résultent de l'annulation d'actions suite à leur rachat en Bourse.

(2) Depuis le 1^{er} janvier 1990, la société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, articles 223 A et suivants du CGI, applicable aux filiales françaises contrôlées à plus de 95 %. Tous les mouvements d'impôt sur les bénéfices sont enregistrés sur la ligne impôts sur les bénéfices y compris les variations de provisions pour impôts.

(3) À compter des dividendes perçus en 2005, l'avoir fiscal est supprimé et remplacé par un crédit d'impôt.

(4) Pour 2009, les montants ne sont pas encore connus.

→ 20.4.8. Filiales et participations au 31 décembre 2009

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part de capital détenue
I – RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES TITRES DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL SOCIAL :			
A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)			
Peugeot Citroën Automobiles route de Gisy, 78 Velizy	294 816	2 883 285	100,00
Faurecia 2, rue Hennape, 92 Nanterre	626 139	156 059	70,86
Grande Armée Participations 75 avenue de la Grande-Armée, Paris 16 ^e	60 435	45 912	100,00
Banque PSA Finance 75 avenue de la Grande-Armée, Paris 16 ^e	177 408	1 613 567	74,93
Automobiles Citroën 12, rue Fructidor, Paris 17 ^e	16 000	1 667	100,00
Automobiles Peugeot 75 avenue de la Grande-Armée, Paris 16 ^e	171 285	25 947	100,00
Process Conception Ingénierie 9, ave du Maréchal Juin, 92 Meudon la Forêt	22 954	13 690	84,54
Peugeot Motocycles rue du 17 novembre - 25 Mandeure	7 142	1 643	100,00
Gefco 77 à 81, rue des Lilas d'Espagne, Courbevoie (Hauts de Seine)	8 000	160 440	99,94
PSA International S.A. 62 quai Gustave Ador, 1 207 Genève (Suisse)	CHF 5 979 EUR 4 030	195 416 131 717	- 99,93
Société Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise 6 B Route de Trèves L2633 Senningerberg – Luxembourg	10 500	22	100,00
B – Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)			
II – RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES DONT LA VALEUR BRUTE N'EXCÈDE PAS 1 % DU CAPITAL SOCIAL :			
A – Filiales non reprises au paragraphe I :			
a) Filiales françaises (ensemble)			
b) Filiales étrangères (ensemble)			
B – Participations non reprises au paragraphe I :			
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)			
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)			

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
2 610 622	2 610 415	-	887 581	51 098 319	(2 996 029)	-	
1 585 955	1 285 547	128 000	-	63 260	233 163	-	
408 923	193 823	-	-	-	4 446	10 705	
380 084	380 084	-	209 442	3 517 223	193 079	107 173	
257 653	257 653	-	1 300	8 253 057	(224 538)	91 000	
180 798	180 745	-	1 300	10 983 533	(296 851)	87 542	
170 304	41 099	-	-	114 063	671	9 299	
246 819	-	25 900	-	146 412	(24 091)	-	
32 198	32 198	-	39 000	1 714 524	42 774	49 970	
-	-	-	-	52 290	36 442		1 EUR = 1,4836 CHF
6 844	6 844	-	-	35 245	24 563	9 332	
11 267	11 267	-	-	n/s	-	-	
15	15	-	2 100 000			-	
10	10	-	-			-	
-	-	-	-			-	
219	219	-	-			-	

20.5. Vérification des informations historiques annuelles

→ 20.5.1. Rapports des Commissaires aux Comptes

Se reporter aux rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, figurant respectivement aux chapitres 20.3.1 et 20.4.1 du présent document.

20.6. Date des dernières informations financières

31 décembre 2009.

20.7. Informations financières intermédiaires et autres

Sans objet.

20.8. Politique de distribution du dividende

	2005	2006	2007	2008	2009
Dividende par action					
Net	1,35	1,35	1,50	-	-
Avoir fiscal	- **	- **	- **	n/a	n/a
Global	- **	- **	- **	n/a	n/a
TAUX DE DISTRIBUTION	30,1 %	168,8 %	39,7 %	N/A	N/A

** À compter des dividendes perçus en 2005, au titre de l'exercice 2004, l'avoir fiscal est supprimé et remplacé, dans certaines conditions, par un crédit d'impôt.

Compte tenu des résultats 2009 et afin d'affecter en priorité les ressources financières au plan produit et au développement du Groupe, il est proposé à l'Assemblée de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2009.

20.9. Procédures contentieuses

Veillez vous reporter au chapitre 4.1.5.1.

20.10. Changement significatif et tendance

Veillez vous reporter au chapitre 12 et 13, à la Note 43 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux événements postérieurs à la clôture figurant au paragraphe 20.3.6 ci-dessus, ainsi qu'à la Note 25 de l'annexe aux comptes annuels de Peugeot S.A.

Le 2 mars 2010, Philippe Varin, Président de PSA Peugeot Citroën et Osamu Masuko, Président de Mitsubishi Motors Corporation ont décidé que, dans les circonstances actuelles, les conditions d'une alliance capitalistique n'étaient pas réunies. Ils ont confirmé leur intention d'élargir les fructueuses coopérations actuelles entre les deux Groupes.

21.1. Capital social	344	21.2. Acte constitutif et statuts	351
21.1.1. Capital social au 31 décembre 2009	344	21.2.1. Objet social	351
21.1.2. Titres non représentatifs du capital social	344	21.2.2. Dispositions statutaires ou autres concernant les organes de direction et de Surveillance	352
21.1.3. Actions détenues par l'Émetteur	344	21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	352
21.1.4. Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions	344	21.2.4. Modification des droits des actionnaires	352
21.1.5. État des autorisations et des utilisations	345	21.2.5. Assemblées d'actionnaires	352
21.1.6. Acquisition par la société de ses propres actions	347	21.2.6. Modification du capital social	352
21.1.7. Options sur le capital social	347	21.2.7. Changement de contrôle	353
21.1.8. Historique du capital social	347	21.2.8. Franchissements de seuils	353
21.1.9. Marché des instruments financiers de la société	348	21.2.9. Comptes annuels	353
		21.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge en 2009 et 2008	353

21.1. Capital social

→ 21.1.1. Capital social au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le capital social du Groupe s'élève à 234 049 142 euros, divisé en 234 049 142 actions de nominal 1 euro, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur suivant le choix de l'actionnaire. Le différentiel par rapport au nombre d'actions en circulation à fin 2008 provient de la conversion de 344 OCEANE en actions.

Pour mémoire, au 31 décembre 2008, le capital social s'élevait à 234 048 798 euros, représenté par 234 048 798 actions d'une valeur nominale d'1 euro.

→ 21.1.2. Titres non représentatifs du capital social

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social.

→ 21.1.3. Actions détenues par l'Émetteur

Le Groupe détient 7 187 450 actions au 31 décembre 2009, d'une valeur nominale d'un euro, soit 3,07 % du capital.

→ 21.1.4. Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions

Les titres donnant accès au capital sont des options d'achat réservées au personnel.

Des options d'achat d'actions ont été attribuées à des cadres dirigeants et supérieurs du Groupe au cours des années passées et jusqu'en 2008. Aucune option n'a été distribuée en 2009.

Le nombre d'options non encore exercées s'élevait à 5 392 107 au 31 décembre 2009.

Le 29 juin 2009, Peugeot S.A. a émis 22 908 365 Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles

ou Existantes (OCEANE) pour un montant total de 574 999 916,50 euros. Aux termes de la Note d'opération rédigée dans le cadre de cette émission et enregistrée auprès de l'AMF sous le numéro 09-197, la conversion ou l'échange des OCEANE en actions peut avoir lieu, à la demande des porteurs d'obligations, à tout moment à compter du 1^{er} juillet 2009 et jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'ajustements.

→ 21.1.5. État des autorisations et des utilisations

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Conformément aux statuts de la société, les opérations sur capital et les émissions obligataires sont soumises à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2009

	Autorisation	Durée	Du	Utilisation	Jusqu'au
1 – Assemblée Générale ordinaire					
Rachats d'actions (5 ^e résolution)	Acquisition de 16 000 000 actions au plus Prix maximum d'achat : 65 euros	18 mois	3 juin 2009	aucune	3 décembre 2010
2 – Assemblée Générale extraordinaire					
Émission de valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital avec et sans DPS (autorisations données par les 6 ^e et 7 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009)	<ul style="list-style-type: none"> dans la limite d'un capital social plafonné à 400 millions d'euros en nominal dans la limite d'un plafond nominal d'endettement limité à 1 500 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances 	26 mois	3 juin 2009	aucune	3 août 2011
Même dispositif que ci-dessus limité à 18 mois en période d'offre publique (11 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> dans la limite d'un capital social plafonné à 400 millions d'euros en nominal dans la limite d'un plafond nominal d'endettement limité à 1 500 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances 	18 mois	3 juin 2009	aucune	3 décembre 2010
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital (8 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> augmentation du nombre de titres à émettre lors des émissions résultant de l'application des dispositions des résolutions 6 et 7 de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009 dans la limite des plafonds prévus par ces résolutions 	26 mois	3 juin 2009	aucune	3 août 2011
Émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique (12 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> augmentation de capital résultant de l'exercice de bons limitée à 160 millions d'euros et s'imputant sur le plafond de 400 millions d'euros ci-dessus émission de 160 millions de bons maximum 	18 mois	3 juin 2009	aucune	3 décembre 2010
Annulation d'actions (10 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois 	18 mois	3 juin 2009	aucune	3 décembre 2010
Les dispositifs ci-dessus autorisant les rachats d'actions, les augmentations ou réductions de capital sont limités à 18 mois en période d'offre publique (11 ^e résolution)		18 mois	3 juin 2009	aucune	3 décembre 2010

DPS : droit préférentiel de souscription.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EXPIRÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

	Autorisation	Durée	Du	Utilisation	Jusqu'au
Assemblée Générale ordinaire					
Rachats d'actions (12 ^e résolution)	Acquisition de 17 000 000 actions au plus Prix maximum d'achat : 65 euros	18 mois	28 mai 2008	1 345 000 actions	28 novembre 2009
Assemblée Générale extraordinaire					
Émission de valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital avec et sans DPS (poursuite des autorisations données par les 10 ^e et 11 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 23 mai 2007)	<ul style="list-style-type: none"> dans la limite d'un capital social plafonné à 400 millions d'euros en nominal dans la limite d'un plafond nominal d'endettement limité à 600 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances 	26 mois	23 mai 2007	aucune	23 juillet 2009
Même dispositif que ci-dessus limité à 18 mois en période d'offre publique (14 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> dans la limite d'un capital social plafonné à 400 millions d'euros en nominal dans la limite d'un plafond nominal d'endettement limité à 600 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances 	18 mois	28 mai 2008	aucune	28 novembre 2009
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital (12 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> augmentation du nombre de titres à émettre lors des émissions résultant de l'application des dispositions des résolutions 10 et 11 de l'Assemblée Générale du 23 mai 2007 dans la limite des plafonds prévus par ces résolutions 	26 mois	23 mai 2007	aucune	23 juillet 2009
Émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique (15 ^e résolution)	<ul style="list-style-type: none"> augmentation de capital résultant de l'exercice de bons limitée à 160 millions d'euros et s'imputant sur le plafond de 400 millions d'euros ci-dessus émission de 160 millions de bons maximum 	18 mois	28 mai 2008	aucune	28 novembre 2009
Les dispositifs ci-dessus autorisant les rachats d'actions, les augmentations ou réductions de capital sont limités à 18 mois en période d'offre publique (14 ^e résolution)		18 mois	28 mai 2008	aucune	28 novembre 2009

→ 21.1.6. Acquisition par la société de ses propres actions

Lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009 les actionnaires ont autorisé un programme de rachat d'actions en vue :

- soit de réduire le capital de la société ;
- soit de l'attribution d'actions à des salariés de la société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés lors de l'exercice d'options d'achat d'actions ;
- soit de la remise d'actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital ;
- soit d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément à la loi, la société s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital.

L'autorisation donnée pour une période de 18 mois, porte sur un nombre maximum de 16 000 000 actions, avec un prix maximum d'achat fixé à 65 euros par action.

Ce programme de rachat d'actions autorisé, en vigueur au jour du dépôt du présent document prendra fin au plus tard à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2009, soit le 3 décembre 2010, sauf autorisation par l'Assemblée Générale du 2 juin 2010 d'un nouveau programme de rachat d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux articles 241-1 à 242-7 du règlement général de l'AMF, le descriptif de ce programme fait l'objet d'une publication sur le site Internet www.psa-peugeot-citroen.com, rubrique Actionnaire/Information réglementée AMF, ainsi que sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

→ 21.1.7. Options sur le capital social

Le Directoire de Peugeot S.A. a consenti, chaque année depuis 1999 à 2008, au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix unitaire convenu.

Aucun plan n'a été octroyé en 2009.

Pour retrouver les caractéristiques des plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité ainsi que la valorisation moyenne pondérée des options et des actions attachées, veuillez vous reporter à la Note 28.3 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.3 ci-avant.

→ 21.1.8. Historique du capital social

(en euros)	2009	2008	2007
Capital en début d'exercice	234 048 798	234 280 298	234 618 266
OCEANE converties en actions	344	n/a	n/a
Annulations de titres	-	(221 500)	(337 968)
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	234 049 142	234 048 798	234 280 298

Au 31 décembre 2009, il n'existe pas de forme de capital potentiel.

→ 21.1.9. Marché des instruments financiers de la société

Place de cotation de l'action Peugeot S.A.

L'action Peugeot S.A. est cotée sur l'Euronext-compartiment A de la Bourse Nyse Euronext Paris et est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

L'action Peugeot S.A. fait l'objet de cotations et d'échanges sur le marché SEAQ International et sur le marché hors cote

(OTC) aux États-Unis sous forme d'*American Depositary Receipts* (ADR), un ADR représentant une action.

L'action Peugeot S.A., cotée à la Bourse de Bruxelles, a été radiée le 28 août 2009, après Bourse, par Euronext Brussels.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION PEUGEOT S.A.

Code valeur ISIN	FR0000121501
Places de cotation	Négociation en continu sur l'Euronext – compartiment A de la Bourse NYSE Euronext Paris. Ticker UGFP (Bloomberg). Autres places de négociation du titre : <ul style="list-style-type: none"> • États-Unis : négociation sous forme d'ADR (<i>American Depositary Receipts</i>), un ADR représentant une action sur OTCQX. Ticker PEUGY US ; • Europe : coté sur le marché SEAQ International à Londres.
Présence dans les principaux indices	CAC 40, SBF 120, SBF 250, Euronext 100, DJ Euro Stoxx Auto (sectoriel), ASPI (Développement durable), FTSE4Good (Développement durable).
Éligibilité de l'action	SRD (Service de Règlement Différé) et PEA (Plan d'Épargne en Actions)
Valeur nominale	1 euro
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2009	234 049 142
Cours au 31 décembre 2009	23,665 euros
Capitalisation boursière au 31 décembre 2009	5,54 milliards d'euros
Poids dans l'indice CAC 40 au 31 décembre 2009	0,50 %

Informations boursières détaillées

(Source : NYSE Euronext)

COURS

(en euros)	2009			2008			Variation en % 2009/2008 du dernier cours de l'année
	Plus haut	Plus bas	31/12/2009	Plus haut	Plus bas	31/12/2008	
Action	25,67	11,43	23,67	53,68	11,30	12,15	94,81 %
Indice CAC 40	3 976,92	2 465,46	3 936,92	5 665,94	2 838,50	3 217,97	22,23 %

TRANSACTIONS

	2009		2008	
	TOTAL	Moyenne journalière	TOTAL	Moyenne journalière
En nombre d'actions	663 867 436	2 593 232	666 453 390	2 603 334
En capitaux (en millions d'euros)	12 335,9	48,2	22 750,3	88,9

MARCHÉ DE L'ACTION PEUGEOT S.A. SUR LA BOURSE DE PARIS (SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ)

	Cours de l'action (en euros)			En nombre de titres par mois	Volumes échangés	
	Plus bas	Plus haut	Dernier		En capitaux par mois	Moyenne journalière
						(en milliers d'euros)
2008						
Janvier	45,10	53,19	49,21	73 766 301	3 550 364	161 380,2
Février	44,78	53,68	50,80	54 297 105	2 722 635	129 649,3
Mars	44,72	52,75	49,11	45 401 074	2 205 571	116 082,7
Avril	43,60	49,63	44,98	44 636 754	2 061 623	93 710,1
Mai	39,63	46,93	40,00	47 413 991	2 046 658	97 459,9
Juin	32,60	40,61	34,49	53 201 912	1 964 781	93 561,0
Juillet	28,48	35,80	31,54	61 107 640	1 957 652	85 115,3
Août	30,70	35,98	32,52	36 855 086	1 227 434	58 449,2
Septembre	25,60	35,17	26,37	53 784 848	1 660 552	75 479,6
Octobre	15,11	26,80	20,80	80 530 165	1 658 269	72 098,6
Novembre	12,03	23,00	14,22	56 126 251	912 293	45 614,7
Décembre	11,30	15,24	12,15	59 332 263	782 427	37 258,4
2009						
Janvier	11,43	14,98	13,31	73 301 622	971 949	46 283,3
Février	12,29	15,54	13,66	67 131 953	936 450	46 822,5
Mars	12,25	16,57	14,24	60 684 859	893 821	40 628,2
Avril	14,08	19,41	17,65	61 189 625	1 066 049	53 302,4
Mai	15,68	21,95	21,33	47 085 215	864 253	43 212,7
Juin	18,08	24,75	18,72	55 783 088	1 164 506	52 932,1
Juillet	16,20	21,48	21,28	50 480 554	933 226	40 575,0
Août	19,55	22,75	20,19	44 215 582	927 145	44 149,8
Septembre	18,55	22,58	20,84	59 818 438	1 236 720	56 214,5
Octobre	19,32	24,50	22,26	62 451 363	1 396 786	63 490,2
Novembre	22,20	25,67	23,56	47 553 671	1 143 151	54 435,8
Décembre	22,67	25,65	23,67	34 171 466	801 922	36 450,9
2010						
Janvier	22,99	27,49	23,64	44 959 939	1 141 661	57 083,1
Février	18,80	24,33	19,39	63 991 350	1 341 404	67 070,2
Mars	19,04	23,10	21,80	52 069 653	1 124 448	48 889,1

AMERICAN DEPOSITARY RECEIPTS (ADR) DE PEUGEOT S.A. COTÉES AUX ÉTATS-UNIS

	Cours de l'action (en dollars)		Volumes échangés	
	Plus bas	Plus haut	Dernier	En nombre de titres/mois
2008				
Janvier	67,99	75,62	73,75	95 613
Février	66,25	80,90	77,89	104 285
Mars	70,95	78,51	77,40	48 009
Avril	69,45	77,30	69,70	47 117
Mai	61,95	71,45	61,95	46 112
Juin	52,70	61,55	54,30	63 086
Juillet	46,40	54,90	48,95	50 347
Août	47,95	52,93	47,95	44 232
Septembre	36,05	49,61	37,50	71 421
Octobre	19,90	36,20	26,40	104 237
Novembre	15,25	28,88	18,20	94 210
Décembre	15,80	18,85	17,25	211 815
2009				
Janvier	15,45	19,15	16,99	77 982
Février	16,23	19,85	17,45	112 161
Mars	15,60	22,30	18,94	143 509
Avril	19,29	25,40	23,43	71 213
Mai	21,57	29,95	29,90	26 225
Juin	25,70	33,89	26,18	42 677
Juillet	22,70	30,40	30,31	38 290
Août	27,76	32,70	28,90	45 195
Septembre	26,56	32,90	30,40	50 305
Octobre	28,55	36,53	33,07	68 302
Novembre	33,02	38,07	35,50	28 179
Décembre	32,65	37,11	34,00	17 120
2010				
Janvier	32,31	38,70	32,31	15 678
Février	26,12	33,51	26,12	19 959
Mars	26,17	30,67	29,47	77 754

Coupons en cours de validité

Dividendes

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Numéro du coupon	Date de mise en paiement	Date de prescription	Dividende net distribué	Impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscal)	Revenu global par action
Actions	243 109 146	1 euro	42	2 juin 2004	2 juin 2009	1,35 euro	0,675 euro	2,025 euros
	243 109 146	1 euro	43	1 ^{er} juin 2005	1 ^{er} juin 2010	1,35 euro	*	*
	234 618 266	1 euro	44	31 mai 2006	31 mai 2011	1,35 euro	*	*
	234 618 266	1 euro	45	30 mai 2007	30 mai 2012	1,35 euro	*	*
	234 280 298	1 euro	46	4 juin 2008	4 juin 2013	1,50 euro	*	*
	234 048 798	1 euro	-	n/a	n/a	-	n/a	n/a
	234 049 142	1 euro	-	n/a	n/a	-	n/a	n/a

* À compter des dividendes perçus en 2005, l'avoir fiscal est supprimé et remplacé, dans certaines conditions, par un crédit d'impôt.

Compte tenu des résultats 2009 et afin d'affecter en priorité les ressources financières au plan produit et au développement du Groupe, il est proposé à l'Assemblée de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2009.

Autre droit

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Numéro du coupon	Date de détachement	Nature de l'opération
Action	18 479 370	70 FRF	26	15 juillet 1987	Droit d'attribution gratuite (1 action pour 5 anciennes)

21.2. Acte constitutif et statuts

→ 21.2.1. Objet social

(Résumé de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement, à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules ;
- à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages ;
- à la fabrication et la vente de tous matériels se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;
- au crédit à la consommation ou à court, moyen et long terme, à l'achat et à la vente de toutes valeurs mobilières et à toutes opérations financières et bancaires ;

- à toutes activités de prestations de services, et notamment de transport ;
- à l'acquisition par tous moyens de tous immeubles et droits immobiliers ;

et plus généralement, de réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'un des objets ci-dessus précités et à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

→ 21.2.2. Dispositions statutaires ou autres concernant les organes de direction et de Surveillance

L'organisation et le fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance sont respectivement prévus aux articles 9 et 10 des statuts.

La société est dirigée par un Directoire composé désormais de deux à sept membres.

→ 21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

(Article 8 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société lors de sa liquidation.

→ 21.2.4. Modification des droits des actionnaires

(Extrait article 7 des statuts)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital devra informer celle-ci, dans les cinq jours francs suivant l'inscription en compte desdites actions, du nombre total d'actions détenues, cette déclaration devant être renouvelée à chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est franchi. Cette obligation statutaire d'information s'applique même au-delà du premier seuil légal de 5 %.

À la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils ci-dessus, seront privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification non effectuée.

Il n'existe aucune autre clause statutaire de limitation du droit de vote.

→ 21.2.5. Assemblées d'actionnaires

(Résumé de l'article 11 des statuts)

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation, lequel est établi suivant les dispositions prévues par la loi.

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins.

→ 21.2.6. Modification du capital social

Les statuts ne prévoient pas de conditions statutaires spécifiques concernant les modifications du capital et des droits sociaux.

→ 21.2.7. Changement de contrôle

Concernant le changement de contrôle, veuillez vous reporter au chapitre 18.4 ci-dessus.

→ 21.2.8. Franchissements de seuils

Concernant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée, veuillez vous reporter aux chapitres 18.1 et 21.2.4 ci-dessus.

→ 21.2.9. Comptes annuels

(Résumé article 12 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et expire le 31 décembre.

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exceptions résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

21.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge en 2009 et 2008

Concernant les honoraires des Commissaires aux Comptes, veuillez vous reporter à la Note 44 figurant dans les Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2009, chapitre 20.6 ci-avant.



CONTRATS IMPORTANTS

Contrat de prêt avec l'État

356

Contrat de prêt avec l'État

Peugeot S.A. a conclu en mars 2009 avec l'État un prêt d'une durée de 5 ans d'un montant total de 3 milliards d'euros. Le prêt, mis à disposition fin avril 2009, porte intérêt à un taux fixe initial de 6 %, ce taux étant ensuite susceptible d'être augmenté d'une partie variable, indexée sur la rentabilité du Groupe (cette part variable porterait progressivement le taux de rémunération total de 6 % pour une marge opérationnelle nulle ou négative, à 7,75 % pour une marge opérationnelle du Groupe de 3,5 %, puis à 9 % pour une marge opérationnelle atteignant ou dépassant 5,5 %). Le prêt est remboursable en totalité au cinquième anniversaire de sa date de mise à

disposition, mais la société dispose de la faculté de procéder au remboursement par anticipation de tout ou partie du prêt à compter de fin avril 2011. L'utilisation de cette faculté entraînerait la mise en œuvre d'une clause de taux de rendement actuariel minimum garanti fixé à 6 % pour chacune des deux premières années, puis majoré de 0,04 % le premier jour de chaque mois calendaire à compter du 1^{er} mai 2011. Les engagements donnés par la société au titre de cet emprunt figurent à la Note 31.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

23

INFORMATIONS
PROVENANT DE TIERS,
DÉCLARATIONS D'EXPERTS
ET DÉCLARATIONS
D'INTÉRÊTS

Sans objet.

24

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. Documents accessibles au public 360

24.2. Document annuel établi
en application de l'article 222-7
du Règlement général de l'Autorité
des Marchés Financiers 361

Liste des communiqués de presse 361

Liste des publications au BALO 362

24.1. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la société (www.psa-peugeot-citroen.com) les documents suivants :

- le présent document de référence 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- les communiqués financiers ;
- les statuts de la société Peugeot S.A.

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège social de PSA Peugeot Citroën, 75 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris.

24.2. Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

→ Liste des communiqués de presse

Au cours de l'exercice 2009 et jusqu'à la publication du présent document de référence, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site Internet de la société (www.psa-peugeot-citroen.com).

21/04/2010	Signature de l'accord sur la nouvelle dynamique de l'emploi et des compétences
21/04/2010	Conseil de Surveillance du 20 avril 2010
21/04/2010	Chiffre d'affaires premier trimestre 2010 en hausse de 27,5 % à 14,0 Mds €
14/04/2010	Projet de réorganisation de la logistique Pièces de Rechange du Groupe
09/04/2010	PSA Peugeot Citroën va investir 175 millions d'euros pour la production d'un nouveau moteur 3 cylindres essence turbo
30/03/2010	Décès de Jean Boillot, ancien Président d'Automobile Peugeot
25/03/2010	PSA Peugeot Citroën va investir 530 millions d'euros au Brésil
25/03/2010	Salon Planète Durable PSA Peugeot Citroën propose une voiture plus propre pour chaque client
23/03/2010	PSA Peugeot Citroën : premier déposant de brevets
22/03/2010	PSA Peugeot Citroën réunit ses 300 principaux fournisseurs pour une convention stratégique et décerne ses «Suppliers' Awards» 2010.
17/03/2010	Olivier Quesnel, Directeur de Peugeot Citroën Sport, primé par l'AFPA
03/03/2010	Coopération PSA Peugeot Citroën – Mitsubishi Motors Corporation
19/02/2010	Nominations de Christophe Bergerand, Directeur réseaux propres Peugeot et Citroën et d'Olivier Veyrier, Directeur du commerce France de Peugeot
10/02/2010	Résultats financiers 2009 : free cash flow positif et réduction de la dette
02/02/2010	BMW Group et PSA Peugeot Citroën signent un accord pour une nouvelle phase de développement des moteurs essence 4-cylindres
01/02/2010	Nomination de Caroline MILLE-LANGLOIS, Directeur de la communication
01/02/2010	PSA Peugeot Citroën va lancer un rappel préventif sur certaines versions de Peugeot 107 et Citroën C1
22/01/2010	Négociations salariales en France : Dans une situation économique incertaine, PSA Peugeot Citroën revalorise le pouvoir d'achat des salariés et préserve l'avenir. – Augmentation totale moyenne : 1,9 %.
19/01/2010	Création de Bank PSA Finance RUS
13/01/2010	Signature de l'accord en faveur de l'emploi et de la motivation des seniors
11/01/2010	3 188 000 véhicules vendus en 2009 Progression de la part de marché mondiale à 5,1 %
05/01/2010	Toutes les organisations syndicales signent un nouvel accord sur l'exercice du droit syndical
21/12/2009	Nomination des Directeurs du style des marques Peugeot et Citroën
10/12/2009	Une pluie d'étoiles pour Peugeot et Citroën
04/12/2009	Avec son dernier démonstrateur hybride rechargeable Pile à Combustible, PSA Peugeot Citroën repousse les limites du véhicule électrique
03/12/2009	PSA Peugeot Citroën confirme avoir débuté des discussions avec Mitsubishi Motors Company
25/11/2009	Protocole de prévention et de lutte contre les violences conjugales
12/11/2009	PSA Peugeot Citroën présente un Plan de Performance de 3,3 Mrd euros pour 2010-2012
12/11/2009	PSA Peugeot Citroën révisé en nette hausse ses prévisions de résultats 2009
02/11/2009	PSA Peugeot Citroën accompagne la stratégie de développement de Faurecia
21/10/2009	Chiffre d'affaires troisième trimestre 2009
13/10/2009	Accord sur l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux
08/10/2009	« verts » en 2011
08/09/2009	Signature par toutes les organisations syndicales d'un nouvel accord sur l'indemnisation et la formation durant le chômage partiel
04/09/2009	Nouvelle étape dans l'accord de coopération sur le véhicule électrique entre Mitsubishi Motors Corporation et PSA Peugeot Citroën
29/07/2009	Résultats semestriels 2009
16/07/2009	PSA Peugeot Citroën détaille son organisation
10/07/2009	Banque PSA Finance annonce un renforcement de ses ressources de financement

10/07/2009	PSA Peugeot Citroën place une émission obligataire de 750 millions d'euros
07/07/2009	Résultats commerciaux de PSA Peugeot Citroën au 1 ^{er} semestre 2009
30/06/2009	L'emploi des jeunes par l'alternance : un programme ambitieux pour 2009-2010
30/06/2009	Bilan intermédiaire et continuation partielle du plan de redéploiement des emplois et des compétences
29/06/2009	Émission OCEANE : Exercice en totalité de l'option de sur-allocation
26/06/2009	Peugeot S.A. – Fixation des modalités définitives de l'émission de l'obligation convertible
26/06/2009	PSA Peugeot Citroën rationalise ses achats d'espace média en Europe
23/06/2009	Peugeot S.A. émet une obligation convertible
18/06/2009	Un nouveau Directoire pour PSA Peugeot Citroën
18/06/2009	Philippe Varin met en place son équipe de direction
18/06/2009	Extension de l'unité de production de boîtes de vitesses mécaniques compactes de l'usine de Valenciennes – Fabrication de la 30 millionième boîte de vitesses
17/06/2009	PSA Peugeot Citroën décroche, pour la troisième année consécutive, le titre prestigieux du moteur international de l'année
03/06/2009	Assemblée Générale des actionnaires du 3 juin 2009
15/05/2009	PSA Peugeot Citroën signe un partenariat avec P&T Luxembourg pour accélérer le développement de ses services télématiques automobiles en Europe
07/05/2009	Banque PSA Finance : nouvelle émission de 750 millions d'euros d'obligations à taux fixe
29/04/2009	Première phase pilote de l'industrialisation de la technologie hybride de PSA Peugeot Citroën sur les sites de Mulhouse et de Sochaux
28/04/2009	PSA Peugeot Citroën lance son Media Center, un site dédié aux journalistes
23/04/2009	Banque PSA Finance : Émission de 750 millions d'euros d'obligations à taux fixe
22/04/2009	Chiffre d'affaires premier trimestre 2009
21/04/2009	Conseil de Surveillance du 21 avril 2009
10/04/2009	Le Label Diversité remis à PSA Peugeot Citroën
07/04/2009	Signature d'un accord sur la formation et l'indemnisation pendant le chômage partiel
02/04/2009	La démarche de développement durable de PSA Peugeot Citroën : un engagement clair et concret au travers d'objectifs chiffrés
01/04/2009	2 millions de véhicules Peugeot et Citroën prêts pour l'E10
29/03/2009	Le Conseil de Surveillance nomme Philippe Varin Président du Directoire
25/03/2009	Quatorze fournisseurs à l'honneur chez PSA Peugeot Citroën
10/03/2009	15 000 tonnes de CO2 économisées par an pour les véhicules Peugeot et Citroën grâce au million de pneus Michelin Energy Saver
02/03/2009	PSA Peugeot Citroën leader des publications de brevets en France
02/03/2009	Mitsubishi Motors Corporation et PSA Peugeot Citroën : un pas de plus vers des véhicules électriques en Europe
02/03/2009	PSA Peugeot Citroën accélère sa stratégie véhicules électriques
27/02/2009	Rémunération des membres du Directoire de PSA Peugeot Citroën
27/02/2009	PSA Peugeot Citroën met à disposition de Chantal Jouanno, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, une Peugeot 308 hybride diesel
16/02/2009	Décès de Monsieur Bertrand Peugeot, Censeur du Conseil de Surveillance du Groupe
13/02/2009	Négociations salariales : dans une conjoncture très difficile, PSA Peugeot Citroën maintient le pouvoir d'achat de ses salariés
12/02/2009	Nomination de Jean-Marc Gales à la direction générale de Citroën
11/02/2009	Résultats financiers 2008
09/02/2009	PSA Peugeot Citroën se félicite du prêt de 3 milliards d'euros consenti par l'État Français
28/01/2009	PSA Peugeot Citroën a vendu plus de 3 millions de véhicules HDi avec FAP (filtre à particules)
14/01/2009	Le Label Diversité décerné à PSA Peugeot Citroën
13/01/2009	Avec un maintien de sa part de marché mondiale en 2008 à 5 %, PSA Peugeot Citroën résiste à la forte chute des marchés automobiles
06/01/2009	Nomination de Denis Martin, Directeur des ressources humaines de PSA Peugeot Citroën
05/01/2009	Départ de Monsieur Vergne, Directeur des ressources humaines

→ Liste des publications au BALO

17 juillet 2009	Publication périodique – Comptes annuels
12 juin 2009	Avis divers – Droits de vote
27 avril 2009	Convocations – Assemblée d'actionnaires (avis de réunion)

25

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Veillez vous reporter à la Note 45 – Liste des sociétés consolidées, figurant dans les États financiers.

TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance
avec les informations requises
dans le rapport de gestion 366

Table de concordance
avec les informations requises
dans le rapport financier annuel 367

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport de gestion

Le présent document de référence comprend tous les éléments du Rapport de gestion du groupe PSA Peugeot Citroën prévu par les articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce.

Vous trouverez ci-après les références aux entités du document de référence correspondant aux différentes parties du Rapport de Gestion du Groupe.

RUBRIQUES	PAGES
1. Activité et évolution des affaires / Résultats / Situation financière et indicateurs de performance	10 à 11 ; 61 à 81 ; 93 à 102 ; 103 à 110 ; 199 à 341
2. Utilisation des instruments financiers par la société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	273 à 277
3. Description des principaux risques et incertitudes	13 à 24
4. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	86 à 88
5. Faits postérieurs à la clôture / Perspectives d'avenir	117 à 119 ; 298 ; 337
6. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	341 et 351
7. Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	18 à 19 et 278 à 293
8. Achats et ventes d'actions propres	193 ; 327 à 328
9. Rémunération des mandataires sociaux	139 à 150
10. Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	149
11. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	125 à 132
12. Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	191 à 194 ; 345
13. Actionnariat	191 à 194
14. Ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	n/a
16. Informations sociales et environnementales	17 à 18 ; 28 à 60 ; 166 à 189
17. Activités en matière de recherche et de développement	111 à 115
ANNEXES	
18. Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	327 à 328
19. Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	337
20. Rapport du Président du Conseil de Surveillance	153 à 163

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	PAGE
Attestation du responsable du document	6
Rapport de gestion	
Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	93 à 102 ; 103 à 110 ; 199 à 341 ; 13 à 24
Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	191 à 194 ; 345
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	347
Etats financiers et rapports	
Comptes annuels	316 à 339
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	312
Comptes consolidés	204 à 311
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	201 à 202

Droits photos :

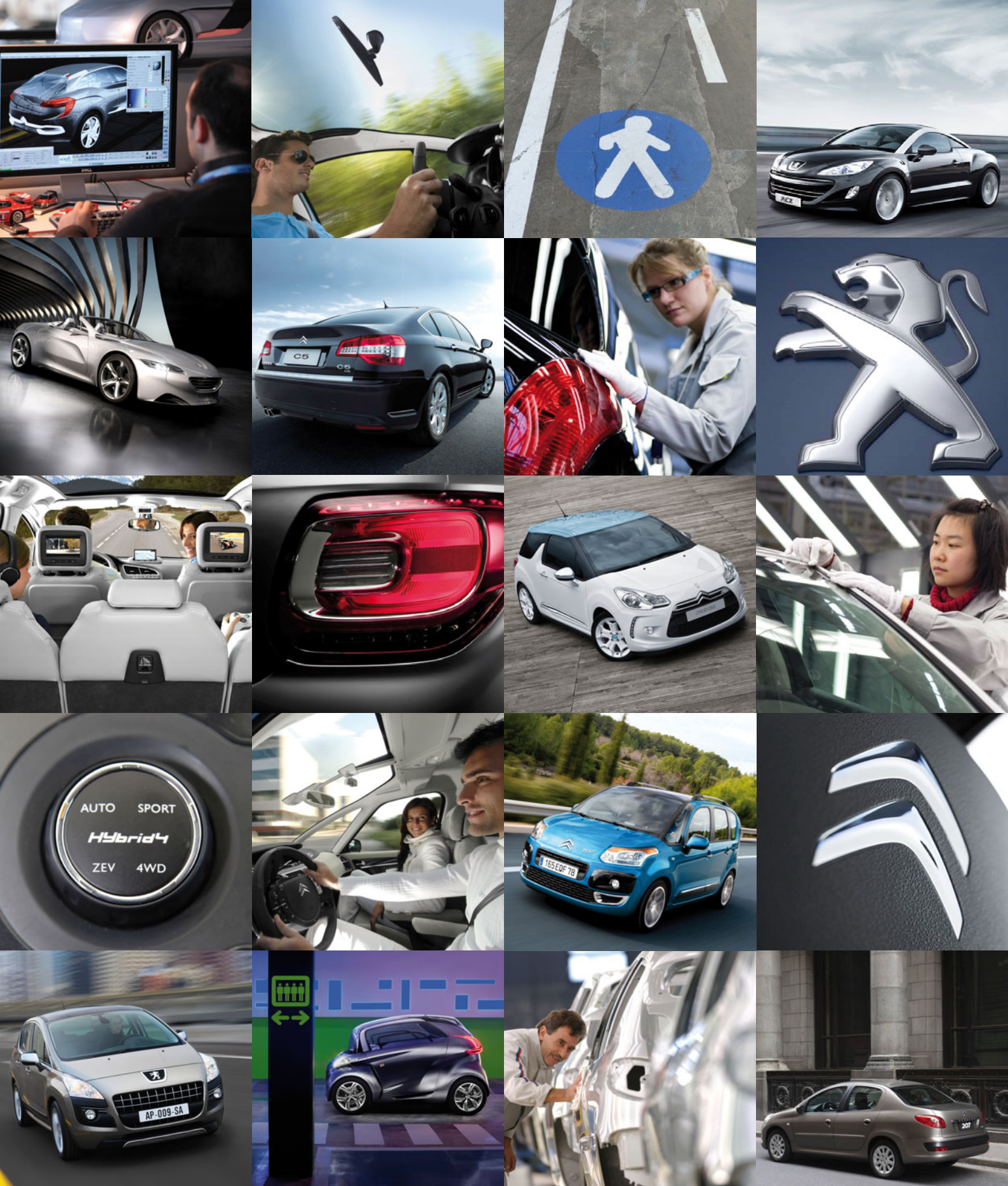
PSA Peugeot Citroën Direction de la Communication - Peugeot Communication - Citroën Communication - Communication Chine - Jérôme Lejeune - Patrick Legros - Stéphane Meyer – Patrick Curtet - Nicolas Zwickel - Stéphane Muratet - Laurent Nivalle - Dingo - Giulliaro Ricciardi.

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

Création (couverture) : 



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



PSA PEUGEOT CITROËN

PEUGEOT S.A.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
 au capital de 234 049 142 euros.
 Siège social : 75, avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris – France
 R.C.S. Paris B 552 100 554 – Siret 552 100 554 00021
 Tél. : + 33 (0)1 40 66 55 11 – Fax : + 33 (0)1 40 66 54 14

www.psa-peugeot-citroen.com
www.developpement-durable.psa.fr

